RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE

MINISTÈRE DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE

ATLAS INFOGÉOGRAPHIQUE
de la GUINÉE MARITIME

PROJET OBSERVATOIRE DE LA MANGROVE

CNRS - IRD
UMR REGARDS

CENTRE NATIONAL DES SCIENCES
HALIEUTIQUES DE BOUSSOURA

Institut de recherche
pour le développement

Fonds Documentaire IRD
010024719

ATLAS INFOGÉOGRAPHIQUE de la GUINÉE MARITIME

Fonds Documentaire IRD
Cote : A* 24718 Ex : 2

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE

MINISTÈRE DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE

OBSERVATOIRE DE LA MANGROVE

Directeur opérationnel
André FONTANA
(Institut de Recherche pour le Développement)

Directeur scientifique
Georges ROSSI
(Université de Bordeaux III - UMR CNRS - IRD REGARDS)

Chef de projet
Didier BAZZO
(IRD - REGARDS)

Chef de projet adjoint
Ibrahima DIALLO
(Université de Conakry)

EQUIPE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Amadou Pita BAH (DNGR) - Infogéographe
Facinet Soriba BANGOURA (CNSHB) – Gestionnaire de données
Christel BONNEAU (REGARDS) - Géographe
Mariam DABO (Consultante) - Infogéographe
El Hadj Amadou DIALLO (DNFF) – Gestionnaire de données
Patrice FILLON (Consultant) - Infogéographe
Marc LAUFFER (AFVP-REGARDS-IRD) – Responsable géographie humaine
Noële MOREAU (IRD) – Responsable cartographie satellitaire
Mamadou SOW (CNSHB) - Agropédologue

COLLABORATEURS STAGIAIRES

Université Gamal Abdel Nasser de Conakry :

Yaya BANGOURA
Younoussa BARRY
Aboubacar CAMARA
Alhassane DIALLO
Soriba KEITA
Marcellin KOLOMOU
Souleymane KOULIBALY
Minkael SYLLA
Yaya SOUMAH
Thierno Ibrahima SOW

Université Michel de Montaigne Bordeaux III :

Sébastien BOUILLON
Frédéric CHAUVE
Hélène DOURNEAU
Vincent GELLY
Marie GUEGAN
Céline LANDY
Stéphane LEFRAIS
Gwenola PRIE
Céline RIGOLE
Carol ZAMMIT

ROSSI G. (sous la direction scientifique), BAZZO D., LAUFFER M., MOREAU N., FONTANA A., SOW M., DIALLO I., (2000) : ATLAS INFOGÉOGRAPHIQUE DE LA GUINÉE MARITIME – REGARDS – CNRS – IRD, Édition IRD, 180 p.

Fonds Documentaire IRD
Cote : A*24718 Ex : 2

L'Atlas infogéographique de la Guinée Maritime qui paraît aujourd'hui représente une contribution importante à la connaissance de cette région naturelle et à la compréhension de toutes les dynamiques, écologiques, sociales, économiques, démographiques qui soutendent son développement.

Région de forte productivité biologique, la Guinée Maritime n'en est pas moins soumise à une exploitation intense et certaines de ses ressources naturelles sont aujourd'hui fortement fragilisées. Aussi, en matière de mise en valeur des terres et des eaux du littoral, il nous paraît aujourd'hui capital que la spécificité des conditions écologiques, comme les modes d'organisation de nos paysans et de nos pêcheurs, soient mieux pris en compte pour permettre un développement harmonieux et durable des communautés littorales et faire en sorte que l'exode rural ne soit plus une fatalité.

L'ensemble des informations cartographiques et des analyses qui les accompagnent, fourni par cet Atlas, devrait, dans ce sens, aider les opérateurs dans l'identification, la structuration et le dimensionnement de projets mieux appropriables par nos populations.

Je tiens à féliciter l'équipe scientifique franco-guinéenne qui, sous la coordination de l'IRD, a réalisé ces travaux et forme le vœu que des études similaires puissent être entreprises rapidement pour chacune des autres régions naturelles de notre pays.

LANSANA CONTE

Président de la République de Guinée

De par ses caractéristiques géographiques, la Région Naturelle de Guinée Maritime présente une diversité spécifique et une productivité naturelle exceptionnelle. Cette richesse en fait l'objet de multiples enjeux et suscite de la part des populations des intérêts souvent contradictoires qui peuvent mettre en péril la pérennité des ressources. C'est pourquoi le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage a initié et soutenu la mise en oeuvre avec l'IRD de ce programme de cartographie original qui doit être compris avant tout comme un outil d'aide à la décision.

L'Atlas infogéographique de Guinée Maritime qui paraît aujourd'hui est unique sur le plan national puisqu'il s'appuie sur une base d'informations géoréférencées et actualisables. Il permet la visualisation de phénomènes et d'évolutions que les simples mots ne peuvent montrer. En ce sens, il constitue le fondement d'un observatoire dont la fonction demande à être pérennisée.

Cet ouvrage qu'il m'est agréable de préfacer représente le fruit du travail d'une équipe scientifique franco-guinéenne. Je souhaite qu'il ne soit que la première étape d'une série de travaux identiques couvrant l'ensemble du territoire guinéen (le reste de la Basse Guinée, la Haute Guinée, la Moyenne et la Guinée Forestière) dans la perspective de la mise en place des observatoires régionaux du développement rural.

Jean Paul SARR
Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage

INTRODUCTION

L'idée d'un projet " Observatoire de la Mangrove " est née au cours de multiples discussions et débats menés en 1995 entre responsables du développement et un groupe de scientifiques sur l'analyse des sources d'échecs (ou de réussite très relative) des projets de développement en zone de mangrove. Diverses causes spécifiques, tout comme la carence d'analyses pluridisciplinaires, furent identifiées et constituèrent l'ossature d'un projet de recherche – développement qui trouva sa cohérence et sa formulation définitive à l'issue du séminaire organisé en avril 1996 par le Ministère guinéen de la Recherche Scientifique et l'Institut de Recherche pour le Développement – IRD (à l'époque ORSTOM).

En 1997 l'Agence Française de Développement accordait une subvention à la République de Guinée pour la réalisation des études et le Ministère de l'Agriculture, maître d'ouvrage, en confiait la mise en œuvre à l'IRD, la direction scientifique du projet étant assurée par l'UMR REGARDS CNRS/IRD de Bordeaux.
L'ensemble des travaux a été mené en partenariat étroit avec plusieurs institutions guinéennes, notamment, le Ministère des Pêches (Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura), l'Université Gamal Abdel Nasser (Département Géographie) et le Ministère de l'Agriculture (Direction Nationale du Génie Rural et la Direction Nationale des Forêts et Faune). Par ailleurs, le projet a permis à un certain nombre d'étudiants des Universités de Conakry et de Bordeaux III de parfaire leur formation théorique par une formation pratique tout en contribuant à l'avancement des travaux au cours des stages de terrain. Cette association de la formation et de l'expertise appliquée au développement a été l'ambition poursuivie à travers la formation initiale et continue de l'équipe d'ingénieurs et techniciens guinéens du projet.

Depuis la Deuxième République, le littoral guinéen a fait l'objet de nombreuses études sectorielles soutenues par la Coopération française. Ainsi, dès 1985, l'IRD initiait des travaux importants en halieutique marine, travaux qui au fil des ans se sont diversifiés pour intéresser de nombreux domaines disciplinaires. Dans le même temps, et à l'issue d'un colloque tenu en 1987 à Conakry, le Projet d'Etudes Côtières initié par le Centre d'Etudes de Géographie Tropicale de Bordeaux (CNRS) se fixait pour objectif de comprendre et de décrire les processus commandant le fonctionnement de l'écosystème de la mangrove guinéenne. Enfin, des travaux sur l'amélioration des conditions techniques de la riziculture de mangrove étaient menés par le CNSHB.

Le projet " Observatoire de la Mangrove " avait pour objectif la réalisation d'un atlas infogéographique de la Guinée Maritime. Il s'agissait, d'une part, à l'échelle de toute la région de réunir au sein d'une base de données une documentation dispersée et hétérogène et d'en donner une représentation homogène et réactualisable ; d'autre part, à travers la création et l'analyse de cartes plus détaillées et d'enquêtes sur un échantillon de terroirs des principales zones d'intervention de projets de développement en mangrove, de fournir, à une échelle plus fine, des éléments qualitatifs sur les dynamiques spatiales, économiques et sociales qui sont actuellement à l'œuvre. Cet atlas privilégie donc les campagnes de la côte qui ont seules fait l'objet d'études de terrain.

Au-delà de la compilation de la littérature d'ordre général, les deux textes de synthèse qui sont présentés dans le présent ouvrage résultent de la combinaison de deux types d'analyses. D'abord, celles des cartes à l'échelle de la région qui permettent de définir des dynamiques générales et des structurations spatiales. Ensuite, à l'échelle des zones sélectionnées, de la synthèse des analyses cartographiques, des monographies de terroirs et des enquêtes thématiques directes. Les résultats exposés reposent sur un échantillon représentatif des situations rencontrées dans les régions étudiées et autorisent donc à y définir des grandes tendances. Ils ne prétendent pas, compte tenu de la grande hétérogénéité des situations locales tout au long du littoral, rendre compte de manière exhaustive de toutes les particularités qu'ils ont révélées.

Les travaux de terrain ont en accord avec les termes du contrat, concerné les principaux secteurs d'intervention des projets de développement en zone de mangrove (Kaback, Douprou, Tougnifily et Bintimodia). Afin de disposer d'éléments de comparaison, il a été choisi d'étudier en complément deux zones enclavées placées dans des situations géographiques différentes et peu touchées par les actions de développement : Kakossa près de Conakry et les îles Tristao sur la frontière de la Guinée Bissau.

Les cartes des limites administratives géoréférencées des secteurs des sous préfectures de Kaback, Kakossa, Douprou, Tougnifily, Bintimodia et Kanfarandé ont été réalisées pour les besoins du projet par levés directs de terrain avec le concours des autorités traditionnelles et administratives locales. Elles ne constituent cependant pas des documents officiels. Pour la réalisation des cartes des secteurs des sous préfectures cartographiées, les données ont été fournies par les différentes administrations guinéennes, tant centrales que préfectorales ou locales. Les collectes d'informations dans les sous préfectures et les CRD ont été réalisées avec le concours des personnels de l'administration décentralisée sur la base de protocoles établis avec l'équipe du projet.

Conformément aux obligations contractuelles, tous les éléments statistiques disponibles et utilisables ont été saisis, traités et cartographiés. Ce travail a été réalisé à l'aide du logiciel MAPINFO. Les cartes d'occupation du sol proviennent d'images satellitales SPOT du littoral. On en retrouvera la description technique dans la notice de présentation de ces cartes. Elles ont été traitées sous les logiciels MULTISCOPE et TERRAVUE et l'interprétation vérifiée sur le terrain. Compte tenu de l'absolue nécessité de disposer pour l'ensemble du littoral d'images d'excellentes qualités, sans nuage et de même date afin de rendre les diverses cartes comparables, il a été utilisé la seule série homogène existante. En effet, la forte nébulosité de la côte guinéenne réduit considérablement les possibilités d'obtenir des images satisfaisantes. Il convient aussi de préciser que dans des systèmes de mises en valeur mobiles dans le temps et l'espace, ce qui est ici le cas, l'image enregistre l'état d'un ensemble d'exploitations agricoles à un certain stade de leur gestion. La représentation donnée est donc un instantané d'un système spatialement dynamique en fonction de stratégies complexes.

Commencé fin 1997, ce projet arrive donc aujourd'hui à son terme avec la parution de cet atlas. Outre le fait qu'il représente la capitalisation d'une quinzaine d'année de recherche sur le fonctionnement de l'écosystème littoral guinéen, cet ouvrage se veut aussi l'expression d'un dialogue permanent et fécond entre opérateurs du développement et chercheurs, depuis la conceptualisation des études jusqu'à la formulation des résultats. Il convient donc de remercier pour leur concours à la réussite de ce projet :

- le Bureau Central des Etudes et de la Planification agricole (BCEPA) du Ministère de l'Agriculture, notre interlocuteur permanent,
- l'Agence Française de Développement (AFD), dont la contribution financière a permis la réalisation des études,
- l'ensemble des Directions techniques des divers Ministères concernés par l'étude,
- l'Association Française des Volontaires du Progrès (AFVP), qui a accepté d'affecter un géographe au projet,
- les responsables des sous préfectures et CRD de Kaback, Kakossa, Douprou, Tougnifily, Bintimodia et Kanfarandé pour leur disponibilité,
- nous remercions également pour leur aide : l'Institut de Recherche Agronomique de Guinée, le Projet Développement Rural de Forécariah, le Projet Mangrove de Dubréka, le Projet Développement de la Riziculture Irriguée en Guinée Maritime, le Projet Transhumance, l'ONG Charente Maritime et la SOBERGUI.

André FONTANA
Directeur Opérationnel du Projet
Représentant IRD Guinée

Georges ROSSI
Directeur scientifique du Projet
Professeur à l'Université de Bordeaux III

La Guinée Maritime aujourd'hui

I. Entre montagne et océan, la diversité.

S'ouvrant sur l'océan Atlantique par une façade de quelques 300 km, la région administrative de Guinée Maritime occupe une bande d'environ 150 km de largeur moyenne entre les contreforts du plateau du Fouta-Djalon à l'est et l'océan à l'ouest. Sur 43.730 km², elle regroupe, grâce à la présence de la capitale, Conakry, quelques 36 % de la population du pays soit 2,5 M.hab. (ou 1,4 M.hab. et 20 % de la population totale si l'on fait abstraction du poids de la capitale afin d'avoir une meilleure appréciation de la population rurale).

Elle se caractérise par un climat aux précipitations abondantes, toujours supérieures à 2 m, mais avec une saison sèche très marquée d'au moins cinq mois, par un réseau hydrographique peu hiérarchisé, largement ouvert sur l'océan grâce à de nombreux chenaux et estuaires. Ce réseau de drainage est remonté, parfois sur près d'une centaine de kilomètres, par des marées à forte amplitude, qui dépassent 5 m dans les estuaires du Nord. Il débouche sur une plate-forme continentale exceptionnellement large, près de 160 km au Nord, et à très faible pente, par l'intermédiaire de vasières largement développées qui donnent au littoral guinéen sa physionomie spécifique.

Trois écosystèmes se succèdent de l'est à l'ouest : le rebord profondément entaillé du plateau gréseux du Fouta-Djalon, des marais maritimes occupés par la mangrove, puis des eaux littorales peu profondes. L'ensemble, en interrelation, constitue un système écologique complexe aux multiples interfaces.

A. Le système écologique

1 - Le piémont du Fouta-Djalon

Le rebord du plateau est en fait le piémont du Fouta-Djalon. Son altitude décroît de l'est vers l'ouest pour atteindre le niveau de la mer. Les zones les plus élevées, fragments de plateaux ou racines de glacis d'érosion, sont constituées de sols squelettiques généralement cuirassés (les bowé), couverts d'une savane basse traditionnellement vouée à l'élevage : c'est le cas de la région de Télimélé.

Ce piémont est, à l'amont, profondément entaillé par des vallées aux versants parfois abrupts, constitués d'éboulis de cuirasse supportant des sols sur grès, bien drainés, couverts de reliques de recrus forestiers à tendance mésophile parfois très anciens dans lesquels on identifie des essences pyrophiles ou liées à l'occupation humaine. Leur cortège inclut en particulier *Ceiba thonningii, Daniella oliveri, Parkia biglobosa, Bombax costatum, Khaya senegalensis, Erythrophleum guineense, Chlorophora excelsa*, *Terminalia ivorensis*, *Afzelia africana*. Les vallées du rio Nuñez, du Konkouré sont les plus importantes et leurs bassins-versants dépassent les limites de la Guinée Maritime, mais la majeure partie de la région est structurée en petits bassins alimentant de nombreux fleuves côtiers tels que le Wassa-Wassa, la Taboriah, la Soumbouya, la Mellacorée etc. Les versants de ces vallées sont intensément mis en valeur.

Les zones les plus basses et les plus proches de la mer, souvent des lambeaux de glacis d'accumulation, montrent des sols ferralitiques plus ou moins profonds, parfois indurés, qui déterminent *pro parte*, la physionomie du couvert végétal. Celui-ci est composé de formations arborées secondaires dont de nombreuses espèces sont typiquement pyrophiles, en particulier *Hymenocardia acida, Daniella oliveri, Cordyla pinnata, Pterocarpus erinaceus, Prosopis africana,* ou de savanes à *Imperata cylindrica*, *Andropogon gayanus*, *Penissetum sp*.

Localement, sur ces zones en pente parfois marquée, la dégradation de la couverture végétale peut, comme dans l'arrière-pays de Conakry, conduire à des formations végétales très dégradées, de type pseudo-steppe, couvrant incomplètement le sol. Cela conduit à amplifier le ruissellement et à favoriser le départ des éléments fins, essentiels pour le maintien de la fertilité de ces sols au potentiel productif généralement médiocre, sauf lorsqu'ils sont d'origine colluviale, comme dans la zone de Katako dans la sous-préfecture de Bintimodia.

Enfin, une mosaïque de bas-fonds parsème les vallées et les zones basses du piémont. Ils sont particulièrement nombreux dans le Kolisokho (sous-préfecture de Tougnifily) et dans la préfecture de Forécariah. Généralement caractérisés par des sols limono-argileux ou sablonneux et par une hydromorphie permanente ou saisonnière, ces bas-fonds sont souvent couverts d'une végétation essentiellement composée de palmiers raphias (*Raphia vinifera* dans la région de Kindia ; *Raphia hookeri* dans celle de Boké). Enrichis en particules fines et alimentés en eau par le ruissellement, ces sols développent des complexes absorbants propices à l'accumulation d'une grande quantité de matière organique. Leur importante capacité de rétention joue un grand rôle dans le maintien d'une ambiance humide durant la saison sèche.

Les bas-fonds sont des refuges pour la faune et la flore sauvage, mais aussi pour les troupeaux domestiques : c'est à proximité que pâture le bétail qui ne part pas en transhumance. Ceux sur colluvions de grès sont les plus fragiles : soumis à des drainages excessifs, ils subissent un lessivage de la matière organique qui aboutit à la formation de sols sableux grossiers à tendance podzolique et à la dégradation de leurs propriétés hydro-rétensives.

2 - Les marais maritimes

Les marais maritimes occupent tout le littoral à l'exception des deux promontoires rocheux du cap Verga et de la presqu'île de Kaloum. Leurs sols sont constitués par les énormes quantités de sédiments arrachés au continent par les fleuves. Extrêmement mobiles, ces sédiments, argilo-sableux pour l'essentiel, sont en réorganisation permanente. Déposés dans la vasière subtidale, ils sont remobilisés et redistribués en fonction des conditions hydrologiques locales. Celles-ci sont liées à trois groupes de facteurs.

D'une part aux courants de marée, très puissants en raison d'un marnage exceptionnellement important. D'autre part à la houle, directement par l'agitation à la côte ou indirectement par l'intermédiaire de la dérive littorale dont la direction principale est orientée au sud, comme en témoignent les nombreuses flèches sableuses qui se sont construites à l'aval-dérive des embouchures. Toutefois, l'amplitude et la vitesse de la houle atlantique sont très fortement amorties par les faibles profondeurs d'un plateau continental toujours très large. Les dynamiques marines à la côte sont donc en grande partie générées par les vents locaux, suffisants pour former des houles et des clapots de courte longueur d'onde et de faible amplitude. Du point de vue hydrodynamique, la côte guinéenne est un milieu de basse énergie. Enfin, les crues fluviales jouent un rôle tout aussi important en déterminant, qualitativement et quantitativement, en fonction des caractères de leur bassin-versant et des conditions climatiques, l'apport sédimentaire.

Deux grands ensembles morpho-pédologiques peuvent être distingués à partir des conditions hydrologiques qui les caractérisent : les zones estuariennes et les plaines de front de mer.

a) Les zones estuariennes

Elles se sont formées par colmatage des anciennes vallées lors de la transgression nouakchottienne. Elles sont aujourd'hui parcourues par des réseaux denses de chenaux qui permettent à la fois drainage et importante fréquence de submersion. Les alternances de submersion par les eaux marines et continentales définissent une grande variété de morphologies et de peuplements végétaux, qui vont du marais halophile à proximité des estuaires (estuaire du Wassa-Wassa, du Soussoudé), aux plaines d'eau douce sur les parties amont des estuaires (haut-Kapatchez, haute-vallée du Konkouré).

La mobilité du réseau hydrographique, commandé notamment par les variations climatiques, est à l'origine du dynamisme de ces zones. Les peuplements végétaux, caractérisés par la prédominance du *Rhizophora*, sont associés à des sols potentiellement sulfatés acides, ou sulfatés acides lorsque leur dessèchement provoque l'acidification par oxydation aérobie de lapyrite provenant de concrétions autour du tissu racinaire.

La région de la Baie de Sangaréah - Dubréka

Le modèle numérique de terrain traité en fausses couleurs de la région de la baie de Sangareah donne un aperçu général des différentes composantes du système écologique de la Guinée Maritime.

A l'arrière plan le plateau gréseux du Fouta-Djalon. Les linéaments de son relief vallonné couvert de savane arborée sont orientés par un quadrillage des fractures. Ces fractures sont à l'origine de profondes vallées dont les versants les plus abrupts sont tapissés de lambeaux forestiers. La partie basse de ces versants est constituée par des glacis d'érosion sur grès dont la pente diminue progressivement, passant à des glacis d'accumulation colluviale.

C'est la partie terminale de ces glacis qui constitue ce qu'il est convenu d'appeler le bas-plateau côtier. Il porte, sur l'image, une végétation très dégradée de savane arborée alternant avec des champs semi-permanents, en particulier au contact immédiat des marais maritimes. Au pied du versant on remarque les nombreux villages qui jalonnent la route Conakry-Kamsar.

Les marais maritimes à mangrove occupent l'essentiel de l'image. On distingue nettement les systèmes de chenaux de la Bramaya, de la Soumba et du Konkouré. Ils assurent l'alimentation/drainage en eau salée des peuplements de *Rhizophora* (en vert foncé) situés le long des chenaux et, en arrière, ceux des peuplements plus ou moins denses d'*Avicennia* (en vert plus clair). La mangrove est piquetée de tâches vert-brun qui marquent les tannes herbeux et grises ou blanches qui indiquent les tannes vifs à efflorescences salines, particulièrement sur la rive droite du Konkouré.

Cette reconstitution tridimensionnelle en fausses couleurs du relief de la zone du cap Verga permet d'observer un autre type d'agencement des unités du système écologique du littoral de la Guinée Maritime.

Sur les roches éruptives qui constituent l'armature du cap, l'altération et l'érosion différentielles ont modelé un relief de collines. De part et d'autre de cet axe central couvert d'une savane arborée se sont développés sur sols ferralitiques des versants-glacis. Ils sont exploités en système de défriche-brûlis. L'image prise au mois de mars permet de voir le damier des brûlis et des différentes stades de friches.

Entre le cap et l'estuaire du rio Nuñez, limitée en bordure de l'océan par le plus important peuplement pur d'*Avicennia* de Guinée s'étend la vaste plaine drainée par la Koumba et le rio Kapachez dont l'estuaire en cours d'envasement est bordé de *Rhizophora.*

Au sud de Tougnifily, on remarque les aménagements de la plaine de Monchon, en particulier le canal central, et à l'ouest de la ville, la nappe d'eau qui recouvre partiellement la plaine de Mankoutan. Au sein du massif d'*Avicennia* apparaissent les tâches claires des tannes.

On peut aussi noter les nombreuses défluviations et chenaux de marée de l'estuaire progradant du rio Nuñez. Dans cette zone proche de Kamsar, l'importance du défrichement de la mangrove et l'empreinte des différents modes d'exploitation de ce milieu se marquent par la mosaïque végétale du paysage.

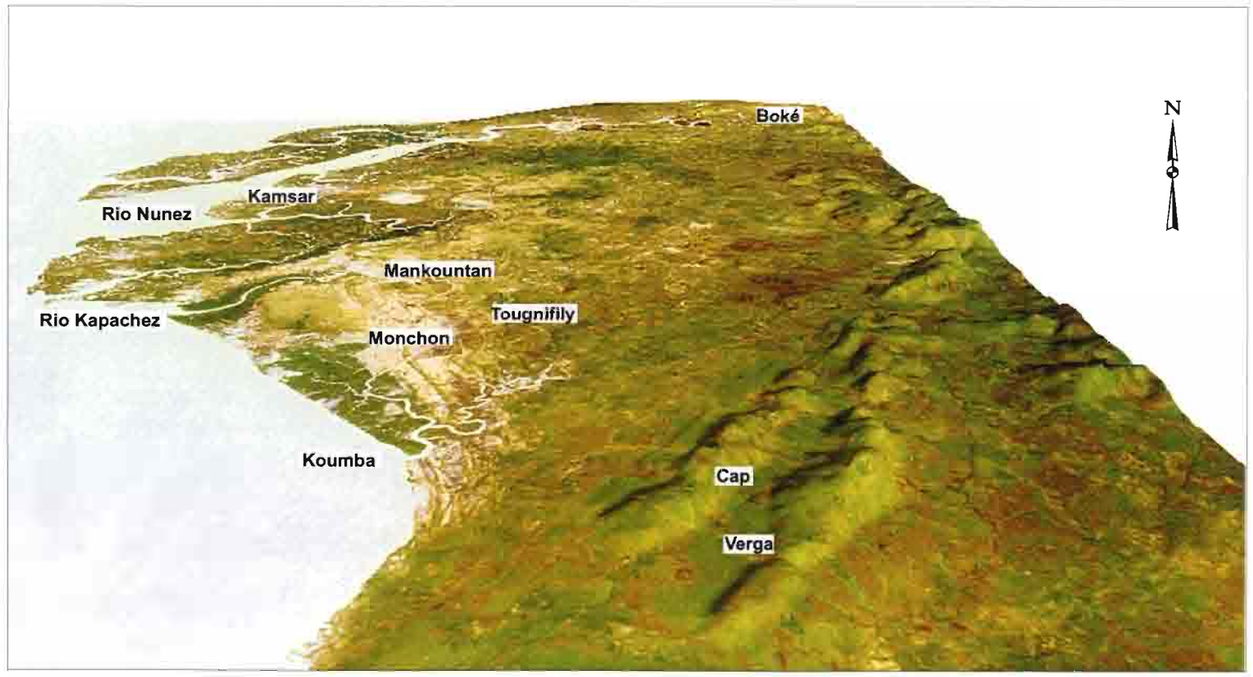

La région de Monchon, entre le cap Verga et le rio Nuñez

b) Les plaines de front de mer

Elles sont de formation plus récente que les précédentes. Situées entre les embouchures des grands estuaires, leur paysage est celui d'une alternance de vasières et de cordons sableux marquant l'évolution antérieure de la côte. Leur genèse résulte de deux processus distincts : soit elles sont le résultat d'une sédimentation de type lagunaire à l'abri d'un cordon sableux pré-littoral (cas des plaines de Monchon), le drainage, ramifié, se fait transversalement vers les estuaires; soit elles sont issues d'une progradation vaseuse de la côte, le réseau de drainage est alors de type embryonnaire : c'est le cas des îles de Kabak et de Kakossa. Dans un cas comme dans l'autre, les plaines sont caractérisées par une faible fréquence de submersion de leur partie centrale, toujours moins bien drainée.

Les plaines de front de mer sont les plus fragiles : un changement des conditions climato-hydrologiques modifiant les houles locales peut être suffisant pour les démanteler totalement. Ce démantèlement peut n'être que partiel lorsqu'un cordon sableux les protège comme à Douprou, dont le premier cordon fossile est, à l'heure actuelle, de nouveau fonctionnel, mais aussi à Kabak ou à Koba. Les sols de ces plaines sont généralement caractérisés par une réaction faiblement acide en rapport avec la végétation pionnière composée d'*Avicennia* et d'herbacées halophiles.

3 - Le plateau continental

La dernière unité du système écologique du littoral guinéen est constituée par le plateau continental qui s'étend jusqu'à 160 km au large de la frontière de Guinée Bissau, ce qui est la plus grande extension du plateau continental des Rivières du Sud. La position du littoral guinéen par rapports aux courants régionaux, ainsi que l'extension du plateau continental et sa très faible pente concourent à y créer des conditions écologiques très particulières.

En effet, sauf pour l'extrême nord la côte guinéenne est généralement exclue du domaine d'influence de l'upwelling dont les remontées d'eau froides à la côte favorisent la prolifération du plancton et l'enrichissement des eaux. Dans ces conditions, les apports sédimentaires charriés par les crues et la production de matière organique par décomposition de la végétation de la mangrove, (celle-ci fournit, en moyenne, quelques 15 tonnes de matière végétale à l'hectare, c'est plus qu'une forêt mésophile), constituent les principaux facteurs d'enrichissement des eaux littorales. Leur accumulation au fil du temps a abouti à la constitution d'une vasière subtidale riche en éléments organiques. Celle-ci est en mouvement constant sous l'influence des apports terrigènes qui la rechargent et l'enrichissent et des mouvements hydrologiques, fluviaux et marins, en interaction, qui mobilisent et déplacent les sédiments et les éléments nutritifs.

Ces conditions d'enrichissement du milieu marin expliquent la concentration du stock halieutique à proximité directe de la côte (75 % du stock est concentré dans la bande côtière déterminée par l'isobathe -20 mètres) et dans le domaine d'influence des grands fleuves : entre la frontière bissau-guinéenne et l'embouchure du rio Nuñez, entre la Fatala et la Morébaya au sud de Conakry.

L'apport en eaux douces des crues s'accompagne aussi d'une forte baisse saisonnière de la salinité des eaux marines à proximité des côtes. Ces conditions sont particulièrement favorables aux espèces estuariennes nobles (la communauté à sciaenidés qui regroupe les bobos, capitaines, mâchoirons... et celle à clupeidés pour les espèces de surface) qui se déplacent avec les saisons entre la vasière subtidale et l'intérieur des estuaires, profitant des eaux chaudes, dessalées et fortement chargées en matière organique. Plus au large et plus diffuse, la communauté à sparidés (sardinelles, ethmaloses, dorades) s'accommode d'eaux plus froides et salées sur fonds de sables propres et azoïques.

B. Le littoral et ses dynamiques

La morphologie actuelle du système écologique du littoral guinéen est issue de la conjonction dans le temps des influences des dynamiques marines et continentales. En effet, durant les grandes glaciations du Quaternaire, et, en particulier lors de la dernière phase froide du Würm, autour de -18.000 / -15.000 ans, le niveau marin était inférieur au niveau actuel d'environ 120 à 130 m. L'extension de la plaine côtière, alors émergée et soumise à un climat de type subaride, correspondait à peu près à celle du plateau continental actuel.

Sur cette vaste plaine, les fleuves ont entaillé de larges vallées dont le relief sous-marin porte encore les traces. De grandes quantités de sédiments produits par les processus météoriques d'altération sur les versants et apportés par les fleuves ont été mobilisées lors de la dernière remontée du niveau de la mer. Cette transgression débute vers -12.000 ans pour se terminer autour de -5.000 ans, sous un climat un peu plus chaud et surtout nettement plus humide que l'actuel, par le maximum transgressif du nouakchottien, au cours duquel le niveau du zéro actuel est dépassé de quelques dizaines de centimètres.

Repoussés progressivement vers l'amont de la plaine côtière en voie de submersion, distribués tout au long de la côte, colmatant les vallées transformées en estuaires et en rias, les sédiments argilo-sableux constitueront le stock de matériel qui donnera, finalement, lors de la légère régression post-nouakchotienne, le substrat des vasières de niveau de base actuellement colonisées par l'écosystème de la mangrove. Le dessin général actuel de la côte, ses caractères morphologiques d'ensemble, ont moins de 2.000 ans.

1 - Caractères de la dynamique actuelle

Depuis, le détail de la morphologie du littoral est en perpétuel remaniement sous l'influence combinée des puissantes crues qui transportent les débris provenant des bassins-versants jusqu'en mer, et de l'agitation marine (houles, dérive littorale, courants de marée) qui commandent la distribution des sédiments issus de la vasière pré-littorale. La combinaison des dynamiques hydrologiques marine et continentale, toutes deux soumises aux fluctuations des facteurs climatiques, est donc le déterminant des remaniements sédimentaires permanents.

En outre, comme les bassins-versants de la majorité des fleuves côtiers sont de faible extension, ils sont uniquement soumis aux régimes climatiques locaux et donc très sensibles aux variations pluviométriques. De ce fait, un changement, ponctuel ou cyclique, du régime des pluies et des vents, suffit à provoquer des modifications hydrosédimentaires sur le littoral.

Ainsi, lorsque vents de mer et pluviométrie également intenses génèrent à la fois des crues importantes et des houles violentes, les plaines de front de mer subissent une érosion et les estuaires sont recalibrés par les crues qui expulsent en mer les bouchons vaseux. Le matériau sédimentaire va parfois fort loin de l'embouchure, recharger la vasière pré-littorale.

Au cours des années ou séries d'années de forts vents de mer, de pluviométrie et de débits fluviaux faibles, la houle érode les vasières dont le matériel érodé, transporté par les courants de marée, va se déposer en bordure d'estuaire et colmate les chenaux. On assiste à un recul des plaines de front de mer combiné à un envasement des estuaires. C'est la situation générale que subit le littoral guinéen depuis les années 80 : les plaines de front de mer sont en recul (exemples de Kabak, de Koba, de Douprou...) tandis que les estuaires connaissent des remaniements sédimentaires (estuaire du rio Nuñez).

Les années de faibles vents de mer, combinés à des pluviométries importantes, ce sont les crues fluviales qui mobilisent les sédiments vers l'aval des estuaires. Repris immédiatement par la dérive littorale, ils s'accumuleront, à l'immédiat aval-dérive de l'embouchure, devant les plaines côtières. Les estuaires s'élargissent et les plaines de front de mer sont en accrétion, parfois très rapide. Certains estuaires peuvent alors avoir un fonctionnement deltaïque, et on observe, comme sur le Konkouré, la formation d'îles immédiatement colonisées par une formation végétale à base d'*Avicennia*.

2 - Les implications de cette dynamique

A partir de cette dynamique hydrosédimentaire complexe, variable dans l'espace et le temps, c'est l'ensemble des composantes des écosystèmes qui évolue : la répartition et la composition du stock de poissons, la végétation, les sols et leur potentiel productif, la mise en valeur.

La distribution des espèces est fortement liée à la composition des fonds et à la salinité des eaux, elles-mêmes déterminées par la combinaison

des régimes des crues et des marées. La communauté à sciaenidés préfère les eaux dessalées et les fonds sablo-vaseux se déplace au cours de l'année pour rester dans la zone d'influence des fleuves, alors que la communauté à sparidés préférant des fonds sableux et des eaux moins salées, plus claires, à faible charge sédimentaire, reste à l'extérieur de cette zone d'influence.

Les sols et la végétation de mangrove sont eux aussi conditionnés par les flux hydriques. Les trois espèces de palétuviers (*Rhizophora*, *Avicennia* et *Laguncunaria*) se répartissent en fonction de la nature, de la fréquence et de l'importance de la submersion ainsi que des dynamiques sédimentaires. Les *Rhizophora* se retrouvent dans les estuaires, au bord des chenaux, dans des conditions de submersion quotidienne et ne craignent pas l'eau douce. Les *Laguncunaria* ont besoin des mêmes conditions que les *Rhizophora*, mais sont plus exigeants pour la luminosité et la submersion, ils se retrouvent donc strictement en bordure des chenaux. Les *Avicennia* enfin, espèce pionnière pouvant supporter des fréquences de submersion plus faibles, colonisent les zones d'accrétion, les plaines de front de mer et les zones d'arrière-mangrove.

L'évolution des sols et leur sensibilité à la mise en valeur est aussi fonction des conditions hydrosédimentaires initiales et des conditions actuelles d'inondation. Si, à un moment de leur histoire, les vases ont été colonisées par des *Rhizophora*, puis mal inondées par l'eau de mer ou drainées, elles subissent une maturation par oxydation qui conduit à l'expression de la jarosite et à leur acidification ; inondées régulièrement par la marée, elles bénéficient de l'apport fertilisant des sédiments chargés de matière organique et du pouvoir tampon de l'eau de mer ; exclues de l'influence marine par envasement des drains, elles se continentalisent et sont occupées, suivant les cas, soit par une formation arbustive d'arrière-mangrove à *Raphia palma-pinus*, soit par des tannes herbeux à *Sesuvium portulacastrum*, *Philoxerus vermicularis* et *Paspalum vaginatum*, soit par des tannes vifs à efflorescences salines, exploités pour le sel.

Enfin, l'écologie du piémont est, elle aussi, dans une certaine mesure, affectée par les évolutions des écosystèmes situés en aval. La marée dynamique transmet les oscillations du niveau marin largement en amont du coin salé. La nappe phréatique tributaire des cours d'eau soumis à la marée dynamique s'exhausse et modifie le comportement des bas-fonds situés dans sa zone d'influence : régulièrement inondés faiblement drainés, la matière organique qu'ils contiennent est protégée du lessivage et ils conservent leur capacité de rétention. Cependant, si l'inondation est quasi-permanente, entretenant des conditions anaérobies, ces sols vont avoir tendance à évoluer vers des tourbes.

Compte tenu de l'importance de ces interactions, la prise en compte du système écologique dans son ensemble est indispensable pour la compréhension des phénomènes locaux. Elle est également indispensable pour l'évaluation de l'impact d'une intervention d'aménagement, notamment si elle implique la modification des conditions hydrosédimentaires.

3 - Système écologique et dynamiques anthropiques

La mise en place du système écologique du littoral guinéen a donc abouti à la formation d'unités écologiques très différenciées mais interdépendantes. Cette situation implique non seulement une richesse écologique remarquable (très importante biodiversité ramassée dans un espace restreint), mais aussi une abondance qui tire son origine du jeu d'interactions qui relie les unités écologiques entre elles.

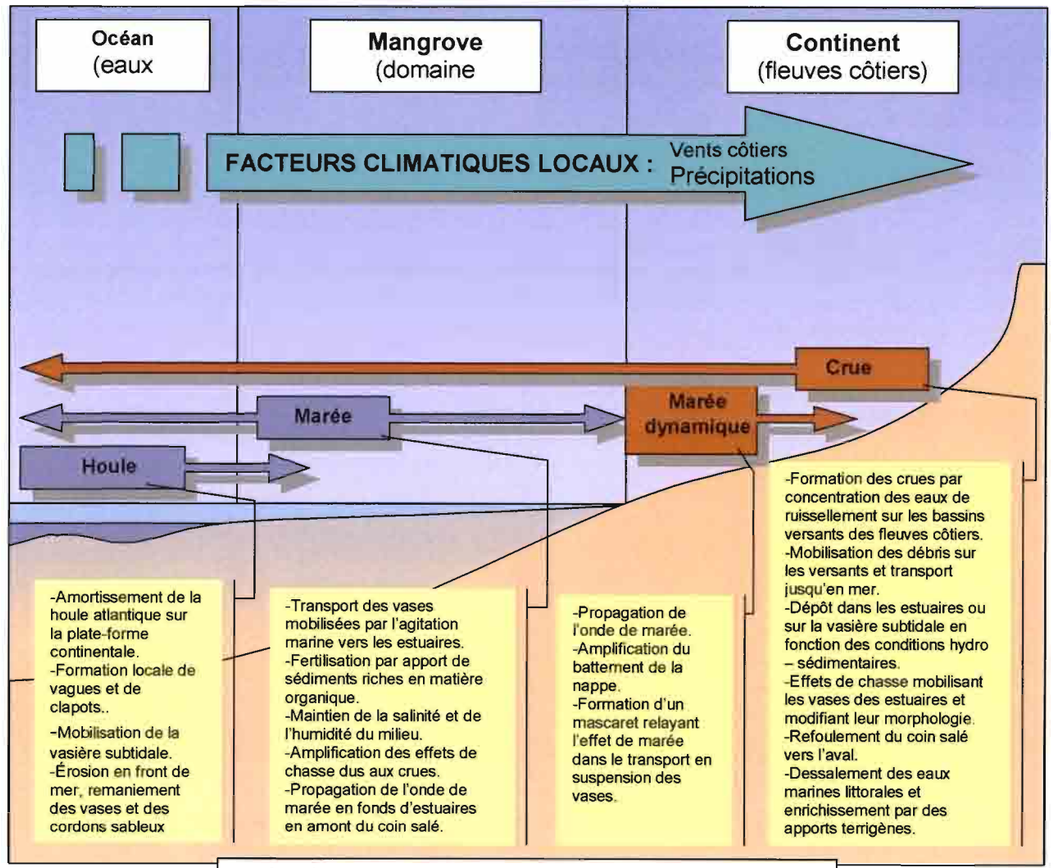

LES AGENTS DYNAMIQUES DU SYSTEME

Cette diversité et cette productivité remarquables du système côtier ont suscité un autre type d'interactions entre unités écologiques : celle des modes de mise en valeur.

a) Les stratégies de mise en valeur

La richesse de ce milieu a toujours été mise à profit par les populations littorales : les témoignages les plus anciens, ceux des premiers marins portugais, font état, dès le XIV^{ème} siècle, de modes de mise en valeur intégrant la diversité du potentiel des différents écosystèmes. Ce principe se maintient de nos jours et les populations côtières s'attachent toujours à mettre en valeur simultanément toutes les facettes écologiques auxquelles elles ont accès.

Les complémentarités culminent avec les populations habitant en mangrove qui, en ce qui concerne les seules activités de production, pratiquent simultanément la pêche, la riziculture de mangrove, les cultures sèches de versant, celles inondées de bas-fonds d'eau douce, l'arboriculture, la foresterie... Anthropisés depuis des siècles, les écosystèmes, aménagés et gérés par les populations, deviennent des agrosystèmes dont la biodiversité et la productivité, construites et entretenues, sont exploitées en tant que ressource.

Ainsi, les paysages ruraux de la Guinée Maritime sont caractérisés par le maintien et la multiplication systématique des arbres utiles à proximité des villages (palmiers aux multiples usages, fruitiers, bois d'œuvre, arbres « magiques » pour les médicaments, arbres « sacrés » pour les cérémonies). Cette anthropisation s'exprime, sur le plateau, par la gestion raisonnée des jachères sur brûlis, des berges de marigots, la protection de certains massifs boisés, de sources ou de zones humides. Des règlements d'usage déterminent les modalités d'accès à la ressource et en posent les limites : interdictions ou restrictions à l'utilisation, périodes d'exploitation.

Le respect de ces règles, souvent codées à travers des interdits magico-religieux, est fondé sur le contrôle social. C'est le cas par exemple pour la foresterie en mangrove et sur le plateau où certaines espèces et/ou certaines zones sont protégées, c'est le cas, aussi, pour l'exploitation des peuplements de palmiers à huile. Ce qui est recherché à travers les différentes formes de contrôle de l'organisation de l'espace et de l'accès aux ressources, c'est bien, à travers la reproduction de la ressource, celle du groupe.

b) Leurs conséquences

Ces modes de mise en valeur peuvent être considérés comme une autre forme d'interaction entre unités écologiques. En effet, lorsque l'intensification de l'exploitation de l'une des facettes de l'agrosystème atteint ses limites dans le contexte démographique, technique et économique local, et s'accompagne d'une dégradation des conditions agronomiques/économiques, l'effort de mise en valeur est reporté sur les autres facettes.

Ainsi, ces dernières années, les difficultés croissantes rencontrées dans la riziculture, qu'elle soit de mangrove ou de versant continental, se sont accompagnées d'une intensification de la pêche à pied et de la petite pêche embarquée. De même, la dégradation des conditions de la riziculture de mangrove dans de nombreux terroirs s'est accompagnée d'une recrudescence de la mise en valeur du talus côtier par de nombreuses plantations (bananiers, kolatiers, fruitiers...), mais aussi avec du manioc et du maïs. Ce mouvement s'étend maintenant aux bas-fonds d'eau douce qui sont, pour le moment, la facette la moins exploitée. Leur mise en valeur nécessiterait des aménagements impliquant un drainage qui risquerait, dans certains cas, de provoquer la minéralisation de la tourbe et la perte des qualités hydro-rétensives qui en font la richesse.

4 - Conclusions

La Guinée Maritime rassemble trois écosystèmes très différenciés. Chacun possède des caractéristiques et un fonctionnement morphodynamique spécifiques et à travers cela ses propres potentialités et ses propres contraintes à l'aménagement.

Cependant, l'ampleur des interactions qui relient les marais maritimes à mangrove au piémont d'une part, au plateau continental d'autre part, pousse à considérer ces trois unités écologiques comme constituant un système complexe au sein duquel chacune est fortement dépendante des deux autres pour des raisons d'ordre biophysique et de mise en valeur.

En effet, à l'exception des zones d'altitude et des versants qui jouent exclusivement le rôle, au demeurant fondamental, de production de sédiments, le complexe écologique est entièrement structuré autour de flux, essentiellement hydriques. Ils permettent la circulation et le transfert d'éléments minéraux et organiques d'une unité écologique à une autre : maintien du potentiel productif des sols de mangrove par les apports sédimentaires véhiculés par l'agitation et les courants marins, enrichissement des eaux littorales par les apports terrigènes issus des crues.

Comme nous l'avons souligné, l'écosystème le plus original et celui qui offre la plus grande diversité de ressources, est la mangrove. On ne peut le considérer comme uniforme. Sous une apparente monotonie c'est une véritable mosaïque de micro-milieux qui est à l'origine de multiples interfaces. C'est l'abondance de ces interfaces qui génère une biodiversité et une productivité considérables rassemblées sur une surface relativement réduite.

Les différents caractères et les dynamiques que nous venons d'évoquer empêchent de considérer l'écosystème de mangrove du littoral guinéen comme une interface simple entre océan et continent. Son extension spatiale, la spécificité des conditions écologiques qui le caractérise et qui a entraîné une spécialisation des peuplements végétaux et de la faune, font de la mangrove une unité écologique à part entière. L'interpénétration des unités écologiques liée aux variations hydro-sédimentaires d'origine climatique a produit une mosaïque de micro-milieux aux potentiels diversifiés.

Cela conduit les populations à jouer sur les multiples complémentarités offertes, non seulement au sein de la mangrove, mais aussi entre les différentes facettes écologiques qui composent les terroirs. L'évolution des stratégies paysannes et leurs déterminants sont donc aujourd'hui des composantes de la dynamique du système écologique.

II. La région et ses territoires

La diversité et la richesse du système écologique se traduisent aussi par celle des paysages ruraux et de leurs modes de mise en valeur. Plusieurs caractères discriminants peuvent être proposés pour décrire cette diversité.

Si, comme nous venons de le voir, les conditions naturelles, très différentes qui affectent les grandes unités écologiques ont occasionné une différenciation très nette des paysages ruraux en paysages d'altitude, de piémont et de mangrove, deux autres groupes de facteurs permettent d'expliquer plus finement la diversité des situations observées.

D'une part, le peuplement de la Guinée Maritime, résultat d'une longue histoire de migrations et les particularités spatiales et sociales qui en découlent.

D'autre part, le maillage de l'espace par un réseau urbain et de transport dont l'influence s'exerce de façon très inégale sur les campagnes.

Tous ces facteurs de diversification ont conduit à une véritable mosaïque rurale, où les paysages, les cultures, les modes de mise en valeur et les conditions sociales et économiques changent très rapidement.

A. A l'origine du peuplement : un espace refuge

L'histoire du peuplement de la Guinée Maritime est encore très mal connue. Cependant, on sait que la plupart des groupes culturels et linguistiques de la région sont descendus du Fouta-Djalon dans un mouvement qui a peut-être commencé dès le XIII^{ème} siècle, mais qui a atteint son maximum au cours du XVII^{ème} siècle.

Sur les plateaux et les versants du Fouta-Djalon, les ancêtres des actuels Baga, Nalou, Minkiforé, mais aussi probablement des Bassari, Conyagui (qu'on retrouve actuellement dans le Badiar) et probablement aussi des Kissi avaient formé des sociétés peu hiérarchisées cultivant le riz, le fonio, le mil en essartage et dans les bas-fonds. Il est difficile d'affirmer que ces groupes étaient, à l'origine, déjà culturellement individualisés. Aucune structure politique centralisée, aucune figure charismatique ne semble avoir émergé de ces sociétés claniques à l'époque où elles peuplaient le Fouta-Djalon.

Le mouvement de migration vers la côte semble avoir pour origine l'arrivée des premiers groupes dialonkés et peuhl non islamisés (les Pulli), provenant de l'effondrement des empires de la zone sahélo-soudanienne, très vraisemblablement sous l'effet de la longue période d'aridification contemporaine du « Petit âge glaciaire » qui débute vers le milieu du XIV^{ème} siècle. L'afflux de ces populations ne provoqua probablement pas immédiatement des conflits ouverts et de grande ampleur avec les populations plus anciennement installées. Il est plus vraisemblable que la pression foncière et culturelle, associées à la difficulté de cohabitation entre des sociétés d'éleveurs fortement structurées et centralisées et des agriculteurs aux organisations sociales plus lâches ont poussé ces derniers à reculer progressivement vers la côte. La pression s'est ensuite accentuée avec la mise en place d'un pouvoir peuhl qui s'est rapidement islamisé, déclarant le djihad au début du XVIII^{ème} siècle. Le mouvement d'exode s'achève au tout début du XIX^{ème} siècle, les aires culturelles paraissant alors stabilisées.

Les premiers groupes à atteindre la côte guinéenne seraient des Nalou qui, après avoir décrit un arc de cercle les menant du Fouta-Djalon jusque dans l'actuelle Guinée-Bissau en passant par le Badiar, se seraient fixés dans le nord, au moins jusqu'au rio Pongo, entre le XIII^{ème} et le XIV^{ème} siècle. Une deuxième vague Nalou serait partie juste après la guerre de Talansan (1727-1728). Formant de petites communautés, les Nalou adaptent leurs techniques de riziculture sur brûlis aux têtes de chenaux d'arrière-mangrove qu'ils mettent en valeur.

Ce premier peuplement nalou sera ensuite assimilé ou repoussé vers le nord par les Baga dont deux premiers groupes importants empruntent, l'un, le chemin de la vallée du Konkouré pour aboutir dans la région de Conakry, puis essaimer le long de la côte vers le nord, fondant le Kaloum, puis le Koba et le Kakissa ; l'autre le chemin qui longe les contreforts Nord du Fouta-Djalon pour aboutir dans la région de Boké pour se disséminer dans les plaines du rio Kapatchez et du rio Nuñez.

L'hétéronyme Baga regroupe en fait au moins cinq groupes linguistiques différents : les Bagas-Kaloum, dont seraient issus les Bagas-Koba et les Bagas-Kakissa ; les Bagas-Fore, les Bagas-Pukur, les Bagas-Sitemu et les Bagas-Mandori[1]. Des témoignages convergents rapportent que les

[1] Ces ethnonymes sont pour la plupart des hétéronymes empruntés à la langue soussou.

langues du Kaloum, du Koba et du Kakissa, aujourd'hui quasiment disparues, seraient très proches les unes des autres et s'apparenteraient à la langue Sitemu.

Les migrations vers la côte de ces différents groupes pourraient s'être étalées, en plusieurs vagues, sur une très longue plage de temps entre le XIV^{ème} et au début du XIX^{ème} siècle. On suppose que les Baga-Fore qui occupent actuellement la plaine de Monchon pourraient être parmi les derniers Baga à avoir quitté le Fouta-Djalon. Les implantations baga actuelles ont par ailleurs été considérablement renforcées par des groupes d'origines très diverses progressivement assimilés. Les Landouma, dont la langue s'apparente aussi au Baga-Sitemu, se sont installés sur le plateau de Boké, s'étendant jusqu'en Guinée-Bissau au nord et s'approchant des plaines du rio Kapatchez au sud.

Au sud de la péninsule de Kaloum, les premiers arrivants sur la côte pourraient être les Mandényi originaires des plaines du sud du Fouta-Djalon et qui ont abouti sur la côte en passant par l'actuelle Sierra-Leone. Leur aire de peuplement se serait étendue depuis la frontière de la Sierra-Leone jusqu'au cap Verga. Ils auraient ensuite été repoussés vers le sud jusqu'aux îles de Kabak et de Kakossa au cours du XVII^{ème} siècle par les Malinkés de la famille Touré Kalaï installés à Forecariah .

Le littoral guinéen servit donc de refuge à de nombreux groupes culturels qui avaient en commun une origine continentale, des pratiques agraires semblables, fondées sur l'agriculture itinérante sur brûlis et une organisation politique peu hiérarchisée. Les Soussou descendirent en dernier du Fouta-Djalon et ils s'imposèrent rapidement sur la plus grande partie de la côte, tant par leur organisation politique que parce qu'ils furent les premiers à se convertir massivement à l'Islam puis à le propager. La plupart des peuples anciennement installés sur la côte furent rapidement assimilés à la culture soussou dont la langue est aujourd'hui largement dominante en Guinée Maritime.

Les Mandényis disparurent complètement, quant aux langues Baga-Kaloum, Koba ou Kakissa, elles ne subsistent plus qu'à travers quelques anciens, mais semblent promises à la disparition. Entre la Sierra-Leone et l'embouchure du rio Kapatchez, les Soussou sont très largement dominants, à l'exception de quelques enclaves bagas qui se résument parfois à un quartier dans un village. Minoritaires et entraînés dans un processus d'assimilation, les Baga subsistent pourtant dans les sous-préfectures de Koba, Douprou, Tougnifily. Au nord du cap Verga, les Soussou n'ont pas l'influence prépondérante qu'ils ont au sud. L'identité baga est restée plus vivace dans la plaine de Monchon où la langue et la culture Baga-Fore perdurent tant bien que mal, et, surtout en pays Sitemu (entre le rio Kapatchez et le rio Nuñez, où le village de Katako fait figure de centre culturel. Enfin, les langues landouma et nalou se maintiennent dans un contexte, il est vrai, d'enclavement culturel et économique extrêmement prononcé.

Signalons, enfin, l'arrivée récente sur la côte de réfugiés ballantes qui ont fui la guerre d'indépendance de la Guinée Bissau à partir des années 1960. Ces populations animistes ont commencé par s'installer en de petites implantations familiales dans des endroits isolés de la mangrove. Ils ont fini par former plusieurs villages dans les îles Tristao et sont maintenant disséminés sur toute la côte jusqu'à Conakry.

B. La mosaïque rurale

Cette histoire des dynamiques de peuplement dessine une première zonation des paysages ruraux et des modes de mise en valeur.

A l'Est (région de Télimélé) sur les plateaux d'altitude, une aire peuhle formée surtout de parcours pastoraux et de pâturages sur bowé qui s'apparente très fortement à celle du Fouta-Djalon dont elle est, en fait, la marge ouest.

Au centre, sur le piémont, une aire soussou caractérisée par l'essartage rizicole et l'arboriculture. Cette aire s'étend, à l'ouest, jusqu'en bordure des marais maritimes où commencent les terroirs de mangrove. Ceux-ci sont dominés par des Soussou d'ascendance Mandényi au sud de Conakry ; d'ascendance Baga-Kaloum, Koba ou Kakissa entre Conakry et le cap Verga ; par des Bagas-Fore, Pukur, Sitemu et Mandori entre le cap Verga et le rio Nuñez ; par les Nalou, enfin, au nord de ce fleuve.

Ce morcellement ethno-culturel ne recouvre pourtant pas une égale diversité dans les paysages et les modes de mise en valeur. Partout, en mangrove, domine une riziculture permanente, endiguée ou ouverte lorsque les conditions de salinité en saison sèche le permettent. Dans toute la partie nord du piémont, l'influence des Soussou décline au profit d'une mosaïque d'identités culturelles dominée par les Landouma et les Minkiforé pratiquant, eux aussi, l'essartage rizicole et, parfois, la riziculture de bas-fonds.

Les Ballante pratiquent la riziculture de mangrove selon le même principe que les autres peuples du littoral : ils sont d'ailleurs recherchés pour leur grande maîtrise de l'itinéraire technique très spécifique de cette production. Dans le domaine de mangrove, les principes de la mise en valeur rizicole sont constants dans l'ensemble des pays des Rivières du Sud.

1 - La mise en valeur de la mangrove

Les chenaux d'arrière-mangrove ont été les premières terres à avoir été mises en valeur par les Nalou au nord du rio Pongo, et par les Mandényi au sud. La mise en valeur des chenaux est limitée par la nature des sols potentiellement acides, dont l'extrême acidité (pH parfois inférieur à 3), se révèle lors de leur assèchement. Cette contrainte ne donne cependant pas lieu à des techniques de maintien de l'acidité à des niveaux bas : les rizières sont défrichées, endiguées puis cultivées quelques années, tant que l'acidité n'est pas limitante. Ensuite, les casiers sont laissés à l'abandon. Le tassement des digues permet le retour de l'eau de mer chargée en éléments minéraux et organiques fins en suspension, dont le pouvoir à la fois tampon et fertilisant permet de reconstituer les qualités agronomiques des sols. En général, moins d'une dizaine d'années suffisent à rétablir les conditions de mise en culture.

Dans les estuaires, où les fréquences de submersion plus grandes permettent des apports réguliers en matière organique, la riziculture de mangrove est plus développée. L'amont des estuaires permet une riziculture ouverte. Dans ces zones, la crue chasse le coin salé loin vers aval pendant tout le cycle cultural et offre de très bonnes conditions de mise en valeur pour un investissement en travail limité. Dans les parties aval, l'endiguement, gourmand en travail, devient nécessaire. Il sert en même temps à empêcher l'entrée de l'eau de mer dans les casiers, et à y retenir l'eau douce nécessaire à la croissance du riz durant tout le cycle. En estuaire, les rizières s'étendent généralement depuis le talus côtier jusqu'aux chenaux en laissant souvent un rideau de *Rhizophora* entre le drain et la dernière rizière.

Les plaines de front de mer sont considérées par les riziculteurs comme les plus propices à la mise en valeur. Résultant d'une sédimentation surtout marine, n'ayant générale-ment jamais porté de peuplement de *Rhizophora*, elles ne sont pas soumises au risque d'acidification. Cependant, elles présentent souvent, en particulier dans leur partie centrale, de mauvaises conditions de submersion/drainage, ce qui limite les surfaces cultivables. Leur mise en valeur commence par la mise en place d'une auréole de casiers entre les cordons sableux, puis s'étend en direction du littoral, où une bande d'*Avicennia* est maintenue en bord de mer. Dans le cas des grandes plaines, les cordons sont entièrement occupés par l'habitat rural, les cultures sèches et les peuplements d'arbres utiles. Dans certains cas, comme à Monchon, ces cordons servent aussi de parcs à bestiaux en saison sèche : certaines plaines servent en effet de pâturages en saison sèche pour le bétail transhumant.

La côte est aussi parsemée de très nombreux débarcadères de pêche artisanale. Ils sont situés dans les estuaires ou sur de grands cordons fonctionnels en front de mer et dénotent l'importance de cette ressource dans les modes de gestion les plus littoraux.

2 - La mise en valeur du piémont

La mise en valeur du piémont est homogène depuis le talus côtier jusqu'aux contreforts du Fouta-Djalon et consiste en un essartage rizicole classique basé sur des jachères plus ou moins longues, sur l'action fertilisante des produits du brûlis, anti-adventice et anti-parasitaire du feu.

Contrairement aux terroirs de mangrove délimités par les systèmes de diguettes qui sont des marques foncières très nettes, le parcellaire n'est pas marqué clairement dans le paysage. Les terroirs villageois sont divisés en grandes parcelles sur lesquels s'effectuent des rotations sur des périodes de jachère de l'ordre de la décennie.

Avant les premières pluies, un conseil convoqué par le doyen de la famille d'ascendance fondatrice et réunissant les chefs des grandes familles, choisit la zone à mettre en culture. Celle-ci est ensuite divisée en autant de subdivisions que de familles élargies, puis réparties entre foyers nucléaires au sein des familles.

Après le défrichement, l'essart est mis à feu en une seule fois, labouré à plat à la daba[2]. Ces travaux sont collectifs et regroupent l'ensemble ou une fraction importante de la famille élargie en fonction de la force de travail nécessaire à leur réalisation dans un laps de temps assez bref avant les pluies. Les parcelles sont semées à la volée. Une autre technique se fait jour dans la région du cap Verga : le semis en poquet. Il ne nécessite pas de labour complet de la parcelle, quelques grains sont enfouis dans un trou creusé à l'aide d'une petite daba particulière et la terre tassée d'un coup de talon. Selon les paysans, cette technique permet d'économiser à la fois temps de travail lors du labour et semences pour un rendement convenable. Les récoltes ont lieu dès le mois de septembre pour le riz précoce.

Le défrichement, la mise à feu et le labour sont les travaux masculins, tandis que les vieux sèment et que les femmes, assistées de leurs enfants, s'occupent de tous les autres travaux. La deuxième année, le même champ est semé en arachide ou en fonio sans sarclage préalable, puis laissé en repos à partir de la troisième année. Aucun amendement chimique n'est pratiqué, seule la fumure provenant des troupeaux en transhumance sur les jachères jeunes permet un apport organique.

La limitation à deux années de mise en culture afin de limiter la baisse des rendements tient plus à deux choses : l'envahissement progressif du champ par les adventices qu'on laisse se développer librement et le développement des attaques parasitaires, qu'à la baisse de fertilité. En effet, les parcelles auraient souvent les capacités agronomiques pour être mises en culture plus longtemps, mais le sarclage demande un temps de travail féminin jugé trop important comparativement au rendement obtenu. Ce temps est jugé plus rentable s'il est investi dans des activités, non obligatoirement agricoles, à plus forte valeur ajoutée. Il peut, alors, être plus opportun que les hommes défrichent une nouvelle parcelle. Dans ce cas là, c'est le temps de travail disponible et sa répartition sexuelle qui est le déterminant principal des vitesses de rotations.

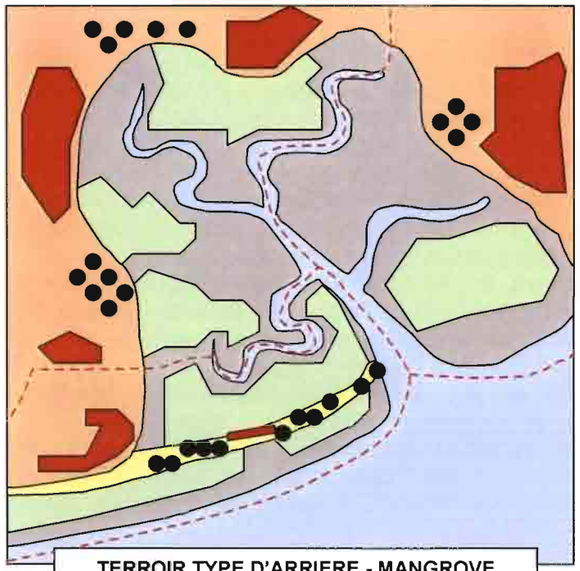

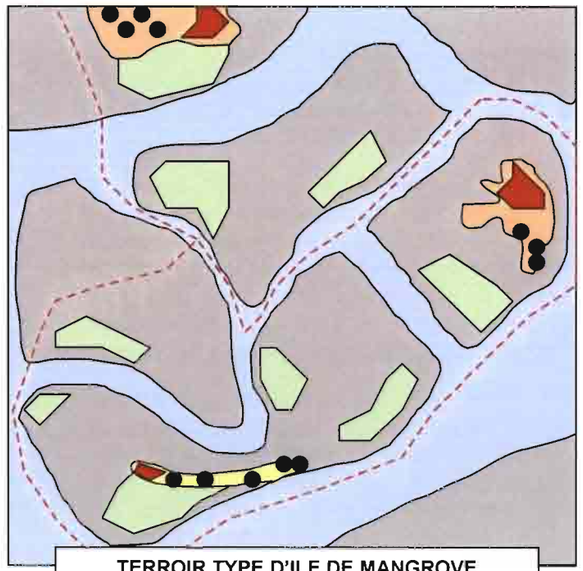

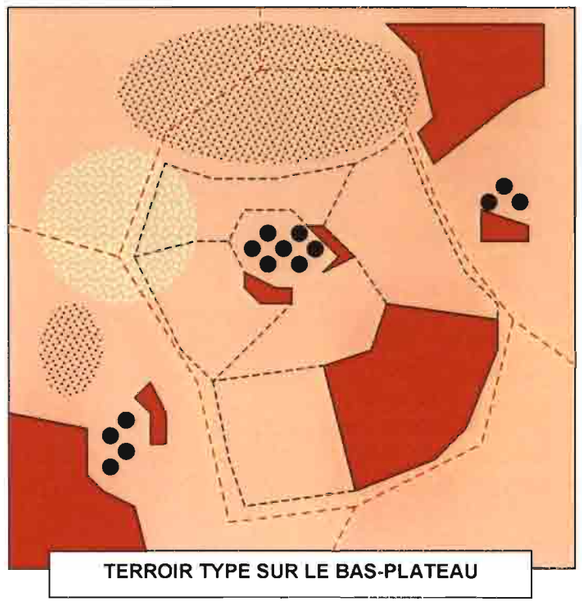

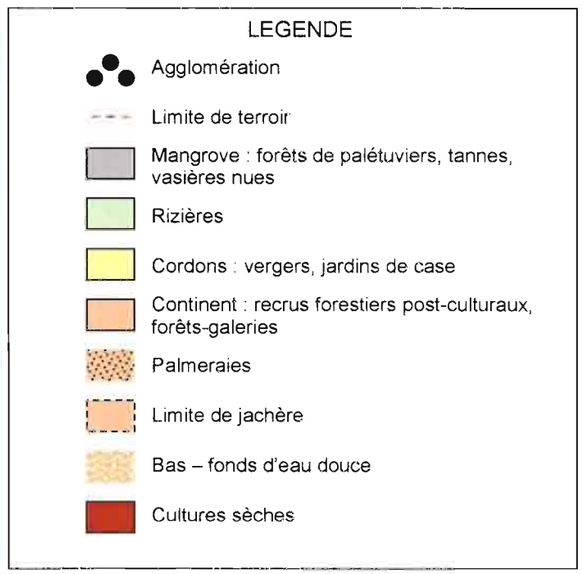

En outre, il semble que ce soit au bout de deux ans que l'assainissement des parcelles lié au feu commence à ne plus être efficace. Une troisième année de culture ferait courir un risque sanitaire important lié à l'explosion des populations d'insectes. Le contrôle de ces pestes nécessiterait l'emploi de produits chimiques, et donc d'investir du travail et de l'argent dont les valeurs réelles ne seraient pas compensées par celle de la récolte.

Les durées de jachère varient aussi considérablement, mais pas exclusivement, en fonction des densités de population : supérieures à quinze ans dans les régions les moins peuplées, elles sont actuellement en moyenne d'environ neuf à sept ans et atteignent parfois quatre ans. La durée limite de jachère pour maintenir, dans le contexte technique et d'investissement en travail actuel, le potentiel productif des sols des versants, se situe autour de cinq ans.

Lorsque la disponibilité foncière est très importante, les agriculteurs défrichent et brûlent des parcelles de plus de quinze ans sans les mettre en culture, entretenant un couvert arbustif jeune, plus facile à défricher avec moins de travail. Ces pratiques correspondent aussi à un renouvellement régulier de l'affirmation d'une propriété foncière.

De très nombreux villages du piémont disposent de bas-fonds, mais très peu sont aménagés de manière à permettre une mise en culture permanente. Lorsqu'ils le sont, ils peuvent être cultivés en riz flottant (riz bagamale de la région du rio Kapachez), après une préparation identique à celle des champs de versants. Mais la plupart du temps ils sont intégrés dans des parcelles de versant et mis en valeur sur le même principe de jachère longue ou laissés à l'abandon lorsque leur drainage est difficile.

Les paysages ruraux du piémont présentent donc, en fonction de ce mode d'exploitation et des caractères locaux des sols, un aspect de collines couvertes de brousses plus ou moins arborées ou de formations forestières composées d'espèces pyrophiles qui correspondent, en fait, à différents stades de recrus forestiers sur jachère.

Les palmeraies résultent d'un tri sélectif et d'un entretien, bien que les populations du continent n'assurent plus systématiquement leur renouvellement. Les liens entre la plus ou moins grande pureté de la palmeraie et le soin qui y est apporté, c'est-à-dire en grande partie la densité de population sont connus. La palmeraie de Katako, la plus importante du littoral, correspond aussi à un très ancien et très dense foyer de peuplement. On peut constater que certaines palmeraies se dégradent sous l'effet d'un manque d'entretien, que

[2] Houe à manche court.

celui-ci résulte d'une émigration ou d'une orientation du travail disponible vers d'autres activités jugées plus lucratives Les villages du piémont sont très ombragés, entourés d'une couronne de jardins de case ouverts, de bosquets d'essences utiles et de plantations fruitières.

3 - La mise en valeur du plateau

Les terroirs situés les plus à l'est et le plus en altitude sont essentiellement tournés vers l'élevage extensif. Les paysages se composent de trois éléments principaux.

Les hauteurs, souvent tabulaires, qui dominent les bowé sont coiffées d'une vieille cuirasse pédologique extrêmement dure et épaisse, très perméable, héritée, au plus récent, du tertiaire. Inexploitable, et inexploitée, même pour des pâturages, elle est recouverte d'une savane boisée ou d'une forêt claire utilisée comme réserve semi-forestière pour la chasse et le bois.

Sur les versants parsemés de blocs éboulés, affleurent des altérites de grès plus ou moins argileux. Ils sont boisés et utilisés en défriche-brûlis pour la culture du fonio, peu exigeant et, plus rarement, du mil. A leur pied, les bowé, qui ne peuvent servir à rien d'autre, sont utilisés comme pâturages de saison des pluies. L'incendie est le seul moyen d'assurer une productivité minimale de ce qui devient alors, en saison des pluies, une belle prairie.

Dans les bas-fonds colluviaux bien drainés, proches des habitations, les tapades, jardins permanents clôturés de haies vives, bénéficient des déchets organiques de toute l'exploitation. Enfin, les bas-fonds marécageux servent de pâturages de saison sèche. Ces paysages s'apparentent à ceux que l'on peut observer dans tout le Fouta-Djalon. Ils occupent la région de Télimélé et le nord-est de la Guinée Maritime.

C. Les questions foncières

Les paysages ruraux portent la marque des règles foncières traditionnelles qui en régissent la mise en valeur. Ces règles qui déterminent l'accès à la terre et aux ressources qu'elle porte, revêtent, par ailleurs, une importance capitale pour toute opération de développement rural.

1 - Les principes de base

Partout, en Guinée Maritime, c'est le droit du premier défricheur qui prévaut : la famille ou le clan descendant du fondateur du terroir en a la responsabilité foncière. Responsabilité ne signifie nullement propriété au sens courant du terme. La terre est la seule propriété des ancêtres qui l'ont confié en usufruit au premier défricheur, à ses descendants et à leurs dépendants.

Cette responsabilité d'un bien confié en usufruit, et en tant que tel inaliénable et non marchand, s'exerce à différents niveaux selon des modalités fort complexes qu'il est parfois difficile de mettre à jour. Cette imbrication de droits multiples occasionne, au sein des communautés, de nombreux conflits d'interprétation.

En effet, si le clan d'ascendance fondatrice assume la responsabilité foncière du terroir et, dans le cas des sociétés villageoises à structure centralisée comme les Soussou, celle de sa gestion, il est tenu de mettre à disposition des étrangers qui en font la demande la terre qui leur est nécessaire. Tant qu'il reste des réserves foncières, et que ce foncier n'est pas monétarisé comme à la périphérie des villes, cette règle n'a pas d'exception. En conséquence, il n'y a pas de paysans sans terre.

Mais cette transaction, effectuée publiquement et ainsi formalisée et garantie, revêt une signification bien plus étendue qu'un simple accord foncier. Elle est, en fait, une « adoption » du nouvel arrivant par celui qui devient son tuteur. L'accueilli reçoit un droit d'utilisation de la terre concédée à condition qu'il la mette en valeur, mais en même temps, celui-ci devient « l'étranger », c'est à dire le dépendant de celui qui l'accueille. Il entre donc dans sa sphère d'influence directe, lui doit respect, assistance et déférence et constitue un élément de son prestige social. Ce lien est symbolisé régulièrement par un cadeau, généralement quelques noix de cola, offert par le dépendant en signe de reconnaissance.

Cette transaction s'apparente à un don de terre, et elle est nommée comme tel. En réalité, elle n'en est pas un au sens du droit occidental. Le descendant du fondateur ne peut pas « donner » ce qui ne lui appartient pas, il ne peut que concéder un droit d'utilisation de son usufruit, et c'est la mise en valeur effective qui légitime ce droit de tenure. La famille d'ascendance fondatrice conserve dans tous les cas ses droits, certes symboliques, sur l'ensemble du terroir villageois, même si, dans les faits, ce droit de tenure, imprescriptible, s'apparente à un véritable droit de propriété, comportant le droit de transmission mais jamais celui de vente.

Cette relation foncière implique plusieurs contraintes à la mise en valeur. Le dépendant doit participer aux travaux collectifs et sa terre sera collectivement travaillée, ce qui détermine automatiquement l'itinéraire technique; il lui est interdit de marquer son droit de tenure par un signe de propriété tel que la construction d'un bâtiment en dur ou la plantation d'un arbre. Souvent, l'usufruitier conserve, sur les terres allouées au dépendant, un droit d'usage, parfois exclusif, de certains éléments, comme certains arbres utiles ou certains lieux spécifiques, tels les bas-fonds utilisables en saison sèche. On peut aussi ajouter que le droit de tenure peut se superposer à des droits d'usage temporaires, le plus habituel est celui de vaine pâture attribué, sur les champs mis en jachères, aux éleveurs peuhls dans le cadre de « contrats de fumure ».

Dans ce contexte foncier dont on perçoit la complexité, l'accueil est strictement réservé aux arrivants faisant publiquement le vœu de s'installer définitivement dans le village et donc de s'intégrer dans la communauté et d'en respecter les règles. Les habitants des villages voisins demandant des terres ne peuvent se voir attribuer que des prêts de terre à terme fixé.

De la distinction juridique clairement reconnue par tous entre usufruit, c'est à dire contrôle foncier, et droit d'exploitation, du lien publiquement établi entre insertion dans un groupe et droit d'usage d'une portion d'un usufruit collectif, découlent deux conséquences :

- une même terre peut être soumise à plusieurs types de droits, y compris celui lié à un prêt temporaire qui peut se traduire, aujourd'hui, dans un contexte de monétarisation, par la location ou la mise en gage.

- Dans un terroir, plusieurs statuts fonciers peuvent coexister en fonction de l'origine de l'usufruit ou de l'usage et aussi du statut de son bénéficiaire : celui des terres du chef de la famille fondatrice, n'a pas le même statut que celui d'une femme ou d'un migrant de fraîche date, car l'ancienneté de l'arrivée établit une hiérarchie sociale et foncière. En situation de tension foncière latente, les derniers arrivés n'exploitent que des terres prêtées à court terme fixé.

Ces principes aboutissent à une structure foncière très emboîtée faite de l'entrecroisement de dépendances multiples. Contrairement à ce que l'on est parfois tenté de penser, ce système garantit, à travers la superposition des multiples droits, le caractère collectif du contrôle foncier et de la formalisation des transactions, une grande sécurité dans la tenure. De même, il faut se garder de confondre propriété collective et absence de contrôle de l'espace et de la ressource, c'est-à-dire accès libre. La terre et certaines des ressources qu'elle porte peuvent être collectivement appropriées, leur accès n'en est pas moins contrôlé et réglementé. Et dans des sociétés où la sécurisation du lendemain passera, un jour ou l'autre, par la solidarité et la solidité du lien social, bien peu d'individus prennent le risque de l'ostracisme en bravant l'autorité du groupe.

L'attribution d'un droit de tenure n'ampute donc pas le groupe d'une part de son contrôle sur le patrimoine foncier, mais étend son influence sociale en y incluant les nouveaux arrivants. Cette relation n'a pas la même importance partout : elle est variable en fonction des aires culturelles, mais aussi de la valeur d'usage de la terre donnée. Ces principes fonciers de base ont aussi évolué de manière très différente en fonction des modes de mise en valeur spécifiques des différentes facettes de l'agrosystème.

2 - Particularités du foncier des terroirs de mangrove

En mangrove, la mise en valeur, semi-permanente ou permanente, n'aboutit pas, comme pour le cas de la riziculture sur brûlis continentale, à une gestion collective et centralisée de l'organisation de l'espace et de la production. On peut y voir la projection de la structure des sociétés sur l'organisation de l'espace productif et sa gestion. En la circonstance, l'opposition entre sociétés à structure de pouvoir et d'arbitrage centralisé, à habitat groupé en villages comme les Soussou, et sociétés de type lignager, acéphales à habitat dispersé en petites unités comme les Baga. Les liens entre les nécessités de la mise en valeur, l'organisation et la gestion du terroir et l'organisation sociale sont là très nets.

Le foncier de mangrove ou de bas-fond cultivable, très valorisé, implique des liens sociaux

bien plus forts que les terres de cultures sèches. L'aménagement des bas-fonds, l'endiguement des terres de mangrove sont, dans les faits, reconnus comme des marques d'appropriation foncière définitives. Aussi, l'attribution d'une parcelle de mangrove, toujours antérieurement aménagée, ou aménagée au moment de l'attribution, grâce au travail collectif, restera sous le régime du prêt, parfois pendant plusieurs générations. Ceci implique, au moins théoriquement, une plus grande insécurité dans la tenure, et, paradoxalement, une plus grande indépendance politique de l'emprunteur par rapport au prêteur.

Lorsque les terroirs rizicoles de mangrove sont peu peuplés (c'est encore le cas dans l'extrême nord du littoral) les agriculteurs dispersent les éléments de leur exploitation en aménageant des casiers composés de quelques parcelles ceinturées par une digue anti-sel. Ils recherchent ainsi, dans un contexte où la force de travail est le facteur limitant et où il est donc indispensable de le valoriser, les meilleures conditions possibles (qualité des sols, limitation du risque hydrologique) pour sécuriser leur production.

A l'origine, ces casiers familiaux sont souvent éloignés les uns des autres et les réserves foncières, non appropriées, abondantes. Sous l'effet de la croissance démographique de chaque famille qui augmente les besoins en même temps que la force de travail, ils s'étendent progressivement et, finalement, se rejoignent, occupant tout l'espace valorisable. Une constante est qu'en présence de disponibilités foncières cette mise en valeur s'effectue des parcelles jugées les moins risquées (ou nécessitant le moins de travail) vers celles jugées les plus risquées (ou nécessitant le plus de travail).

Dépourvus de toute instance centralisée de gestion ou d'arbitrage, ces terroirs sont, en fait, formés d'une agglomération de casiers familiaux imbriqués, aux fonctionnements hydriques et aux mises en valeur indépendantes. Chaque agriculteur est libre de mener sa campagne comme il l'entend, sans avoir à s'aligner sur des façons culturales déterminées ou un calendrier commun avec ses voisins. Les cas sont en effet très rares où des conflits sont provoqués par un besoin de coordination des itinéraires techniques.

Les terroirs rizicoles, s'ils sont centrés sur les plaines de mangrove, intègrent aussi systématiquement une composante exondée. Constituée uniquement de cordons sableux dans les îles ou les grandes plaines de front de mer, cette composante comprend une zone continentale parfois étendue dans le cas des plaines d'estuaire. La plupart du temps, elle est peu étendue et supporte l'habitat, les plantations et les jardins de case. Mais là encore, l'appropriation foncière est individuelle ou familiale.

3 - Particularités du foncier des terroirs continentaux

L'essartage rizicole est un mode de mise en valeur qui nécessite la participation de toute la communauté villageoise. Son caractère fondamentalement itinérant implique une gestion collective du terroir qui ne permet pas l'appropriation individuelle fixe comme en mangrove. L'appropriation foncière doit dans ce cas être plutôt comprise comme la reconnaissance d'un droit automatique d'accès à la ressource foncière.

Le terroir villageois se divise en grands champs collectifs (environ une dizaine par terroir) dont les limites, quoique rarement matérialisées, sont fixes et respectées depuis des générations. Chaque année, sur décision du conseil des chefs de famille ou conseil des anciens, un champ collectif est désigné et défriché pendant que les autres sont laissés en jachère. Il est ensuite divisé en parcelles familiales dont les superficies évoluent en fonction des besoins. L'ensemble des travaux, masculins comme féminins, est réalisé collectivement.

Pour obtenir le droit d'accès à la ressource, « l'étranger » doit se placer sous la dépendance/ responsabilité d'une famille qui l'inclura dans le partage de ses champs, garantissant ainsi la continuité du droit de tenure. En échange, le bénéficiaire doit à son tuteur, outre la reconnaissance symbolique du lien, de la discipline dans la participation aux travaux collectifs. Les palmeraies spontanées sont aussi appropriées collectivement à l'échelle d'un village, parfois d'une fédération de villages, et des règlements d'usage en régissent l'exploitation : sur une grande partie du piémont, la cueillette des régimes est interdite pendant deux mois en fin de saison sèche afin de permettre une bonne maturation. Toute infraction aux règlements d'usages et aux décisions collectives est, en principe, sanctionnée par le conseil des anciens. Il s'agit donc bien là, d'un véritable contrôle social collectif de l'espace et de la production.

En définitive, l'organisation des terroirs du littoral guinéen est marquée par une très forte dichotomie entre les terroirs continentaux et les terroirs de mangrove.

Les terroirs continentaux appartiennent à des sociétés villageoises à structure hiérarchique et pouvoir centralisé (la société soussou), et sont organisés selon ses principes : la famille d'ascendance fondatrice est symboliquement dépositaire de l'ensemble du terroir. Dans les faits, le terroir est géré collectivement par une instance de décision et d'arbitrage : le conseil des anciens. Il gère et attribue le droit d'accès à l'ensemble des ressources et, en premier lieu, au foncier. Ce caractère collectif de la gestion ne veut pas dire que tout le monde participe à la décision ni que le consensus est obligatoirement le mode de décision principal. « Collectif » signifie, le plus souvent, « aux mains d'une fraction sociale du groupe » qui impose ses arbitrages et ses intérêts. Y compris face à une action de développement.

En mangrove, la famille d'ascendance fondatrice jouit de la même responsabilité symbolique, mais l'organisation lignagère, socialement éclatée et acéphale, de la société baga, implique une décentralisation de la gestion du terroir. Chaque segment de lignage se voit reconnu le droit de tenure d'une part du terroir et en jouit comme il l'entend. Lorsque celui-ci est attribué sur des terres non aménagées, l'acte d'endiguement le rend transmissible et imprescriptible. Il en résulte qu'aucune instance n'a de prérogative sur la gestion de l'ensemble du terroir, hormis la responsabilité, très symbolique, du doyen de la famille d'ascendance fondatrice de rappeler régulièrement certains principes, tels que les itinéraires techniques (« appel baga » au début de chaque saison culturale) ou les interdits qui s'appliquent à certaines ou à certaines parties du terroir, comme les fronts de mer ou de chenaux.

Si l'attribution d'un droit d'usage ou le prêt de terre à titre gratuit ou symbolique est fréquent, dans l 'ensemble des zones rurales les transactions de type commercial sur les terres sont très rares. Elles sont limitées à la location et s'accompagnent systématiquement d'un contrat rédigé en français ou en arabe et signé en présence de témoins (généralement des notables locaux : doyens de familles ou imams). Elles restent réservées au développement d'activités à fort investissement financier (en général des plantations de palmiers à huile).

Si elle peut être prêtée ou exceptionnellement louée, la terre en zone rurale ne peut être vendue. Elle est considérée comme bien collectif inaliénable. Une vente de terre, lorsqu'elle a lieu sans accord de la collectivité sera, de toutes façons, automatiquement contestée. La politique actuelle de délivrance de titres fonciers et de privatisation des terres qui connaît un certain développement ne peut que se heurter à cette réalité.

Il est sans doute inutile d'insister sur le fait que ces questions foncières et, en particulier, cette distinction dans l'organisation et la gestion des terroirs jouent un rôle déterminant pour la mise en œuvre de tout projet de développement rural.

D. Les villes et leurs rôles

A cette diversification des paysages ruraux en fonction de leur situation dans le système écologique et de la dynamique de leur peuplement se superpose celle due à l'urbanisation et à la pénétration du changement qu'elles induisent en zone rurale par l'intermédiaire des flux. Ces différences transparaissent dans les paysages ruraux : pour des situations comparables au sein du système écologique, les modes de mise en valeur ont évolué de manières radicalement différentes en fonction de l'influence urbaine.

L'influence urbaine est double. D'une part, les marchés exercent un très important effet d'orientation des modes de gestion vers la monétarisation et vers la satisfaction de la demande urbaine : maraîchage, huile de palme, sel, poisson séché, bois, charbon, mais aussi main-d'œuvre. Les multiples opportunités de gain, l'accès aux infrastructures de service public (éducation notamment), ont pour effet d'amplifier l'émigration rurale, drainant vers Conakry, mais aussi vers les centres urbains secondaires dynamiques, en particulier Kamsar, Fria et Kindia, les jeunes actifs ruraux, parfois accompagnés de leurs familles.

La structure du maillage urbain de la Guinée Maritime s'appuie sur des bassins de

peuplement plus ou moins bien connectés au tissu urbain par le réseau de routes et de pistes. Elle fait aussi apparaître des zones interstitielles ou enclavées, faiblement peuplées.

1 - Le maillage urbain

La Guinée Maritime compte trois villes parmi les dix plus importantes du pays (Conakry, Kamsar, Kindia). Le réseau urbain régional, renforcé par les pôles secondaires de Boké, Boffa, Fria, Dubréka et Forécariah est donc relativement dense par rapport au reste du pays. Seule la ville de Télimélé, qui se rattache au réseau urbain du Fouta-Djalon, est en marge de ce maillage spatial essentiellement concentré sur le littoral.

Au sein de ce réseau, la conurbation de Conakry exerce un effet de polarisation des flux qui dépasse très largement le cadre régional pour concerner l'ensemble du pays, et même certaines zones de la Sierra-Leone. Les pôles secondaires ont des influences très différentes en fonction de leur origine et de leurs fonctions actuelles. On peut distinguer les villes dominées par les dynamiques industrielles (Kamsar, Fria) des villes administratives issues de la période coloniale (Boffa, Forécariah, Boké) ou des vieux centres culturels (Télimélé). Enfin, les plus gros bourgs ruraux (Kolaboui, Tougnifily, Tanéné) commencent à acquérir un poids économique qui leur permet de prolonger le maillage urbain et de s'y intégrer.

Conakry et sa banlieue représentaient en 1996 environ 16 % de la population nationale. L'expansion de la conurbation a véritablement commencé à l'indépendance de la Guinée et s'accélère depuis. A l'heure actuelle, Conakry déborde de ses limites administratives pour former une conurbation intégrant Coyah et Manéah.

Guidée par les contraintes du site, l'expansion de Conakry a longtemps été linéaire, le long de la presqu'île du Kaloum. Elle n'est aréolaire que depuis qu'elle s'étend sur le piémont. La dynamique urbaine est toujours fortement marquée par ces conditions de croissance. A l'extrémité de la presqu'île, le centre historique a vu s'accroître ses fonctions administratives et commerciales. Engorgé, il se dépeuple au profit de la proche périphérie (Matoto, Ratoma) et d'une occupation de plus en plus diffuse sur le continent où l'habitat devient rurbain. A l'heure actuelle, la dynamique de peuplement s'inverse au niveau de Dixinn.

La périphérie de Conakry n'accueille donc pas seulement des populations d'origine rurale, mais aussi des populations qui cherchent de meilleures conditions de vie que dans l'hypercentre. Ce déplacement du centre de gravité démographique de la capitale vers l'est devrait s'amplifier dans les prochaines années avec le nouveau plan d'urbanisme (Schéma Directeur d'Aménagement de la Capitale) qui prévoit le déplacement du centre administratif vers le plateau de Koloma (Ratoma), et la mise en place d'un marché d'intérêt national et d'un grand carrefour à Entag. L'objectif de ce plan est de décongestionner le centre et de faciliter l'accès à la capitale. Ces aménagements devraient s'accompagner d'une densification du tissu rurbain de la couronne urbaine.

Les trois grandes villes secondaires de la Guinée Maritime (Kindia, Fria et Kamsar) partagent la caractéristique d'être des centres industriels importants. Notons toutefois que Kindia, depuis longtemps ville étape et carrefour sur la route entre Conakry et l'intérieur du pays, bénéficie davantage de sa position dans le maillage urbain que de sa fonction industrielle. Ces villes, en croissance rapide depuis les années 1960, sont aussi situées dans de vieux bassins de peuplement : l'axe du Konkouré pour Fria, la vallée de Kindia et, pour Kamsar, le Bagataye. Elles entraînent donc dans leur croissance des régions agricoles qui y trouvent emplois et débouchés commerciaux, mais aussi infrastructures de proximité.

Le tissu urbain se prolonge et se densifie avec des centres urbains tertiaires situés en position intercalaire ou terminale dont les fonctions sont essentiellement administratives. Ainsi, Boké, Forecariah, Boffa et Télimélé sont toutes des villes intermédiaires ou excentrées par rapport aux foyers de population actuels. Ce sont, par ailleurs, d'anciens comptoirs agricoles, voire négriers, qui ont émergé à l'époque de la colonisation. Boké profite de l'axe industriel qui relie Kamsar à Sangarédi mais ne bénéficie que faiblement de la dynamique commerciale qui anime la région. Forécariah, qui se situe à la limite de la première couronne de Conakry, subit une polarisation forte, mais garde une fonction de relais pour le sud du littoral. Boffa, autrefois important comptoir colonial, se retrouve aujourd'hui à mi-distance sur l'axe Conakry-Kamsar et sa fonction complémentaire de point de rupture de charge (bac sur la Fatala) ne suffit pas à en faire le pôle d'une région uniquement agricole.

Télimélé est un cas à part. Contrairement à toutes les autres villes de la Guinée Maritime qui disposent d'une connexion routière directe avec le littoral, cette ville est tournée vers l'est. Cette situation s'explique par des raisons culturelles (Télimélé se situe dans l'orbite culturelle peuhle du Fouta-Djalon), mais aussi par l'escarpement de la zone qui rend l'aménagement d'axes de communication difficile.

Enfin, le long des axes de communication, profitant de leur position entre des zones de production agricole et des marchés urbains, se développent des bourgs ruraux (Kolaboui, Tougnifily ou encore Tanéné). Leurs marchés sont importants et ils disposent de bonnes liaisons routières avec la capitale ou les villes secondaires. Ces bourgs sont ruraux dans le sens où l'essentiel de leur population est tourné vers des activités agricoles, mais ils développent certains caractères urbains : présence sur place d'administrations décentralisées, important développement des marchés hebdomadaires qui peuvent devenir permanents (comme à Tougnifily) et avoir une fonction de marchés de gros, présence de nombreux commerçants, de fonctionnaires... Certains ports de pêche importants, comme Koukoudé, de par leur vitalité commerciale et leur fonction de transit peuvent aussi être considérés comme des bourgs ruraux.

Ce réseau urbain régional n'a que très peu de connexions avec l'extérieur. Au sud, seules quelques pistes permettent la circulation entre les zones de Forécariah ou Kindia et la Sierra Leone. Au nord, les communications routières sont extrêmement difficiles au-delà de Boké. Mis à part la piste Boké-Gaoual, dont l'état est très variable, le seul axe de liaison entre la Guinée Maritime et le reste du pays reste la route bitumée Kindia-Mamou.

Notons cependant qu'une part non négligeable des communications entre la Guinée Maritime et l'extérieur se fait par la mer : la voie maritime côtière depuis la Sierra-Leone jusqu'au Sénégal est en effet pratiquée non seulement par les pêcheurs migrants, mais aussi par de grandes pirogues de transport qui pratiquent le cabotage. Ces liaisons par pirogues sont vitales pour les îles de mangrove du nord de la région.

En définitive, la structuration de l'espace de la Guinée Maritime par le maillage urbain laisse apparaître une zonation aréolaire très marquée dont Conakry occupe le centre. Deux axes routiers majeurs rayonnent de la capitale : la RN 3 qui relie Conakry à Kolaboui (et qui se prolonge par les axes Kamsar-Boké et Tanéné-Fria), et la RN 1 qui dessert Mamou et, au-delà, les autres régions de Guinée, en passant par Kindia. Ceci reflète aussi une organisation administrative très centralisée où le découpage préfectoral (préfectures – sous-préfectures – secteurs) oriente largement les équipements publics.

En effet, l'implantation des services publics et le niveau d'accessibilité sont avant tout fonction du rang de l'agglomération dans cette hiérarchie. Ainsi, du point de vue de la santé, par exemple, la capitale dispose de deux CHU. Chaque chef-lieu de région administrative (Boké et Kindia) dispose d'un hôpital régional. Chaque sous-préfecture dispose d'un centre de santé. Enfin, des postes de santé existent au niveau de certains chefs-lieux de districts. La plupart des services publics (éducation, assainissement...) reprennent le découpage administratif centralisé et pyramidal du pays.

Or, cette organisation des services publics calquée sur l'organisation administrative, ne prend qu'imparfaitement en compte la répartition réelle de la population, ainsi que le développement rapide de certaines villes telles que Kamsar ou de certaines communes de Conakry (Matoto, Ratoma). On assiste alors dans ces localités au développement de structures privées. Ainsi, cabinets médicaux, établissements scolaires privés fleurissent dans les zones urbaines connaissant une croissance démographique importante. Ce développement se traduit concrètement, pour les populations les plus démunies, par un accès de plus en plus difficile à ces services de base.

Les bassins de peuplement ainsi que les villes secondaires, à l'exception de Télimélé, difficile d'accès et en situation de retrait par rapport à l'organisation générale, sont les éléments structurants de l'espace de la Guinée Maritime, dominé par Conakry. Cette structure est à l'origine d'une forte différentiation spatiale.

2 - Du rural à l'urbain, le rurbain et les bassins de peuplement

A proximité de Conakry et des grandes villes (Kamsar, Kindia), se développent de véritables conurbations rurbaines. A la périphérie de Conakry, cette auréole rurbaine précède la croissance urbaine proprement dite, intégrant Manéah et Coyah. Autour de Kamsar, elle s'étend jusqu'à Kawas. A Kindia, c'est une part importante de la vallée qui est touchée par ce phénomène.

Dans ces zones rurbaines, l'habitat, très peu structuré, se densifie sur les versants et les zones non inondables. Les densités de populations dépassent parfois 400 hab./km² (cas de la sous-préfecture de Manéah) dans un contexte d'équipement (assainissement, voirie, structures de santé, scolaires) très incomplet. Les cultures sèches de versant disparaissent complètement au profit de l'habitat, alors qu'un important report de mise en valeur s'effectue vers les bas-fonds, qui profitent de la proximité des marchés urbains et de l'opportunité qu'ils représentent pour le maraîchage.

Sous la pression urbaine, le foncier (tant agricole que constructible) se monétarise. Les populations rurbaines, d'origine rurale et, pour la plupart, d'arrivée récente, sont, dans leurs modes de vie, à cheval entre la ville et la campagne. Nombre d'entre elles ont gardé une activité agricole : maraîchage, riziculture, petit élevage mais aussi pêche ou saliculture. Les productions agricoles entrent pour une grande part dans l'autoconsommation familiale (à l'exception du maraîchage qui est avant tout destiné à la vente) et les revenus financiers sont complétés par des activités salariées telles que les métiers du bâtiment, la mécanique, la menuiserie, les transports, le petit commerce ou encore le salariat agricole.

Cette diversité et cette complémentarité des activités entre ville, campagne et mer impliquent souvent une grande mobilité spatiale et on assiste à l'éclatement de certains foyers et à de multiples déplacements entre le village d'origine, le quartier rurbain, la ville, le campement de pêche…

Les grandes villes de Guinée Maritime se trouvent actuellement dans des bassins de peuplement : Conakry, mais aussi Kindia, Kamsar, Fria. Ceux-ci sont caractérisés par des densités rurales importantes, pouvant atteindre 100hab./km², et par une relation forte à la ville qui les anime (échanges commerciaux et financiers, flux de main-d'œuvre).

Les origines de ces bassins de peuplement sont diverses mais elles doivent beaucoup à l'histoire du peuplement de la région. Le bassin de peuplement du littoral nord-est compris entre l'embouchure du rio Nuñez au nord, le cap Verga au sud et le cours du Kapatchez à l'est, correspond depuis longtemps à un bassin rizicole qui présente une individualité culturelle : le Bagataye[3]. La mise en valeur rizicole des grandes plaines de mangrove et d'arrière-mangrove (plaines du rio Nuñez, du Soussoudé, du rio Kapatchez, de Mankountan) y a favorisé depuis longtemps la concentration de la population rurale.

A Kindia, le bassin de peuplement, relativement récent, doit beaucoup à l'importance de la ville qui est, depuis l'époque coloniale, un relais routier, un centre administratif et un bassin agricole. Le bassin de peuplement de l'axe Fria-Koba trouve probablement son origine dans le fait que cet axe de circulation a été l'un des plus importants empruntés par les populations dans leur migration depuis les contreforts du Fouta-Djalon jusqu'à la côte. Aujourd'hui encore, la marque de ces mouvements de populations subsiste dans les parcours de transhumance qu'utilisent les bergers peuhl de la région de Télimélé.

En l'absence de données chiffrées fiables sur l'évolution du rapport entre population urbaine et population rurale au cours de ce siècle, il est difficile d'estimer si la naissance de pôles urbains secondaires a été à l'origine d'une densification du tissu rural ou l'inverse. Rappelons toutefois que ce sont des enclaves industrielles et minières qui ont souvent été à l'origine du développement des plus grandes villes de Guinée Maritime : ces enclaves se sont parfois développées en l'absence de tout tissu urbain préalable, comme à Kamsar ou à Fria. En ce qui concerne Kindia, l'importance de la ville et de son bassin de peuplement est antérieure à la mise en place du site minier.

[3] « Pays Baga » en soussou. Cette dénomination recouvre en fait une diversité culturelle et un morcellement territorial bien plus important qu'il n'y paraît : pas moins de trois langues y sont parlées sur un espace de moins de 1.500 km².

On peut penser que la rapide croissance de ces villes, avec tout ce qu'elle implique comme opportunités de travail salarié, de commercialisation des produits agricoles, de disponibilité en infrastructures, a contribué au maintien de la population sur place. Si ces villes jeunes, à la très forte croissance, n'ont en général pas provoqué la densification du peuple-ment rural de leurs bassins d'influence, elles ont probablement joué un rôle de frein à l'exode rural et de maintien sur place de l'excédent démographique.

A ce titre, le cas du bassin de peuplement de Forécariah et du sud de Conakry jusqu'à la frontière de Sierra-Leone est très différent. La densité de la population y est, bien sûr, due à l'effet polarisant de la capitale mais aussi, pour la période actuelle, à un effet de frontière. Cette zone présente un fort continuum culturel avec le Nord de la Sierra-Leone, échanges et migrations ont toujours été importants.

Depuis le début des troubles dans ce pays, de nombreuses familles guinéennes établies de l'autre côté de la frontière se sont repliées en Guinée, suivies par de nombreux réfugiés de nationalité leonaise dont les liens familiaux ou commerciaux transfrontaliers ont facilité l'intégration en zone rurale. Cet afflux de population dans des zones rurales proches de Conakry s'est accompagné d'une intensification de la mise en valeur des nombreux bas-fonds que compte cette région. Ce bassin de peuplement correspond donc à un afflux récent de population.

Bien que densément peuplés et en relation étroite avec des villes secondaires, ces bassins de peuplement se différencient fortement de la couronne rurbaine de Conakry par le maintien de leur caractère profondément rural. En effet, malgré l'importante monétarisation des activités qui y sont pratiquées, celles-ci restent essentiellement agricoles (sur la côte, elles sont complétées par la pêche et la saliculture) et intègrent une part importante d'autoconsommation.

Une autre différence importante entre les zones rurbaines et les bassins de peuplement ruraux réside dans le fait que la terre, bien que valorisée économiquement, n'y est pas encore réellement monétarisée. Les règles traditionnelles qui régissent le foncier se maintiennent, malgré certains aménagements tels que la location rémunérée en nature (très rarement en monétaire). Fondée sur le principe de la *zakhat*[4], cette rémunération est généralement symbolique (quelques noix de kola), mais peut parfois prendre la forme d'une dîme. Un pourcentage sur les bénéfices de l'activité pratiquée sur la parcelle est alors négocié entre propriétaire et locataire. La location est toujours formalisée par un contrat écrit validé devant témoins.

L'influence urbaine a aussi eu pour effet d'influencer l'évolution de l'écosystème autour de la capitale. Ainsi, la ceinture du charbon couvre une zone d'environ 100 km de rayon qui approvisionne Conakry en combustible. La demande pour ce produit, qui est pratiquement la seule énergie domestique, a occasionné l'exploitation parfois à outrance des recrus post-culturaux puis des formations forestières secondaires. Cette ceinture du charbon présente des paysages bien plus dénudés que le reste de la côte.

3 - Les zones interstitielles et marginales

Entre les bassins de peuplement, les zones interstitielles, dépourvues de villes, même modestes, polarisant l'espace et offrant un minimum de services et d'opportunités, sont bien moins peuplées (entre 30 et 50 h/km²) et présentent une tendance nette à l'émigration. Ces mouvements de population ne se font plus seulement en direction de la capitale mais aussi au profit des grandes villes secondaires industrielles.

Faute de force de travail suffisante pour maintenir en l'état les modes de mise en valeur, ces zones présentent souvent des paysages de déprise avec recrudescence des friches et désorganisation de l'organisation de l'espace et de la production. Cette situation de sous-peuplement et aussi de déséquilibre démographique, car ce sont surtout les hommes et secondairement les femmes jeunes qui partent, entraîne le déclin du contrôle social de l'espace et de l'accès aux ressources. Elle peut laisser le champ libre à des pratiques prédatrices, telles que l'abattage illicite des arbres à valeur commerciale, le charbonnage ou le braconnage.

Enfin, la Guinée Maritime comporte des marges. Ainsi, au nord de l'axe Kamsar-Boké-Sangarédi s'étend une vaste région comprenant les îles Tristao, mais aussi tout l'arrière-pays en

[4] La zakhat, ou devoir d'aumône, est l'un des cinq préceptes de base de l'Islam, tout musulman qui en a les moyens doit s'en acquitter quotidiennement.

bordure de la frontière de Guinée-Bissau, qui ne bénéficie d'aucune connexion routière avec le reste du pays. Seules quelques pistes praticables en saison sèche et des liaisons par pirogue depuis le port de Kamsar permettent de les rallier. Ces zones, excentrées par rapport au maillage urbain, peu peuplées (densités moyennes de l'ordre de 20 h/km², mais souvent moins), subissent un enclavement très prononcé.

De ce fait presque totalement exclues des circuits économiques, à l'exception des campements de pêche artisanale qui constituent des « enclaves dans l'enclave », ces zones, très faiblement monétarisées, évoluent en quasi-complète autarcie. Les productions sont uniquement vivrières et les échanges s'effectuent sur de très petites échelles, plus sur la base du troc que du commerce.

Les services publics sont quasiment inexistants et de toute manière très difficiles d'accès. Les densités de population très faibles de l'extrême nord de la Guinée Maritime, ainsi que le passé de conflits qu'a connu cette région (de nombreuses zones frontalières entre la Guinée et la Guinée Bissau sont minées depuis plus de vingt ans), ont contribué à soustraire de grands espaces à la mise en valeur agricole.

Ces zones frontalières, très enclavées, se révèlent être des zones ouvertes à tous les trafics et sujettes à l'insécurité. Ainsi, les lignes de pirogues ravitaillant les campements de pêche sont épisodiquement victimes d'actes de piraterie. En l'absence de tout contrôle, la pêche industrielle déborde largement sa zone d'attribution et l'exploitation prédatrice des ressources forestières entraîne un rapide déboisement.

III. L'enjeu mangrove

Les marais maritimes de la côte guinéenne ne recouvrent que 385.000 ha, soit 9 % de la région. Cependant, leur rôle dans le système écologique, mais aussi leur importance dans les modes de mise en valeur en font un espace chargé d'enjeux écologiques et sociaux.

Les populations sont, comme nous l'avons vu, d'arrivée relativement récente (moins de 300 ans pour la plupart des groupes) et d'origine continentale. Les modes de mise en valeur qu'ils ont développés sont caractérisés par l'exploitation combinée des différentes facettes écologiques afin de profiter de leur richesse tout en maîtrisant leurs contraintes.

Ces modes de mise en valeur, combinant l'exploitation de facettes écologiques très différenciées bien que voisines, ont conduit à la mise en place de terroirs comparables tout au long de la côte : un accès à la mer (cordon sableux de front de mer, estuaire ou bras de mer) pour la pêche, des vasières de différents type pour la riziculture et la saliculture, des terres exondées (cordons, zone continentale plus ou moins étendus) sur lesquelles s'établissent les habitations, les jardins de case, l'arboriculture, les cultures sèches et le petit élevage.

De la diversité et de la complexité des espaces de mangrove émerge donc une unité géographique. Cependant, l'homogénéité de ces caractères ne doit pas masquer la variété des situations observées. Elles proviennent d'adaptations aux particularités locales du milieu tout en respectant des principes constants.

A. Le principe de base des modes de gestion : la multi-activité

Tout au long de la côte guinéenne, les modes de gestion sont fondés sur la combinaison de plusieurs activités rurales. On y rencontre toujours la riziculture, mais elle n'est jamais exclusive. Elle est associée, en fonction des opportunités du moment et des possibilités des terroirs, à la pêche, la saliculture, l'arboriculture, aux cultures sèches, à la production de charbon de bois, à l'artisanat ou aux activités salariées rurales ou urbaines.

Même au sein des activités agricoles, la riziculture est un élément, certes fondamental, mais inclus dans un jeu évolutif de productions correspondant à l'exploitation du potentiel des diverses composantes de l'écosystème.

Les terroirs rizicoles de mangrove ne se limitent donc jamais à la seule plaine rizicole, mais comportent systématiquement une composante aquatique, une composante amphibie et une composante exondée, nécessairement complémentaires.

1 - La composante aquatique

C'est le lieu de la pêche. Les ruraux multi-actifs exploitent les eaux à caractère saumâtre enrichies par les apports terrigènes continentaux. Leur localisation varie en fonction de la saison : en saison sèche, le coin salé remonte dans les estuaires tandis qu'en saison des pluies, les eaux saumâtres occupent une bonne part du littoral et baignent la vasière pré-littorale. Elles sont l'habitat d'espèces à forte valeur commerciale telle que les mâchoirons, les capitaines, les bobos.

En saison des pluies, dans tout le réseau hydrographique de la mangrove, les rizières et les drains où les eaux douces renferment des tilapias sont exploités à l'aide de petites lignes et de filets portatifs de type épervier ou grande épuisette.

Dans les canaux, on emploie des filets à barrage qui permettent de capturer le poisson qui suit le mouvement de la marée dynamique tandis que des lignes de fond permettent de sélectionner les spécimens de grande taille qui recherchent le caractère plus salé des eaux profondes.

Dans les grands estuaires, des lignes et des filets maillants calés, posés à partir d'embarcations monoxyles, permettent de cibler les espèces nobles. En saison sèche, les eaux océaniques repoussent le coin salé à l'intérieur des estuaires, ce qui déplace les lieux de pêche en amont.

Les pêcheurs font varier le matériel de pêche tout au long de l'année de manière à pouvoir exploiter tous les plans d'eau susceptibles de contenir du poisson : on compte au moins dix types de matériel de pêche à pied ou de petite pêche embarquée en mangrove. Cette petite pêche peut, dans certains cas, être associée à des réseaux de commercialisation et se traduire par une spécialisation .

Le poisson apporte aux populations littorales l'essentiel de leur consommation en protéines. L'excédent est fumé, puis revendu sur les marchés de toute la Guinée. Le fumage et le commerce du poisson sont des activités féminines qui procurent des revenus substantiels aux femmes qui la pratiquent. De plus en plus organisées en groupements, elles disposent traditionnellement des revenus de leur activité. Le fumage se pratique selon des techniques traditionnelles, le combustible étant préférentiellement le bois de *Rhizophora*, préféré pour le goût qu'il donne au poisson, à raison de 3 kg de bois pour un kilo de poisson.

2 - La composante amphibie

Outre la plaine rizicole, la composante amphibie des terroirs de mangrove comporte les tannes où l'on extrait le sel, et les forêts de mangrove, exploitées pour le bois de chauffe et le bois d'œuvre.

L'exploitation du sel dans les pays des Rivières du Sud semble être aussi ancienne que la riziculture. Les tannes, zones sursalées inondées seulement par les plus hautes marées de vives eaux, sont, en saison sèche, grattés par les femmes et les enfants. La terre sursalée ainsi récupérée est disposée dans des filtres en entonnoir dans lesquels on fait percoler de l'eau afin de dissoudre le sel et de le mettre en suspension. La saumure est ensuite portée à ébullition jusqu'à évaporation complète et le sel est récupéré au fond des cristallisoirs. Les ateliers d'extraction sont situés sur les zones exondées, à proximité des aires de grattage.

La saliculture procure, elle aussi, de substantiels revenus aux populations littorales et le sel de mangrove se retrouve sur tous les marchés du pays et dans les pays voisins. C'est une activité qui requiert beaucoup de main-d'œuvre et qui éprouve physiquement ceux qui la pratiquent. Elle est souvent utilisée comme une assurance contre une mauvaise saison rizicole ou alors comme un moyen d'obtenir ponctuellement une somme d'argent frais en vue d'un investissement.

Cette activité très saisonnière commence en février et se termine avec les premières pluies qui détrempent les aires de grattage. Cette périodicité de l'exploitation induit une variation des cours à l'échelle régionale et nationale Ils montent régulièrement à partir de la fin de la saison de production pour atteindre un prix quatre à cinq fois supérieur à celui de départ puis s'effondrent brusquement au début de la saison de production suivante. Ce cycle permet aux exploitants mais surtout aux commerçants qui en ont les moyens, de spéculer en stockant la production le plus longtemps possible.

Le bois, combustible nécessaire au fumage du poisson et à l'exploitation du sel, est aussi commercialisé sous forme de charbon et alimente notamment l'important marché urbain de Conakry. Il acquiert une véritable valeur commerciale à proximité des grands centres urbains mais peu de données existent sur la proportion de bois de

palétuvier dans la consommation totale de combustible.

Ce bois provient du défrichement lors de la mise ou remise en culture de parcelles rizicoles mais aussi de coupes franches réalisées en bordure de canaux. Dans ce cas, les arbres sont coupés au-dessus du niveau de la mer en délimitant des coupes correspondant au volume de bois pouvant être transporté par une pirogue. Ces coupes s'effectuent dans des zones spécialement affectées à cet usage puisqu'elles se composent pour l'essentiel de recrûs.

A proximité des centres urbains et des grands centres de fumage du poisson, on observe une professionnalisation de l'activité. Des bûcherons partent des ports à bois urbains pour une ou plusieurs journées de travail. Dans ce cas, les bûcherons s'acquittent d'un loyer (le plus souvent symbolique) payé aux villages dont ils exploitent la forêt.

3 - La composante exondée

Généralement constituée du bas-plateau côtier, elle se limite parfois à un ou plusieurs cordons sableux dans la plaine inondable (généralement dans le cas des îles de mangroves telles que Kabak, Kakossa, Pokhoun, Katchek...). Elle est à la fois le support des habitations et le lieu de la plupart des activités des communautés littorales : autour des cases se développent des jardins parfois importants et du petit élevage ovin, caprin et avicole destiné essentiellement à l'autoconsommation.

Les cordons de la plaine de Monchon sont un gros centre d'accueil de bétail transhumant en saison sèche. Ceux de l'île de Katchek sont le support d'un important élevage bovin ainsi que de cultures sèches de céréales (maïs) et de tubercules (manioc). Ils sont par ailleurs caractérisés par de nombreuses cocoteraies qui donnent lieu à une activité d'extraction d'huile de coco. Sur le talus continental, on trouve des champs pluviaux portant du maïs, du fonio, des arachides, du manioc, des palmeraies parfois importantes, comme à Katako, des cultures de bas-fonds et des vergers.

Si les contraintes écologiques et socio-économiques locales déterminent les possibilités de diversification et la combinaison des activités, l'organisation et l'aménagement des terroirs, la complémentarité est une constante de tous les systèmes ruraux. Face aux mutations actuelles, cette variété et cette flexibilité sont des atouts. Ils permettent l'adaptation et l'ajustement permanent, aussi bien aux modifications du contexte économique ainsi qu'aux conditions climatiques ou hydro-sédimentaires.

Dans des situations de changement complet des conditions économiques, comme la proximité directe de Conakry et de son marché en rapide expansion, ces ajustements peuvent aller jusqu'à la transformation complète du système agraire. L'abandon progressif de la riziculture vivrière se fait alors au profit exclusif du maraîchage tourné vers la commercialisation.

4 - Les stratégies de gestion : foncier, main-d'œuvre et circulation monétaire

Ces activités sont menées de front, dans chaque unité familiale, selon des calendriers complexes permettant de synchroniser et de rendre compatibles les itinéraires techniques et financiers. Le choix des activités menées est guidé par de nombreux facteurs : potentiel du terroir, sollicitations du marché, souci de respecter les liens au groupe, c'est à dire la tradition, potentiel technique, disponibilité en main-d'œuvre et en capital, situation foncière de l'unité de production.

Le principe de base, constant sur toute la côte, est double : assurer la reproduction matérielle de l'unité familiale en sécurisant au maximum les besoins d'autoconsommation, tout en disposant en permanence d'un revenu monétaire potentiel ou effectif permettant de faire face aux besoins en numéraire.

Les modes de gestion de la multi-activité sont donc fondés sur deux grands pôles complémentaires : d'abord un pôle à vocation vivrière, traditionnellement assuré par la riziculture, mais qui est, en fait, souvent complété par une culture sèche telle que le manioc ou le fonio. Ensuite, un pôle à vocation monétaire qui peut être la pêche, la saliculture, l'extraction d'huile, le petit élevage, un commerce, de l'artisanat, une activité salariée ou, le plus souvent, une combinaison variable de ces activités.

L'association de ces activités au sein d'une même unité de production pose de nombreux problèmes de disponibilité en temps de travail, en main-d'œuvre, en capitaux, qui sont résolus par de très nombreux transferts d'une activité à l'autre en fonction des opportunités ou des contraintes du moment.

Ainsi, on constate que le travail agricole salarié se généralise dans la riziculture (labours, endiguements...), ce qui permet de dégager du temps de travail afin de le réinvestir dans d'autres activités qui s'avèrent plus rentables. Les revenus des activités monétarisées : pêche, saliculture, extraction d'huile, commerce, artisanat, salariat urbain, serviront en partie à payer les salaires.

Report de main-d'œuvre et report de capitaux d'une activité sur l'autre s'expriment aussi par l'adoption d'innovations permettant l'intensification. Dégager du temps de travail sur la préparation de la saison rizicole afin de réaliser une campagne de sel, peut permettre d'obtenir des rentrées monétaires substantielles que l'on pourra réinvestir dans du matériel de pêche (remplacement d'un filet, d'une barque, parfois acquisition d'un moteur). Dans ce contexte, un projet de développement qui propose d'effectuer des travaux gourmands en temps pour un coût raisonnable sera le bienvenu. Cela ne signifie pas que les paysans sont prêts à investir plus de temps dans l'intensification de la riziculture.

Le pôle monétarisé comporte une palette d'activités à plus ou moins haute intensité de main-d'œuvre à plus forte valeur ajoutée, dont les budgets de fonctionnement sont indépendants les uns des autres. Par contre, les revenus qu'elles génèrent sont soit affectés à la satisfaction des besoins de consommation, soit réinvestis dans l'une ou l'autre des activités.

Dans la plupart des cas, ces modes de gestion ne permettent plus de maintenir un pôle vivrier suffisant pour assurer systématiquement la totalité des besoins alimentaires de l'unité familiale. Une soudure structurelle est donc plus ou moins admise, au cours de laquelle les activités monétaires permettent d'assumer les dépenses de consommation. Au sein de ce schéma, on constate que le pôle à vocation vivrière est largement financé par les activités monétaires.

Opportunités économiques ou agronomiques ne sont pas les seuls critères intervenant dans les réglages permanents effectués par les populations multi-actives : des considérations sociales et culturelles y entrent aussi pour une large part. En effet, certaines activités sont culturellement plus valorisées que d'autres.

La riziculture est l'activité la plus valorisée culturellement : elle est le symbole de l'attachement des populations rurales à leur terroir et de leur insertion dans un référentiel culturel. L'activité rizicole joue donc un rôle identitaire, mais entre aussi dans les critères de notabilité et continue de jouer un grand rôle dans des sociétés très marquées par les jeux de domination et de pouvoir entre clans et lignages, et en leur sein.

Outre l'aspect symbolique et social de l'activité rizicole, celle-ci implique aussi des stratégies foncières qui entrent dans le jeu politique local. Le capital foncier est le gage d'un capital social qui, par le jeu des alliances, des entraides et des protections (échanges de services, réseaux commerciaux et pratiques financières), peut rapidement se convertir en capital monétaire.

Pêche et commerce jouissent d'une connotation relativement neutre à condition de ne pas devenir des activités impliquant une spécialisation poussée, ce qui impliquerait qu'elles se coupent de leur terroir mais de bénéficier en retour à la mise en valeur rizicole.

La saliculture, en raison de sa pénibilité et des conditions de vie difficiles qu'elle implique (travail dans le sel, vie en campement en pleine mangrove) est connotée négativement et évitée, dans toute la mesure du possible, par les notables dans les sociétés côtières les plus traditionnelles. Elle se systématise pourtant dans les zones proches des grands centres urbains sous l'impulsion des marchés.

Malgré les sommes importantes qui circulent d'une activité à une autre, malgré la diversité et la complexité des pratiques financières : prêts, épargne collective (tontines), système du don/contre-don, préfinancements d'activités commerciales, participations qui se sont développées, l'économie rurale n'est pas totalement monétarisée. En dehors des nombreuses formes de troc et d'échanges de biens et de services, ce caractère s'exprime par le rapport à l'argent. En effet, les besoins monétaires doivent couvrir à la fois les dépenses de consommation pendant la soudure et les investissements de préparation de campagne (pêche, sel, riz). La valeur « subjective » (ou d'usage) de l'argent varie donc en fonction de l'utilisation qui peut en être faite à un moment donné.

Dans un ménage qui, par exemple, pratique simultanément la riziculture, la pêche et la saliculture, il est plus intéressant, bien que les prix soient alors au plus bas, de commercialiser le stock de sel juste après la production plutôt qu'en fin de saison des pluies au meilleur cours.

En effet, en fin de saison sèche, le produit de la vente du sel peut être réinvesti dans la pêche et permet le financement du matériel et du fonds de roulement pour un commerce de poisson noble, à forte valeur ajoutée. Cela permettra d'obtenir un revenu régulier qui permettra de subvenir aux besoins de consommation au cours de la soudure et de dégager de quoi financer la campagne de riziculture. Par contre, en fin de saison des pluies, au moment de la récolte de riz, les bénéfices de la vente du sel seraient plusieurs fois supérieurs, mais risqueraient d'être totalement dépensés dans les manifestations à caractère social qui se concentrent en saison sèche et qui sont incontournables pour entretenir le lien au groupe.

C'est souvent le commerçant qui, disposant de capacités financières, stocke le sel jusqu'à la fin de la saison des pluies et va profiter de la plus-value. Celle-ci pourra servir à préfinancer une autre activité commerciale, comme, par exemple, la pêche.

L'introduction et la circulation de l'argent comme instrument de gestion de la multi-activité et de son corollaire, le travail agricole salarié, a donc permis de rendre techniquement compatibles des activités qui, sans cela, seraient concurrentielles du point de vue de l'affectation de la main-d'œuvre et du temps de travail.

L'insertion de l'argent a aussi permis de maintenir des activités tributaires des aléas du milieu, telle la riziculture de mangrove qui, à l'heure actuelle, trouve plus sa justification dans une organisation complexe (sécurité alimentaire, contrôle des dépenses de consommation, enjeux fonciers et sociaux), que dans sa valeur économique.

B. Les différenciations locales

En mangrove, le principe constant de complémentarité et de mobilité entre un pôle vivrier et un pôle monétarisé aboutit, par sa souplesse et la multiplicité des combinaisons qu'elle offre, à des formes d'organisation spatialement différentes en fonction de l'expression des facteurs locaux : contraintes ou opportunités écosystémiques (proportion de chacune des trois composantes dans chaque terroir, conditions hydrosédimentaires), spatiales (enclavement et intégration au réseau urbain plus ou moins important), économiques (accès aux marchés), particularismes culturels et sociaux. Les caractères de ces combinaisons permettent d'établir une typologie.

Afin de mieux comprendre les dynamiques des adaptations locales, des secteurs témoins ont été identifiés et une méthode d'analyse combinant cartographie au 50.000ème et enquêtes de terrain a été appliquée sur chaque site. Le choix s'est porté, du nord au sud, sur les sous-préfectures de Kanfarandé, Bintimodia, Tougnifily, Douprou, Kabak et Kakossa.

1 - Dans l'orbite urbaine : Kabak et Kakossa

Kabak et Kakossa sont deux îles de mangrove souvent qualifiées de jumelles. Voisines et situées toutes deux à proximité directe de Conakry, elles sont à moins d'une heure de pirogue des ports de la corniche sud de Conakry et bénéficient de liaisons commerciales régulières avec les ports de Bonfi et de Boussoura.

Leurs morphologies sont comparables. Elles sont formées de grandes plaines de front de mer entrecoupées de successions de longs cordons sableux derrière lesquels s'abritent de petits complexes estuariens les isolant du continent.

La principale différence entre les deux réside dans le fait que Kakossa n'a connu qu'un seul chantier dans les années cinquante, avorté lors du départ précipité de l'administration coloniale alors que Kabak a connu de nombreux aménagements rizicoles depuis la fin de la période coloniale. Les multiples opérations de développement ont permis à l'île de bénéficier, outre de l'aménagement et des réhabilitations successives d'un total de 2.300 ha de plaines rizicoles, d'un soutien constant en termes de vulgarisation agricole et, surtout, de la mise en place d'une liaison avec le continent par un bac de grande capacité.

En raison de leur proximité et de l'importance de leurs superficies rizicultivables, ces deux îles sont traditionnellement considérées comme d'importants fournisseurs de riz à destination des marchés de la capitale.

Pourtant, les grandes plaines de front de mer, qui représentent la majeure partie des terroirs rizicoles actuels n'ont pas toujours été cultivées. Kabak et Kakossa sont, traditionnellement, des zones d'utilisation saisonnière intégrées aux terroirs des plus grands villages continentaux qui bordent les îles. Leurs habitants y installaient des campements provisoires à l'occasion des travaux agricoles : exploitation des palmiers pour l'huile et la pulpe fermentée autrefois très appréciée, pêche, saliculture, foresterie mais aussi pratiques rituelles (notamment sur la péninsule de Matakang à Kabak).

La riziculture était aussi pratiquée en arrière des cordons littoraux, dans les zones d'estuaires, plus faciles à drainer dans un contexte technique traditionnel que les immenses plaines de front de mer que comportent les deux îles. Kabak et Kakossa se sont ensuite peuplées progressivement par fixation et pérennisation des campements saisonniers et par admission de nouveaux venus.

Les deux îles semblent avoir connu des évolutions comparables jusqu'à la période des aménagements, avec densification progressive de l'habitat et extension des zones de culture. Elles ont toutes deux vu l'installation (probablement à la même période) de campements de pêche : Matakang au sud de Kabak, Konimodia au nord, Yèkhèfourou au nord-ouest de Kakossa. L'installation de ces campements de pêche a probablement favorisé l'ouverture des îles vers l'extérieur et notamment leur connexion avec la capitale.

En effet, l'arrivée d'un campement de pêche implique l'installation saisonnière d'une population allochtone (pêcheurs professionnels souvent originaires de Sierra-Leone), qui n'a d'autres ressources que la pêche et sont donc des consommateurs de produits agricoles. Ils créent ainsi une demande, tandis que leurs revenus et leur production attirent des commerçants qui installent leurs boutiques sur les débarcadères, introduisant ainsi de nouvelles habitudes de consommation, liées à la monétarisation (biens de consommation, produits manufacturés...).

Ensuite, les filières commerciales génèrent un réseau de communication entre les deux îles et Conakry (approvisionnement en matériel de pêche, évacuation du poisson vers les grands marchés, transport de personnes) dont le développement accompagnera la croissance de la capitale à partir de la fin des années 1950. Proches de Conakry, ces deux îles ont cependant évolué de manière fort différente face à l'influence urbaine croissante.

A cette époque, les grandes plaines de front de mer de Kabak et de Kakossa font partie des programmes d'aménagements rizicoles de l'administration coloniale, de même que celle de Monchon (premier chantier de ce type en Guinée). Le retrait précipité des autorités françaises à l'indépendance ne permettra pas de les mener à terme.

Les deux chantiers seront abandonnés en pleins travaux. A Kakossa, seuls une grande digue et un drain seront réalisés : ils sont toujours visibles à l'heure actuelle, mais l'avancement du chantier au moment de son abandon n'a pas permis de les exploiter. Le chantier de Kabak a par contre été régulièrement repris jusqu'à nos jours dans une longue suite de réaménagements et de réhabilitations.

En effet, en 1967, une première réhabilitation du chantier original est effectuée. Elle sera suivie moins de dix ans plus tard, entre 1975 et 1978, d'un ambitieux projet comportant en front de mer une digue de plus de dix kilomètres de long dans laquelle des brèches se font jour dès la fin du chantier. En 1997 une nouvelle tentative de réhabilitation de cette zone de front de mer est entreprise avec la construction d'une nouvelle digue en deçà de la première. Ces travaux reprenant le même principe d'aménagement, on pouvait s'attendre au même résultat. La nouvelle digue a été entamée en février 2000.

Malgré les aléas et les échecs techniques qui ont abouti à la stérilisation de surfaces de terres cultivables, l'île de Kabak sort bénéficiaire de ces interventions. Moins par suite de l'aménagement des plaines proprement dites, que par les infrastructures de communication (pistes rurales, bac) et les multiples effets induits (introduction d'innovations, encadrement, salaires...) qui ont accompagné ces aménagements.

On se retrouve là dans le cas, classique, de projets de développement qui ont, techniquement et économiquement « échoué » car ils n'ont pas rempli leur but initial : créer un vaste périmètre rizicole intensif pour alimenter Conakry, mais dont les retombées diverses ont fini par exercer un effet d'entraînement sur l'économie locale. Aujourd'hui, en plus des liaisons par mer avec les ports de la

capitale, Kabak est desservie directement par une très bonne piste qui permet aux camions et aux taxis collectifs d'atteindre directement et sans encombre toutes les localités de l'île ; ce qui supprime tous les points de rupture de charge et met l'île à moins de deux heures de Conakry-centre par la route.

Ces nouvelles conditions ont eu plusieurs effets : d'abord le désenclavement s'est exprimé par la possibilité de pratiquer des cultures commerciales à destination des marchés de la capitale. Avec le développement de la culture du gombo (initialement sur les diguettes, maintenant en pleine terre immédiatement après la récolte de riz), mais aussi de l'aubergine et de plusieurs autres cultures maraîchères, Kabak est actuellement pleinement intégrée dans la ceinture maraîchère de Conakry.

On assiste dans l'île à l'apparition de techniques d'intensification telles que le recours aux produits phytosanitaires ou aux motoculteurs dont les effets secondaires (arrière-effet des engrais) sont profitables à la riziculture. Mais cette dynamique de désenclavement a aussi eu pour effet de favoriser la venue sur l'île des opérateurs du développement.

Ainsi, l'AFVP a entrepris un programme d'hydraulique villageoise (aménagement de puits et de citernes) qui, au dire des habitants, a révolutionné la vie insulaire. En effet, de meilleures conditions de vie et sanitaires, combinées à l'amélioration de l'activité économique consécutive au désenclavement ont eu, à moyen terme, un effet d'attraction et de maintien sur place de la population.

Depuis les dix dernières années, la population de Kabak croît dans des proportions supérieures à la moyenne régionale. Par comparaison, Kakossa, n'ayant pas bénéficié des effets induits des projets de développement, toujours enclavée, à l'agriculture restée très traditionnelle, faiblement monétarisée, voit décliner son poids démographique sous l'effet de l'émigration vers Conakry ou vers Kabak.

2- En position intermédiaire : Douprou et Tougnifily

A la périphérie des grands bassins de population se trouvent des zones rurales parfois proches des grands axes de communication, mais décentrées par rapport aux aires d'influence des centres urbains secondaires. Elles présentent parfois des densités localement élevées, mais hétérogènes. Leur origine est souvent liée à des foyers de peuplement anciens qui n'ont pas été relayés par des implantations urbaines durant ce siècle.

Intercalées dans le tissu urbain, elles bénéficient souvent d'un réseau de pistes relativement dense, mais de qualité et de praticabilité très variable, surtout en saison des pluies. Deux sous-préfectures de ce type ont été étudiées de part et d'autre du cap Verga : Douprou et Tougnifily. A mi-chemin entre Kamsar et Conakry, elles se situent à la limite de leurs influences commerciales directes. Toutes deux font partie de la préfecture de Boffa, petit centre urbain économiquement peu dynamique et à vocation essentiellement administrative. Les délimitations administratives actuelles des sous-préfectures de Douprou et de Tougnifily recouvrent d'anciennes aires culturelles que la colonisation a poussées à s'organiser en chefferies.

Le Kakissa, centré sur Sobanet et Yambourassa (sous-préfecture de Douprou) englobait les populations Baga (de langue Baga Sobanet) depuis l'embouchure de la Fatala jusqu'au versant sud du cap Verga. Le Kolisokho centré sur Koundindé, Moryagbé (sous-préfecture de Douprou) et Foulaya (sous-préfecture de Tougnifily) comprenant les populations soussou du cap Verga. Monchon (sous-préfecture de Tougnifily) recouvrait tous les villages Baga (de langue Baga Monchon) de la plaine de Monchon, à l'exception de Yampony et de Mintany.

Dans ce contexte de chefferies puissantes, renforcées par le pouvoir colonial, le choix, à l'indépendance, des chefs-lieux de sous-préfecture, ainsi que des délimitations administratives procédèrent de la politique de démantèlement des pouvoirs locaux traditionnels. Ce sont donc des considérations politiques qui ont dessiné la trame des bourgs administratifs locaux.

Cette région du cap Verga recèle une grande diversité de modes de mise en valeur. Cette diversité repose sur la richesse culturelle de cette petite zone (pas moins de quatre langues coexistent sur ces deux sous-préfectures), et sur une mosaïque écologique qui combine des versants relativement abrupts, un bas-plateau côtier étendu, de nombreux bas-fonds d'eau douce, une grande variété de plaines de mangrove : plaines de front de mer en cours de démantèlement au sud du cap mais très développées dans la plaine de Monchon (Töröbadé), plaines d'estuaires en cours de recalibrage (Wassa-Wassa, Koumba) ou de comblement (Kapatchez).

Du sud au nord, la mise en valeur des plaines est générale. On peut distinguer principalement une riziculture endiguée sur billons, caractéristique des populations bagas, dans les plaines bien drainées et sujettes aux intrusions salées (Wassa-Wassa, Koumba) et une riziculture ouverte utilisant des variétés flottantes ou semi-flottantes dans les zones endoréiques (bas-Kapatchez, Dibérédi).

Les parties continentales des terroirs associent la culture itinérante sur brûlis (riz pluvial, arachide, manioc et, dans certains cas, fonio) et une exploitation forestière dynamique. Les bas-fonds d'eau douce sont traditionnellement peu mis en valeur, ils sont parfois utilisés comme pâturage de saison sèche. A cela s'ajoutent de nombreuses activités telles que la pêche vivrière et commerciale (pas moins d'une douzaine de débarcadères saisonniers ou permanents sont répartis sur le littoral des deux sous-préfectures), la saliculture, l'extraction de l'huile de palme, le petit élevage... Les grandes étendues de la plaine de Monchon, asséchées en saison sèche, servent de pâturage pour les troupeaux en transhumance en provenance de la région de Télimélé, tandis que de nombreux cordons sont alors utilisés comme parcs nocturnes.

Les sous-préfectures de Douprou et de Tougnifily sont aujourd'hui bien desservies, d'abord par la RN 3, puis par un réseau dense de pistes. Cependant, cette situation est récente, la RN 3, qui s'arrêtait à Dubréka, n'a été bitumée jusqu'à Kolaboui qu'en 1992.

La zone du cap Verga a fait depuis longtemps l'objet d'un intérêt commercial : dès l'entre-deux guerres, des commerçants syriens s'y étaient installés (un dépôt à Douprou-centre, un autre à Siranka, et plusieurs dans la plaine de Monchon). Ils échangeaient contre du riz des biens manufacturés, matériel agricole et de pêche, tissus, petits équipements tels que lampes à pétrole, ustensiles de cuisine... Dans la plaine de Monchon, à Bongolon, un véritable comptoir colonial profitait d'un nœud de cours d'eau navigables lui permettant de rassembler la production rizicole d'une grande partie du Bagataye.

Dans cette région, le riz était donc à cette époque comme dans de nombreuses plaines du nord de la Guinée Maritime, la base d'un commerce. Cela ne signifie pas pour autant une monétarisation précoce de l'économie rurale de cette région. Il semble que dans un contexte climatique, hydro-sédimentaire, démographique et économique particulièrement favorable à la riziculture, l'installation de comptoirs ait permis aux riziculteurs de valoriser un important surplus de production par des pratiques commerciales (riz contre des biens manufacturés) qui tenaient plus du troc (tels les coupons qui n'avaient cours que dans les comptoirs et dans certaines transactions de type prêt de semence entre riziculteurs), que de la vente monétarisée. S'il y eut donc valorisation du riz, elle ne s'est pas prolongée par une véritable monétarisation de l'économie rurale telle qu'elle s'exprime actuellement.

A cette époque, nombre de facteurs, dont la combinaison est aujourd'hui limitante pour la riziculture, jouaient de façon différente. La main-d'œuvre était importante, la monétarisation et les possibilités de diversification des activités très faibles, l'attraction exercée par des villes peu peuplées inexistante. A cela il convient d'ajouter des conditions climatiques et hydrosédimentaires favorables. A Sobanet par exemple, tous les témoignages s'accordent pour rappeler que le terroir villageois comportait alors une plaine très fertile de front de mer aujourd'hui totalement disparue sous l'effet de la houle. Toutes les conditions étaient à ce moment réunies pour permettre aux riziculteurs de réaliser des récoltes largement supérieures aux besoins. Des phénomènes similaires se sont produits à Siranka et à Pokhoun (rive gauche du Wassa-Wassa).

Cette combinaison de facteurs aurait donc permis une sorte « d'âge d'or » de la riziculture en mangrove. Les natifs bagas rappellent souvent les pratiques rituelles de surconsommation de riz lors de la récolte, et les cas de champs non récoltés pour cause de surabondance. Cela permet peut-être de comprendre pourquoi dans cette région est

né, à cette époque, le mythe du « grenier à riz » qui devait hanter les opérateurs de développement pendant un demi-siècle.

Pendant la seconde guerre mondiale démarre l'aménagement de la plaine de Monchon, premier chantier de ce type en Guinée. Son objectif était d'optimiser les conditions de la riziculture sur les 2.400 ha de plaines situés en retrait du cordon Missira-Bongolon. Cette opération de grande envergure comprenait la mise en place d'un réseau de drainage commandé par un ouvrage principal ouvrant sur le Dibérédi. Devant l'envasement du réseau de drainage dans sa partie Nord (dues à la dynamique de progradation de l'estuaire du rio Kapatchez), le chantier sera maintes fois repris et le périmètre réhabilité avec, notamment, une inversion du sens de drainage qui sera cette fois dirigé vers la Koumba. Les difficultés techniques combinées à la politique de réquisition de produits agricoles de la Première République, ne permettront jamais de passer d'une riziculture à vocation vivrière à une riziculture intensive commerciale.

En 1997, un nouveau virage est pris dans la plaine de Monchon avec la création d'une société d'économie mixte à vocation agro-industrielle, la Sobergui[5], à qui fut confiée la mise en valeur du périmètre dans une double optique de rentabilité économique et de satisfaction de la demande nationale. Il est à l'heure actuelle trop tôt pour évaluer les résultats économiques de cette nouvelle politique.

Par contre, au niveau local, l'expulsion des riziculteurs des meilleures terres aménagées a déjà des conséquences. En effet, l'architecture très centralisée du terroir de Monchon apparaît comme un cas particulier dans l'aire culturelle baga, sans doute liée aux spécificités historiques et sociales de ce groupe précis. Le village de Monchon est reconnu par tous les exploitants de la plaine comme étant propriétaire de l'ensemble de la plaine, depuis les marges continentales jusqu'au front de mer, soit un domaine de plus de 7.500 ha. Au sein de ce terroir, chacun des lignages dominants s'est vu attribuer par la famille fondatrice l'usufruit d'une partie de la plaine. Ils l'ont ensuite eux-mêmes confié aux dépendants qu'ils ont accueillis sur leurs terres au fur et à mesure des arrivées.

De ce fait, l'unité territoriale de la plaine de Monchon recouvre, outre Monchon, de nombreux villages satellites composés de ces arrivants (Baga, Soussou, Ballante). Au sein de cet ensemble, Monchon conserve les meilleures terres, situées entre les cordons. Or l'installation de la Sobergui s'est faite précisément sur ces terres. Cette confiscation brutale s'est accompagnée de troubles sociaux qui perdurent à l'occasion de chaque début de campagne, mais aussi d'une remise en cause complète de l'architecture foncière du terroir. Les villages satellites voient leurs zones de cultures repoussées vers leurs propres marges par les Monchonnais qui, sous la contrainte, récupèrent des terres prêtées parfois depuis plusieurs générations. Cette nouvelle donne foncière a occasionné de très nombreux conflits.

Au sud du cap Verga, dans les plaines de Siranka et Kountouloun, d'autres types d'interventions visant à promouvoir la riziculture sont mis en œuvre : le PDRI-GM[6] réalise des aménagements à plus petite échelle (255 ha à Siranka et 60 ha à Kountouloun) en s'appuyant sur une contribution en argent et en main-d'œuvre des bénéficiaires. En plus des aménagements spécifiquement rizicoles (endiguements, drainage, ouvrages de contrôle de l'eau), le projet propose un certain nombre d'actions de désenclavement (pistes) et d'appui à la production (vulgarisation agricole, diffusion de semences améliorées…).

Il s'avère que dans la sous-préfecture de Douprou, comme dans les autres zones d'intervention du PDRI-GM, les raisons de la participation des paysans au projet sont d'ordre divers. Du point de vue rizicole c'est de bénéficier d'une sécurisation des périmètres, les demandes d'intervention portent essentiellement sur des terres soumises au risque d'intrusion salée. Ils ont, grâce au projet, l'opportunité de faire effectuer soigneusement et pour un coût faible, des travaux pour lesquels ils ne pourraient pas mobiliser assez de main-d'œuvre et qui, à tout le moins, coûteraient nettement plus cher. De plus le projet apporte le désenclavement. Et cet aspect est pour eux très important.

Cette attitude confirme le caractère essentiellement vivrier de la riziculture et le besoin d'infrastructures visant à faciliter le fonctionnement des filières commerciales et la multi-activité. Elle n'est en aucune manière le reflet d'une quelconque volonté ou même d'un quelconque besoin, d'intensifier la riziculture.

A ce titre, l'intervention de Siranka est exemplaire. Parallèlement au chantier d'aménagement de la plaine, a été réhabilitée une piste permettant aux engins d'accéder au chantier. Elle longe tout le cordon de Siranka et aboutit au débarcadère de Bongolon. Depuis sa réhabilitation, les camions peuvent accéder sans encombre et en toute saison au débarcadère, facilitant l'enlèvement du poisson et permettant l'approvisionnement du campement en eau potable et en essence. Elle a aussi permis de désenclaver les zones de saliculture. Les stocks de sel peuvent être collectés par des camions directement sur les zones de stockage à n'importe quel moment de l'année, ce qui permet aux producteurs de spéculer plus librement sur le cours. Dans ce cas, la réhabilitation de la route a joué un rôle économique bien plus important que l'aménagement du périmètre

A Douprou comme à Tougnifily, la monétarisation s'est insérée progressivement dans les modes de gestion traditionnels au fil des mutations écologiques (modifications climatiques qui ont affecté, à travers l'évolution de la dynamique hydro-sédimentaire, les conditions agronomiques de la riziculture) et des opportunités économiques (croissance des villes et de leurs besoins). Dans ce processus, le désenclavement a joué un puissant rôle d'amplificateur.

Mais ces infrastructures qui permettent l'évacuation dans de bonnes conditions et en toute saison des productions, permettent aussi la pénétration des biens de consommation. Biens manufacturés, mais aussi produits alimentaires tels que le riz importé, moins cher que le riz local, même s'il est jugé nettement moins bon. La facilité d'accès entraîne une multiplication de l'offre et des commerçants. Un contexte concurrentiel s'installe.

Les marchés hebdomadaires de la région ne sont plus seulement des points de concentration et d'échange des produits agricoles. Ils sont aujourd'hui de véritables marchés de consommation. Ceux de Tougnifily et de Koukoudé sont devenus quotidiens. L'amplification des échanges commerciaux renforce la multi-activité, à la fois vecteur et conséquence de la monétarisation. Elle permet aussi de dégager des revenus qui, à travers le salariat, sécurisent au mieux la production de riz, tout en éloignant, grâce à la disponibilité de produits alimentaires venus de l'extérieur à prix compétitif, l'hypothèque d'une soudure difficile en cas de mauvaise récolte généralisée.

La flexibilité de l'ensemble du système rural s'accroît, rendant moins impérative l'obligation absolue de devoir d'abord garantir l'autoconsommation. Paradoxalement, cette évolution vers une économie que l'on pourrait qualifier de plus « moderne », joue, globalement, contre la riziculture et, en tout cas, actuellement, rend très problématique toute tentative de son intensification par le travail.

3- Les espaces marginalisés : Kanfarandé

Les marges, éloignées des axes de communication, sont des zones marquées par un enclavement très prononcé dû aux difficultés d'accès (grandes étendues de mangrove, escarpement…), et à la pénurie d'infrastructures (voies de communication, équipements en services publics de première nécessité). Dans un contexte de dispersion de la population, l'aménagement de ces zones occasionnerait des coûts jugés prohibitifs. Ces populations vivent dans l'isolement, facteur d'autarcie forcée, qui limite la monétarisation de l'économie rurale et maintient des modes de mise en valeur exclusivement tournés vers l'autoconsommation

La sous-préfecture de Kanfarandé est représentative de ces zones marginales. Située à l'extrême nord de la Guinée Maritime, elle est constituée par une étroite bordure continentale entaillée de nombreuses rias, et, surtout, par des îles de mangrove : l'archipel des Tristao. Les densités sont très contrastées : relativement élevées, 30 à 50 hab./km² à proximité des axes de communication (axe Boké-Kanfarandé, axe Dobaly-Dabiss), dans les îles (Katchek, Kapken, Katagba, Dobaly, Koukouba) et à proximité des grandes plaines de rias (Kibanko), elles s'effondrent rapidement, moins de 10 hab./km², dans les secteurs continentaux les plus isolés (Kissaki, Bissité…) et dans les îles ne disposant pas de terres exondées en quantité suffisante (Kagbassa, Katonguila, Filima, Karéka…).

L'accès terrestre à la sous-préfecture est facilité par le pont sur le rio Nuñez, mais le réseau de pistes n'est praticable qu'en saison sèche et ne dessert que quelques secteurs. L'essentiel des

[5] La Sobergui associe l'État guinéen à la société malaysienne Bernas.

[6] Projet de Développement de la Riziculture Irriguée – Guinée Maritime.

communications se fait donc par voie maritime entre les îles et le long des rias. Cependant, par mer aussi, la sous-préfecture est d'un accès difficile : seules de grandes pirogues de transport assurent, deux fois par semaine, une liaison entre l'archipel des Tristao et le port de Kamsar.

La liaison comporte plusieurs escales rendues nécessaires par la présence de bancs de sable infranchissables à marée basse. Ces pirogues, affrétées par les armateurs-négociants en poisson du port de Kamsar, ne desservent que les plus grands débarcadères de l'archipel (Katchek, Katfoura) et les déplacements à l'intérieur de la sous-préfecture sont essentiellement le fait d'embarcations non motorisées.

La sous-préfecture de Kanfarandé, extérieure aux grandes aires d'influence culturelle qui affectent le reste de la Guinée Maritime, est composée d'une mosaïque d'identités culturelles aux origines diverses : aux Nalou qui sont venus du nord pour occuper les îles s'ajoutent des Landouman (apparentés aux Baga) sur le continent, des Diola et une importante communauté Ballante réfugiée dans la région à la suite de la guerre d'indépendance de la Guinée-Bissau.

Ces populations, déjà habituées à la mangrove, ont préféré celle-ci aux forêts sèches qui occupent l'arrière-pays. Avec les îles de mangrove et les rias, elles ont trouvé des conditions agro-écologiques connues (vastes espaces de mangrove, climat plus sec que sur le continent, eaux très poissonneuses à l'extrémité de la zone d'influence régulière de l'upwelling). Elles se sont donc établies en reproduisant sans difficulté leurs modes de mise en valeur: riziculture de mangrove ou de bas-fonds saumâtres, à haute technicité (maîtrise de l'eau, diversité du matériel agraire[7] et des variétés de semences), pêche, petit élevage, arboriculture, jardins de case (manioc, patates, condiments…).

Partout où elle est possible, la riziculture est pratiquée. Sans intrants ni aucun investissement monétaire, il s'agit uniquement d'une culture vivrière à très fort investissement en travail. Aussi, et contrairement à ce que l'on observe sur toute la côte, le recours au travail salarié est inexistant. Cela n'exclut nullement les différentes formes de travail collectif nécessaires pour réunir, afin effectuer certains travaux lourds comme l'endiguement, une force de travail importante sur un court laps de temps (différents types de groupes de travail, relations hiérarchiques incluant la mise à disposition de main-d'œuvre.

Malgré la haute technicité et la remarquable connaissance du milieu dont font preuve ces paysans, le risque alimentaire reste présent. Il est maîtrisé par le recours systématique à des cultures sèches qui peuvent prendre une grande ampleur lorsque le terroir le permet. Le manioc et la patate sont les cultures les plus courantes, mais on rencontre aussi beaucoup de fonio, et même dans certains cas de vastes champs de maïs (Katfoura).

Les apports en protéines sont assurés par la combinaison du petit élevage[8] (ovin, caprin et porcin) et d'une pêche non motorisée à forte technicité impliquant la maîtrise d'une panoplie d'instruments de capture (nasses, filets portatifs, filets de barrage, éperviers, lignes…) adaptés à toutes les niches écologiques disponibles.

Les activités aussi diversifiées que possible, sont l'expression de stratégies de limitation du risque tournées quasi-exclusivement vers la sécurisation de l'autoconsommation, et non d'une ouverture vers le marché. Si le troc et les échanges socialement formalisés sont courants, les transactions monétarisés sont rares et se limitent aux biens manufacturés de toute première nécessité (tissus, ustensiles de cuisine…).

Cette absence de circulation monétaire implique l'impossibilité d'investir dans les moyens de production pour l'une ou l'autre des activités pratiquées. Elle empêche aussi d'utiliser la monnaie comme outil permettant d'accroître la flexibilité du système rural à travers sa circulation entre activités. Si, sur toute la côte, la monétarisation a permis de décloisonner les activités et d'effectuer des transferts financiers et de main-d'œuvre qui ont abouti à une intensification globale du système rural, dans les régions marginales cette évolution n'est pas possible.

Faute de possibilités d'évolution interne du système rural, la satisfaction de besoins tels que l'éducation des enfants, la santé ou, simplement, une meilleure sécurisation de l'économie domestique par la constitution d'un capital, passent par une rupture complète avec les modes de mise en valeur traditionnels. A Kanfarandé, les seules solutions possibles sont l'émigration vers les bassins industriels du nord (Kamsar, Sangarédi…) ou la pêche artisanale spécialisée.

En marge des modes de mise en valeur traditionnels se développe actuellement une filière exclusivement commerciale de pêche. Iles et estuaires abritent de très nombreux débarcadères dont certains, comme Katchek) sont aujourd'hui parmi les plus importants de la côte guinéenne. Ils font partie des itinéraires de migration des pêcheurs qui remontent le littoral ouest-africain depuis la Sierra-Leone jusqu'en Casamance. Fondés pour la plupart par des pêcheurs étrangers (sénégalais, parfois ghanéens), ils abritent une forte proportion de nationaux originaires de toute la côte et de guinéens d'autres régions.

L'enclavement des débarcadères combiné au réel potentiel économique de la pêche a eu pour conséquence une forte structuration de la filière. En effet, ce sont des négociants-armateurs qui organisent depuis Kamsar l'approvisionnement des équipages en filets, pièces de moteur, carburant, produits de consommation. Les besoins alimentaires des équipages sont satisfaits en nature par les armateurs qui se remboursent en effectuant des retenues sur les salaires.

L'éloignement des débarcadères, la complexité des techniques de stockage et de conditionnement, la fréquence des ruptures de charge, sont responsables d'une structure complexe de la filière, incluant un grand nombre d'intermédiaires, pêcheurs, fumeurs, dockers, transporteurs, et représentants de l'armateur dont la responsabilité est de surveiller les opérations.

La mise en œuvre de cette organisation nécessite une trésorerie d'une telle ampleur que seuls une dizaine de grands commerçants de Kamsar sont capables d'assurer son fonctionnement local, puis le regroupement du poisson au port de Kamsar, son stockage et sa commercialisation sur les plus grands marchés de la Guinée (Kankan, Conakry, Guékédou, N'Zérékoré) et même au-delà des frontières nationales (Est du Mali, Liberia, Nord de la Côte d'Ivoire).

L'installation et la structuration de cette filière de pêche artisanale aux îles Tristao ont eu d'importants effets sur le milieu social. Trois facteurs permettent d'expliquer ces évolutions : l'afflux de populations allochtones ; la mise en place pour le fonctionnement de la filière d'un réseau de communications maritimes qui est à l'heure actuelle le principal facteur de désenclavement des îles, et, surtout, l'introduction d'une possibilité de gains.

Ces nouvelles conditions ont fait des débarcadères des points d'attraction : les plus grands d'entre eux comportent des marchés quotidiens proposant aussi bien du matériel de pêche que des vêtements, des produits pharmaceutiques, des produits manufacturés, du riz… Enfin, et malgré l'afflux de population extérieure à la zone, le dynamisme de la filière pêche s'accompagne d'une importante demande de main-d'œuvre qui représente pour les habitants des îles une alternative à la migration vers les villes. Ce qui n'est pas sans conséquences sur l'agriculture. A ce titre, l'exemple du village de Katchek et de son débarcadère est saisissant.

Katchek est l'un des pôles historiques des îles Tristao. Le terroir villageois comporte à la fois une plaine de mangrove vouée à la riziculture, des terres sèches sur cuirasse et un large cordon sableux en front de mer. Depuis quelques décennies, s'est installé un débarcadère qui a connu une croissance très rapide ces quinze dernières années. A l'heure actuelle, le débarcadère de Katchek est le plus important de la côte nord et peut-être de la Guinée.

Le campement, devenu village permanent, s'étend sur le cordon littoral sur une distance de plus d'un kilomètre pour une largeur de plusieurs centaines de mètres. Son activité, bien que soumise aux variations saisonnières de la pêche, est aujourd'hui importante toute l'année et de nombreux pêcheurs s'y sont installés, entraînant une évolution atypique de l'habitat vers des constructions en dur couvertes de tôles. Ces pêcheurs sédentarisés se sont adressés au vieux village afin d'obtenir en prêt des terres rizicultivables dont le produit leur permet de réduire leurs dépenses de consommation en période de mauvaise pêche.

[7] Le koffi est un instrument aratoire à percussion typique des rizicultures de mangrove des Rivières du Sud. Le nombre de variétés de koffis utilisés simultanément dans un groupe culturel est considéré comme un indicateur de maîtrise rizicole. Alors que sur la majeure partie de la côte, on n'en utilise qu'un type, les habitants des îles Tristao en utilisent couramment au moins trois différents.

[8] L'élevage bovin est rare bien qu'il soit pratiqué dans certains cas où les surfaces de pâturages le permettent, comme sur l'île de Katchek.

Le village de Katchek porte aujourd'hui la marque de la présence du débarcadère sur son terroir : la durée moyenne de soudure, qui, il y a quinze ans, était de l'ordre de trois mois, est passée aujourd'hui à plus de huit mois. Cette situation s'explique par les reports massifs de main-d'œuvre opérés de la riziculture vers la pêche professionnelle. La plupart des jeunes sont actuellement marins-pêcheurs. Or la maîtrise des contraintes écologiques liées à la riziculture de mangrove sur les îles Tristao (salinité, risque de déficit hydrique en fin de cycle) nécessitent des techniques fortement consommatrices de main-d'œuvre et impliquant une présence permanente (gestion de l'eau, surveillance, entretien régulier des digues…). Le transfert de main-d'œuvre de la riziculture vers la pêche se traduit par une diminution des surfaces mises en valeur, par une dégradation du niveau technique et une baisse des rendements.

Cette dynamique de transfert du travail vers un pôle monétaire est comparable à celle qui s'exprime plus en douceur sur l'ensemble de la côte. Mais le contexte particulier d'enclavement des îles ne permet pas l'intégration du pôle monétaire et du pôle vivrier dans une organisation hybride où ils sont tous deux conservés. Il oblige ceux qui font le choix de l'intégration dans l'économie monétaire à réduire le pôle vivrier à sa plus simple expression lorsqu'il n'est pas purement abandonné, quitte à prendre le risque d'une dépendance exclusive envers une activité qui représente la monétarisation.

L'intégration des villageois de Katchek dans la filière pêche peut se faire sous d'autres formes que le recrutement comme marins-pêcheurs dans des équipages. Certains développent et intensifient une pêche indépendante (jamais motorisée) à partir des techniques traditionnelles et d'une bonne expérience de la zone de pêche. Ils commercialisent leurs prises par le débarcadère de Katchek qui a une fonction de regroupement de la production de toute la zone avant son enlèvement pour le port de Kamsar.

Mais que ce soit comme marin-pêcheur ou comme pêcheur indépendant, les chefs de famille se trouvent dans une situation de dépendance exclusive vis à vis d'un fonctionnement sur lequel ils n'ont aucune prise. Les marins-pêcheurs, ne sont pas rémunérés en liquide mais en nature. Ils reçoivent une part du poisson frais ou fumé qui procurera un revenu lors de sa commercialisation par la famille du pêcheur. Cette organisation suppose donc une double dépendance, d'une part en termes de marché de la main-d'œuvre, d'autre part, en termes d'intégration dans les circuits de commercialisation.

La situation des pêcheurs « indépendants » est légèrement différente. Ils disposent de leur autonomie, mais limités dans leur capacité d'autofinancement, ils sont obligés, de faire préfinancer leur matériel par les négociants. Ceux-ci leur accordent des prêts remboursables en nature à des taux élevés et les justifient par les facilités et les garanties d'enlèvement et de commercialisation de la production.

Ce système de dépendance étroite vis-à-vis de quelques opérateurs qui fixent les règles du jeu, entraîne la spécialisation non seulement des individus, mais aussi souvent de leurs foyers. En effet, les épouses des pêcheurs s'occupent de la commercialisation de la part de la pêche attribuée au mari. La recherche de la meilleure valorisation monétaire possible de ce salaire en nature conduit de nombreuses épouses de pêcheurs à effectuer de fréquents déplacements à Conakry et sur les grands marchés de l'intérieur du pays. Cette contrainte ne laisse qu'une place marginale aux activités vivrières.

Finalement, l'enclavement explique la brutalité de la mutation vécue par les villages qui basculent dans le salariat, la monétarisation et la dépendance, sans pouvoir maintenir un pôle vivrier. Les seules possibilités de gains financiers, de transport, et donc la commercialisation des productions et l'approvisionnement en biens de consommation sont dominées par des commerçants allochtones et orientés vers les besoins d'une seule filière. Dans ces conditions de contrôle étroit d'un marché sous contrainte, régi par les intérêts de quelques individus qui captent l'essentiel de la valeur ajoutée, une intégration monétaire progressive et une diversification des activités et des échanges du type de celles observées à Douprou sont impossibles.

Conclusions

A coté des caractéristiques des trois écosystèmes très différenciés qui composent le système écologique de la Guinée Maritime, du fait ethno-culturel et de ses implications sociales, mais aussi foncières, techniques et économiques, la structuration de l'espace par le réseau urbain et les voies de communications sont, à travers les modes de mise en valeur, des facteurs importants de diversification des paysages.

Issues de l'histoire du peuplement, on peut distinguer en Guinée Maritime les aires soussou, baga (comprenant en fait sous cette acception l'ensemble des groupes culturels côtiers non assimilés aux Soussou : tous les groupes Baga, Nalou, Landouma…), et, à l'est, un domaine peuhl. Le facteur culturel joue un rôle d'orientation des modes de gestion vers des activités socialement valorisées ou vers des formes d'organisation de la production et des filières conformes aux valeurs reconnues collectivement. L'expression plus ou moins nette de ce facteur aboutit à une différenciation paysagère et économique des terroirs. Il convient, cependant, de ne pas exagérer ces distinctions ethno-culturelles. Si, en termes de structures sociales et modes de mise en valeur les différences existent, la tendance actuelle est à l'uniformisation linguistique, culturelle et religieuse.

La proximité plus ou moins grande et l'accès plus ou moins facile aux marchés et aux opportunités urbaines, aux différents services tels qu'éducation et santé, apporte un changement économique qui influence à des degrés divers la vie rurale.

Le niveau d'intégration régionale et de désenclavement, condition déterminante de développement de la multi-activité, se manifeste en premier lieu par la connexion aux réseaux de communication. En Guinée, le seul réseau de communication à l'échelle de la région est le réseau routier. Il ne dépasse pas les plus grands centres urbains et il est relayé, en zone rurale, par un réseau de pistes de qualité très variable et inégalement réparties.

En dehors du réseau routier, l'accès aux infrastructures de base (santé, éducation, administrations) est également important comme générateur de dynamisme. Le processus de désenclavement économique et social est souvent relayé par les ressortissants locaux qui investissent dans leur région d'origine. L'éducation des enfants est en ce sens ressenti comme un facteur de développement local à long terme. Et les populations rurales y consacrent une part significative de leurs revenus.

La grande variété des possibilités de mise en valeur offertes par les composantes du système écologique est systématiquement exploitée par les populations en fonction d'un large éventail de raisons qui prend en compte, en fonction de la situation individuelle de l'unité familiale, l'ensemble des facteurs sociaux, économiques, écologiques du moment. Ces systèmes de gestion, parfois très complexes parce que mouvants, intègrent, en situation d'accès au marché, l'argent comme un outil augmentant la flexibilité et l'adaptabilité d'une multi-activité qui est la règle. En situation d'enclavement, la moindre possibilité de gagner de l'argent est utilisée, même si elle se fait sous forte contrainte.

La riziculture est intégrée au sein de cette multi-activité qui est un puissant facteur de limitation du risque, mais aussi de progrès économique. Culturellement, socialement et politiquement valorisante, en particulier au travers du foncier et du réseau d'interrelations qu'elle autorise, elle y occupe une place à part. Mais, réservée à l'autoconsommation, elle ne joue qu'un rôle monétaire marginal.

Aujourd'hui, en Guinée Maritime, la situation géographique des campagnes par rapport au maillage de l'espace par les réseaux urbain et de transport, est le principal facteur d'évolution différentielle du monde rural.

CARTES THEMATIQUES

LOCALISATION DE LA GUINÉE MARITIME

15° W
14° W
13°W
12°W
12°N
11°N
10°N
9°N

GUINÉE BISSAU

MOYENNE GUINÉE

Boké
Télimélé
Fria
Boffa
Kindia
Dubreka
Coyah
Conakry
Forécariah

OCÉAN ATLANTIQUE

SIERRA LEONE

N
0 25 50
Kilomètres

Projection : U.T.M. 28, Ellipsoïde de Clarke 1880

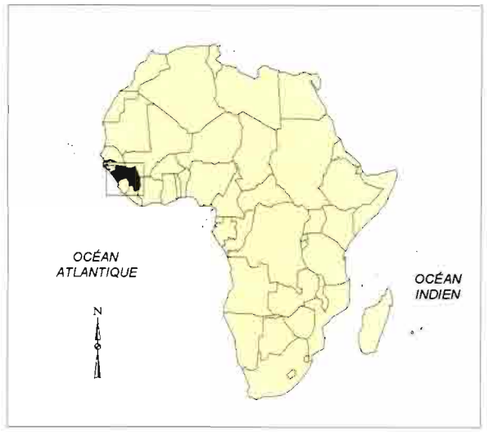

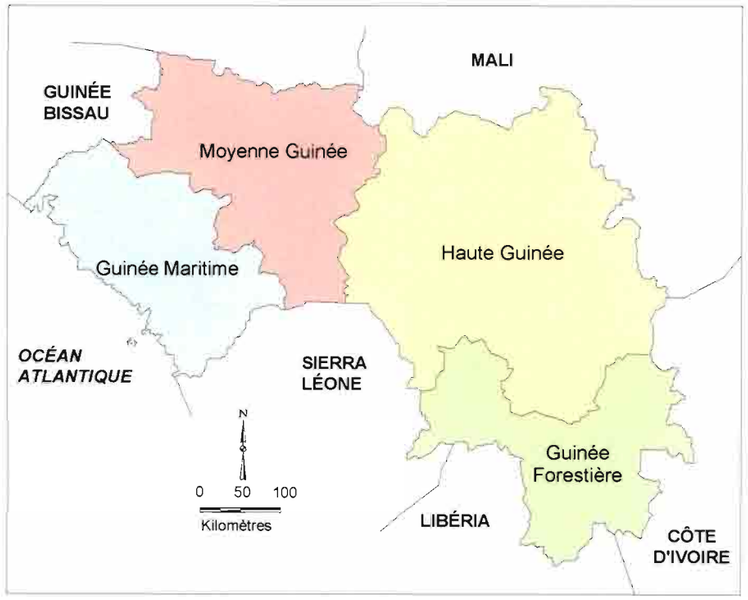

LES RÉGIONS NATURELLES DE LA GUINÉE

LÉGENDE

Préfectures de la Guinée Maritime

- BOFFA
- BOKE
- CONAKRY
- COYAH
- DUBREKA
- FORECARIAH
- FRIA
- KINDIA
- TELIMELE

FRONTIÈRE D'ÉTAT

LIMITE DE RÉGION NATURELLE

Boffa — CHEF-LIEU DE PRÉFECTURE

OBSERVATOIRE DE LA MANGROVE — IRD — CONAKRY

La Guinée

La République de Guinée, pays côtier d'Afrique de l'Ouest, est située entre les 7ème et 11ème degrés de latitude nord, et les 7ème et 15ème degrés de longitude ouest. Elle possède une façade maritime de 300 km sur l'océan Atlantique et, elle est bordée par la Guinée Bissau au nord-ouest, le Sénégal au nord, le Mali au nord et au nord-est, la Côte d'Ivoire à l'est et au sud-est, le Liberia et la Sierra Leone.

Le pays, d'une surface de 250.130 km² et peuplé de 7.164.893 millions d'habitants en est divisé en quatre régions naturelles différenciées par le relief, le climat, les sols et le peuplement, à l'origine de particularités ethnoculturelles. L'ensemble de ces facteurs modèle les paysages.

Les quatre régions naturelles

- La Guinée Forestière (44.760 km²) doit son nom à la présence de nombreuses forêts denses. Son relief est tourmenté et le point culminant de la Guinée (1.752 mètres) se trouve au Mont Nimba. La couverture forestière abrite de nombreuses essences tropicales d'intérêt économique. Le climat est caractérisé par l'exceptionnelle longueur de la saison des pluies (entre 7 et 9 mois) et une pluviométrie moyenne de l'ordre de 2.500 mm/an. Cette région est peuplée de nombreuses ethnies (Kissi, Tomas, Guerzé, Kono, Manon, Kouranko, Lélé et Konianké) restées fidèles à leurs traditions animistes et à leur culture.

Restée longtemps très enclavée, la Guinée Forestière est aujourd'hui plus largement ouverte aux échanges avec le reste du pays et connaît une urbanisation plus rapide que les trois autres régions du pays. Autour de la métropole régionale, N'Zérékoré (106.783 habitants en 1996), un faisceau de villes secondaires se développe rapidement, en partie grâce aux populations réfugiées du Libéria et de la Sierra Léone et au regain d'activités qu'elles génèrent. La population de la région naturelle était en 1996 de 1.554.817 habitants pour une densité de 35 hab./km².

Cette région recèle au mont Nimba et dans la chaîne du Simandou l'un des plus importants et des plus riches gisements mondiaux de minerai de fer. La mise en exploitation de ces gisements pourrait, si les problèmes de l'évacuation du minerai vers un port en eau profonde étaient résolus, permettre un rapide développement économique. Des plantations de bananiers plantain, de palmiers à huile et d'hévéas (notamment sur le site de la SOGUIPAH) permettent à cette région d'exporter ses produits sur les marchés intérieurs et extérieurs. D'autres cultures, comme celles du café ou du cacao, sont relancées au sein de petites unités familiales et connaissent aujourd'hui un développement notable.

- La Haute Guinée (105.400 Km²) se situe entre la Guinée Forestière et le Fouta-Djalon, sur le rebord occidental de la vaste cuvette du Niger. Cette région, d'une altitude moyenne de 500 mètres, présente une unité géographique marquée.

Du point de vue morphologique et climatique, la Haute Guinée appartient à la région soudanienne. Le relief peu marqué explique l'étalement des cours d'eau, l'abondance des plaines alluviales et la grande ouverture de la région aux influences soudaniennes. Le climat est du type sud soudanien avec une pluviométrie comprise entre 1.600 mm au sud et 1.200 mm au nord. Le début de la saison des pluies, sa durée et son intensité, sont variables en fonction de la latitude. Le sud, à la limite de la Guinée Forestière, enregistre les premières pluies dès la fin avril alors que la région de Siguiri, au nord, n'est arrosée qu'à partir de la fin mai. L'amplitude thermique saisonnière est importante, les températures extrêmes pouvant varier de 14°C en hivernage à 37°C en saison sèche. Dans ce contexte climatique, le paysage végétal est caractérisé par une transition lente de la forêt tropophile au sud vers la savane arborée au nord.

Le peuplement de cette région est relativement peu dense avec, en moyenne, 13 hab./km². L'ethnie malinké, dont l'aire culturelle déborde des frontières nationales et s'étend jusqu'au territoire de la République du Mali, domine largement. Cette région de plaines a connu une histoire agitée, marquée en particulier par les razzias liées à la traite négrière et les dures campagnes de conquête coloniale contre l'Almamy Samory Touré. Aujourd'hui, l'essentiel de la population (1.404.106 habitants en 1996) est concentré dans Kankan, capitale régionale et ses alentours (100.320 habitants en 1996), et dans quelques vallées d'accès difficiles et très mal desservies par le réseau routier. Région de tradition commerciale ancienne, la Haute Guinée ne semble pas avoir tiré grand parti de sa position géographique et se retrouve aujourd'hui au rang de région la moins avancée en dépit de grands programmes de développement en cours.

- La Moyenne Guinée (56.240 Km²) est, avec le massif du Fouta-Djalon, la région la plus montagneuse de Guinée. Son altitude est partout supérieure à 750 mètres et dépasse 1.200 mètres en certains points de l'axe Dalaba–Mali. Le Fouta-Djalon est constitué de hauts plateaux étagés et faiblement ondulés et fait partie de la dorsale guinéo-libérienne dont le prolongement méridional est visible en Guinée Forestière. Ce plateau est considéré comme le « château d'eau de l'Afrique de l'Ouest » car de nombreux fleuves et rivières y prennent leur source : Sénégal et Gambie au nord, Koliba, rio Grande, Fatala et Konkouré à l'ouest, Kaba, Kolenté au sud, Niger à l'est.

Le climat est marqué par une amplitude thermique diurne relativement forte pouvant atteindre 19°C à Labé (8°C à 37°C). La durée de l'hivernage varie de 5 à 8 mois entre Koundara et Mamou avec des précipitations inférieures à 1.300 mm au nord et légèrement supérieures à 2.000 mm au sud.

Relief, climat et systèmes de production expliquent la variété des paysages constitués d'une mosaïque de forêts tropophiles sur les versants, de forêts mésophiles dans les bas-fonds, de forêts galeries le long des cours d'eau souvent encaissés, de savanes boisées sur les plateaux et de pseudo-steppes sur les bowé.

Pasteurs et agriculteurs ont adapté leur maîtrise technique aux potentialités offertes par le milieu : réserves semi-forestières sur les sommets pour la chasse et le bois, cultures itinérantes sur les versants, jardins permanents dans les bas-fonds bien drainés, pâturages de saison sèche dans les bas-fonds marécageux, pâturages de saison des pluies sur les bowés auxquels les feux de brousse sont le seul moyen d'assurer un minimum de fertilité.

L'habitat semi-dispersé est constitué de tapades, concessions familiales ceinturées d'une haie vive ou sèche, comprenant un jardin de case destiné à la polyculture intensive, situées à proximité des aires d'élevage et de culture sur brûlis.

L'histoire a particulièrement marqué l'évolution et la mise en valeur des ressources de cette région, de sorte qu'aujourd'hui le Fouta-Djalon demeure la région de Guinée la plus fortement peuplée (1.645.959 habitants) et où l'on enregistre les plus fortes densités de population rurale, plus de 100 hab./km² (exception faite de la région spéciale de Conakry). Dans cette région ethniquement hétérogène mais à forte majorité peuhle, on assiste aujourd'hui à une uniformisation linguistique en faveur de ce groupe dominant. Le poular est la langue parlée par tous.

- La Guinée Maritime (43.730 Km²) forme sur quelque 300 km, entre la Guinée Bissau au nord et la Sierra Leone au sud, une bande côtière large d'environ 100 à 150 km allant des contreforts ouest du Fouta-Djalon au littoral océanique. D'un point de vue écologique, elle se situe dans l'ensemble des pays des « rivières du sud », région naturelle qui s'étend de la Gambie à la Sierra Leone.

Traversée par de nombreux cours d'eau qui descendent tous du massif du Fouta-Djalon, la Guinée Maritime révèle son originalité dans la diversité de ses paysages. Aux ultimes contreforts qui marquent la retombée occidentale du Fouta-Djalon succèdent un plateau côtier, puis un ensemble de plaines et enfin des formations de mangrove qui forment une frontière amphibie entre l'océan et le continent.

Ces formations littorales, interrompues par deux avancées rocheuses (le cap Verga et la presqu'île du Kaloum) nées d'épanchements volcaniques, sont formées essentiellement d'un marais maritime constitué d'alluvions fluvio-marines formant des plaines limono-argileuses,

sillonnées de cordons littoraux fossiles et parfois actifs lorsqu'ils sont en front de mer. La partie amont de ce marais est aujourd'hui partiellement continentalisée ou en voie de continentalisation.

Cet espace côtier, homogène en apparence, révèle en fait une diversité de formes et de fonctionnements. Au nord, les sous-préfectures de Kanfarandé et Sansalé présentent des côtes découpées par de profondes rias, typiques des côtes de submersion. Au sud du rio Nunez de larges estuaires échancrent la côte.

Au total ces marais maritimes couvrent une superficie d'environ 360.000 hectares dont quelque 260.000 hectares de formations de mangrove (les plus importantes d'Afrique de l'ouest). Ces mangroves sont caractérisées par une végétation halophile composée d'arbres qui poussent dans la partie supérieure du domaine intertidal et de plantes herbacées. Milieu riche, très dynamique et sensible, la mangrove est depuis longtemps exploitée par les populations locales.

La marée, particulièrement forte en Guinée du fait de l'extension et de la faible pente du plateau continental, fait sentir son influence le long des drains jusqu'à 30 kilomètres au sud et 80 kilomètres au nord. Elle est à l'origine de brassages intenses des apports terrigènes issus du continent et enrichis en matière organique au sein de la mangrove. Au contraire des phénomènes d'upwelling observés dans les eaux plus septentrionales, ce processus très caractéristique explique la richesse exceptionnelle des eaux côtières de la Guinée.

Enfin la Guinée Maritime tire son originalité de son climat. En effet, le climat tropical humide bi-modal de cette région sert de référence dans la classification des climats africains. La saison des pluies débute en avril–mai et se prolonge jusqu'en novembre, les précipitations atteignent leur maximum en août et peuvent dépasser 4.000 mm à Conakry. La saison sèche, très marquée, débute fin novembre ; l'hygrométrie baisse alors rapidement avec l'arrivée de l'harmattan (vent chaud et desséchant).

La population de la Guinée Maritime contribue également à son originalité. Dominée par la capitale nationale, Conakry (1.094.075 habitants en 1996), la Guinée Maritime regroupe 2.560.011 habitants.

Le peuplement actuel de cette région est le résultat de courants migratoires de nombreux groupes ethniques venus du nord et de l'intérieur. Ces groupes d'origines diverses sont venus sur le littoral poussés par le besoin de terres nouvelles ou fuyant devant les peuples conquérants. Aujourd'hui, la Guinée Maritime est peuplée par une mosaïque ethnique (Balante, Nalou, Landouma, Mikhiforé, Baga, Mandenyi, Soussou). Ces populations sont cependant souvent métissées avec l'ethnie dominante Soussou et les différenciations ethniques tendent à s'estomper au profit des caractéristiques culturelles du groupe dominant

Seuls au nord (préfecture de Boké) certains groupes (Landouma, Nalou, Mikhiforé et Baga) conservent encore leur identité culturelle. Cependant, même dans cette région, le Soussou s'impose aujourd'hui comme langue de relations que tout le monde parle en plus de sa langue maternelle.

De même dans le Kaloum l'assimilation est pratiquement achevée et le Soussou est la langue parlée par tous.

Les limites administratives

Le tracé des frontières de la Guinée résulte de compromis successifs négociés entre les principales puissances coloniales présentes en Afrique de l'Ouest à partir du XVI^{ème} siècle : Portugais au nord-ouest, Anglais au nord-ouest et au sud, Français au nord et à l'est.

Comme pour de nombreux pays africains, ces frontières héritées de l'histoire ont un caractère arbitraire et ne correspondent pas aux limites d'extension des diverses aires culturelles. Ainsi, l'aire de peuplement peuhl s'étend jusqu'au Sénégal, celle des malinkés couvre un espace dépassant les frontières du Mali, une importante partie des kissis se trouve en Sierra Leone tandis que les tomas, manons et guerzés sont répartis entre la Guinée et le Liberia ; de même, au nord, les balantes sont à cheval entre la région de Boké et la Guinée Bissau.

Le 28 septembre 1958, la Guinée rejetant la proposition de communauté présentée la France, accède à l'indépendance. Jusqu'en 1984, la Première République opte pour un développement socialiste et engage des réformes structurelles importantes. Des réformes administratives successives font que les cercles, cantons et circonscriptions, hérités de la période coloniale, vont plusieurs fois changer de nom (plutôt que de statut), devenant communes, puis régions administratives. La loi cadre du 8 novembre 1964 définit de nouvelles unités administratives ; le pays compte alors 29 régions administratives réparties entre les 4 régions naturelles, elles-mêmes érigées en Ministères de Développement Rural (MDR) et Conseils Généraux de la Révolution (CGR).

Avec la seconde République, la dénomination et les limites administratives changent. Actuellement, la Guinée compte quatre régions (Guinée Maritime, Haute Guinée, Moyenne Guinée et Guinée Forestière) regroupant 33 préfectures (avec 38 communes urbaines), 302 sous-préfectures, 1.584 districts.

Un second découpage se superpose à ce dernier et divise le territoire en 8 gouvernorats. Chaque gouvernorat couvre un territoire qui, cependant, ne correspond pas toujours aux limites des régions naturelles. Ainsi, le gouvernorat de Boké comprend les sous-préfectures de Gaoual et Koundara en Moyenne Guinée, et la sous-préfecture de Kissidougou en Guinée Forestière dépend du gouvernorat de Faranah en Haute Guinée.

Enfin le territoire est découpé en 303 Communes Rurale de Développement (CRD).

Chacune de ces unités est dotée de pouvoirs administratifs et décisionnels.

L'économie guinéenne

La première République est marquée par une politique socialiste de type soviétique, la centralisation des pouvoirs et le collectivisme. Un des objectifs prioritaires était le développement du secteur primaire. Des réformes successives seront entreprises pour améliorer l'agriculture, notamment par la création des Centres Nationaux de Production Agricole (CNPA), des Centres de Modernisation Rurale (CMR), des Brigades Mécanisées de Production (BMP), des Fermes Agro-Pastorales d'Arrondissement (FAPA). Les Coopératives Agricoles de Production (CAP) et les Brigades Attelées de Production (BAP) sont des coopératives villageoises gérant les parcs collectifs et l'exploitation de champs collectifs cultivés mécaniquement.

En 1975, la réforme du commerce aboutit à la création du Comptoir Guinéen du Commerce Extérieur (CGCE) et du Comptoir Guinéen du Commerce Intérieur (CGCI) qui disposent du monopole de toute l'activité commerciale, éliminant ainsi toute initiative privée. Tout le secteur productif est alors soumis à un régime de livraisons obligatoires (la «norme») et les produits ne peuvent être vendus en dehors des magasins d'état. Ce dispositif va rester plus ou moins opérationnel jusqu'au changement de régime en 1984.

Durant la première République, le secteur secondaire se développe également. La Guinée lance un programme d'usines de transformation agroalimentaire, de fabrication textile, de cordonnerie, d'usine métallurgique etc., toute l'activité économique étant toutefois subventionnée. La seule exception concerne l'exploitation minière qui fait l'objet d'un partenariat avec des consotiums internationaux et permet ainsi des rentrées de devises.

L'avènement de la deuxième République en avril 1984 s'accompagne d'une libéralisation de l'économie. Ce changement entraîne la fermeture des usines agroalimentaires qui ne peuvent faire face à la concurrence des produits d'importation. De nombreuses privatisations sont réalisées : par exemple, ENELGUI (Énergie Électrique de Guinée) voit sa branche distribution confiée à une société privée la SOGEL (Société Guinéenne d'Électricité). Les banques, l'exploitation minière, la distribution des produits pétroliers, le commerce sont également privatisés.

En 1998, la Guinée applique la TVA sur tous les produits. Enfin en 1999, le marché des changes est ouvert, soumettant le cours de la monnaie guinéenne aux fluctuations du marché.

CARTE HYPSOMÉTRIQUE DE LA GUINÉE MARITIME

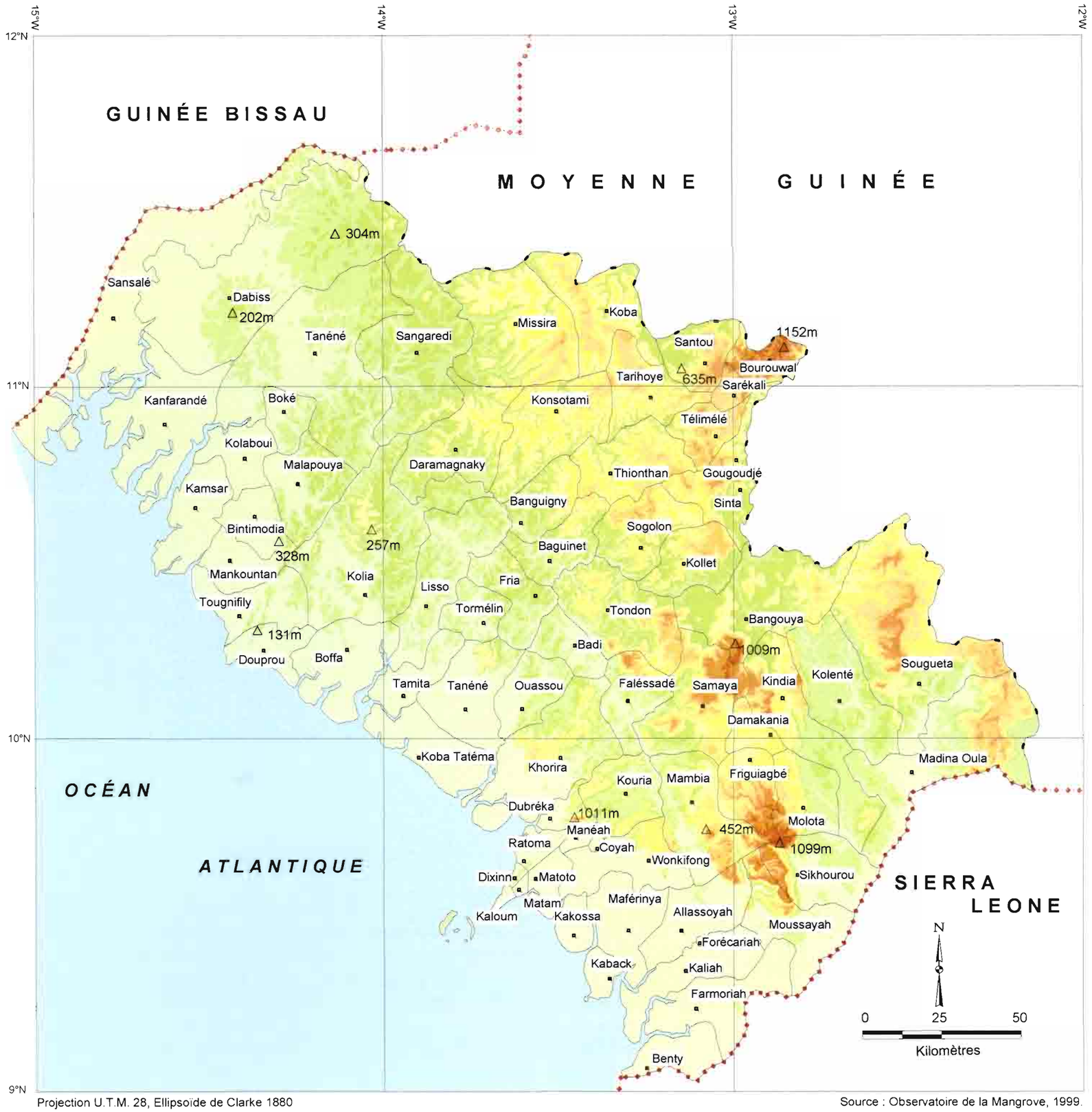

LÉGENDE

Hypsométries

- 1100 - 1200 m
- 1000 - 1100 m
- 900 - 1000 m
- 800 - 900 m
- 700 - 800 m
- 600 - 700 m
- 500 - 600 m
- 400 - 500 m
- 300 - 400 m
- 200 - 300 m
- 100 - 200 m
- 50 - 100 m
- 0 - 50 m

Projection U.T.M. 28, Ellipsoïde de Clarke 1880

Source : Observatoire de la Mangrove, 1999.

OBSERVATOIRE DE LA MANGROVE IRD CONAKRY

Le climat

En Guinée Maritime, le climat est caractérisé par deux saisons marquées, une saison sèche et une saison des pluies, dont l'alternance est liée à la circulation atmosphérique générale et à la position géographique de cette région par rapport au trajet de la mousson ouest africaine. Ce climat est caractérisé par l'abondance des précipitations en hivernage, ses températures élevées et peu contrastées. Il donne à la Guinée Maritime des particularités qui se traduisent dans la végétation et les paysages.

Les analyses des caractères du climat ont été menées à partir des statistiques pluviométriques et thermiques couvrant la période 1967-1997. On estime, en climatologie, qu'une période de trente ans est la durée minimale requise pour déterminer des tendances qui se différencient du bruit de fond que sont les multiples variations interannuelles. Secondairement, nous avons disposé de mesures de direction et de vitesse de vents pour Conakry, Kindia et Boké, mais elles ne couvrent que la période 1978-1987. Enfin, il n'existe pas de mesures régulières de l'humidité relative, élément important du point de vue agronomique.

Eléments de climatologie tropicale

La circulation atmosphérique générale est commandée par un jeu complexe de relations entre les masses d'air de hautes pressions (anticyclones) et celles de basses pressions (dépressions).

Dans les anticyclones l'air est animé d'un mouvement tourbillonnaire du centre vers la périphérie et du haut vers le bas (subsidence) ; à l'inverse, dans les dépressions l'air est aspiré vers le centre et connaît un mouvement tourbillonnaire ascendant (convection). La zone intertropicale est caractérisée par la présence de ceintures de hautes pressions dynamiques de part et d'autre de l'équateur. Pour l'Afrique de l'Ouest ces anticyclones ou cellules anticycloniques sont l'anticyclone des Açores et l'anticyclone du Sahara.

Ces anticyclones génèrent des vents du centre vers l'extérieur. Ils sont déviés selon une loi générale sur la circulation des fluides à la surface de la terre (Force de Coriolis).

ECOULEMENT DE L'AIR DANS LES CELLULES ANTICYCLONIQUES TROPICALES

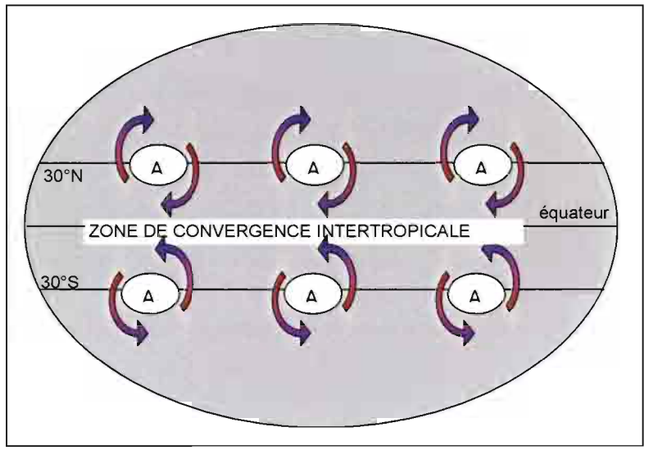

Dans l'hémisphère nord ils sont déviés vers la droite et inversement dans l'hémisphère sud. Dans la zone intertropicale, ces vents dits « alizés » convergent vers l'équateur. De leur affrontement dans la zone de convergence intertropicale (ZCI) naît une ceinture de basses pressions. La surface de contact entre l'air chaud et sec des anticyclones tropicaux et l'air chaud et humide de la ZCI est le Front Intertropical (FIT).

Les échanges entre les hautes pressions tropicales et les basses pressions équatoriales ainsi que la position du FIT dépendent de l'importance et de la position respectives des anticyclones tropicaux dans chaque hémisphère. La bande de basses pressions équatoriales et le FIT, le long duquel se produisent les précipitations, connaissent donc un mouvement de balancement de part et d'autre de l'équateur en fonction des saisons.

En saison sèche, c'est à dire durant l'hiver boréal, le renforcement et la descente vers le sud des anticyclones des Açores et du Sahara repoussent la ZCI et le FIT au sud de l'équateur. Les vents continentaux, issus des hautes pressions du Sahara central, gonflés par des descentes d'air polaire (anticyclones mobiles polaires, de circulation méridienne) apportent, avec la brume sèche, des poussières. L'humidité relative de l'air peut descendre à 50 % voire 40 %, l'air est desséchant, c'est l'harmattan.

Dans le même temps, les eaux froides du courant des Canaries qui baignent les côtes du Sénégal et de la Guinée Bissau, peuvent atteindre le nord du littoral guinéen. L'harmattan, renforcé par l'alizé issu de l'anticyclone des Açores repousse vers le large les eaux de surface, relativement chaudes, permettant, la remontée à la côte d'eaux profondes froides (upwelling). Ces deux derniers phénomènes, d'intensité variable suivant les années, confortent les conditions anticycloniques en refroidissant l'air à la base, au contact de l'eau.

En hivernage, c'est-à-dire durant l'été boréal, les masses d'air à basse pression de la ZCI et le FIT, profitant de l'affaiblissement des anticyclones du Sahara central et poussées vers le nord par le renforcement des anticyclones de l'hémisphère sud (anticyclone de Sainte Hélène), remontent vers le nord parfois jusque vers 21° de latitude nord. Chargées d'humidité pendant leur passage au-dessus de l'océan, elles apportent les pluies en Afrique de l'Ouest. L'inversion de la direction des alizés, l'affaiblissement de l'anticyclone des Açores, entraînent celui du courant des Canaries et la disparition de l'upwelling.

Lors de la remontée du FIT au début de l'hivernage, se produisent, au niveau de la surface de contact entre l'air chaud et sec continental et l'air chaud, humide et instable océanique, de nombreuses turbulences localisées, génératrices de violents orages. Ces lignes de grains sont d'autant plus actives que les reliefs côtiers contraignent les masses d'air à s'élever (phénomène d'ascendance orographique).

L'air humide et chaud refroidit alors en s'élevant, entraînant la condensation de la vapeur d'eau qu'il contient. Plus les reliefs sont hauts et vigoureux, plus l'élévation de l'air en altitude est brutale, plus la condensation est rapide et plus les pluies sont abondantes et à forte intensité. C'est là l'origine des fortes pluies localisées que peuvent connaître la bande côtière et les contreforts du Fouta-Djalon.

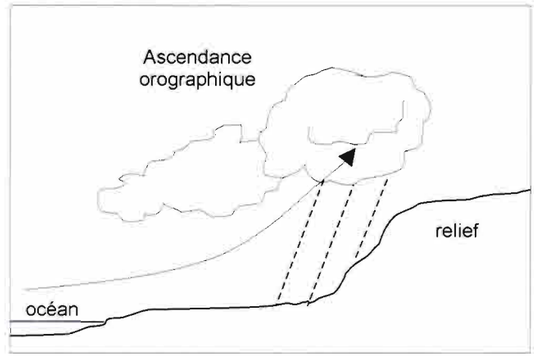

En outre, cette particularité fait que ces premières pluies, orageuses, sont spatialement variables car elles dépendent étroitement des conditions orographiques locales. En arrière de ces lignes de grains, lorsque le front s'est installé, les pluies perdent leur caractère orageux. Elles sont alors plus constantes et plus régulières, mais cette régularité est, en dépit de variations entre stations dans les totaux et la répartition, nettement accentuée pour les stations d'altitude. Cela montre le rôle des conditions stationnelles dans la génération de précipitations d'origine essentiellement orographique.

Le climat en Guinée Maritime

Le climat de la Guinée Maritime est chaud et humide, à deux saisons. Une saison sèche de mi-novembre à début mai et une saison des pluies de mai à novembre.

Cette région peut être divisée en deux ensembles, les parties sud et intérieure couvrant les préfectures de Forécariah, Kindia, Coyah et la région spéciale de Conakry où les pluies débutent au mois de mai, et la partie nord (Préfectures de Boffa, Boké, Dubréka, Fria et Télimélé) où les premières précipitations sont plus ou moins décalées vers juin.

Les températures restent élevées toute l'année entre 24° en juillet-août et 30° en mars-avril. Comme dans tous les climats tropicaux, les amplitudes annuelles sont donc inférieures aux amplitudes diurnes (10°C en moyenne). L'amplitude thermique annuelle montre une première différenciation des zones climatiques de la Guinée Maritime : les stations du littoral depuis Conakry jusqu'à la frontière de la Sierra Leone (Dubréka, Conakry, Coyah et Forécariah) ont une amplitude de 2,3°C. les stations du nord et de l'intérieur (Boffa, Boké, Fria, Kindia et Télimélé) présentent une amplitude moyenne annuelle plus forte, entre 4° et 6°C. Sur la côte, l'amplitude est plus faible en raison de l'effet d'inertie thermique de la masse océanique qui tend à tamponner les écarts, et des faibles altitudes.

Sur la carte des moyennes pluviométriques, on remarque une zone où les précipitations sont particulièrement importantes : c'est l'impluvium de Coyah. L'importance des précipitations dans cette zone (voir les diagrammes ombrothermiques de Conakry et Coyah)[1] s'explique par la disposition perpendiculaire du relief par rapport à la trajectoire des masses nuageuses. Lorsque l'air chaud et humide arrive sur Conakry il se heurte aux îles de Loos puis aux contreforts du Fouta-Djalon qui sont dans cette partie du littoral bien marqués et très proches de la côte. La rapide ascendance orographique explique l'importance des précipitations, mais aussi leur instabilité.

Ces trois stations présentent une différence en terme de répartition des précipitations. Si pour Conakry elles sont, sur l'année, très abondantes (3.660mm) la période utile pour la végétation est cependant, en moyenne, plus courte que pour les stations de Coyah (3.486mm) et surtout de Forécariah (2.855mm), la différence pouvant atteindre un mois. Au mois de mai, à Conakry, les précipitations

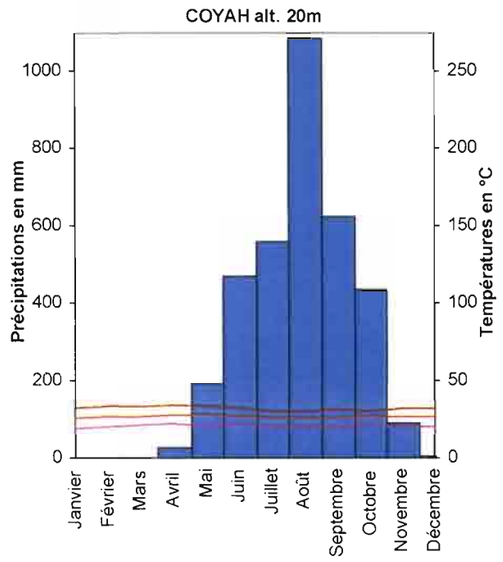

[1] Les diagrammes ombrothermiques sont construits selon la formule de Birot : P=4T où P=précipitations en mm et T=températures en degrés Celsius. Ils permettent d'avoir une estimation de la durée de la période où la végétation dispose d'eau (P>/=4t) et de la saison édaphiquement sèche (P</=4t).

enregistrées (137mm) sont en moyenne de l'ordre de 40% plus faibles que celles de Coyah (191mm) ou de Forécariah (189mm). Il convient de noter la grande variabilité des extrêmes mensuels. A Conakry elle est de 1 à 4 (6.289mm et 1.445mm), à Coyah pratiquement de 1 à 10 (8.313 mm et 865mm), à Forécariah elle est voisine de 1 à 5 (5.668mm et 1247mm).

En outre, même en excluant des événements exceptionnels, la variabilité interannuelle en début de saison des pluies est élevée pour les trois stations : en mai 1 à 6 pour Conakry, 1 à 9 pour Forécariah et 1 à 14 pour Coyah. Toujours en mai, une année sur quatre à Conakry et à Coyah, une sur six à Forécariah, le total pluviométrique est inférieur à 100mm, c'est à dire au minimum nécessaire pour disposer d'un excédent d'eau disponible pour reconstituer les réserves en eau du sol. Ultérieurement, la variabilité interannuelle des totaux mensuels reste élevée mais, compte tenu de leur importance, cette variabilité ne revêt pas de caractère contraignant pour les activités agricoles. Sur trente ans de relevés de ces trois stations, c'est Forécariah qui montre la plus grande régularité pluviométrique.

On ne remarque aucune différence entre les trois stations en fin de saison des pluies, Conakry recevant alors sensiblement, en octobre, les mêmes quantités de précipitations que les deux autres stations. Mais, en moyenne, une année sur quatre à Forécariah et à Conakry, une année sur trois à Coyah, le mois de novembre est excédentaire.

Cette variabilité en début et fin de la saison des pluies, masquée par les moyennes, n'est pas négligeable. Elle a pour effet de faire varier la durée de la saison des pluies utile entre cinq et sept mois avec des fréquences différentes pour les trois stations. A Conakry, si une durée de sept mois est rare (une année sur sept en moyenne), en revanche, elle est réduite à cinq mois une année sur trois. C'est l'inverse à Coyah, dont l'originalité a déjà été soulignée, et où la saison des pluies peut atteindre sept mois une année sur trois tandis que sa réduction à cinq est exceptionnelle (trois occurrences en trente ans : 1976, 1991, 1992).

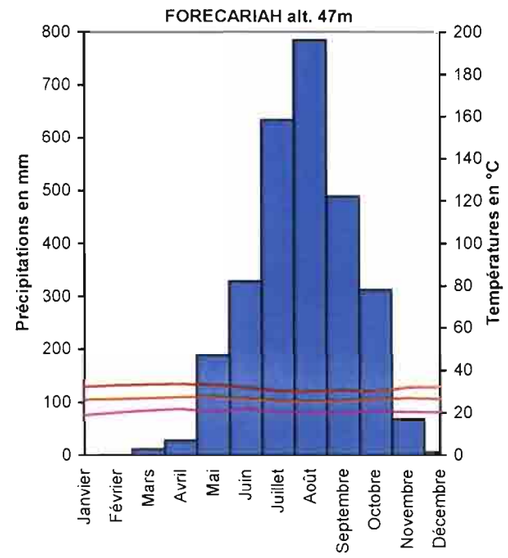

Forécariah est dans une situation médiane : une saison des pluies de cinq mois y est, sur la période, également rare (1977, 1991, 1992) tandis qu'elle dure sept mois une année sur cinq. Pour aucune de ces stations il n'existe de corrélation entre le total pluviométrique annuel et la durée de la saison des pluies.

La station de Dubréka montre un régime des pluies comparable avec, en moyenne, six mois excédentaires et un total toujours élevé (2.936mm). Cependant, une année sur deux, le total du moins de mai dont les précipitations peuvent varier de 1 à 5, est supérieur à 100 mm, tandis qu'une année sur trois le mois de novembre est excédentaire. Cette grande variabilité attire l'attention : une année sur trois la saison des pluies utile est de cinq mois, sans que l'on puisse établir une corrélation avec le total annuel. De même, une année sur trois elle se prolonge sur sept mois.

La zone centrale du littoral, dont la station de référence est Boffa, offre des caractéristiques légèrement différentes.

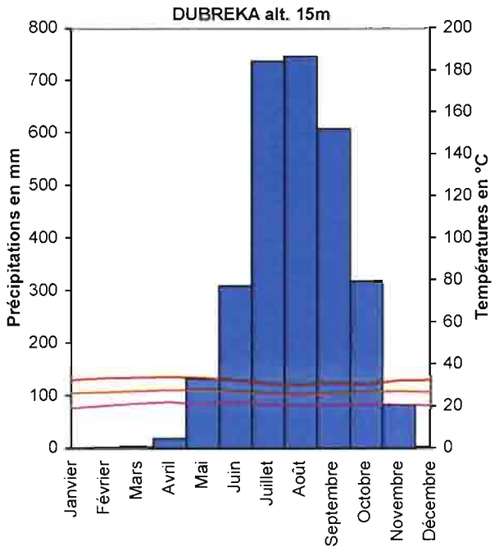

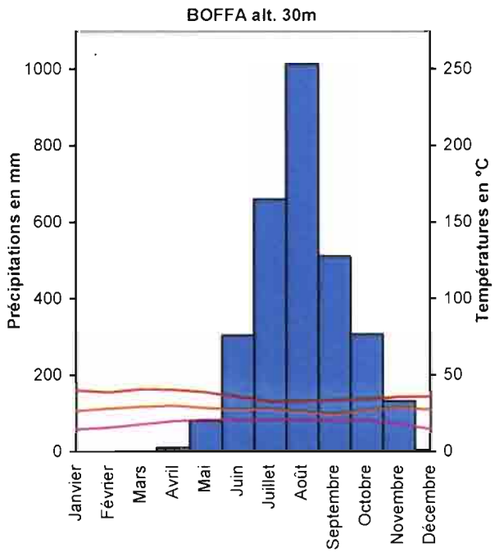

Si le total annuel moyen reste très élevé (3.239mm), les six mois régulièrement excédentaires vont de juin à novembre, et la faiblesse des totaux mensuels de mai (79 mm en moyenne) se double d'une grande instabilité (1 à 10). Il n'en est pas moins excédentaire, en moyenne, une année sur trois. Ce glissement des pluies vers le mois de novembre est très net, ce mois reçoit 47% de plus qu'à Coyah et pratiquement le double de Forécariah. En moyenne, il n'est déficitaire qu'une année sur sept, mais ces déficits de fin de saison des pluies n'ont pas, du point de vue agronomique, la même importance, compte tenu de la reconstitution des réserves en eau du sol.

S'il est exceptionnel que la saison des pluies soit réduite à cinq mois (Deux occurrences seulement : 1972 et 1990), elle dure sept mois en moyenne une année sur cinq, encore qu'en l'espèce cette moyenne statistique résulte d'une succession de quatre années : 1981-1984. Le maximum est atteint en août avec un écart important au mois de juillet (+ 32 %) et de septembre (+ 50%). La variabilité interannuelle des extrêmes maximums y est faible : 1 à 2,5 (5.016mm et 2.162mm)

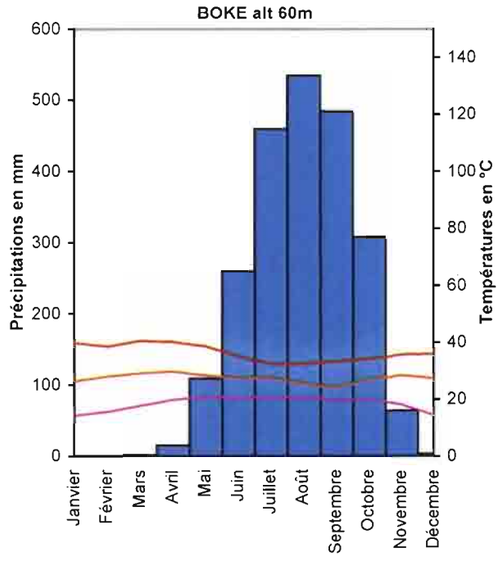

Boké est la plus septentrionale des stations de la Guinée Maritime. Elle représente une variante moins humide du climat de Boffa. Si la moyenne annuelle (2.229 mm) reste dans l'absolu élevée, les totaux mensuels moyens ne dépassent plus 500 mm qu'en août avec, en moyenne, toujours six mois de pluies réellement utiles pour la végétation (mai-octobre). Cependant la pluviométrie du mois de mai est, làaussi, très instable : sa variabilité interannuelle est de 1 à 13, ce qui est considérable, mais, toujours en moyenne, une année sur deux son total est supérieur à 100 mm, tout comme une année sur six, le total de novembre. Cependant, contrairement aux stations plus au sud, il est très rare que cela se traduise par un allongement à sept mois de la saison des pluies (deux occurrences en trente ans : 1969 et 1984), dans le cas général, lorsque les pluies s'installent en mai, elles se terminent courant octobre et lorsqu'elles commencent en juin, elles se terminent alors en novembre, sans que l'on puisse déterminer, sur la période d'observation, une quelconque tendance générale. Mais l'observation la plus intéressante provient des données aérologiques, malheureusement disponibles seulement pour les années 1978-1987.

Contrairement à ce que l'on observe à Conakry, l'inversion de la direction de l'alizé peut y être très nettement perceptible et certaines années, comme entre 1978 et 1980, l'arrivée de l'alizé continental peut se produire très tôt, en modifiant les conditions hygrométriques locales. La variabilité des extrêmes maximums redevient plus importante que dans la partie centrale du littoral : elle est de l'ordre de 1 à 4 (4.300mm et 914mm).

La pluviométrie décroît également vers l'intérieur de la Guinée Maritime, en même temps que l'amplitude thermique augmente.

Située entre 300 et 1200 mètres d'altitude la région représentée par les stations de Fria (160m), Kindia (459m) et Télimélé (650m) est marquée par des régimes pluviométriques très différents de ceux du littoral. Par rapport aux stations de la côte, la baisse des totaux annuels moyens s'accompagne de la diminution globale des totaux mensuels et d'un allongement sensible de la saison des pluies. Ces caractéristiques traduisent la moins grande fréquence des abats orageux à forte intensité qui affectent les premières hauteurs du Fouta-Djalon, ce qui rapproche les régimes pluviométriques de ceux des stations de l'intérieur du plateau.

Le total pluviométrique annuel moyen de Fria (2.858 mm) reste dans la moyenne des stations du littoral, de même que la durée de la saison des pluies. Mais une année sur deux cette saison dure sept mois, tandis qu'elle est réduite à cinq mois une année sur quatre. On peut cependant noter que cette fréquence moyenne est due à quatre années récentes (1990, 1991, 1992, 1994), sans que l'on puisse identifier de véritable tendance. On remarque aussi, par rapport aux stations littorales, une

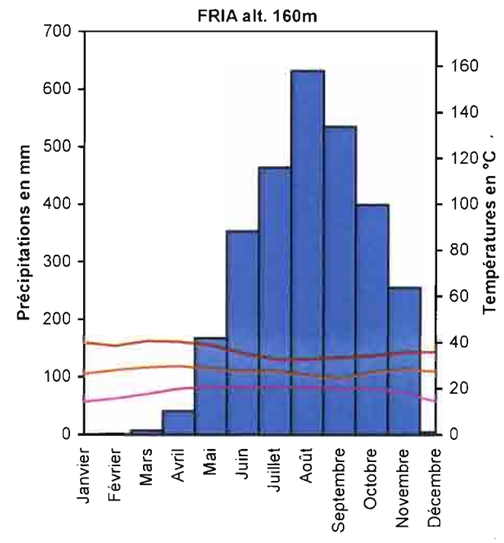

augmentation sensible du total moyen du mois d'avril et surtout du mois de novembre qui reçoit deux fois plus d'eau que Boffa et quatre fois plus que Conakry. Cette tendance à l'allongement des pluies va de pair avec une plus faible variabilité interannuelle des totaux mensuels, caractéristiques dues à la position en altitude et en retrait du littoral. La variabilité interannuelle des extrêmes maximums y est considérable et rattache le comportement de cette station à celui des stations de la côte : 1 à 12 (6.223mm et 518mm).

A Kindia le total annuel moyen est équivalent à celui de Fria (2.855 mm) pour une durée moyenne des pluies utiles de six mois (mai-octobre). Les cas de diminution de la durée à cinq mois par réduction du total de mai sont exceptionnels (1971, 1979, 1985, 1991) et il n'a été relevé qu'un seul cas d'allongement, en 1980, année où elle a duré huit mois en dépit d'un fort déficit annuel. En outre, si le total moyen du mois d'avril est supérieur à celui de Fria, le total moyen de novembre est le plus faible de toutes les stations de Guinée Maritime. Cela va de pair avec une faible variabilité interannuelle des totaux mensuels de saison des pluies. Aussi, de toutes les stations de la Guinée Maritime, Kindia est celle qui offre la plus grande régularité pluviométrique. La variabilité interannuelle des extrêmes maximums est modérée : 1 à 5 (3.447mm et 790mm).

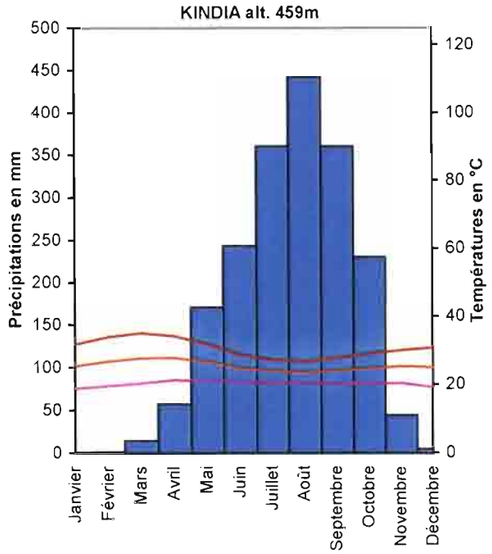

Station la plus septentrionale, Télimélé est aussi la plus haute (650 m d'altitude). Son total annuel moyen de précipitations est nettement plus faible que celui de toutes les autres stations (2.057 mm), mais leur répartition est comparable. Six mois sont excédentaires (mai-octobre), leur variabilité interannuelle est faible et, en mai, les accidents pluviométriques sont rares : ce mois n'est déficitaire qu'une année sur six en moyenne. On remarque, comme à Kindia, une tendance au début de la saison des pluies dès avril, dont les pluies, faibles en volume, sont relativement régulières d'une année sur l'autre. Et surtout, pratiquement une année sur deux, la saison des pluies déborde sur novembre. Etalement des pluies et régularité sont les deux caractéristiques de cette station de moyenne altitude. Ce qui est confirmé par une variabilité interannuelle des extrêmes maximums modérée de 1 à 4 (3.593mm et 995mm).

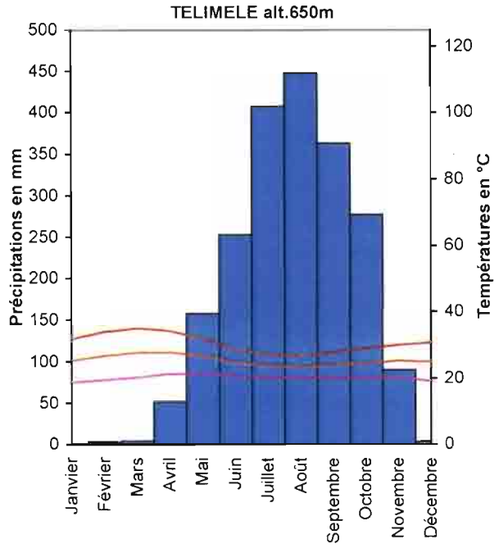

Le climat de la Guinée Maritime peut donc être subdivisé en quatre unités climatiques dont les critères de différenciation sont les totaux de précipitations et leur répartition saisonnière.

La bande littorale au sud de Dubréka, est caractéristique d'un climat tropical à deux saisons et fort total pluviométrique annuel (>/= à 3.000 mm). La saison des pluies dure autour de six mois (mai-octobre) et est marquée par un pic en juillet et août. La saison sèche est nettement marquée avec une transition courte en novembre. Toutefois, cette zone est celle ou les irrégularités interannuelles et les déficits ponctuels sont les plus forts. En dépit de totaux parfois énormes, elle peut connaître des années nettement déficitaires.

Dans la zone centrale, autour de Boffa, si les totaux annuels moyens restent du même ordre, la saison nettement excédentaire est plus courte (juin-octobre) avec un maximum mensuel d'août nettement individualisé et une tendance marquée à une augmentation du total de novembre. Comme pour Conakry, qui représente une station de transition entre le sud et le centre, cette concentration de précipitations abondantes traduit de fortes intensités et s'accompagne d'une forte instabilité en début de saison. Par contre, les variations interannuelles y sont les plus modérées du littoral et les années nettement déficitaires pratiquement absentes.

En direction du nord, le total pluviométrique diminue. Si la saison des pluies reste de six mois en moyenne, elle est réduite à cinq mois une année sur deux, les précipitations de mai étant particulièrement instables, et la probabilité d'accidents pluviométriques redevient non négligeable.

La région intérieure a un régime pluviométrique sensiblement moins contrasté avec une tendance à l'allongement de la saison des pluies et à un meilleur étalement des précipitations. Cependant, cette vaste zone au relief marqué n'est pas homogène. En fonction des conditions stationnelles on observe des variantes. Les principales sont la diminution du total de Télimélé, cependant compensé par une bonne répartition et par une faible variabilité et la très grande variabilité interannuelle de Fria où la probabilité d'accident pluviométrique est relativement élevée.

L'évolution du climat

Le climat de la Guinée Maritime a connu au cours des dernières décennies une évolution contrastée de la pluviométrie. Au-delà de la variabilité interannuelle des totaux annuels et mensuels, en particulier l'habituelle instabilité, inhérente à leur position, constatée au début de la saison des pluies pour les stations côtières, il est possible de déterminer des types d'évolution. Si la diminution des totaux pluviométriques à partir des années 70 est générale en Afrique de l'Ouest sahélo-soudanienne, en Guinée Maritime, les quantités d'eau météoriques sont toujours restées suffisantes pour que cette péjoration, qui n'est d'ailleurs pas toujours facile à mettre en évidence, n'ait pas été aussi fortement ressentie que dans les régions plus au nord.

L'évolution sur trente ans des précipitations permet de discerner trois groupes de stations.

Conakry, Boké, Boffa ont connu une légère diminution de leur total. Cette diminution est de l'ordre de 5,8% pour Conakry, 6% pour Boffa, 6,6% pour Boké. Elle est nettement plus importante pour Fria (15%).

Tendances pluviométriques des stations de Conakry, Boké, Boffa et Fria entre 1967 et 1997

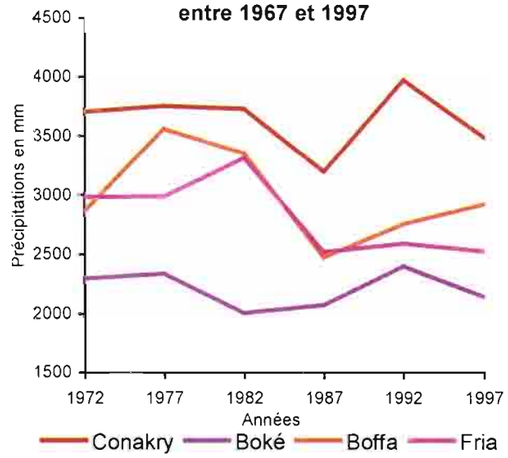

L'accident climatique du début des années 70 est nettement marqué, de même que celui de 1986-1987, année où les conséquences d'un upwelling exceptionnellement puissant, corrélatif d'un « El Nino » de grande ampleur, se sont fait sentir sur toute la côte d'Afrique de l'Ouest. Mais, entre ces deux dates, les évolutions sont différenciées. Si l'évolution de Boké est conforme à ce que l'on observe sur l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest soudanienne, a savoir péjoration sensible des totaux pendant une vingtaine d'années puis remontée à partir des années 90, la tendance est beaucoup plus irrégulière pour les stations plus au sud où la baisse globale des totaux s'accompagne d'une forte irrégularité interannuelle.

Par ailleurs, on observe un retard plus ou moins marqué et une plus forte variabilité des premières pluies. Un décalage du maximum vers le mois d'août et une tendance au glissement en fin d'hivernage avec des précipitations plus importantes en octobre et novembre au cours de la dernière décennie sont également sensibles.

Dubréka, Forécariah et Télimélé ont connu des évolutions moins nettes. Sur trente ans, ces stations présentent une relative stabilité des pluies et il n'est pas possible d'identifier une quelconque tendance

Repartition mensuelle des pécipitations à Conakry entre 1967-76, 1977- 86 et 1987-97

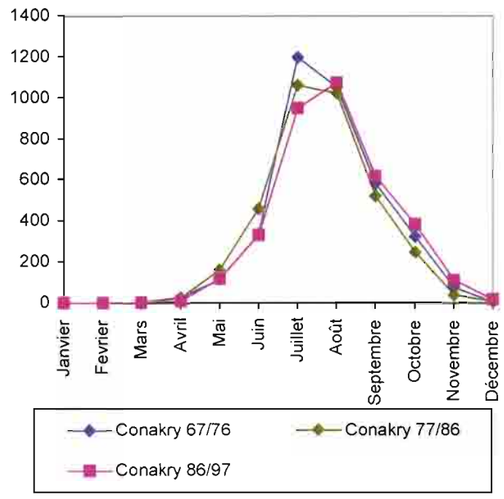

Les stations de Kindia et Coyah ont globalement connu des augmentations plus ou moins marquées de leur total annuel. La péjoration des ann ées 70-90 y est absente, Coyah a même connu pendant cette période une augmentation considérable de sa pluviométrie, et même les accidents climatiques majeurs des années 72 et 87 ne s'y retrouvent pas.

Tendances pluviométriques des préfectures de Dubréka, Forécariah et Télimélé entre 1967 et 1997

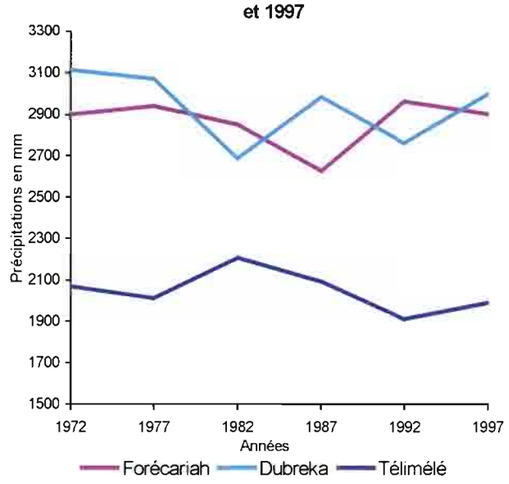

L'affirmation d'une incidence de la péjoration climatique des années 70 en Guinée Maritime mérite donc d'être nuancée.

Tendances pluviométriques des préfectures de Coyah et Kindia entre 1967 et 1997

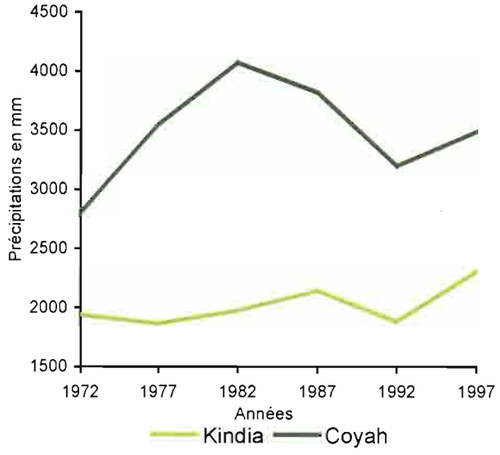

PRÉCIPITATIONS MOYENNES, MAXIMALES ET MINIMALES EN GUINÉE MARITIME ENTRE 1967-1997

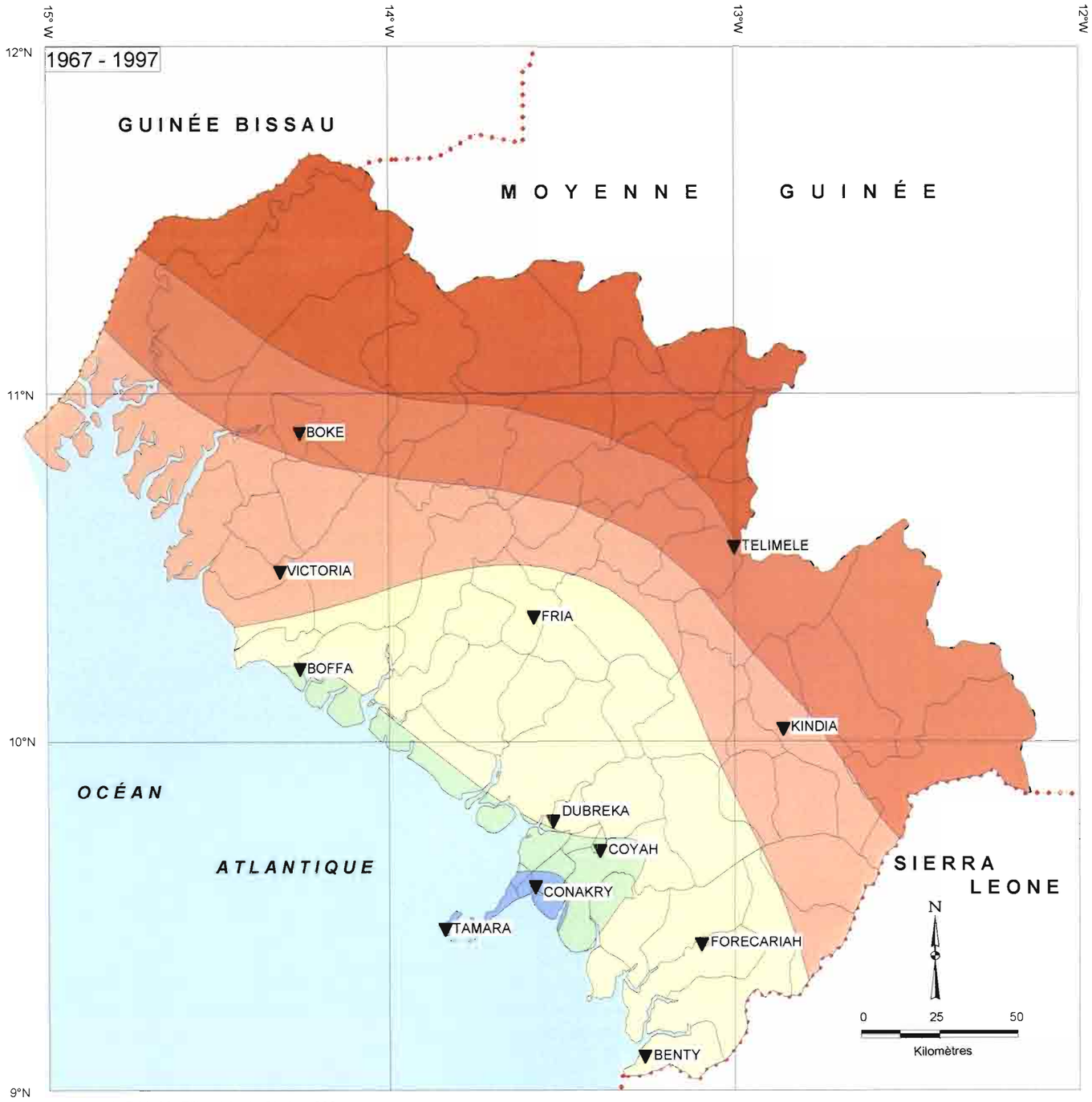

Projection U.T.M. 28, Ellipsoïde de Clarke 1880

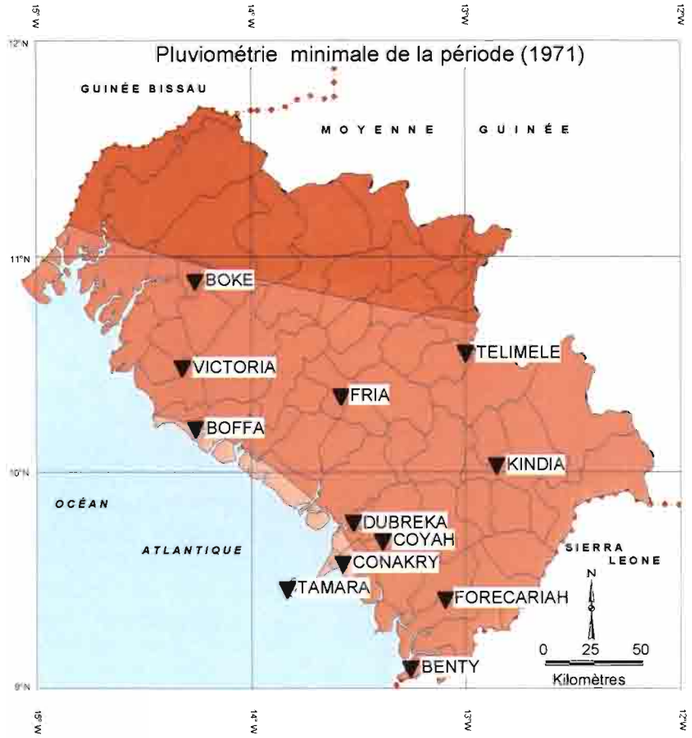

Source : Direction Nationale de la Météorologie, 1996.

LÉGENDE

- > à 4 500 mm
- 4 000 - 4 500 mm
- 3 500 - 4 000 mm
- 3 000 - 3 500 mm
- 2 500 - 3 000 mm
- 2 000 - 2 500 mm
- 1 500 - 2 000 mm
- < à 1 500 mm

OBSERVATOIRE DE LA MANGROVE IRD CONAKRY

Les sols

D'un point de vue pédologique, la Guinée Maritime est caractérisée par la présence de trois grands types de sols : des sols alluvionnaires hydromorphes d'origine marine ou continentale, des sols ferrallitiques divers et des sols squelettiques sur grès ou cuirasse avec affleurements lithiques. Les caractéristiques de ces divers sols aux aptitudes agronomiques variées sont déterminantes pour la répartition des paysages végétaux et leur mise en valeur agricole.

Les sols hydromorphes

On peut en distinguer deux catégories dont l'importance spatiale est très différente : les sols hydromorphes des dépressions continentales, peu étendus, et les sols hydromorphes des marais maritimes.

Les sols des marais maritimes se sont formés sur des alluvions remaniés en milieu marin. Ils présentent des degrés d'évolution différents en fonction de l'ancienneté de leur mise en place et de la dynamique hydro-sédimentaire et ils sont caractérisés par deux propriétés spécifiques, la salinité et l'acidité.

- La salinité peut constituer une forte contrainte agronomique (pour le riz notamment). Toutefois, ce facteur est caractérisé par une variabilité saisonnière (forte baisse pendant l'hivernage en raison des fortes précipitations et du débit important des cours d'eaux) et spatiale (distance par rapport aux intrusions marines). Moyennant des aménagements hydroagricoles, cette variabilité permet d'adapter le calendrier cultural à la période de dessalement.

- L'acidité résulte du dessèchement de ces sols. Elle peut résulter de la mobilité hydro-sédimentaire entraînant une modification du régime de submersion/drainage ou être une des conséquences d'un aménagement inadapté. Elle constitue la deuxième contrainte forte à la mise en valeur des sols de mangroves.

Ce dernier caractère permet de distinguer deux grands types de sols : les sols sulfatés acides et les sols non sulfatés acides.

Les sols sulfatés acides

Ces sols, qui sont les plus répandus dans les mangroves de Guinée, sont le résultat de l'oxydation de la pyrite. Ce sulfure de fer, issu de la réduction des sulfates contenus dans l'eau de mer et du fer fourni par le lessivage des bassins-versants, s'accumule dans les vasières d'estuaire. Le processus est favorisé par l'importante biomasse racinaire des *Rhizophora* qui entretient la réduction des sulfates et du fer. A un stade ultérieur, l'oxydation de la pyrite provoquée par l'aération liée au drainage de l'horizon pyritique, entraîne l'apparition de jarosite (sulfate de fer et de potassium, de couleur jaune) et une forte acidité dans des sols.

Les sols sulfatés acides sont potentiellement très fertiles en raison de leur forte teneur en matière organique, mais soumis à cette contrainte, en effet si l'acidité est importante (pH <3,5), elle devient un facteur limitant majeur pour la végétation. L'évolution peut aller jusqu'à la stérilisation complète des sols.

Les sols non sulfatés acides

Ces sols sont caractérisés par une faible teneur en pyrite. Généralement situés en front de mer, ils sont issus d'une sédimentation rapide et sont colonisés par des *Avicennia* en peuplements mono spécifiques. Les *Avicennia* ont un système racinaire beaucoup moins développé que celui des *Rhizophora* et ne favorisent donc pas la formation de pyrite. Ces sols sont potentiellement aussi riches que les précédents et en dehors d'un éventuel excès de salinité, présentent nettement moins de contraintes pédologiques à l'aménagement. Précisons cependant que la présence des *Avicennia* n'est pas toujours un bon indicateur de la nature des sols. En effet, cette espèce succède souvent à des peuplements de *Rhizophora*, poussant ainsi sur des sols déjà potentiellement acides.

La difficulté majeure est que les deux types de sols forment dans les plaines littorales une véritable mosaïque qui constitue une forte contrainte aux grands aménagements ou périmètres irrigués (voir la conclusion de l'atlas).

Les sols hydromorphes continentaux

Ces sols se développent essentiellement dans les bas-fonds et sont bien représentés au nord de la Guinée Maritime et le long de la Fatala. Dans ces zones, la saturation en eau durant la saison des pluies entraîne la formation de pseudo-gley avec des taches d'oxydation rougeâtres et de réduction grises. Dans les bas-fonds à *Raphia gracilis* se développent des tourbières à réaction acide. Ailleurs, la minéralisation de l'humus, liée à l'alternance de drainage et de submersion, donne des sols minéraux peu profonds et pauvres.

Les sols ferrallitiques

Les sols ferrallitiques sont présents sur le bas-plateau côtier, la zone des collines du Nord, la préfecture de Kindia et la frange est de la préfecture de Télimélé. Ces sols de profondeur variable (de 40 cm à 2 mètres d'épaisseur) sont issus des altérites sur grès ou roches éruptives. Sauf dans le cas des zones hydromorphes à battement de nappe, les sols anté-quaternaires ont été soumis, sous l'influence des alternances paléoclimatiques, à des processus d'induration des oxydes et hydroxydes de fer et d'aluminium qui ont conduit en fonction de la nature de la roche-mère (lithodépendance) à leur cuirassement plus ou moins intense.

Souvent remaniés ces sols souffrent généralement d'un lessivage intense ; ils sont fragiles car leur potentiel productif est médiocre (peu d'éléments minéraux, peu ou pas de bases et de matière organique). En Guinée Maritime, ces sols portaient les forêts humides ou semi - humides qui couvraient l'ensemble de la région et fournissaient un enrichissement organique important par décomposition de la biomasse. Aujourd'hui, en raison de la disparition de ces forêts, ils sont le plus souvent appauvris.

Les sols squelettiques

Les sols squelettiques occupent la plus grande partie de l'intérieur de la Guinée Maritime. Les contreforts et les plateaux de grès du Fouta-Djalon portent généralement des cuirasses affleurantes ou sub-affleurantes reposant parfois directement sur les grès non altérés et au potentiel productif quasiment nul. Les profondeurs de sols meubles (souvent d'origine colluviale) sont généralement de quelques centimètres. Sur les versants, on trouve des sols d'éboulis de cuirasse aptes au développement des ligneux.

Escarpement de grès

Au pied des contreforts du Fouta-Djalon, principalement dans la préfecture de Boffa, les sols nus d'affleurement de grès dominants, parfois cuirassés, donnent l'impression de paysages fortement dégradés avec une végétation discontinue de savane ou de pelouse faiblement arborée (cf. bowal dénudé). Il convient, toutefois, de distinguer les cuirassements qui résultent de l'induration in situ d'horizons pédologiques ultérieurement dénudés (cuirasse d'accumulation relative de l'argile et des oxydes et hydroxydes métalliques) de ceux qui proviennent de la prise en masse d'une formation alluviale ou colluviale pouvant, éventuellement, résulter du démantèlement d'une cuirasse d'accumulation relative (cuirasse d'accumulation absolue). Ce dernier type, que l'on rencontre, par exemple, très souvent sur les grès, s'est formé directement sur la roche sous-jacente et ne peut donc pas être interprété comme le stade final d'un processus d'érosion des sols.

Comme pour les sols ferrallitiques, ces sols au potentiel extrêmement réduit, sont régulièrement parcourus par les feux de brousse. Dans le cas des sols plus ou moins cuirassés sur grès, les brûlis peuvent être considérés comme le seul mode de gestion permettant d'assurer une productivité minimale en vue de leur utilisation comme pâturage.

CARTE PÉDOLOGIQUE DE LA GUINÉE MARITIME

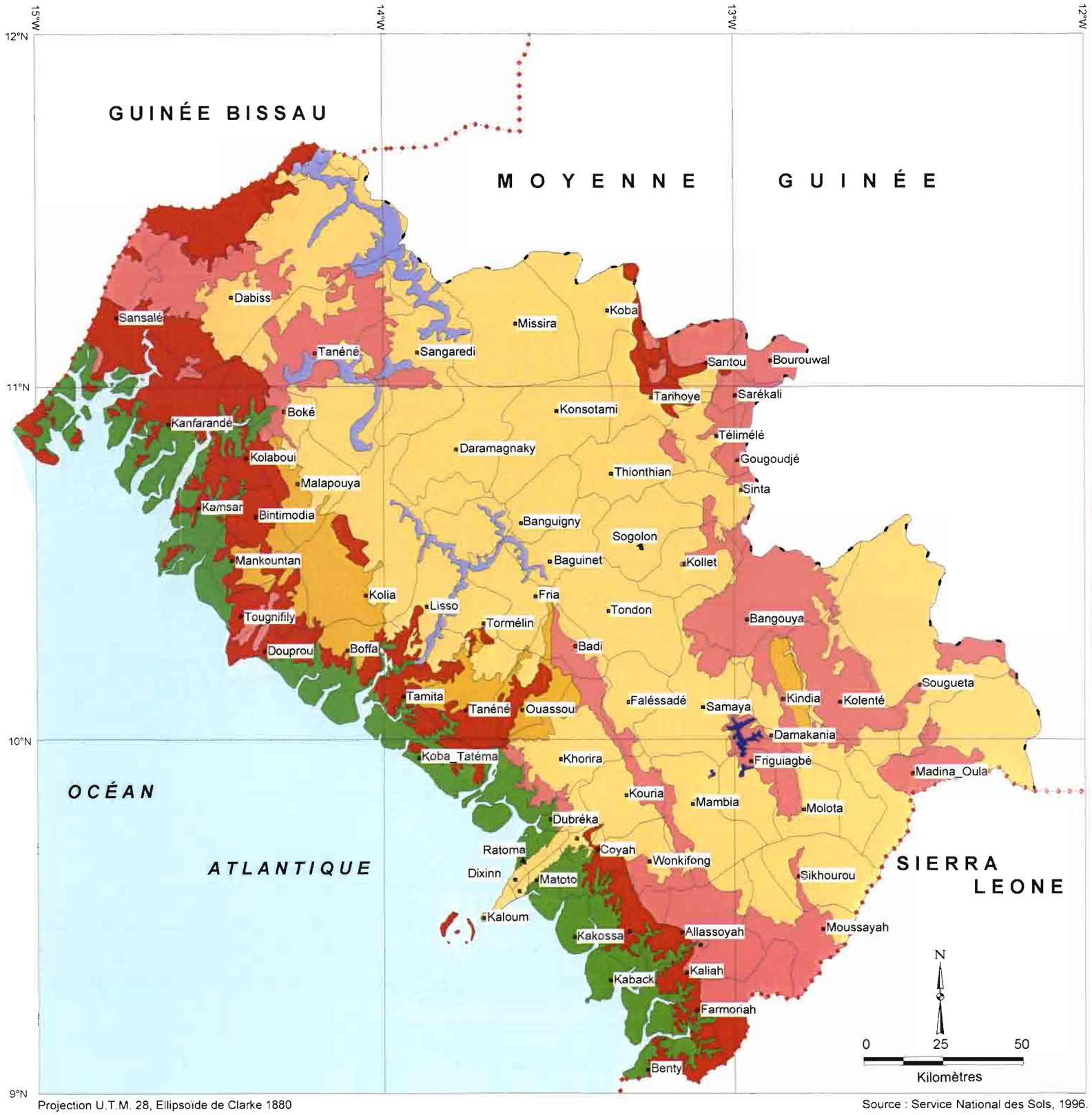

LÉGENDE

- Lac
- Sols ferrallitiques profonds, parfois gravillonnaires.
- Sols ferrallitiques peu profonds, plus ou moins indurés et gravillonnaires.
- Sols hydromorphes organiques tourbeux, profonds et sols hydromorphes minéraux
- Sols squelettiques sur cuirasse ou éboulis de cuirasses, parfois indurés.
- Sols squelettiques sur grès.
- Sols sur alluvions fluvio-marines à hydromorphie temporaire

Projection U.T.M. 28, Ellipsoïde de Clarke 1880

Source : Service National des Sols, 1996.

OBSERVATOIRE DE LA MANGROVE
IRD
CONAKRY

La végétation

La Guinée Maritime combine une morphologie contrastée, des plaines littorales aux contreforts du Fouta-Djalon, à des conditions climatiques et pédologiques variées qui organisent une mosaïque de paysages végétaux très différenciés.

Le littoral est couvert d'une formation spécifique des marais maritimes tropicaux : la mangrove. Le plateau côtier et les contreforts du Fouta-Djalon sont constitués d'une mosaïque forêt-savane résultant d'une longue pratique de la culture itinérante sur brûlis. A l'exception des secteurs à cuirasse affleurante où la savane maigre discontinue est en partie liée aux conditions édaphiques, l'origine anthropique de la répartition des paysages végétaux continentaux est certaine.

En dehors des secteurs de mangrove qui obéissent essentiellement à d'autres facteurs, la composition et la physionomie actuelle des formations résultent d'un tri sélectif effectué au fil du temps par les populations. Directement, en sélectionnant et favorisant la diffusion d'espèces utiles, tant pour la nourriture, les activités artisanales, que pour des fonctions sociales, médicinales ou religieuses. Les peuplements denses de palmiers à huile ont souvent cette origine. Indirectement, par la gestion du système d'agriculture sur brûlis qui, en outre, favorise les espèces pyrophiles.

Les paysages végétaux de la Guinée Maritime, région occupée depuis longtemps et aujourd'hui densément peuplée, sont à des degrés divers influencés par les activités humaines. On ne peut donc pas considérer qu'ils sont, stricto sensu, naturels, ils n'en sont pas moins, pour certains d'entre eux, spontanés, comme, par exemple, les peuplements de palmiers à huile.

La mangrove

Le littoral guinéen est caractérisé sur 20 à 80 kilomètres de large par la présence quasi-continue de marais maritimes colonisés par des palétuviers, à peine interrompus par les deux promontoires du cap Verga et de la presqu'île de Conakry. Vers l'intérieur, ils se raccordent au plateau côtier sableux, étroit, par un talus peu marqué. L'importante extension de ces formations au droit du littoral guinéen est due à trois séries de facteurs. D'une part, à l'extension exceptionnelle d'un plateau continental, large de 160 kilomètres, en très faible pente, qui limite l'influence des grandes houles et favorise une dynamique marine de basse énergie. D'autre part, à la suite de la remontée flandrienne du niveau de la mer, du caractère de côte d'ennoiement argilo-sableuse, largement découpée de profonds estuaires et rias. Enfin, il est soumis à un marnage fort, de quatre mètres au sud jusqu'à sept et même huit mètres dans les estuaires à la frontière de la Guinée Bissau.

Vue de mangrove

Les palétuviers, arbres halophiles, ont développé des particularités biologiques leur permettant de supporter les conditions spé6cifques de ce milieu (sols vaseux, eaux salées, marée de grande amplitude...). En front de mer et en arrière mangrove on rencontre essentiellement *Avicennia germinans.* Cette espèce supporte bien de fortes teneurs en sel. Sur les berges des estuaires et des marigots, *Rhizophora mangle* (îles Tristao), *Rhizophora harrissonii* (Conakry*), Rhizophora mucronata et Rhizophora mangle (sur tout le littoral)* ont développé un système racinaire fait d'échasses en arc-boutants qui permet d'assurer un bon ancrage sur les berges et ainsi de profiter de bonnes conditions de submersion et d'une plus faible salinité. Le *Laguncularia racemosa* partage parfois les berges avec *Rhizophora*.

En arrière de ces formations forestières, une zone colonisée par des herbacées halophiles (schorre ou tanne herbeux), inondable seulement par grande marée, fait transition avec les surfaces nues sursalées (tannes vifs), inondables occasionnellement par les grandes marées de vives eaux, et la végétation du plateau ou des zones inondables dulcicoles. Ces herbacées sont *Eleocharis geniculata, Sésuvium portulacastrum*, *Philoxerus vermicularis*, *Paspalum vaginatum*.

La dynamique de la mangrove et la dynamique hydrosédimentaire sont étroitement liées. Les périodes de faibles pluies correspondent à l'envasement des estuaires, les têtes de chenaux se colmatent, réduisant ainsi les surface inondables. *Rhizophora* est progressivement remplacé par *Avicennia*, les surfaces de tannes herbeux s'étendent en auréoles autour des tannes vifs. En front de mer, ces périodes coïncident souvent avec des périodes d'érosion, les massifs *d'Avicennia* sont alors déchaussés et emportés par la marée.

A l'inverse, lors des périodes de forte pluviométrie et de vents faibles, les estuaires sont soumis à une érosion linéaire régressive permettant une meilleure pénétration de l'eau de mer. *Rhizophora* bénéficie alors de conditions favorables à sa régénération et s'étend à partir des berges vers l'intérieur des plaines. De même, la zone des herbacées halophiles en arrière de *Rhizophora* se décale et s'élargit vers l'intérieur des plaines, réduisant la surface des tannes vifs. En front de mer, les bouchons sédimentaires sablo-argileux ou argileux expulsés par les estuaires lors des crues se déposent sur la côte dans les secteurs de faible agitation et sont rapidement colonisés par *Avicennia*. Ils peuvent être remobilisés tout aussi rapidement, entraînant la disparition des palétuviers.

Les formations sur sables littoraux

Au sein des mangroves, on rencontre souvent des cordons ou des flèches littoraux sableux formés lors des périodes de dynamique hydrosédimentaire de plus forte énergie. Généralement parallèles au trait de côte, ce sont des zones exondées et dessalées émergeant de la plaine côtière.

Fortement anthropisés, ils portent une végétation arborée, conservée et favorisée par les populations, constituée d'espèces non halophiles comme le *Ceiba pentandra* (fromager), le *Mangifera indica* (manguier), l'*Elaeis guinéensis* (palmier à huile) ou le *Coco nucifera* (cocotier). Sous ce couvert forestier ouvert, la savane occupe l'espace laissé libre par l'habitat et fait transition avec les plantes de mangrove. Les espèces caractéristiques de cette zone de transition sont *Bacopa hamiltoniana, B. decumbens, Imperata cylindrica, Eliocharis mutata, E. geniculata, Cyperus haspan, C. digitatus, C. dilatatus, C. rotundus, Scirpus cubensis, Scirpus littoralis) Fuirena umbellata, Portulaca oleracea* (pourpier commun) et *Mariscus ligularis*. Sur les sables moins végétalisés on trouve souvent *Cassia mimosoide* et surtout *Ipomae pes-caprae*, plante pérenne colonisatrice de ces sables littoraux.

Les forêts mésophiles

Avant l'occupation du littoral, les formations forestières denses devaient être beaucoup plus étendues, notamment dans toute la zone au sud de la presqu'île du Kaloum. Toutefois, il semble difficile d'envisager la présence de véritables forêts ombrophiles. L'importance du total pluviométrique ne doit pas masquer une surabondance estivale, inutile pour la végétation, et une durée de la saison sèche toujours supérieure à cinq mois. Les formations forestières devaient être de type mésophile plus ou moins prononcé. Il en subsiste des éléments, vieilles formations secondaires physionomiquement très proches des formations initiales, dans la préfecture de Forécariah, principalement dans la sous-préfecture de Sikhourou, la forêt de Kameleya et sous forme de forêts galeries étroites le long de quelques rivières.

Forêt humide

Elles contiennent une grande variété d'essences à croissance lente dont les principaux représentants sont *Chlorophora excelsa* (Iroko), *Terminalia ivorensis* (Framiré) *Afzelia africana* (Lingué), *Uapaca guineensis, Ricinodendron heudelotii, Guibourtia copallifera* (vestige d'anciennes forêts dont il reste quelques témoins sur les escarpements gréseux). Elles ont été largement exploitées pour le bois d'oeuvre.

Les forêts sèches

Les forêts sèches sont mieux conservées dans toute la partie Nord de la Guinée Maritime, notamment dans les sous-préfectures de Dabiss et Sansalé. L'un des facteurs de cette conservation est que l'exploitation forestière n'y est pas rentable en raison de la faiblesse des densités de population et de l'état des pistes rurales qui entraînent des coûts de production supérieurs au prix du bois sur les marchés.

Les principales essences rencontrées dans ces forêts sont : *Bombax costatum* (véritable Kapokier), *B. buonopozense, Canarium, schweinfurthii* (ayélé), *Ceiba pentandra* (Fromager), *Chlorophora excelsa* (Iroko), plusieurs variétés de *Combretum* dont *C. micranthum* (kenkiliba), *Cola acuminata* (Colatier commun), *Cola cordifola*, *Cordyla pinnata Daniellia oliveri, Dalbergia heudelotti, Drypetes principum, Diospyros piscatoria, D. abyssinica, D. kamerunensis, D. heudelotii, D. elliottii, Erythrophleum guineense, Parkia biglobosa, Hymenocardia acida, Khaya senegalensis, Prosopis africana, Pterocarpus erinaceus, Terminalia macroptera.*

Les sous-bois de ces forêts sont souvent couverts d'une végétation arbustive composée de *Dicranolepis disticha* dans les sous-bois du Kakoulima, *Dicranolepis persei, Memecylon afzeli, Memecylon normandii, Tabernaemontana longiflora, Rothmania whitfieldii* dans les sous-bois et les recrus du Nord...

Ces formations forestières subsistent également sous forme de forêts sacrées, en d'autres points du littoral, mais leur superficie est souvent réduite à quelques hectares. Actuellement, avec la disparition progressive de la valeur symbolique de ces forêts, la pression exercée est de plus en plus forte et elles tendent à disparaître au profit des cultures sèches sur brûlis.

Dans la zone collinaire du nord de la Guinée Maritime, de petites formations de forêts sèches forment une mosaïque de paysages végétaux avec les savanes boisées et les surfaces cuirassées dénudées.

Les préfectures de Télimélé et Kindia, qui possédaient sans doute de grandes étendues de forêt à tendance tropophile, présentent aujourd'hui les plus grandes formations de recrus arbustifs post forestiers sur les versants. Les essences les plus représentées dans ces recrus sont *Albizia zygia, Berlinia grandiflora, Clerodendrum sinuatum et Clerodendrum splendens* (arbuste grimpant des lisières de recrus), *Euadenia trifoliata, Napoleona heudelotii, N. vogelii, Spondianthus preussii, Syzygium guineense var. macrocarpus*.

Les savanes arborées

Les savanes arborées sont partout présentes en Guinée Maritime. Leur discrimination en plusieurs classes sur la carte est essentiellement liée, d'une part à la nature du substrat, d'autre part à l'ancienneté du recru post-cultural qui conditionne en partie leur aspect plus ou moins arboré.

Savane et cultures sèches

Le tapis herbacé est continu ou non selon la nature du sol, ainsi sur les sols squelettiques d'affleurement de cuirasse ou de grès le tapis herbacé est discontinu.

Les espèces herbacées caractéristiques des savanes sont : *Andropogon gayanus, Aspilia africana, Brillantaisia lamium, Heliotropium baclei, Ceratotheca sesamoïdes, Chaetolepis gentianoides* (sur tourbes et plateaux gréseux), *Chasmopodium caudatum, Hyparehenia rufa*, *Imperata cylindrica*, *Pennisetum polystachion*, *Pennisetum purpureum* (herbe à éléphant), *Pycreus sp., Eleocharis setifolia* (savanes humides), *Solenostemon rotundifolius* (savanes sèches), *Spermaeace verticillata, Striga aequinoctialis, Utricularia scandens, Utricularia spiralis var. pobeguinii.*

Les mosaïques de savanes arborées et cultures sèches ainsi que les savanes péri-forestières sont d'origine anthropique. Outre le palmier à huile *(Elaeis guineensis)* que l'on rencontre partout, les essences de forêt sèches sont partout représentées en individus isolés ou en boqueteaux. Ainsi, on peut observer le *Borassus aethiopium* (rônier) au nord, autour du rio Nunez et au sud dans le bassin de la Mellacorée en forêt comme en savane arborée.

Selon la densité de ligneux les savanes arborées peuvent être composées de *Anosophyllea laurina* (abondant dans les formations secondaires), *Annona senegalensis, Annona glauca, Psorospermum sp.* (commun des savanes boisées), *Ficus sp., Leptadenia hastata, Gardenia erubescens, Pavetta sp...* Ces classes sont facilement identifiables par la présence parfois dense de *Lophira lanceolata* (méné), plante arbustive pyrotolérante caractéristique des brûlis.

Les savanes péri-forestières sont faiblement arborées. Dans la zone nord de la Guinée Maritime, certaines de ces savanes sur sols squelettiques sont caractérisées par *Spondia purpurea*.

Les savanes plus ou moins arborées des glacis, collines, plateaux et cuirasses possèdent une couverture en ligneux assez dense sur les glacis et les collines, constituée de *Parkia biglobosa, Cordyla pinnata, Pterocarpus erinaceus, Bombax costatum, Terminalia macroptera, Prosopis africana, Piliostigma thonningii.* Sur les cuirasses tabulaires *Hymenocardia acida* apparaît au sein d'une savane faiblement arborée.

Les savanes inondables et rizières présentent des faciès végétaux différenciés. Cette classe, qui regroupe les zones inondables serait à scinder en deux sous-ensembles selon le caractère saumâtre ou non des sols. Cependant un même bas-fond peut contenir ces

deux sous-ensembles entre lesquels la transition est souvent douce est très variable en fonction de la dynamique hydrosédimentaire.

Les formations inondables d'eaux douces sont essentiellement couvertes d'herbacées rases et de palmiers *Raphia viniféra* connus dans la préfecture de Kindia, *Raphia hookeri* à Boké et *Raphia palma-pinus* qui abonde dans les plaines inondables d'arrière mangrove.

Certaines plaines inondables conservent une hauteur d'eau suffisante toute l'année pour qu'une végétation spécifique s'installe, constituée de plantes aquatiques ou hygrophiles en fonction du niveau de l'inondation : *Clappertonia ficifolia* (arbrisseau des marais), *Eleocharis* naumannia, *Fuirena umbellata, fuirena stricta, Impatiens irvingii var. setifera, Utricularia benjaminiana et Utricularia gibba* caractéristques des plaines d'eau douce de Mankountan, *Xylopia aethiopica*.

Les rizières littorales portent une végétation halophile identique à celle des mangroves, dans les zones de transition entre l'influence marine est continentale on trouve un cortège constitué principalement de *Paspalum vaginatum* associé à *Imperata cylindrica, Eliocharis mutata, E. deightonii, Cyperus haspan, Scirpus cubensis* et *Fuirena umbellata*.

Les aires inondables concernent également certaines zones forestières notamment dans la préfecture de Kindia et de Boké ou l'on trouve *Spathandra blakeoide* et *Macaranga heudelotii*.

On rencontre également des plantations de *Tectona grandis* (teck), dans la préfecture de Kindia et surtout d'*Elaeis guineensis*, principalement dans les préfectures de Dubréka, Boffa et Boké

Plantation de palmiers à huile

Depuis 1941 certaines forêts ont été classées et couvrent une superficie d'environ 120.700 ha dont plus de 55 % pour la sous-préfecture de Kindia et 20 % pour Fria. Cependant, les pressions sur les ressources ligneuses s'exercent également sur ces forêts en raison du manque de moyens de contrôle.

L'exploitation du bois

Les ressources en bois de la Guinée Maritime sont exploitées depuis très longtemps. Mais les dernières décennies ont vu la demande augmenter fortement, du fait de la croissance de la population du littoral et de la capitale, entraînant une accélération des défrichements.

Le bois de service est fortement utilisé, pour la cuisine, la saliculture traditionnelle, le fumage de poisson. Les charbonniers coupent la mangrove et les formations secondaires arbustives. Le bois des *Rhizophora,* très apprécié pour le fumage de poisson, est coupé sur l'ensemble du littoral a raison de trois kilogrammes de bois pour un kilogramme de poisson fumé. Les mêmes proportions concernent la saliculture traditionnelle qui est également en augmentation constante. Ces deux types d'activité qui exercent une forte pression sur la ressource, ne présentent pas de forme de gestion. En effet lorsqu'un campement salicole s'installe au cœur d'un massif de *Rhizophora*, les saliculteurs pratiquent une coupe rase qui s'étend en auréole autour de l'aire de grattage. Ce n'est que le manque de bois à proximité du campement qui va pousser les exploitants à déplacer la saline. Cependant l'introduction de la saliculture solaire, en plein essor, pourrait contribuer à la réduction de la pression sur la ressource en bois de chauffe.

Pour le bois d'œuvre issu de la mangrove, les perches de bonne qualité sont vendues sur les marchés urbains pour les échafaudages et les poteaux de coffrages. Le bois des *Avicennia* est utilisé comme bois de feu ou pour la fabrication du charbon de bois. Comme pour le bois des *Rhizophora*, il est amené jusqu'à Conakry où il est débarqué dans des ports spécialisés comme celui de Dixinn.

Le bois d'œuvre, relativement rare, du plateau côtier et des contreforts du Fouta-Djalon, est exploité artisanalement sur l'ensemble de la région. Des ateliers de scieurs de longs sont présents dans toutes les villes principales. Généralement les grumes sont transformées en madriers, chevrons et planches, vendus localement pour la menuiserie, la charpente ou la construction de pirogues. Cependant la production ne suffisant pas, les produits offerts localement ne correspondant pas complètement à la demande et la filière n'étant pas correctement organisée, les importations alimentent l'essentiel des besoins industriels.

UNITÉS VÉGÉTALES ET RESSOURCES EN BOIS D'OEUVRE DE LA GUINÉE MARITIME

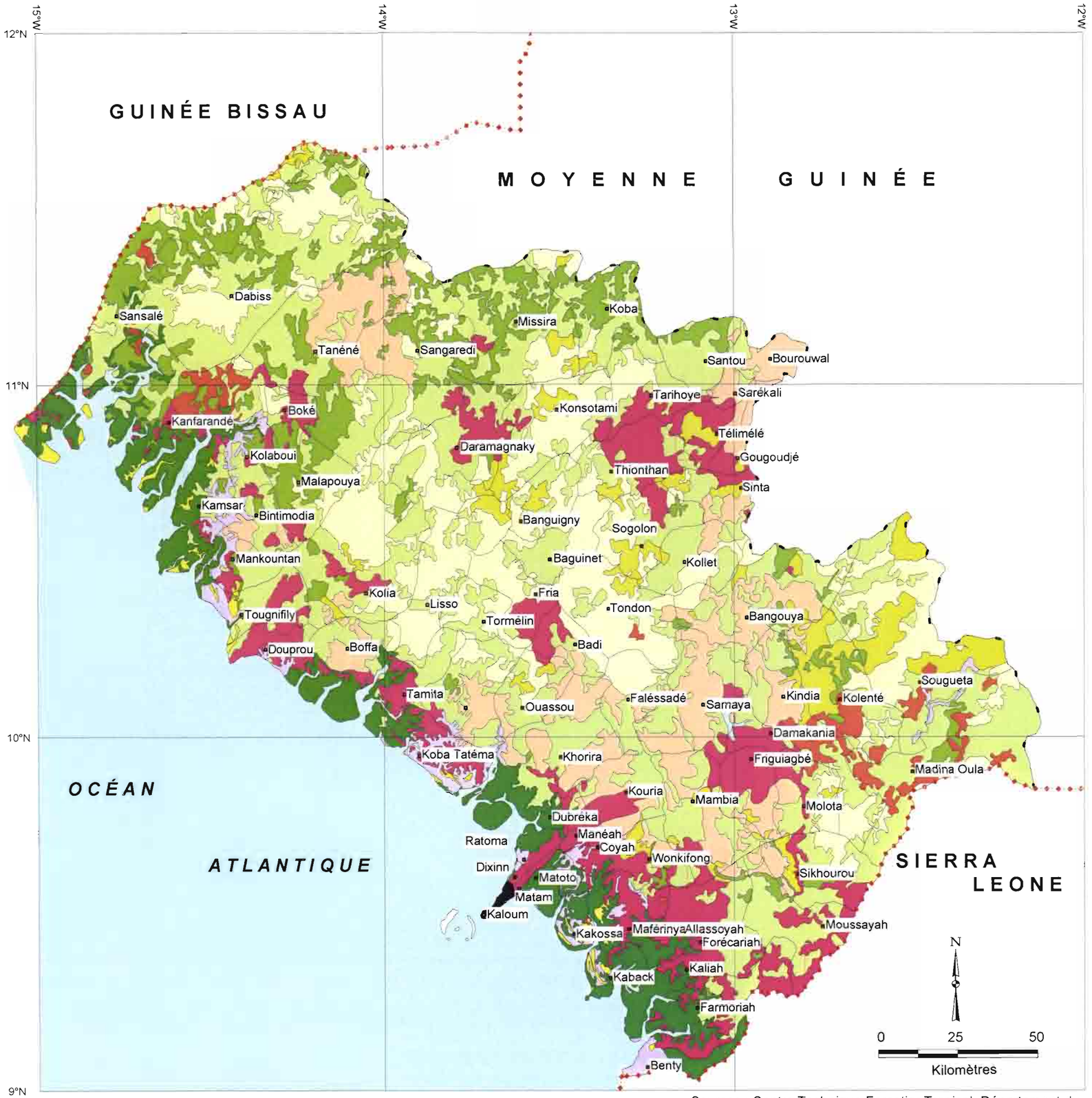

Projection U.T.M. 28, Ellipsoïde de Clarke 1880

Sources : Centre Technique Forestier Tropical, Département du CIRAD, 1989. Observatoire de la Mangrove, 1998

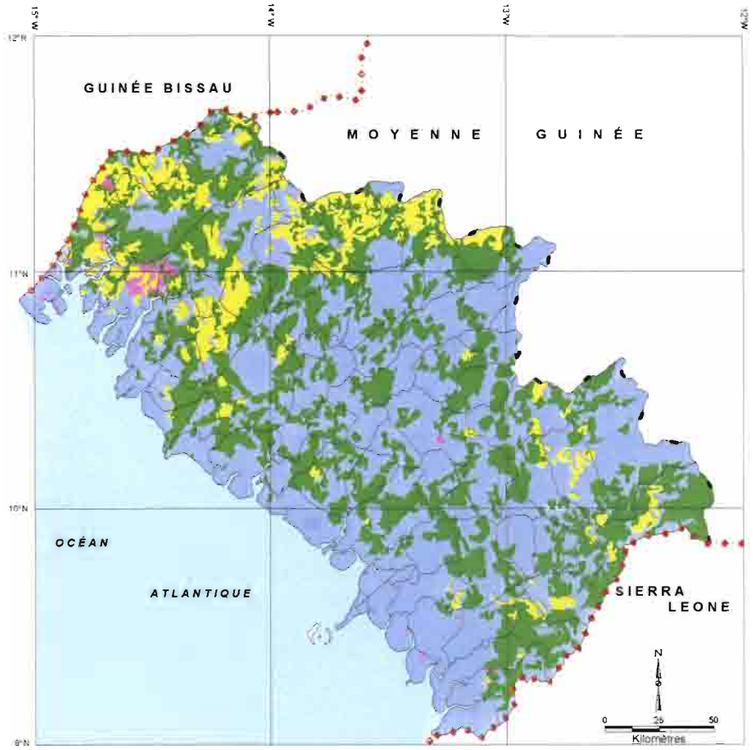

RESSOURCES EN BOIS D'OEUVRE

LÉGENDE

Ressources en bois d'oeuvre

- Ressources semi-concentrées (50 à 200ha)
- Ressources dispersées (unités de 5 à 50 ha)
- Ressources très dispersées (unités de 5 à 50ha)
- Ressources très faibles et très dispersées

LÉGENDE

Paysages végétaux

- Conakry
- Lac
- Mangrove +/- dégradées
- Mosaïque de forêts sèches/savanes boisées sur collines et cuirasses dénudées
- Mosaïque de savanes +/- arborées, cultures et jachères avec arbres isolés
- Plantations
- Recrus arbustifs post/forestiers
- Savanes +/- arborées sur sables littoraux
- Savanes arborées, jachères +/- ligneuses, boisements de pieds de cuirasse
- Savanes faiblement arborées des massifs gréseux
- Savanes inondables et rizières
- Savanes périforestières et zones fortement défrichées
- Zones agricoles fortement défrichées

OBSERVATOIRE DE LA MANGROVE IRD CONAKRY

Groupes ethniques et langues usuelles

Historique du peuplement

La Guinée Maritime présente une mosaïque de groupes ethniques dont la répartition, complexe, est le fruit d'une longue histoire de migrations.

Les études, réalisées sur des amas coquilliers situés entre la Mauritanie et la Sierra Léone, laissent à penser que des populations occupent le littoral depuis 2.000 ans au moins. A l'arrivée des premiers explorateurs puis commerçants européens, il est certain que les populations de la Guinée Maritime vivaient déjà en groupes bien différenciés tant par la langue que par les structures sociales. Ces groupes devaient avoir des contacts réguliers entre eux pour le commerce et les échanges de produits.

Les premiers récits relatifs aux populations du littoral sont donnés par les navigateurs portugais qui touchèrent les côtes de Guinée à la fin du XV^{ème} siècle. Ces descriptions font état de populations qui pratiquaient l'agriculture, la pêche, l'élevage et l'artisanat (travail du bois et du cuir, fabrication de poterie, teinture des étoffes...). Ces activités variées permettaient des échanges avec les populations de l'intérieur. Lorsque le commerce européen puis la traite commencèrent, les routes commerciales vers l'intérieur se développèrent. Certains groupes ethniques du littoral devinrent alors des pourvoyeurs ou des intermédiaires pour le trafic des esclaves razziés à l'intérieur ou capturés lors des guerres entre villages et entre royaumes.

Dès le XVII^{ème} siècle, la distribution ethnique que l'on observe aujourd'hui en Guinée Maritime est déjà largement réalisée.

Le Fouta-Djalon a été occupé, en plusieurs temps, par les peuhls qui se sont sédentarisés dans cette région où la saison sèche est relativement longue, pratiquant la transhumance, tout d'abord vers les pâturages de piémont, puis vers les plaines côtières. Ils repoussèrent progressivement vers la côte les populations autochtones. Puis, l'islam, qu'ils imposèrent au XVIII^{ème} siècle, provoqua de nouvelles vagues de migrations de Bagas et de Nalous animistes vers la côte et jusqu'en Guinée Bissau.

Au nord, sur les îles Tristao, s'installent les Nalou. Plus au sud, les Bagas, venant du nord des contreforts du Fouta-Djalon par vagues successives, occupent toute la région du rio Kapatchez puis la zone comprise entre le cap Verga et les îles de Loos.

Au sud de la presqu'île du Kaloum, la situation ethnique est plus confuse. La population comprend les Témnés, une partie du groupe des Bulloms que l'on retrouve en Sierra Leone, de même que les Mandenyis localisés dans la région frontalière. Une population d'origine mandingue venue de l'intérieur, les Moriaka, y fonda la ville maraboutique de Forécariah à la fin du XVIII^{ème} siècle.

A l'intérieur des terres, et sur les premiers contreforts du Fouta-Djalon, se situent, du nord au sud, les Landoumas près de la frontière de Guinée Bissau, puis, vers Boké, une mosaïque de populations : Diakankés ou Toubakas, Coniaguis, Diallonkés, Mikhiforés... Les plateaux et collines dominant la plaine côtière sont alors occupés par les Soussous[1].

[1] Les Soussous, appartenant au groupe Mandé, sont originaires du Nord du Fouta Djalon où ils avaient bâti l'empire Sosso. Au XIII^{ème} siècle, ils entamèrent leur migration vers le littoral guinéen après la défaite face aux troupes manding.

Des différentiations spatiales en cours d'homogénéisation

Aujourd'hui, la répartition ethnique est spatialement de moins en moins nette du fait des brassages de populations sur l'ensemble de la Guinée Maritime.

Les Soussous se sont rapprochés du littoral et sont représentés majoritairement sur toute la région au sud du cap Verga. Les Bagas du Kaloum sont assimilés à la population soussou qui a adopté certaines fêtes traditionnelles bagas. Aujourd'hui, seuls les villages bagas du Bagataye (estuaire du rio Kapatchez) parlent encore le baga. Au sud du Kaloum, les autres ethnies, tels les Moriakas, ont également été assimilées par les Soussous.

A l'intérieur de la Guinée Maritime, les préfectures de Télimélé et Fria sont essentiellement peuplées par les Peuhls dont la langue est le poular. Dans la préfecture de Kindia, les Soussous sont majoritaires. En raison de sa position stratégique sur la route permettant de relier les régions naturelles de l'intérieur à la capitale, Kindia (chef-lieu de préfecture) présente une population à majorité soussou mais où toutes les ethnies et langues importantes de Guinée sont aussi représentées.

Le nord de la Guinée Maritime présente une diversité linguistique plus marquée mais le Soussou reste néanmoins la langue la plus parlée dans la préfecture de Boké. Cette homogénéisation linguistique de la Guinée Maritime s'accompagne souvent d'une tendance à l'uniformisation culturelle, l'ethnie soussou assimilant les coutumes des zones où elle s'implante. Il subsiste cependant, au nord, dans la sous-préfecture de Sansalé, de petits groupes ethniques comme les Yolas ou les Toubakas qui conservent une identité linguistique et culturelle forte et qui, à cause de l'enclavement de cette zone, entretiennent surtout des relations avec les populations de Guinée Bissau.

Conakry, une mosaïque ethnique et linguistique

La capitale, qui connaît une croissance démographique très forte depuis cinquante ans, est aujourd'hui composée de l'ensemble des ethnies guinéennes. La vieille population autochtone baga, qui occupait toute la presqu'île et les îles de Loos, est aujourd'hui totalement assimilée, et seuls quelques anciens comprennent encore cette langue.

Le mélange important de populations et le fort métissage ethnique qui caractérisent Conakry, laissent néanmoins transparaître une certaine répartition ethnique par quartier. Ainsi les communes de Dixinn et Ratoma sont à forte composante peuhle mais la langue poular qui y est parlée est plus simple que celle pratiquée dans le Fouta-Djalon et parsemée de mots soussous. Les autres ethnies présentes à Conakry sont disséminées sur l'ensemble de la ville, avec de petits foyers de concentration de quelques familles. Si les langues d'origine sont utilisées dans les relations familiales, tous parlent cependant le soussou, et on constate que les jeunes abandonnent progressivement leur langue maternelle à son profit.

ETHNIES MAJORITAIRES ET LANGUES USUELLES DE LA GUINÉE MARITIME

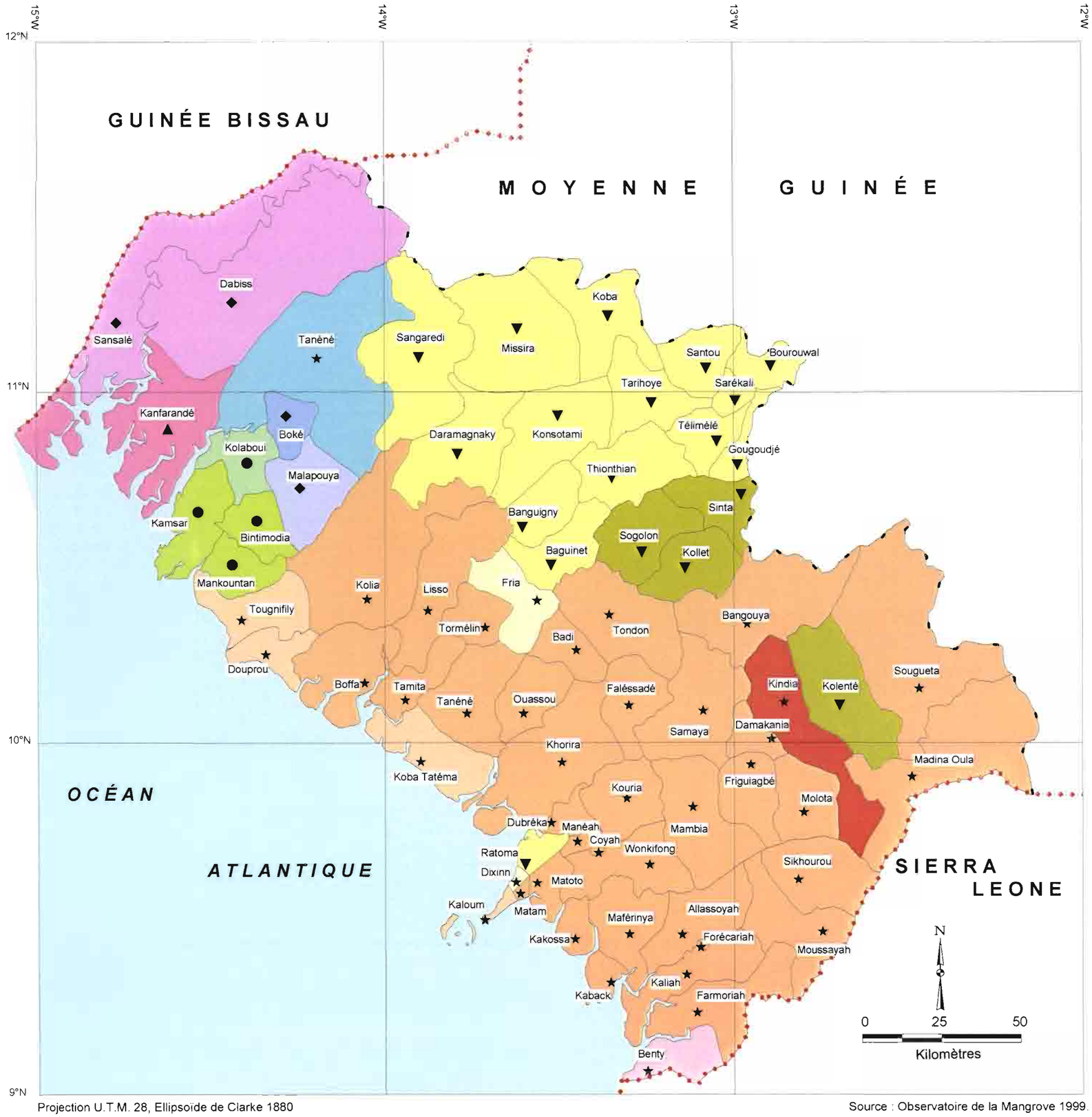

LÉGENDE

Langues usuelles

- ●Baga
- ◆Landouma
- ▲Nalou
- ▼Peuhl
- ★Soussou

Ethnies majoritaires

- Baga
- Baga -Nalou
- Landouma - Baga
- Landouma - Baga - Nalou
- Landouma - Mikiforé
- Landouma - Nalou
- Nalou
- Peuhl
- Peuhl - Soussou
- Soussou
- Soussou - Baga
- Soussou - Mandenyi
- Soussou - Peuhl
- Soussou - Peuhl - Malinké

Projection U.T.M. 28, Ellipsoïde de Clarke 1880

Source : Observatoire de la Mangrove 1999.

OBSERVATOIRE DE LA MANGROVE IRD CONAKRY

La population

L'information démographique

Les premiers travaux de collecte de données démographiques en Guinée commencent avec l'installation de l'administration française au début du siècle.

L'aspect très général de ces évaluations (échelle administrative du cercle) exprime le souci d'exploration de l'administration coloniale à ses débuts. Le premier recensement important réalisé par l'administration coloniale commence en 1920 et s'étale sur plusieurs années. En 1954, l'administration coloniale entreprend la réalisation du premier recensement détaillé de la population dont les résultats furent disponibles en 1955.

Par la suite, la Guinée indépendante réalise des recensements administratifs en 1963, en 1972, 1990 et 1996[1] ; seul le recensement de 1983 reprend la démarche de 1955.

On dispose donc d'informations diachroniques sur un siècle avec quatre périodes de référence : les années 1920, les années 1950, les années 1980 et les années 1990. Cependant, l'interprétation de cette base impose des précautions du fait de son hétérogénéité thématique et spatiale.

Du point de vue thématique, les travaux réalisés dans les années 1920 accordent une grande importance aux thèmes anthropologiques (ethnie, origine, religion, nationalité) et s'attachent moins aux aspects sociaux (migrations) ou démographiques (natalité, mortalité, structure par âges...). Les périodes suivantes connaissent un élargissement des champs

[1] Le dernier recensement général de la population et de l'habitat a eu lieu en 1996, mais les résultats ne seront probablement disponibles que courant 2000.

RECENSEMENTS DE LA POPULATION DISPONIBLES

Année	Documents	Zone	Thèmes
1914	Recensement administratif	Cercles de Dubréka et Boffa	Sexes, tranches d'âge (adultes ou enfants), naissances et décès, migrations par ethnies.
1915	Recensement administratif	Cercle de Boké	Sexes, tranches d'âge (adultes ou enfants), naissances et décès, migrations par ethnies.
1920	Recensement administratif	Cercles de Boffa, Boké, Conakry, Forécariah, Kindia	Sexes, tranches d'âge (adultes ou enfants), naissances et décès, religion (pour Boké et Boffa).
1921	Recensement administratif	Cercles de Boffa, Conakry, Kindia	Sexes, tranches d'âge (adultes ou enfants), ethnies (religion pour Kindia).
1922	Recensement administratif	Cercles de Boffa et Boké	Sexe, tranches d'âge (adultes ou enfants), ethnie.
1929	Recensement administratif	Guinée	Données de 1921 à 1929 : population locale, étrangers par nationalités.
1933	Recensement administratif	Boffa, Boké, Conakry, Forécariah, Kindia	Sexe, tranches d'âge (adultes ou enfants), ethnie (seul thème exploité pour Boké).
1955	Recensement de la population	Guinée	Démographie complète.
1963	Recensement administratif	Boffa, Boké, Conakry, Dubréka, Forécariah, Kindia, Télimélé.	Superficie, population totale.
1972	Recensement administratif	Boffa, Boké, Conakry, Dubréka, Forécariah, Kindia, Télimélé.	Superficie, population totale.
1983	Recensement Général de la Population et de l'Habitat	Ensemble de la Guinée Maritime (échelle administrative de la préfecture)	Démographie complète, religion, enseignement, économie, habitat.
1990	Recensement administratif	Ensemble de la Guinée Maritime (échelle administrative de la sous – préfecture)	Population résidente et absente, classes d'âge (plus ou moins de 18 ans)
1990	Estimations du Ministère de l'Intérieur	Guinée	Population totale pour 1900, 1921, 1929, 1937, 1946, 1955, 1965, 1972, 1983, 1990.
1996	Recensement Général de la Population et de l'Habitat	Ensemble de la Guinée Maritime (échelle administrative de la sous – préfecture)	Démographie complète, religion, enseignement, économie, habitat.

thématiques qui prend toute son ampleur dans les recensements généraux de la population de 1955, 1983 et 1996. Le recensement de 1983, qui couvre l'ensemble de la Guinée, outre les thèmes démographiques, traite également des aspects socio–économiques de la population (population active, catégories socio–professionnelles, habitat). Enfin il est difficile d'analyser des indicateurs démographiques comme la natalité, la mortalité et des indicateurs dérivés tels que le taux de fécondité en raison de l'aspect fragmentaire de l'information, principalement en zones rurales, et ce malgré la présence d'un état civil depuis 1962 et l'obligation de déclarer les naissances et les décès (loi 52/an/62). En pratique, dans les campagnes, seuls les naissances et les décès survenant dans une structure publique de santé sont réellement répertoriés. Ce déficit induit une imprécision relativement importante pour le calcul des soldes naturel et migratoire.

Le facteur limitant majeur pour l'analyse diachronique de la base d'informations est l'hétérogénéité spatiale des unités administratives statistiques. Ainsi, durant toute la période coloniale, les données concernent les cercles. A partir de l'indépendance, la Guinée procède à un découpage administratif du territoire, régulièrement remanié, en Commissariats Généraux de la Révolution (CGR) divisés en arrondissements qui correspondent à peu près aux sous-préfectures actuelles. C'est avec la deuxième république que se mettent en place les préfectures et sous-préfectures (par exemple : la zone qui est aujourd'hui représentée par la préfecture de Fria est créée en 1961 à partir des préfectures de Boffa et Boké).

Aujourd'hui encore il est difficile d'homogénéiser les données qui sont recueillies selon les deux grands types de découpages administratifs en vigueur[2] : soit suivant les régions administratives, avec les gouvernorats, soit conformément aux régions naturelles avec les préfectures, sous-préfectures, districts et secteurs (par exemple la région de Boké inclut Gaoual et Koundara alors que la préfecture de Boké est incluse dans la région naturelle de la Guinée Maritime, et les préfectures Gaoual et Koundara relèvent de la Moyenne Guinée). Enfin pour les données les plus fines, il existe une autre source possible, d'information avec le découpage qui répartit la Guinée en 303 Communes Rurales de Développement (CRD).

Cependant, les derniers recensements (1983, 1990, 1996) présentent une homogénéité suffisante pour permettre une compréhension des dynamiques démographiques actuelles. Ainsi la croissance brute de la population par sous-préfecture donne une image cohérente de l'évolution démographique de la Guinée Maritime.

[2] Si les limites sont clairement inscrites dans les textes, il n'existe pas encore de tracé cartographique géoréférencé de ces limites en dessous de l'échelle de la préfecture. Ainsi certaines sous-préfectures ont encore des litiges administratifs, par exemple les sous-préfectures de Coyah et de Wonkifong ne sont pas d'accord sur le tracé de leur limite commune.

POPULATION DES SOUS-PRÉFECTURES DE LA GUINÉE MARITIME EN 1990 ET 1996

Projection U.T.M. 28, Ellipsoïde de Clarke 1880

Source : recensement administratif de la population, 1990, RGPH 1996.

LÉGENDE

Population des sous-préfectures

- 0 - 10 000 habitants
- 10 000 - 20 000 habitants
- 20 000 - 50 000 habitants
- 50 000 - 75 000 habitants
- 75 000 - 100 000 habitants
- 100 000 - 125 000 habitants
- 125 000 - 150 000 habitants

OBSERVATOIRE DE LA MANGROVE IRD CONAKRY

La Guinée Maritime dans le contexte national

En 1996, la Guinée comptait 7.164.893 habitants répartis sur les quatre régions naturelles : Guinée Maritime, Moyenne Guinée, Haute Guinée, Guinée Forestière. Si l'on exclut Conakry de la Guinée Maritime, la population était répartie de façon homogène sur les quatre régions. Incluant Conakry, la Guinée Maritime représente 36 % de la population guinéenne[3].

Cependant cette relative homogénéité ne reflète pas la présence de trois grands bassins de population : la moitié sud de la Guinée Maritime, la partie centrale de la Moyenne Guinée et la frange ouest de la Guinée Forestière. Ces pourcentages masquent également la faiblesse du peuplement de la Haute Guinée dont aucune préfecture n'a de densité supérieure à 30 hab/km² (Kouroussa étant la seule préfecture guinéenne avec moins de 10 hab/km²).

POPULATION DES REGIONS NATURELLES DE LA GUINEE

Régions naturelles	Population	Pourcentage de la population totale
Guinée Maritime	2 560 008	36 %
Moyenne Guinée	1 645 962	23 %
Haute Guinée	1 404 106	19 %
Guinée Forestière	1 554 817	22 %
Guinée	7 164 893	100 %

Enfin la Guinée Maritime présente une plus forte dynamique urbaine que les autres régions naturelles avec trois des sept premières villes du pays (Conakry, Kindia et Kamsar).

[3] Les projections, très largement exagérées, réalisées à partir du recensement de 1983, prévoyaient que la Guinée Maritime pourrait représenter 80 % du total de la population guinéenne à l'horizon 2000

Un accroissement global fort

Le principal fait de la dynamique démographique en Guinée Maritime est le spectaculaire accroissement qui se poursuit depuis une trentaine d'années. Cet accroissement est une constante dans l'ensemble de la région, tant dans les zones rurales qu'urbaines. Ainsi, entre 1963 et 1996, l'accroissement global, comprenant l'accroissement urbain, a été de 292 %.

POPULATION TOTALE DE LA GUINEE MARITIME (CONAKRY INCLU)

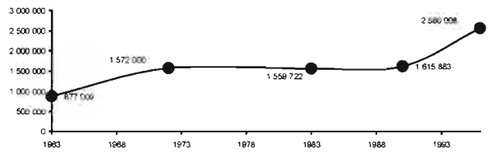

Si l'on se réfère à la courbe d'accroissement de la population, on constate que cet accroissement n'a pas été constant au cours de cette période : les années 1970 et 1980 auraient été marquées par une stagnation de la population tout à fait remarquable. L'aspect particulier de cette courbe de croissance de la population peut être attribué à l'imprécision des chiffres des recensements de cette période. Le recensement de 1972 en particulier donne des chiffres de population qui impliqueraient un accroissement de 78 % entre 1963 et 1972, ce qui paraît improbable compte tenu du contexte de cette période (forte ruralité avec accès difficile aux soins, faiblesse des infrastructures et des voies de communication en général). En revanche, durant cette période avait été mis en place le système des dotations où les chefs de famille bénéficiaient de biens de première nécessité en fonction du nombre de personnes qu'ils déclaraient à charge. Surévaluant largement leurs besoins, nombre d'entre eux se livraient à de petits commerces en revendant leurs surplus. Or c'est sur la base de ces déclarations que le recensement de 1972 a été réalisé, ce qui laisse à penser que les chiffres sont largement surévalués. A partir de 1975, l'étatisation complète du commerce ne permet plus la revente sur le marché des excédents de dotations. On peut donc penser que les chiffres des recensements ultérieurs sont plus proches de la réalité. Celui de 1983 montre cependant

EVOLUTION DE LA POPULATION DE LA GUINEE MARITIME ENTRE 1914 ET 1996

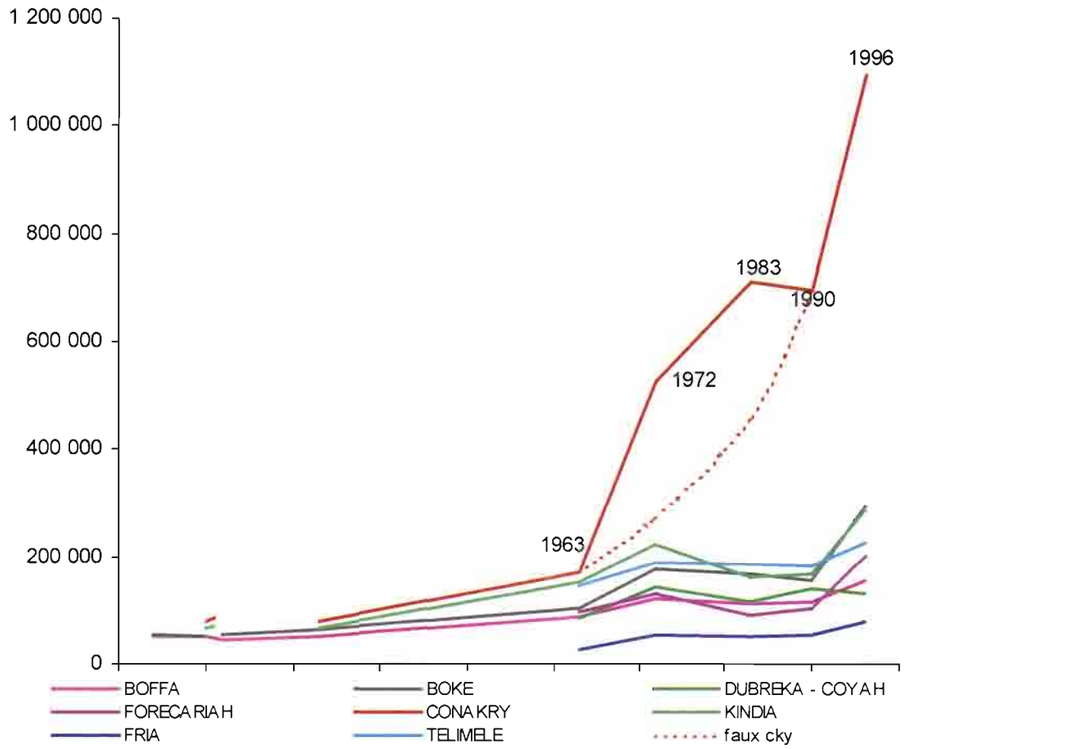

NB : la courbe rouge pointillée représente une estimation de la croissance de Conakry prenant en compte les marges d'erreur estimées pour les recensements de 1972 et 1983.

une population encore très Importante, et même supérieure à la population du recensement de 1990. D'importantes précautions d'analyse doivent donc être prises pour l'étude diachronique de l'évolution de la population.

A partir de 1990, la croissance démographique est très forte : le taux d'accroissement atteint 55 % en 6 ans. L'ampleur de ces chiffres est notamment due à l'explosion urbaine qu'a connu Conakry durant les années 1990.

Enfin, et malgré les imprécisions relevées ci-avant, les très fortes variations du croît démographique ne peuvent s'expliquer par le seul accroissement naturel. Les mouvements migratoires, fait commun à toute l'Afrique de l'Ouest, ont toujours eu un grand rôle dans les dynamiques démographiques affectant la Guinée Maritime et sont, dans la période contemporaine, amplifiées pour des raisons économiques.

L'accroissement fort de l'ensemble de la Guinée Maritime masque une importante disparité régionale. Ainsi, si toutes les préfectures au sud de l'axe Conakry-Kindia connaissent un accroissement supérieur à la moyenne régionale, seule Boké au nord est au-dessus de cette moyenne.

Comme nous l'avons vu précédemment Kindia est devenue une véritable ville secondaire et bénéficie ainsi de l'effet attractif d'une métropole régionale ; l'accroissement de Coyah doit être assimilé à celui de Conakry avec qui elle forme aujourd'hui une véritable conurbation ; Forécariah a connu le plus fort accroissement avec 87 % d'augmentation du fait essentiellement de l'arrivée de populations de l'extérieur (réfugiés et retour des émigrés) ; Boké, enfin, pourtant essentiellement rurale, connaît un accroissement très fort en raison du développement des activités directes et induites

DENSITÉS DE POPULATION DES SOUS-PRÉFECTURES DE LA GUINÉE MARITIME EN 1990 ET 1996

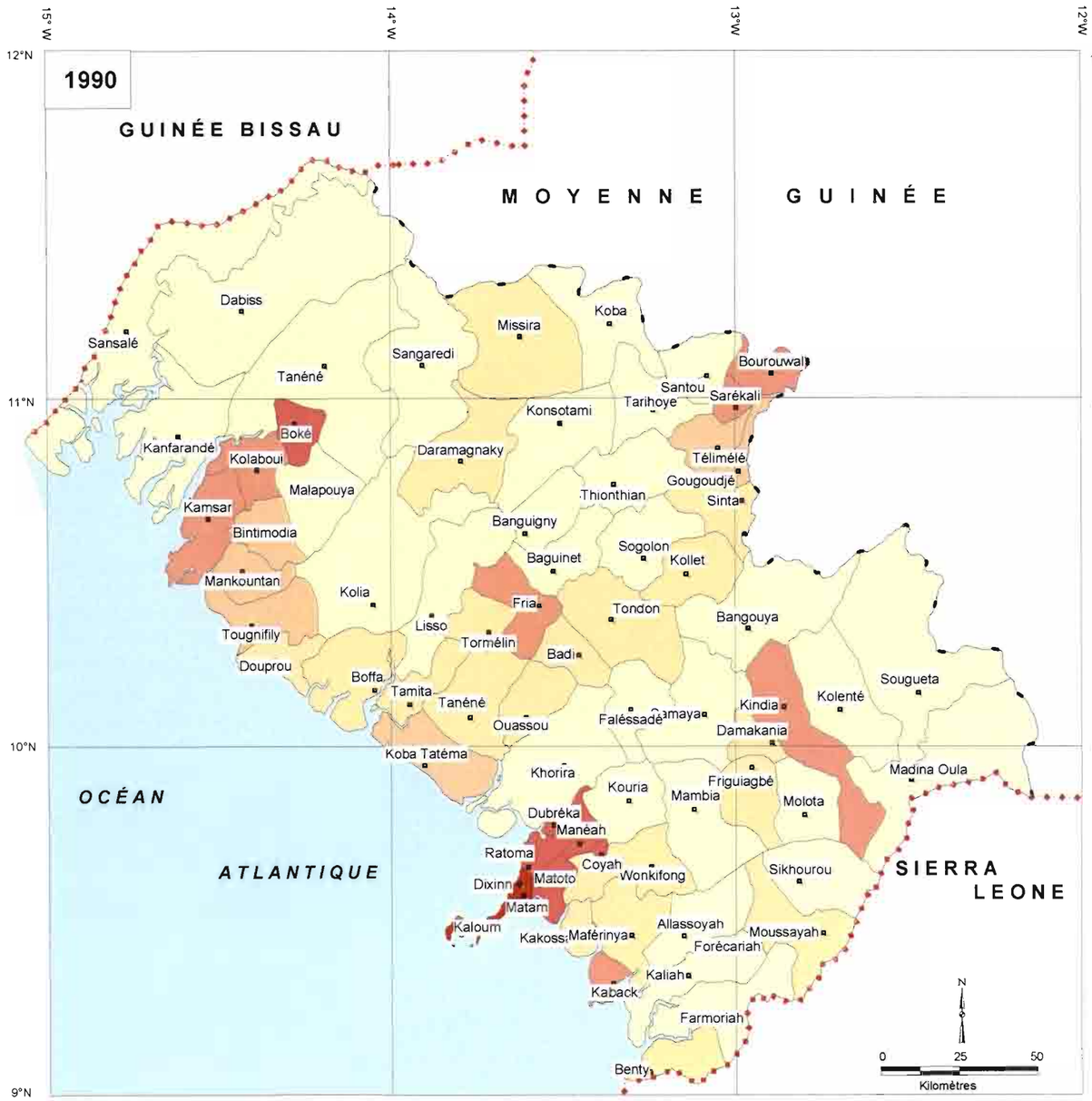

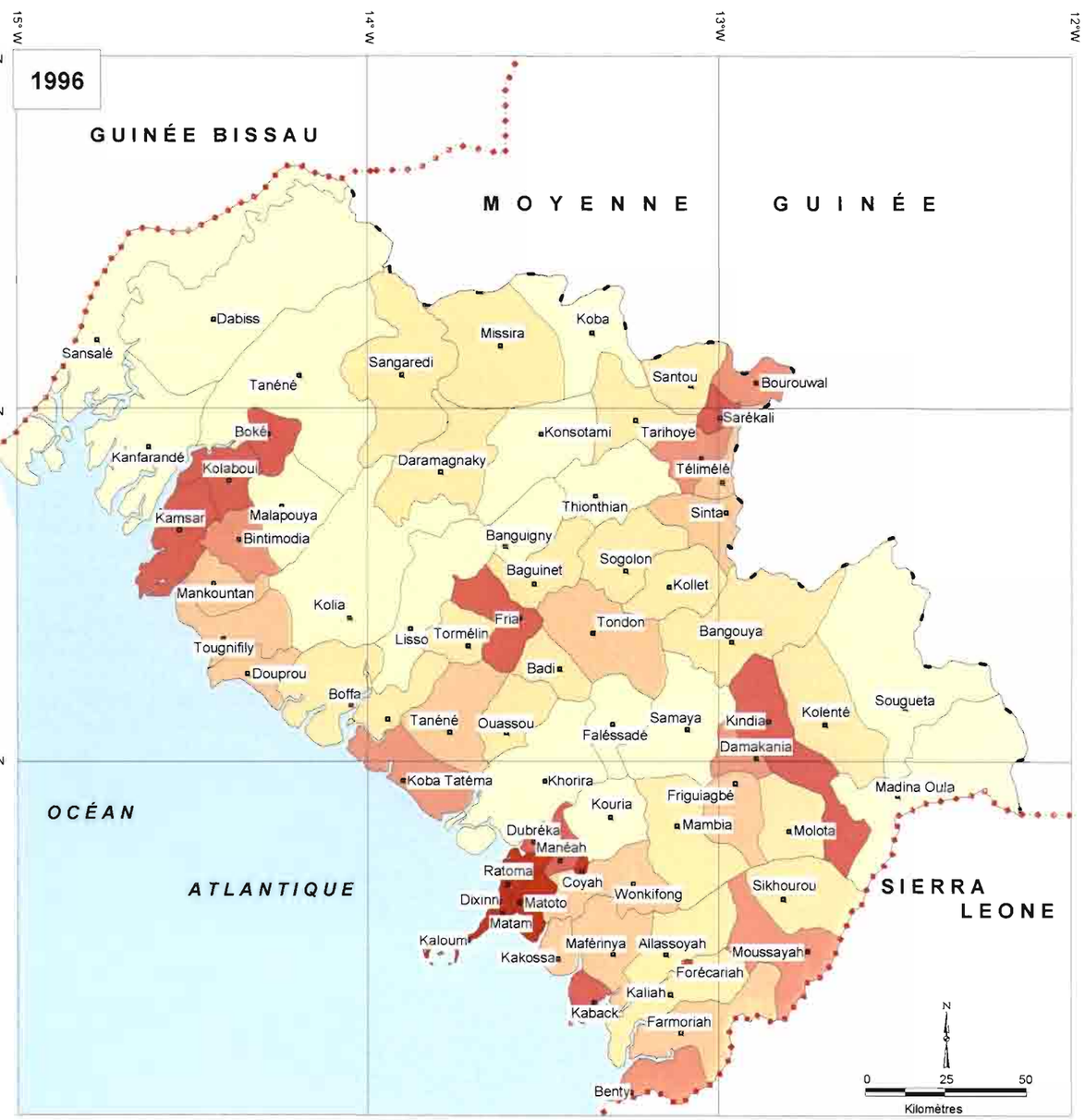

Projection U.T.M. 28, Ellipsoïde de Clarke 1880

LÉGENDE

- 0 - 20 hab/km²
- 20 - 40 hab/km²
- 40 - 60 hab/km²
- 60 - 100 hab/km²
- 100 - 1 000 hab/km²
- 1 000 - 9 000 hab/km²

Source : recensement administratif de la population 1990, RGPH 1996.

OBSERVATOIRE DE LA MANGROVE IRD CONAKRY

autour des sites d'implantation de la Compagnie de Bauxite de Guinée.

TAUX D'ACCROISSEMENT DES PREFECTURES DE GUINEE MARITIME ET DE LA REGION SPECIALE DE CONAKRY ENTRE 1990 ET 1996.

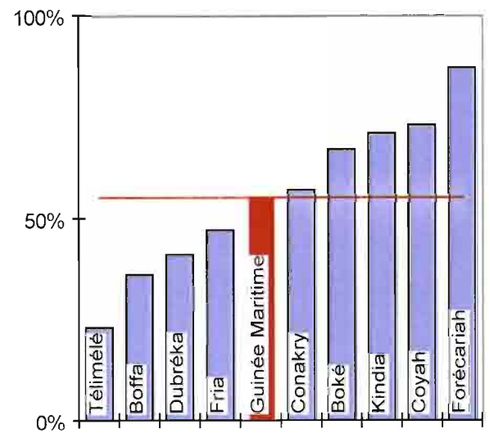

Les autres préfectures connaissent des accroissements relativement plus faibles. Ces préfectures qui forment l'axe central de la Guinée Maritime restent profondément rurales et ne présentent plus à l'heure actuelle de dynamiques d'attraction fortes, y compris pour Fria, malgré la présence des activités minières, et Dubréka qui reste à l'écart du développement de Conakry.

Notons enfin l'exceptionnel accroissement de toutes les sous-préfectures frontalières de la Sierra Leone. Cette augmentation considérable est liée à la présence massive de réfugiés (estimation de 1996 pour Forécariah : 29.573 personnes) et de population guinéenne émigrée qui revient au pays. Cet accroissement semble diffuser vers les sous-préfectures plus éloignées de la frontière, notamment dans la préfecture de Kindia.

Une répartition inégale

La répartition de la population sur le territoire de la Guinée Maritime est très hétérogène : la lecture de la carte des densités par sous-préfectures pour 1990 permet d'identifier clairement trois types de zones.

Tout d'abord, une première zone est constituée par un arrière-pays très faiblement peuplé (densités inférieures à 20 hab/km²).

Cette zone correspond à des terroirs d'élevage extensif des contreforts du Fouta-Djalon, à l'écart des voies de communication.

L'extrême nord de la Guinée Maritime (nord de Boké, frontière de la Guinée Bissau) est aussi concerné, mais pour d'autres raisons : à l'écart des zones de fixation des grands groupes ethniques (Soussous, Bagas), seuls de petits groupes hétérogènes s'y sont installés. Ils composent aujourd'hui la mosaïque de populations du nord de la côte (cf. carte des groupes ethniques). Enfin, on peut observer une ceinture faiblement peuplée autour de la zone d'influence directe de Conakry et qui se situe à plus d'une heure de transport de la capitale.

Une deuxième zone est formée par une bande côtière centrale dense allant de Kamsar à Forécariah (densités pouvant atteindre 100 hab/km² en zone rurale) et incluant deux grands foyers d'urbanisation : Conakry, et Kamsar dans une moindre mesure. Cette zone regroupe les sous-préfectures littorales, et notamment les grands bassins rizicoles.

Enfin, le plateau côtier est marqué par des couloirs de population qui correspondent aux axes de communication traditionnels tels que le cours du Konkouré ou la sous-préfecture de Kindia.

A cette répartition conditionnée par des facteurs historiques, il convient d'ajouter des bassins de peuplement plus récents et d'origine industrielle : Kamsar, Fria et Kindia.

La comparaison des cartes de densité de 1990 et 1996 révèle une amplification de la disparité entre les bassins de peuplement et les espaces de faibles densités.

Ainsi, les sous-préfectures déjà densément peuplées des bassins industriels et des axes de communication connaissent un fort accroissement (supérieur à 10 %) ; et ce, malgré l'exode rural dont les effets sont particulièrement visibles dans la région de Conakry (qui fera l'objet d'un paragraphe spécifique). L'accroissement de ces densités reflète, outre les effets du croît démographique, d'importantes arrivées de populations. Cet effet d'attraction s'exprime sur la capitale et les bassins industriels (Kamsar, Fria) par une forte densification des zones à proximité directe des centres urbains, mais aussi par une densification des grands bassins agricoles liés à ces centres urbains.

Notons enfin que la grande périphérie de Conakry comporte une ceinture de faibles densités sur un arc de cercle qui va de Khorira au nord–ouest à Kaliah au sud. En 1996, cet effet de ceinture s'atténue : ce phénomène peut être lié au comblement des espaces interstitiels dans les sous-préfectures d'Allasoyah, Kaliah, Farmoriah, Sikhourou... Très marquée au sud de Conakry, cette atténuation n'est pas visible au nord, où les grands espaces très faiblement peuplés de l'arrière-pays (Khorira, Kouria, Faléssadé, Samaya) ne sont pas caractérisés par une densification significative.

La population des sous-préfectures

Les cartes de répartition de la population des sous-préfectures sont destinées à montrer le poids démographique de chacune à l'intérieur de sa préfecture. Elles ne doivent donc pas faire l'objet d'une lecture globale à l'échelle de la Guinée Maritime : chaque préfecture doit être considérée individuellement. Au même titre, l'analyse des dynamiques doit donc se faire à l'intérieur de chaque préfecture et non directement à l'échelle de la région naturelle.

Au Nord, Boké présente une allure homogène avec une façade maritime échancrée de larges estuaires (Kogon, Kompony, Nunez) qui enserrent une multitude d'îles de mangrove. La préfecture était marquée en 1990 par une dichotomie du peuplement, les sous-préfectures ayant le plus fort poids relatif étant strictement localisées sur l'axe Kamsar- Sangarédi.

La sous–préfecture de Boké apparaissait déjà en 1990, comme ayant un poids inférieur à Kamsar. Ce déséquilibre s'est accentué entre 1990 et 1996 malgré l'accroissement de Boké (accroissement supérieur à la moyenne nationale, mais inférieur à la moyenne préfectorale).

TAUX D'ACCROISSEMENT DES SOUS - PREFECTURES DE BOKE ENTRE 1990 ET 1996[4]

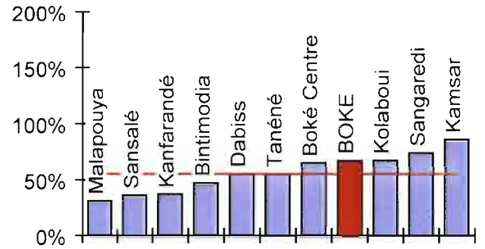

On observe que la sous-préfecture de Kamsar occupe désormais une place prépondérante, la ville de Kamsar ayant connu un accroissement tel qu'elle se place aujourd'hui au septième rang national. Ce transfert vers la ville industrielle portuaire est lié à l'activité économique qui draine depuis 1973 une population importante dans une région déjà traditionnellement peuplée. Boké, ne connaissant pas le dynamisme économique de Kamsar, reste un centre urbain aux fonctions avant tout administratives. Les sous-préfectures de Malapouya, Sansalé, Kanfarandé, représentant une part très faible de la préfecture, apparaissent comme des marges aux densités faibles et avec un important déficit d'infrastructures, notamment pour Sansalé.

Kindia, préfecture continentale située sur les contreforts sud du Fouta-Djalon et sur le principal axe de communication routière du pays, présente une organisation fortement centrée sur le bassin de peuplement de Kindia, quatrième ville du pays avec 95.000 habitants.

TAUX D'ACCROISSEMENT DES SOUS - PREFECTURES DE KINDIA ENTRE 1990 ET 1996

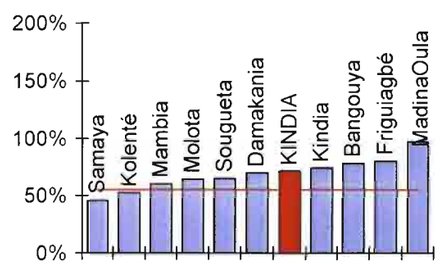

[4] La ligne rouge à 55 % représente la moyenne régionale, et la colonne rouge représente la moyenne préfectorale.

POIDS RESPECTIF DE LA POPULATION DE CHAQUE SOUS-PRÉFECTURE PAR RAPPORT À LA POPULATION TOTALE DE LA GUINÉE MARITIME EN 1990 ET 1996

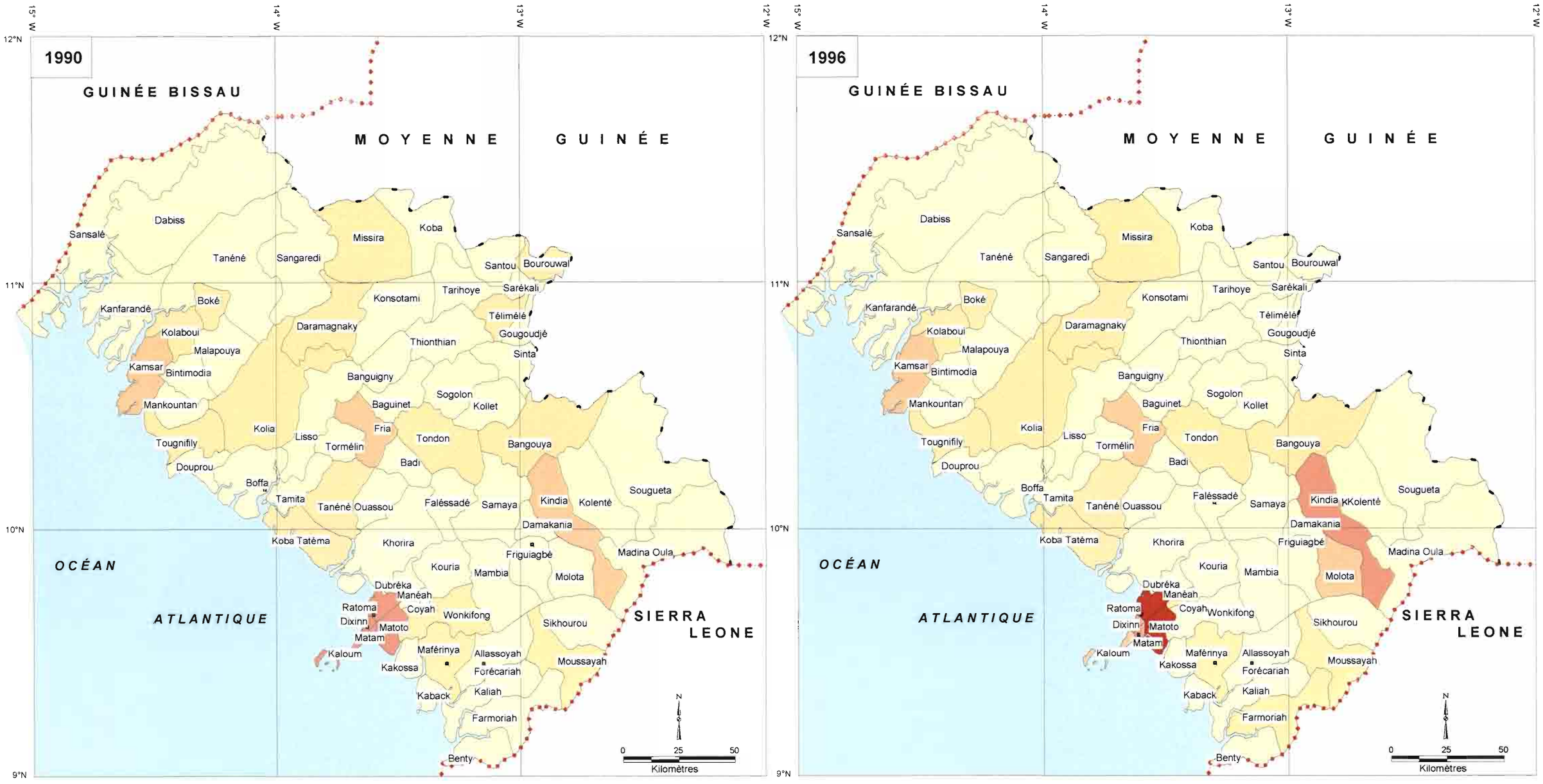

Projection U.T.M. 28, Ellipsoïde de Clarke 1880

LÉGENDE

Pourcentages de la population totale

- 0 - 1 %
- 1 - 2 %
- 2 - 5 %
- 5 - 10 %
- 10 - 20 %

Source : recensement administratif de la population 1990, RGPH 1996.

OBSERVATOIRE DE LA MANGROVE — IRD — CONAKRY

POIDS RESPECTIFS DES POPULATIONS DE CHAQUE SOUS-PRÉFECTURE PAR RAPPORT À LA POPULATION TOTALE DE CHAQUE PRÉFECTURE DE LA GUINÉE MARITIME EN 1990 ET 1996

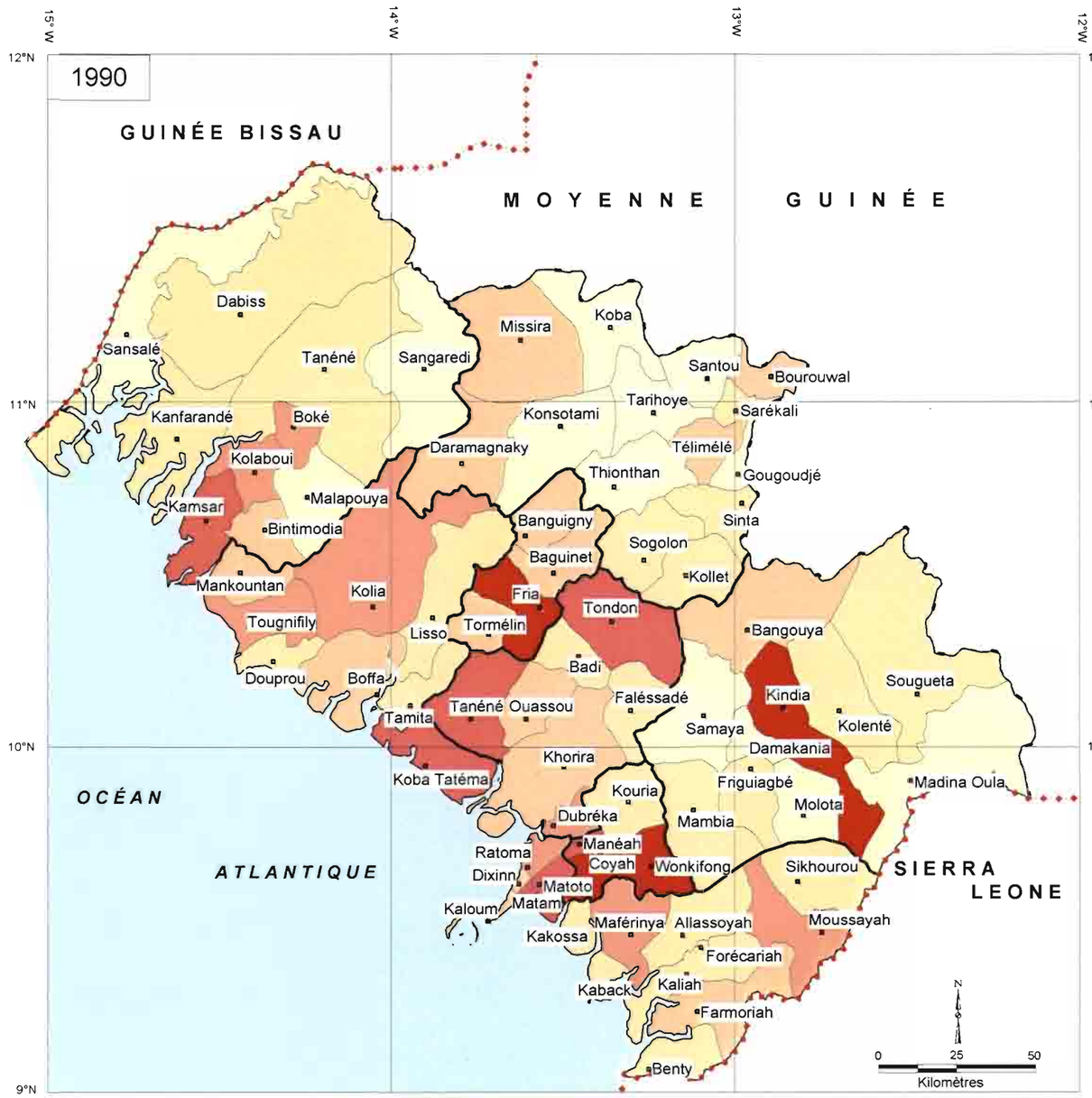

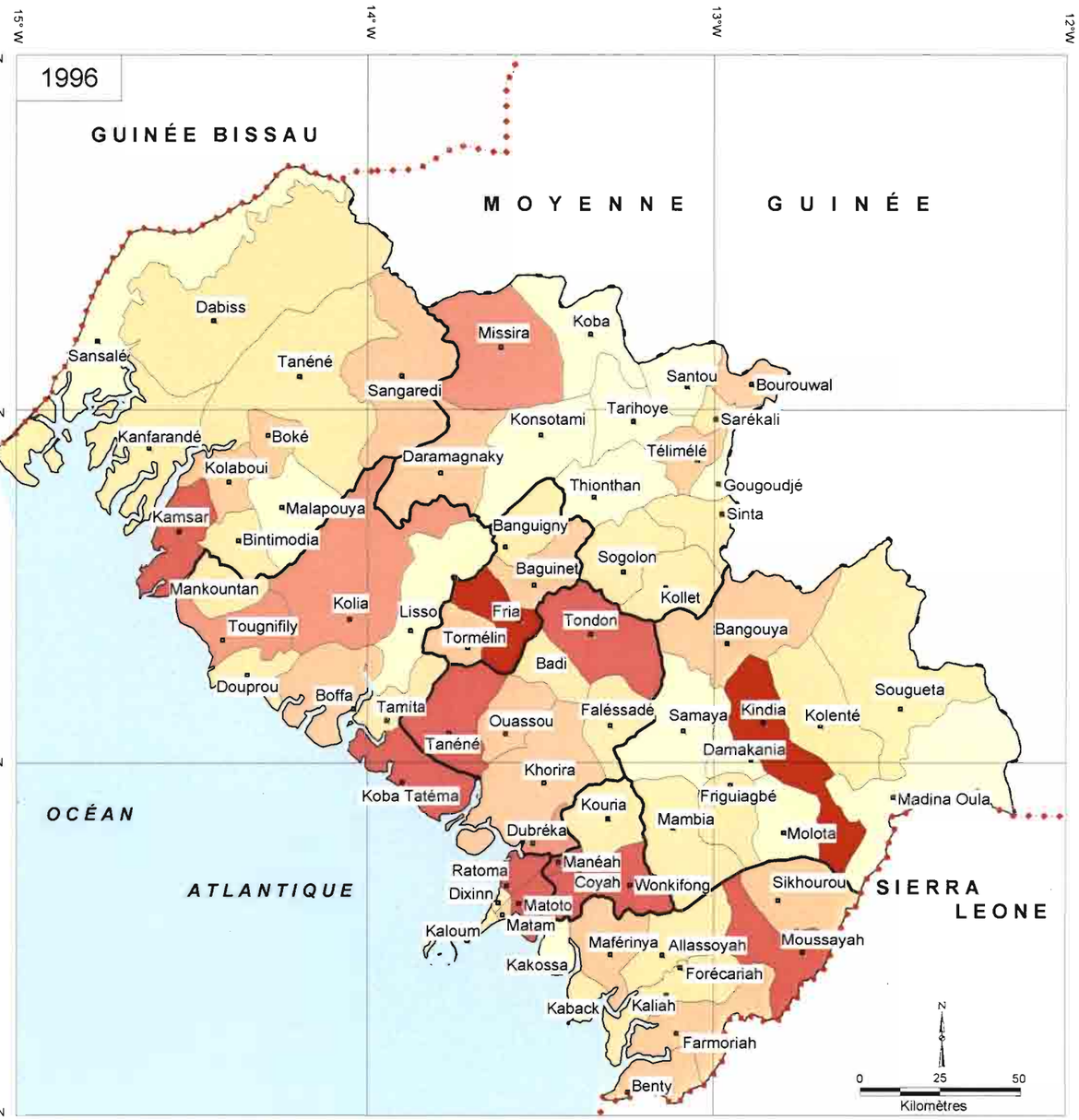

Projection U.T.M. 28, Ellipsoïde de Clarke 1880

Source : recensement administratif de la population 1990, RGPH 1996.

LÉGENDE

- 0 - 5%
- 5 - 10 %
- 10 - 15 %
- 15 - 20 %
- 20 - 40 %
- 40 - 70 %

Pourcentage de population de chaque sous-préfecture par rapport à la population totale de sa préfecture.

OBSERVATOIRE DE LA MANGROVE IRD CONAKRY

Le poids prépondérant de Kindia au sein de sa préfecture écrase les variations aux marges. La préfecture de Kindia est pourtant marquée par un fort dynamisme démographique (8 des 10 sous-préfectures étant au-dessus de l'accroissement régional moyen), particulièrement marqué à Madina-Oula, sous-préfecture frontalière de la Sierra Leone, probablement touchée par des mouvements de populations allochtones.

Remarquons enfin que l'Office des Bauxites de Kindia (OBK), mis en service en 1974 à Débélé n'a pas eu d'impact significatif sur les dynamiques de peuplement. Cette situation peut s'expliquer par le fait que les infrastructures industrielles de l'OBK, situées à 32 km du centre urbain de Kindia, n'ont pas entraîné le développement d'un centre urbain secondaire.

TAUX D'ACCROISSEMENT DES SOUS - PREFECTURES DE TELIMELE ENTRE 1990 ET 1996

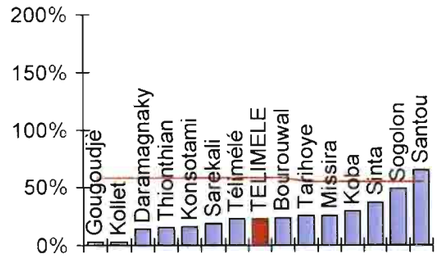

Télimélé, troisième grande préfecture continentale, présente un ensemble de caractères atypiques à la Guinée Maritime. Essentiellement constituée de paysages de bowé, terre d'élevage transhumant et d'arboriculture, elle est aussi caractérisée par un habitat semi–dispersé.

L'enclavement du chef-lieu de préfecture, à l'écart des grands axes goudronnés et sans activité industrielle, ne lui a pas permis d'accéder au rang de métropole urbaine secondaire. Cet enclavement, ainsi que la spécificité de l'habitat, expliquent l'absence de véritable pôle urbain : Télimélé, chef-lieu de préfecture, avec 11.000 habitants, ne représente que 5 % de la population de la préfecture. Le faible dynamisme de Télimélé- centre se répercute sur l'ensemble de la préfecture : à l'exception de Santou, toutes les sous-préfectures sont largement en dessous de l'accroissement moyen régional. Enfin, Télimélé compte les deux sous-préfectures ayant le plus faible taux d'accroissement de la région naturelle avec 3 % entre 1990 et 1996 pour Gougoudjé et Kollet.

Fria présente des paysages comparables à ceux de Télimélé avec bowé et habitat semi-dispersé. Cependant cette préfec-ture se distingue par le poids prépondérant de la sous-préfecture de Fria qui regroupe plus des deux tiers de la population totale de la préfecture. La création du site minier et industriel de Friguia (ex Fria) en 1958 a permis le développement d'un véritable centre urbain. Cependant le mauvais état des infrastructures routières notamment en direction de l'intérieur a limité cette évolution. Fria semble aujourd'hui être plus un terminus routier qu'un point de passage.

TAUX D'ACCROISSEMENT DES SOUS - PREFECTURES DE FRIA ENTRE 1990 ET 1996

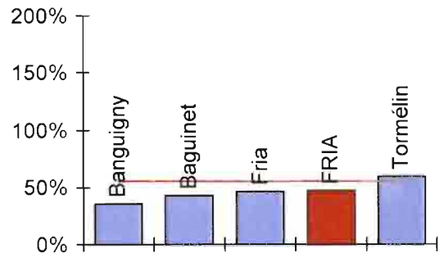

Cette dynamique explique le taux d'accroissement plus faible que la moyenne de la Guinée Maritime, faiblesse accentuée par le fait que Fria est aujourd'hui considérée comme une zone d'exode en direction de la capitale.

La préfecture de Boffa comporte une importante façade maritime allant de l'estuaire du Konkouré à celui du Kapatchez, soit plus du tiers du littoral Guinéen. Elle commande donc l'essentiel du domaine de mangrove situé entre Conakry et Kamsar, mais jouit aussi d'une certaine extension continentale avec les sous-préfectures de Kolia et de Lisso.

Premier poste colonial créé en 1874, Boffa devient rapidement un important comptoir colonial et voit en 1877 l'implantation de la première mission catholique en Guinée. Cependant, malgré l'important passé colonial de la ville, la sous-préfecture de Boffa est restée une petite bourgade. Point de rupture de charge avec le bac sur la Fatala, Boffa n'apparaît pourtant pas comme une ville relais sur la route entre Conakry et le nord de la côte. Peu active dans le domaine du commerce, elle ne jouit pas non plus d'atouts industriels. La préfecture garde donc une vocation avant tout rurale et agricole et regroupe les plus grandes sociétés agro-industrielles : Sakoba à Koba, Sobergui à Monchon.

TAUX D'ACCROISSEMENT DES SOUS - PREFECTURES DE BOFFA ENTRE 1990 ET 1996

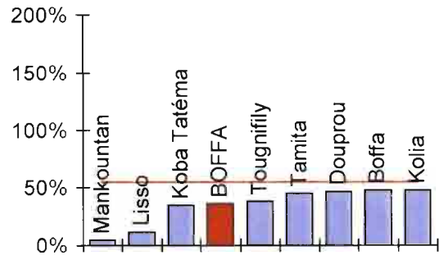

Ce caractère rural, marqué par des densités fortes, explique une répartition relativement homogène de la population sur la préfecture, sans concentration urbaine ni diffé-rences marquées dans les taux d'accroissement des sous-préfectures. Les sous-préfectures littorales, en raison de l'activité rizicole qui nécessite une main-d'œuvre importante, bénéficient de fortes densités rurales.

La préfecture de Boffa compte enfin des zones fortement enclavées : faiblesse des infrastructures routières à destination de Lisso, et Kolia, accès maritime exclusif aux îles de mangrove des sous-préfectures de Douprou et de Boffa (Pokhoun, Saka…). Au sein de cette préfecture, la sous-préfecture de Koba se détache : marquée par une densité importante (64 hab/km², soit plus du double de la sous-préfecture de Boffa), elle représente 23 % du poids démographique de la préfecture. Depuis les années 1950, cette sous-préfecture a connu plusieurs projets de développement agricoles et bénéficie aujourd'hui d'infrastructures de communication et de services qui ont permis le maintien d'une forte population rurale, voire l'arrivée de nouveaux occupants. De plus, Koba est le débouché naturel de l'axe historique Koba –Tanéné–Fria–Télimélé. Cependant, malgré les nombreux atouts de cette sous–préfecture, son taux d'accroissement entre 1990 et 1996 reste nettement inférieur à la moyenne régionale.

La préfecture de Forécariah, frontalière de la Sierra Leone, occupe le littoral situé au sud de Conakry. Paysage collinaire où alternent larges vallées et reliefs peu accusés, la préfecture compte aussi une façade maritime caractérisée par la présence de grandes îles de mangrove telles que Kaback et Kakossa.

TAUX D'ACCROISSEMENT DES SOUS - PREFECTURES DE FORECARIAH ENTRE 1990 ET 1996

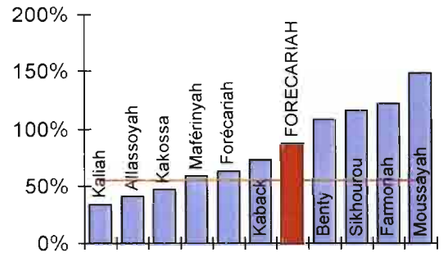

La démographie de la préfecture est marquée par deux facteurs puissants : au sud, l'afflux récent de populations en provenance de la Sierra Léone ; au nord, l'effet aspirant de la conurbation de Conakry. La combinaison de ces deux facteurs entraîne de vigoureuses dynamiques démographiques dans une région déjà densément peuplée.

Ainsi, les sous-préfectures frontalières telles que Moussayah, Farmoriah, Sikhourou ou encore Benty connaissent de très forts accroissements : allant de 117 % entre 1990 et 1996 pour Benty à 154 % (soit un doublement de population tous les 4 ans) pour Moussayah, ce qui représente le plus fort accroissement pour une sous–préfecture rurale en Guinée Maritime. Dans le même temps, les sous-préfectures proches de la conurbation de Conakry, telles que Kakossa, Allasoyah et Kaliah présentent des taux d'accroissement inférieurs à la moyenne régionale. On constate donc pour cette préfecture un net déséquilibre démographique au profit des zones frontalières.

ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DES SOUS-PRÉFECTURES ET PRÉFECTURES DE LA GUINÉE MARITIME ENTRE 1990 ET 1996

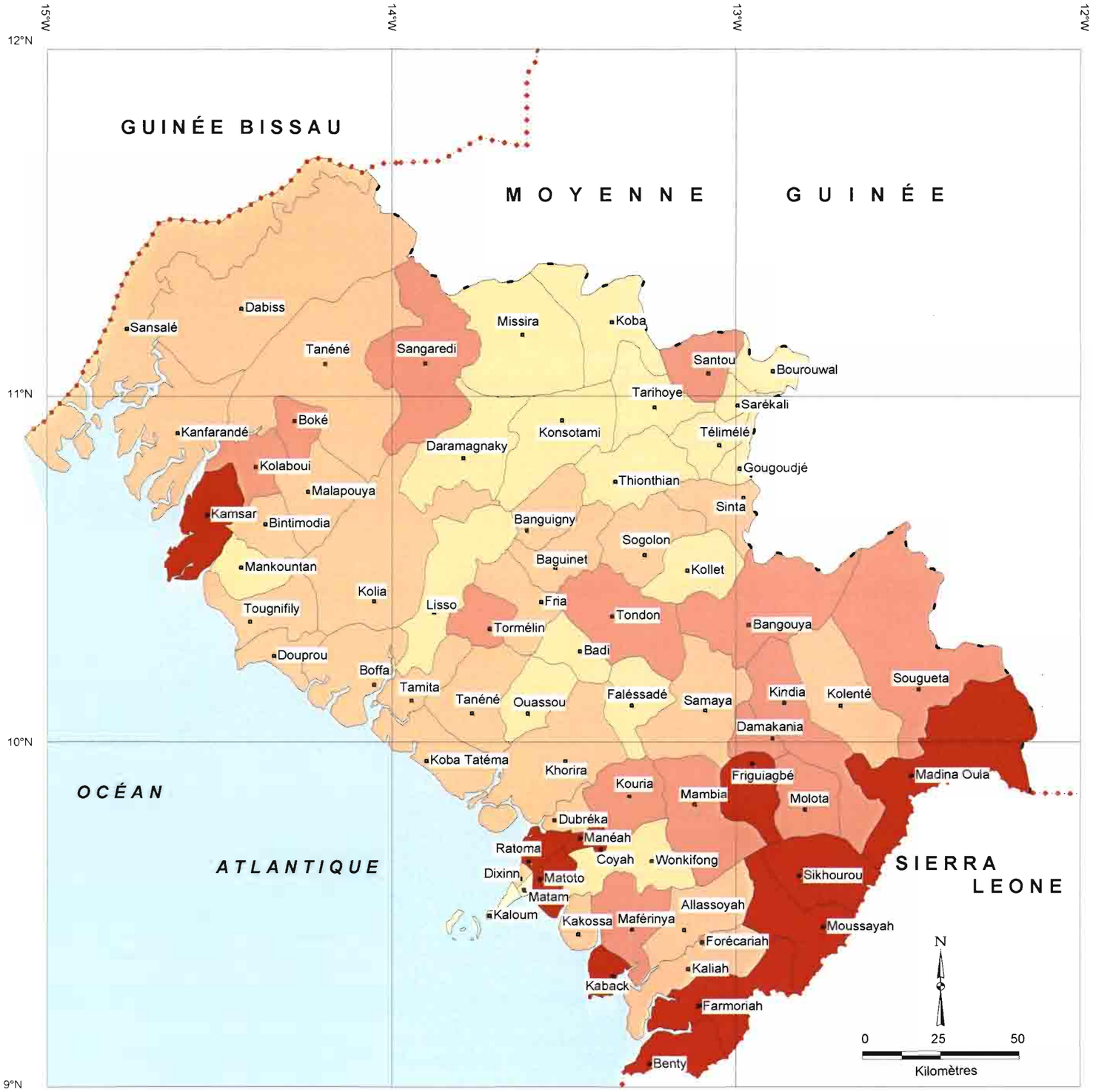

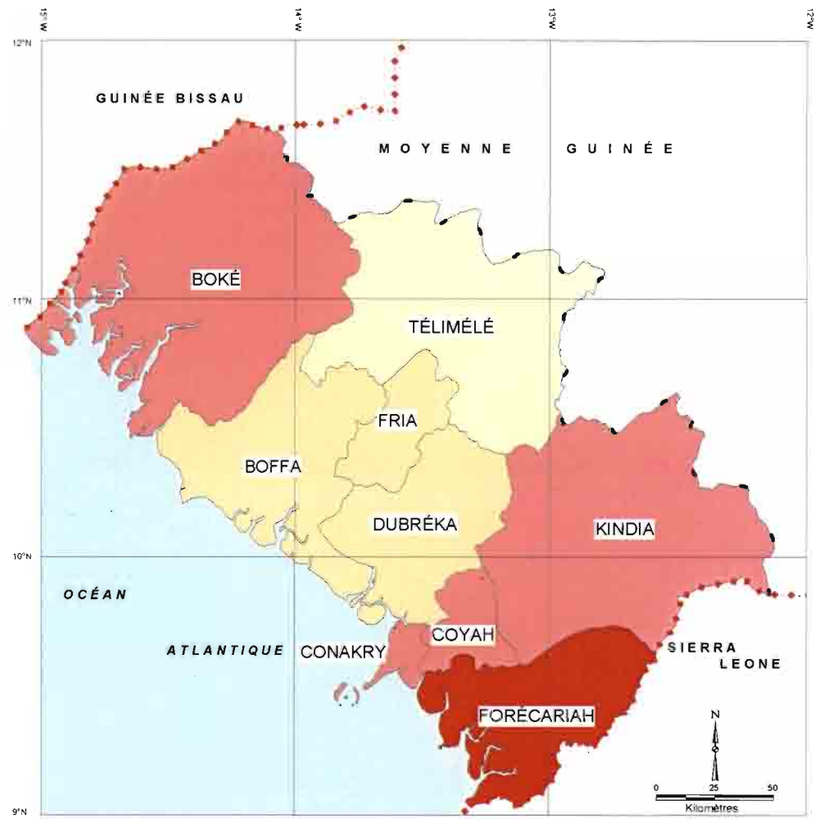

LÉGENDE

Taux d'évolution

- -20 - 0 %
- 0 - 30 %
- 30 - 60 %
- 60 - 80 %
- > 80 %

58,4 % : accroissement moyen de la Guinée Maritime

Projection U.T.M. 28, Ellipsoïde de Clarke 1880

Source : recensement administratif de la population 1990, RGPH 1996.

OBSERVATOIRE DE LA MANGROVE IRD CONAKRY

La sous–préfecture de Kaback est atypique dans ce contexte : elle semble ne subir ni les influences de Conakry ni les effets des échanges frontaliers et présente un taux d'accroissement entre 1990 et 1996 supérieur à la moyenne régionale.

Préfecture de piémont, étirée entre l'estuaire du Konkouré dont elle couvre la quasi–totalité et les plateaux gréseux de l'intérieur, Dubréka se situe à la marge de deux bassins de peuplement : l'axe Koba–Fria au nord–ouest et la conurbation de Conakry au sud.

TAUX D'ACCROISSEMENT DES SOUS - PREFECTURES DE DUBREKA ENTRE 1990 ET 1996

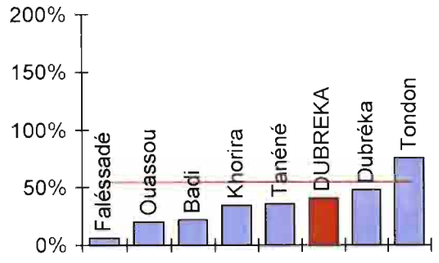

Ce sont donc des sous-préfectures périphériques telles que Tanéné, Tondon et Dubréka qui présentent les poids démographiques les plus forts : ces trois sous-préfectures représentaient 66 % du total de la préfecture en 1996. Au centre de la préfecture, les sous-préfectures de Ouassou, Khorira, Faléssadé et Badi forment la partie nord de la couronne de dépeuplement de Conakry.

Enfin, la ville de Dubréka, excentrée par rapport à l'axe routier Conakry–Boffa, semble être à l'écart des effets de la croissance urbaine de Conakry.

TAUX D'ACCROISSEMENT DES SOUS - PREFECTURES DE COYAH ENTRE 1990 ET 1996

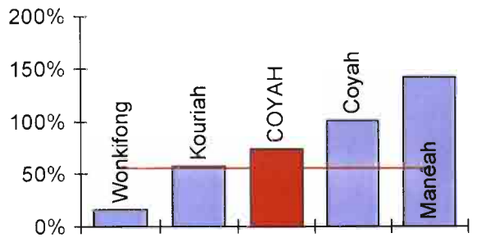

Coyah, petite préfecture voisine de Conakry et située au carrefour des routes desservant l'ensemble du pays, subit une dynamique démographique largement déterminée par l'accroissement urbain de la capitale.

Ainsi, les sous-préfectures de Manéah et Coyah, qui font d'ores et déjà partie de la grande conurbation, ont des densités urbaines : 1.258 hab/km² pour Coyah et 447 hab/km² pour Manéah. Cet effet se traduit par un doublement de la population de Coyah entre 1990 et 1996 et de Manéah en 4 ans.

Ces éléments expliquent également la perte du poids relatif de Wonkifong qui apparaît aujourd'hui comme une zone de départ, avec le plus faible taux d'accroissement de la préfecture.

Un rapport urbain rural contrasté

L'urbanisation en Guinée est caractéristique des pays en voie de développement avec une macrocéphalie de la capitale et un tissu urbain intérieur très faible. Ainsi, N'Zérékoré, deuxième ville du pays avec 106 793 habitants en 1996, était dix fois moins peuplée que Conakry à la même date.

Régions naturelles	Taux d'urbanisation en 1996
Guinée Littorale	20,6 %
Moyenne Guinée	9,9 %
Haute - Guinée	15,9 %
Guinée Forestière	15,5 %

L'importance de la capitale dépassant largement le cadre régional, tous les chiffres d'urbanisation pour la Guinée Maritime sont donnés hors Conakry.

Cependant, la Guinée Maritime se démarque des autres régions naturelles avec un taux d'urbanisation nettement supérieur.

On constate qu'au sein de la Guinée Maritime, quatre préfectures ont des taux d'urbanisation largement supérieurs à la moyenne régionale : Boké, Kindia, Fria et Coyah. Un autre groupe de préfectures, formé par Télimélé, Dubréka, Boffa et Forécariah présente des taux d'urbanisation très faibles, de l'ordre de 5 %.

On voit donc apparaître des dynamiques d'urbanisation très marquées dans des centres urbains secondaires, alors que d'autres zones restent essentiellement rurales. Plusieurs éléments d'explication peuvent permettre de comprendre cette situation : d'une part, l'attrait pour les centres industriels que sont les villes de Fria, Kamsar et Sangarédi ; d'autre part, le dynamisme économique de vieux centres urbains bénéficiant d'une bonne position sur les axes de communication : ainsi, Kindia et Boké dans une moindre mesure jouent un rôle de carrefour qui contribue à leur croissance urbaine.

TAUX D'URBANISATION DES PREFECTURES DE LA GUINEE MARITIME EN 1996[5]

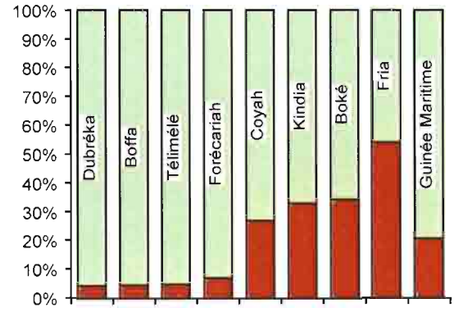

Enfin, la préfecture de Coyah, traversée par l'axe principal de communication entre la capitale et l'arrière-pays, voit son développement urbain conditionné par la dynamique de Conakry. Ainsi, le chef-lieu de préfecture présente des caractéristiques urbaines (densité de 1.258 hab/km², taux de croissance de 106 % entre 1990 et 1996). Il est à noter par ailleurs que le recensement de 1996 n'a pas identifié de ville dans la sous–préfecture de Manéah, située entre Coyah et Conakry. Pourtant, celle-ci connaît un taux d'accroissement extrêmement fort avec 148 % entre 1990 et 1996 et une densité moyenne de 447 hab/km², ce qui l'inscrit aussi dans la dynamique périurbaine qui affecte toute la périphérie sud de Conakry, et qui correspond au comblement de l'espace interstitiel entre Coyah et Conakry. Il conviendrait donc de considérer la sous-préfecture de Manéah comme urbaine, ce qui donnerait à la préfecture de Coyah un taux d'urbanisation de 67 %, la plaçant au rang de préfecture urbaine.

La comparaison des taux d'urbanisation avec les données d'accroissement par préfecture entre 1990 et 1996 fait apparaître une forte corrélation entre l'accroissement démographique global des préfectures et le taux d'urbanisation. Cette corrélation implique de fortes polarisations urbaines pour les préfectures concernées : Kindia, Boké, Fria et Coyah. Les facteurs animant ces dynamiques de polarisations urbaines ont déjà été abordés : attrait pour les sites industriels, effet d'attraction de la conurbation de Conakry. Cette corrélation connaît cependant une exception notable : Forécariah qui, bien qu'ayant le plus fort taux d'accroissement de la Guinée Maritime (87 %) reste essentiellement rurale (taux d'urbanisation de 7,1 % en 1996). Sa ruralité est essentiellement liée au comportement des populations extérieures qui cherchent des terres cultivables à proximité de la frontière pour s'y installer (ou s'y réinstaller dans le cas de « retour au pays ») temporairement ou définitivement.

La croissance démographique de Conakry

A l'arrivée des Français, la presqu'île de Kaloum était parsemée de nombreux petits villages isolés bagas, soussous et téminés (Tombo Boulbinet, Conakiri, Camayenne, Dixinn…). La presqu'île fut choisie comme centre administratif colonial pour des raisons techniques (la qualité de son substrat rocheux ; caractère jugé plus sain de sa situation ; position relativement facile à contrôler militairement), et géographique (situation à égale distance entre les zones dynamiques du Pongo et de la Mellacorée.

Dès 1890, Conakry est le siège du gouvernorat des Rivières du Sud. Pourtant, malgré la construction d'infrastructures ambitieuses (larges avenues, grandes bâtisses coloniales) sa population reste faible et ne commence à croître véritablement qu'à partir

[5] Le taux d'urbanisation moyen de la Guinée Maritime ne prend pas en compte la ville de Conakry. Le recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1996 a considéré comme ville (centre urbain, milieu urbain) « le périmètre des chefs-lieux de préfecture. C'est donc une définition essentiellement administrative. Cependant, les cités industrielles de Kamsar et Sangarédi, bien que n'étant pas des chefs-lieux de préfectures, figurent au rang de centres urbains ». (Direction nationale de la statistique, 1997).

des années 30 et, surtout, à partir de l'indépendance où elle acquiert le statut de capitale. Dès l'indépendance, le croît démographique de Conakry dépasse très largement celui de toutes les autres métropoles de l'intérieur. Cependant, pour toute cette période et jusqu'à 1990, on ne peut qu'estimer le rythme de croissance de la ville en raison des nombreuses incertitudes dues au mode de collecte des données démographiques (cf. plus haut). On peut cependant avancer qu'entre 1950 et 1996, la population de Conakry intra-muros a été multipliée au moins par 90, passant approximativement de 12.000 à 1.090.000 habitants, sans compter le développement de la conurbation qui touche Coyah et Manéah.

Dès les années 1960, Conakry devient donc le pôle d'attraction de l'exode rural de toute la Guinée. L'étude des pyramides des âges de Conakry et de la Guinée Maritime (hors Conakry) fait apparaître l'impact de ces mouvements de population. En zone rurale, on constate une présence anormalement importante des plus vieux et un creux dans la classe des 10-25 ans. Par ailleurs, entre 20 et 60 ans, les hommes sont nettement plus représentés à la campagne que les femmes. A Conakry, par contre, on constate une sur-représentation des classes de population en âge de travailler (entre 15 et 40 ans), et un creux très marqué dans la classe d'âge la plus jeune.

Cette situation reflète les mouvements de population entre Conakry et l'intérieur dans un contexte de croissance rapide : les classes en âge de travailler sont attirées par les opportunités de travail salarié dans un grand centre urbain en forte croissance. Cette attraction se fait sans distinction de sexe. Cependant, le départ pour la ville ne se fait pas en famille, les plus jeunes et les plus vieux restant au village. Ce n'est que lorsque le jeune adulte est installé définitivement et a atteint une certaine stabilité (travail, logement), qu'il peut décider de faire émigrer sa famille. Ce regroupement familial ne concerne cependant pas tous les migrants, nombre d'entre eux restant temporaires, voire saisonniers. De même, en 1983, les classes les plus âgées sont sous-représentées à Conakry qui pourtant offrait de meilleures conditions sanitaires : cette situation peut s'expliquer par un retour volontaire au village. En 1983, la population des moins de 18 ans était supérieure à celle des plus de 18 ans. Aujourd'hui, cette situation s'est inversée, ce qui traduit probablement un vieillissement relatif de la population de la capitale liée à une tendance à la fixation en ville des familles d'origine rurale.

PYRAMIDE DES AGES DE LA GUINEE MARITIME HORS CONAKRY EN 1983
(en milliers de personnes)

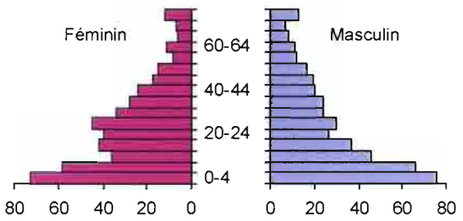

PYRAMIDE DES AGES DE CONAKRY EN 1983 (en milliers de personnes)

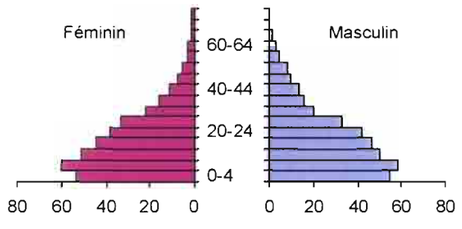

Le centre historique de Kaloum conserve un plan en damier relativement ordonné, caractéristique de l'urbanisation coloniale. Du fait de l'absence de croissance verticale (densification par la hauteur du bâti) la croissance urbaine a été déterminée par la morphologie de la presqu'île. Progressant en direction du continent, elle a conduit à l'intégration en une seule métropole de nombreux vieux villages situés sur le pourtour de la presqu'île : Dixinn, Taouyah, Kaporo... Aujourd'hui, ces vieux centres villageois sont toujours visibles au sein du tissu urbain : composés d'un habitat ancien, dense, structuré autour d'un marché ou d'un port, ils sont entourés de très larges zones d'un habitat plus récent, plus lâche et sans réelle organisation.

A mesure que l'on s'éloigne de Kaloum en direction de l'intérieur, l'habitat prend des allures péri-urbaines, avec persistance de bas-fonds cultivés, de friches, sans véritable plan d'urbanisation et avec une voirie et des équipements collectifs déficients ou inexistants. Aux limites de la Région Spéciale de Conakry, l'urbanisation gagne vers le sud en direction de Coyah, distante d'environ 50 km du centre, et qui est aujourd'hui partie intégrante de l'agglomération.

Aujourd'hui, on constate un important mouvement des populations de la pointe de la presqu'île (communes de Matam, Kaloum) vers les communes périphériques qui supportent l'essentiel de la croissance.

TAUX D'ACCROISSEMENT DES COMMUNES DE CONAKRY ENTRE 1990 ET 1996

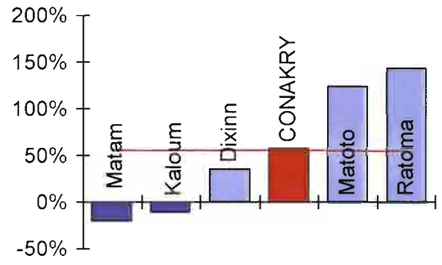

Cet important transfert de population vers les marges traduit une évolution des fonctions de Kaloum et Matam qui s'affirment comme les centres administratifs et commerciaux de la capitale. Face à ce déséquilibre croissant, l'administration a mis en place en 1998 un schéma directeur d'aménagement de la ville qui a pour objectif le désengorgement de l'hyper centre (Kaloum) et le report vers l'Est de nombreuses activités : futur centre administratif de Koloma, zone d'activité économique de Simbaya. Ce nouveau plan entérine la dynamique de croissance de la ville et doit permettre à l'avenir de gérer son extension vers l'est tout en préservant urbanisme et accessibilité.

L'urbanisation verticale du centre ville

L'urbanisation horizontale des quartiers périurbains...

...un phénomène qui échappe aux plans d'urbanisme

L'enseignement primaire

La Guinée, qui a connu plusieurs bouleversements de son système éducatif depuis la décolonisation, présente aujourd'hui le visage d'un pays qui cherche à renforcer ses capacités nationales en favorisant l'alphabétisation et en mettant l'accent sur le développement des structures d'enseignement.

Les infrastructures scolaires

La mise en place de programmes de construction d'écoles primaires depuis 1985 a contribué à l'amélioration des conditions de travail des enseignants et des élèves. Aujourd'hui, chaque sous-préfecture dispose au moins d'une école primaire publique.

REPARTITION DES ECOLES PRIMAIRES PAR TYPE D'ETABLISSEMENT EN 1997-1998 EN %

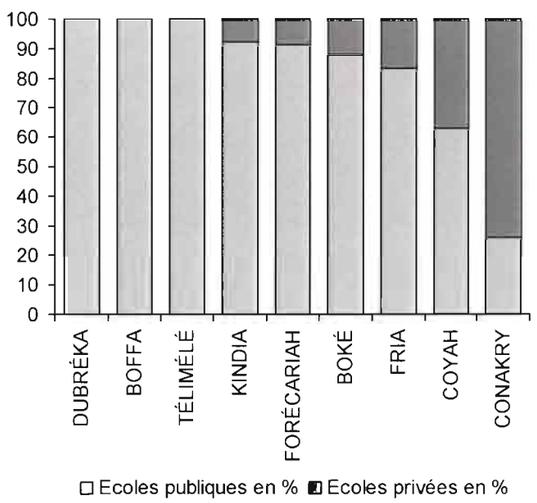

Cependant, force est de constater que ces écoles sont encore en nombre insuffisant. Par exemple la sous-préfecture de Sansalé possède une seule école primaire dans le chef-lieu de sous-préfecture avec seulement deux classes. La troisième, n'ayant pas de toit, n'est pas utilisée.

Ecole primaire rurale

La première conséquence de ce déficit en écoles primaires est la surcharge des classes, le milieu rural étant plus favorisé que les villes. Ces dernières présentent en effet des effectifs moyens par classe supérieurs à 50 élèves et atteignant 193 pour la commune de Kaloum.

En zone urbaine cette carence a entraîné le développement important des écoles privées. Dans la région spéciale de Conakry, ces écoles représentent plus de 74 % du total des établissements, et 37 % pour la préfecture de Coyah. On retrouve ce dynamisme du privé dans les principales villes de la Guinée Maritime. Cette croissance peut être expliquée par le manque de places dans les établissements publics qui ne peuvent faire face à la croissance du nombre des élèves et par la baisse de confiance de la population pour le système éducatif public. On constate que la majorité des familles pouvant couvrir les frais de scolarisation du privé n'hésitent pas à y inscrire au moins un enfant.

En zone rurale, le privé n'est pas développé, cependant de nombreuses écoles communautaires ont été ouvertes, un ou plusieurs villages se cotisant pour bâtir une classe et payer un enseignant. Ces établissements communautaires souffrent souvent d'un sous-équipement important, (défaut de latrines, insalubrité des bâtiments, matériel pédagogique quasi inexistant...)

Selon l'évaluation du système éducatif réalisée par le CIEP/CNCESE[1], tant en ville qu'en zone rurale, les établissements primaires sont sous-équipés. Seulement 8% des classes primaires possèdent une carte de la Guinée et seules 14 % des classes ont un dictionnaire. Ce déficit de moyens pédagogiques s'exprime également dans l'équipement des élèves, seulement 55 % des élèves disposent d'un manuel scolaire en ville et ce chiffre tombe a 36 % en zone rurale.

Le système éducatif

La situation de l'enseignement en Guinée, malgré les efforts d'amélioration du niveau, reste très insuffisante.

[1] Centre International d'Etudes Pédagogiques Cellule Nationale de Coordination de l'Evaluation du Système Educatif.

Le taux brut de scolarisation pour l'ensemble du pays est de 51 %, avec une disparité régionale forte. Si à Conakry 84,2 % des enfants connaissent une scolarisation primaire, à Kindia ce chiffre n'est que de 46,4 %.

TAUX BRUT DE SCOLARISATION PAR REGION ADMINISTRATIVE

REGIONS ADMINISTRATIVES	ENFANTS		
	Filles	Garçons	Total
Boké	34,6%	64,6%	49,3%
Conakry	74,5%	94,3%	84,2%
Faranah	27,7%	61,6%	44,3%
Kankan	27,1%	60,2%	43,3%
Kindia	31,0%	62,5%	46,4%
Labé	27,2%	45,8%	36,3%
Mamou	24,7%	51,3%	37,7%
N'zérékoré	36,4%	73,5%	54,6%
National	37%	65,7%	51,0%

Source: Rapport d'évaluation du système éducatif guinéen ; CIEP-CNCESE

La répartition par sexe montre également une situation inégalitaire, les garçons sont environ deux fois plus scolarisés que les filles (la moyenne par classe est de 64 élèves dont 28 filles). Cependant grâce aux efforts de sensibilisation, ces taux bruts de scolarisation ont progressé depuis 1990 et l'inégalité entre garçons et filles tend à s'estomper.

En dix ans l'accroissement du nombre des élèves est plus fort pour les filles qui ont un taux d'accroissement annuel moyen de 16 %, contre 9,9 % pour les garçons.

Cependant la diminution de la disparité entre sexes évolue plus vite en ville.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE PUBLIC ET PRIVÉ EN GUINÉE MARITIME

GUINÉE BISSAU

MOYENNE GUINÉE

OCÉAN ATLANTIQUE

SIERRA LEONE

15°W 14°W 13°W 12°W

12°N 11°N 10°N 9°N

Sansalé, Dabiss, Koba, Tanéné, Sangaredi, Missira, Santou, Bourouwal, Kanfarandé, Boké, Konsotami, Tanhoye, Sarékali, Daramagnaky, Télimélé, Gougoudjé, Malapouya, Kolaboui, Thionthian, Sinta, Banguigny, Kamsar, Bintimodia, Baguinet, Sogolon, Kollet, Mankountan, Kolia, Bangouya, Lisso, Tougnifily, Tormelin, Fria, Tondon, Badi, Sougueta, Douprou, Boffa, Tamita, Ouassou, Faléssadé, Kindia, Kolenté, Tanéné, Samaya, Khorira, Damakania, Madina Oula, Koba Tatéma, Kouria, Friguiagbé, Dubréka, Mambia, Molota, Manéah, Coyah, Ratoma, Wonkifong, Sikhourou, Dixinn, Matoto, Allassoyah, Kaloum, Maférinya, Moussayah, Matam, Kakossa, Forécariah, Kaliah, Kaback, Farmoriah, Bényi

N

0 25 50

Kilomètres

Projection U;T.M. 28, Ellipsoïde de Clarke 1880

Sources: enseignement pré-universitaire, service statistique et planification, 1999.

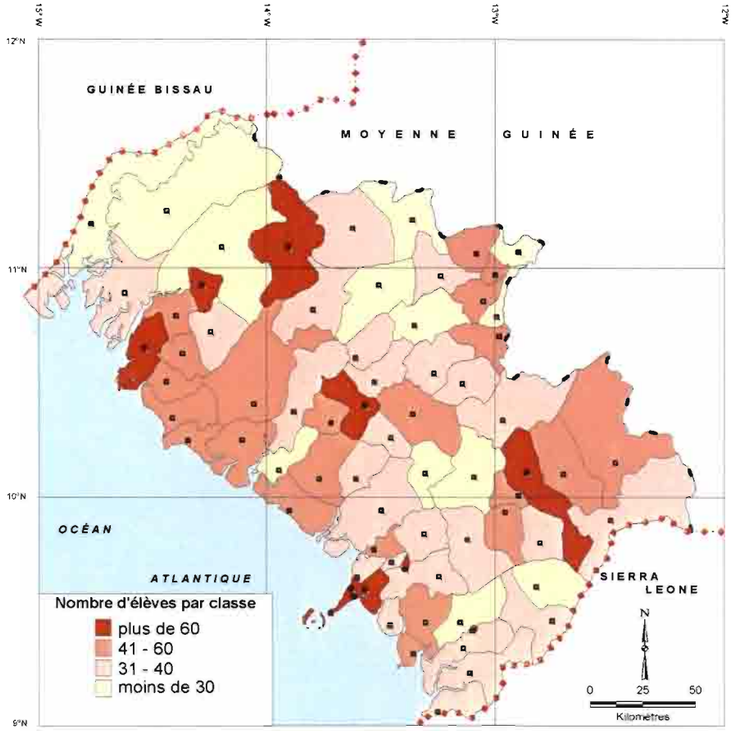

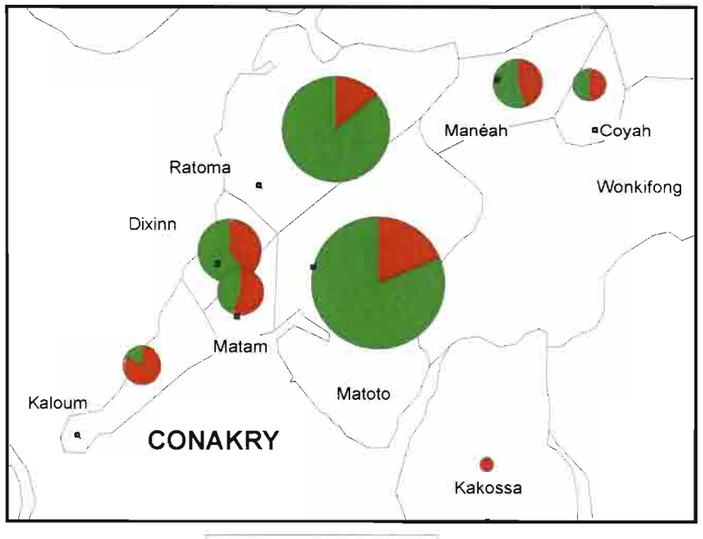

LÉGENDE

Nombre d'écoles

100

50

10

Public

Privé

OBSERVATOIRE DE LA MANGROVE IRD CONAKRY

REPARTITION MOYENNE PAR SEXE DES ELEVES DANS LES ZONES RURALES[2] DES PREFECTURES DE LA GUINEE MARITIME EN 1997/1998

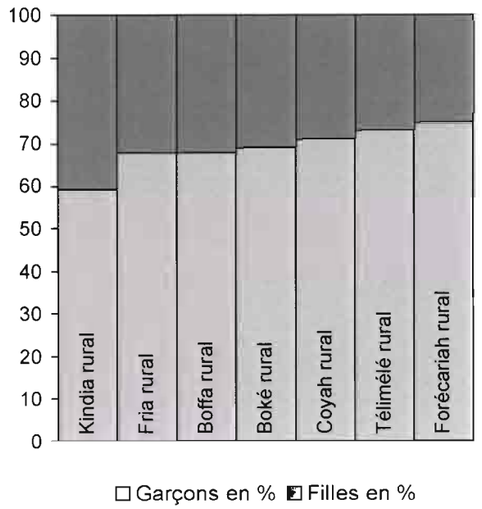

REPARTITION PAR SEXE DES ELEVES A CONAKRY ET DANS LES SOUS-PREFECTURES URBAINES DE LA GUINEE MARITIME EN 1997/1998

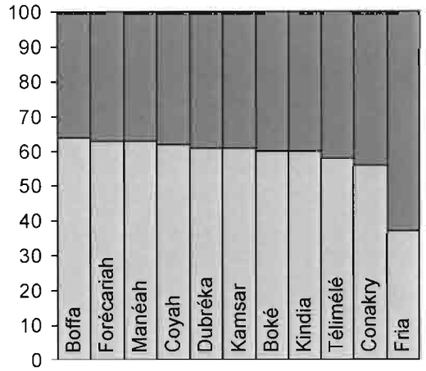

En Guinée Maritime on peut constater une inégalité entre sexes plus forte dans les sous-préfectures rurales que dans les zones urbaines. Si l'on considère la moyenne de scolarisation en zone rurale, on remarque que les garçons sont toujours plus scolarisés que les filles. Ces dernières représentent au maximum 41 % des effectifs pour la préfecture de Kindia et seulement 25 % pour Forécariah.

En Guinée l'accroissement du nombre des élèves fut de 11,8 % entre 1990/1991 et 1997/1998. Parallèlement l'accroissement du nombre de salles fut de 12 % et seulement de 7,5 % pour les enseignants et ce, malgré une politique de recrutement importante.

Cette dynamique crée de nouveaux problèmes pour l'enseignement. Si en 1990, il y avait en moyenne un maître pour 39 élèves, en 1998 chaque maître avait en charge 48 élèves[3].

De plus le niveau des enseignants ne progresse pas et le niveau de l'enseignement public reste très bas, les meilleurs éléments étant recrutés par le privé.

Dans le secteur de l'enseignement public, plus de la moitié des enseignants ont le BEPC comme diplôme le plus élevé.

Cette situation de l'enseignement primaire est préoccupante pour la Guinée, car avec le nombre sans cesse croissant d'élèves, le poids des classes devrait encore augmenter et la charge des enseignants devenir de plus en plus lourde. Or selon l'étude réalisée pour l'évaluation du système éducatif guinéen, ces maîtres déclarent manquer de motivation ce qui, selon eux, expliquerait un fort absentéisme.

La répartition des infrastructures en Guinée Maritime

Sur la carte de l'enseignement primaire en Guinée Maritime, on peut observer que la répartition des établissements scolaires est en corrélation avec celle décrite dans les cartes de population. Il existe une forte polarisation des établissements le long du littoral, avec deux foyers principaux qui présentent de plus forts niveaux d'équipement. Les sous-préfectures Boké, Kolaboui, Kamsar, Bintimodia, sont les seules sous-préfectures du nord de la Guinée Maritime qui ressortent nettement d'un ensemble davantage sous-équipé. Au sud, la presqu'île du Kaloum semble à priori bénéficier d'un bon niveau d'équipement. Les sous-préfectures du sud sont exclues de ce phénomène de polarisation. Malgré l'augmentation rapide de la population de cette zone, la construction d'écoles primaires progresse lentement, ce qui explique sans doute les chiffres présentés ci-dessus, notamment ceux concernant la répartition par sexe, Forécariah présentant un écart entre garçons et filles parmi les plus élevés, tant en ville qu'en milieu rural.

L'axe Fria-Télimélé qui avait été décrit dans les cartes de population, n'est plus visible. Les sous-préfectures entre ces deux pôles étant profondément rurales avec un habitat semi-dispersé, les équipements sont plus faibles.

Enfin on peut observer un axe Kindia-Télimélé, lié à une population plus forte que celle des sous–préfectures voisines et à l'axe de communication de relativement bonne qualité qui à permis la concentration de l'habitat.

L'enseignement primaire, pour satisfaire aux besoins des populations et pour faire face à l'accroissement rapide des effectifs doit donc être encore amélioré, notamment en ce qui concerne le nombre de classes et d'enseignants mais également dans la qualité des maîtres pour permettre une meilleure entrée dans le secondaire.

[2] Les résultats présentés sont les moyennes des sous-préfectures rurales des différentes préfectures.

[3] L'écart entre le nombre d'élèves par classe et par professeur s'explique par le fait qu'il y a plus d'enseignants que de salles disponibles.

L'enseignement secondaire, supérieur et technique

L'enseignement secondaire, supérieur et technique est en constante évolution depuis 1984, différents programmes de restructuration ont été mis en place dans le cadre d'une politique d'ensemble de l'enseignement qui a pour objectif d'améliorer les conditions de travail et le niveau de l'enseignement.

Un premier programme d'ajustement sectoriel de l'enseignement, mis en place en 1990 suite au constat de la désorganisation du système éducatif guinéen, a conduit à l'évaluation et à la redistribution du personnel enseignant. Ainsi de nombreux enseignants du secondaire ont été placés dans le primaire. L'enseignement supérieur où il y avait pléthore de personnel a vu ses effectifs considérablement réduits au bénéfice du secondaire et du primaire.

Suite au succès de cette phase de réajustement, un Programme d'Appui à l'Enseignement Supérieur a été lancé à partir de 1995. En effet des études menées par la Banque mondiale avaient identifié des problèmes importants au sein de l'enseignement supérieur tant en terme de fonctionnement que de dynamique de la population estudiantine. Ainsi avant la mise en place du PADES le constat était sévère : seulement 27% des étudiants terminaient le premier cycle, le pourcentage de la population de l'enseignement supérieur est passée de 27% en 1972 à seulement 6% en 1992 et les étudiants venant des zones rurales etaient, selon les formations, cinq à dix fois moins nombreux que les étudiants issus du milieu urbain. L'objectif de ce projet etait donc de restructurer l'ensemble de l'enseignement supérieur, pour amener chacune des institutions à une plus grande autonomie et efficacité.

L'enseignement secondaire

Les établissements qui assurent l'enseignement secondaire sont les collèges et les lycées. Le cursus s'effectue en deux cycles, de 4 ans pour le collège et de 3 ans pour le lycée, sanctionnés par le BEPC et le baccalauréat.

Déséquilibre des infrastructures entre Conakry et l'intérieur.

Les établissements en Guinée Maritime souffrent d'une répartition inégale et ne couvrent pas l'ensemble des sous-préfectures. Les lycées ne sont représentés que dans les chefs lieux de préfectures et dans quelques sous-préfectures (Kamsar, Sangarédi et Tougnifily). Les collèges existent dans les principales villes de la Guinée Maritime, mais de nombreuses sous-préfectures ne disposent pas d'établissements secondaires.

La lecture de la carte montre que les sous-préfectures du littoral sont relativement mieux équipées que celles de l'intérieur hormis le long des axes de communication (Conakry-Kindia, Kamsar-Sangarédi et l'axe du Konkouré).

Les établissements d'enseignement privé sont localisés essentiellement dans la capitale, à Kamsar, Fria et Kindia. Dans les communes périphériques de Conakry les collèges et lycées privés connaissent le même développement que les écoles primaires privées, et sont mieux représentés que le public.

Les sous-préfectures rurales du Nord et de l'intérieur sont les plus touchées par le déficit en collèges et lycées, or paradoxalement on assiste à la fermeture de certains établissements. La fermeture des classes est encore plus étonnante lorsque l'on s'intéresse au nombre d'élève par classe. En effet ce nombre révèle une très forte proportion d'élèves tant en milieu rural qu'en ville. Toutes les sous-préfectures souffrent de ce sureffectif pouvant atteindre 74 élèves par classe à Boké. La situation dans les communes de Conakry est encore plus préoccupante avec des effectifs pouvant atteindre 192 élèves par classe à Matoto.

Ce sous-équipement en locaux ne correspond pas à un manque d'effectif d'enseignants. En effet si l'on observe les chiffres donnés par le Ministère de l'Enseignement Préuniversitaire, on remarque que le nombre global d'enseignants permettrait de satisfaire aux besoins.

SITUATION ELEVES/ ENSEIGNANTS DANS LES REGIONS ADMINISTRATIVES COUVRANT LA GUINEE MARITIME[1]

Régions administratives	élèves	enseignants	élèves par enseignants
Boké	15595	481	**32**
Conakry	61301	1797	**34**
Kindia	14215	573	**25**
Total	**91111**	**2851**	**32**

L'effectif en enseignants n'est donc pas le facteur limitant pour l'accès à l'éducation en Guinée Maritime, et souligne le déficit en équipements et moyens matériels.

[1] La région administrative de Boké dépasse le cadre géographique de la Région Naturelle, les préfectures de Gaoual et Koundara y étant inclues.

Représentation des filles dans l'enseignement secondaire

Sur l'ensemble du territoire guinéen, les filles sont sous-représentées dans l'enseignement secondaire. Selon les chiffres du ministère, elles représentent entre un tiers et un quart des effectifs globaux. La situation dans la capitale est à peine meilleure avec seulement 32% de filles scolarisées dans le secondaire. Ce déséquilibre est encore accentué dans les résultats aux examens. Conakry qui présente un taux de réussite de 16.9% au BEPC représente le meilleur résultat de l 'ensemble de la guinée Maritime. Ces chiffres sont légèrement supérieurs pour le baccalauréat, les filles présentant systématiquement des résultats inférieurs aux garçons.

La désaffection du secondaire

De nombreux adolescents qui poursuivent leurs études au-delà du primaire sont contraints de quitter leurs familles pour la semaine voire le mois en raison de l'éloignement des établissements qui sont comme nous l'avons vu précédemment localisés en ville. Or, les conditions de vie en zone urbaine étant plus difficiles, on assiste depuis une dizaine d'années à une diminution importante des effectifs du secondaire hors Conakry (la variation des effectifs entre les années scolaires 1996/97 et 1997/98 montre une diminution de 2494 élèves en zone rurale soit une baisse de 9,4%). En effet, la précarité des conditions de vie conduit souvent à l'abandon du cursus scolaire. L'augmentation du coût de la vie et la dégradation croissante des conditions matérielles en zone rurale conditionnent également cette diminution.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, SUPÉRIEUR ET TECHNIQUE EN GUINÉE MARITIME

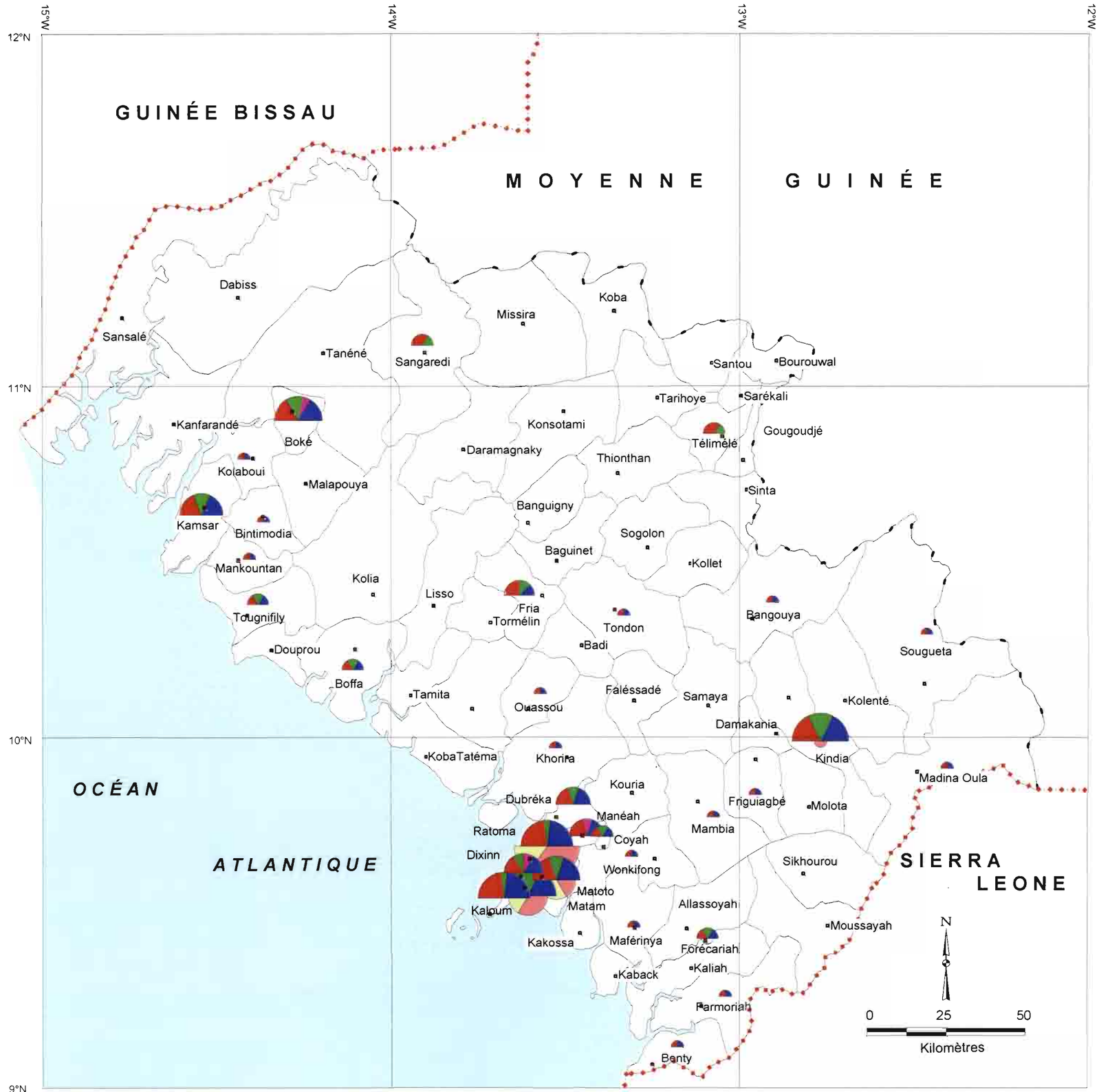

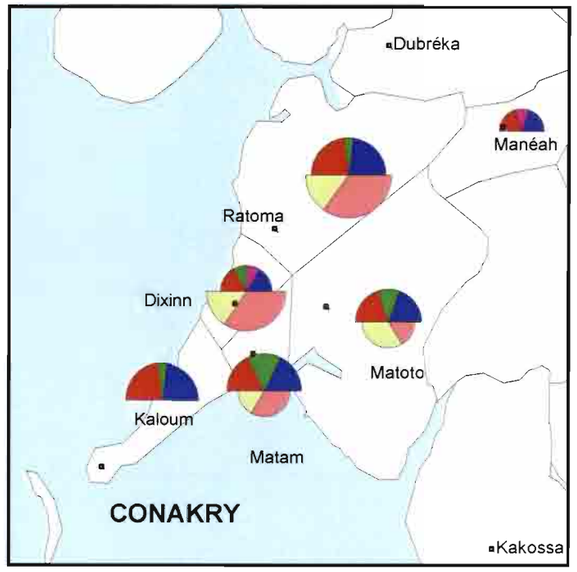

LEGENDE

Etablissements publics

20
10
2

- Collèges
- Lycées
- Etablissemnts supérieurs
- Ecoles Techniques

Etablissements privés

20
10
2

- Collèges
- Lycées
- Ecoles techniques

Projection U.T.M. 28, Ellipsoïde de Clarke 1880

Sources : Ministère de l'enseignement supérieur, Service statistique 1998.

OBSERVATOIRE DE LA MANGROVE IRD CONAKRY

REPARTITION DES COLLEGIENS PAR SEXE ET PAR PREFECTURE (1998/1999)

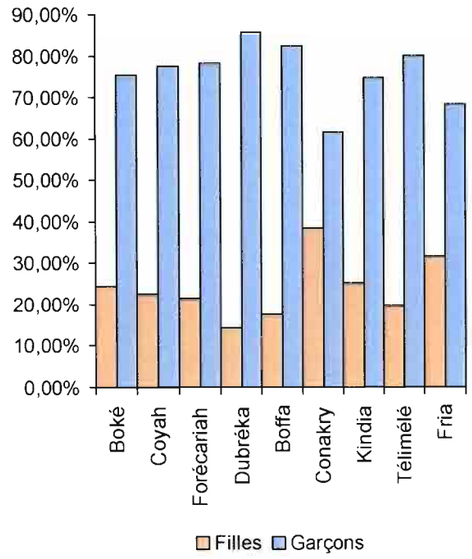

Cette migration des élèves peut être l'un des facteurs accentuant l'exode rural : installés en situation précaire chez des tuteurs, les élèves doivent participer au financement de leur scolarité et se tournent vers des emplois urbains, prémices à une installation définitive.

Enfin on constate que le départ vers la ville se fait souvent directement vers Conakry et non pas vers le collège ou le lycée de proximité. Cette dynamique accentue l'effet d'exode rural et de polarisation de la capitale.

L'enseignement supérieur et technique

L'enseignement supérieur et l'enseignement technique sont gérés par deux ministères distincts : le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRSC) et le Ministère de l'Enseignement Pré-Univerisitaire et de la Formation Professionnelle (MEPUPF).

L'enseignement technique connaît un essor important dans la capitale et notamment dans le secteur privé qui offre de meilleures conditions de travail pour les étudiants. En effet si l'on considère la charge d'élèves par classe, on remarque que les établissements privés ont une moyenne par classe de 32 élèves alors que les écoles publiques ont 42 élèves par classe (ce nombre pouvant atteindre 133 élèves par classe pour Dixinn.

Les établissements supérieurs en Guinée sont constitués de deux Universités situées à Conakry et Kankan, trois instituts supérieurs (L'institut Vétérinaire et Agricole de Faranah, l'Institut Supérieur des Sciences de l'Education de Manéah et l'Institut Supérieur des Mines et Géologie de Boké) et plusieurs centres de recherche. On peut donc remarquer que l'essentiel des infrastructures est en Guinée Maritime.

La façade de l'Université de Conakry

La formation universitaire est principalement dispensée au sein de l'Université Gamal Abdel Nasser de Conakry (UGANC). Crée en 1962, elle comprend : la Faculté de droit, des Sciences Economiques et de Gestion, la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, La Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odonto-stomatologie, la Faculté des Sciences, L'Institut Polytechnique, Le Centre d'Etudes de la Langue Anglaise, Le Centre d'Etudes de la Langue Française, le Centre Informatique et le Centre d'Etudes et de Recherche en Environnement.

Pour accéder à l'Université les étudiants doivent avoir leur baccalauréat complet et réussir un concours d'admission qui a lieu chaque année.

Cependant le taux d'échecs tant au baccalauréat qu'au concours d'admission conduit à un blocage du nombre des étudiants.

En outre on constate que comme pour l'enseignement secondaire, l'enseignement supérieur souffre d'un déséquilibre important entre les effectifs de garçons et de filles y compris dans les disciplines littéraires qui sont souvent privilégiées par filles. Ainsi en 1998 la Faculté des Lettres et Sciences humaines comptait 875 étudiants dont seulement 181 filles. Cet écart est très fortement atténué dans l'enseignement technique, dans le public certains établissements comptent plus de filles que de garçons et dans les écoles privées les filles sont toujours majoritaires.

Enfin et malgré les efforts de réforme entrepris depuis 1990, le niveau de l'enseignement reste dans l'ensemble assez faible. Ainsi les diplômes les plus élevés délivrés au sein de l'Université sont souvent limités à la maîtrise. La soutenance d'un doctorat en Guinée n'est possible que pour les disciplines dispensées au sein de la Faculté de Médecine, Pharmacie et Odonto-stomatologie.

La réforme de l'enseignement supérieur

Le Programme d'Appui à l'Enseignement Supérieur a permis la restructuration complète du secteur.

D'une part au sein du ministère, des cellules de suivi et de coordination ont été mises en place. Elles ont à charge : le contrôle des accréditations et le suivi des programmes, l'analyse et la diffusion des statistiques.

Une plus grande autonomie de fonctionnement a été accordée au différentes institutions. Des programmes de formation du personnel ont été développés pour les différentes institutions. Ainsi le personnel administratif a bénéficié d'une formation financière, initiée pour permettre aux institutions de fonctionner dans le cadre de la décentralisation du secteur.

Un effort particulier a été fait sur l'équipement informatique et les moyens de communication, ainsi le Centre Informatique crée depuis 1989, a été ré équipé et s'est vu doté d'une connexion Internet. Le téléphone ou la radio ont été installés dans les différents établissements.

Cependant seuls les établissements de Conakry ont bénéficiés d'une remise en état des infrastructures.

Enfin pour contribuer à l'amélioration des compétences, la coopération internationale s'est fortement investie dans l'appui secteur. Le Centre d'Etudes et de Recherche en Environnement à été crée avec le concours de l'Université de Québec à Montréal (UQAM) sur financement de l'Agence Canadienne de Développement International, et fonctionne avec l'appui d'un assistant technique canadien.

Le Centre Informatique évoqué ci avant est le fruit de la coopération franco-guinéenne et bénéficie également de l'assistance technique française.

La Faculté des Lettres et Sciences Humaines est un bon exemple de la modernisation du système éducatif de l'enseignement supérieur. En effet, celle-ci dispose de filières professionnelles et de centres au fonctionnement autonome comme le Centre d'Etudes de la Langue Française qui dispense des formations continues pour adultes (fonctionnaires, étrangers, réfugiés...) ou le Centre d'Etudes de la Langue anglaise crée avec le concours du British Council et qui fonctionne aujourd'hui avec l'assistance technique de l'USAID. Un nouveau Centre d'Etudes de la Langue Arabe a été réalisé grâce à la coopération égyptienne.

Enfin la Faculté des Lettres et Sciences Humaines bénéficie d'une coopération inter universitaire avec un réseau, d'universités françaises, dirigé par l'Université de Besançon. Pour compléter le dispositif d'amélioration des compétences de cette faculté, le Département de Géographie participe à un projet de recherche Campus en partenariat avec les Universités de Bordeaux III et Toulouse le Mirail. Ce projet permettant à plusieurs enseignants du département de soutenir leur thèse de troisième cycle et de s'initier à la recherche.

Le secteur de la santé

Le secteur de la santé est un des axes prioritaires pour la plupart des pays en voie de développement, la Guinée s'inscrit dans cette logique en présentant aujourd'hui un système de santé bien structuré et basé sur l'adoption d'une politique axée sur les soins primaires pour une amélioration générale des conditions de santé de la population.

La politique de la santé

En 1984, lors de la Conférence Nationale de la Santé, la situation catastrophique du système de santé guinéen entraîne l'adoption d'une politique basée sur la santé primaire et plus libérale, visant a restructurer l'ensemble du système guinéen.

Un inventaire des ressources est réalisé et conduit en 1986 à un plan quinquennal de développement sanitaire. La Guinée adhère à l'initiative de Bamako qui a pour objectif premier, l'amélioration des conditions sanitaires de la population et en particulier des groupes vulnérables. Ainsi en 1988 la Stratégie Nationale de Soins Primaires (Programme Elargi de Vaccination, Soins de Santé Primaire, Médicaments Essentiels) est mise en place, les priorités sont :

Réduction de la mortalité infantile

- Vaccination (tuberculose, tétanos, poliomyélite, diphtérie, coqueluche, rougeole).
- Lutte contre les maladies diarrhéiques.
- Education, vaccination et suivi des femmes enceintes,
- Lutte contre le paludisme et les parasitoses,
- Traitement des infections respiratoires,
- Fourniture des médicaments essentiels aux centres de santé.

Cette volonté de fournir au plus grand nombre l'accès aux soins à conduit à la remise en état des infrastructures existantes et au développement de structures de base décentralisées. Afin de garantir la pérennisation des centres et postes de santé, les populations locales sont impliquées dans les comités de gestion.

La deuxième phase de la restructuration du système de santé guinéen a porté sur le milieu hospitalier. A partir de 1990, les principaux hôpitaux du pays ont été rénovés et ont acquis en 1991 une plus grande autonomie de fonctionnement. Cette politique de réhabilitation des bâtiments a été accompagnée d'une volonté d'amélioration des compétences médicales du personnel hospitalier.

Les structures sanitaires

L'organisation du système guinéen repose sur une structure pyramidale en trois niveaux.

Le niveau central est essentiellement constitué des organes de décision nationaux : le ministère de la santé, les différentes directions nationales, les services d'appui et les services de formation.

Les deux hôpitaux nationaux (Ignace Deen et Donka) que compte la Guinée sont dans la capitale et dépendent également de ce niveau central. Ces deux hôpitaux sont aussi des centres universitaires.

Le Centre Hospitalier Universitaire de Donka

Le niveau intermédiaire est le niveau régional. Il a pour objectif de coordonner l'action sanitaire des structures publiques et privées pour chaque région.

La gestion des médicaments, des vaccins et du personnel est assurée par ce niveau de décision dont dépendent les hôpitaux régionaux. Ceux-ci couvrent l'ensemble des soins mais pratiquent également, comme les centres de santé, les premières consultations curatives en particulier pour la médecine générale ou pour des spécialités comme la chirurgie et la pédiatrie.

Ces hôpitaux, qui ont une vocation régionale, sont pourtant utilisés essentiellement par la population de la préfecture où ils sont établis, selon le ministère de la santé, 85 % des consultants habitent dans la préfecture où se trouve l'hôpital.

Le niveau périphérique, représenté par les différentes directions préfectorales, correspond au district sanitaire de l'Organisation Mondiale de la Santé. Ce niveau est au cœur du système de santé guinéen, la politique de santé décidée au niveau national est diffusée au niveau périphérique qui assure le suivi et l'évaluation.

Pour la région spéciale de Conakry, les directions préfectorales sont remplacées par les directions communales de santé

Dans chaque préfecture, les hôpitaux ont un fonctionnement autonome excepté pour les charges de personnel. Ils doivent assurer la formation des agents des centres de santé et des postes de santé.

Un centre de santé en zone rurale

Les centres de santé qui dépendent du niveau périphérique sont des infrastructures décentralisées dans chaque sous-préfecture. Ils fonctionnent en étroite collaboration avec les collectivités locales. Aujourd'hui encore, certaines de ces structures de base ne sont pas fonctionnelles car elles manquent souvent de personnel qualifié, de locaux adaptés, de matériel médical et de médicaments de base. C'est le cas en particulier des centres les plus isolés qui souffrent d'un enclavement logistique important.

Ces centres de santé ont été renforcés par la mise en place des postes de santé, conçus pour offrir aux populations des structures de santé primaire de proximité. Ils dépendent des centres de santé et sont localisés dans les zones d'accessibilité difficile et qui ne possèdent pas de population suffisante pour justifier de la création d'un centre de santé.

A ces structures publiques il convient d'ajouter les cabinets de soins privés. Ceux ci sont essentiellement présents (79%) dans la capitale.

STRUCTURES SANITAIRES DE BASE

	Centres de santé		Postes de santé		Cabinets de soins		Pharmacies	
Boffa	7	2 %	7	2 %	0	0 %	0	0 %
Boké	8	2 %	6	2 %	4	3 %	2	1,1 %
Coyah	5	1 %	9	3 %	1	1 %	1	0,6 %
Dubréka	6	2 %	9	3 %	1	1 %	0	0 %
Forécariah	8	2 %	13	4 %	0	0 %	0	0 %
Fria	4	1 %	5	2 %	0	0 %	1	0,6 %
Kindia	13	4 %	15	5 %	1	1 %	3	1,7 %
Télimélé	9	3 %	4	1 %	0	0 %	0	0 %
Conakry	18	5 %	6	2 %	112	79 %	134	74 %
Guinée Maritime	78	22 %	74	25 %	119	84 %	141	78 %
Guinée	349	100 %	298	100 %	142	100 %	181	100 %

Source : Inspections Régionales de la Santé, 1997

La distribution des médicaments est assurée par le secteur public et par le privé. Depuis 1984 et surtout après 1991, le nombre des pharmacies s'est considérablement accru

INFRASTRUCTURES DE SANTÉ EN GUINÉE MARITIME

LÉGENDE

- Centre de santé intégré
- Centre de santé non intégré
- Hôpital Préfectoral
- Hôpital Privé
- Hôpital Régional
- Hôpital Universitaire

Projection U.T.M. 28, Ellipsoïde de Clarke 1880

Sources : Ministère de la Santé, Programme Elargi de Vaccination (P.E.V.), 1996

OBSERVATOIRE DE LA MANGROVE IRD CONAKRY

cependant, celles-ci sont essentiellement établies à Conakry qui compte près de 60 % des officines.

Les médicaments sont également disponibles dans les hôpitaux et les centres de santé qui disposent généralement des produits de base grâce au programme Médicaments Essentiels

Cependant, on constate l'existence d'un important marché parallèle de médicaments. Les vendeurs de rue possèdent des étals dans les marchés de Conakry ou sillonnent le pays en vendant les médicaments à l'unité, parfois même ces médicaments sont dégagés de leurs emballages étanches. La vente se réalise donc sans garantie sur l'origine ou la date limite de consommation des produits. Ce phénomène est fortement implanté dans la capitale malgré le nombre important de pharmacies.

Enfin la pharmacopée traditionnelle est très utilisée en Guinée, quelques tradithérapeutes ont ouvert des cabinets de consultation et l'on trouve sur tous les marchés l'essentiel des produits.

La politique en matière de médecine traditionnelle est de faire de ce secteur un complément de la médecine moderne en parvenant à une codification des pratiques et des remèdes et à une reconnaissance officielle des tradithérapeutes.

Le personnel de santé

Selon les chiffres du ministère de la Santé il y avait, à la fin de l'année 1997, 5.978 agents, toutes catégories socioprofessionnelles confondues (hors personnel administratif du ministère). Cet effectif n'a pas connu d'augmentation sensible depuis 1990, la politique de recrutement visant essentiellement à remplacer les départs à la retraite. Le problème majeur qui semble persister est la mauvaise répartition du personnel.

Les médecins indépendants sont souvent des cadres de la fonction publique qui s'installent dans le privé après leur retraite. Ils sont largement sous-représentés à l'intérieur du pays, 52 % seulement des médecins exerçant en dehors de la capitale.

La situation est encore plus préoccupante pour les sages-femmes qui se trouvent pour environ 60 % dans la région spéciale de Conakry.

Au total on remarque donc que près de la moitié des ressources humaines qualifiées est concentrée dans une zone géographique qui concerne moins de 20% de la population.

REPARTITION DES PRINCIPALES PROFESSIONS DE LA SANTE

Préfectures	Médecin		Infirmier d'état		Sage-femme		TPS*		ATS*	
Boffa	11	1,2%	19	1,7%	2	0,6%	8	4%	28	1,7%
Boké	19	2,1%	17	1,7%	3	0,9%	5	4%	34	1,4%
Coyah	18	2,0%	20	1,8%	6	1,9%	5	2,5%	4	0,2%
Dubréka	19	2,1%	21	1,9%	5	1,6%	2	1%	44	1,8%
Forécariah	17	1,9%	16	1,5%	2	0,6%	5	2,5%	71	2,9%
Fria	22	2,5%	12	1,1%	2	0,6%	8	4%	30	1,2%
Kindia	34	3,8%	43	3,9%	14	4,4%	14	7%	126	5,2%
Télimélé	8	0,9%	10	0,9%	2	0,6%	1	0,5%	52	2,2%
Conakry	429	48%	482	44,1 %	189	59,8 %	53	26,7 %	388	16,1%
Guinée Maritime	577	65%	640	59%	225	71%	101	51%	777	32%
Guinée	893	100%	1092	100%	316	100%	199	100%	2405	100%

TPS :Technicien de Santé Publique
ATS : Agent Technique de Santé

Sources :Ministère de la santé

La situation sanitaire

L'état sanitaire de la Guinée reste aujourd'hui encore très préoccupant, les principaux indicateurs montrent que malgré les efforts consentis depuis 1990 les chiffres restent très forts et placent la Guinée parmi les derniers états africains en matière de santé.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE SANTE

Taux d'accroissement naturel	2,8 %
Taux de natalité	45 ‰
Taux brut de mortalité	21 ‰
Taux de mortalité infantile	136 ‰
Taux de mortalité juvénile	108 ‰
Taux de mortalité périnatale	67 ‰
Indice de mortalité maternelle	6,26 ‰
Indice spécifique de fécondité	5,7 enfants/femme
Espérance de vie à la naissance	47 ans

Sources : Ministère de la santé

La situation épidémiologique est caractérisée par l'importance des maladies infectieuses et parasitaires.

Le paludisme reste la première cause de décès en Guinée avec 15,3 % des décès survenus dans les hôpitaux. Cette maladie touche fortement les enfants, 37 % des cas enregistrés en 1997 concernaient la classe des moins de 5 ans. De plus on ne constate pas de régression de la morbidité liée au paludisme, la prolifération du vecteur n'étant pas contrôlée. En Guinée Maritime les préfectures les moins touchées sont Boké et Télimélé avec un taux d'incidence inférieur à 150 ‰.

Les infections respiratoires sont également très répandues en Guinée et sont la deuxième cause de morbidité. La lutte contre la tuberculose est importante. A partir de 1991, chaque préfecture a été dotée d'un centre de diagnostic et de traitement, l'objectif étant de réduire de 50 % le nombre de nouveaux cas en 2000. Cependant malgré les efforts entrepris depuis 1990, cette maladie est en recrudescence. Les nouveaux cas enregistrés sont en augmentation constante, alors que le taux de guérison en 1997 (75 %) est le plus bas depuis 1991.

Les helminthiases constituent le groupe des maladies parasitaires à vers. Les helminthiases intestinales sont fréquentes, surtout chez les enfants de un à quatre ans qui constituent la population la plus sensible à ce type d'affection, avec un taux d'incidence supérieur à 80 ‰.

Les maladies diarrhéiques, qui touchent une part importante de la population, font l'objet depuis 1987 d'efforts particuliers. La stratégie consiste essentiellement en l'emploi des sels de réhydratation dont le taux d'utilisation est passé de 15 % en 1987 à 71 % en 1995. De plus, des actions de sensibilisation sont régulièrement réalisées sur l'hygiène corporelle, l'allaitement et l'eau potable.

La trypanosomiase humaine est l'une des endémies majeures du pays, elle sévit particulièrement en Guinée Maritime où un centre de traitement situé à Dubréka accueille les malades. La glossine, vecteur de la maladie, fait actuellement l'objet d'importants travaux de recherche impliquant des équipes de l'Institut de Recherche pour le Développement et des chercheurs nationaux dans un programme international basé en Côte d'Ivoire.

Les maladies épidémiques font également de nombreuses victimes. Si la méningite concerne surtout la Haute Guinée, le choléra a prit durant ces dernières années des caractères d'endémie, avec des foyers d'explosion de la maladie en saison des pluies.

Concernant les schistosomiases intestinales et urinaires, les principaux foyers ne concernent pas la Guinée Maritime qui connaît un taux d'incidence inférieur à 1°/$_{oo}$.

La situation du SIDA en Guinée est inquiétante du fait de la progression constante des nouveaux cas enregistrés dans les structures hospitalières et ce, malgré la politique de sensibilisation des populations et la mise sur le marché de préservatifs à faible coût.

Le nombre de cas de SIDA enregistrés par les formations sanitaires à la fin de l'année 1997 était de 4085 et l'âge moyen des malades est passé de 39 ans en 1987 à 26 ans en 1997.

Le Programme Elargi de Vaccination

Face à cette situation de santé difficile, le Programme Elargi de Vaccination a en charge la prévention de six maladies qui peuvent être évitées grâce à la vaccination (le tétanos néonatal, la poliomyélite, la coqueluche, la diphtérie, la tuberculose et la rougeole). Dans la lutte contre ces maladies, les femmes enceintes et les enfants de moins de cinq ans constituent la population cible.

La stratégie est basée sur la vaccination de la population dans les centres de santé et lors campagnes nationales.

Les résultats sont très encourageants, le taux de couverture s'est considérablement amélioré depuis 1990.

ACCÈS AUX INFRASTRUCTURES DE SANTÉ EN GUINÉE MARITIME

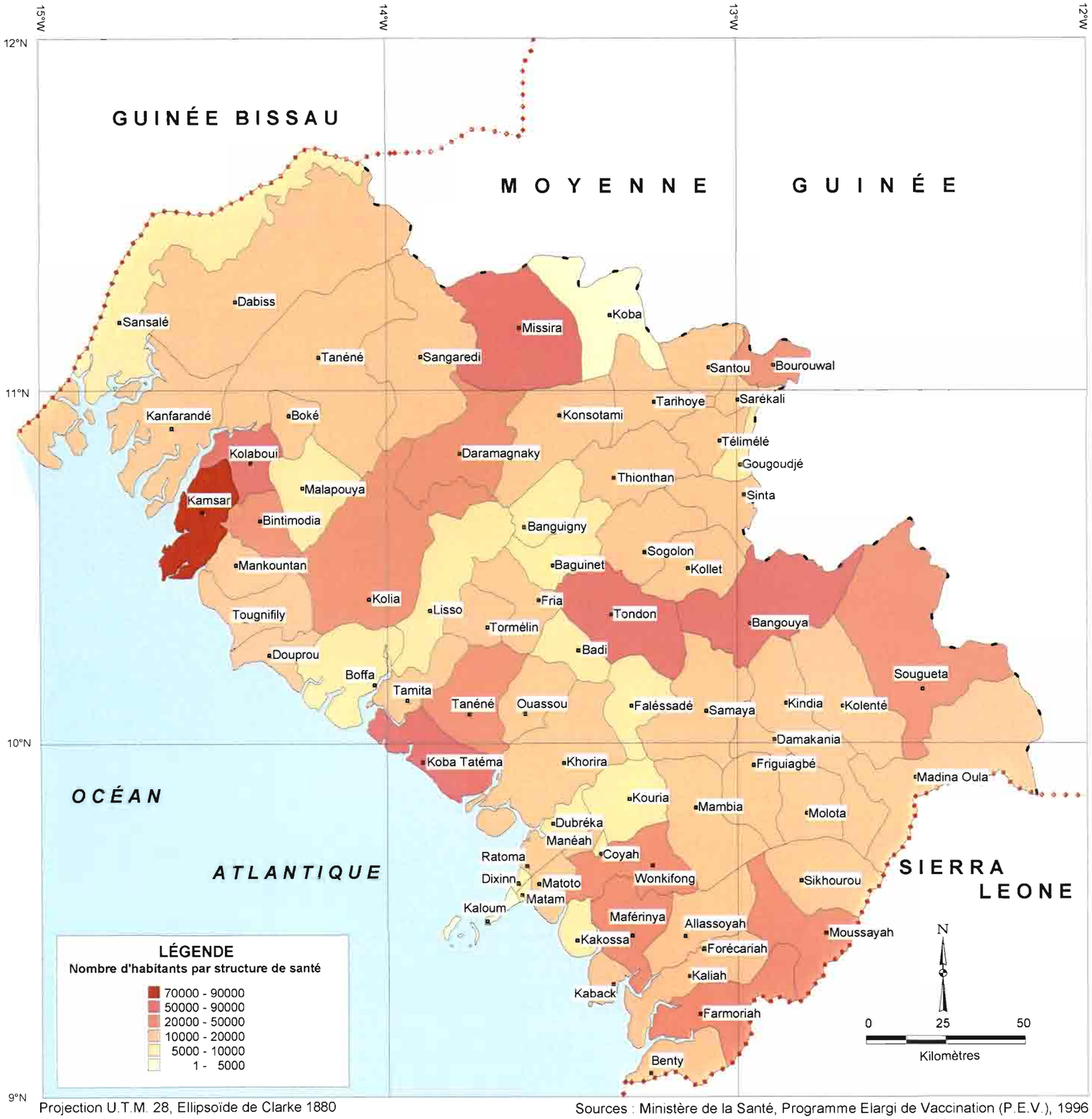

Projection U.T.M. 28, Ellipsoïde de Clarke 1880

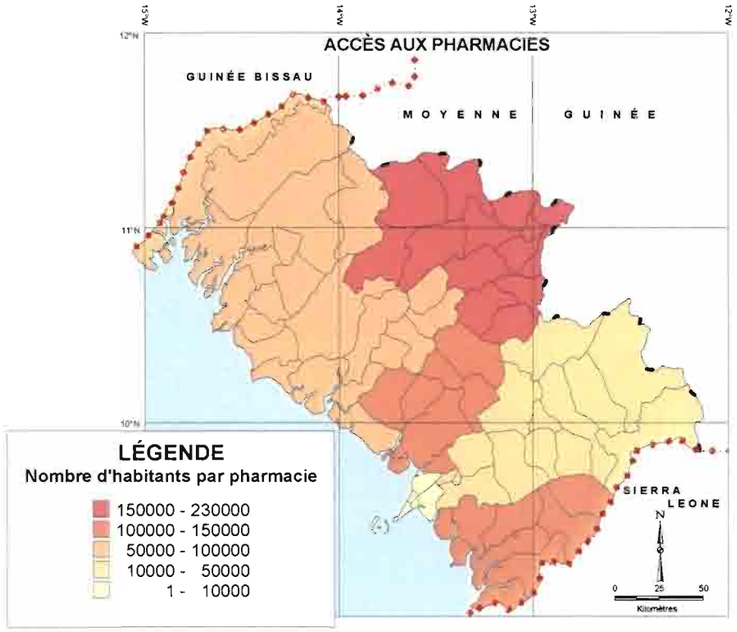

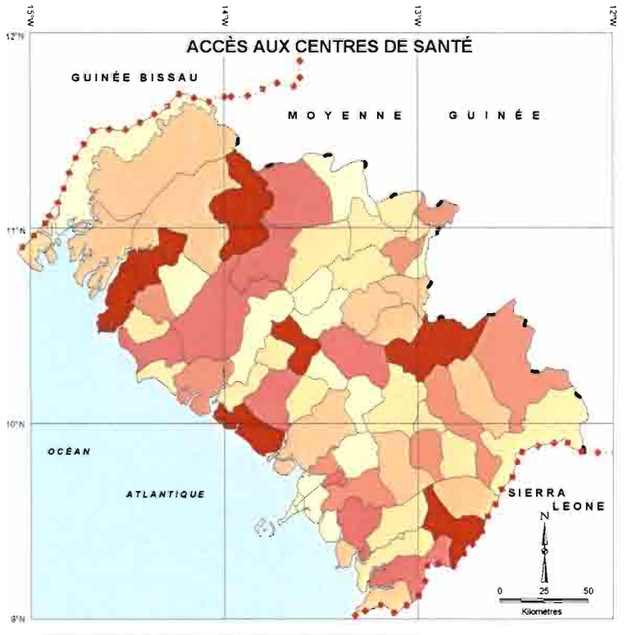

Sources : Ministère de la Santé, Programme Elargi de Vaccination (P.E.V.), 1996

OBSERVATOIRE DE LA MANGROVE IRD CONAKRY

TEMPS D'ACCÈS MOYENS AUX HÔPITAUX DE LA GUINÉE MARITIME

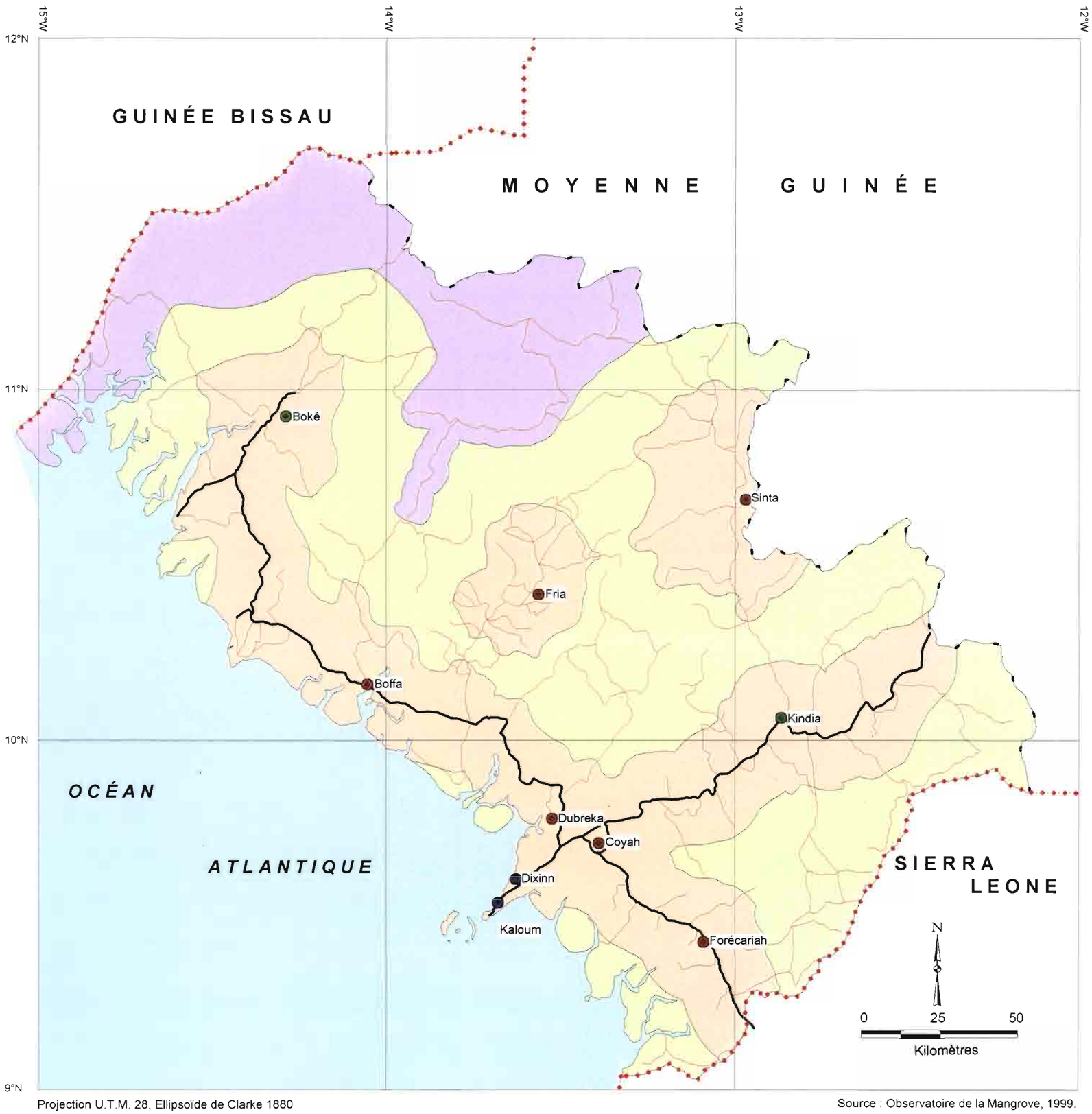

LÉGENDE

Statuts des centres hospitaliers

- Hôpital préfectoral
- Hôpital régional
- Hôpital universitaire

Réseau routier

- Voies goudronnées
- Pistes

Temps d'accès moyens aux hôpitaux

- < 1h30
- De 1h30 à 3h00
- > 3h00

Projection U.T.M. 28, Ellipsoïde de Clarke 1880

Source : Observatoire de la Mangrove, 1999.

OBSERVATOIRE DE LA MANGROVE IRD CONAKRY

EVOLUTION DE LA COUVERTURE VACCINALE CHEZ LES ENFANTS DE MOINS DE UN AN DE 1990 A 1997(%)

Antigènes	1990 (EN)	1992 (DR)	1993 (DR)	1995 (DR)	1996 (DR)	1997 (DR)
BCG	57	60	76	64,4	66,03	69
DTC3	41	52	55	55,1	53,4	53
VPO3	41	52	55	54,4	54,4	53
Rougeole	39	56	57	52,2	52,2	56
VAT2	29	51	61	43,3	43,3	45

BCG : Bacille Calmette et Guérin
DTC : Diphtérie, Tétanos, CoqueluchеVPO : Poliomyélite
VAT : Vaccin anti tétanique
Source : Section immunisation du Ministère de la Santé, 1998

Cependant, malgré le programme en cours et l'amélioration de la couverture vaccinale, le taux d'incidence des maladies cibles du PEV est en augmentation depuis 1995 hormis pour la poliomyélite qui est en constante régression.

L'accès aux structures de santé

La carte du temps d'accès moyen aux structures hospitalières de la Guinée Maritime, montre un enclavement sévère de la partie Nord de cette région. Les temps d'accès ont été calculés en fonction des conditions optimales de transfert, or pour la grande majorité de la population ces conditions ne sont que très rarement réunies. Le transfert des malades se faisant en taxi brousse ou en véhicule privé, beaucoup plus rarement en ambulance, il faudrait donc tenir compte de l'attente du moyen de transport. Cette situation est accentuée en saison des pluies, car de nombreux villages sont alors inaccessibles.

Pour les îles, le transfert des patients se fait par pirogue jusqu'à l'axe de communication routière ou à la ville où se trouve l'hôpital, par exemple pour le cas d'un malade qui serait à déplacer de Katfoura (îles Tristao) il faut compter au minimum quatre heures de pirogue jusqu'à Kamsar.

De même, dans toutes les sous-préfectures de l'intérieur, le relief et l'accessibilité des villages sont des obstacles majeurs pour l'accès aux hôpitaux.

L'accès est limité également par la répartition géographique des infrastructures de santé. Si pour les habitants de Conakry, il est facile de trouver les médicaments, en zone rurale, il faut généralement faire le voyage jusqu'à la capitale ou le chef-lieu de préfecture. En effet, les centres de santé souffrent d'un défaut d'approvisionnement en médicaments, y compris en médicaments essentiels qui sont souvent en rupture de stock.

Enfin l'accès au système de santé est limité par le coût des soins. Un effort particulier à été réalisé pour le coût des consultations, mais force est de constater que le niveau de vie moyen en Guinée ne permet pas, pour une grande part de la population, d'avoir accès aux médicaments ou aux interventions chirurgicales qui sont trop onéreux. Cette situation profite aux vendeurs de rue et aux praticiens clandestins qui proposent les produits à l'unité ou pratiquent des interventions dans de mauvaises conditions de salubrité. Pour faire face à ce trafic et garantir la qualité des médicaments, les hôpitaux et les centres de santé pratiquent également aujourd'hui le système de vente à l'unité et des campagnes exceptionnelles d'actes chirurgicaux gratuits sont réalisées grâce à l'aide internationale.

Les forages, puits et sources aménagés

La Guinée Maritime bénéficie de ressources hydriques importantes, tant en eaux de surfaces qu'en eaux souterraines et la présence de nombreux cours d'eau utilisés par les populations riveraines a longtemps suffi pour satisfaire aux besoins de la majorité des habitants. Cependant, avec l'augmentation de la population et l'accroissement des activités humaines, la qualité des eaux de surface s'est dégradée et les ressources en eau potable ne répondaient plus aux besoins.

Dès la fin de la première République, en accord avec les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé et de la Banque Mondiale, la Guinée, dans le cadre de la Décennie Internationale Eau Potable et Assainissent, s'était donnée comme objectif prioritaire d'assurer, à l'horizon 1995, la fourniture en eau potable à 55% de la population (10 litres d'eau potable par jour et par personne).

Cette volonté nationale s'est rapidement traduite par la mise en œuvre de programmes de prospection, puis à quatre phases de forages et d'aménagements de points d'eau.

Les ressources en eau

La Guinée Maritime dispose d'un réseau hydrographique très dense mais la disponibilité en eaux de surface dépend essentiellement de la pluviométrie. Ces eaux de surfaces sont constituées par les fleuves et rivières majeures à écoulement pérenne, les petites rivières et marigots à écoulement temporaire et par les sources, localisées principalement en zone montagneuse.

Les fleuves et les rivières majeures suivent les accidents tectoniques et présentent souvent des charges en sédiments importantes. Les activités minières, sur le Konkouré notamment, provoquent une pollution par l'alumine pouvant rendre l'eau impropre à la consommation. Enfin en hivernage, les crues de ces cours d'eau rendent parfois l'accès aux zones de puisage difficiles.

Les petites rivières et marigots sont très nombreux mais ne peuvent être utilisés que pendant quelques mois. S'asséchant généralement à partir du mois de mars, ils se réduisent alors le plus souvent à des mares insalubres.

Les sources sont localisées à la base des affleurements rocheux. Souvent pérennes, elles sont cependant noyées par le ruissellement superficiel en saison des pluies.

Pour palier cette insuffisance des eaux de surface les populations locales exploitent des puits traditionnels dans les zones où la nappe phréatique est à faible profondeur. Sur tout le littoral, les puits traditionnels creusés pour atteindre l'aquifère dans les niveaux sableux sont exposés au risque d'une contamination par des eaux salées. En effet, la côte guinéenne, étant caractérisée par la présence d'une importante couverture d'alluvions fluvio-marines entrecoupée de nombreux estuaires, est marquée par un marnage important qui favorise la pénétration des eaux salées ou saumâtres sur plusieurs dizaines de kilomètres.

Sur le plateau côtier et les zones montagneuses, les eaux souterraines sont contenues dans des fractures affectant les formations paléozoïques (grès, schistes). Dans cette zone les forages doivent être réalisés à une profondeur 47 et 60 mètres pour atteindre les fractures productrices.

L'aménagement des points d'eau en zones rurales

L'aménagement des points d'eau en zone rurale est de la responsabilité du Service National d'Aménagement des Points d'Eau, dépendant du Ministère de l'Hydraulique et de l'Énergie. Depuis 1990, le SNAPE est un Etablissement Public à caractère administratif jouissant de l'autonomie administrative, et financière. Cet organisme intervient exclusivement en zone rurale, contribue à l'établissement du plan d'action national et détient la maîtrise d'œuvre de toute l'hydraulique villageoise. Le SNAPE assure également l'étude, le contrôle, la gestion et la maintenance des ouvrages ainsi que l'éducation des usagers.

Avec le soutien de l'Agence Française de Développement, le programme d'aménagement a débuté en 1988. Au total à ce jour pour la Guinée Maritime, 1.222 forages ont été réalisés, 173 sources et 129 puits ont fait l'objet de travaux d'aménagement. Par ailleurs, grâce à l'utilisation de déferisseurs, 88 forages non utilisés par les populations ont pu être réhabilités.

Trois types d'aménagements permettent de garantir l'accès à l'eau et l'approvisionnement des zones rurales et urbaines : les captages, l'aménagement des sources et les forages.

Les captages sont réalisés sur les rivières pérennes qui offrent une qualité d'eau satisfaisante et sur les sources à fort débit. Les captages les plus importants sont consacrés à l'alimentation des villes.

L'aménagement des sources concerne essentiellement les villages de moins de 250 habitants. Les interventions portent surtout sur l'amélioration des conditions de salubrité autour des sites, par protection contre les animaux divagants et la construction d'infrastructures légères permettant une meilleure collecte et distribution de l'eau.

Un des problèmes rencontrés avec ce type d'aménagement est la réticence des populations villageoises pour qui la source revêt souvent un caractère sacré. Une campagne de sensibilisation a du démontrer que ces aménagements n'étaient pas incompatibles avec les croyances locales.

Dans le cas d'une source unique, le SNAPE protège la tête de source par un ouvrage condamné par une grille métallique. L'eau est distribuée par une borne fontaine située immédiatement à l'aval de la source, puis le reste est canalisé vers un lavoir et un abreuvoir pour le bétail.

Dans le cas de petites sources situées à proximité les unes des autres, chaque tête de source est protégée par un ouvrage et l'eau est canalisée vers un collecteur principal qui dessert une borne fontaine puis un lavoir et un abreuvoir, ce dernier étant toujours le plus éloigné du point de captage.

L'entretien de l'aménagement extérieur de la source et de son environnement immédiat est à la charge des utilisateurs, le SNAPE assurant le contrôle et le remplacement des filtres ainsi que la réparation des ouvrages. Notons toutefois qu'avant l'exécution des travaux d'aménagement, les utilisateurs ont le choix, lorsque c'est possible, entre un forage et l'aménagement d'une source existante.

En Guinée Maritime, l'aménagement des sources a concerné essentiellement les préfectures de Télimélé, Boké et Kindia. Les villages bénéficiant de points d'eau modernes, ont mis en place des Comités de Point d'Eau (CPE), chargé de l'entretien des moyens d'exhausse (pompe à motricité humaine ou source).

L'implantation des forages est déterminée en fonction de critères physiques et humains (structure hydrogéologique, besoins en eau, motivation des habitants). Les villages concernés par le forage ont en règle générale au moins 300 habitants et la distance maximum admise entre le forage et le village doit être de 300 mètres.

Selon la localisation des forages, les conditions de percement et d'équipement diffèrent. En effet, en zone côtière, les forages traversent essentiellement des alluvions meubles qui ne posent pas de problèmes particuliers pour le fonçage. Cependant, la rencontre d'une nappe salée, fréquente près du littoral, impose l'abandon de la prospection. Les forages positifs sont équipés de tubes PVC crépinés entourés d'un massif de graviers (filtre). Pour éviter la souillure du forage par les eaux de ruissellement et les eaux stagnantes, la tête de forage est ceinturée d'un béton de propreté sur une hauteur variable en fonction de la nature du terrain sous-jacent (dans tous les cas de forages rencontrés).

Dans la zone du plateau côtier et des contreforts du Fouta Djallon, les forages sont effectués dans des grès ordoviciens plus ou moins durs et des schistes siluriens. Ils rencontrent parfois des intrusions de dolérite.

Dans le cas de grès altérés, les forages sont équipés comme ceux creusés dans les alluvions, c'est à dire avec un tubage PVC.

AMÉNAGEMENT DES POINTS D'EAU ET ADDUCTION D'EAU EN GUINÉE MARITIME

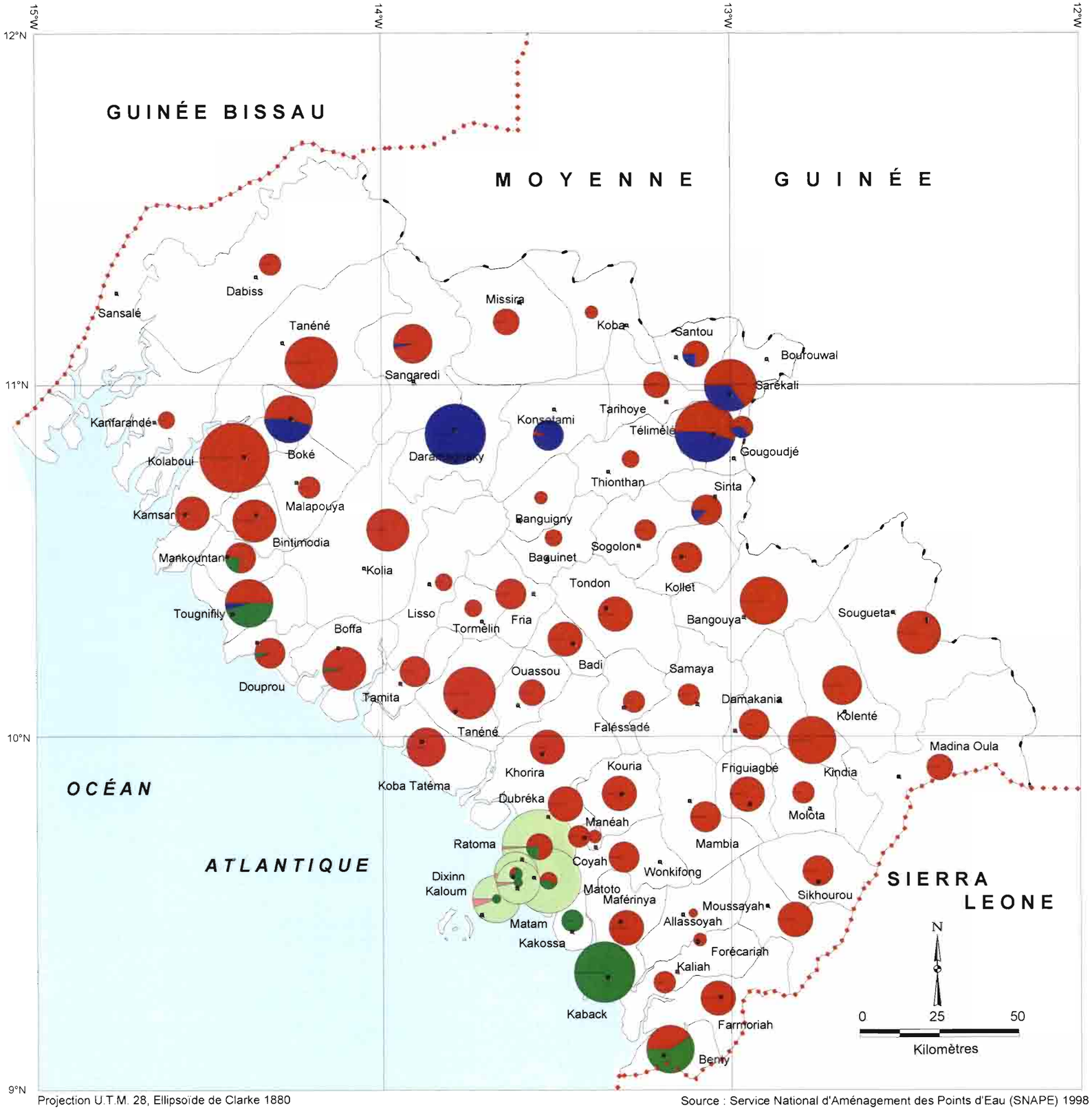

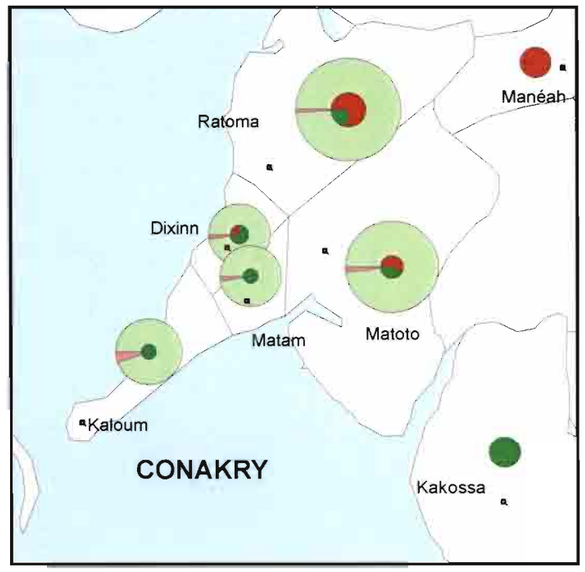

LÉGENDE

Nombre de points d'eau

100

50

10

Forages
Puits
Sources

Nombre de branchements au réseau

10 000

5 000

1 000

Branchements privés
Branchements administratifs

Projection U.T.M. 28, Ellipsoïde de Clarke 1880

Source : Service National d'Aménagement des Points d'Eau (SNAPE) 1998

OBSERVATOIRE DE LA MANGROVE
IRD
CONAKRY

ACCÈS À L'EAU POTABLE DES SOUS-PRÉFECTURES DE LA GUINÉE MARITIME

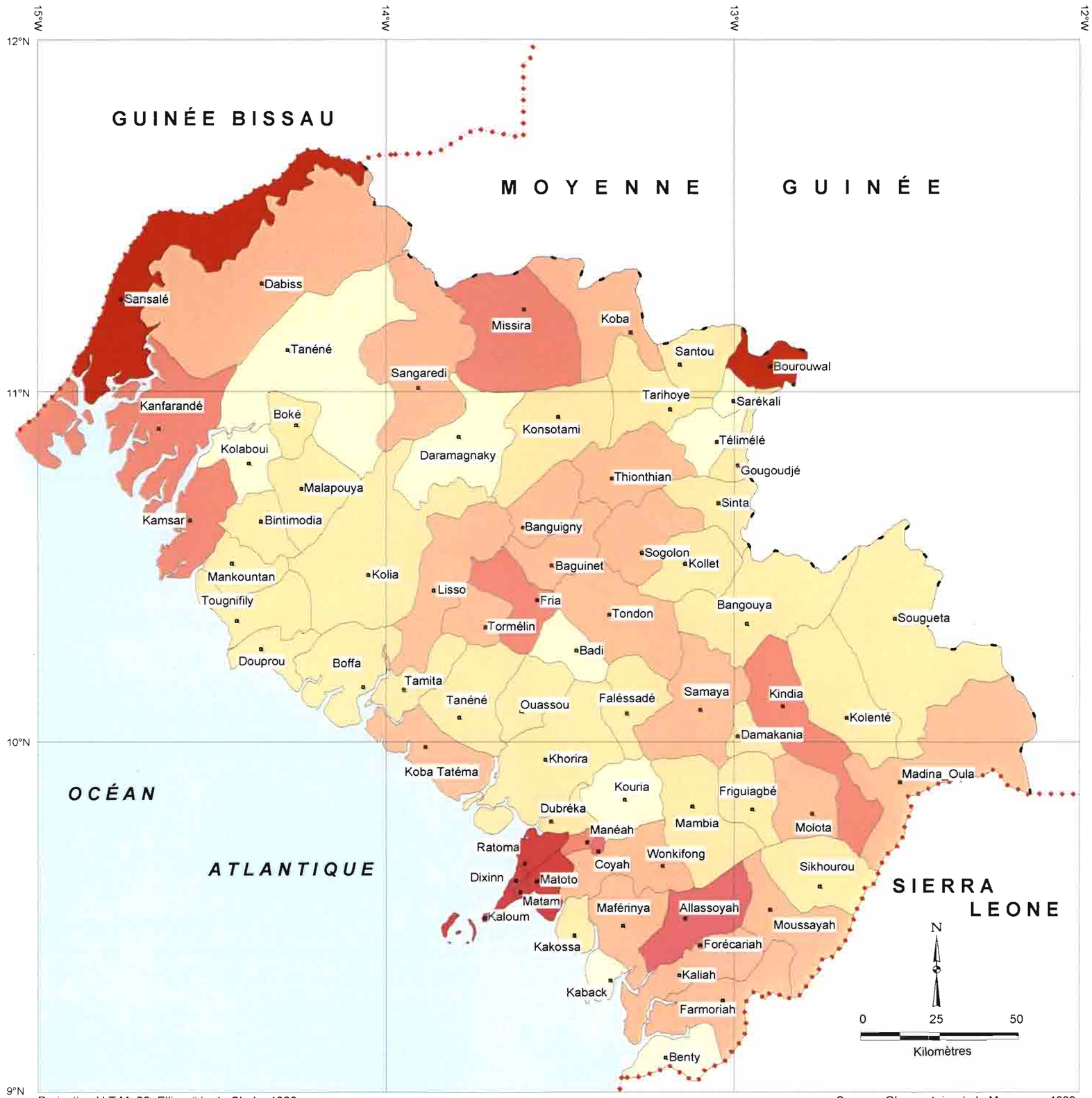

LÉGENDE

Nombre d'habitants par point d'eau potable

- 0 - 500 habitants
- 500 - 1 000 habitants
- 1 000 - 2 000 habitants
- 2 000 - 5 000 habitants
- 5 000 - 10 000 habitants
- Plus de 10 000 habitants
- aucun point d'eau potable

Projection U.T.M. 28, Ellipsoïde de Clarke 1880

Source : Observatoire de la Mangrove, 1999.

OBSERVATOIRE DE LA MANGROVE IRD CONAKRY

Dans le cas de formations plus dures, les trous sont équipés plus simplement avec un massif filtrant.

Concernant les équipements de pompage, un seul type d'hydro pompe (Vergnet) a été installé pour faciliter l'installation et la maintenance. Ce choix s'explique par la simplicité de ce matériel et par le fait que cette pompe étant déjà très largement implantée en Afrique, les pièces détachées sont facilement disponibles. Selon les besoins des villages et la productivité du forage, ces pompes présentent l'avantage de pouvoir être installées en double sur un même forage.

Par ailleurs, le SNAPE a réalisé une étude dans la sous préfecture de Bintimodia sur la faisabilité de pompage solaire. Ces pompes solaires, pour être rentables, devaient alimenter un réseau de bornes fontaines de plusieurs villages ou d'un village de plus de 1500 habitants, la faisabilité s'étant avérée positive, le programme AFD3[1] a réalisé 3 installations hors Guinée Maritime, dans les préfectures de Gaoual et Koundara. Le programme AFD4, en cours, va réaliser 5 réseaux d'adduction solaire dans les préfectures de Coyah, Dubréka, Fria et Forécariah.

Enfin, beaucoup de forages malgré des débits importants (supérieurs à 10m^3/h) ont été abandonnés par la population en raison de la trop forte teneur en fer qui entraîne une coloration rougeâtre du riz à la cuisson. Pour permettre une réhabilitation de ces points d'eau, le SNAPE a installé des infrastructures simples de déferisation. La technique consiste à provoquer une oxygénation de l'eau par aspersion en cascade pour provoquer l'oxydation des composés ferreux puis filtrage à travers des couches de graviers et de sables fins. Après l'installation de ces filtres rudimentaires, 90 % des points d'eau présentaient une teneur en fer inférieure à 0.1mg/l (maximum autorisé : 0.2 mg/l) et étaient de nouveau utilisés par la population.

Au total et selon les chiffres avancés par le SNAPE, les zones rurales de Guinée Maritime sont aujourd'hui dotées de 1.549 points d'eau aménagés, ce qui place cette région au troisième rang national. Il conviendrait cependant d'ajouter les points d'eau traditionnels qui ne sont pas pour l'instant recensés.

FORAGES, PUITS ET SOURCES AMENAGES PAR LE SNAPE EN GUINEE EN 1999

	forages	puits	sources	Total
Guinée Maritime	1.250	126	173	1.549
Moyenne Guinée	2.290	632	1384	4.306
Haute Guinée	2.360	60	2	2.422
Guinée Forestière	793	233	79	1.105
Total	6.693	1.051	1.638	9.382

Source : SNAPE 1999

L'accès aux points d'eau

Bien que la politique en matière d'aménagement des points d'eau doive privilégier les villages à partir 100 habitants, la carte de l'accès à l'eau potable montre une grande disparité des situations en Guinée Maritime. Ainsi dans le nord, en particulier dans les sous-préfectures de Sansalé, Kanfarandé et Dabiss, les villages sont généralement de taille inférieure et très enclavés. Ces raisons font que cette zone a été peu ou pas concernée par les programmes d'aménagement. Par exemple, le chef lieu de la sous-préfecture de Sansalé qui n'est accessible que par un pont en très mauvais état[2], dispose uniquement de puits traditionnels qui tarissent courant mars, ce qui oblige les habitants à partir puiser l'eau potable en Guinée Bissau.

La préfecture de Fria présente également un important déficit en points d'eau potable. L'absence de sources aménagées et les faibles résultats positifs des forages entrepris dans cette zone permettent d'expliquer cette situation.

Il en est de même pour la partie sud de la Guinée Maritime, zone pourtant incluse dans la première phase du programme d'hydraulique villageoise. Ainsi, fin 1997, 123 forages et 100 puits étaient aménagés dans la préfecture de Forécariah. Cependant, la sous-préfecture d'Allassoyah n'a eu que 2 forages équipés, mais pas de sources ni de puits aménagés ; cette sous-préfecture présente donc aujourd'hui un important déficit en eau potable. La préfecture de Forécariah est d'autant plus concernée par ce déficit d'équipements en eau potable qu'elle a connu un fort accroissement de population.

Au total, même si la situation ne semble pas poser de réels problèmes dans de nombreuses sous-préfectures, il convient de rappeler qu'aucune sous-préfecture de la Guinée Maritime présente une densité de points d'eau aménagés supérieure ou égale à un point d'eau au kilomètre carré.

L'alimentation en eau des zones urbaines

En zone urbaine, l'alimentation en eau potable des grandes villes est assurée par la société nationale des eaux de Guinée (SONEG).

La carte des aménagements montre la répartition des branchements au réseau urbain d'adduction d'eau (la ville de Boffa n'apparaît pas sur cette carte car l'aménagement du réseau à été mis en service au deuxième semestre 1999 et le nombre de branchement n'est à ce jour pas encore disponible).

Concernant l'alimentation de la capitale, l'eau provenait, encore jusqu'au début des années cinquante, de puits creusés dans la péninsule. En 1953, la mise en exploitation du complexe hydroélectrique des Grandes Chutes[3] a pris le relais des puits qui ont progressivement été abandonnés. Avec l'augmentation de la population, un plan d'agrandissement du réseau à été élaboré en 1983. Cependant, la rapide extension de la capitale vers l'intérieur de la péninsule n'a pu être suivie d'adductions suffisantes et les familles des communes périurbaines continuent de puiser l'eau dans des puits domestiques où la qualité de l'eau n'est souvent pas satisfaisante en raison d'une pollution croissante de la nappe phréatique.

Coyah, est aujourd'hui reliée au réseau SONEG et bénéficie d'un début d'adduction d'eau.

L'alimentation en eau potable de la ville de Fria est réalisée grâce aux installations pour l'usine de transformation des bauxites. Le réseau se limite cependant essentiellement à la cité.

Kindia est équipée depuis 1975, l'eau prise par captage dans le Borikhouré est filtrée avant sa distribution. Cette ville en pleine croissance connaît cependant un déficit en branchements domestiques.

La ville de Kamsar a vu la construction du réseau d'adduction d'eau en 1972 avec la construction du site industriel portuaire. La croissance démographique sous estimée[4] fait que le réseau est aujourd'hui sous dimensionné et ne couvre que les besoins de la cité industrielle.

En conclusion, on peut donc constater que malgré les efforts très importants consentis depuis une quinzaine d'années en matière d'approvisionnement en eau potable, efforts prolongés grâce aux programmes successifs financés par l'Agence Française de Développement, les besoins des populations ne sont pas pleinement satisfaits et demeurent encore importants dans certaines zones de Guinée Maritime.

[1] Agence Française de Développement

[2] détruit lors de la guerre en Guinée Bissau, ce pont est aujourd'hui constitué de quatre poutrelles métalliques reposant sur les piles de l'ancienne structure

[3] Le complexe est situé sur le Samou, à 80 km au N.E de Conakry. Le réservoir est d'une capacité de 264 millions de m^3

[4] En 1983 on estimait que cette population atteindrait 36.000 habitants en l'an 2000, or en 1996 Kamsar dépassait les 60.000 personnes.

Les infrastructures de transport

La Guinée est un pays qui présente la particularité d'être resté longtemps, physiquement isolé de ses voisins et, aujourd'hui encore, il est impossible de quitter le territoire national en empruntant une route bitumée. De plus les pistes existantes se dégradent rapidement en raison des conditions climatiques de la saison des pluies et de l'importance du trafic lourd sur des revêtements routiers non adaptés. Or, une des conditions clé du développement est le désenclavement qui passe nécessairement par une amélioration des conditions de circulation.

Le réseau national relève de deux administrations distinctes. D'une part, les routes nationales bitumées et non bitumées, ainsi que les pistes principales de desserte des préfectures et sous-préfectures dépendent du Ministère des Travaux Publics (Direction Nationale des Routes). D'autre part, les pistes rurales qui permettent le désenclavement des chefs-lieux de districts ainsi que les pistes secondaires sont à la charge de la Direction Nationale du Génie Rural, elle-même dépendant du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage.

Le long du littoral, le transport des produits et personnes s'effectue beaucoup par pirogue. Ainsi la quasi-totalité du bois de mangrove est acheminée par cabotage dans des pirogues spécialisées qui débarquent leur bois dans plusieurs ports de Conakry. De même un important trafic, qu'il est difficile de quantifier, est réalisé avec les pays voisins. De grandes pirogues assurent des lignes commerciales avec la Sierra Leone, la Guinée-Bissau et le Sénégal.

Les autres moyens de transport, rail et avion connaissent un développement inégal. Si le transport ferroviaire ne parvient pas à se développer en dehors du transport des produits miniers, le transport aérien est en constant accroissement.

Les communications routières

Les routes principales

Les routes nationales bitumées ont connu un essor important depuis le début des années 90. Ce développement, qui concerne l'ensemble du pays[1] est particulièrement sensible en Guinée Maritime avec l'amélioration du réseau urbain de Conakry et la mise aux normes internationales d'un tronçon important de la route nationale côtière. En 1999, 547 kilomètres de routes bitumées existent en Guinée Maritime. Rapporté à la surface de la région, cela ne représente néanmoins que 0.012 km de voies routières par kilomètre carré.

La route Nationale 1 quitte Conakry pour desservir les trois autres régions naturelles de l'intérieur en passant par Coyah puis Kindia. Le long de cette route sinueuse et particulièrement dangereuse en raison de sa faible largeur et de son absence d'accotements, des villages rue se sont développés.

A partir de Coyah, la Route Nationale 4, bitumée sur 123 km jusqu'à Farmoréah, rejoint Benty situé à 178 Km de Conakry, à la frontière de la Sierra Léone. Cette route, comme celle de Kindia, est une des plus anciennes routes bitumées de la Guinée Maritime. Réhabilitée entre Coyah et Manférényah en 1999 elle n'est cependant pas aux normes internationales. Deux ponts principaux importants à Coyah et Forécariah, ainsi que plusieurs petits ponts secondaires sont en voie unique. Un projet est actuellement à l'étude pour permettre la mise aux normes internationales de cet axe et son prolongement jusqu'au territoire sierra-léonais.

Vers le nord de la Guinée Maritime, la Route Nationale 3, bitumée sur 300 km entre Conakry et Boké, prolonge la route Forécariah - Coyah le long du littoral. Cet axe présente un tronçon fortement dégradé, entre le Kilomètre 36[2] et le carrefour de Négueya. Les travaux de terrassement, entamés en 1998, sont aujourd'hui arrêtés, et cette portion d'une dizaine de kilomètres est périodiquement réparée sans toutefois que ces réparations apportent une réelle amélioration du trafic.

LE PONT A VOIE UNIQUE DE FORECARIAH

La Route Nationale 3 est également coupée à Boffa. Située à 146 km de Conakry, sur la rive droite de la Fatala, cette ville est dotée d'un bac neuf depuis 1999[3], qui permet de joindre en sept minutes les deux rives de la Fatala entre Guéméyiré et Boffa.

Enfin, à partir du carrefour de Kolaboui, sur la nationale 3 à 25 km de Boké, 30 km de route bitumée en mauvais état rallient la ville de Kamsar.

Le revêtement en bitume et la mise en conformité avec les normes internationales de la RN 3 est actuellement en programmation. Cet aménagement devrait ouvrir la Guinée Maritime au trafic international, car il permettra le raccord, à partir de Gaoual, au réseau de la Guinée Bissau.

Les autres routes nationales de la Guinée Maritime ne sont pas bitumées et se dégradent rapidement malgré les efforts des équipes d'entretien des Travaux Publics.

Une seule route secondaire en Guinée Maritime à été bitumée, elle dessert la sous-préfecture de Koba-Tatéma à partir du carrefour de Tanéné.

Les pistes rurales

En 1987, la Guinée entamait une étude devant aboutir au schéma directeur d'aménagement des pistes rurales. L'établissement de ce schéma, fut confié au Bureau Central d'Etudes d'Outre Mer.

L'objectif était de permettre aux sous-préfectures n'ayant pas eu d'aménagement de pistes par les projets de développement, d'être inscrites dans le cadre du Programme National d'Infrastructures Rurales financé par la Banque Mondiale. Quatorze préfectures furent retenues en septembre 1988, auxquelles 2 autres furent ajoutées en 1989. Le BDPA-SCET Agri chargé de la programmation du PNIR pour cinq ans proposa 2.000 km de pistes à réaliser ou à réhabiliter.

La réalisation des pistes rurales comme leur entretien et leur réhabilitation est confiée à la Division Pistes Rurales de la Direction Nationale du Génie Rural. Cette dernière lance les appels d'offres et contrôle les travaux.

Deux types de standards ont été retenus en Guinée. D'une part le standard A, réservé aux pistes à grand trafic, correspond aux pistes de 6,50 mètres de large pour la plate-forme et comprenant des accotements. D'autre part, le standard B, pour les pistes moins fréquentées qui présente une plate-forme de 5,50 mètres de large.

La réalisation de ces pistes correspond également à deux méthodes. Les premières pistes réalisées furent confiées à des entre-

[1] Toutes les capitales régionales sont accessibles par des routes bitumées de puis 1998.

[2] Au point kilométrique 36, deux postes douaniers contrôlent la circulation des marchandises et des personnes à l'entrée et la sortie de la capitale.

[3] La société SOGUIREFEL, assure désormais la gestion du trafic et la maintenance du bac.

INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION EN GUINÉE MARITIME

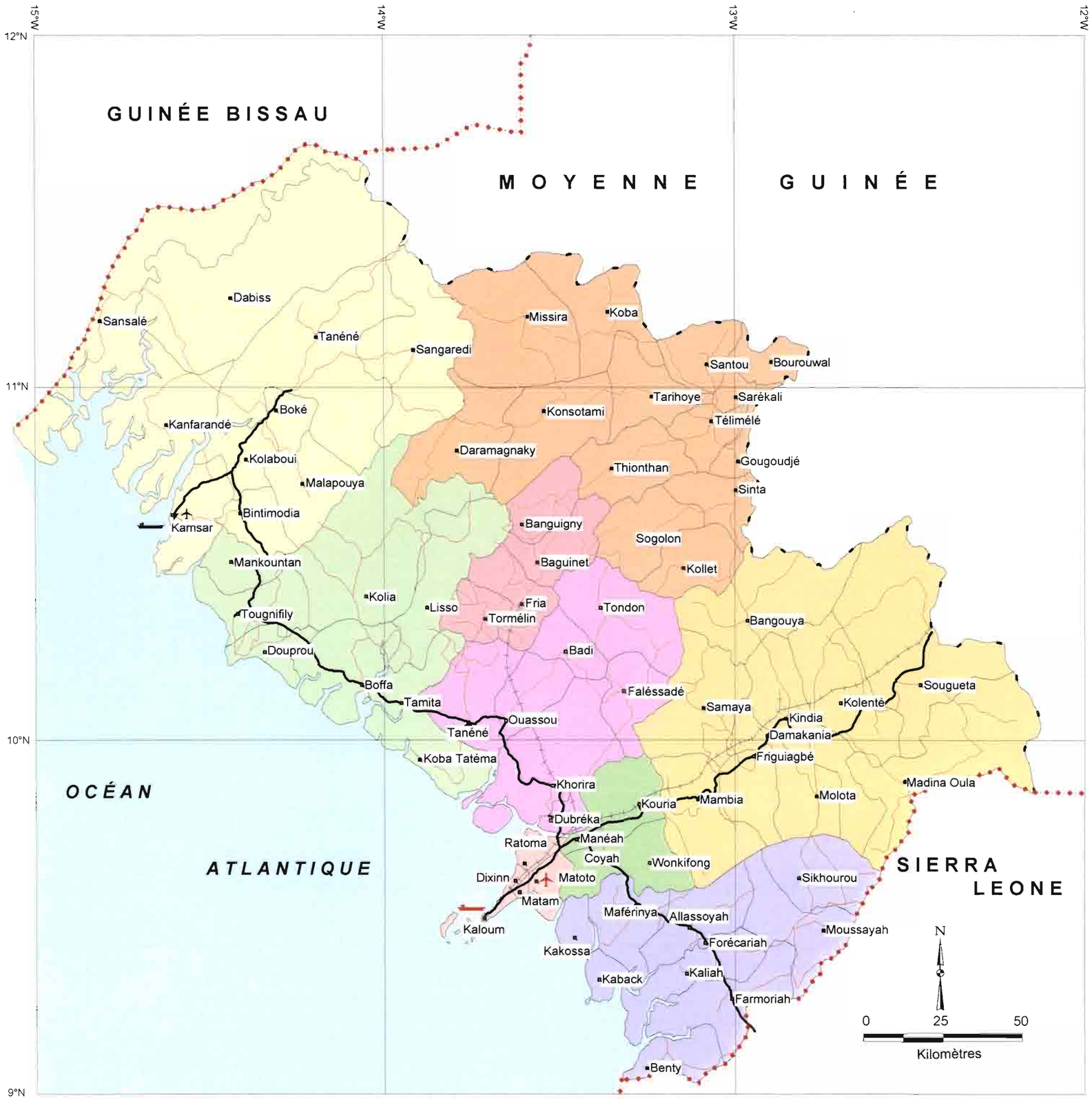

LÉGENDE

- Routes bitumées
- Pistes principales
- Voies ferrées
- Port minéralier
- Port
- Aérodrome
- Aéroport international

Projection U.T.M. 28, Ellipsoïde de Clarke 1880

Sources : Direction Nationale du Génie Rural, Observatoire de la Mangrove, 1998

OBSERVATOIRE DE LA MANGROVE IRD CONAKRY

prises de travaux publics, et aménagées avec des engins de terrassement. Pour les pistes secondaires, la technique HIMO (haute intensité de main d'œuvre) nécessitant peu de moyens fut ensuite privilégiée.

En 1998, devant la faiblesse de gestion de l'entretien des pistes rurales, une table ronde fut organisée pour établir un plan gestion et l'entretien des pistes rurales. A l'issue de cette table ronde, une politique sectorielle appliquant les recommandations du Programme de l'Initiative à la Gestion Routière de la Banque Mondiale, fut mise en place. Les principaux axes de cette politique sont :

- le transfert aux collectivités décentralisées de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre des pistes relevant de leurs territoires ;

- le désenclavement des zones de production ;

- la contribution des populations rurales à l'entretien des pistes secondaires ;

- la sécurisation des sources de financement ;

- l'amélioration des structures de prestation de services la DNGR auprès des collectivités décentralisées en matière de gestion des pistes rurales.

Malgré toutes les démarches entreprises pour la réhabilitation et l'entretien des pistes rurales, il faut noter que les conditions climatiques difficiles de la saison des pluies en Guinée rendent aléatoires les aménagements. Ainsi, la sous-préfecture de Douprou s'est vue dotée de trois nouvelles pistes qui ont permis son désenclavement en 1997/98, malheureusement durant la saison des pluies de 1999, ces trois pistes se sont dégradées rapidement en raison de l'accroissement du trafic et seule l'ancienne piste, bien que difficile, était encore praticable à la fin de la saison des pluies.

Le réseau routier en Guinée Maritime présente donc quelques atouts mais aussi d'importantes faiblesses. Si toutes les sous-préfectures de la Guinée Maritime sont aujourd'hui accessibles par la route (à l'exception de la sous-préfecture de Kakossa[4]), la dégradation rapide des pistes entraîne une limitation du trafic et un surcoût des transports qui pénalise l'économie locale.

[4] Une autorisation du Projet de Développement Rural de Forécariah est nécessaire pour pouvoir déplacer le bac qui assure la ligne Touguyiré- Kabak

Le transport ferroviaire

L'histoire du chemin de fer en Guinée commence à la fin du XIX^{ème} siècle. L'ambition initiale était de créer un axe ferroviaire permettant de drainer les productions de tout le bassin central du fleuve Niger. Les premières études sont réalisées en 1881 et le 1er janvier 1902 les 40 premiers kilomètres de voies ferrées sont terminés. La ligne au départ de Conakry s'est arrêtée à Kankan et n'a jamais été prolongée. Au contraire elle est tombée en désuétude et fut abandonnée en 1986. A la fin de l'époque coloniale cette ligne était déjà jugée non rentable et vétuste, la vitesse était limitée à 45 km/h et l'activité de cette ligne ne fut jamais rentable.

La remise en activité de cette ligne impliquerait des dépenses colossales car c'est l'ensemble des infrastructures qui sont à réhabiliter. La largeur des voies est de 1 mètre et devrait passer à 1,44 m pour être en conformité avec les normes internationales, de plus tous les ouvrages laissés à l'abandon seraient à refaire. Enfin, les gares sont dans un état de délabrement tel que dans l'hypothèse d'une relance de la ligne Conakry-Kankan il faudrait les reconstruire entièrement.

Aujourd'hui, le réseau ferré de Guinée se limite à trois lignes, utilisées pour le transport des produits miniers. Deux lignes partent du port minéralier de Conakry, longent de part et d'autre la presqu'île du Kaloum et s'enfoncent à l'intérieur du pays en direction de Fria et de Kindia. La ligne de Kindia, d'une longueur de 110km, dessert la mine de l'Office des Bauxites de Kindia à Débélé depuis 1973. Les convois transportent exclusivement de la bauxite concassée (environ 2.000 t/an). La seconde voie draine les produits miniers de l'usine de Fria dont la production d'alumine est aujourd'hui d'environ 550 tonnes par an.

La troisième ligne, construite en 1970 et réhabilitée en 1993, permet l'évacuation de la bauxite extraite de la mine à ciel ouvert de Sangarédi vers le port minéralier de Kamsar. D'une longueur totale de 134 km, la ligne Kamsar-Sangarédi assure le transport annuel de 12.000.000 de tonnes de bauxite. Outre le transport de minerai, la ligne permet l'acheminement de marchandises et de passagers entre Kamsar et Sangarédi.

Le transport maritime

Au début du siècle, la Guinée comptait plusieurs ports importants qui pratiquaient le commerce avec l'étranger et surtout avec la France. Les ports principaux de la côte étaient alors à Benty et Kanfarandé. Le port de Conakry, crée à la fin du XIX^{ème} siècle pour contrebalancer l'influence économique anglaise s'exerçant à partir de Freetown en Sierra Leone, n'était encore qu'un port secondaire.

Jusqu'à l'indépendance, le port de Conakry se développe lentement, Benty est le point d'embarquement des bananes pour lesquelles la Guinée est un des premiers producteurs mondiaux. Après l'indépendance, le commerce de la banane périclite et le port de Benty est, faute d'entretien, en partie détruit. Celui de Kanfarandé qui n'était soutenu par aucun produit phare n'a jamais atteint le niveau de Benty et aujourd'hui il apparaît comme une relique d'un passé révolu.

Le port de Conakry a connu toute une série d'aménagements visant à son extension. La digue de la Prudente construite à partir de 1936, protège le port des houles. Un des effets induits par la construction de cette digue, conçue par le même ingénieur qui construisit le canal de Vridi, à Abidjan, est, en canalisant les volumes oscillants liés à la marée, l'accélération du courant de chasse dans le port qui permet un auto-curage à chaque retrait de la marée. On évitait ainsi l'envasement de l'ouvrage.

Depuis la fin de l'époque coloniale les infrastructures portuaires de Conakry n'ont cessé de se développer, au point d'atteindre aujourd'hui une situation critique, car les options d'agrandissement sont peu nombreuses et très coûteuses. En 1991, la digue de la Prudente est rattachée au continent par une jetée réalisée en enrochement. Cet aménagement qui avait pour objectif de permettre un nouvel agrandissement, entraîne, en supprimant les courants de chasse et l'auto-curage, un envasement accéléré de la partie nord du port.

La gestion du port est confiée depuis 1982 à un établissement public, Le Port Autonome de Conakry. Cet établissement a pour mission de rentabiliser l'activité portuaire en assurant l'application des règlements et en procédant à la modernisation des infrastructures. Ainsi en 1986 débute la construction d'un terminal à conteneurs. Un terminal pétrolier complète le complexe portuaire de Conakry. Aujourd'hui le port semble avoir atteint ses limites d'extension, mais des projets sont à l'étude pour pallier ce problème, notamment par la construction d'une digue jusqu'à l'île de Kassa.

IMPORTATIONS AU PORT DE CONAKRY EN 1998 ET 1999 EN TONNES

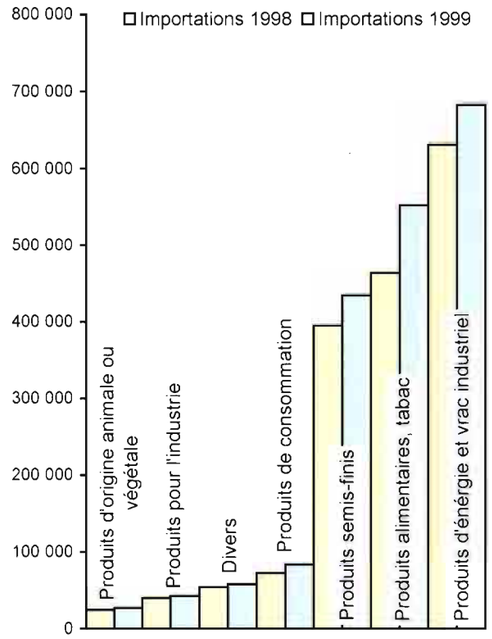

Sources : Statistiques comparées, janvier à décembre, 1998/1999. Direction de l'exploitation, service statistique et facturation. Port Autonome de Conakry.

Le port de Conakry est le point d'entrée de nombreux produits. Les hydrocarbures, avec 543.060 tonnes importées en 1999 représentent 29,3 % du total et sont au premier rang des importations, suivis des matériaux de construction qui interviennent pour 23, 4 % et le riz qui se place au troisième rang des importations avec 212.975 tonnes en 1999 soit 11,5 % du total des produits importés.

Au total, les importations enregistrées au port autonome de Conakry ont connu une

augmentation de 10 % entre 1998 et 1999. Cette évolution est imputable essentiellement à la hausse des importations de ciment (43 %) et des produits alimentaires.

En 1999, la première zone d'importation était l'Asie avec 36 % (22 % en 1998), suivie de l'Europe de l'ouest avec 33 % des entrées contre 49 % en 1998 et de l'Afrique 20 % (22 % en 1998). Cette baisse de la part des importations en provenance de l'Union Européenne peut être expliquée par la forte hausse des importations de riz (+ 78 %) en provenance principalement d'Asie.

EXPORTATIONS AU PORT DE CONAKRY EN 1998 ET 1999 EN TONNES

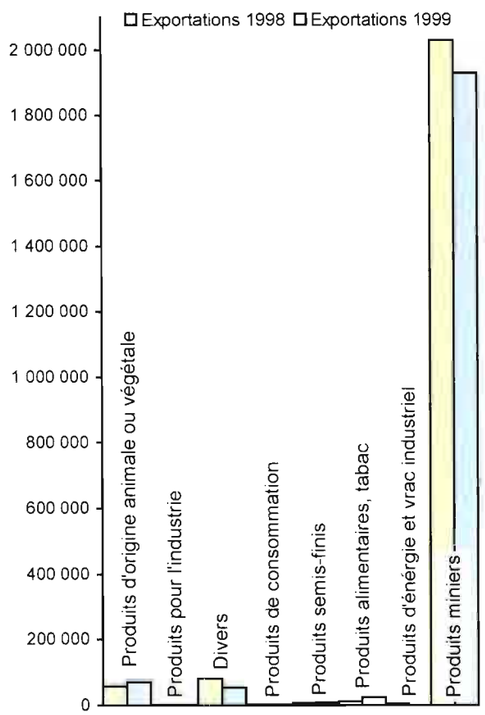

Sources : Statistiques comparées, janvier à décembre, 1998/1999. Direction de l'exploitation service statistique et facturation. Port Autonome de Conakry.

L'essentiel des exportations enregistrées à Conakry est réalisé par les produits miniers. Sur le graphique présenté ci-après, seules les quantités embarquées à Conakry sont comptabilisées. En 1999, la bauxite représente 66 % des produits embarqués, et l'alumine 26 % soit, pour ces deux seuls produits, 92 % des exportations.

Cependant, malgré le poids des produits miniers, les exportations guinéennes commencent à se diversifier. Les exportations de produits d'origine animale ou végétale sont en augmentation, grâce, notamment, aux fruits frais dont le trafic a connu une augmentation de 70 % entre 1998 et 1999.

La première zone géographique de destination des produits guinéens est l'Europe de l'est qui a absorbé 83 % des exportations en 1999. La CEI, seule, a importé 1.721.601 tonnes de bauxite et d'alumine en 1999, soit 82 % des exportations.

Le port de Kamsar est aujourd'hui le second port de Guinée. Construit en 1970 pour l'exportation des produits miniers de Sangarédi, il est composé d'un wharf minéralier de 1.740 m permettant l'accès des bateaux de plus de 10 m de tirant d'eau, et d'un second quai de 330 m pour des bateaux de 6m de tirant d'eau. Exception faite des navires qui ravitaillent la Compagnie des Bauxites de Guinée, il est exclusivement réservé à l'exportation de la bauxite (production brute à Sangarédi, environ 12 Mt/an). Le port est doté d'infrastructures spéciales qui assurent le conditionnement du minerai (concassage et séchage).

Le transport aérien

La Guinée Maritime compte quatre aérodromes régionaux (Kamsar, Sangarédi, Boké et Fria) dont deux : Boké et Fria, ne sont plus utilisés en raison du mauvais état des équipements. En outre, elle dispose de l'aéroport international de Conakry-Gbessia dont le rayonnement s'étend à tout le territoire.

Les aérodromes de Kamsar (Kawas) et Sangarédi, dotés de pistes en terre, ont été construits pour permettre le déplacement du personnel de la Compagnie des Bauxites de Guinée. L'aérodrome de Kamsar assure également une liaison presque quotidienne avec Conakry. Ainsi en 1999, 6.118 passagers et 244 vols vers la capitale ont été enregistrés.

L'aéroport international de Conakry-Gbessia est situé sur la commune de Matoto, à 12km du centre ville. Ne répondant pas aux critères de l'aviation civile internationale, il a fait l'objet, en 1984, d'un important programme de modernisation. La seule piste de l'aéroport fut rénovée et mise aux normes de l'OACI pour l'accueil des avions gros porteurs.

La gestion de l'aéroport est confiée depuis 1987 à deux structures distinctes. D'une part l'ANA (Agence de Navigation Aérienne), chargée de la sécurité aérienne et de la gestion des aéroports nationaux, d'autre part la SOGEAC (Société de Gestion et d'Exploitation de l'Aéroport de Conakry), société d'économie mixte à capital franco-guinéen, chargée de la gestion de l'aéroport de Conakry-Gbessia.

Le trafic, en constant accroissement, est passé de 220.000 passagers en 1985, à 316.866 passagers en 1999, soit une augmentation de 69,4 %. Cette évolution est liée à l'essor du trafic international, car le nombre des passagers sur les vols intérieurs a baissé de 72 % au cours de la même période.

REPARTITION DU TRAFIC DE PASSAGERS A L'AEROPORT DE CONAKRY-BESSIA ENTRE 1997 ET 1999

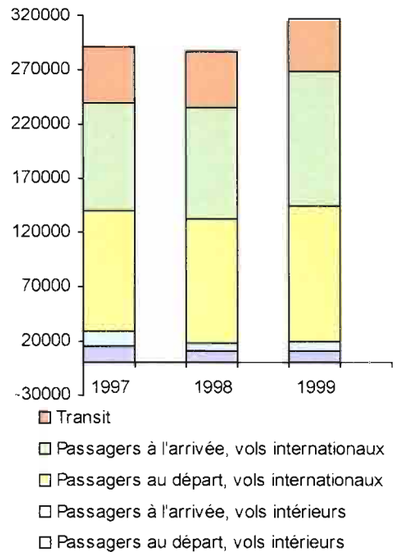

Source :SOGEAC, direction de l'assistance portuaire

En 1999, 16 compagnies aériennes ont assuré 4.099 vols internationaux et 657 vols intérieurs. En moyenne 31 passagers par vol débarquant à Conakry sur les vols internationaux, les vols intérieurs enregistrent quant à eux une moyenne de 15 passagers par vol.

MOUVEMENTS DE FRET ENREGISTRES A L'AEROPORT DE CONAKRY-GBESSIA ENTRE 1997 ET 1998

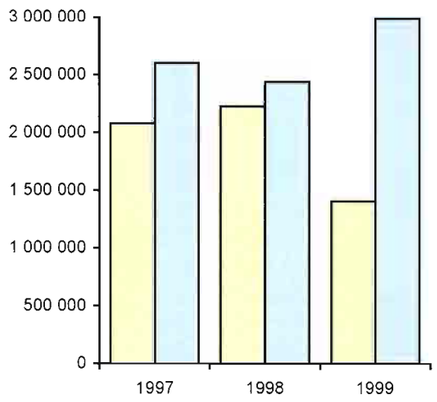

Source :SOGEAC, direction de l'assistance portuaire

EVOLUTION DE LA POSTE AERIENNE A L'AEROPORT DE CONAKRY-GBESSIA ENTRE 1997 ET 1999

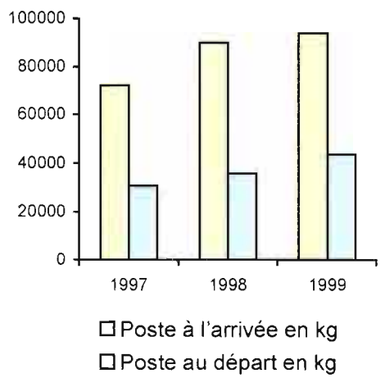

Source : SOGEAC, direction de l'assistance portuaire

Le transport des marchandises est plus fluctuant que le transport des passagers. En effet il semble plus sensible aux variations du taux de change de la monnaie nationale. Le trafic postal quant à lui est en augmentation constante et a connu une progression globale de 34 %.

Le Crédit Rural et le Crédit Mutuel en Guinée Maritime

Les conditions économiques qui prévalent en Afrique de l'Ouest, et particulièrement en Guinée, ne permettent pas aux institutions bancaires classiques de proposer des crédits accessibles à la majorité des catégories socio-professionnelles. Ainsi, les banques commerciales limitent leurs prêts de capitaux à des investissements généralement importants visant les outils de production, le commerce international... etc. Dans ce contexte, les petits opérateurs privés (agriculteurs, petits commerçants, pêcheurs, artisans) se voient obligés de faire appel au secteur informel pour leurs besoins de financements. En Guinée Maritime, parmi les nombreux systèmes de crédit traditionnels, on peut distinguer les crédits de type mutuel (tontines) et les crédits de type préfinancement.

Les crédits traditionnels de type mutuel ou tontines sont organisés ainsi : un groupe dont les bases sociales et la taille sont extrêmement variables s'associe et met régulièrement en commun une somme convenue. Cette somme est attribuée à tour de rôle à chacun des participants, lui permettant ainsi de disposer ponctuellement d'une somme importante. Cette forme d'association est très répandue et permet de financer nombre de dépenses domestiques. Elle permet aussi d'effectuer certains investissements d'ordre professionnel (fonds de commerce, investissements en matériel, financement de main-d'œuvre), tout en conservant une certaine indépendance par rapport à des filières.

Les crédits de type préfinancement sont généralement proposés par de gros commerçants dans le cadre de filières. Ils permettent de préfinancer les activités de production sur lesquels ces opérateurs basent leur commerce. Ils sont parfaitement adaptés aux besoins des demandeurs en termes de montants et de calendriers de remboursement. Ils créent, en revanche, une relation de dépendance forte, et s'accompagnent de taux d'intérêts prohibitifs qui s'apparentent à de l'usure.

Cette dernière, généralisée dans de nombreuses filières rurales (pêche, sel, huile de palme, cultures de rente...), permet au commerçant prêteur d'acquérir et de consolider une position dominante dans la filière qu'il préfinance. Il utilise, par ailleurs, sa position dominante pour garantir ses préfinancements par la relation commerciale d'interdépendance qui le lie aux producteurs : par exemple, le commerçant se chargera de la commercialisation de la production qu'il a préfinancée et prélèvera lui-même le montant de l'échéance de remboursement avant de payer les producteurs.

Face à cette situation et à l'absence d'institution proposant des modalités de crédit adaptées au financement d'opérations de dimensions modestes, des tentatives originales de mise en œuvre de micro-crédits ont été lancées en Guinée depuis quelques années.

Le micro-crédit est un mode de financement qui permet aux plus démunis d'accéder à de petits crédits à des conditions avantageuses, sans pour autant justifier d'une garantie individuelle monétaire ou matérielle, ni s'exposer à la domination d'un usurier. Deux institutions, le Crédit Rural de Guinée et le Crédit Mutuel de Guinée mettent en place des réseaux de caisses villageoises d'épargne et de crédit visant à financer les activités agricoles, le commerce, l'artisanat, la micro-entreprise ou même la consommation.

Modalités d'intervention

En Guinée Maritime, ces deux institutions de micro-crédit ont mis en place des réseaux à l'échelle de la région naturelle : Le Crédit Mutuel, émanant du Crédit Mutuel de France et financé par l'Agence Française de Développement, a démarré ses activités en 1988. Le Crédit Rural, financé également par l'AFD, date de 1989.

Ces deux institutions ont développé simultanément leurs réseaux de manière à couvrir l'essentiel du territoire avec pour objectif de devenir, à terme, des organismes nationaux autonomes, notamment du point de vue des financements. Pour ce faire, les dépôts en épargne et les recettes provenant des intérêts doivent permettre d'augmenter les volumes des engagements en dégageant de plus en plus de fonds d'origine locale. Dans ce contexte, le principe de la garantie solidaire doit permettre de mettre en marche une dynamique, en dépit du manque initial de solvabilité des populations concernées. Les différences dans les modalités d'intervention de ces deux institutions rendent les deux réseaux complémentaires.

Le Crédit Rural de Guinée vise les zones rurales, faiblement monétarisées, en proposant des protocoles de crédit avec caution presque exclusivement solidaire (les fonds d'épargne de garantie ne représentent pas plus de 5 % des volumes de crédit à court terme). Les usagers forment des groupements de cinq emprunteurs et partagent entièrement la responsabilité des remboursements : si les échéances ne sont pas respectées, c'est l'ensemble du groupe qui subit les sanctions (amendes, exclusion du crédit, exceptionnellement procédures). Sur le principe des tontines, on compte donc sur le lien social comme garantie de remboursement. Les types de prêts concernent des montants progressifs allant de 50.000 GNF à 1.200.000 GNF remboursables à court terme (un an) et de 200.000 à 2.500.000 GNF, voire plus dans certains cas, à moyen terme.

A court terme, tous les types d'activités sont financés : préfinancement de campagne agricole, petits commerces, équipement, etc. A moyen terme, les activités commerciales de demi-gros sont particulièrement ciblées. Les remboursements se font selon des calendriers préétablis en fonction des cycles économiques financés. Pour les prêts à moyen terme, la garantie solidaire s'accompagne d'une garantie matérielle : stock de marchandise commercialisé, équipement acquis grâce au financement. Le Crédit Rural s'efforce, enfin, de former ses usagers à l'utilisation et à l'appropriation d'une structure de crédit villageoise par la création de comités de crédit et par la participation des usagers à la gestion de leur caisse. Le Crédit Rural de Guinée est donc avant tout présent dans les zones rurales offrant un potentiel d'activités monétarisées et de rente.

Le Crédit Mutuel de Guinée cible plus les populations urbaines et périurbaines. Il parie sur la promotion de l'épargne pour mobiliser des financements qui peuvent être importants. Les sociétaires peuvent disposer d'un compte épargne, d'un compte à vue et d'un plan d'épargne logement. Le Crédit Mutuel offre aussi de domicilier les salaires des fonctionnaires et des employés.

En termes de financements d'activités, le Crédit Mutuel propose des prêts professionnels négociables sur la base d'un dossier prévisionnel établi entre le sociétaire et les agents de la caisse. Les modalités de prêts (montant du prêt, calendrier des remboursements) sont variables en fonction des caractéristiques de l'activité financée : durée du cycle économique, rentabilité, volumes financiers nécessaires. Le Crédit Mutuel propose aussi des prêts non professionnels (prêts à l'équipement, à la consommation).

Les termes peuvent aller d'un mois à deux ans et les montants peuvent atteindre 10.000.000 GNF. La garantie des prêts peut être en partie solidaire dans le domaine agricole (formation de groupements d'agriculteurs emprunteurs), mais les prêts sont essentiellement individuels et garantis par une épargne : de 30 % du montant demandé dans le domaine agricole et de 50 % dans le domaine non agricole, la garantie requise doit être bloquée sur un compte épargne. Enfin, les salariés peuvent bénéficier d'avances sur salaires.

Diffusion du micro-crédit en Guinée Maritime

La complémentarité des modalités d'intervention du Crédit Rural et du Crédit Mutuel a permis aux deux structures de répartir leur action sur la Guinée Maritime, voire de cohabiter dans les centres industriels et urbains : Kamsar, Boké, Sangarédi, Fria...

Par ailleurs, le Crédit Mutuel est plus axé sur l'arrière-pays (préfectures de Télimélé et Kindia), alors que le Crédit Rural de Guinée

CRÉDIT RURAL ET CRÉDIT MUTUEL EN GUINÉE MARITIME AU 30/06/99

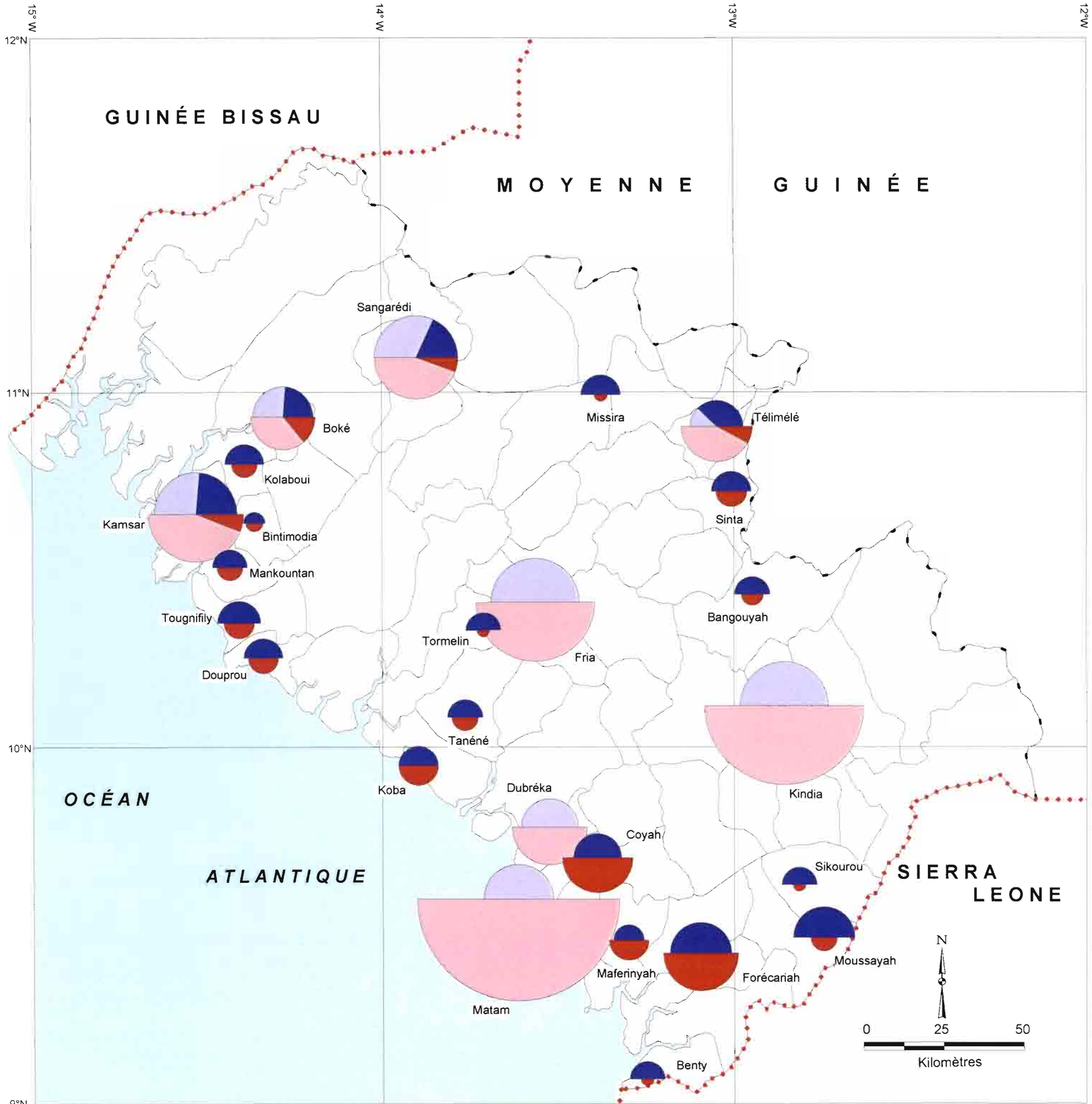

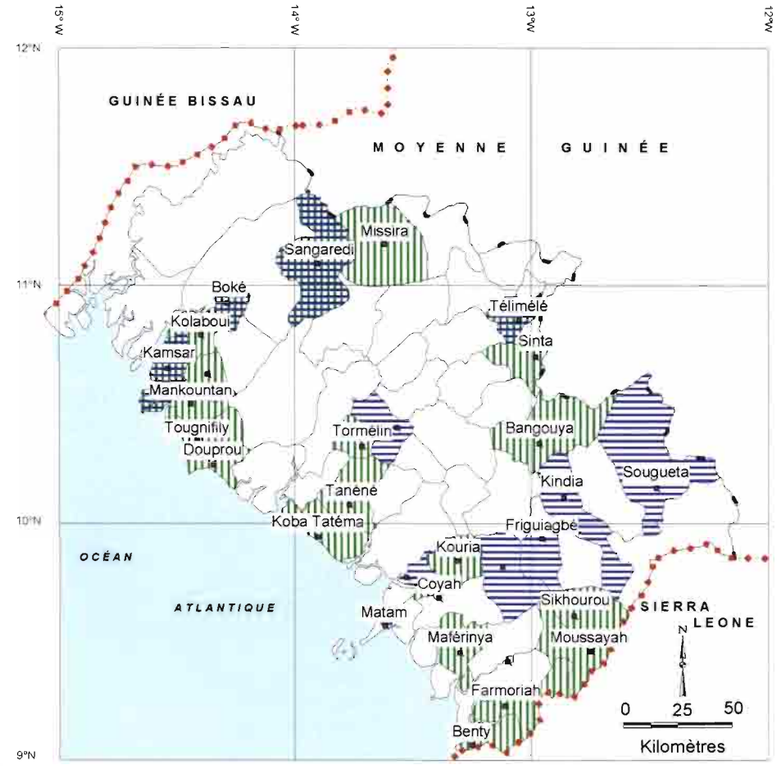

LÉGENDE

Sous-préfectures possédant une caisse de crédit

Crédit mutuel
Crédit rural

Encours de crédit au 30/06/99 (x 1 000 GNF)

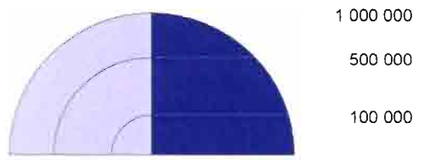

Encours au Crédit Rural de Guinée
Encours au Crédit Mutuel de Guinée

Encours d'épargne au 30/06/99 (x 1 000 GNF)

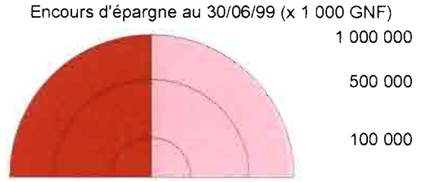

Encours au Crédit Rural de Guinée
Encours au Crédit Mutuel de Guinée

Projection U.T.M. 28, Ellipsoïde de Clarke, 1881

Sources : Crédit Rural de Guinée, 1999
Crédit Mutuel de Guinée, 1999

OBSERVATOIRE DE LA MANGROVE IRD CONAKRY

est tourné vers la côte (préfectures de Boké, Boffa, Dubréka ou encore Forécariah). Les caisses du Crédit Mutuel sont généralement situées en ville tandis que la plupart de celles du Crédit Rural sont installées dans des sous-préfectures rurales. Enfin, le Crédit Mutuel compte une caisse à Conakry (caisse de Matam) alors que le Crédit Rural opère exclusivement à l'intérieur.

La carte de répartition spatiale des caisses du Crédit Rural et du Crédit Mutuel se superpose à celles des densités de population. Si les deux préfectures du Sud de la Guinée Maritime (Kindia, Forécariah) bénéficient d'un étroit maillage de caisses, au nord, seuls les bassins industriels de Fria, l'axe Kamsar-Boké et les bassins agricoles de Télimélé, de Koba-Tanéné et du Bagataye[1] sont bien pourvus en caisses.

De nombreuses zones restent donc hors de l'influence des réseaux de micro-crédit (la zone d'influence d'une caisse correspond grossièrement à une sous-préfecture). Ainsi, l'arrière-pays des préfectures de Dubréka, de Boffa, le sud et l'ouest de la préfecture de Télimélé, le nord de la préfecture de Boké correspondent à des zones enclavées, sans activités industrielles et à l'écart des grandes filières agricoles, qui restent encore fortement marquées par le caractère vivrier de leurs systèmes agraires.

Pour le développement de leurs réseaux, le Crédit Rural et le Crédit Mutuel souhaitent faire évoluer la méthode d'identification de zones favorables à l'implantation de nouvelles caisses. Il s'agit de favoriser une réelle participation des populations locales en sollicitant leur initiative pour qu'elles créent, elles-mêmes, avec l'assistance des deux institutions, de nouvelles caisses[2].

[1] Bassin rizicole s'étendant d'une ligne Kamsar– Kolaboui au nord, jusqu'au cap Verga au sud. Cette zone doit son nom à l'ethnie baga qui l'occupe majoritairement.

[2] Des expériences sont en cours au Crédit Rural en Guinée Forestière dans la zone de Macenta.

Le micro-crédit indicateur de dynamiques économiques

Les données sur le micro-crédit peuvent être considérées comme des indicateurs socio-économiques pertinents : une fois les caisses bien installées dans leur zone, la progression de leur taux de pénétration est un indicateur de l'évolution de la monétarisation des économies rurales. Les types de crédit et les montants d'épargne peuvent aussi apporter des indications du même ordre.

L'analyse de ces données impose cependant un certain nombre de précautions méthodologiques rendues nécessaires par le jeune âge relatif des réseaux et les choix institutionnels en termes de stratégies d'expansion. Par ailleurs, les caisses d'un réseau ne peuvent être comparées entre elles que lorsque, d'une part, elles sont gérées selon les mêmes principes, et, d'autre part, elles ont atteint un taux de pénétration suffisant pour être réellement indicatrices des évolutions des conditions socio-économiques locales.

Compte tenu de ces précisions, l'analyse de la carte des encours de crédit et d'épargne fait apparaître un certain nombre de zones caractéristiques.

Une première zone correspond à la grande périphérie de Conakry (caisses de Matam, Dubréka, Coyah, Maférinyah et Forécariah). Toutes ces caisses, qu'elles appartiennent au réseau du Crédit Rural ou à celui du Crédit Mutuel, sont marquées par une forte domination des encours d'épargne par rapport aux encours de crédit. Le fait que les profils de ces caisses soient similaires, quelle que soit l'institution à laquelle elles appartiennent, laisse penser que la domination de l'épargne sur le crédit est une caractéristique des caisses des zones urbaines ou périurbaines.

Cette hypothèse se vérifie d'ailleurs en grande partie dans les autres centres urbains de la région. Les activités économiques en zone urbaine et périurbaine (commerce, artisanat, micro-entreprise) semblent donc nécessiter une structure d'épargne/crédit que les réseaux du Crédit Rural et du Crédit Mutuel assument parfaitement. Cette zone apparaît comme fortement monétarisée et intégrée dans les circuits économiques générés par la capitale et ses marchés.

Une deuxième zone, bien couverte par les deux réseaux, est la région comprise entre l'axe Kamsar-Boké au nord et la sous-préfecture de Douprou au sud. Elle est marquée par la présence des deux institutions dans les centres urbains de Kamsar et Boké et la présence du réseau du Crédit Rural dans les sous-préfectures rurales. Il apparaît qu'en ville, lorsque les deux réseaux sont présents, le

STRUCTURE DES PRETS PAR TYPE DANS LA ZONE BOKE - KAMSAR

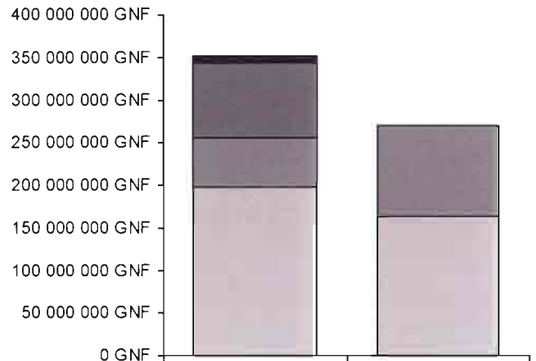

	Caisses urbaines	Caisses rurales
Equipements	8 051 000	0
consommation	88 547 000	0
Crédits agricoles	57 189 000	107 125 000
Crédit commerciaux	198 265 000	162 712 000

Crédit Mutuel assume, avant tout, la fonction d'épargne, et le Crédit Rural, celle de crédit.

Cette répartition des fonctions s'explique par le fait que le Crédit Mutuel impose une épargne de garantie comme condition d'octroi d'un crédit, mais aussi par la nature des produits financiers proposés par chacun des réseaux. Ceux du Crédit Mutuel étant, avant tout, tournés vers les petits entrepreneurs urbains, les commerçants, les salariés et fonctionnaires qui forment une classe moyenne urbaine économiquement dynamique, disposant actuellement d'un certain pouvoir d'achat. Ces catégories socioprofessionnelles, relativement bien intégrées dans les flux économiques, sont susceptibles, par l'accès au crédit, d'accroître leur volume d'activité, de moderniser leur équipement ou d'accéder à des biens de consommation onéreux (moyen de déplacement par exemple).

Les produits du Crédit Rural sont tournés vers les besoins des ruraux avec notamment des préfinancements de campagnes agricoles et l'accès au crédit sans garantie matérielle ou monétaire par la garantie solidaire.

La structure des crédits octroyés fait apparaître de forts besoins de financements pour une activité de commerce menée par les ruraux. Celle-ci peut, en effet, concerner les productions agricoles, mais aussi des biens de consommation dont ils assument la distribution. De même, en ville, une part non négligeable des crédits est destinée à l'agriculture, essentiellement périurbaine, fortement monétarisée.

Marquée à la fois par une dynamique industrielle importante avec les sites de Kamsar-Boké-Sangarédi et par une dynamique agricole forte, les volumes financiers affichés par des caisses comme celle de Mankountan ou de Douprou attestent d'une région dynamique où les systèmes agraires sont en cours de monétarisation. Cette dynamique passe par le développement d'activités rurales génératrices de revenus et consommatrices de financements, telles que la pêche qui prend là une grande importance. Par ailleurs, dans ces zones rurales monétarisées, les taux d'épargne relativement faibles peuvent s'expliquer par le fait que les populations préfèrent développer des activités de commerce et de spéculation afin de faire fructifier leur capital, plutôt que de le déposer sur un compte où les taux d'intérêts sont jugés comparativement peu rémunérateurs.

Les deux dernières zones d'implantation des caisses de micro-crédit en Guinée Maritime correspondent à l'axe Koba–Tanéné–Fria et à la région de Télimélé. Ces deux zones sont en fait d'anciens foyers de population et des bassins agricoles traditionnels. Les caisses rurales y sont très comparables en termes de volumes et de structure des encours, la caisse de Koba présentant, cependant, un profil atypique pour une caisse rurale avec des encours d'épargne légèrement supérieurs aux crédits. Par contre, à Fria, où seul est présent le Crédit Mutuel, les volumes sont très supérieurs à ceux de Télimélé, où les deux réseaux sont pourtant présents. Cette situation s'explique, bien sûr, par l'activité industrielle de Fria. La relative similitude des caisses rurales de ces deux zones, malgré la présence d'un pôle industriel, met en lumière le faible impact des activités industrielles de Fria sur son bassin agricole.

En conclusion, l'avenir de ces réseaux de micro-crédit passe par une meilleure couverture de la région. En effet, pour des raisons d'accessibilité, le rayonnement d'une caisse ne dépasse guère les limites de la sous-préfecture où elle est implantée. Les caisses doivent donc s'installer dans de nouvelles sous-préfectures afin d'accroître les volumes des circuits financiers générés, cependant, dans les plus enclavées, le principe de fonctionnement du Crédit Rural est remis en cause par la faiblesse et la dispersion des capitaux mobilisables et redistribuables.

Cette situation, qui était jusqu'à présent un frein au développement du réseau du Crédit Rural, trouvera peut-être une solution avec la systématisation des « Caisses Inter-Villageoises d'Epargne et de Crédit » dont le réseau est décentralisé jusqu'au niveau du village et dont la gestion est confiée à des associations d'usagers, seules les délégations régionales étant gérées directement. Une telle organisation, qui fonctionne déjà dans d'autres pays d'Afrique, permettrait peut-être de couvrir les zones marginales de la Guinée Maritime : l'extrême-nord et les zones interstitielles des contreforts du Fouta-Djallon.

L'élevage

De par les caractéristiques de son milieu biophysique, la Guinée est un pays qui offre un fort potentiel pour l'élevage. Depuis longtemps les hautes terres de l'intérieur ont abrité les troupeaux de bœufs de la race rustique Ndama qui accompagnèrent les Peuhls lors de leur installation dans le Fouta-Djalon. La localisation du bétail sur les hauteurs, à l'écart des vallées, était liée essentiellement à l'insalubrité des zones de bas-fonds. Sur le littoral, l'implantation fut plus tardive en raison de la présence de trypanosomiase bovine qui infeste la Guinée Maritime principalement dans le sud.

L'étude quantitative du cheptel avant 1990 est difficile du fait du manque de données disponibles et du caractère approximatif des données existantes. Par exemple, l'enquête agricole de 1984 ne fournit que des chiffres extrapolés à partir d'un échantillon trop faible et non contrôlé. Ainsi, concernant l'élevage un seul tableau présente la situation du cheptel par régions administratives. Les chiffres donnés sont les pourcentages des exploitations possédant du bétail ainsi que le nombre moyen d'animaux par exploitation. A la fin des années 80, la Direction Nationale de l'Élevage, procède au recensement global du cheptel (hors cheptel avicole). Les résultats de ce recensement sont disponibles en 1990 et un programme de recensement quinquennal est mis en place.

En 1995, le second recensement sert encore de base aux études actuelles, il a permis, entre autre, l'évaluation du Programme de Restructuration de l'Élevage (PRSE) mis en place en 1987.

L'élevage en Guinée

La répartition globale de l'élevage en Guinée, montre une disparité régionale dans la taille et la composition du cheptel. Si 60 % du bétail est constitué de bovins, principalement de la race Ndama, les ovins et caprins sont également largement présents avec 19 et 20 % de l'effectif global. Sur l'ensemble du territoire national, les petits ruminants font l'objet d'un élevage familial particulièrement développé dans les bassins de peuplement historiques.

L'élevage porcin qui ne compte que pour 1 % du cheptel est une activité régionale, confinée aux aires de peuplement animistes et chrétiennes.

Les équins et asins sont peu représentés en Guinée. Pour des raisons sanitaires et historiques ils sont concentrés dans les régions plus sèches du pays. En Guinée, seulement 70 chevaux, dont 42 en Moyenne Guinée, 1879 ânes, mulets et bardots (dont 75 % en Haute Guinée et 25 % en Moyenne Guinée) ont été recensés en 1995.

COMPOSITION DU CHEPTEL GUINEEN EN 1995

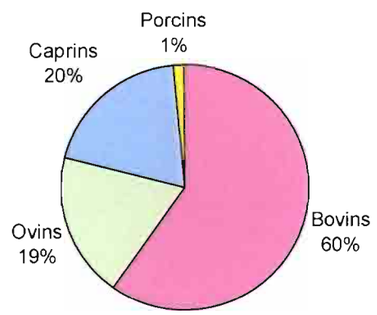

Source : Direction Nationale de l'Élevage ; recensement du cheptel 1995.

La Moyenne Guinée possède la réputation d'être la région privilégiée pour l'élevage. En effet, elle totalise 39 % des éleveurs et se place ainsi au premier rang national pour le nombre d'actifs dans ce secteur. Cependant, si l'on rapporte le nombre à celui des ménages, la Moyenne Guinée est, avec 29 % de ménages pratiquant l'élevage, au second rang derrière la Haute Guinée où 33 % de ménages sont éleveurs.

La Guinée Maritime possède le plus faible taux d'éleveurs du pays avec seulement 12 %. Ce chiffre peut s'expliquer par le fait que cette région pratique des activités agricoles plus diversifiées et que la population, d'installation plus récente, n'a pas de réelle tradition d'élevage.

REPARTITION DES ELEVEURS PAR REGION EN 1995

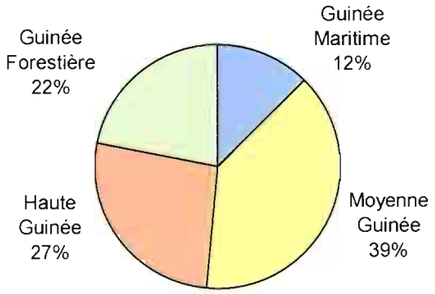

Source : Direction Nationale de l'Élevage ; recensement du cheptel 1995.

La répartition du cheptel montre une forte disparité régionale, notamment pour l'élevage bovin. Les deux régions qui présentent les conditions climatiques les plus sèches, Moyenne Guinée et Haute Guinée, sont celles ou l'on trouve la plus grande concentration de bovins. Ainsi ces deux régions totalisent 75 % du cheptel bovin.

Le cheptel des petits ruminants est beaucoup plus présent en Moyenne Guinée que dans les trois autres régions pour lesquelles la répartition assez homogène. 45 % des ovins et 47 % des caprins sont localisés en Moyenne Guinée. Dans cette région le bétail est omniprésent, il est un fait culturel. En effet la tradition peuhle veut que les familles possèdent des animaux. L'élevage est extensif, les petits ruminants étant laissés en divagation semi-surveillée avec un système de collier-entrave qui leur interdit le passage à travers les haies entourant les jardins de case (tapades).

REPARTITION DU CHEPTEL PAR REGION ET PAR TYPE DE BETAIL EN 1995 NOMBRE DE TETES

Source : Direction Nationale de l'Élevage ; recensement du cheptel 1995.

L'élevage en Guinée Maritime

La Guinée Maritime se place au troisième rang national pour l'élevage. Son cheptel est réparti en fonction des caractéristiques physiques et humaines des différentes préfectures.

RÉPARTITION DES TÊTES DE BÉTAIL PAR SOUS-PRÉFECTURE DE LA GUINÉE MARITIME

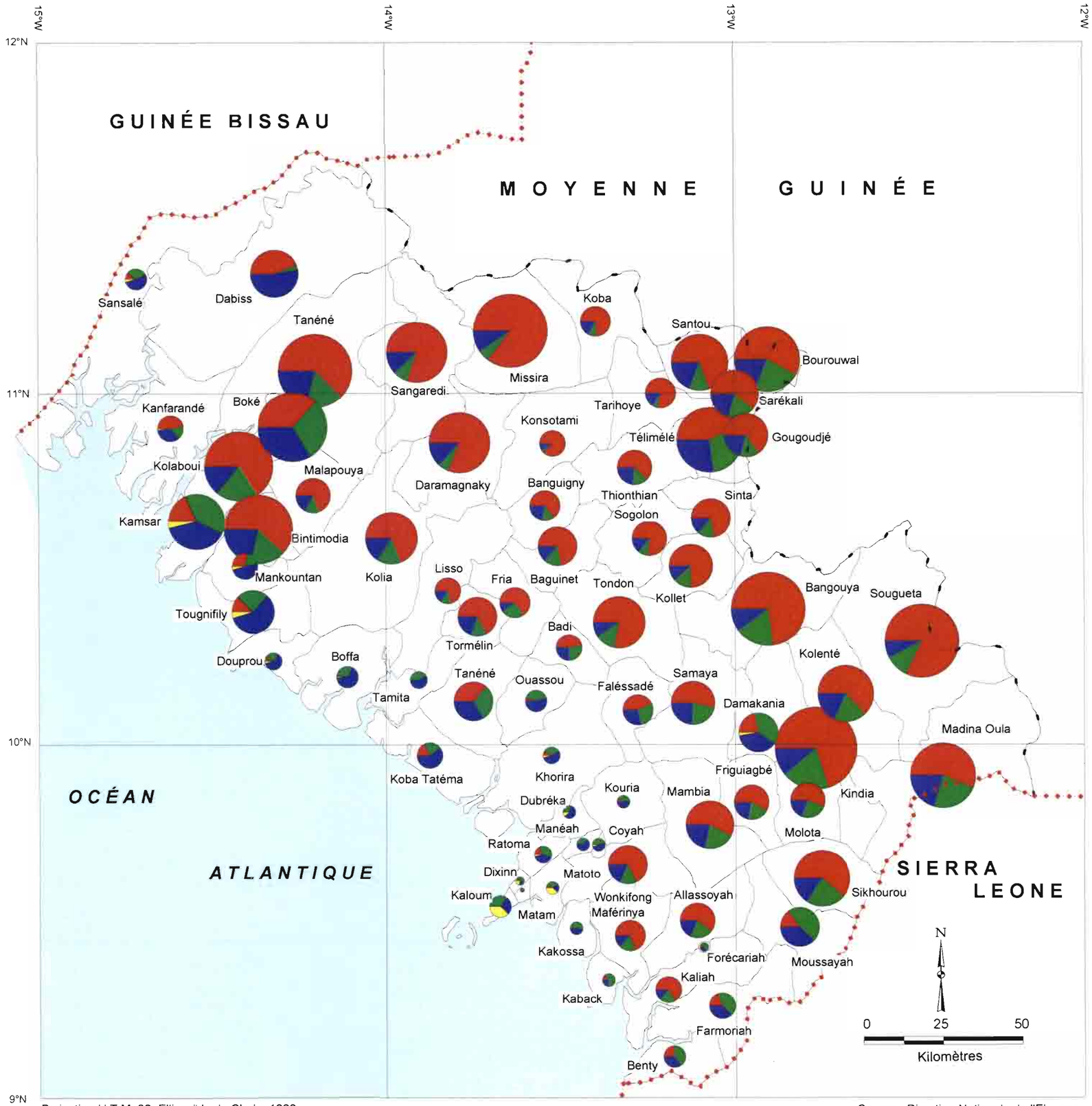

LÉGENDE

NOMBRE DE TÊTES DE BÉTAIL

30 000

15 000

3 000

Bovins
Ovins
Caprins
Porcins

Projection U.T.M. 28, Ellipsoïde de Clarke 1880

Source : Direction Nationale de l'Elevage.

OBSERVATOIRE DE LA MANGROVE IRD CONAKRY

DENSITÉS DU CHEPTEL PAR SOUS-PRÉFECTURE EN GUINÉE MARITIME

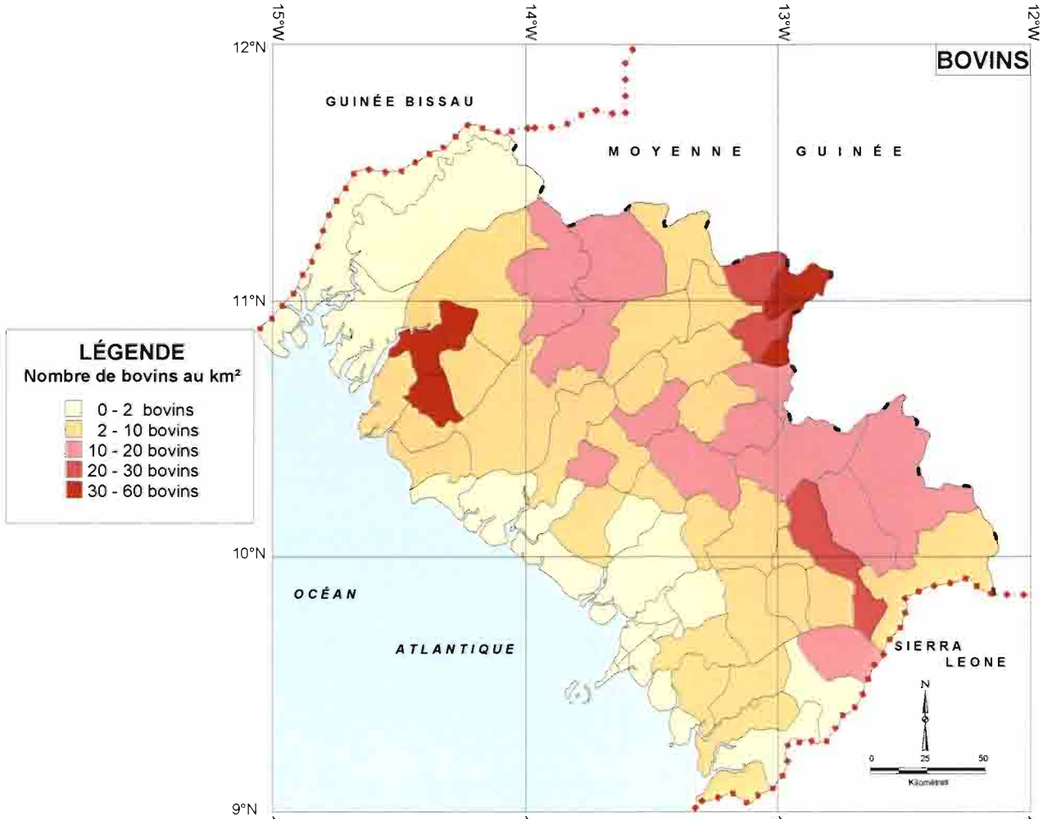

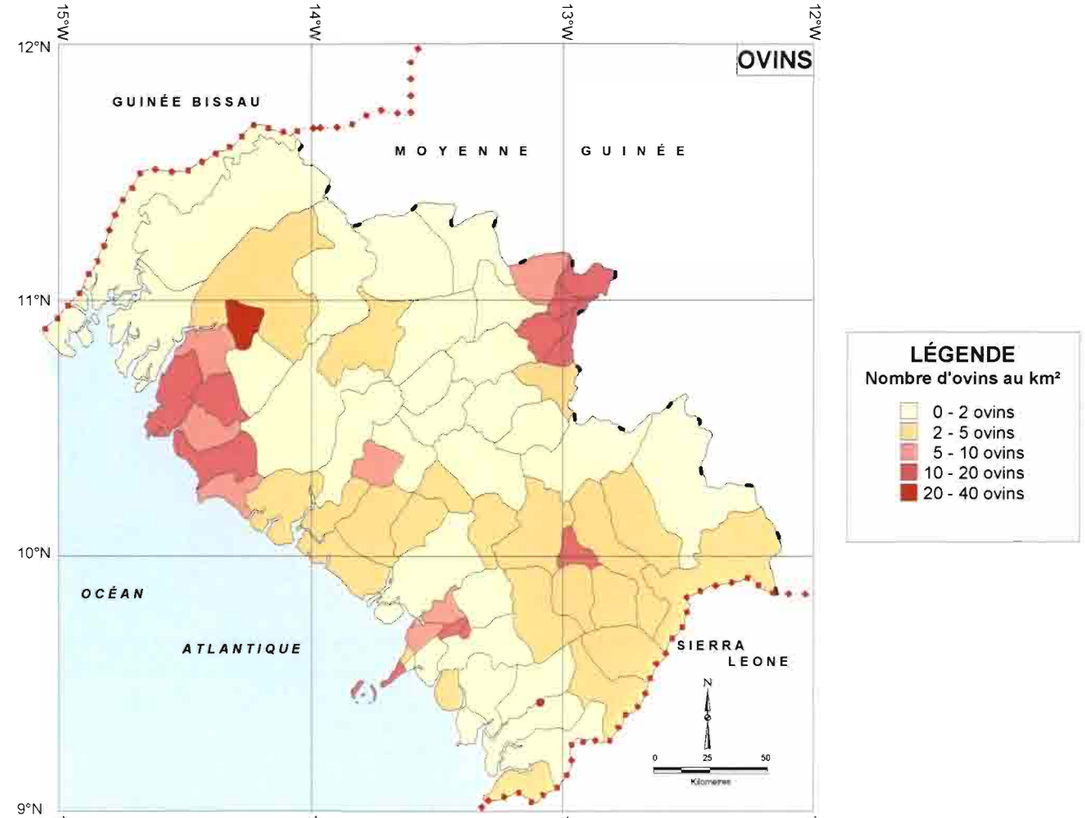

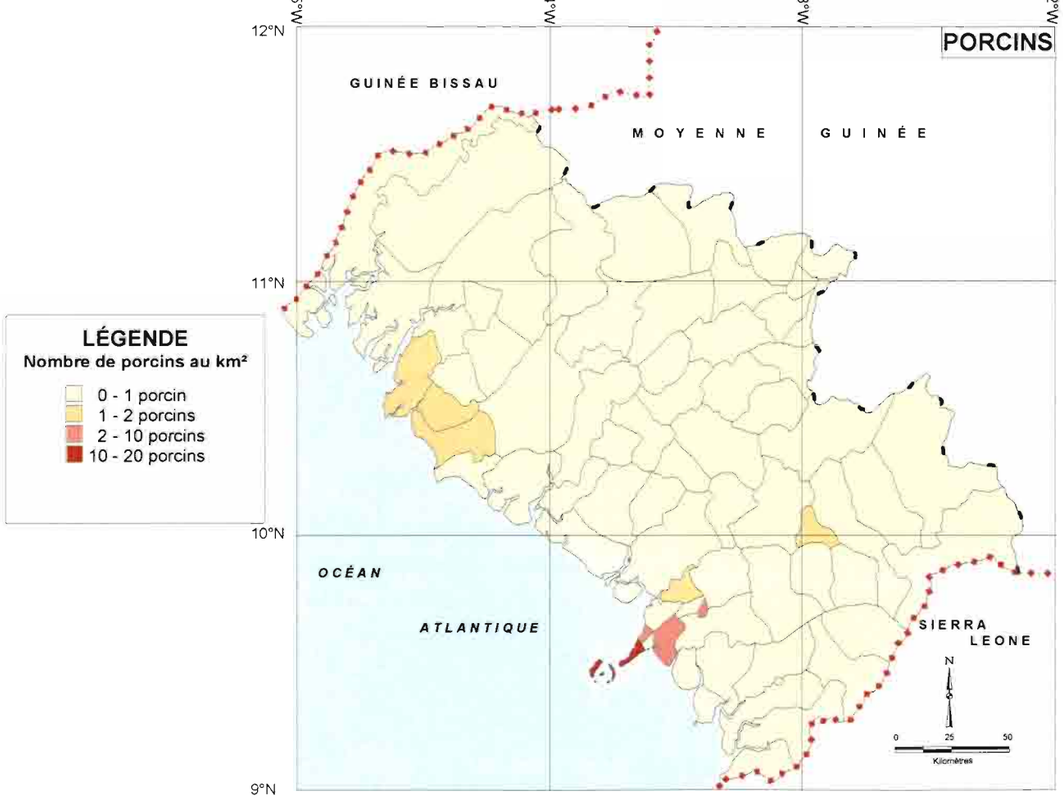

Projection U.T.M. 28, Ellipsoïde de Clarke 1880

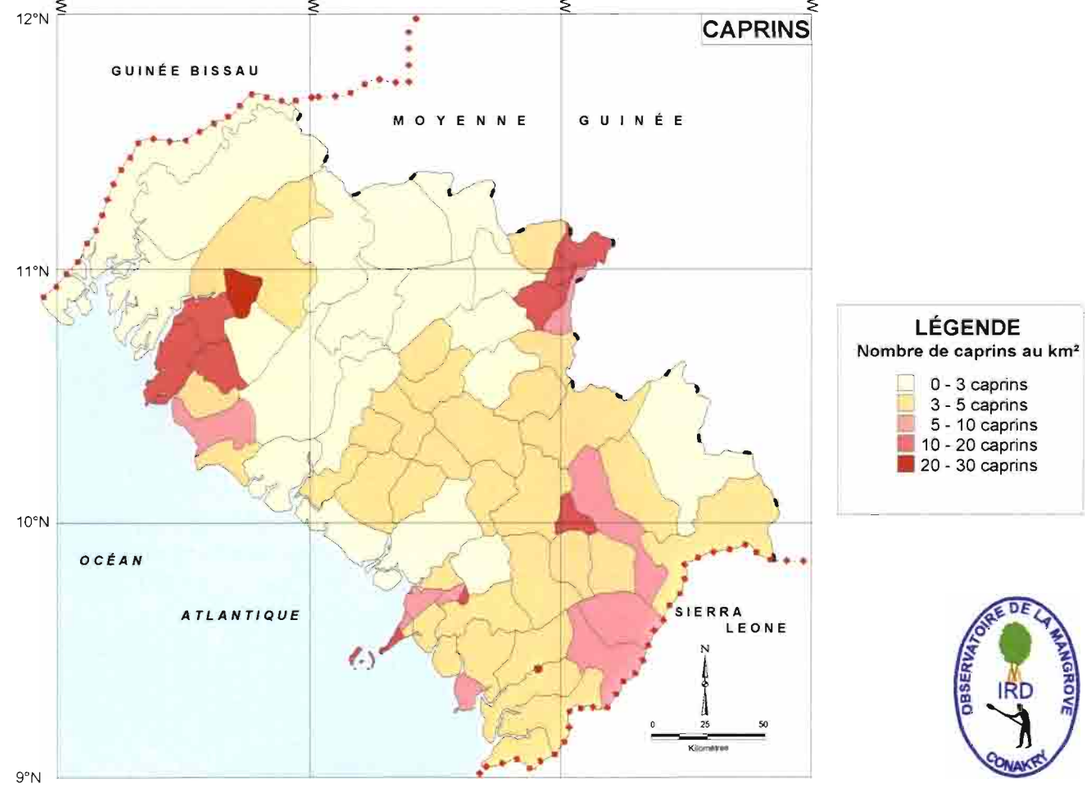

Source : Direction Nationale de l'Elevage. Recensement 1995

OBSERVATOIRE DE LA MANGROVE
IRD
CONAKRY

La carte de répartition des têtes de bétail montre une disparité assez forte entre la bande littorale et l'intérieur. Les préfectures de Kindia, Télimélé et Boké se démarquent nettement de l'ensemble de la région par le nombre d'animaux. Cependant, si dans les préfectures de Kindia et Télimélé cet élevage a une répartition relativement homogène, celle de Boké représente une zone de forte concentration qui correspond au vieux bassin de peuplement du Bagataye et de Boké.

REPARTITION DU CHEPTEL EN GUINEE MARITIME PAR PREFECTURE ET PAR TYPE

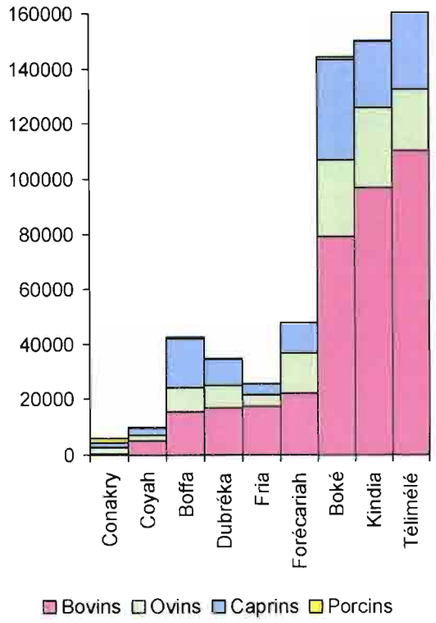

Source : Direction Nationale de l'Élevage ; recensement du cheptel 1995.

Les préfectures du littoral à l'exception de Boké au nord, ont peu de bétail, notamment de bovins. En effet, en dehors de l'absence de tradition d'élevage de la part des populations, la trypanosomiase est présente sur tout le littoral. On remarque ainsi que toutes les sous-préfectures côtières comptent moins de 5 bovins au kilomètre carré. Les densités augmentent en s'éloignant de la côte.

Les densités d'ovins et de caprins sont en étroite corrélation avec celles de population. En effet, cet élevage est de type familial, les familles rurales ayant souvent entre un et quatre petits ruminants.

Au total, dans la partie sud de la Guinée Maritime une famille pratiquant l'agriculture et l'élevage possède, en moyenne, 4 bovins et 2 petits ruminants. Dans la moitié nord, la moyenne est de 9 bovins, 2 ovins et 3 caprins.

Cependant, si 39 % des exploitations agricoles de la moitié sud et 44% de la moitié nord de la Guinée Maritime déclarent pratiquer l'élevage, aucune exploitation ne pratique que l'élevage. Cette situation s'explique par le fait que l'élevage est conçu comme une activité complémentaire, sans investissements importants en main-d'œuvre ni en infrastructure.

La ville de Conakry est également concernée par l'élevage. Toutes les communes pratiquent cette activité, bien que l'espace disponible soit extrêmement réduit. Si l'élevage des ovins et caprins semble être une survivance de la tradition d'élevage familial, il est beaucoup moins aisé de comprendre la présence de bovins au cœur de la ville. En effet, 49 bovins sont élevés dans les communes de Dixinn et Kaloum qui forment le cœur historique de la ville et 254 bovins sur la commune de Ratoma, dans la première couronne péri-urbaine.

La capitale possède le plus important cheptel porcin de la Guinée Maritime avec 1579 têtes soit 41 % des porcins de la région. Cet élevage urbain répond à la demande des communautés non musulmanes et de la population expatriée. La présence de ce marché urbain permet également d'expliquer l'existence de fermes porcines dans la sous-préfecture de Dubréka. L'élevage équin est très marginal et se limite à 13 chevaux dont 11 sont localisés au centre équestre de Sonfonya (Ratoma).

Sur toutes les cartes, le groupe des sous-préfectures qui couvre la région du Bagataye et la sous-préfecture de Boké se démarque nettement du reste de la Guinée Maritime. Il s'agit d'une aire d'important élevage traditionnel favorisé par des densités rurales fortes ainsi qu'un climat plus sec. Cependant l'on peut observer, pendant la saison sèche, d'importants troupeaux regroupant souvent plusieurs centaines de têtes, sur les rizières en chaumes et dans les bas-fonds humides.

Ce bétail n'est pas sédentaire. Chaque année, au début de la saison sèche, les troupeaux quittent les pâturages des contreforts du Fouta-Djalon pour suivre les itinéraires traditionnels de transhumance vers les plaines du littoral. Ces chemins de transhumance, concentrés au nord de Conakry, conduisent les troupeaux en plusieurs lieux de concentration :

- La vallée du Kapatchez (sous-préfectures de Bintimodia, Kolaboui, Kamsar, Mankountan et Tougnifily) ;

- Le sud du cap Verga (sous-préfecture de Douprou) ;

- La sous-préfecture de Koba.

Devant l'ampleur de ce phénomène qui concerne chaque année environ 70.000 têtes de bétail, un projet d'aménagement de la transhumance a été initié en 1992. Il a pour objectif d'améliorer la productivité du troupeau en favorisant une meilleure couverture sanitaire ainsi qu'une formation spécifique apportée aux éleveurs. Il doit également contribuer à la gestion des conflits liés à l'usage de la ressource (zones de cultures et de pâturages).

Parc de nuit dans la sous-préfecture de Bintimodia

En effet une opposition grandissante entre agriculteurs et pasteurs transhumants est perceptible, notamment dans la préfecture de Boké où les troupeaux peuvent divaguer librement et causer des dégâts aux récoltes.

Fin 1997, le projet avait permis la création de 31 comités de transhumance, dont 13 dans la préfecture de Boffa et 18 dans la préfecture de Boké. Ces comités sont chargés d'appliquer les règlements et de régler les litiges entre éleveurs et agriculteurs. Pour éviter la divagation des animaux, 140 parcs de nuits confiés à la surveillance des éleveurs ont été construits sur les différents sites.

Ainsi la sous-préfecture de Mankountan dispose de 34 parcs établis sur le plateau à proximité des pâturages. La création de ces parcs a également permis un meilleur contrôle de la situation sanitaire des troupeaux. Enfin des aires de mise en défens ont été délimitées pour assurer une meilleure gestion de la ressource.

Aujourd'hui les procédures mises en place par le projet semblent bien intégrées dans l'activité de transhumance. Les parcs de nuit sont entretenus et les comités de transhumance composés d'agriculteurs et d'éleveurs parviennent à régler la majorité de conflits.

Enfin l'élevage avicole est partout présent en Guinée Maritime, mais il est pratiquement impossible d'en évaluer l'importance. Notons, cependant, le développement dans la zone périurbaine de Conakry des fermes avicoles qui permettent le ravitaillement de la capitale en œufs frais.

Le secteur des pêches maritimes

Le milieu océanique

Avec une façade maritime de 300 km et un plateau continental parmi les plus larges de l'ouest atlantique africain (200 km au droit du rio Komponi), la Guinée dispose d'un domaine océanique continental de 43.000 km². Selon la nature des fonds, on distingue schématiquement de la côte vers le large, trois zones d'importance inégale :

- de 0 à 20 mètres : soumise à la dynamique estuarienne et à l'action des courants de marée, cette zone est principalement constituée de vases enrichies en matières organiques provenant de la mangrove bordant le littoral. Zone de forte productivité biologique, ces vasières côtières concentrent 70 % de la biomasse halieutique des eaux guinéennes.

- de 20 à 60 mètres : ces fonds, essentiellement sableux, constituent la plus grande partie du plateau continental. Ils se présentent comme une plaine ondulée entaillée par les paléo-vallées du rio Komponi, du rio Nunez, de la Fatala et du Konkouré. Ces canyons sous-marins sont des zones d'accumulation de sédiment vaseux.

- de 60 à 200 mètres : la pente s'accentue et à la rupture du plateau continental (-100 m), on note la présence d'importantes falaises, vestiges de la ligne de rivage datant des grandes glaciations du Quaternaire. Les vases sableuses deviennent dominantes.

D'un point de vue hydrologique, les eaux guinéennes restent chaudes toute l'année puisque les températures de surface ne varient que de 26 à 30 °C. Les fluctuations de la salinité dépendent essentiellement des apports d'eau douce dus aux fortes précipitations pluviométriques saisonnières sur les reliefs côtiers.

Les remontées d'eaux froides riches en sels nutritifs, issues de l'upwelling sénégalo-mauritanien, ne concernent que l'extrême-nord du plateau continental et seulement en février et mars. Aussi, et au contraire des eaux plus septentrionales, les processus d'enrichissement de la chaîne trophique vont presque exclusivement dépendre en Guinée des apports continentaux.

La ressource halieutique

Le contexte environnemental qui vient d'être décrit explique la nature et la répartition spatiale des ressources marines, à savoir (1) une forte productivité biologique à la côte et une décroissance rapide de la richesse halieutique vers le large, (2) une prédominance d'espèces caractéristiques des milieux dessalés, notamment espèces de la communauté à sciaenidés pour les peuplements de fond et à clupeidés pour les peuplements de surface.

Selon leur localisation, trois grands types de ressources peuvent être différenciés :

- *les ressources de fond* : constituées de poissons, céphalopodes et crevettes, elles sont concentrées dans la fraction côtière du plateau continental :

. *les poissons*[1] : bars, capitaines, carpes, dorades, mâchoirons... en constituent les espèces les plus recherchées. Cependant, sous la forte pression de pêche, leur abondance décroît régulièrement.

. *les céphalopodes*[1] : cibles d'une exploitation pratiquée surtout par les asiatiques, les seiches représentent un potentiel très intéressant d'un point de vue économique. Cette ressource est toutefois fragile car son abondance est sujette à de fortes variations naturelles.

. *les crustacés*[1] : bien que relativement diffus sur le plateau continental, les biotopes favorables à la présence de crevettes offrent des possibilités d'exploitation qui intéressent de plus en plus de navires étrangers.

- *les ressources de surface du plateau* [2], composées :

. *d'espèces sédentaires*, très côtières et présentes en abondance toute l'année : sardinelles plates et ethmaloses,

. *d'espèces migrantes*, plus nobles mais présentes uniquement dans le nord et en février-mars : sardinelles rondes, chinchards, maquereaux.

- *les ressources de surface hauturières* : limités aux eaux du large (>200 m), les thonidés (albacores, patudos, listaos) constituent une ressource hautement migratrice présente dans la ZEE guinéenne de façon très saisonnière. Ils sont exploités par une flottille thonière étrangère.

L'organisation du secteur

Le secteur des pêches maritimes est administré par le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture. Ce ministère, composé de quatre services d'appui, de deux directions nationales, a également sous sa tutelle deux établissements publics dont les missions sont stratégiques : le CNSP[3], dont le rôle est de contrôler les activités de pêche et le CNSHB[4] qui a pour objectif d'apporter, par une recherche pertinente, les éléments de connaissance nécessaires à la gestion du secteur.

Les activités de pêche sont régies par le code de la pêche maritime et un plan de pêche annuel fixe les quotas de licences et les limites de captures.

L'exploitation des ressources halieutiques

- *La pêche industrielle* : Composée en majeure partie de navires étrangers opérant dans le cadre d'accords de pêche passés avec des pays tiers ou de contrats négociés avec des sociétés étrangères (affrètements), la flottille de chalutiers industriels (134 en 1998) ne débarque qu'une petite partie de ses captures à Conakry[5]. Un certain nombre de raisons expliquent la très faible maîtrise de ce secteur par les industriels guinéens : absence de culture historique pour ce type de pêche, forte intensité capitalistique de cette activité, complexité de gestion des unités de production, filières d'exportation non contrôlées, faibles capacités d'accueil et de traitement des produits au port de Conakry...

- *La pêche artisanale* : La libéralisation de l'économie en 1985 a été à l'origine d'un développement de ce secteur et les pêcheurs guinéens ont très vite montré leur capacité à s'approprier les techniques étrangères et à prendre progressivement le contrôle de ces

[1] Captures (tonnes) 1998 : poissons de fond : 38.000 – céphalopodes : 6.000 – crustacés : 1.300 – (source : CNSHB)

[2] Captures (tonnes) 1998 : espèces sédentaires : 32.000 – espèces migrantes : 10.000 – (source : CNSHB).

[3] Centre National de Surveillance des Pêches.

[4] Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura.

[5] Un nouveau port de pêche est en construction à Kamsar.

LOCALISATION DES PORTS DE PÊCHE DE LA GUINÉE MARITIME

LÉGENDE

- Routes bitumées
- Pistes principales
- Voies ferrées
- Port minéralier
- Port
- Port de pêche
- Aérodrome
- Aéroport international

Projection U.T.M. 28, Ellipsoïde de Clarke 1880

Sources : Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura, Observatoire de la Mangrove, 1998

OBSERVATOIRE DE LA MANGROVE IRD CONAKRY

pêches. Ce secteur est aujourd'hui maîtrisé pour l'essentiel par les nationaux.

Petit port de pêche artisanale

En 1998, le secteur artisanal représentait un parc piroguier de 2.360 embarcations motorisées à 50 %, réparties sur 120 ports-débarcadères du littoral et débarquant environ 50.000 tonnes de poisson.

Performances des pêches maritimes et enjeux pour l'avenir

Grâce à des mesures de restructuration et de moralisation mises en œuvre par les autorités, la contribution globale des pêches maritimes dans l'économie guinéenne s'est notablement accrue au cours de ces dernières années.

QUELQUES INDICATEURS DES PECHES MARITIMES GUINEENNES EN 1998.

	Pêche industrielle	Pêche artisanale	Total
Embarcations	134	2.361	
Captures (tonnes)	40.000	47.000	87.000
Mise sur marché national	18.600	47.000	65.600
Emplois	3 à 400	80 à 100.000	
Chiffre d'affaire* (CA)	90	50	140
Valeur ajoutée* (VA)	13	40	53
% VA/CA	14 %	80 %	

Source : CNSHB et IRD
*milliards francs guinéens

L'analyse de quelques indicateurs actualisés fait cependant ressortir l'existence de certaines faiblesses qui touchent encore ce secteur.

Ainsi, pour une production globale du même ordre de grandeur, les deux types de pêche présentent des performances socio-économiques très contrastées.

La pêche industrielle contribue très peu à l'emploi et à la satisfaction des besoins alimentaires du pays. Le seul bénéfice notable tiré de cette activité est représenté par les contreparties financières d'accords de pêche et les redevances des licences reversées au Trésor.

A l'inverse, le secteur artisanal fait vivre une population importante de gens de mer, contribue de manière déterminante aux besoins alimentaires du pays et, avec un chiffre d'affaires deux fois moindre que celui de la pêche industrielle, génère une valeur ajoutée trois fois plus importante.

Cette dynamique du secteur artisanal n'a cessé de se poursuivre depuis une quinzaine d'années alors que dans le même temps, les performances du secteur industriel auraient, au mieux, stagné. Ces conclusions doivent être mises en relation avec les montants des aides diverses dont a bénéficié chaque secteur durant cette même période : 73 milliards FG pour l'artisanal, 52 pour l'industriel.

Ces résultats renforcent donc aujourd'hui la tendance des autorités à orienter préférentiellement les investissements vers la promotion des activités artisanales. Cette option ne sera cependant crédible et viable sur le long terme que si la sécurisation de l'accès à la ressource est garantie pour les artisans. Or, jusqu'à présent, la réglementation des zones de pêche n'est globalement pas respectée par les industriels. Les graves problèmes conflictuels qui en résultent (destruction d'engins, disparition de marins), comme l'épuisement des ressources côtières par des outils industriels non sélectifs, pourraient très vite remettre en cause des choix socio-économiques pourtant pertinents.

CARTES D'OCCUPATION DU SOL
ISSUES DU TRAITEMENT DES IMAGES SPOT

Carte générale d'occupation du sol du littoral guinéen

Caractéristiques des images Spot :

Spot, Satellite européen Pour l'Observation de la Terre, survole celle-ci à une altitude de 832 km, en décrivant une orbite héliosynchrone, qui fait qu'une même région est observée de façon répétitive à la même heure.

Les images numériques sont identifiées par les traces de cette orbite, avec le n° K de colonne et le n° J de ligne, sur des grilles de référence Spot qui sont des systèmes de repérage géographique des images.

En 1992, Spot réceptionne des images multispectrales qui proviennent d'une observation dans trois bandes qui correspondent à celle du vert, canal XS1, 0,50-0,59 λm, du rouge, canal XS2, 0,61-0,68 λm, et du proche infrarouge, canal XS3, 0,79-0,89 λm.

Dans le mode multispectral, le point élémentaire ou pixel observé au sol, est un carré de 20 m.

Images Spot utilisées, (prétraitement de niveau 1B) :

Pour les îles Tristao :
KJ : 27 – 328
Date : 23 mars 1992
Heure : 11 : 47 : 33

Pour la région du Rio Nuñez :
KJ : 28 – 328
Date : 23 mars 1992
Heure : 11 : 47 : 31

Pour la région du Kapatchez :
KJ : 28 – 329
Date : 23 mars 1992
Heure : 11 : 47 : 40

Pour la région du Cap Verga :
KJ : 28 – 330
Date : 23 mars 1992
Heure : 11 : 47 : 48

Pour la région entre Douprou et l'estuaire du Konkouré :
KJ : 29 – 330
Date : 18 avril 1992
Heure 11 : 47 : 39

Pour la région de la baie de Sangareya :
KJ : 30 – 330
Date : 3 mars 1992
Heure : 11 : 32 : 15

Pour la région de Conakry et la Soumbouya :
KJ : 30 – 331
Date : 3 mars 1992
Heure : 11 : 32 : 24

Pour la région des îles Kakossa et Kabak :
KJ : 31 – 331
Date : 24 mars 1992
Heure : 11 : 28 : 35

Pour la région de Benty :
KJ : 31 – 332
Date : 24 mars 1992
Heure : 11 : 28 : 43

Les cartes ont été faites à partir des données de l'année 1992, car cette année offrait l'opportunité d'avoir les 9 images qui couvrent le littoral, le même mois. Le mois de mars est en pleine saison sèche.

Ces images ont été prises à marée haute pour les régions des îles Tristao, le Rio Nunez, le Rio Kapatchez, la région du cap Verga, la mer était descendante pour la région entre Douprou et l'estuaire du Konkouré, presque basse pour la région de Conakry, et haute pour la région des îles Kakossa et Kabak et la région de Benty.

Traitement numérique des images :

La méthode employée est la photo-interprétation des compositions colorées obtenues par les combinaisons linéaires des trois canaux radiométriques. C'est une méthode qui permet d'identifier toutes les composantes des paysages de mangroves, et d'en détecter ses anomalies, en fonction d'une bonne connaissance du terrain.

Tout le soin doit être apporté à la composition colorée qui servira de toile de fond à la future carte thématique.

LEGENDE

1 Roches nues
2 Formations forestières continentales
3 Palmiers
4 Savanes et cultures sèches
5 Savanes herbeuses
6 Zones humides d'eau douce sur plateau
7 Avicennia
8 Rhizophora + Avicennia
9 Rhizophora
10 Rizières de mangrove
11 Rizières de riz flottant
12 Rizières de contre-saison
13 Rizières en friche
14 Zones humides d'eau douce en mangrove
15 Tannes inondés
16 Sable, Tanne vif
17 Mer, Fleuves
18 Canaux principaux
19 Canaux secondaires
20 Digues
21 Ouvrages
22 Contours
23 Pistes
24 Agglomérations
25 Villages

PLAN D'ASSEMBLAGE DES CARTES D'OCCUPATION DU SOL OBTENUES À PARTIR DES IMAGES SPOT DU LITTORAL DE LA GUINÉE

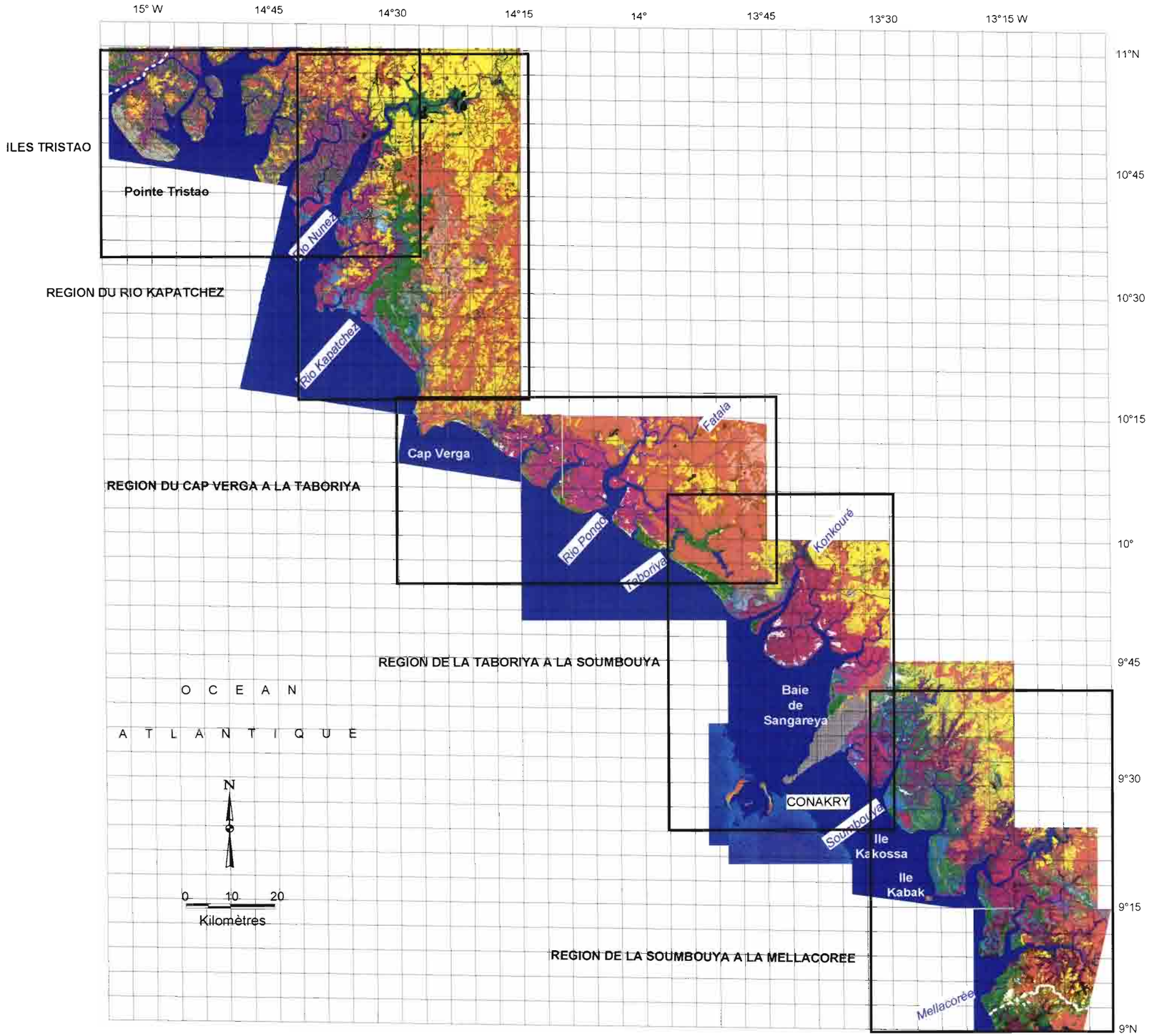

Projection UTM 28, Ellipsoïde de Clarke 1880

Source : SPOTIMAGE
Traitement : Observatoire de la Mangrove

OBSERVATOIRE DE LA MANGROVE
IRD
CONAKRY

Occupation du sol du littoral :

Le traitement numérique des images Spot a permis l'identification des classes de l'occupation du sol au mois de mars 1992.

La description des différentes formes d'occupation du sol suit un transect du continent vers la côte.

A l'est s'étendent les plateaux gréseux, où la roche peut-être apparente (1), exploitée en sablières (16). Les sols sont recouverts d'une forêt continentale semi-humide, composée d'essences en majorité secondaires (2). Cette forêt est trouée de dépressions humides d'eau douce (6) et de clairières de savanes liées aux défrichements.

A proximité des villages, il est difficile de différencier les savanes des cultures sèches (4).

En s'éloignant des zones habitées, il est plus facile d'identifier la savane herbeuse (5).

Les différentes terrasses formées lors du retrait de la mer, après la transgression nouakchotienne, sont le substrat privilégié des formations à *Elaeis Guinéensis* (palmiers à huile) (3). Comme pour le plateau, la végétation est composée de formations secondaires, et de nombreux arbres fruitiers.

Des défrichements ont lieu le long des pistes ou près des villages et sont recouverts de savane souvent plantée de cultures sèches. Il se pose le même problème d'identification que pour le plateau, dû à la saison sèche.

Parfois on peut cependant identifier de la savane herbeuse (5), sensu stricto, au pied des terrasses argilo-sableuses.

Les terrasses sont souvent suivies de cordons littoraux, plantés aussi de palmiers.

C'est sur les cordons littoraux et les terrasses que se trouvent les villages (25), ainsi que les principales agglomérations (24) : Kamsar, Boké, Boffa, Bintimodia, Dubréka, Benty et Conakry.

Entre les terrasses et la mer s'étend le paysage de mangrove.

Ce paysage est composé des palétuviers, des rizières, des zones humides d'eau douce, de tannes exploités ou non.

Sur la carte générale, au 1/1.000.000 ème, et sur les cartes au 1/200 000 ème, la mangrove n'a qu'un figuré, (8), car il est impossible de différencier les espèces d'arbres à ces échelles. L'individualisation des espèces est réalisable au 1/50 000 ème*. Les *Rhizophora* sont représentés par le cartouche 9, le long des marigots. Les *Avicennia* sont illustrés par le cartouche 7. Ils se trouvent en front de mer ou en situation pionnière, dans l'embouchure du Kapatchez, ou en position de remplacement d'anciens *Rhizophora*, dans la boucle du rio.

Les rizières :

Dans les plaines alluviales se trouvent trois sortes de rizières qui ne sont pas distinguées dans les cartes à petite échelle, mais qui le sont dans les cartes au 1/50 000 ème*.

. les rizières irriguées de mangrove (10), où le riz est repiqué en août et récolté en décembre.

Ces rizières facilement identifiables en saison sèche grâce au paysage géométrique des diguettes ou bougounis, se trouvent sur d'anciennes zones à *Avicennia*, en arrière des rideaux de *Rhizophora*. Elles sont donc sur des sols non potentiellement sulfatés-acides, et doivent leur installation à tout un réseau de canaux qui servent à inonder ou drainer l'eau marine ou saumâtre. Ces contraintes hydrauliques sont bien maîtrisées par les bagas.

. les rizières de riz flottant (11), où le riz pousse dans des zones déprimées d'eau douce ou près des sources. En saison des pluies, le riz croît avec la lame d'eau. En saison sèche, les sols sont identifiables, car près des sources ou dans les dépressions, les brûlis sont exclusivement plantés en riz flottant.

. les rizières de contre-saison (12) ou riz de trois mois. C'est du riz irrigué. La culture s'échelonne d'aval en amont des estuaires, avec en aval repiquage en novembre, récolte en février, et en amont, repiquage en janvier, récolte en avril.

Ces différents types de rizières sont intercalés avec des rizières en friches (13) :

Les zones d'eau douce en mangrove (14) se trouvent principalement dans la région de Mankoutan. Elles sont dues à l'envasement des drains de cette région, irriguée par le Dibéridi, dont le cours inférieur, la Kassali, a complètement été colmaté par l'envasement du cours inférieur du Kapatchez.

Les tannes :

La délimitation sur les images entre les tannes inondés et les rizières en friches n'est pas toujours aisée. Mais de façon générale, les tannes inondés (15) se trouvent en arrière-mangrove.

Les tannes vifs inondés et les tannes vifs sont exploités pour le sel (16).

* Echelles de travail. Les cartes d'occupation du sol par sous-préfecture sont présentées à des échelles voisines de :
1/200 000 ème (Kanfarandé) ;
1/100 000 ème (Bintimodia, Tougnifily, Douprou)
1/70 000 ème (Kabak, Kakossa)

Carte d'occupation du sol des îles Tristao

Les îles Tristao constituent la partie la plus septentrionale de la Guinée Maritime, à la frontière avec la Guinée Bissau. Aussi, présentent-elles de nombreux points communs avec les îles du sud de ce pays.

L'archipel des Tristao comprend d'ouest en est :

- l'île de Katfoura, dénommée au nord, Kasmak, et au sud, Katrak ;
- l'ensemble des trois îles, du nord au sud, Foré Souri (île du sel), Niémé Souri (île rocheuse), et l'île Kapken ;
- le grand ensemble composé des îles Kapsine, Boffa Daré, Kagbassa ou Kassigueli, Taïdi, et, au nord, Tesken.

La partie cartographiée des îles proprement dites s'étend des longitudes 15°05W à 14°32, à l'ouest de Kanfarandé, et des latitudes 11°N à 10°38, au sud de l'île de Taïdi.

L'île de Katfoura

Comme le montre le croquis ci-contre, l'occupation du sol est conforme aux caractéristiques morpho-pédologiques.

La partie sud est parcourue par de longs cordons littoraux, parallèles à la côte et plantés de palmiers. Entre les cordons, la majorité de cette zone est recouverte par une savane herbeuse. Cette unité, dont la sécheresse édaphique prononcée explique la physionomie, est ici exceptionnellement étendue et sert de pâturage à d'importants troupeaux de bovins

La partie nord montre quelques lambeaux résiduels de piémont cuirassé. Ils sont colonisés par de la forêt continentale à tendance tropophile, dégradée en savane le long des pistes.

A l'approche des villages, il est difficile, étant donné la taille du pixel de Spot, de différencier la savane des cultures sèches.

Le long des marigots pousse une mangrove, dont on ne différencie pas les espèces, à l'échelle du 1/200.000^{ème}. Cette mangrove est largement défrichée pour l'installation de rizières. Certaines ont évolué vers des tannes herbeux, sans que l'on puisse déterminer s'il s'agit de friches ou de zones de déprise agricole.

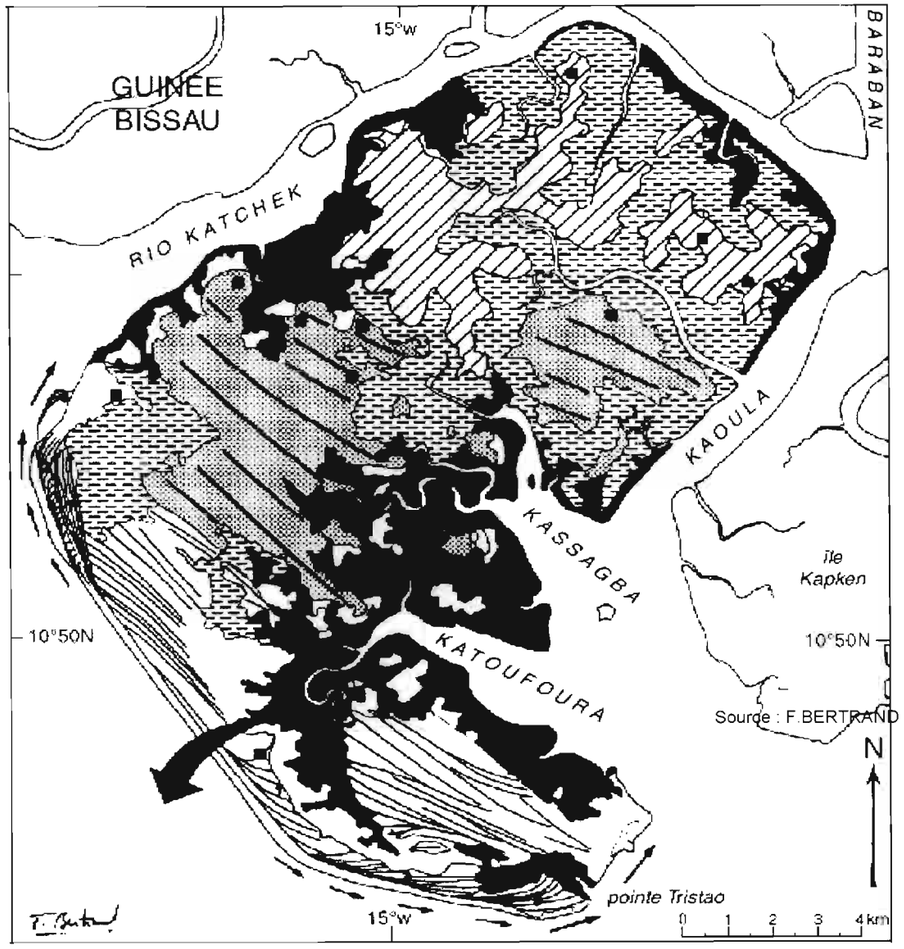

VASIERES ET CORDONS DES ILES TRISTAO

(d'après photos aériennes panchromatique JICA n°9A-1(2) et 10A-1(2), nov.1979)

L'ensemble des trois îles

L'île de Foré Souri, ou l'île du sel, est recouverte de mangroves le long des marigots, et de rizières qui bordent la mangrove sur les côtes ouest et sud.

La vision synoptique permise par le satellite permet de penser que ces trois îles et l'île de Katfoura ne formaient qu'un seul ensemble, avant la remontée flandrienne du niveau de la mer.

L'île de Niémé Souri est occupée, en son centre, par un rocher (niémé) autour duquel sont disposées les zones marécageuses occupées par les rizières, bordées à l'extérieur par des mangroves.

L'île de Kapken, la plus grande, est occupée en grande partie par la forêt continentale, qui couvre les plateaux. De là, descendent jusqu'à la mer deux marigots fonctionnant comme des chenaux de marée. La remontée de la marée, particulièrement importante, explique qu'on trouve, en amont, de la mangrove au contact de la forêt sèche. Là aussi, en arrière d'un rideau de mangrove côtier, s'étend un paysage de rizières, de friches et de tannes herbeux.

L'ensemble des cinq îles

Si l'île de Katfoura, et les trois petites îles précédentes sont complètement isolées du continent par de grands bras de mer, les îles de Kapsine, Boffa Dare, Kagbassa, Taïdi, et Tesken ont été formées par anastomose de chenaux de mangroves et détachées du continent.

Aussi, la partie nord constituée par les éléments de plateau cuirassé est recouverte de forêt continentale, parfois transformée en vergers de manguiers et d'agrumes parsemés de fromagers, et ponctuée de clairières de savane herbeuse, avec, à proximité des villages et des axes de circulation constitués par de nombreuses pistes, des cultures sèches, (manioc, légumineuses, patates, arachides).

La partie basse, est, comme dans l'île de Taïdi, constituée d'une mosaïque de mangrove, de tannes inondés et de rizières.

Commentaire général

Les différentes activités pratiquées sur les îles Tristao sont l'agriculture, la pêche et l'élevage.

Les cultures sèches, permanentes, sont pratiquées sur brûlis. La production d'huile de palme est la principale source de commerce avec la Guinée Bissau. Les déchets laissés par la production de l'huile de palme permettent d'obtenir du savon noir. Cette exploitation provient d'importants peuplements spontanés

de palmiers à huile qui sont entretenus par les populations.

La riziculture s'effectue principalement en mangrove. Elle est pratiquée par tous les groupes culturels présents sur les îles : Baga Sitemus au sud, Nalous et Ballantes d'arrivée récente. Les Bagas et les Nalous des îles Tristao développent des techniques rizicoles qui sont parmi les plus complexes du littoral guinéen (diversité du matériel aratoire, richesse du savoir écologique sur les spécificités de la mangrove). Cependant, les Ballantes sont les seuls à maîtriser l'intrusion d'eau salée en saison sèche. Cette technique leur permet de maintenir une acidité acceptable dans des sols potentiellement acides. Par ailleurs, ils sont reconnus pour maîtriser particulièrement bien l'endiguement en milieu de mangrove, adaptant l'outillage et les itinéraires techniques aux conditions non seulement édaphiques, mais aussi climatiques.

D'une façon générale, les itinéraires techniques de la riziculture sur les îles Tristao sont parmi les plus élaborés de la côte guinéenne et particulièrement adaptés à la gestion de la contrainte de salinité.

L'aménagement d'un nouveau casier en zone sujette à la salinisation est un processus long de modification des conditions écologiques. La première année, la zone est défrichée. Simultanément, une digue de ceinture est élevée. Les années suivantes sont consacrées au dessalage du sol. Cette phase dure en moyenne trois ans. Des diguettes séparant les différentes parcelles sont ensuite élevées en fonctions de critères agronomiques et de l'attribution des parcelles à l'intérieur des familles. Un premier planage et un premier labour sont réalisés. Lorsque la contrainte de salinité est parfaitement maîtrisée par la combinaison de l'endiguement et du dessalage, la mise en valeur peut commencer.

Le cycle cultural commence par la réfection des digues et, dans de rares cas, par les cycles d'admission d'eau de mer en saison sèche. Aux premières pluies commence le labour (comportant le planage par correction des irrégularités), avec enfouissement des chaumes et des adventices, qui est l'opération la plus dure. Les pépinières sont ensemencées en même temps que les labours sur les cordons, ou, lorsque la contrainte hydrique est jugée faible, consécutivement aux labours, en plein champ, dans la vase. Le repiquage a lieu entre août et septembre selon les zones et s'accompagne d'une attention accrue portée aux diguettes et aux lames d'eau. La fin du cycle nécessite une surveillance croissante des rizières face aux attaques des ravageurs (oiseaux, singes de mangrove). La récolte s'effectue entre décembre et janvier : elle consiste uniquement à prélever les panicules une à une, les chaumes restant en place.

Les agriculteurs, utilisant les particularités de l'écosystème, combinent la culture avec l'élevage des bovins et, beaucoup plus rarement, de porcs, ce dernier petit élevage étant le fait de groupes ballantes d'arrivée récente et réfugiés de Guinée Bissau.

Il y a lieu de distinguer deux types de pêche très différents aux îles Tristao : d'une part la petite pêche intégrée dans des systèmes de gestion en multi-activité, et, d'autre part une pêche professionnelle, fortement motorisée, qui est le fait principalement de pêcheurs allochtones.

La petite pêche répond à deux besoins : d'une part compléter l'essentiel des besoins en protéines des insulaires, d'autre part, et plus rarement, d'assurer un revenu monétaire au foyer à l'occasion de la commercialisation d'un surplus (il est alors systématiquement fumé). Dans ce cas, les techniques de pêche sont dérivées de la pêche à pied en mangrove. Les engins de capture utilisés sont : des filets portatifs de type « tètèyélé »[1] utilisés dans les rizières et les chenaux ; des éperviers d'un diamètre allant jusqu'à 2 m utilisés sur tous les types de plans d'eau pour des captures pouvant aller jusqu'à plus de 50cm ; des filets à barrages tendus en travers des bras de mer ; des sennes de plage. Certains types de lignes sont aussi utilisés à pied dans les bras de mer.

Ces mêmes engins de capture sont aussi utilisés embarqués dans des pirogues monoxyles parfois équipées d'une voile carrée. L'utilisation d'une embarcation permet d'atteindre des zones de pêche plus éloignées, parfois inaccessibles à pied, elle permet aussi de s'aventurer dans les estuaires afin d'y jeter des lignes et parfois des filets maillants calés. Ces deux derniers types de pêche nécessitent des investissements et sont le signe d'une monétarisation de la pêche qui, dans ce cas, est pratiquée dans une optique de commercialisation. La petite pêche n'est jamais motorisée et cible exclusivement des espèces nobles d'eau saumâtre.

La pêche professionnelle est très développée aux îles Tristao. Les équipages sont essentiellement composés de pêcheurs allochtones, même si de jeunes villageois y participent. Les armateurs sont pour la plupart des négociants en poisson fumé basés au port de Kamsar qui ont développé une filière complexe permettant de désenclaver les principaux débarcadères (enlèvement du produit fumé, approvisionnement en matériel, nourriture, essence).

Les espèces recherchées sont de différents types : la plupart des embarcations sont équipées de filets maillants dérivants (founfounyi, plus généralement gboya, fanti) ou de filets encerclants (reggae) pour la capture des ethmaloses et des sardinelles D'autres sont équipées de lignes atteignant parfois plusieurs kilomètres destinées à la capture des plus gros spécimens de la communauté à sciaenidés qui, à certaines saisons se retrouvent en pleine mer. Certains équipages très spécialisés d'origine ghanéenne font aussi escale aux îles Tristao, il s'agit des pêcheurs de requin embarqués dans des yolis sénégalaises et équipés de filets maillants calés de très grandes dimensions.

De par l'importance des populations allochtones qu'elle mobilise et son impact économique, la pêche professionnelle est un facteur très important d'animation et de changement social sur les îles.

[1] Filet conique de type épuisette monté sur une armature de bois en arceau d'un diamètre d'environ 80 cm, à mailles de 1 cm environ.

LEGENDE

- Roches nues
- Formations forestières continentales
- Palmiers
- Savanes et cultures sèches
- Savanes herbeuses
- Zones humides d'eau douce sur plateau
- Avicennia
- Rhizophora + Avicennia
- Rhizophora
- Rizières de mangrove
- Rizières de riz flottant
- Rizières de contre-saison
- Rizières en friche
- Zones humides d'eau douce en mangrove
- Tannes inondés
- Sable, Tanne vif
- Mer, Fleuves
- Canaux principaux
- Canaux secondaires
- Digues
- Ouvrages
- Contours
- Pistes
- Agglomérations
- Villages

CARTE D'OCCUPATION DU SOL DES ÎLES TRISTAO

15°W
14°45W
14°30W
11°N
10°45N

RIO KATCHEK
Katchek
Kasmak
ILE FORE SOUR
RIO KOMPONI
ILE NIEME SOUR
ILE KATFOURA
Katfoura
ILE KAPKEN
ILE KAPSINE
MARIGOT DE TOINKIMA
Kanfanrande
ILE TESKEN
Pointe Tristao
MARIGOT DE BOFA
RIO NUNEZ
ILE BOFA DARE
OCÉAN
ATLANTIQUE
ILE KAGBASSA
Kamsar
ILE TAID

N

0 5 10
Kilomètres

Projection UTM 28, Ellipsoide de Clarke 1880

Source : SPOTIMAGE
Traitement : Observatoire de la Mangrove

OBSERVATOIRE DE LA MANGROVE
IRD
CONAKRY

Carte d'occupation du sol de la région du rio Kapatchez

Les régions cartographiées s'étendent entre les longitudes 14°40W et 14°15, et entre les latitudes 11°N et 10°18, en continuité avec la carte des îles Tristao.

On peut les diviser en trois zones :

la région du Nuñez

la région du Kapatchez

la région de Monchon

La région du rio Nuñez

Le nord de la région du rio Nuñez est recouvert de savanes où se pratique la culture sur brûlis (manioc, arachide, maïs, fonio). Sur les premiers reliefs du Fouta-Djalon, on trouve surtout du riz pluvial, également cultivé sur brûlis. La durée de rotation est de l'ordre de cinq ans.

La seule télédétection ne permet pas de repérer le riz pluvial en saison sèche : en effet, l'itinéraire technique en vigueur dans cette zone comporte un brûlis en saison sèche. De plus, le riz est souvent planté à proximité de l'arachide ou du fonio, lorsque les terres sont éloignées d'une source d'eau. Mais, près des sources et dans les dépressions (zones endoréiques), les brûlis sont exclusivement plantés en riz bagamalé (riz flottant), dont la croissance, très rapide, suit la montée des eaux.

La partie amont de l'estuaire du rio Nuñez est une ria : la remontée des eaux marines, se fait sentir jusqu'au nord de Boké, soit à plus de 100 km de l'embouchure. Cependant, l'encaissement des berges ne permet que le développement d'un étroit rideau de palétuviers. Ce rideau est régulièrement interrompu par les rizières géométriques caractéristiques de la riziculture inondée. Les méandres du fleuve, par exemple à Satan ou Bogoraya, ainsi que les zones déprimées en amont des marigots affluents rive gauche, sont le domaine du riz flottant en semis direct.

La région du rio Kapatchez

A l'est, le plateau gréseux est recouvert par la forêt continentale. Lorsque les grès sont apparents, on peut voir les traces géométriques du réseau de fractures, souligné par une végétation plus humide. Les sols des terrasses limono-sableuses bénéficient d'un bon potentiel productif. C'est le domaine des grandes palmeraies du Bagataye, telles que celle de Katako. Les villages sont entourés d'une auréole plus ou moins importante de cultures sèches, souvent pratiquées sous la palmeraie.

La superposition de la carte IGN (réalisée d'après la couverture aérienne de 1952) avec l'image SPOT de 1992, permet de retracer l'évolution du bas-Kapatchez depuis quarante ans.

Sur la carte IGN, le tracé de la côte et des fleuves est en gris, la mangrove est en vert foncé. Sur la carte SPOT, contrôlée par des visites de terrain, nous avons pu différencier dans ces régions les *Avicennia* en peuplement monospécifique, en rose clair, des peuplements mixtes de *Rhizophora* et d'*Avicennia.* On voit que l'embouchure du Kapatchez s'est cicatrisée, et a été colonisée par une formation pionnière à *Avicennia.*

En effet, dans les années 1950, le cours inférieur du Kapatchez commence à s'envaser, ce qui provoque un endoréisme croissant de la plaine de Monchon. Les eaux de la plaine sont de plus en plus difficiles à drainer, et les rizières deviennent inexploitables. En 1956-1958, les populations locales creusent un canal connectant le Kapatchez au Soussoudé, ce qui a pour effet d'inverser le cours du bas-Kapatchez et de permettre la récupération de la partie sud de la plaine. A partir de 1970 les courants de chasse recalibrent progressivement le canal, ce qui a pour effet de surdrainer la plaine, rendant la riziculture aléatoire.

Entre 1980 et 1990 plusieurs projets ont essayé de résoudre les problèmes de drainage de cette plaine : le projet d'appui aux actions villageoises (PAAV), le projet de développement rural du Kapatchez (PDRK), le projet de développement de la riziculture irriguée de la Guinée Maritime (PDRI-GM). Ces actions s'exercent de préférence sur les périmètres aménagés de Katako, Kawas, Maré, Katongoro.

La diversité écologique du Kapatchez se traduit dans la mise en valeur par une grande diversité d'itinéraires techniques : rizières de mangrove, rizières de riz flottant, et rizières de contre-saison (cf. notice de la carte de la sous-préfecture de Bintimodia).

Monchon

Monchon est un immense domaine de marais maritimes composé d'une plaine de front de mer (Töröbadé : la plus grande plaine de front de mer du littoral guinéen), séparée par un système de cordons d'une plaine d'estuaire autrefois drainée par des affluents du Kapatchez : le Dibérédi et le rio Yampony, aujourd'hui quasiment colmatés.

La plaine de front de mer est en recul en 1992 par rapport à 1952 . On y trouve un peuplement très étendu d'*Avicennia* rabougris. En arrière, les cordons sont séparés par des dépressions mises en valeur par une riziculture inondée. Au niveau de Monchon, on remarque, en 1992, que des aménagements de rizières sont abandonnés. Cette plaine a fait l'objet des premiers aménagements en Guinée, dès 1940. Ils sont décrits dans la notice de la carte d'occupation du sol de la sous-préfecture de Tougnifily.

LEGENDE

- Roches nues
- Formations forestières continentales
- Palmiers
- Savanes et cultures sèches
- Savanes herbeuses
- Zones humides d'eau douce sur plateau
- Avicennia
- Rhizophora + Avicennia
- Rhizophora
- Rizières de mangrove
- Rizières de riz flottant
- Rizières de contre-saison
- Rizières en friche
- Zones humides d'eau douce en mangrove
- Tannes inondés
- Sable, Tanne vif
- Mer, Fleuves
- Canaux principaux
- Canaux secondaires
- Digues
- Ouvrages
- Contours
- Pistes
- Agglomérations
- Villages

CARTE D'OCCUPATION DU SOL DE LA REGION DU RIO KAPATCHEZ

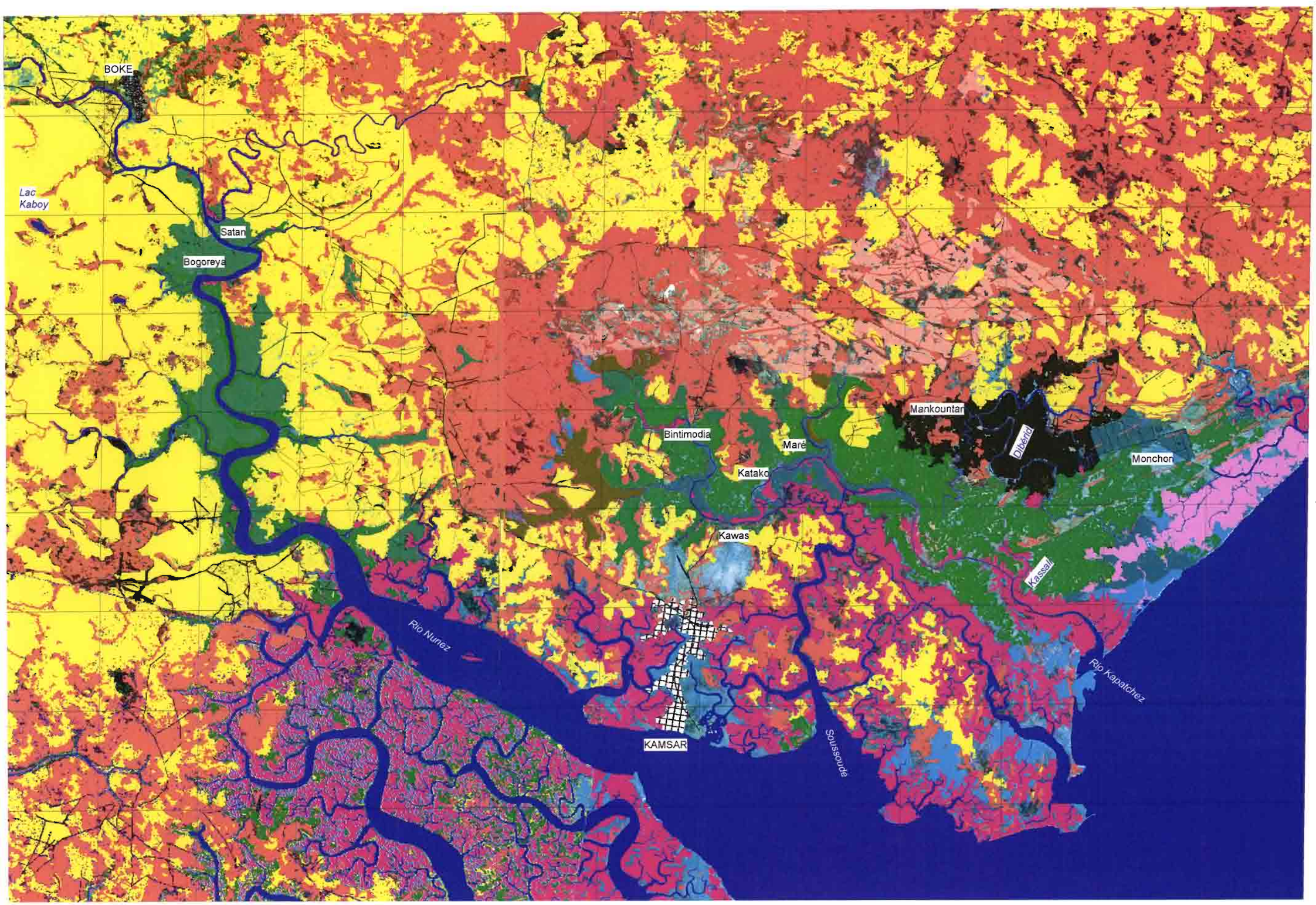

Projection UTM28, Ellipsoïde de Clarke 1880

Source : SPOTIMAGE
Traitement : Observatoire de la Mangrove

OBSERVATOIRE DE LA MANGROVE
IRD
CONAKRY

Carte d'occupation du sol du cap Verga à la Taboriya

Les régions cartographiées s'étendent entre les longitudes 14°28'15 et 13°52'35, et les latitudes 10°18'N et 9°58'43, en prolongement sud de la région de Monchon.

Du cap Verga à la Wassa–Wassa

Entre Bel-Air qui offre des plages de sable fin aux citadins de Conakry et le cap Verga, le littoral est rocheux, à l'exception de l'embouchure de la Tansoufa où l'on trouve de modestes peuplements de palétuviers.

De Sobanet[1] à la Khissili, un cordon sableux fonctionnel isole une très étroite bande de mangrove d'estuaire drainée par un court tributaire de la Khissili. Entre la Khissili et la Wassa-Wassa, on observe quelques rideaux de mangroves de front de mer en avant des cordons sableux. Ces derniers, traversés par la Wassa-Wassa, se développent à l'est et bordent les îles et presqu'îles, délimitées par la Dangara, la Moteba et le Rio Pongo qui les recoupent perpendiculairement.

Ces larges estuaires favorisent la pénétration de l'eau marine sur de grandes superficies. Ils sont bordés de mangroves d'estuaires.

Dans la région de Douprou, les terroirs de mangrove sont essentiellement dédiés à la riziculture inondée sur billons, quelques cultures sèches ainsi que des plantations occupant les cordons sableux et les marges continentales. La riziculture de versant pratiquée dans la région est tout à fait caractéristique de l'essartage classique pratiqué par les Soussou. Elle se fonde sur des jachères longues et sur l'action fertilisante, anti-adventice et anti-parasitaire du feu. Après défrichement et écobuage, la première année, le riz est semé à la volée puis récolté. La deuxième année, le même champ est semé en arachide ou en fonio. La troisième année, il est laissé en repos. Aucun amendement chimique n'est pratiqué, seules les déjections provenant des troupeaux peuls en transhumance sur les jachères jeunes permettent un apport organique à travers des contrats de fumure.

[1] Autre orthographe : Sobané.

Diverses activités sont associées à la riziculture. Le maraîchage est pratiqué initialement par les femmes sur les zones exondées des terroirs de mangrove ou autour des villages du bas-plateau (cordons sableux et bordures de plaines). Il s'agit principalement de piments, poivrons, tomates, aubergines, concombres, gombo. Les villages sont entourés de vergers de bananiers, manguiers, papayers, kolatiers, et cocotiers.

La production d'huile de palme est une activité ancestrale sur la côte. De la pulpe des palmistes est extraite une huile rouge entrant dans la composition de toutes les sauces accompagnant le riz. Cette huile est la principale source de corps gras pour les populations. Les villages du bas-plateau disposant de plus d'espace qu'en mangrove, cette activité y est plus développée.

La pêche est la première activité pourvoyeuse de protéines. Elle est traditionnellement pratiquée à pied dans les bougounis, les canaux et les dabonyis (bras de mer en soussou), en pirogue dans les estuaires et en front de mer.

Des tannes vifs, ou zones sursalées en arrière-mangrove, on extrait du sel. Traditionnellement produit par ignifugation de la saumure extraite de la pellicule sursalée des tannes, le sel voit son processus de production progressivement remplacé, depuis 1997, par la technique de la « saline mixte », remplaçant le bois de chauffe par l'énergie solaire.

De la Wassa–Wassa au rio Pongo

L'île Pokhoun qui se trouve rive gauche de la Wassa-Wassa porte quelques villages, concentrés vers l'estuaire. Ils sont en relation avec la région de Douprou. Si les deux régions se ressemblent, cette île comporte beaucoup plus de mangroves, et une exploitation en salines plus importantes. Les deux autres îles sont très peu habitées. En arrière des cordons sableux, elles sont constituées de mangrove, de tannes vifs et de tannes inondés exploités en rizières.

L'embouchure du rio Pongo

L'estuaire du rio Pongo est de type deltaïque : son embouchure est marquée par la présence d'îles formées à partir des amas sédimentaires charriés par la Fatala.

Ces îles, ainsi que les berges de l'estuaire, sont colonisées par des peuplements de palétuviers. En arrière, la forêt continentale, qui recouvre le plateau, est exploitée en système de défriche-brûlis à proximité des villages.

La RN 3, qui relie Conakry à Kolaboui, est interrompue à Boffa par le rio Pongo. Un bac, indispensable pour la vie économique de la région, permet la traversée de l'estuaire.

Du rio Pongo à la Taboriya

Les mangroves de front de mer se sont développées en arrière des flèches sableuses. Dans l'île Marara, le cordon médian est orienté nord-sud, et prolonge les cordons de la région située plus à l'est. Le cordon médian est un bourrelet de crue fossile, marquant un ancien tracé du rio Pongo. Une phase ultérieure à dominante marine a provoqué l'accrétion de vase fossilisant ce cordon. La mangrove s'est installée entre celui-ci et les cordons côtiers, qui sont eux-mêmes recouvert d'une savane herbeuse.

Entre l'île Marara et la Taboriya, l'île de Kito est bordée de cordons littoraux sableux plantés ou non de palmiers et de cocotiers, entre lesquels on trouve un damier de rizières de mangrove fonctionnelles et de rizières en friches. L'île de Kito se caractérise par de grandes superficies de tannes vifs exploités par grattage pour le sel.

LEGENDE

- Roches nues
- Formations forestières continentales
- Palmiers
- Savanes et cultures sèches
- Savanes herbeuses
- Zones humides d'eau douce sur plateau
- Avicennia
- Rhizophora + Avicennia
- Rhizophora
- Rizières de mangrove
- Rizières de riz flottant
- Rizières de contre-saison
- Rizières en friche
- Zones humides d'eau douce en mangrove
- Tannes inondés
- Sable, Tanne vif
- Mer, Fleuves
- Canaux principaux
- Canaux secondaires
- Digues
- Ouvrages
- Contours
- Pistes
- Agglomérations
- Villages

CARTE D'OCCUPATION DU SOL DU CAP VERGA A LA TABORIYA

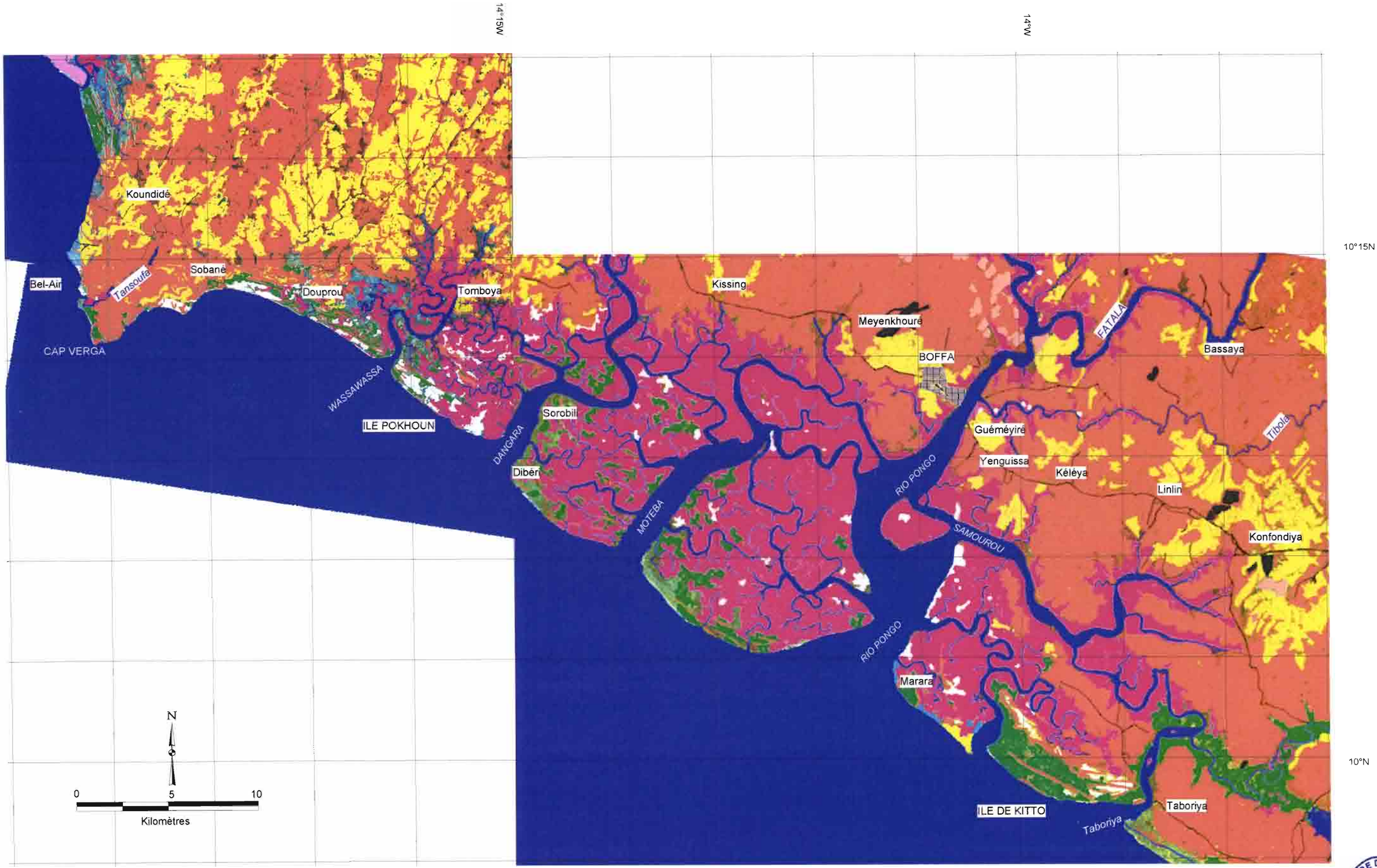

Projection UTM28, Ellipsoïde de Clarke 1880

Source : SPOTIMAGE
Traitement : Observatoire de la Mangrove

OBSERVATOIRE DE LA MANGROVE IRD CONAKRY

Carte d'occupation du sol de la Taboriya à la Soumbouya

Les régions étudiées s'étendent entre les longitudes 13°57W et 13°30, et les latitudes 10°N et 9°30.

La région de Koba

La région de la sous-préfecture de Koba, occupe 35 km de côtes entre l'île de Kitto et celle de Bokhinéné. Elle est délimitée par trois bras de mer, le Konkouré au sud-est sur 20 km, la Taboriya au sud-ouest qui sépare l'île de Kitto des autres districts, le Darabo au nord-ouest qui récupère les eaux du barrage de Kassambeya puis se jette dans la Taboriya à Kirinkiné.

Le cas de la plaine de Koba est un exemple de la politique, constante depuis la colonisation, qui consiste à tenter de faire des grandes plaines de mangrove le grenier à riz de la Guinée. Elle est aussi exemplaire de son échec.

Dès 1956, un premier système de drainage, fermé par des vannes anti-sel et de vidange des eaux pluviales, est aménagé dans la plaine de Tatéma. Ces ouvrages, placés sur le dernier cordon littoral fossile, devaient permettre le drainage de 4.000 ha, mais n'ont jamais été totalement fonctionnels, certains drains ayant connu un envasement rapide et une obstruction des vannes. Le programme d 'aménagement, qui comporte aussi un centre agronomique, ne sera achevé qu'en 1963. Cependant, le fonctionnement de la plaine est si insatisfaisant que dès 1964, un nouveau projet portant sur l'aménagement de 2.000 ha est présenté par la société HARZA.

Parallèlement, de 1972 à 1985, la coopération chinoise installe un périmètre sucrier sur 1.500 ha. Ce périmètre doit être irrigué grâce aux eaux du lac de retenue créé sur le plateau. Cet essai est aussi un échec, la production sucrière, se heurtant à des contraintes de drainage et d'irrigation, n'est pas concluante. En 1985, la Chine s'étant retirée, la Corée convertit le périmètre en zone rizicole, mais les aménagements hydrauliques sont désormais devenus inadaptés : les eaux de pluie étant évacuées à travers le cordon littoral entre-temps redevenu fonctionnel du fait d'un dévasement en front de mer, elles modifient le fonctionnement hydro-sédimentaire de telle façon que le cordon est sérieusement menacé de démantèlement.

En quelques années le cordon littoral s'amincit jusqu'à la menace de rupture en 1986. A partir de cette date il importe plus de sauver le périmètre que d'assurer sa rentabilité. Seul remède à l'érosion du littoral, les vannes sont fermées, mais le périmètre ne peut plus être vidangé.

Au début des années 90, un réaménagement complet de la plaine est lancé. La plaine de Tatéma est drainée vers la Taboriya au nord, en traversant la plaine de Kabonto. La plaine de Tatéma étant plus basse que celle de Kabonto, un large et profond drain rectiligne est creusé à grands renforts de moyens techniques. Le fonctionnement de ce canal n'est pas celui attendu : la plaine de Tatéma reste mal drainée, en revanche, celle de Kabonto est surdrainée. Cette plaine ayant porté des *Rhizophora*, elle est rapidement stérilisée par acidification.

En saison sèche, les plaines herbeuses sur sables littoraux constituent de grandes zones de pâturage pour les troupeaux des éleveurs peuls descendus du Fouta-Djalon

La saison d'extraction de sel commence au mois de février, et se termine au début de la saison des pluies, vers la mi-juin. On trouve des sites de production de sel dans toute la sous-préfecture de Koba, mais les principaux sites se trouvent dans le haut Koba, et l'île de Bokhinéné

Les villages sont installés sur le plateau qui occupe le centre de la sous-préfecture, en bordure des rizières, sauf pour quelques villages de pêcheurs installés sur le cordon sableux (Mankoura, Kouyé Sékouya...). Sur le plateau, chaque famille entretient un verger (kolatiers, orangers, avocatiers, palmiers à huile...) autour de sa concession. L'arachide et le fonio sont cultivés en culture semi-itinérante, autour des villages

« L'île » Dodo

Sur la carte de 1952, Dodo était une île. En 1992, elle est rattachée au continent par une vasière peuplée de palétuviers par suite du comblement du chenal qui la séparait du continent. C'est l'une des illustrations de la mobilité hydro-sédimentaire qui affecte l'embouchure du Bendéfikhé et l'estuaire du Konkouré. La mangrove de cette zone est de type delta, colonisant les bouchons vaseux expulsés par le Konkouré.

L'île de Bokhinéné

Cette île est bordée par une très large slikke, qui fait partie de la vasière subtidale de Khonibombé. Sur cette île, on trouve essentiellement de la riziculture de mangrove, et des salines, comme sur celles de Khonibombé et Singuéya.

De la Soumba à la Soumbouya

La préfecture de Dubréka est installée sur les bords de la Soumba. Dans la baie de Sangaréya, la mangrove est intensément exploitée en rizières. Le long de la route qui dessert la capitale, on trouve des lambeaux de la forêt classée du Kaloum.

La conurbation de Conakry est bordée à l'est par les mangroves de la Soumbouya, où sont installées des rizières (principalement sur les deux rives de la Kountya) et des salines. La pêche artisanale est développée, profitant des nombreux chenaux qui découpent cette région.

Les îles de Loos, recouvertes de forêt continentale très largement secondarisée, ont été exploitées pour la bauxite : l'île de Kassa porte encore les traces de ce passé industriel, avec la grande carrière qui occupe le versant nord de l'escarpement de Soro, ainsi que les ruines du port de Soro. Aujourd'hui, les îles sont un lieu de villégiature prisé des citadins.

LEGENDE

- Roches nues
- Formations forestières continentales
- Palmiers
- Savanes et cultures sèches
- Savanes herbeuses
- Zones humides d'eau douce sur plateau
- Avicennia
- Rhizophora + Avicennia
- Rhizophora
- Rizières de mangrove
- Rizières de riz flottant
- Rizières de contre-saison
- Rizières en friche
- Zones humides d'eau douce en mangrove
- T annes inondés
- Sable, T anne vif
- Mer, Fleuves
- Canaux principaux
- Canaux secondaires
- Digues
- Ouvrages
- Contours
- Pistes
- Agglomérations
- Villages

CARTE D'OCCUPATION DU SOL DE LA TABORIYA À LA SOUMBOUYA

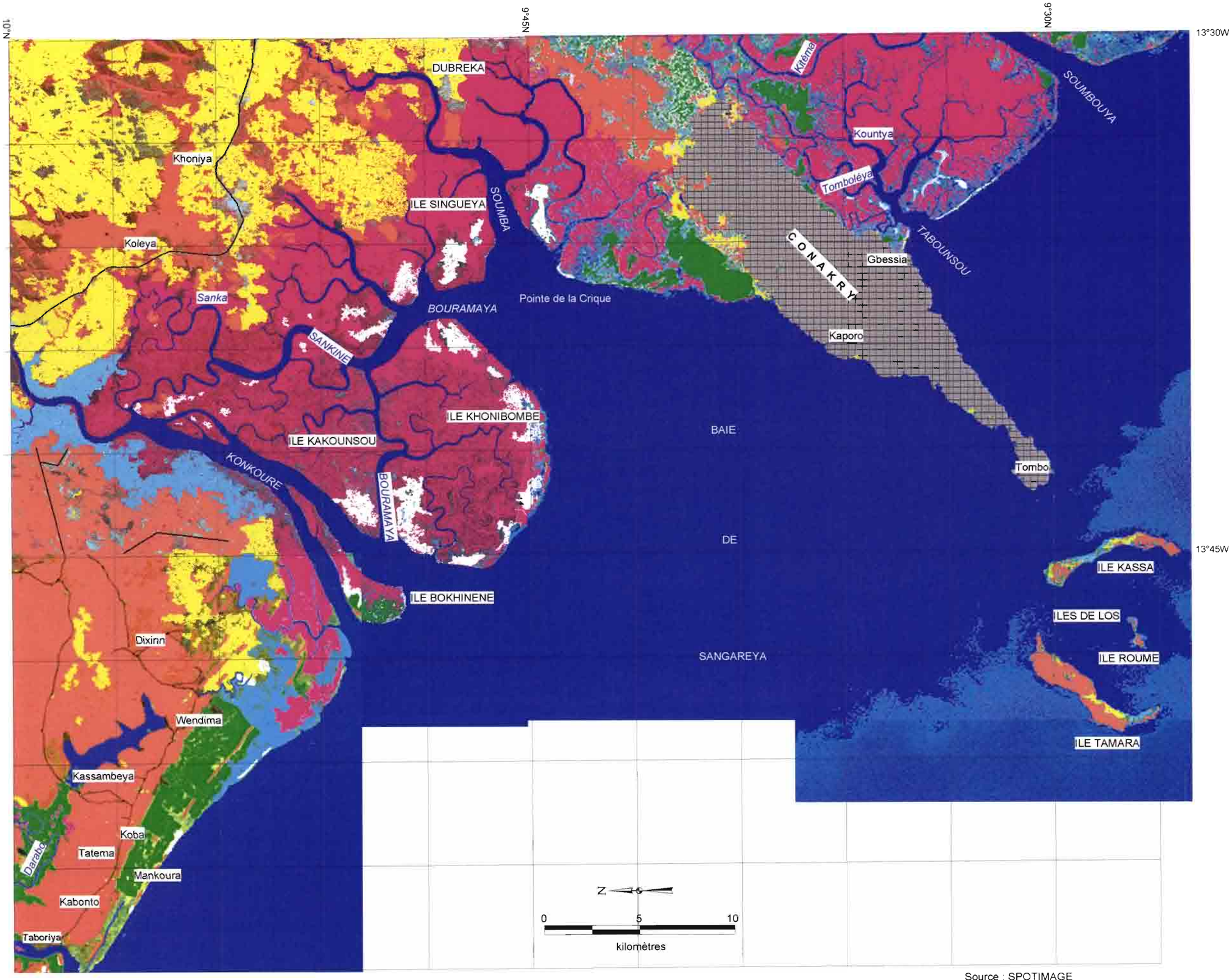

Projection UTM28, Ellipsoïde de Clarke 1880

Source : SPOTIMAGE
Traitement : Observatoire de la Mangrove

OBSERVATOIRE DE LA MANGROVE
IRD
CONAKRY

Carte d'occupation du sol de la Soumbouya à la Mellacorée

Les régions étudiées s'étendent entre les longitudes 13°31'37W et 13°03W, et les latitudes 9°44N et 9°N. Elles comprennent les réseaux hydrographiques des tributaires de la Soumbouya : la Kitéma, la Sarinka, le Toguiron avec le Wonkifong ainsi que les îles de Kakossa, Kabak, Tana et la région de Benty.

De la Soumbouya à Coyah

Cette zone, à la périphérie sud de Conakry, est marquée par une forte dynamique d'urbanisation. Le tissu urbain, continu jusqu'à Coyah, se densifie progressivement à l'approche des centres. Sur le plateau, la mise en valeur s'intercale dans le tissu urbain, mettant à profit les bas-fonds pour le maraîchage à destination de la capitale. Le développement des infrastructures détermine fortement les types de production : plus l'enlèvement est aisé, plus les productions maraîchères peuvent être périssables (salades, tomates). A plus grande distance, des produits tels que l'ail, l'oignon, les carottes supportent mieux les ruptures de charge successives et les pistes délabrées.

A l'approche des agglomérations, la densification du tissu urbain s'accompagne souvent d'une densification du couvert arboré uniquement composé d'essences utiles, les vergers, surtout composés de manguiers, étant nettement prédominants.

En saison sèche, la conformation des réseaux hydrographiques estuariens permet la remontée de la marée jusqu'à Coyah, à environ 30 kilomètres de la mer. Les zones soumises au marnage représentent une superficie importante. Organisées en digitations étroites le long des marigots, couvertes de mangroves où prédomine *Rhizophora*, elles forment de vieux terroirs rizicoles et salicoles.

L'île de Kakossa

L'île est comprise entre la Soumbouya à l'ouest et la Morébaya à l'est. Au nord, elle est limitée par le Tonkorbon, et le Filidi, autour desquels se développe un paysage de mangrove, de tannes inondés et de rizières. Sur la rive gauche de l'estuaire de la Soumbouya, on identifie le vaste terroir rizicole de mangrove de Sourikhouli.

L'île de Kakossa est traversée par un système de cordons sableux d'orientation NW - SE. En avant du premier cordon se développent des mangroves de front de mer dont le système de drainage est en voie d'envasement, accentuant le caractère endoréique de la zone. Ce processus a entraîné une déprise rizicole dont témoigne l'abondance des rizières en friche. En arrière du système de cordons, le nord de l'île est sous l'influence d'un système hydrographique très dynamique que les aménagements inachevés de Dumez (1954) n'ont pas permis de maîtriser. La zone, sous forte contrainte de salinisation est très peu mise en valeur. Dans la partie sud de l'île, une ancienne digue percée d'un ouvrage aujourd'hui bloqué ne permet plus de contrôler l'hydraulique. La mise en valeur s'est reportée en aval de la digue plus au sud.

L'île de Kabak

L'île est comprise entre la Morébaya et la Forécariah. Dans l'île proprement dite, et plus au nord, sur le bas-plateau, des chenaux entaillent les terrasses sableuses littorales.

Si l'île de Kakossa, d'accès difficile, puisque l'on n'y accède que par pirogue, a été boudée par les travaux d'aménagement, ce n'est pas le cas de l'île de Kabak. Les grands travaux d'aménagement rizicoles qui ont été menés sur la plaine de front de mer ont aussi permis à l'île de bénéficier d'infrastructures de désenclavement (bac, pistes). Le détail des aménagements est étudié dans la notice correspondant à la cartographie de la sous-préfecture de Kabak.

La frange sud de l'île, qui n'a pas bénéficié d'aménagements, est recouverte de mangroves entrecoupées de rizières traditionnelles. On y trouve aussi quelques villages de pêcheurs.

L'île de Matakang

Les hauteurs de l'île sont occupées par une forêt continentale dense et fortement anthropisée, alors que les parties basses sont cultivées en rizières. Le peuplement important de l'île, à l'origine lieu de culte, est récent et correspond à l'installation d'un débarcadère de pêche professionnelle sur sa face nord.

L'île de Tana

La Forécariah est bordée, jusqu'à son premier méandre, d'une importante zone de mangrove. Des peuplements de palétuviers occupent aussi tout le nord de l'île de Tana. Dans sa grande partie sud, de nombreux tannes espacent les peuplements de palétuviers qui s'étendent le long du drain principal, le Sicobi – Dabondi.

La région de Benty

Cette région est délimitée au nord par la Mellacorée, et au sud, non loin de la pointe Salatouk, par la frontière de la Sierra Léone. Les nombreux affluents de la Mellacorée, sur ses deux rives, dessinent un système de drainage qui commande un important bassin de marée inséré dans les dépressions du plateau gréso-sableux. Sur le plateau, les défrichements sont localisés surtout le long des pistes et autour des villages. A l'ouest, entre un rideau de mangrove côtière et le plateau, des rizières de mangroves couvrent de grands espaces, comme à Bouramaya.

Sur les bords de la Mellacorée, Benty est le seul port fluvial en eaux profondes de la Guinée. En déclin depuis la fin de l'époque coloniale, il est en cours de réhabilitation pour l'exportation des produits fruitiers du sud de la Guinée.

LEGENDE

- Roches nues
- Formations forestières continentales
- Palmiers
- Savanes et cultures sèches
- Savanes herbeuses
- Zones humides d'eau douce sur plateau
- Avicennia
- Rhizophora + Avicennia
- Rhizophora
- Rizières de mangrove
- Rizières de riz flottant
- Rizières de contre-saison
- Rizières en friche
- Zones humides d'eau douce en mangrove
- Tannes inondés
- Sable, Tanne vif
- Mer, Fleuves
- Canaux principaux
- Canaux secondaires
- Digues
- Ouvrages
- Contours
- Pistes
- Agglomérations
- Villages

CARTE D'OCCUPATION DU SOL DE LA SOUMBOUYA À LA MELLACORÉE

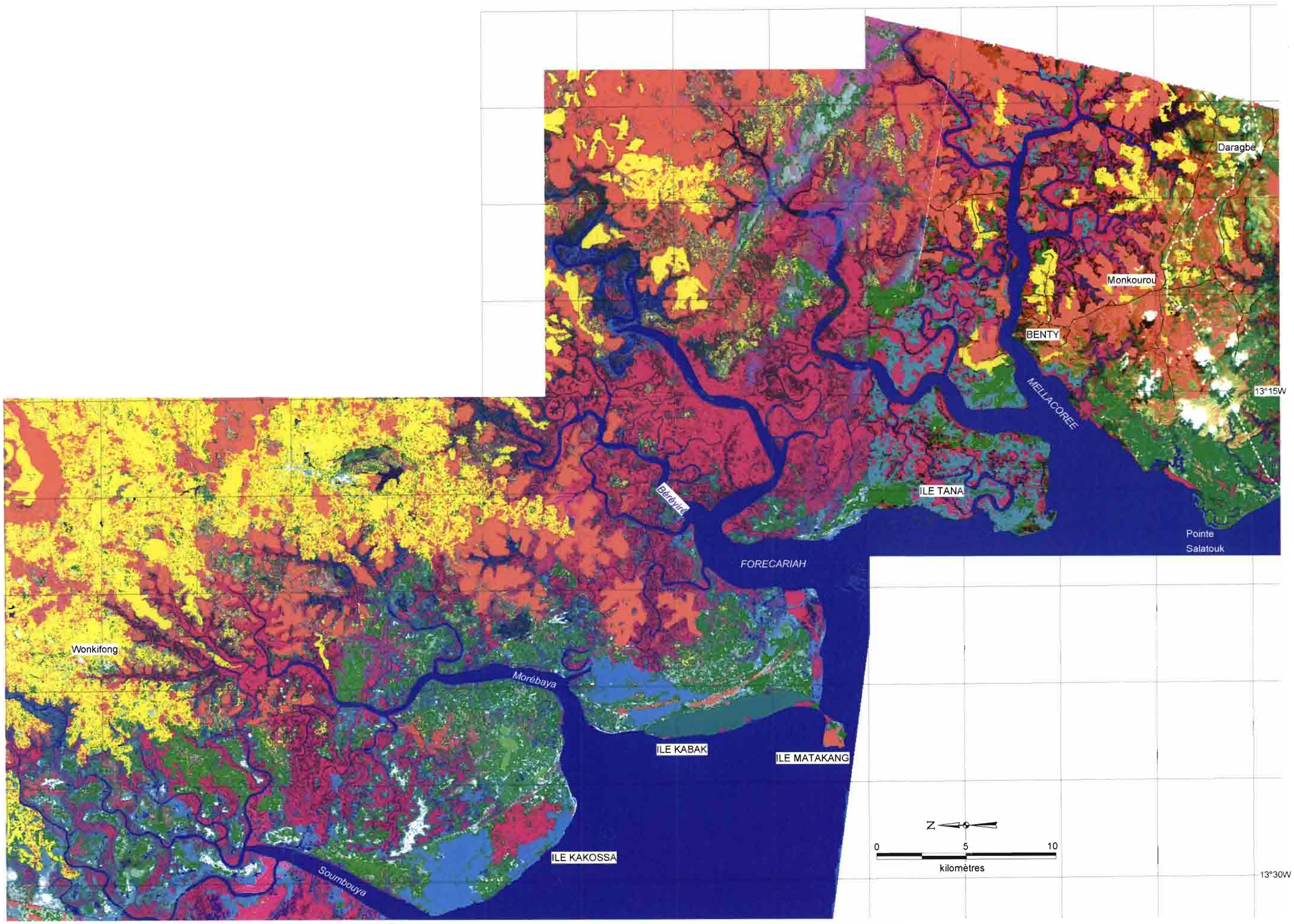

Projection UTM28, Ellipsoïde de Clarke 1880

Source : SPOTIMAGE
Traitement : Observatoire de la Mangrove

OBSERVATOIRE DE LA MANGROVE
IRD
CONAKRY

CARTES DES SOUS-PREFECTURES ETUDIEES

KANFARANDÉ

La sous-préfecture de Kanfarandé

Kanfarandé est la plus septentrionale des sous-préfectures du littoral guinéen. Frontalière de la Guinée Bissau au nord-ouest, elle est bordée par les sous-préfectures de Sansalé et Dabiss au nord, Tanéné au nord-est, Kolaboui à l'est et Kamsar au sud-est. Cette sous-préfecture présente la particularité d'être constituée de plusieurs îles et d'une partie strictement continentale. Cette variété des situations lui confère une originalité unique en Guinée Maritime.

Formée de 15 districts pour une superficie totale de 1.160 km², la sous-préfecture tire son originalité des îles Tristao qui sont presque entièrement comprises dans ses limites administratives et qui en constituent l'essentiel. Seule, l'île de Taïdi dans l'embouchure du rio Nunez dépend de la sous-préfecture de Kamsar. Ces îles décrites dès le XIV^{ème} siècle par les navigateurs portugais qui croisaient le long des côtes de l'Afrique de l'Ouest sont constituées de marais maritimes entrecoupés de nombreux cordons littoraux et émaillés de nombreux îlots latéritiques qui portent les villages.

De larges estuaires découpent ce littoral et segmentent la sous-préfecture entre la frontière et le rio Nunez. Au nord, le rio Cacheu marque la frontière de la Guinée Bissau et se poursuit par le rio Baraban, le long de la sous-préfecture de Sansalé. Plus au sud le très large Rio Komponi sépare les quatre districts isolés de Kap-kin, Kasmack, Kadigné et katfoura, du grand ensemble d'îles et presqu'îles du sud. Le district de Yenguissa qui est composé de plusieurs îles et d'une partie continentale au contact de la sous-préfecture de Sansalé, est encadré par le rio Kogon à l'ouest et le rio Komponi à l'est.

Le grand ensemble des districts de Kanfarandé entre le rio Kogon au nord et le rio Nunez au sud est parcouru par un réseau dense de chenaux de marée dont les deux principaux sont le marigot de Tonkima et le marigot de Boffa.

Les quinze districts de Kanfarandé ont des tailles relativement homogènes, à l'exception du district de Koukouba qui, avec 161km² représente 14% du territoire de la sous-préfecture. Cette taille est sans doute liée aux spécificités physiques de ce district. En effet, Koukouba se trouve au cœur du système insulaire formé de marais maritimes peu marqués de cordons littoraux fossiles, sans grande capacité d'accueil pour les populations.

Seul le district de Kambilam est strictement continental et ne possède pas de zones de marais maritimes. C'est aussi dans ce district que se trouve le plus grand secteur de Kanfarandé : le secteur de Bissité avec 64 km². Celui-ci semble paradoxalement être un des plus isolé de la sous-préfecture, mais cette situation s'explique par le fait que ce secteur offre peu de zones cultivables, et que l'absence de la composante amphibie, réduit la diversité des facettes agro-écologiques, ce qui le rend moins attractif pour les populations.

Kanfarandé est donc une des plus grandes sous-préfectures de la Guinée Maritime. Mais c'est également une des plus hétérogènes, car fragmentée en de multiples petites îles qui sont autant de secteurs, cette sous-préfecture rencontre de nombreux problèmes liés à son particularisme. En effet les zones insulaires de la sous-préfecture présentent une situation souvent moins enclavée que les quelques secteurs continentaux et ce en raison de l'absence ou de la déficience des infrastructures de communication.

SUPERFICIE DES DISTRICTS ET SECTEURS DE LA SOUS-PREFECTURE DE KANFARANDE

Districts	Secteurs	Superficie Km²	Districts	Secteurs	Superficie Km²
Boffa Dare 60 km²	Boffa centre	17	Dabribon 66 km²	Kassomba	8
	Bendégbèli	14		Filima	19
	Kassaré	11		Tchéwé	13
	Kassékély	18		Digbi	11
Dobaly 74km²	Bitonko	13		Dabribon centre	14
	Kamlack	9	Kadigné 40km²	Katcheick	20
	Dobaly centre	12		Kalafmeth	23
	Bel-Bel	41		Kadigné centre	37
Kalagba 88km²	Yenguissa	16	Kambilam 87km²	Kambilam centre	11
	Kalagba centre	9		Matchima-Dantchi	12
	Hamindara	12		Bissité	64
	Karéka	51	Kap-Kin 62km²	Kakigniné	16
Kanfarandé 69km²	Lémouné	2		Kap-Kin centre	12
	Bonia	1		Kassila	8
	Satho	2		Kassora	5
	Kamkolo	13		Kantchdenki	7
	Kassagba	9		Fore Souri	13
	Kanof	18	Kasmack 62km²	Kasmack centre	12
	Kankouf	15		Kamsoksok	18
	Teskène	8		Kangha	32
Kap-Siné 34km²	Karambati	2	Katfoura 89km²	Kafama	5
	Kap-Siné centre	4		Katountoun	3
	Kassage	11		Kakompass	4
	Kombo	6		Katfoura centre	45
	Sona	6		Katchembé	33
	Missira	4	Koukouba 161km²	Kissely	5
Kibanco 75km²	Saraya	4		Kagbassa	39
	Tambayeck	20		Kagbiton	7
	Kakibani	3		Madina	19
	Kanifote	4		Katonguila	53
	Kassampa	7		Koukouba I	9
	Kibanco centre	14		Koukouba II	5
	Dissekery	7		Toussounkou	11
	Tchangban	10		Kounoulou	14
	Wètchè	2	Tarikhouré 73km²	Tarikhouré centre	7
	Kakoulouf	3		Kissaki	24
Lansanaya 81km²	Kampony	24		Biramouna	13
	Kankayani	26		Tonkima	29
	Kounsougou	5	Sous-préfecture		1.160
	Lansanaya centre	26			

LOCALISATION DES DISTRICTS ET DES SECTEURS DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE KANFARANDÉ

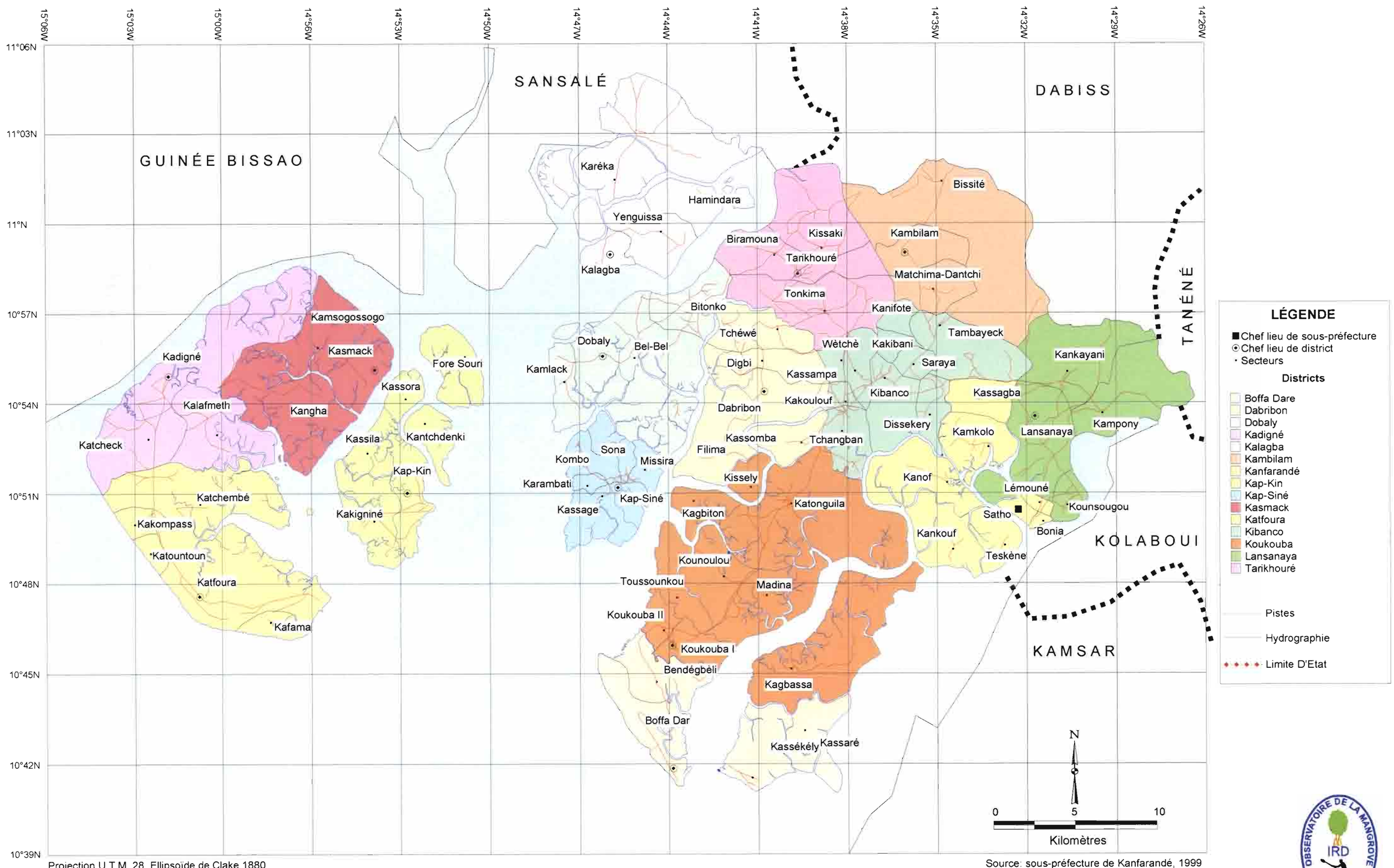

Projection U.T.M. 28, Ellipsoïde de Clake 1880

Source: sous-préfecture de Kanfarandé, 1999

OBSERVATOIRE DE LA MANGROVE
IRD
CONAKRY

La population de la sous-préfecture de Kanfarandé

La population de la sous-préfecture de Kanfarandé est certainement une des plus ancienne du littoral guinéen. Aujourd'hui encore peu importante, cette population est constituée essentiellement de Nalous, et Ballantes dans toute la zone insulaire et de Nalous et Landoumas dans la partie continentale de la sous-préfecture. La présence de ces populations du groupe Nalou est attestée sur cette partie du littoral depuis le XIV^{ème} siècle.

Les Nalous seraient arrivés en longeant la côte après avoir décrit un large cercle qui les conduisit de l'actuel Fouta-Djalon jusqu'en Guinée Bissau où ils seraient arrivés au XIII^{ème} siècle. Descendus, beaucoup plus bas sur le littoral en direction de Conakry, les Nalous se sont ensuite repliés dans les îles Tristao ou à proximité de celles-ci.

Aujourd'hui, ce groupe Nalou est fixé dans la sous-préfecture de Kanfarandé et garde une identité culturelle marquée. Riziculteurs, les Nalous ont adapté leurs techniques aux conditions particulières du milieu de mangrove pour être aujourd'hui reconnus comme de vrais riziculteurs de mangrove à l'image de leurs voisins Ballantes en Guinée Bissau.

La sous-préfecture de Kanfarandé présente une situation démographique marquée par de faibles densités sur l'ensemble du territoire. Sur les 78 secteurs que compte la sous-préfecture, 24 ont moins de 10 hab./km² et représentent une superficie de 498km² soit 43% du territoire de Kanfarandé. Ces secteurs sous peuplés sont essentiellement dans la partie centrale de la sous-préfecture et notamment dans la zone du plateau des districts de Kambilam, Tarikhouré et Kibanko. Le secteur de Biramouna, dans le district de Tarikhouré présente les plus faibles densités avec seulement 1 hab./km².

26 secteurs ont des densités comprises entre 10 et 20 hab./km². Ces secteurs couvrent une superficie de 408 km² soit 35% de la sous-préfecture.

Au total 78% de la surface de la sous-préfecture ont moins de 20 hab./km². Ces faibles densités s'expliquent par le caractère profondément enclavé de cette sous-préfecture, caractère qui peut être plus sensible dans les zones continentales, car l'extrême densité du réseau hydrographique constitue un véritable maillage de voies de communication.

DENSITES DE POPULATION DES DISTRICTS DE LA SOUS-PREFECTURE DE KANFARANDE EN 1999

Districts	Population	Densité
Kanfarandé	1.735	25,31
Kadigné	1.860	23,15
Kap-Kin	1.308	21,17
Lansanaya	1.544	19,16
Dobaly	1.376	18,60
Kap-Siné	620	18,20
Katfoura	1.471	16,53
Kibanco	1.227	16,44
Boffa Dare	821	13,75
Kasmack	789	12,67
Koukouba	1.832	11,40
Kalagba	764	8,65
Tarikhouré	621	8,45
Dabribon	486	7,37
Kambilam	453	5,22
Sous-préfecture	16.907	14,57

Les seules fortes densités observées dans la sous-préfecture sont localisées dans trois zones :

-Les secteurs encadrant le chef lieu de sous-préfecture, Kanfarandé. Connue autrefois sous le nom de Vitoria, la ville de Kanfarandé est aujourd'hui scindée en trois secteurs : Lémouné, Bonia et Satho. A l'époque coloniale cette ville était considérée comme l'égale de Benty ou de Conakry et était donc très attractive. De cette époque reste une architecture caractéristique avec un plan en damier. Cette ville semble aujourd'hui ne pas avoir connu de développement depuis cette époque. Si l'on additionne la population des trois secteurs, la ville de Kanfarandé ne compte que 1063 habitants pour une superficie d'environ 5 km² soit une densité moyenne de 213 hab./km². On remarque donc que le chef lieu de Kanfarandé reflète bien la situation démographique il présente densité urbaine inférieure à de nombreux districts ruraux de la Guinée Maritime.

- Le secteur de Karambati dans le district de Kap-siné, présente également une densité moyenne de population relativement forte pour la zone. En effet ce petit secteur de seulement 2km² est peuplé de 208 personnes, ce qui représente une densité moyenne de 104 hab./km² dans un district qui ne compte en moyenne que 18,20 hab.km². Cette situation s'explique par le fait que cette partie de l'île de Kap-siné, ne possède que peu de zones habitables et que le secteur de Karambati est précisément situé sur un des ces îlots habitables. En outre, d'importantes aires rizicoles sont localisées à proximité du village permettant ainsi la fixation des populations.

- Le secteur de Katountoun enfin dans sur l'île de Katfoura, présente des densités très supérieures à la moyenne de la sous-préfecture. Ce secteur, situé en front de mer est un port de pêche, qui fonctionne sur le mode de campement, sans véritable installation définitive de la population. En effet si l'on observe la répartition hommes-femmes de ce secteur on peut constater, le fort déséquilibre en faveur des hommes, caractéristique des campements de pêche.

REPARTITION DE LA POPULATION DES DISTRICTS DE LA SOUS-PREFECTURE DE KANFARANDE EN 1999

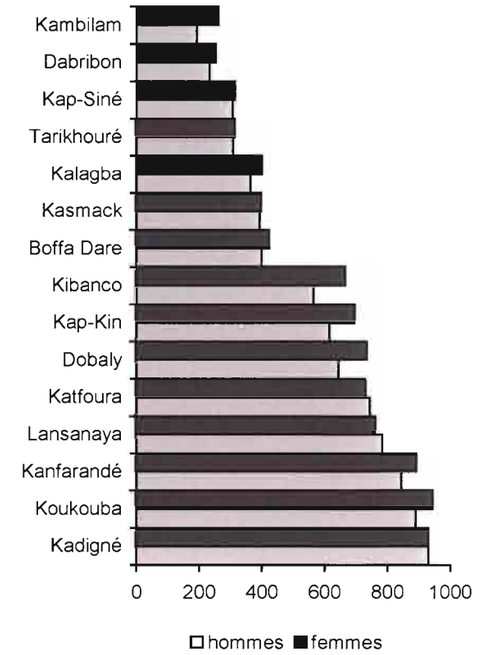

Ce déséquilibre ne peut être observé en ce qui concerne l'ensemble des districts, ce qui semble confirmer le caractère ancien de leur occupation humaine et dans une moindre mesure la stabilité de la population de la sous-préfecture.

POPULATION ET DENSITÉS DES SECTEURS DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE KANFARANDÉ

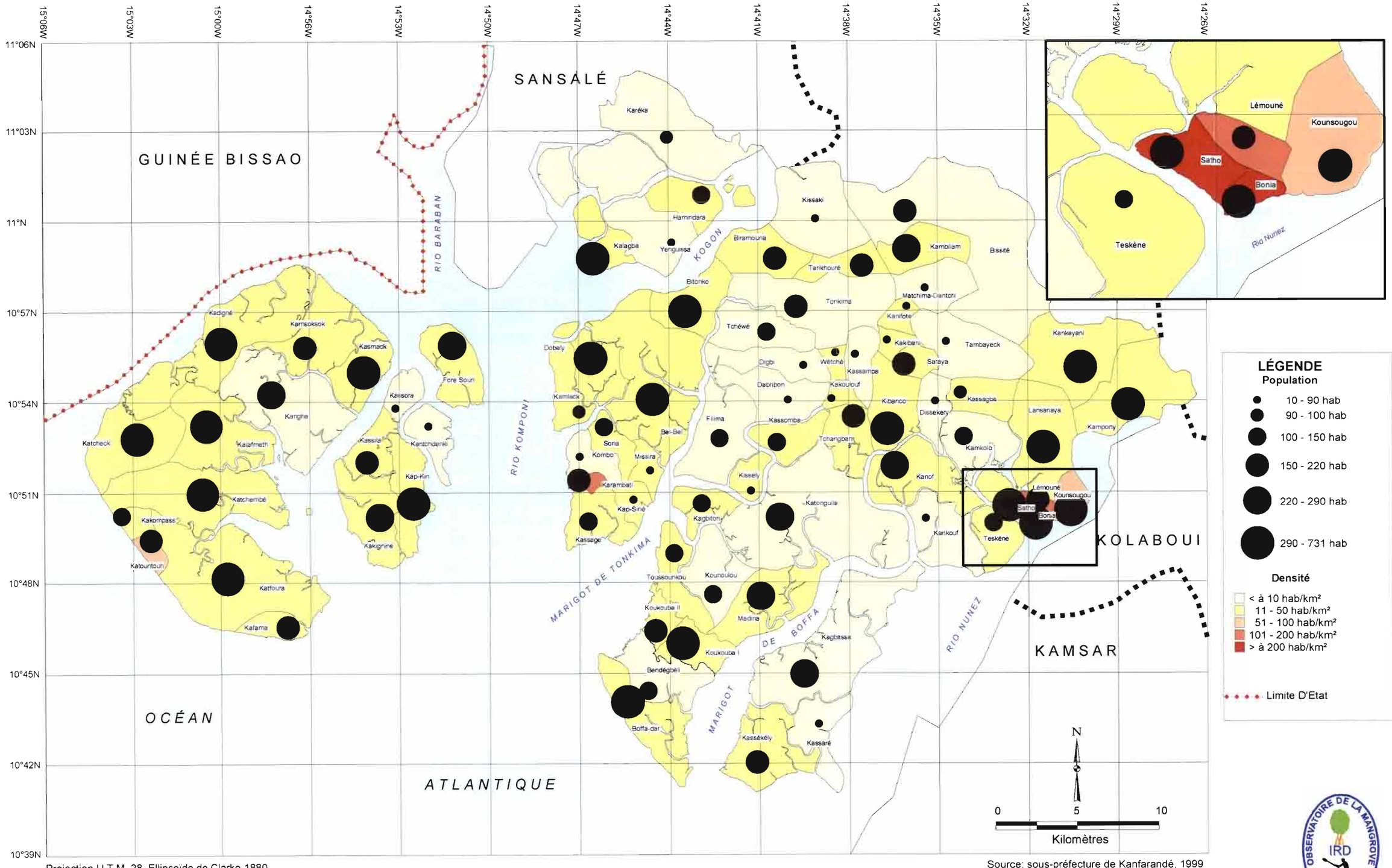

LÉGENDE

Population

- 10 - 90 hab
- 90 - 100 hab
- 100 - 150 hab
- 150 - 220 hab
- 220 - 290 hab
- 290 - 731 hab

Densité

- < à 10 hab/km²
- 11 - 50 hab/km²
- 51 - 100 hab/km²
- 101 - 200 hab/km²
- > à 200 hab/km²

Limite D'Etat

Projection U.T.M. 28, Ellipsoïde de Clarke 1880

Source: sous-préfecture de Kanfarandé, 1999

OBSERVATOIRE DE LA MANGROVE — IRD — CONAKRY

Les infrastructures de la sous-préfecture de Kanfarandé

La sous-préfecture de Kanfarandé est une des plus enclavées de la Guinée Maritime. Desservie par un réseau de 90 km de pistes rurales en mauvais état, Kanfarandé reste en retrait du développement des infrastructures. Cependant cette situation est en cours d'amélioration avec la réhabilitation de la piste Kanfarandé-Boké.

Au sein de la sous-préfecture, les pistes recensées desservent les districts de Dabribon, Dobaly, Kambilam, Kibanko et Koukouba. La piste Koukouba-Kibanko est la plus longue de la sous-préfecture avec 47km. Cette piste traverse Koukouba I et II, Madina, Katonguila, Tchangban, Kakoulouf et Kibanko avant de se raccorder aux pistes Kibanko-Kambilam ou Kibanko-Lansanaya.

La carence en voies de communication terrestre s'explique en partie par les difficultés d'aménagement des pistes dans les milieux insulaires de mangrove qui offrent peu de zones d'emprunt pour l'utilisation des matériaux de construction.

Dans l'ensemble, ce sont les voies navigables qui sont les plus utilisées par la population de la sous-préfecture. Ainsi une pirogue motorisée assure une navette bi quotidienne entre Kanfarandé et la sous-préfecture de Kamsar. La voie maritime est également très utilisée pour les communications entre les îles Tristao et le continent. Ces liaisons sont le plus souvent réalisées avec le port de Kamsar qui est le débouché de la quasi-totalité de l'économie insulaire.

L'enseignement

L'enseignement primaire dans la sous-préfecture de kanfarandé souffre des problèmes de communication. En effet la fréquentation des infrastructures scolaires est soumise aux contraintes d'accessibilité. Si le nombre d'école primaire est relativement important avec 13 écoles réparties sur l'ensemble de la sous-préfecture, les effectifs restent faibles avec seulement 965 élèves dont 295 filles.

REPARTITION DES ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DANS LA SOUS-PREFECTURE DE KANFARANDE EN 1999

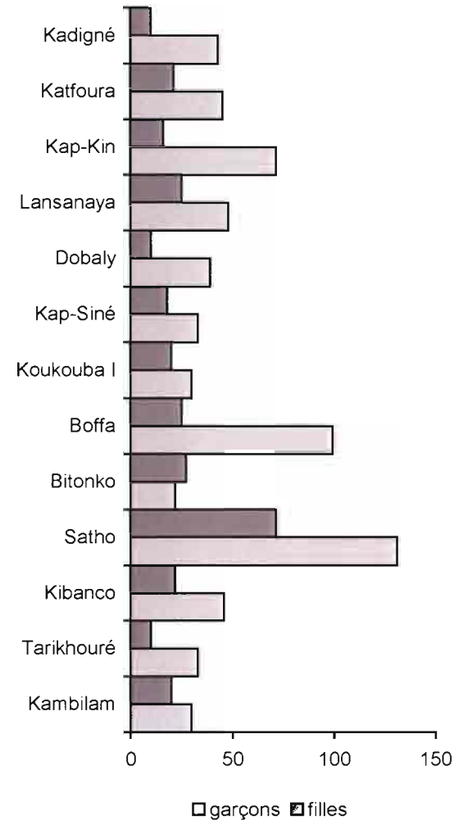

Les effectifs sont donc réduits mais l'absence de données sur la structure par âge de la population de Kanfarandé ne permet pas d'évaluer le taux brut de scolarisation.

La scolarisation des filles est comparable à celle des autres sous-préfectures de la Guinée Maritime avec une participation comprise entre 19 et 40 % des effectifs pour une moyenne sous-préfectorale de 31%. Seul Bitonko, montre une scolarisation des filles de 55%.

L'enseignement secondaire est assuré dans la sous-préfecture par le collège de Kanfarandé. Celui-ci dispose de 3 classes pour un effectif 138 élèves et 6 enseignants.

Le secteur de la santé

Les infrastructures de santé de la sous-préfecture sont largement sous-développées en regard de la taille de Kanfarandé. En effet avec 1.160 km² et seulement quatre lieux de soins, la densité du dispositif de santé est une des plus faible de la Guinée Maritime. Le centre de santé de Kanfarandé, bien que réhabilité en 1999, ne permet pas de couvrir les besoins de la sous-préfecture.

Le dispositif de santé est complété par trois postes de santé dont deux seulement sont fonctionnels à Dobaly et Katfoura.

Sur l'ensemble de la sous-préfecture, cinq personnes, dont une sage-femme, s'occupent du secteur de la santé et de nombreux villages restent à l'écart du système de santé guinéen, y compris pour les accouchements car il faut entre 5 et 7 heures pour rejoindre Katfoura dans une des pirogues qui assurent la liaison entre Kamsar et Katfoura.

Les districts de Boffa-Dare et Koukouba bénéficient cependant de la relative proximité de Kamsar qui peut être atteint en quelques heures en pirogues.

L'aménagement des points d'eau

La situation de l'hydraulique villageoise dans la sous-préfecture est un problème pour tous les districts et secteurs insulaires. Les seuls secteurs ayant bénéficié de forages sont ceux localisés sur le plateau côtier. Le district de Lansanaya est le mieux équipé avec 5 forages aménagés dans 3 secteurs, et 2 sources référencées. À l'exception de ce district, seul le village de Tarikhouré possède un forage aménagé par le Service National d'Aménagement des Points d'Eau.

Les populations des îles doivent faire quotidiennement l'achat de bidons d'eau apportés du continent par des revendeurs qui se spécialisent dans cette activité.

Kanfarandé souffre donc d'un déficit en infrastructures. Cette situation est essentiellement liée au particularisme de cette sous-préfecture. L'émiettement des unités administratives insulaires, ainsi que la taille de cette sous-préfecture rendent difficile sa gestion depuis un chef-lieu qui lui-même est en cours de désenclavement.

INFRASTRUCTURES DES SECTEURS DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE KANFARANDÉ

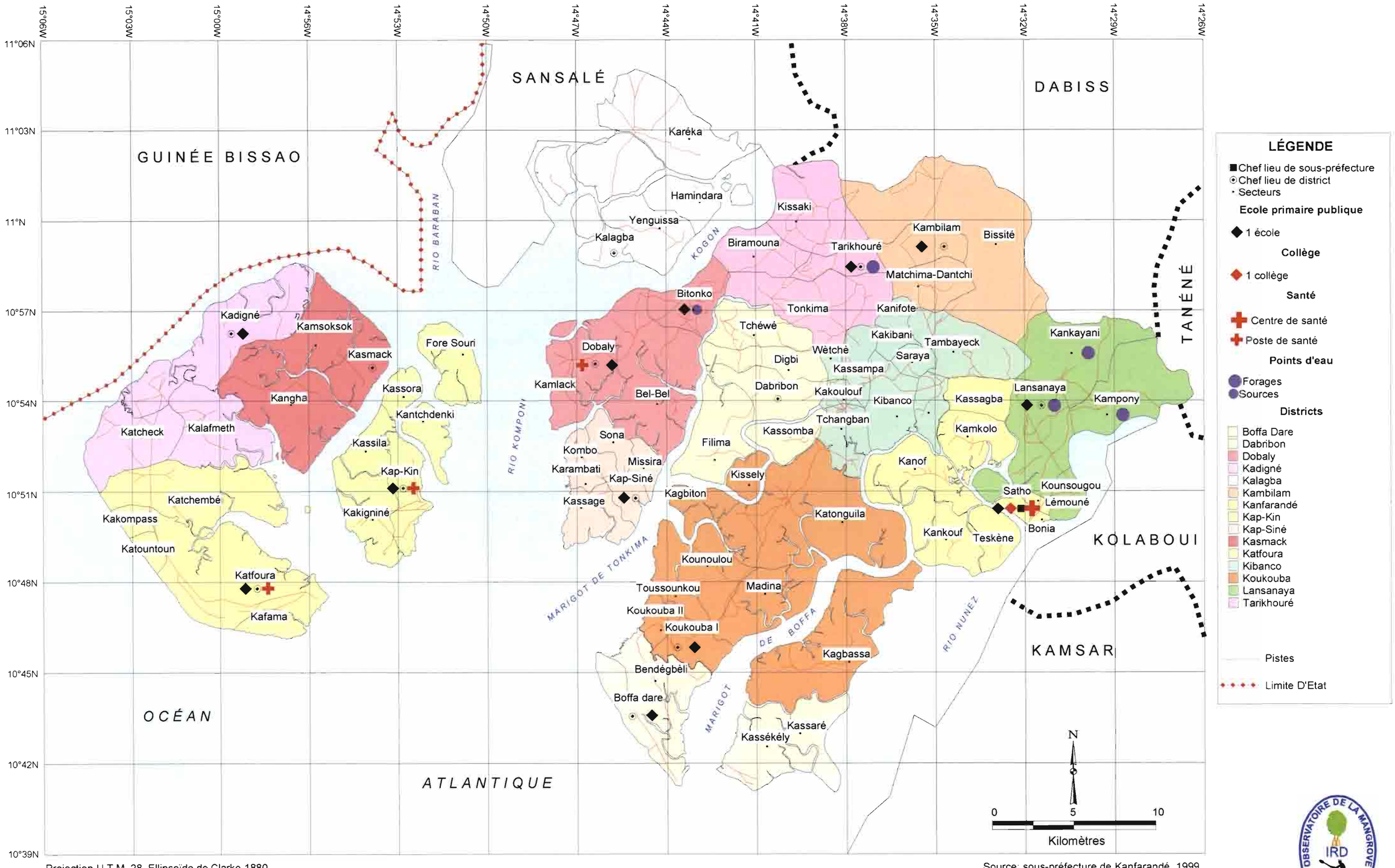

Projection U.T.M. 28, Ellipsoïde de Clarke 1880

Source: sous-préfecture de Kanfarandé, 1999

OBSERVATOIRE DE LA MANGROVE IRD CONAKRY

Carte d'occupation du sol de la sous-préfecture de Kanfarandé

L'extrait d'image Spot étudié couvre la sous-préfecture de Kanfarandé, entre les longitudes 14°26W et 15°06W et les latitudes 10°39N et 11°06N.

L'occupation du sol de la sous-préfecture de Kanfarandé répond à diverses contraintes spécifiques des milieux insulaires et enclavés. Les activités que l'on observe sur le territoire de Kanfarandé sont, en fonction de ces caractéristiques, orientées vers des productions vivrières et/ou de rente lorsque celles-ci peuvent être exportées.

La riziculture est présente dans tous les districts. Certaines îles, comme Kantchdenki dans le district de Kap-kin, ne sont que des lieux de production rizicole et salicole, sans véritable implantation humaine permanente.

L'île de Katfoura présente une particularité dans la sous-préfecture de Kanfarandé. En effet, cette île de mangrove, possède de vastes superficies de savanes sur les larges cordons littoraux fossiles et actifs, qui s'étirent le long de l'Océan Atlantique. Cette île est aujourd'hui essentiellement tournée vers des activités comme la pêche, l'élevage ou la production de sel.

Sur la côte, au nord de l'île de Katfoura, s'étend aujourd'hui un grand campement de pêche entre les villages de Katcheick et kataksan. Cette activité, grande consommatrice de bois mangrove bénéficie dans les îles Tristao, d'importantes réserves tant en *Rhizophora* qu'en *Avicennia*.

L'élevage de bovin est important dans le sud de l'île, sur les cordons littoraux du district de Katfoura où les bœufs peuvent trouver des pâturages importants.

Le sel est produit dans l'intérieur de l'île katfoura, selon des techniques ignigènes traditionnelles.

Le nord de l'île de Katfoura, possède des aires latéritiques plus vastes et, il est le lieu des cultures sèches comme le manioc ou le maïs.

Bien que la production de sel soit, importante dans tous les secteurs de mangrove de la sous-préfecture, le district de Koukouba semble en avoir fait une activité de premier rang avec 7O tonnes produites en 1999. Cette orientation de l'activité, vers la saliculture dans ce district s'explique par le fait que les conditions physiques de cette île, au réseau hydrographique extrêmement dense et non hiérarchisé, aux vasières peu stabilisées et largement couvertes de tannes, sont difficiles à convertir pour la production rizicole. Les populations locales ont donc naturellement opté pour l'exploitation des meilleures potentialités du milieu.

Le district de Kalagba, dans l'embouchure du rio Kogon, est également fortement orienté vers la saliculture, avec 45 tonnes produites en 1999. Dans ce district, la composante exondée est largement majoritaire. Si l'on observe la carte d'occupation du sol de ce district, on peut observer qu'il est essentiellement couvert de formations forestières et de savane arborée. Dans cette zone, les marais maritimes formés par l'ennoiement des rias, sont peu étendus et la riziculture de mangrove, s'est développée dans des aires d'arrière mangrove et notamment en bordure des têtes de chenaux dans les digitales qui échancrent le plateau côtier. Les tannes en bordure de mer sont utilisés pour la saliculture.

Une des particularités, de ces districts insulaires ou ayant une composante marécageuse, est la grande extension des formations de palétuviers. Ces formations sont très facilement identifiables dans la partie sud de la sous-préfecture, où les marais maritimes sont très largement couverts de *Rhizophora*, le long des chenaux de marée et des estuaires, *d'Avicennia*, sur toutes les aires marécageuses offrant une plus grande ouverture maritime et où les conditions de submersion sont défavorables au *Rhizophora.*

L'estuaire du rio Nunez est marqué par d'importants massifs de palétuviers en peuplements mixtes de *Rhizophora* et *d'Avicennia.*

La partie strictement continentale de la sous-préfecture est couverte d'une forêt mésophile encore bien conservée en raison de l'état des infrastructures de communication et de la faiblesse du peuplement de cette partie de la sous-préfecture. En effet c'est dans ces zones que l'on rencontre les plus faibles densités de population.

La foresterie est encore peu développée dans ces zones. Le coût prohibitif du débardage fait que de nombreuses coupes de bois restent en souffrance le long des pistes rurales.

Les activités agricoles sont également peu développées et répondent aux besoins locaux. Les cultures sèches sont essentiellement composées de manioc, arachide, et fonio. Dans les nombreux bas–fonds, les paysans cultivent des patates douces et des condiments (piments, gombos...). La production maraîchère reste une activité très marginale dans l'ensemble de la sous-préfecture, y compris dans les secteurs proches du chef-lieu de sous préfecture et malgré la proximité de l'important marché de Kamsar.

L'occupation du sol de la sous-préfecture de Kanfarandé semble donc encore peu prégnante pour le milieu, mais l'explosion de la demande en bois des ports de pêche est à surveiller pour la conservation des formations de palétuviers.

LEGENDE

- Roches nues
- Formations forestières
- Palmiers
- Savanes et cultures
- Savanes herbeuses
- Zones humides d'eau douce sur plateau
- Avicenia
- Rhizophora + Avicenia
- Rhizophora
- Rizières de mangrove
- Rizières de riz flottant
- Rizières de contre-saison
- Rizières en friche
- Zones humides d'eau douce en mangrove
- Tannes inondés
- Sable, Tanne vif
- Mer, Fleuves
- Canaux principaux
- Canaux secondaires
- Digues
- Ouvrages
- Contours
- Pistes
- Agglomérations
- Villages

CARTE D'OCCUPATION DU SOL DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE KANFARANDÉ

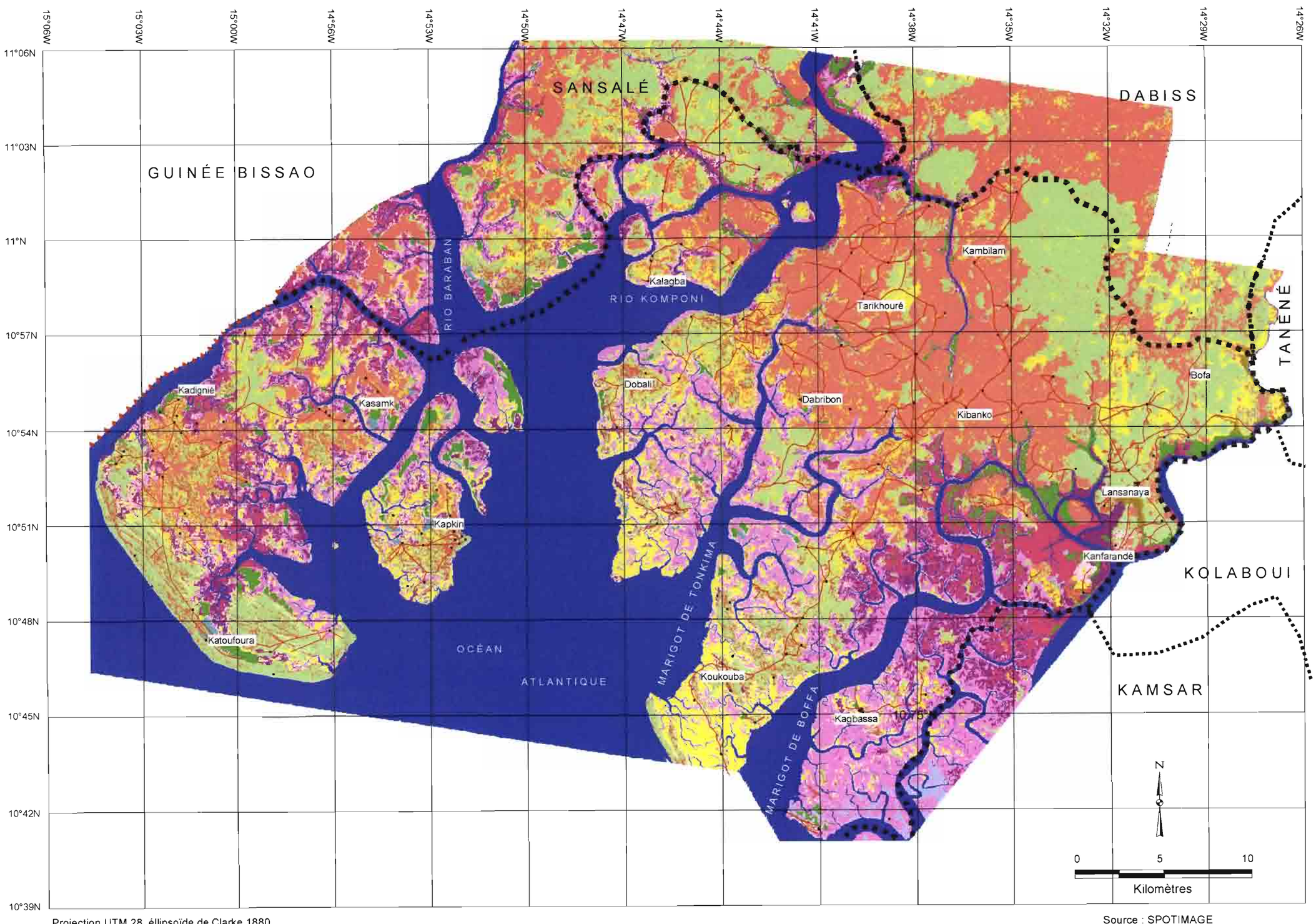

Projection UTM 28, éllipsoïde de Clarke 1880

Source : SPOTIMAGE
Traitements : Observatoire de la Mangrove

OBSERVATOIRE DE LA MANGROVE
IRD
CONAKRY

CHEPTEL DES DISTRICTS DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE KANFARANDÉ

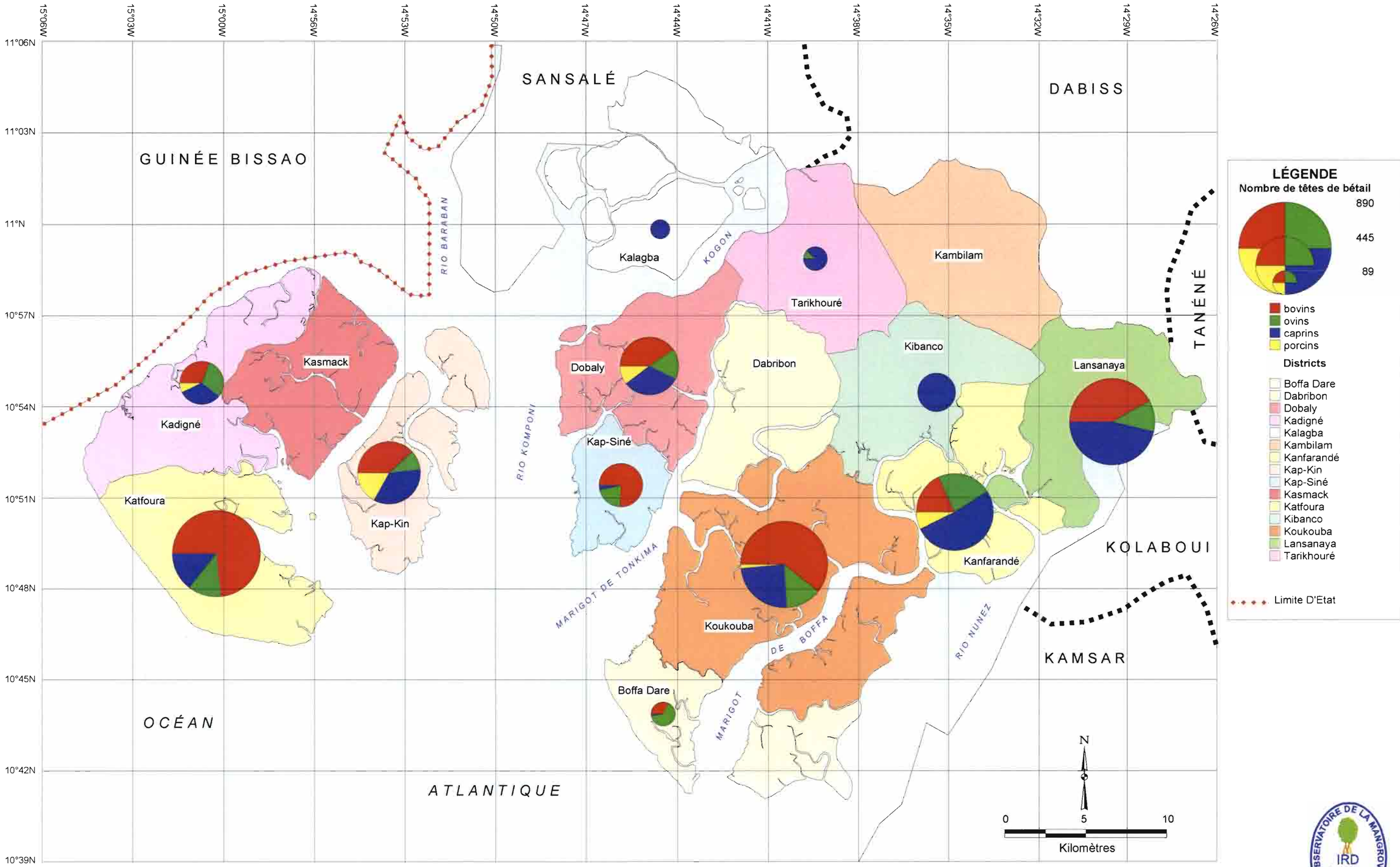

Projection U.T.M. 28, Ellipsoïde de Clarke 1880

Source: sous-préfecture de Kanfarandé, 1999

OBSERVATOIRE DE LA MANGROVE
IRD
CONAKRY

BINTIMODIA

La sous-préfecture de Bintimodia

Située dans la préfecture de Boké, la sous-préfecture de Bintimodia est reconnue comme le cœur historique et culturel du Bagataye. Bordée par les sous-préfectures de Malapouya au nord-est, Kolaboui au nord, Kamsar à l'ouest, Bintimodia est au contact de la préfecture de Boffa avec les sous-préfectures de Mankountan au sud et de Kolia à l'est.

La région de Bintimodia se caractérise par une succession de paysages variés depuis la zone des collines de l'est jusqu'aux plaines de mangroves qui marquent la frange ouest de la sous-préfecture. Les districts de la moitié est offrent des paysages de collines latéritiques entrecoupées de petits escarpements gréseux. La marge orientale est marquée par des reliefs peu vigoureux dont l'altitude maximale atteint 362 m dans le secteur de Kinyanga. Ces altitudes diminuent progressivement vers le nord pour atteindre 89 m à l'extrême-nord du secteur de Kolia. Vers l'ouest, le relief s'abaisse d'abord rapidement pour former ensuite un glacis dont l'altitude décroît lentement.

Les districts de la partie ouest possèdent tous une partie de la plaine estuarienne du Kapatchez. De largeur variable, cette plaine est morcelée en petits secteurs. Le territoire de ces districts comprend la terminaison des glacis d'ennoyage qui ont fossilisé un paléorelief dans les grès qui affleurent par places.

Le réseau hydrographique, assez dense, notamment dans la moitié ouest de la sous-préfecture, est essentiellement constitué par les affluents de rive gauche du Kapatchez et sur la marge orientale, des affluents de rive gauche de la Bourama. Au sud, la Kitali marque la limite de la sous-préfecture et de la préfecture de Boké. Cette rivière au tracé en baïonnette, caractéristique des rivières épousant les tracés de fractures orthogonales, est alimentée par deux affluents principaux dans la sous-préfecture de Bintimodia, le Maban et le Lintan qui drainent les districts de Kankaco et Lintan.

SUPERFICIES DES UNITES ADMINISTRATIVES

Districts	Secteurs	Superficies Km²
	Bintimodia 1	4,1
	Bintimodia 2	2
	Kabéa	3,9
	Kagbéli	5
	Yomboya	5,3
Bintimodia		20,3
	Bakissa	11,4
	Baminaré	3,4
	Bantankountou	9,1
	Garama centre	6,3
	Goungoumaya	4,6
	Sanguéya	3,5
	Singuila	5
	Songolon	8,5
Garama		51,8
	Farato	2,9
	Kankaco 1	3,7
	Kankaco 2	3,6
	Kolakoto	6,4
	Mangaya	13,3
	Massimoya	8,4
	Patéa	8,7
	Sangaréko	15,1
	Ségaré	17,7
	Tonkoya	10,7
	Yoniya	7,6
Kankaco		97,5
	Balanté	2,1
	Dikanré	4,7
	Douglop	2,7
	Gnofia	1
	Kaléyiré	1,7
	Kamsonbilé	1
	Kataco centre	1,2
	Katom	1,9
	Tamouya	3,2
	Tatagui	1,7
Kataco		20,6

Districts	Secteurs	Superficies Km²
	Faréya	3,2
	Hamdallaye	6
	Koftonden centre	0,3
	Koftonden-bamba	1,4
	Missira	4,3
	Sikouya	3,5
	Soriya	1,1
Koftonden		19,8
	Bendougou	6,4
	Fadougou	1,1
	Guéyéya	2,7
	Kolia	32
	Kolia Sanamato	9
	Sinéya	3,5
	Tambayama	6,2
	Téliko	10,5
	Wonkou-Bagéa	3,1
Kolia		74,6
	Kinyanga	14,9
	Kolékouré	25,2
	Konkofing1	13,5
	Konkofing2	4,2
	Lintan 1	8,4
	Lintan 2	13,1
	Hamdalaye	3,4
Lintan		82,7
	Daboulé	4,6
	Falaba	6,8
	Kambota	1,1
	Karéka	3,1
	Maré centre	1,4
	Tanéné	2,3
	Toubata	3,4
	Yenguissa	13,1
Maré		35,8
Sous-préfecture		403,1

La partie nord de la sous-préfecture de Bintimodia est drainée par le Songolon qui marque sa limite septentrionale et le Sanguéakhouré dont le court bassin versant s'étend sur les districts de Garama, Koftonden et le nord du district de Kolia. Toutes ces rivières sont encaissées dans le plateau gréseux et rejoignent le rio Kapatchez où la marée se fait sentir jusque dans les secteurs au nord de Bintimodia.

La sous-préfecture de Bintimodia, d'une superficie de 399,8 km², présente un découpage administratif contrasté entre une partie est composée de trois grands districts (Kolia, Lintan et Kankaco) qui couvrent 63% de la superficie totale et la partie ouest où cinq districts sont répartis sur 37% de la sous-préfecture.

Le district de Lintan, au sud-est est composé de sept secteurs dont celui de Kolékouré qui, avec 25km², est le deuxième en superficie de toute la sous-préfecture. Situé aux marges méridionales de la sous-préfecture ce district est le mieux desservi avec trois pistes principales qui relient les différents secteurs, à l'exception de Lintan 1 qui n'est accessible que par une piste secondaire de mauvaise qualité.

Le district de Kolia présente une forme très étirée, sur la rive gauche de la Bourama. Le seul secteur de Kolia, avec 32 km² couvre 8% du territoire de la sous-préfecture de Bintimodia. Aujourd'hui ce secteur est un des plus enclavé, notamment depuis le réaménagement de la route nationale 3. Une seule piste conduit jusqu'à l'ancien village de Kolia. La création de l'axe routier fut suffisant pour provoquer la migration de la majeure partie du village au bord de la route où il forme un nouveau village qui porte aujourd'hui le nom de Kolia-Sanamato et qui est l'un des plus dynamique de la sous-préfecture.

Les districts de la partie ouest sont fortement morcelés. La mosaïque de paysages qui compose le territoire des nombreux secteurs est une émanation des terroirs villageois du Bagataye. Ils sont formés par de petites superficies des différentes facettes agro-écologiques du système écologique et sont exploitées par les nombreux villages que l'on peut observer dans cette région.

Le district de Kataco est un bon exemple de l'émiettement du territoire administratif. 10 secteurs se partagent une superficie de 20 km². Le découpage a été réalisé selon deux logiques, d'une part les secteurs couvrent une partie de la plaine et du plateau, d'autre part certains secteurs comme celui de Ballanté ont été réalisés sur la base de la répartition ethnique au sein du district.

La sous-préfecture de Bintimodia présente donc une différence marquée entre les parties est et ouest, dans la taille et le découpage des différentes unités administratives qui reflètent une réalité historique et culturelle.

LOCALISATION DES DISTRICTS ET DES SECTEURS DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE BINTIMODIA

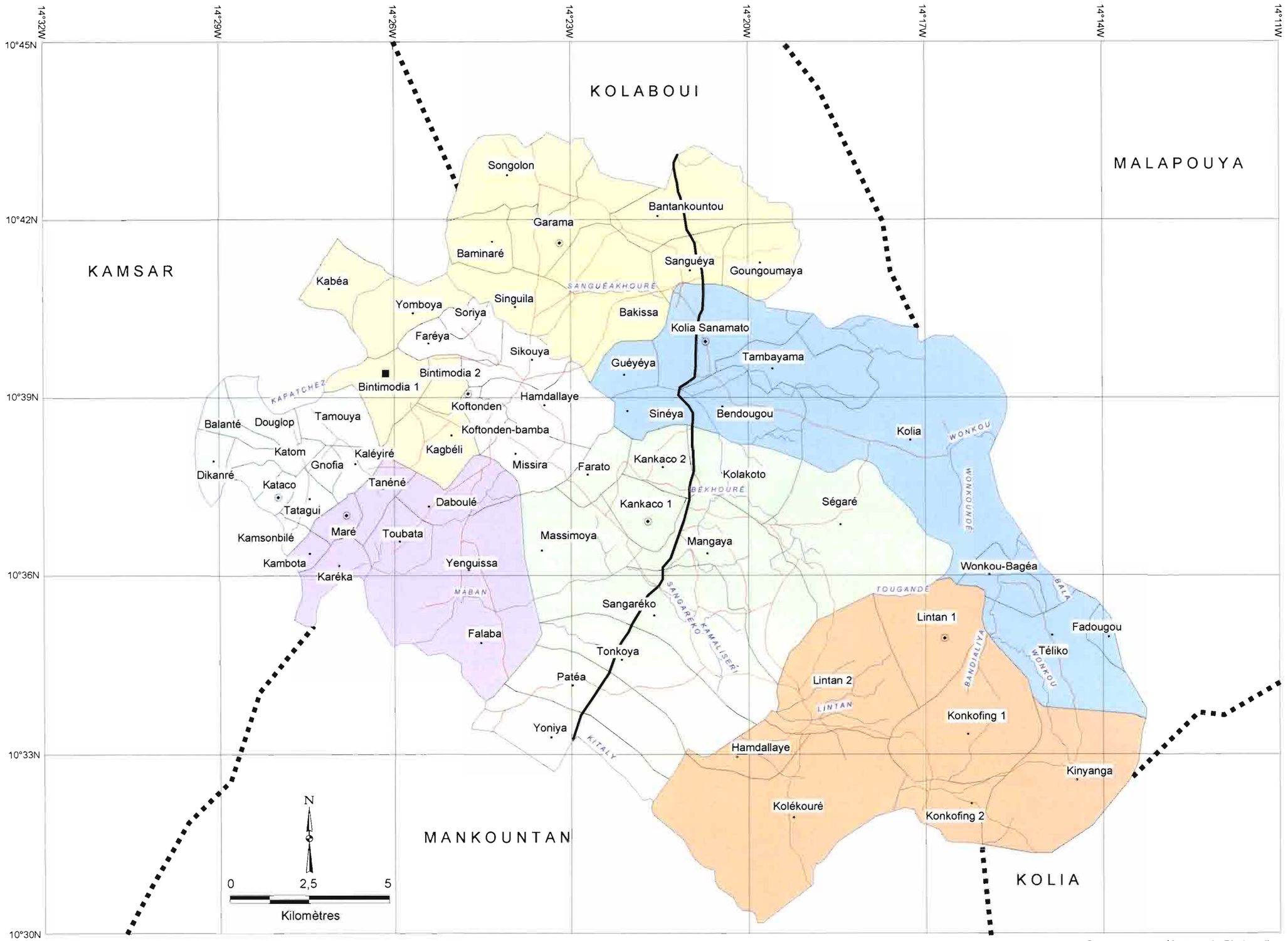

LÉGENDE

- ■ Chef lieu de sous-préfecture
- ⊙ Chef lieu de district
- · Secteurs

Districts

- Bintimodia
- Garama
- Kankaco
- Kataco
- Koftonden
- Kolia
- Lintan
- Maré

- Route bitumée
- Pistes
- Hydrographie

Projection U.T.M. 28, Ellipsoïde de Clarke 1880

Source: sous-préfecture de Bintimodia

OBSERVATOIRE DE LA MANGROVE IRD CONAKRY

La population de la sous-préfecture de Bintimodia

En 1999, la population de la sous-préfecture de Bintimodia était de 16.800 habitants dont 8.153 hommes et 8.647 femmes. Elle se répartit très inégalement sur les différents districts. Essentiellement concentrée dans la partie occidentale de la sous-préfecture, cette population est aussi hétérogène sur l'ensemble du territoire de Bintimodia, pour des raisons liées à l'historique du peuplement et aux pratiques des groupes ethniques qui composent aujourd'hui cette population.

La sous-préfecture de Bintimodia se trouve sur la route Nord des migrations historiques qui peuplèrent la Guinée Maritime. Plusieurs ethnies empruntèrent cette voie qui contourne le massif du Fouta-Djalon depuis le Sénégal, en passant par la Guinée Bissau pour atteindre le littoral guinéen. Ces ethnies qui se succédèrent dans le temps, vraisemblablement depuis le XIV^{ème} siècle s'installèrent en Guinée Maritime progressivement et la sous-préfecture de Bintimodia est au cœur d'une mosaïque de populations dont les caractéristiques restent encore vivaces. Considérée comme le cœur de Pays Baga, Bintimodia est aussi peuplée de ballantes dans la plaine estuarienne, minkiforés à l'Est, landoumas au Nord, diakankés et peulhs disséminés en petits groupes commerçants dans toute la sous-préfecture. Les bagas qui composent l'ethnie majoritaire sont principalement concentrés à l'ouest de la route Boffa-Boké.

Aujourd'hui cette disparité du peuplement de la sous-préfecture est encore sensible, et s'inscrit clairement dans la répartition de la population. Si l'on observe la carte de la répartition et des densités de population, on peu aisément constater une dichotomie forte entre une partie orientale faiblement peuplée, et une partie ouest beaucoup plus densément peuplée et au découpage administratif fortement émietté.

Si l'on considère les districts qui couvrent le cœur historique du Bagataye : Bintimodia, Koftonden, Kataco et Maré, on constate que ces quatre districts ne représentent que 24% de la superficie de la sous-préfecture mais qu'ils comptent 76% de la population. L'exemple le plus marquant est le district de Koftonden qui ne représente que 5% de la superficie mais compte 22% de la population.

Les densités sont fortes dans presque tous les secteurs de la partie occidentale de la sous-préfecture à l'exception des secteurs ne disposant pas de suffisamment de zones exondées pour l'habitat.

TABLEAU COMPARATIF DU POIDS RESPECTIF DE LA POPULATION ET DE LA SUPERFICIE DE CHAQUE DISTRICT DE LA SOUS-PREFECTURE DE BINTIMODIA

Districts	Population	Superficie	Densité hab./km²
Bintimodia	22%	6%	184
Maré	11%	9%	51
Kataco	13%	5%	106
Koftonden	6%	5%	54
Garama	13%	13%	42
Kolia	17%	19%	39
Kankaco	11%	24%	19
Lintan	7%	20%	14
Sous-préfecture de Bintimodia	100%	100%	42

Le district de Kataco est représentatif des densités de la partie Ouest. Les secteurs situés sur le plateau côtier ou ayant une large part de leur superficie couvrant ce plateau présentent de fortes densités, comprises entre 100 et 132 hab./km². A l'inverse les secteurs de Katom, Balanté et Dikanré, dont la majeure partie est située dans la plaine estuarienne du Kapatchez, ont des densités relativement faibles, entre 33 et 52 hab./km² dans un district où tous les autres secteurs ont des densités supérieures à 100 hab./km². Dans ce district, notons l'existence d'un secteur quasi-exclusivement peuplé de ballantes, situé en bordure du Rio Kapatchez et presque totalement dépourvu de zones exondées pour l'habitat. Ce secteur, Balanté, est ainsi le moins densément peuplé de toute la moitié occidentale de la sous-préfecture.

Le district de Bintimodia, chef-lieu de sous-préfecture présente les plus fortes densités de population de toute la sous-préfecture avec 504 Hab./km² dans le secteur de Bintimodia I.

A l'inverse les districts de la partie orientale sont les moins densément peuplés. Les bagas sont beaucoup moins présents dans cette zone et l'on trouve essentiellement des minkiforés, de dialonkés et des peulhs. La population est essentiellement répartie dans des petits villages qui profitent d'un site à proximité d'un point d'eau. Ces villages ne sont pas fixes et peuvent être déplacés sur de longues distances, comme pour le village de Kolia, qui installé loin de l'axe Boké Boffa à été déplacé pour venir s'implanter le long de la route nationale et prendre le nom de Kolia-Sanamato. Ces districts comptent des secteurs qui du fait des faibles ressources dont ils disposent ou de leur position intermédiaire entre deux zones attractives, sont parmi les moins densément peuplés de la Guinée Maritime.

Le Secteur de Mangaya qui est pratiquement le centre géographique de la sous-préfecture est le moins peuplé avec seulement 36 habitants pour une superficie de 13,26 km² soit une densité moyenne de 2,7 hab/km². Ces faibles densités peuvent également être observées dans les secteurs proches de Mangaya comme Sangaréko (11 hab./km²), Ségaré (10 hab./km²), et dans des secteurs présentant les mêmes caractéristiques de peuplement et des potentialités équivalentes comme Kinyanga (4 hab./km²), Kolékouré (5 hab./km²) ou Téliko (13 hab./km²).

REPARTITION DE LA POPULATION DES DISTRICTS DE LA SOUS-PREFECTURE DE BINTIMODIA EN 1999

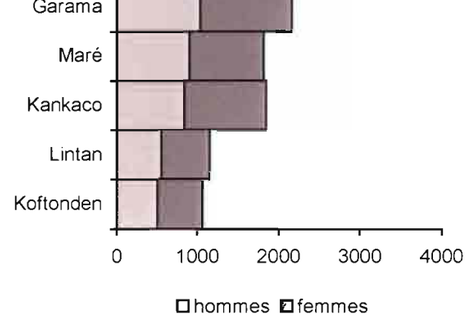

La répartition par sexes des districts et secteurs de la sous-préfecture de Bintimodia montre un relatif équilibre entre hommes et femmes dans tous les districts. Cette situation est révélatrice d'une dynamique de maintien de la population de cette sous-préfecture qui ne semble pas affectée par l'exode rural bien qu'étant à proximité de la ville industrielle de Kamsar.

POPULATION ET DENSITÉS DES SECTEURS DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE BINTIMODIA

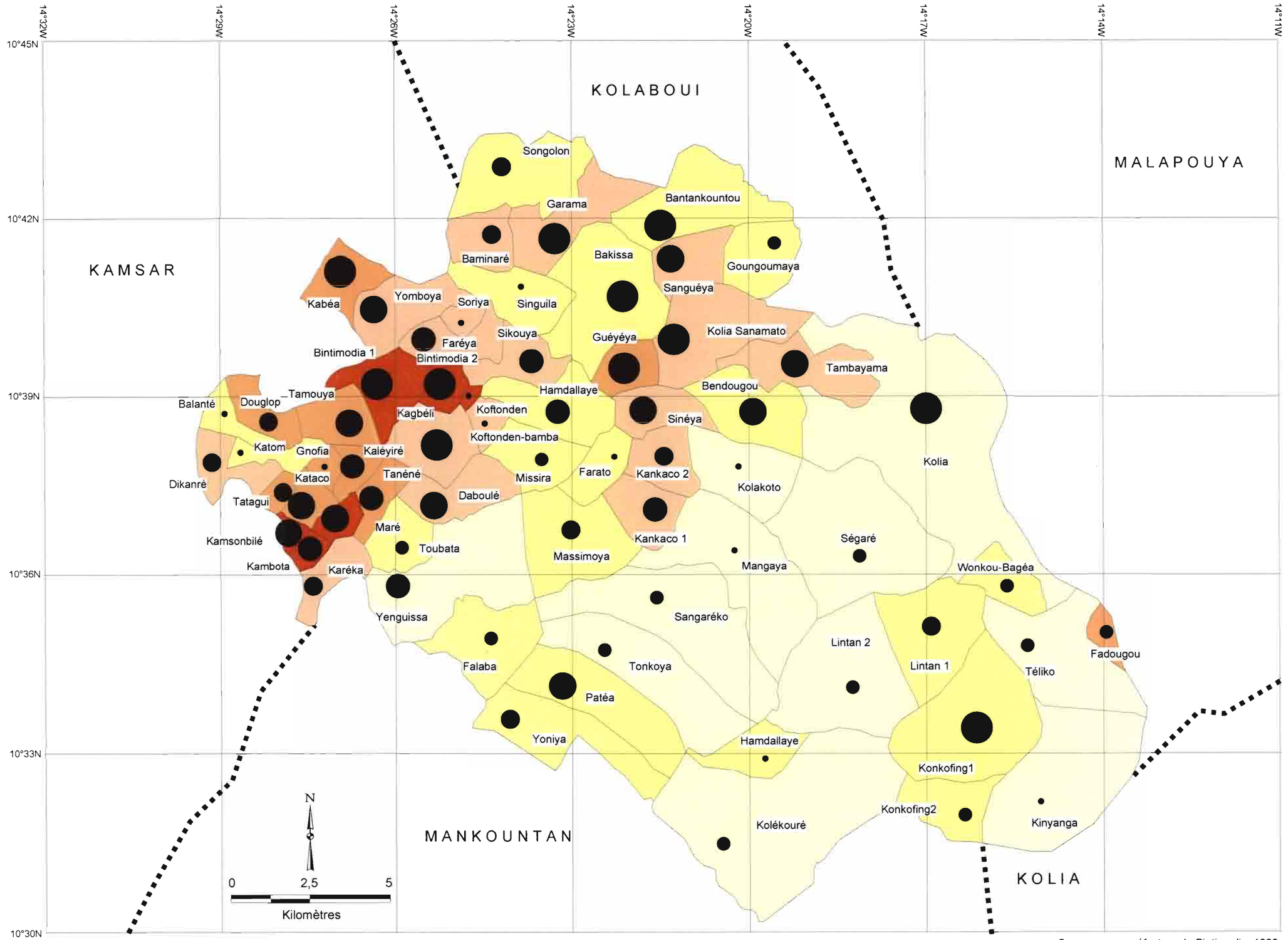

LÉGENDE

Population

- 30 - 130 hab
- 130 - 170 hab
- 170 - 220 hab
- 220 - 260 hab
- 260 - 360 hab
- 360 - 2 100 hab

Densité

- < à 20 hab/km²
- 21 - 50 hab/km²
- 51 - 100 hab/km²
- 101 - 200 hab/km²
- > à 500 hab/km²

Projection U.T.M. 28, Ellipsoïde de Clarke 1880

Source: sous-préfecture de Bintimodia, 1999.

OBSERVATOIRE DE LA MANGROVE — IRD — CONAKRY

Les infrastructures de la sous-préfecture de Bintimodia

La sous-préfecture de Bintimodia, traversée en son centre par la route nationale 3, voit tout son réseau de pistes organisé autour de cet axe de communication. L'accès au chef lieu de sous-préfecture est aisé depuis la route nationale ou depuis la Kamsar, via Kawas en empruntant le pont sur le Kapatchez.

La traversée du Kapatchez demeure un obstacle pour le chef-lieu de sous-préfecture qui dispose d'une simple et précaire passerelle que seuls les piétons peuvent emprunter. En effet, lors de la construction du pont de Kawas, des discussions avaient abouti au choix de l'emplacement actuel qui impliquait la construction d'une digue route imposante permettant le passage quotidien des poids lourds. Si cette option présentait l'avantage d'un tracé plus direct, elle laissait Bintimodia à l'écart de ce nouvel axe de communication. En effet, la piste qui relie le pont de Kawas à la route nationale 3 évite le bourg rural de Bintimodia en effectuant un crochet par la palmeraie de Kataco.

Les autres pistes qui desservent la sous-préfecture sont généralement de largeur réduite et de praticabilité aléatoire. La partie orientale de la sous-préfecture souffre d'un manque de voies de communication, seuls les chefs-lieux de districts disposent de pistes entretenues, mais la densité des pistes secondaires reste insuffisante, au total 51 km de pistes sont répertoriés dans la sous-préfecture.

L'enseignement

La sous-préfecture de Bintimodia bénéficie d'une bonne couverture des établissements d'enseignement primaire. Chaque district dispose au moins d'une école primaire publique. Mais la zone située à l'est de l'axe routier Boffa-Boké reste cependant moins équipée que les districts densément peuplés de la partie ouest. Cette carence en école primaire a entraîné la création de quatre écoles privées dans le district de Kolia.

La fréquentation de l'enseignement primaire montre un déséquilibre important entre filles et garçons. Sur l'ensemble de la sous-préfecture les filles représentent entre 19 et 43% des effectifs. Cette représentativité des filles est plus forte dans toute la partie ouest de la sous-préfecture, notamment dans les secteurs de Bintimodia, Kataco, Koftonden et Sangueya. Ces secteurs sont plus développés et la scolarisation des enfants y est plus importante.

REPARTITION DES ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DANS LA SOUS-PREFECTURE DE BINTIMODIA EN 1999

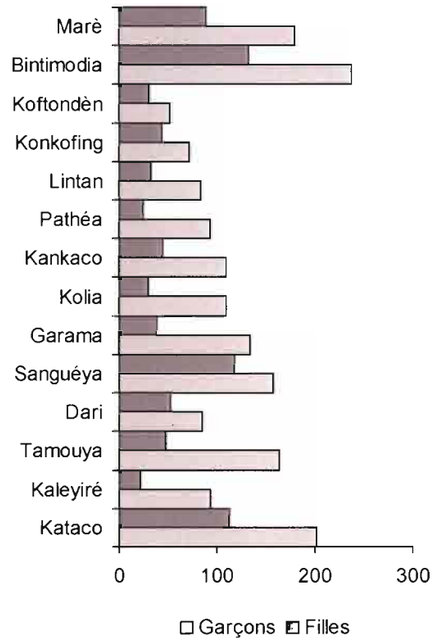

Le district de Kataco possède également une école privée importante au sein de la mission catholique.

L'enseignement secondaire est dispensé à Bintimodia et à Toroma (Katako). Au total 15 classes accueillent 208 élèves dont 82 filles. Bintimodia est ainsi une des rares sous-préfectures rurales à disposer d'infrastructures d'enseignement secondaire.

La santé

La sous-préfecture compte un centre de santé localisé à Bintimodia. Ce centre entièrement réhabilité, grâce à la coopération italienne, dispose des toutes les installations nécessaires pour effectuer des soins primaires et de petites interventions chirurgicales. Il est doté d'un bloc opératoire, de cabinets de consultation et de chambres permettant l'accueil des malades. En outre, le centre de santé de Bintimodia bénéficie d'un forage et d'un groupe électrogène qui complètent l'équipement médical. L'équipe médicale, composée d'un médecin, d'une sage-femme et d'un assistant technique de santé est en attente d'un chirurgien.

Un poste de santé fonctionnel, situé à Kolia, assure les soins primaires pour la partie est de la sous-préfecture. Un second poste de santé existe à Kankaco, mais n'est pas fonctionnel.

Les infrastructures de santé de la sous-préfecture sont complétées par un dispensaire privé à Kataco, qui relève de la mission catholique. Ce dispensaire, géré par deux personnes, assure les soins primaires et permet l'hospitalisation des patients légers.

L'eau dans la sous préfecture de Bintimodia.

42 forages sont aménagés dans la sous-préfecture de Bintimodia, avec une bonne répartition sur l'ensemble des districts de la partie ouest. Seule la partie orientale présente encore un déficit en points d'eau, notamment dans le district de Lintan qui ne dispose que d'un point d'eau aménagé.

La sous-préfecture de Bintimodia a été choisie par le SNAPE pour la réalisation d'une étude de faisabilité de l'aménagement de point d'eau par pompage solaire. Ces pompes solaires devaient alimenter un réseau de bornes fontaines de plusieurs villages ou d'un village de plus de 1.500 habitants. Les essais réalisés portaient sur l'adduction d'eau des villages situés dans la vallée du Kapatchez et qui ne disposaient pas de ressources en eau douce capables de répondre aux besoins des populations locales.

Le succès de cette opération a conduit le Service National d'Aménagement des Points d'Eau, à répliquer le modèle mis en place dans cette sous-préfecture dans d'autres sites de la Guinée Maritime.

Au total, la sous-préfecture de Bintimodia semble être une des mieux équipée de la Guinée Maritime, malgré un déficit en infrastructures pour la partie orientale, notamment dans le district de Lintan.

INFRASTRUCTURES DE LA SOUS-PREFECTURE DE BINTIMODIA

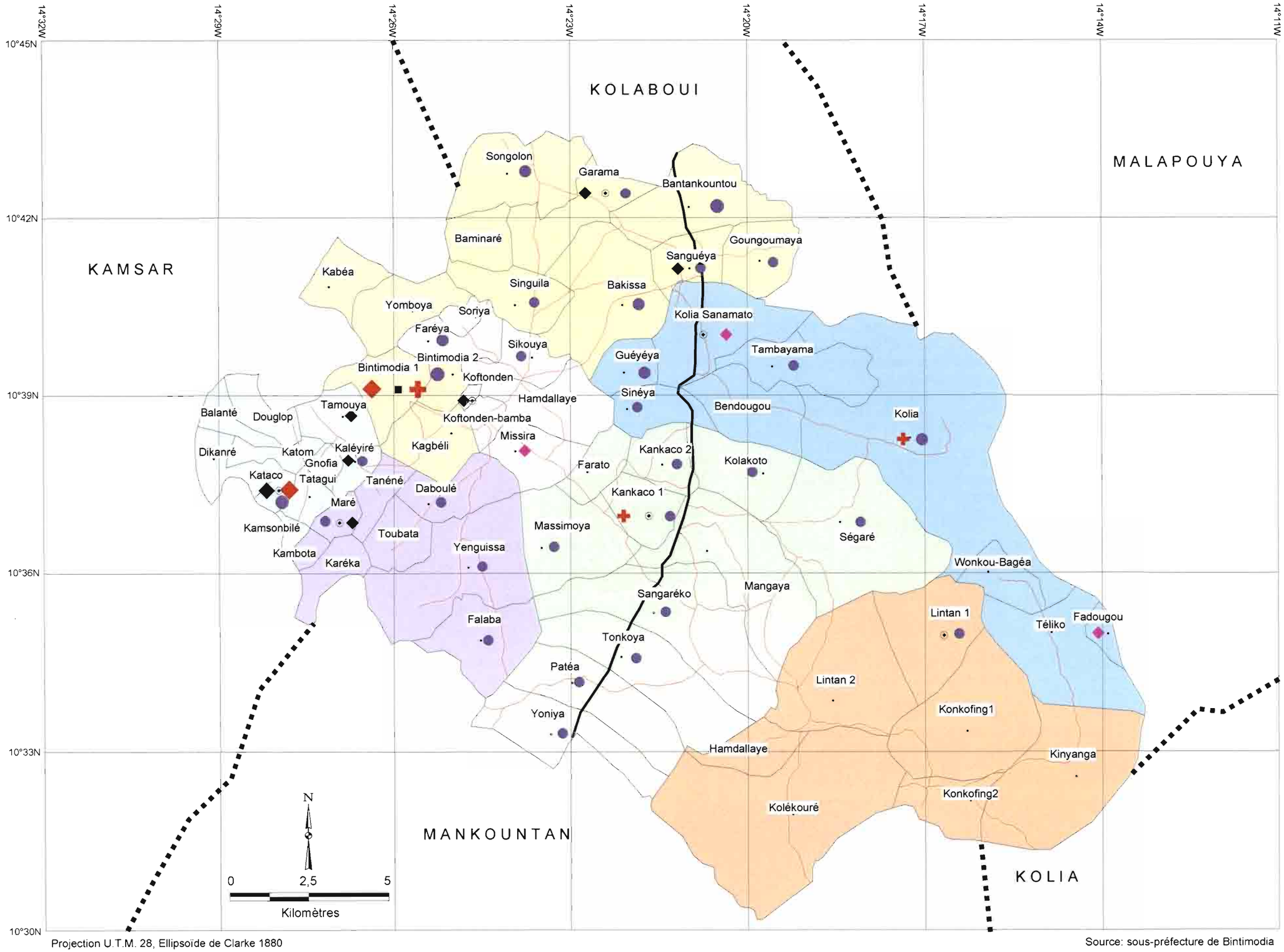

LÉGENDE

- Chef lieu sous-préfecture
- Chef lieu district
- Secteurs

Ecole primaire privée

- 1 école

Ecoles primaires publiques

- 1 école
- 2 écoles

Collège

- 1 collège

Santé

- Poste santé
- Centre santé

Points d'eau

- 1 Forage
- 2 Forages
- 3 Forages

Districts

- Bintimodia
- Garama
- Kankaco
- Kataco
- Koftonden
- Kolia
- Lintan
- Maré

- Route bitumée
- Pistes

Projection U.T.M. 28, Ellipsoïde de Clarke 1880

Source: sous-préfecture de Bintimodia

OBSERVATOIRE DE LA MANGROVE IRD CONAKRY

Occupation du sol de la sous-préfecture de Bintimodia

La région de la sous-préfecture de Bintimodia se situe entre les latitudes 10°32N et 10°44N, et les longitudes 14°14'30 W et 14°31W, dans la boucle du Kapatchez.

Trois ensembles géomorphologiques constituent la zone cartographiée de la sous-préfecture : selon un transect ouest-est, un plateau gréseux, des colluvionnements argilo-limoneux sur grès et des plaines alluviales de fond d'estuaire commandées par le réseau hydrographique du haut-Kapatchez.

Le plateau gréseux est recouvert d'altérites plus ou moins remaniées en éléments de glacis dont la granulométrie moyenne des éléments de la couverture colluviale décroît d'est en ouest. A l'est elles sont généralement minces, sauf dans les dépressions et les étroites vallées orientées par un réseau de fractures SSE-NNW et SSW-NNE. Ces altérites sableuses, chimiquement très pauvres, donnent des sols très médiocres, squelettiques, lessivés, à sécheresse édaphique prononcée, parfois indurés ou gravillonnaires.

La savane claire à *Spondias purpurea* en peuplements quasiment mono spécifiques est caractéristique de ces sols squelettiques sur grès. Lorsque les sols s'épaississent et ont une granulométrie plus fine, comme dans les dépressions, la végétation est composée de bosquets formés d'espèces forestières semi-humides dominés par *Parinari excelsa, Parkia biglobosa, Uapaka bojerii* et de nombreuses essences utiles (palmiers à huile, rôniers, quinquiliba, manguiers...). Ces formations fortement anthropisées résultent de recrus forestiers sur brûlis. Leur aspect de mosaïque et leur caractère fortement secondarisé proviennent des modes de mise en valeur comprenant des brûlis portant des successions de type riz – arachide – fonio ou riz – manioc et suivis de jachères longues.

Cette zone au potentiel productif extrêmement faible est marquée par une faible densité de peuplement avec des villages éloignés les uns des autres. Ils sont souvent entourés de jardins forestiers et de vergers formés d'essences utiles. De nombreux peuplements de fruitiers isolés indiquent l'emplacement d'un village abandonné.

Plus vers l'ouest, le piémont du plateau est formé par des glacis de transit-accumulation portant des colluvions sur grès plus épaisses et plus fines. Localement, ils peuvent, comme à Kataco, passer à de véritables glacis d'ennoyage donnant des sols profonds de texture limono-sableuse à très bonne capacité de rétention. Du fait de leur position en aval des systèmes de glacis, ils sont enrichis par l'intermédiaire du drainage hypodermique C'est le domaine des grandes palmeraies à huile : Kataco, Bintimodia, Yenguissa. Ces massifs sont denses, mono spécifiques et souvent très soignés. En de nombreux endroits, ils subissent cependant un vieillissement qui limite leur rendement. A proximité des villages, des cultures sèches, notamment de manioc, sont effectuées sous les palmiers. On y rencontre aussi des parcs de nuit destinés aux bovins en transhumance.

Les marées, d'une amplitude moyenne de quatre mètres, remontent le cours du Kapatchez et de ses affluents, la Kiaye, le Songuolon et la Singuila, au nord, la Kitali au sud. C'est pourquoi tous les fleuves et les marigots attenants sont bordés de mangroves.

Les formations à Rhizophora se rencontrent principalement le long des méandres sinueux et forment un peuplement important le long du Soussoudé. Elles font l'objet de coupes importantes, dont le bois est acheminé, par pirogue, sur le Kapatchez et débarqué, entre autres, au niveau du pont Kamsar-Kataco.

L'Avicennia est le palétuvier qui s'adapte le mieux aux changements de condition de drainage. Dans le méandre du Kapatchez, si l'on trouve effectivement, quelques Rhizophora près du fleuve et des Avicennia côté rizières, c'est plutôt un mélange des deux espèces qui occupe les bords du fleuve. La comparaison des berges du Soussoudé, avec d'importantes formations de Rhizophora, avec celles du Kapatchez où celles-ci sont clairsemées, révèle un problème de drainage. Du fait de leurs exigences spécifiques, les deux familles de palétuviers, Rhizophora et Avicennia, sont donc de bons marqueurs de drainage.

Dans cette région densément peuplée, les palmeraies font partie des terroirs des villages situés à la limite des terres exondées (Kataco, Maré, Bintimodia, Yenguissa) qui possèdent également des portions des plaines alluviales drainées par le réseau hydrographique du rio Kapatchez.

Celui-ci connaissant depuis un demi-siècle une tendance à l'envasement, on assiste à de profondes modifications des conditions agronomiques de cette zone. Dans un premier temps, l'envasement de l'estuaire du Kapatchez s'est accompagné d'un confinement général mettant en péril la riziculture, non seulement dans cette zone, mais aussi dans la zone de Monchon. Dès 1957, les autorités coloniales décidèrent le creusement d'un canal de jonction permettant de drainer le bassin versant du Kapatchez vers le Soussoudé.

Quelques années plus tard, les populations locales creusèrent de leur propre initiative un second canal amplifiant les effets du premier. Depuis, ces deux canaux n'ont cessé de s'élargir sous l'effet des courants de chasse, jusqu'à atteindre actuellement plusieurs dizaines de mètres de large. En aval, le cours du Kapatchez s'est inversé : les courants de marée qui pénètrent par l'estuaire sont ensuite captés par le Soussoudé, ce qui amplifie probablement l'envasement.

La riziculture inondée a subi les effets de ces inversions de dynamiques hydro-sédimentaires, les plaines les plus proches du fleuve ont subi un surdrainage qui a souvent entraîné leur acidification et l'abandon de certains secteurs. De tout ceci, il résulte l'installation d'une population pure d'Avicennia dans le cours inférieur du Kapatchez, une végétation mélangée de jeunes Rhizophora et d'Avicennia dans des rizières abandonnées, et un peuplement pur de Rhizophora dans le cours du Soussoudé.

Dans les plaines alluviales, on trouve trois sortes de rizières. En premier lieu, les rizières irriguées de mangrove, où le riz est repiqué en août et récolté en décembre. En second lieu, les rizières de riz flottant ou, riz bagamalé, semé à la volée. Les semailles ont lieu en mai, après la préparation des terres en avril ou mars qui consiste en un labour après brûlis des mauvaises herbes, la récolte est en décembre. En dernier lieu, les rizières de contre-saison ou riz trois mois. Il s'agit de riz irrigué. En 1992, date de l'image satellite, le riz de contre-saison est cultivé par les paysans eux-mêmes. En fonction du retrait du biseau salé, la culture du riz s'échelonne d'aval en amont, avec, en aval, repiquage en novembre, récolte en février, et, en amont, repiquage en janvier, récolte en avril. On identifie aussi des rizières en friches, dont est bordée la boucle du Kapatchez au-delà de la ceinture de palétuviers.

Aujourd'hui, la mise en valeur rizicole des plaines alluviales du haut-Kapatchez est réalisée principalement dans les secteurs aménagéss par le Projet de Développement de la Riziculture Irriguée du Kapatchez (PDRK) et par son successeur le Projet de Développement de la Riziculture Irriguée en Guinée Maritime (PRDI-GM).

Ces aménagements, du point de vue technique, sont de deux types. D'une part, pour la plaine de Kataco, des seuils submersibles ont été construits selon les courbes de niveau afin d'assurer le maintien dans les rizières d'une hauteur d'eau optimale pour la fin du cycle végétatif du riz, d'empêcher les intrusions salines, et de permettre l'évacuation de l'excès de crue pendant la saison des pluies. D'autre part pour les plaines de la Kiaye, de la Singuila et du Songolon, des digues barrent les vallées et des ouvrages de contrôle permettent de gérer l'eau pendant la décrue. Ces ouvrages présentent cependant l'inconvénient de ne pas avoir d'évacuateurs de crue suffisamment importants pour absorber les fortes crues. Lors de l'hivernage 1999, les digues ont ainsi connu de fortes dégradations liées à la déstabilisation des berges submergées par la crue.

Tous ces aménagements ont toutefois permis d'apporter une relative sécurisation de la production rizicole dans le haut-Kapatchez. Les projets ont en outre eu une action dans la mise en place et l'encadrement d'organisations paysannes chargées de l'entretien des ouvrages et de la diffusion des techniques et semences améliorées. Aujourd'hui, le principe d'intervention impliquant financièrement et physiquement les communautés villageoises est largement repris dans tous les nouveaux aménagements hydro-agricoles en Guinée Maritime.

CARTE D'OCCUPATION DU SOL DE LA SOUS-PREFECTURE DE BINTIMODIA

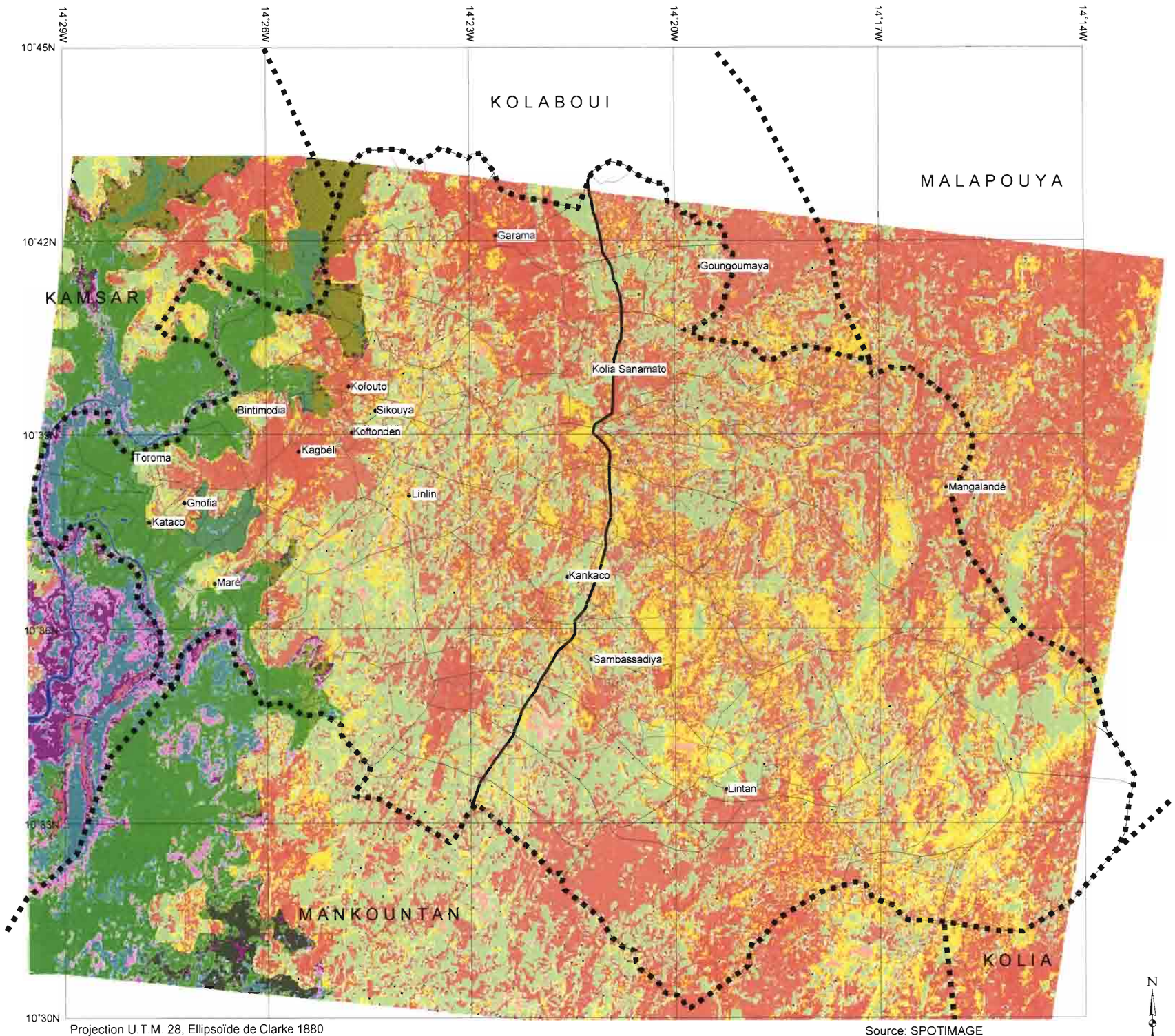

Projection U.T.M. 28, Ellipsoïde de Clarke 1880

Source: SPOTIMAGE
Traitement : Observatoire de la Mangrove

N

0 2,5 5
Kilomètres

LEGENDE

- Roches nues
- Formations forestières continentales
- Palmiers
- Savanes et cultures sèches
- Savanes herbeuses
- Zones humides d'eau douce sur plateau
- Avicennia
- Rhizophora + Avicennia
- Rhizophora
- Rizières de mangrove
- Rizières de riz flottant
- Rizières de contre-saison
- Rizières en friche
- Zones humides d'eau douce en mangrove
- Tannes inondés
- Sable, Tanne vif
- Mer, Fleuves
- Canaux principaux
- Canaux secondaires
- Digues
- Ouvrages
- Contours
- Pistes
- Agglomérations
- Villages

OBSERVATOIRE DE LA MANGROVE IRD CONAKRY

CHEPTEL DES SECTEURS DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE BINTIMODIA

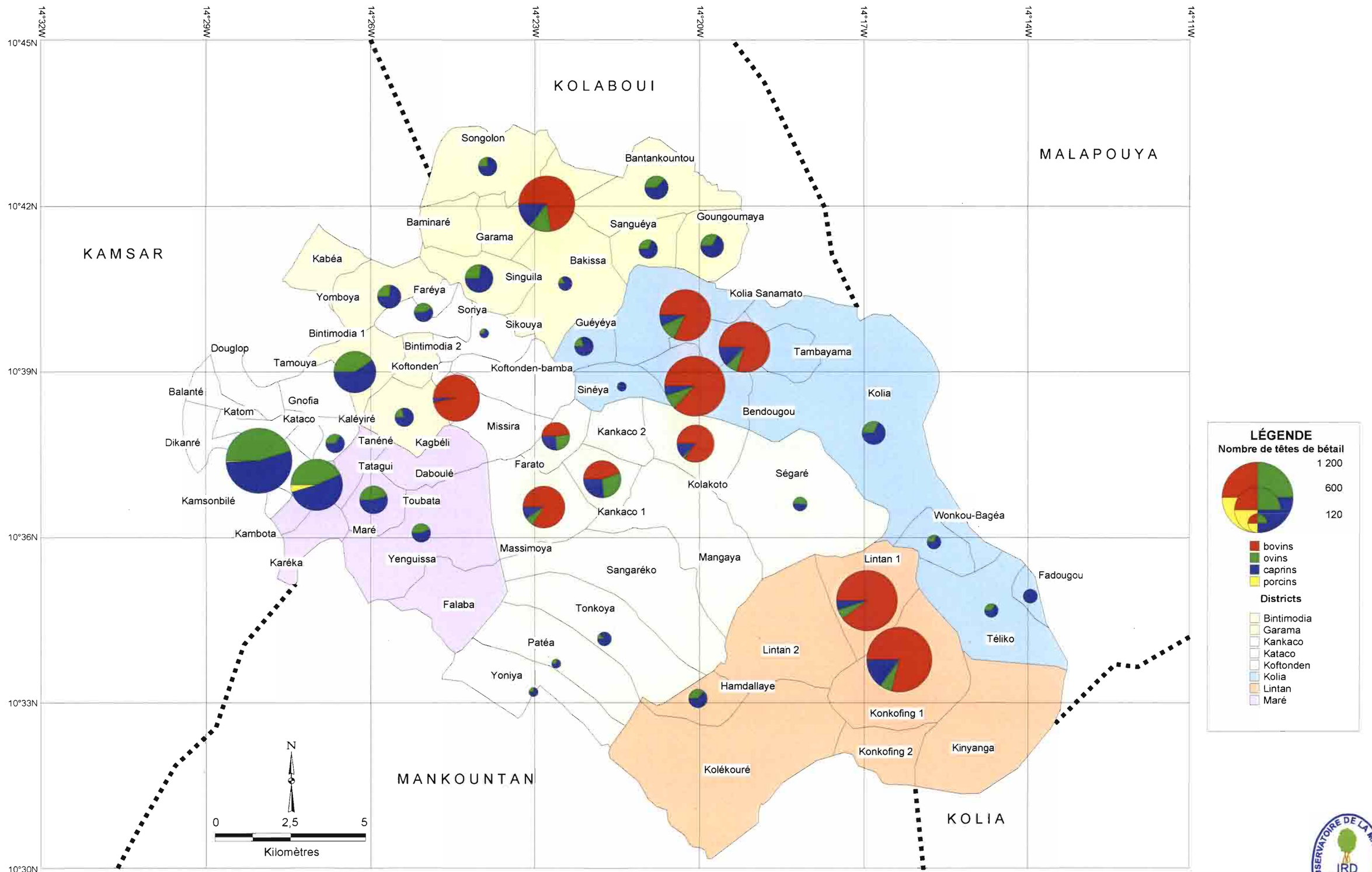

Projection U.T.M. 28, Ellipsoïde de Clarke 1880

Source: sous-préfecture de Bintimodia, 1999.

OBSERVATOIRE DE LA MANGROVE — IRD — CONAKRY

TOUGNIFILY

La sous-préfecture de Tougnifily

Au nord du cap Verga, dont elle comprend la retombée septentrionale, la sous-préfecture de Tougnifily, marque, à 50 kilomètres de Boffa, chef lieu de Préfecture, l'entrée sud du Bagataye. Elle est délimitée par les sous-préfectures de Douprou au sud-est, Kalia à l'est, Mankountan au Nord et Kamsar au nord-ouest. A l'ouest, elle occupe la portion de côte allant du cap Verga à l'embouchure du rio Kapatchez.

La sous-préfecture se caractérise par trois types de paysages. Au sud et à l'est, le relief plus accentué est dominé par la dorsale du cap Verga. Le centre et le nord sont des zones de glacis découpées par un réseau hydrographique encaissé. La frange occidentale est constituée de marais maritimes entrecoupés de cordons littoraux discontinus.

Un réseau hydrographique dense et hiérarchisé parcourt l'ensemble de la sous-préfecture, il est principalement constitué de la Koumba et de ses affluents. Le sud du district de Khissiling et le secteur de Naloukhouré (district de Kinyaya) sont drainés par la Khissiling qui poursuit sa course vers le sud à travers la sous-préfecture de Douprou. La limite ouest de la sous-préfecture est matérialisée par le cours inférieur du rio Kapatchez et par le Dibérédi. Ces deux rivières ont connu depuis plus de 50 ans une phase d'envasement qui a conduit au colmatage complet de petits tributaires du Dibérédi et du Kapatchez. Le Dibérédi lui-même est totalement envasé sur la majeure partie de son cours.

Les cartes topographiques au 1/50.000ème de la zone (1954) montrent une inter-connexion de la Koumba et du rio Kapatchez par l'intermédiaire du Soniékhouré et du Dibérédi. Cette inter-connexion n'existe plus, aujourd'hui ces deux bassins sont totalement indépendants.

Le découpage administratif de la sous-préfecture de Tougnifily reflète assez bien la répartition des paysages et de la population. Les districts de la partie orientale de la sous-préfecture sont de grande taille, le seul district de Kinyaya, avec 119,5 km², soit 28 % du territoire, est à lui seul, plus grand que la sous-préfecture de Kabak (116,2 km²). Ce découpage correspond à une zone de faible densité de population avec une morphologie vallonnée. Les cinq secteurs qui composent ce district correspondent à des portions de sous-bassins versants. Le secteur de Kinyaya-centre englobe le cours supérieur et la source du Kinkon, affluent de la Koumba, celui de Nialiya comprend la rive droite de la source de la Wondoukhouré et le haut bassin de la Lougaméyaleya. Le secteur de Sayonya est centré sur la tête de source de la Khouré-khimbéli. Le secteur de Kalékalé est sur la rive gauche de la Koumba et comprend une partie du Kinkon. Le secteur de Naloukhouré enfin, sur le versant oriental du cap Verga possède quelques petits marigots tributaires de la Khissiling. Le district de Khissiling, qui limite la sous-préfecture à l'est, est composé de quatre secteurs, Tanéné et Samansira au nord de part et d'autre de Koumba, Sirafougué et Khissiling centre qui se partagent la partie amont de la Khissiling. Ce découpage des districts orientaux de la sous-préfecture permet à chacun des secteurs de disposer de terroirs différenciés, incluant plateau, versants et bas-fonds.

Le district de Tougnifily-centre est situé à la limite entre les districts purement continentaux et les districts de mangrove. Le secteur de Tougnifily-centre est à cheval entre le plateau côtier et les vastes marais maritimes de l'ouest. Les districts de la partie Ouest de la sous-préfecture, Mamiyah au sud, Monchon et Diogoyah au Nord, se partagent l'immense plaine littorale comprise entre le rio Kapatchez et le cap Verga.

Le district de Monchon présente un découpage caractéristique des vieux terroirs de mangrove. Chaque secteur en front de mer couvre une zone de mangrove littorale, une section de cordon fossile où sont installés les villages et pour les secteurs les plus importants une portion de plaine inter-cordon. Les secteurs au contact du plateau côtier ont des formes plus trapues, ils sont découpés de façon à couvrir une section de plaine d'arrière-mangrove, une partie du plateau côtier où sont concentrés les villages et souvent un ou plusieurs bas-fonds d'eau douce.

Enfin, le district de Diogoyah est limité au nord par le tracé de l'ancien cours du Dibérédi. C'est le plus petit district de la sous-préfecture avec 39,1km² soit 9 % de la superficie totale de la sous-préfecture. Diogoyah se différencie des autres secteurs par la présence depuis 1997 de la ferme agro-industrielle Sobergui. Les 1.200 ha de plaine rizicole exploités par cette société s'étendent sur plusieurs secteurs, y compris dans le district voisin de Monchon.

Le secteur de Mantessa au nord et la moitié nord du secteur de Workouya souffrent d'un endoréisme prononcé depuis la création de la digue de Diogoyah en 1977 qui retient les eaux d'hivernage dans les plaines marécageuses. Pendant la saison des pluies, la hauteur d'eau y dépasse souvent 2 mètres.

La sous-préfecture de Tougnifily présente donc une physionomie contrastée entre les secteurs continentaux centrés sur un ou plusieurs bas-fonds et les secteurs possédant des terres de mangroves qui sont souvent plus petits et beaucoup plus structurés.

SUPERFICIES DES UNITES ADMINISTRATIVES DE TOUGNIFILY

Districts	Secteurs	superficies
	Diogoyah	3,1
	Kitifiny	1,2
	Manfouma	12,6
	Mantessa	9,6
	Tambaya	3,5
	Workouya	9,1
Diogoyah		39,1
	Khissiling centre	20,8
	Samansira	15,9
	Sirafougué	13
	Tanéné	36,7
Khissiling		86,4
	Kalékalé	29
	Kinyaya centre	42,1
	Naloukhouré	17,6
	Nialiya	14,3
	Sayonya	16,7
Kinyaya		119,7
	Foulaya	5,4
	Kolan-Kola	11,9
	Kondéyiré	6,1
	Mamiyah centre	9,3
	Mélensy	2,5
	Tomata	8,8
Mamiyah		44
	Dibensi	10,2
	Dikya	11,0
	Kantéli	2,4
	Kifinda	3,3
	Mambasso	19,3
	Mintani	10
	Missira	10,3
	Monchon centre	5,9
	N'Kéren	2,9
	Sarabè	4,7
	Tilipony	3,2
Monchon		83,2
	Amsiniya	4,3
	Bandédondè	12,4
	Brika	6,1
	Fonfo	7
	Kémébouréma	3,2
	Khantata	2,2
	Koumbaya	3,3
	Koussaya	2,4
	Sokoutou	7,9
	Tougnifily centre	4,9
Tougnifily		53,7
Sous-préfecture		426,1

LOCALISATION DES DISTRICTS ET DES SECTEURS DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE TOUGNIFILY

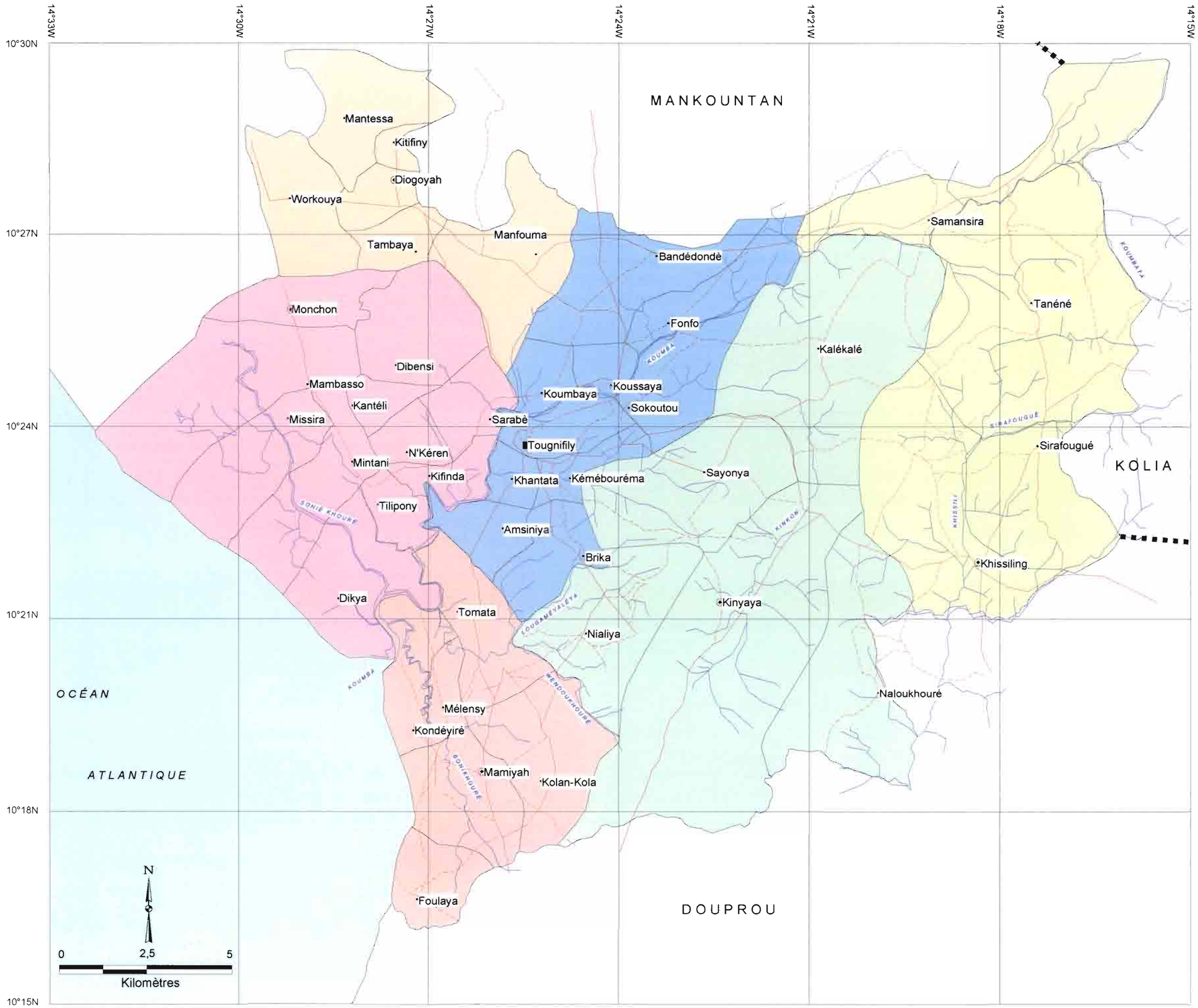

LÉGENDE

- Chef lieu de sous-préfecture
- Chef lieu de district
- Secteurs

Districts

- Diogoyah
- Khissiling
- Kinyaya
- Mamiyah
- Monchon
- Tougnifily

Pistes

Hydrographie

Projection U.T.M. 28, Ellipsoïde de Clarke 1880

Source: sous-préfecture de Tougnifily, 1999

OBSERVATOIRE DE LA MANGROVE IRD CONAKRY

La population de la sous-préfecture de Tougnifily

La population de la sous-préfecture de Tougnifily en 1999 était de 27.380 personnes. L'histoire du peuplement explique en partie la répartition actuelle de la population qui est essentiellement concentrée dans les zones exondées des marais maritimes et sur le bas-plateau côtier, directement à proximité des marais.

Le peuplement de la sous-préfecture de Tougnifily est ancien. Cependant, la population Baga-Fore, qui constitue aujourd'hui le groupe majoritaire, est sans doute arrivée avec la dernière vague de peuplement Baga au XIX^{ème} siècle. Cette population se serait installée tout d'abord sur le cordon de Monchon qui aujourd'hui encore conserve les prérogatives du village d'origine, maître de la terre, petite capitale locale, qui a accueilli les nouveaux arrivants assurant ainsi l'occupation du territoire tout en gardant l'autorité sur la terre. La partie continentale de la sous-préfecture fut peuplée de groupes hétérogènes dont une majorité de soussou qui au sud de la sous-préfecture formèrent le Kholisokho.

L'analyse de la carte, montre une répartition inégale de la population, avec une dichotomie est-ouest marquée. Si l'on considère les districts de la moitié ouest de la sous-préfecture (Mamiyah, Tougnifily, Monchon et Diogoyah), ceux-ci regroupent 80% de la population sur 42% du territoire. Les deux districts les plus peuplés, sont Tougnifily-centre et Monchon. Ils comptent respectivement 26% et 24 % de la population totale de la sous-préfecture pour seulement 13% de la superficie de la sous-préfecture pour le district de Tougnifily et 20 % pour celui de Monchon.

Le district de Diogoyah est également densément peuplé (104 hab./km²) car s'il ne compte que 15% de la population de la sous-préfecture, soit 4.072 personnes, il est aussi le plus petit avec seulement 39,1 km². A l'inverse les districts de Kinyaya et Khissiling, qui sont les plus grands de la sous-préfecture avec 119, 6 km² pour Kinyaya et 86,4 km² pour Khissiling, comptent au total seulement 20% de la population pour 48% de la superficie totale. Les densités moyennes, inférieures à 30 hab./km² y sont les plus basses de la sous-préfecture.

TABLEAU COMPARATIF DU POIDS RESPECTIF DE LA POPULATION ET DE LA SUPERFICIE DE CHAQUE DISTRICT DE LA SOUS-PREFECTURE DE TOUGNIFILY

	Population	Densité	Superficie
Diogoyah	15%	104	9%
Mamiyah	15%	92	10%
Tougnifily	26%	134	13%
Monchon	24%	78	20%
Khissiling	8%	26	20%
Kinyaya	12%	28	28%

La répartition de la population au sein de chaque district répond essentiellement à une logique de répartition des terres cultivables et des zones habitables.

Les districts de la partie est ont une répartition homogène de la population avec des secteurs dont les densités sont comprises entre 18 et 39 hab./km². Le secteur de Tanéné, le moins densément peuplé avec seulement 18 hab./km², est le plus excentré de la sous-préfecture. Loin des axes de communications, il apparaît comme une zone marginale de peuplement. Situé entièrement dans la partie collinaire de la racine du cap Verga et ne disposant pas de terres de marais maritimes, ce secteur est également le plus isolé.

Les autres secteurs de la zone est sont également peu peuplés et connaissent aujourd'hui une émigration et une déprise agricole qui tend à s'accentuer car cette partie de la sous-préfecture est en dehors de la dynamique de développement de Tougnifily.

Les districts de la partie ouest, essentiellement composée de plaines et de marais présentent une situation très différente. La population est très inégalement répartie en fonction de la disponibilité en zones habitables. Ainsi, on peut observer une forte concentration de population autour du chef-lieu de sous-préfecture, Tougnifily et du chef-lieu de district, Diogoyah. Les fortes densités, atteignant 540 hab./km² dans le secteur de Kitifiny, sont liées à l'historique du peuplement de la zone.

La population Baga qui s'est installée dans la plaine de Monchon[1], a occupé les cordons littoraux fossiles et le plateau côtier directement aux abords de la plaine. C'est sur ce plateau côtier que cette population à pu s'étendre le plus largement, formant de gros villages comme Tougnifily, Kantély, Tambaya, Diogoyah ou Kitifiny.

Le village de Tougnifily, s'est ensuite agrandi vers le sud et l'ouest, et les secteurs de Kémébouréma, Khantata et Kifinda sont aujourd'hui des quartiers périphériques du chef-lieu de sous-préfecture.

Les secteurs de Mambasso, Missira et Dikya, apparaissent moins densément peuplés car les zones habitables de ces secteurs sont réduites aux seuls cordons fossiles.

Au sud de la sous-préfecture, les secteurs de Kondéyiré et Foulaya présentent des densités assez fortes entre 100 et 160 hab./km². Celles ci sont liées à la présence de ports de pêches importants qui sont autant de points de fixation des populations locales. Ainsi le port de Koukoudé, dans le district de Foulaya, est un des plus grands ports de pêche artisanale du littoral guinéen.

REPARTITION DE LA POPULATION DES DISTRICTS DE LA SOUS-PREFECTURE DE TOUGNIFILY SELON LE SEXE

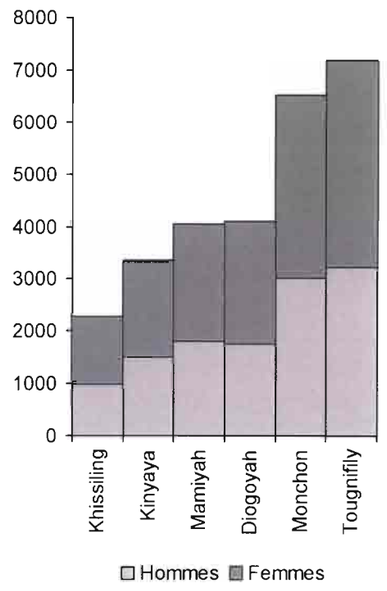

Cette population, malgré une répartition hétérogène, montre une distribution homogène entre les sexes. Tous les districts de la sous-préfecture ont une répartition par sexe caractéristique des zones de peuplement ancien et structuré, avec un léger excédant féminin.

[1] L'appellation « plaine de Monchon » regroupe l'espace de marais maritimes convertis en rizières ou couverts de mangrove, mais aussi les cordons sableux qui segmentent ces marais en bandes parallèles et le plateau côtier au contact du marais.

POPULATION ET DENSITÉS DES SECTEURS DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE TOUGNIFILY

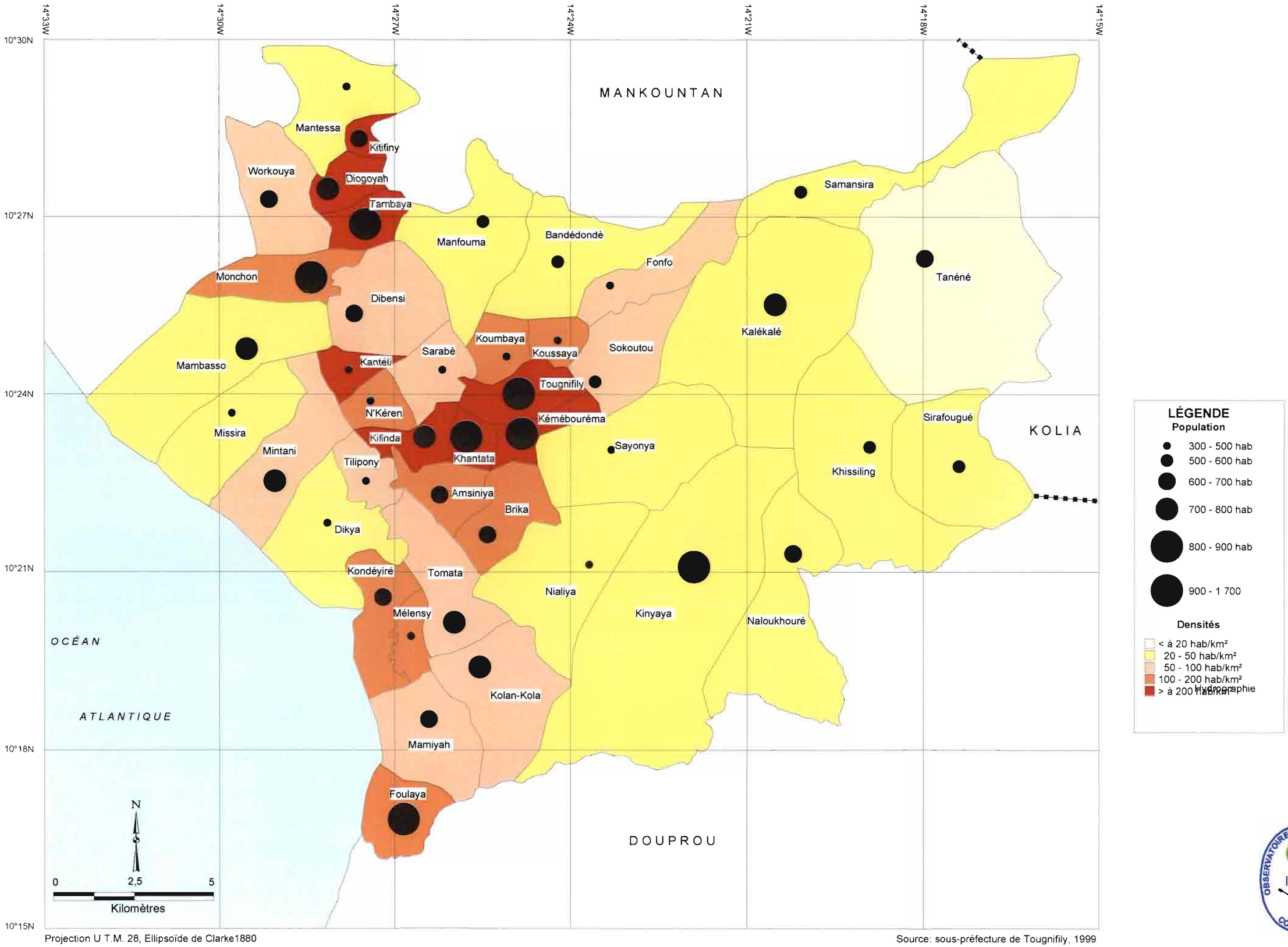

LÉGENDE

Population

- 300 - 500 hab
- 500 - 600 hab
- 600 - 700 hab
- 700 - 800 hab
- 800 - 900 hab
- 900 - 1 700

Densités

- < à 20 hab/km²
- 20 - 50 hab/km²
- 50 - 100 hab/km²
- 100 - 200 hab/km²
- > à 200 hab/km²

Hydrographie

Projection U.T.M. 28, Ellipsoïde de Clarke1880

Source: sous-préfecture de Tougnifily, 1999

OBSERVATOIRE DE LA MANGROVE IRD CONAKRY

Les infrastructures de la sous-préfecture de Tougnifily

La sous-préfecture de Tougnifily présente une accessibilité aisée. Traversée par la route nationale 3 qui relie Boffa à Boké, le chef lieu de sous-préfecture n'est qu'à 4 km du rond point de Sokoutou et est desservi par une large piste de bonne qualité en toutes saisons. Les infrastructures de transport sont de bonne qualité sur l'ensemble de la sous-préfecture et l'axe routier bitumé de la nationale 3 est la charnière centrale de toutes ces infrastructures. Ainsi les différents districts possèdent au moins une piste permettant de rejoindre cet axe de communication.

Les pistes du district de Mamiyah, qui sont longtemps restées de mauvaise qualité, ont été réhabilitées en 1998, permettant une liaison aisée avec Tougnifily et Sobanet dans la sous-préfecture de Douprou. Malheureusement l'important trafic de poids lourds pour l'évacuation du poisson des ports de pêche du cap Verga, entraîne une détérioration rapide du revêtement latéritique. Les fortes pluies de l'hivernage 99 ont contribué également à cette détérioration et au mois d'août de cette même année les ports de Koukoudé et Kondéyiré étaient pratiquement inaccessibles.

Les districts de Monchon et de Diogoyah dont une large part est composée de zones inondables possèdent un faisceau de larges digues pistes qui permettent une accessibilité en toutes saisons. Ces digues, construites pour l'essentiel lors du premier aménagement de la plaine de Monchon dans les années 40 ont été entretenues et améliorées lors du dernier aménagement dans les années 90. Elles assurent les liaisons avec les cordons sableux où sont installés les villages. Cependant il faut tenir compte des difficultés de communication sur les cordons eux-mêmes. Les pistes sur sables se dégradent rapidement et certains cordons présentent des discontinuités qui ne sont pas toujours compensées par des digues routes, ainsi le cordon de Missira, s'interrompt entre Missira et Bongolon et la circulation doit faire le tour par Monchon, alors que ces deux villages ne sont distants que de quelques centaines de mètres.

La sous-préfecture de Tougnifily présente une forte disparité dans l'aménagement des points d'eau. Si tous les districts à l'exception de Monchon possèdent des forages, l'analyse à l'échelle des secteurs révèle que seuls 37% des secteurs ont un forage et 8% un puits. Au total, 44% des secteurs de la sous-préfecture ont un point d'eau ce qui représente une moyenne de 1 point d'eau pour 20 km². Ainsi le district de Kinyaya ne dispose que de 2 forages pour une superficie de 119,6 km² et une population totale de 3333 habitants. La distance au point d'eau est souvent supérieure à 5km dans les secteurs marginaux.

Le district de Monchon ne dispose pas de forages en raison de la nature du terrain. Seuls quatre puits permettent à la population de ce district d'avoir un approvisionnement en eau douce pendant la majeure partie de l'année. Les villages situés sur les derniers cordons habités n'ont pas de puits et les habitants doivent chaque jour aller chercher l'eau dans les villages voisins ou sur le plateau. Ceci est également le cas des villages de Kondéyiré et de Mélensi dans le district de Mamiyah avec une accessibilité réduite en saison des pluies du fait de la dégradation des infrastructures de communication.

Tougnifily est une des rares sous-préfectures rurales à disposer d'un collège. Celui-ci ouvert en 1998, compte 11 classes pour un effectif de 538 élèves dont seulement 89 filles soit 16,5% du total des collégiens. Cette situation reflète la dynamique de scolarisation des filles en Guinée.

Les établissements primaires sont bien répartis dans la sous-préfecture qui compte 17 écoles primaires publiques pour un total de 61 classes et 3065 élèves.

REPARTITION PAR SEXE DES ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DANS LA SOUS-PREFECTURE DE TOUGNIFILY ; 1998

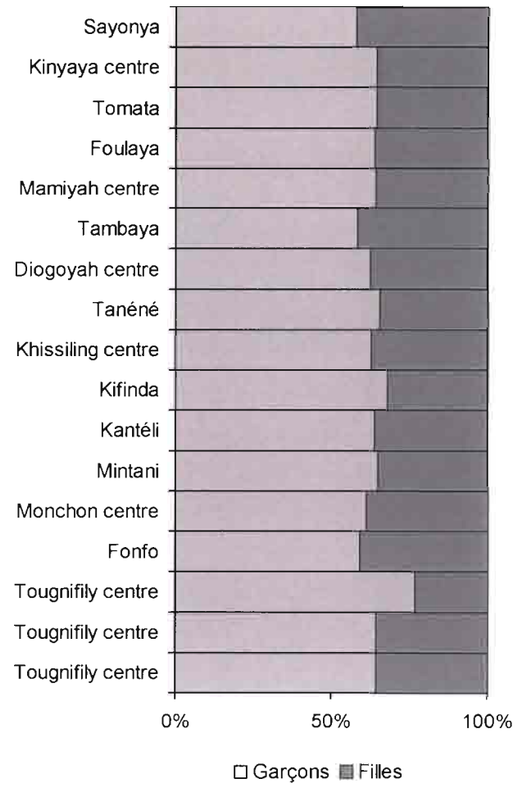

La répartition par sexe des élèves du primaire, montre comme pour le secondaire une inégalité entre les garçons et les filles. Dans tous les établissements les garçons représentent plus de 58% et jusqu'à 77% de l'effectif total de l'établissement.

La situation de la santé dans la sous-préfecture est beaucoup plus difficile. En effet 4 postes de santé sont répertoriés dans la sous-préfecture, aucun n'est réellement fonctionnel. Seul le centre de santé de la sous-préfecture permet d'assurer les soins primaires. Un médecin est secondé par 4 assistants techniques de santé, 3 garçons de salle et un laborantin. Aucun personnel n'est affecté dans les postes de santé.

Le dispositif de santé de la sous-préfecture est complété par une sage-femme qui pratique les accouchements à domicile et au centre de santé.

Ce déficit en structures de santé est surtout sensible dans toute la moitié Est de la sous-préfecture, les malades doivent rejoindre le centre de santé par la route nationale et n'hésitent pas, dans la plupart des cas à effectuer le déplacement jusqu'à Boffa qui est à moins d'une heure de route.

Pour toutes les infrastructures de la sous-préfecture de Tougnifily on observe donc ce décalage de développement entre la partie Ouest, bien équipée et où se portent tous les efforts d'aménagement actuels et la partie Est qui reste nettement en retrait, semble ne pas participer du même processus de développement et apparaît aujourd'hui beaucoup plus enclavée, notamment pour le district de Khissiling.

INFRASTRUCTURES DE LA SOUS-PREFECTURE DE TOUGNIFILY

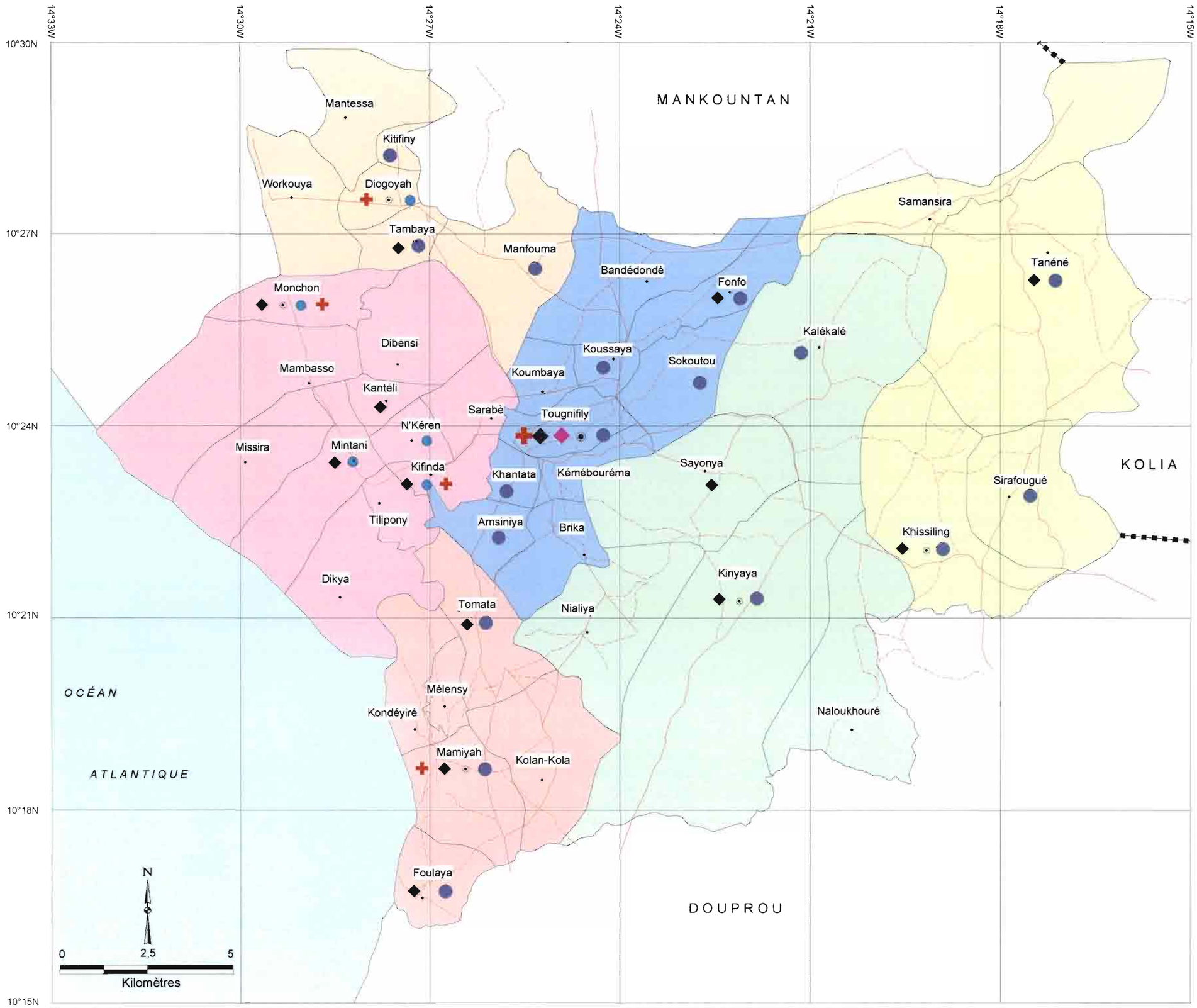

LÉGENDE

- Chef lieu de sous-préfecture
- Chef lieu de district
- Secteurs

Ecoles primaires publiques

- 1école
- 3 écoles

Enseignement secondaire

- Collège et Lycée

Santé

- Centre de santé
- Poste de santé

Points d'eau

- Forages
- Puits

Districts

- Diogoyah
- Khissiling
- Kinyaya
- Mamiyah
- Monchon
- Tougnifily

Pistes

Projection U.T.M. 28, Ellipsoïde de Clarke 1880

Source: sous-préfecture de Tougnifily, 1999

OBSERVATOIRE DE LA MANGROVE IRD CONAKRY

Carte d'occupation du sol de la sous-préfecture de Tougnifily

L'occupation du sol de la sous-préfecture de Tougnifily est très contrastée, entre les marais maritimes convertis à l'exploitation rizicole traditionnelle ou agro-industrielle, les grandes formations de palétuviers, les zones inondables d'eau douce et le plateau côtier lui aussi relativement hétérogène avec le glacis qui descend en pente douce pour arriver au contact des terres de mangrove et la partie orientale au relief plus marqué et aux nombreux bas-fonds.

Les plaines marécageuses de Tougnifily sont sans doute parmi les plus vastes de Guinée Maritime. Dans la partie couverte par la sous-préfecture Tougnifily, ces plaines sont toutes des plaines de front de mer elles se sont formées lors des phases progradantes du littoral qui ont sans doute été particulièrement actives dans cette région. Les processus d'érosion/ sédimentation ont crée ces vastes plaines qui couvrent aujourd'hui une superficie supérieure à 7.000 ha. L'occupation du sol de cette partie de Tougnifily est le résultat de la longue histoire des aménagements en Guinée Maritime. En effet, le projet d'aménager la plaine de Monchon remonte à l'entre deux guerres. Les études réalisées par l'administration coloniale conduisent à l'aménagement, à partir des années quarante, de toute la plaine entre le dernier cordon fossile et le rebord du plateau côtier. De ces aménagements il reste dans le paysage de la sous-préfecture, les vestiges de l'ancien réseau de canaux dont le canal principal, nommé Canal Français, aujourd'hui totalement envasé, mais dont le tracé est encore souligné par une rangée de cocotiers et fromagers.

En 1987, la plaine de Monchon présente encore de nombreux problèmes de mise en valeur car la plaine de Mankountan communique avec elle. Il est donc décidé de construire une digue qui sépare les deux plaines. Pour la plaine de Mankountan c'est un désastre, elle reste sous l'eau durant plus de six mois de l'année. Le problème de drainage reste entier car le Kapatchez reste envasé et ne permet toujours pas de vidanger la plaine. Le Dibérédi, affluent du Kapatchez qui serpente au nord de la plaine de Monchon, est totalement envasé.

Les conséquences de cet aménagement sont visibles sur la carte d'occupation du sol. On peut remarquer, la délimitation très nette qui existe entre les plaines rizicoles au sud de la digue de Diogoyah et les vastes étendues de zones inondables d'eau douce en mangrove au nord de la digue.

Pour la partie sud, à partir de 1995 les Malais reprennent à leur compte la réhabilitation du périmètre. Le système de drainage complètement repensé, est inversé. L'ensemble de la plaine doit à présent être drainé au sud vers un affluent de la Koumba, le Sonyé Khouré, petit marigot de front de mer, soustrayant ainsi cette partie de la plaine au système hydraulique du Kapatchez.

Cette inversion du drainage semble avoir eu des conséquences importantes sur le Sonyé Khouré, en effet, ce marigot est aujourd'hui en cours de recalibrage par érosion régressive. Il permet une meilleure pénétration de la marée dans la plaine de front de mer en avant du dernier cordon fossile. Dans cette partie on peut observer un très grand massif *d'Avicenia*. Ces terres de front mer sont exploitées pour la riziculture, en bordure des cordons sableux et pour la saliculture, sur les tannes vifs en arrière du trait de côte.

Dans cette plaine de front de mer, de nombreuses parcelles rizicoles ont été abandonnées principalement en raison de la contrainte de salinité que n'arrivent plus à gérer les paysans.

La partie sud de la Koumba, présente une mosaïque plus complexe d'occupation du sol. Les plaines de mangroves sont de dimension plus réduite et la parcelles rizicoles sont réalisées en bordure du plateau.

Cependant dans toute la bande de front de mer on peut observer un abandon de la riziculture.

Le rebord du plateau côtier, qui est très découpé, dans la sous-préfecture de Tougnifily, abrite plusieurs digitales qui apparaissent aujourd'hui comme autant de bas-fonds d'eau douce sur sols de mangrove. Ils sont cultivés, en contre saison.

Le plateau fait l'objet d'une exploitation variée. D'une part il y a d'anciennes plantations de palmiers à huile qui ne sont pas renouvelées. Actuellement la tendance, notamment dans le district de Diogoyah, semble être à la défriche de cette palmeraie au profit de cultures de rente comme le maïs ou l'ananas. Ce phénomène à été initié, par la ferme agro-industrielle qui gère 1.200 ha de zones rizicoles dont actuellement un peu plus de 800 ha sont cultivés.

L'analyse de la carte d'occupation du sol, montre également la plus grande densité des zones de savane et culture sèche dans la partie occidentale de la sous-préfecture. Cette concentration s'explique par le fait que la population est concentrée dans cette partie de la sous-préfecture et qu'elle cultive les terres à proximité des zones d'habitat.

L'occupation du sol de la partie est de la sous-préfecture est caractérisée par une couverture beaucoup plus importante des formations forestières continentales, associées à des zones de savanes dont la densité augmente vers l'est et le nord. Les zones de savane forment des linéaments qui suggèrent l'orientation des reliefs peu arborés du cap Verga.

LEGENDE

- Roches nues
- Formations forestières
- Palmiers
- Savanes et cultures
- Savanes herbeuses
- Zones humides d'eau douce sur plateau
- Avicenia
- Rhizophora + Avicenia
- Rhizophora
- Rizières de mangrove
- Rizières de riz flottant
- Rizières de contre-saison
- Rizières en friche
- Zones humides d'eau douce en mangrove
- Tannes inondés
- Sable, Tanne vif
- Mer, Fleuves
- Canaux principaux
- Canaux secondaires
- Digues
- Ouvrages
- Contours
- Pistes
- Agglomérations
- Villages

CARTE D'OCCUPATION DU SOL DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE TOUGNIFILY

14°33W 14°30W 14°27W 14°24W 14°21W 14°18W 14°15W

10°30N 10°27N 10°24N 10°21N 10°18N 10°15N

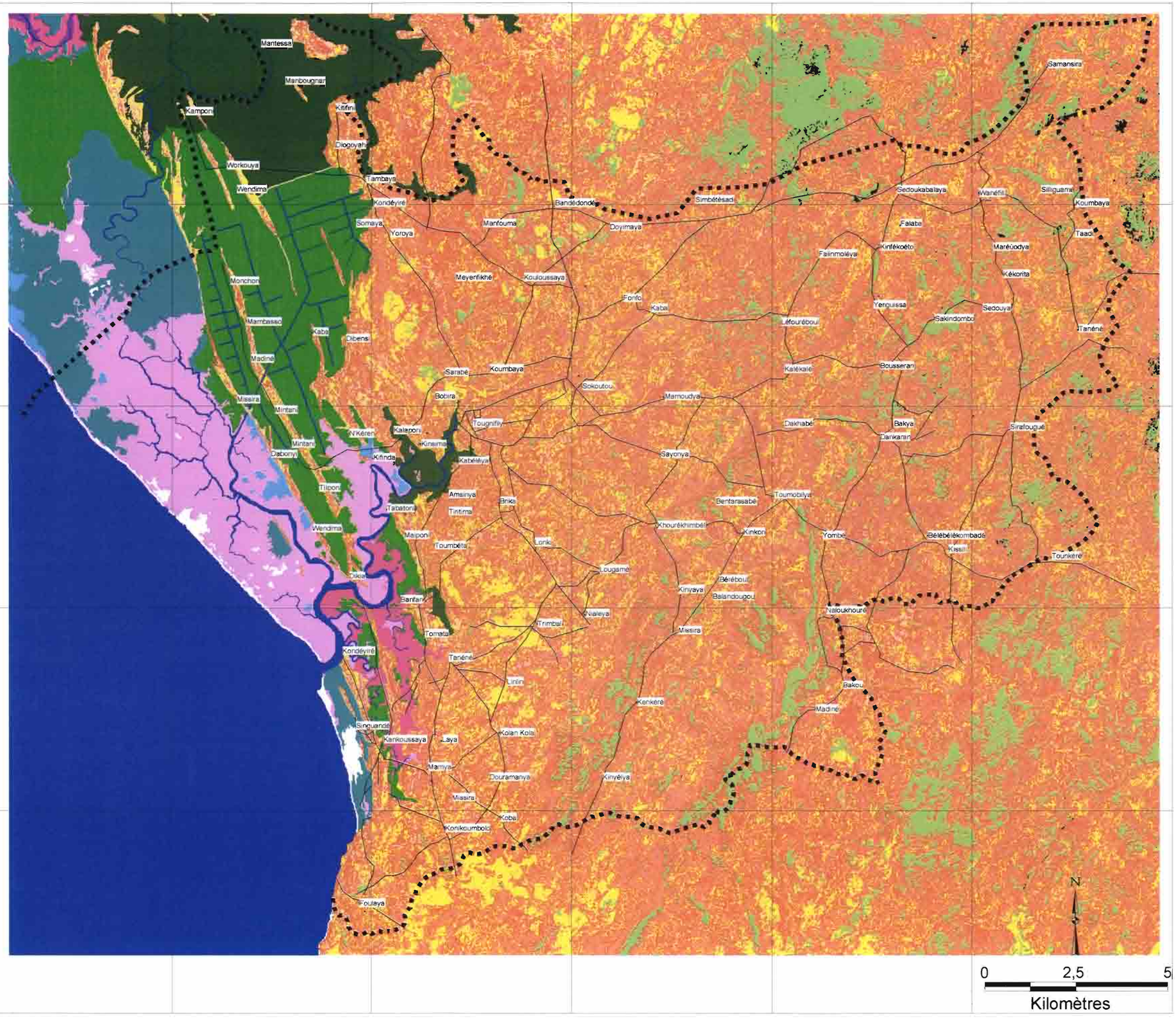

Projection U.T.M. 28, Ellipsoïde de Clarke 1880

Sources : Spotimage
Traitement : Observatoire de la Mangrove

OBSERVATOIRE DE LA MANGROVE IRD CONAKRY

CHEPTEL DES SECTEURS DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE TOUGNIFILY

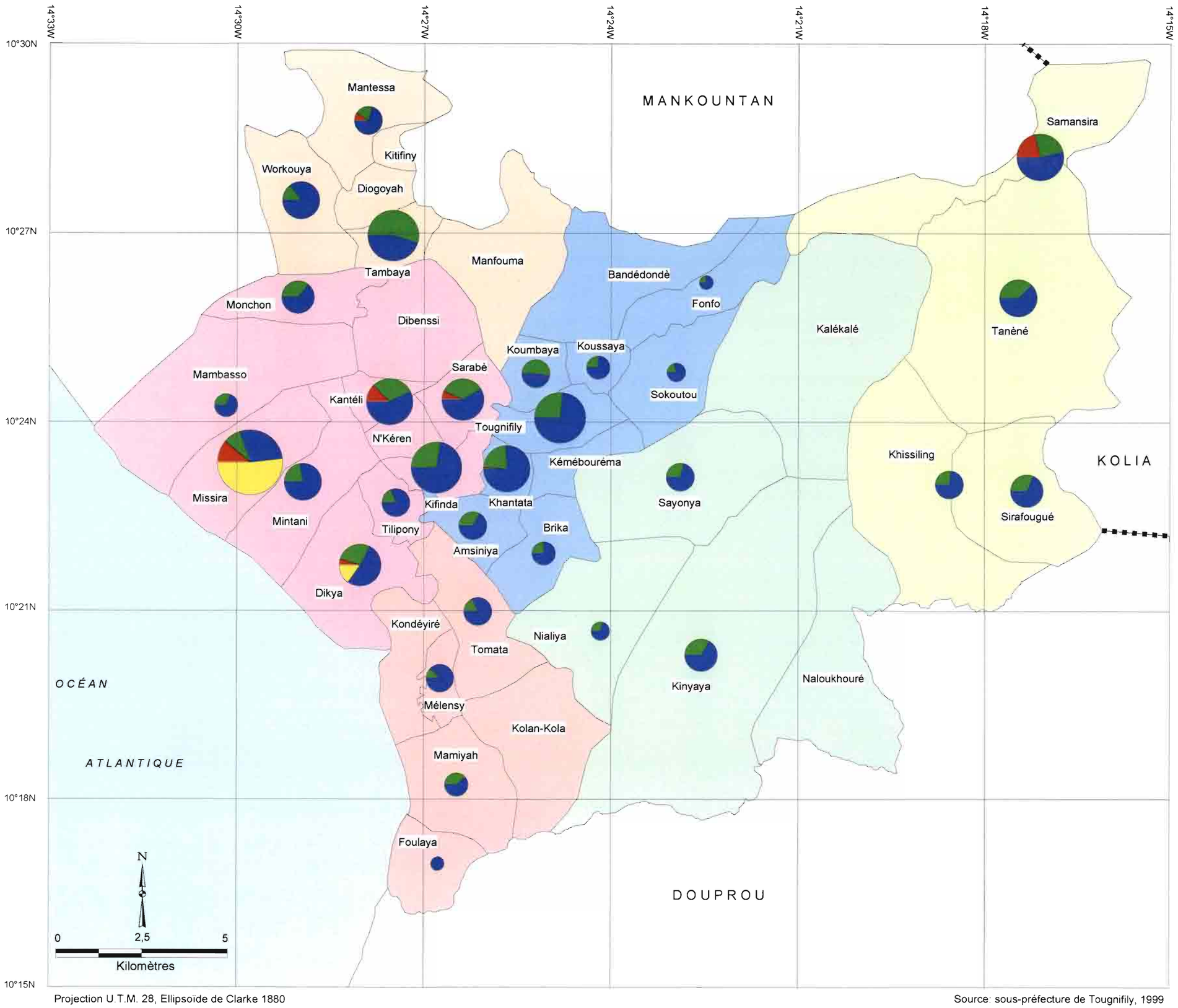

LÉGENDE

Nombre de têtes de bétail

680

340

68

Bovins
Ovins
Caprins
Porcins

Districts

Diogoyah
Khissiling
Kinyaya
Mamiyah
Monchon
Tougnifily

Projection U.T.M. 28, Ellipsoïde de Clarke 1880

Source: sous-préfecture de Tougnifily, 1999

OBSERVATOIRE DE LA MANGROVE IRD CONAKRY

DOUPROU

La sous-préfecture de Douprou

La sous-préfecture de Douprou borde la face sud du Cap Verga et se prolonge le long de la côte jusqu'à l'estuaire du Dangara. Elle est reliée au Chef-lieu de préfecture par la RN 3, puis par deux pistes, l'une à partir de Balandougou (25 km) et l'autre à partir de Youmgben (15 km).

Sa situation lui confère une grande diversité de paysages allant des reliefs vigoureux du cap aux plaines alluviales de la Khissili et du Wassa-Wassa.

D'ouest en est, la sous-préfecture est d'abord marquée par la côte rocheuse du cap Verga qui est, avec la presqu'île de Kaloum, l'île de Matakang (Kaback) et l'île de Kito (Koba), un des seuls promontoires rocheux de la côte guinéenne. En arrière, cette zone comporte un système collinaire organisé en deux dorsales parallèles séparées par une vallée étroite le long de laquelle coule la Tansoufa.

Adossée à ces reliefs, à l'est, la petite plaine alluviale de la Khissili s'étend à partir de Sobanet jusqu'à Douprou. Autrefois, une plaine de front de mer bordait ces plaines, mais aujourd'hui elle a complètement disparu, subissant le même processus d'érosion de front de mer que toutes les plaines de front de mer de la zone. Une avancée latéritique étroite sépare les plaines de la Khissili des plaines du Wassa-Wassa. Le réseau hydrographique du Wassa-Wassa qui présente un chevelu particulièrement développé, s'étend depuis Douprou jusqu'à Kountouloun et englobe l'île de Poukhoun dans son ensemble. A l'est, il dépasse largement les limites de la sous-préfecture et se connecte avec le réseau du Dangara dans la sous-préfecture de Boffa. En arrière de ces deux systèmes hydrographiques (Khissili et Wassa-Wassa), le plateau côtier décline régulièrement depuis les contreforts du cap Verga jusqu'à la côte. C'est une zone de glacis, marquée par un réseau hydrographique peu dense et souvent temporaire.

Le découpage administratif de la sous-préfecture est le produit d'une longue histoire territoriale. En effet, la sous-préfecture actuelle recouvre en partie les territoires de deux anciennes chefferies : Kolisokho, chefferie soussoue centrée sur Koundindé et le cap Verga et dépassant les limites de la sous-préfecture vers le nord (Tougnifily) et Kakissa, chefferie baga centrée sur les plaines de la Khissili et du Wassa-Wassa (et dépassant la sous-préfecture actuelle vers l'est en intégrant les îles de mangrove jusqu'à l'embouchure du Pongo. Ces deux chefferies, légitimées par les autorités coloniales, se structurèrent et stabilisèrent leurs limites à l'occasion notamment d'un cadastrage.

A l'indépendance, la politique révolutionnaire de la jeune république s'efforça de démanteler les anciennes chefferies et un nouveau découpage administratif fut élaboré dans ce sens. Les limites des sous-préfectures (échelle administrative correspondant *grosso modo* à la chefferie ou au canton colonial), furent tracées de manière à découper les anciens territoires des chefferies, à les agglomérer dans des unités entièrement nouvelles.

La chefferie de Kolisokho ne garde plus qu'une petite partie de son territoire dans la sous-préfecture. Selon la même logique, les anciens centres de pouvoir furent souvent transférés vers des villages de moindre importance. Douprou, aujourd'hui chef-lieu de sous-préfecture n'était avant qu'une agglomération de deuxième ordre. En ce qui concerne les découpages en districts et en secteurs, la rupture avec l'organisation territoriale traditionnelle est beaucoup moins nette. Les quatre chefs-lieux de district étaient autrefois des centres locaux : Koundindé, Sobanet, Douprou et Poukhoun. A ce titre, il est intéressant de constater que Kakissa conserve trois chefs-lieux de district sur quatre dans l'organisation sous-préfectorale actuelle. L'importance des réseaux lignagers s'étant perpétuée malgré la politique volontariste de la période post-coloniale, cette situation permet aux descendants des dominants de Kakissa d'étendre leur aire d'influence en direction du plateau. A l'échelle du secteur, il semble bien qu'il y ait une assez nette continuité entre délimitations actuelles et limites ancestrales des terroirs.

Cette situation a conduit à un découpage longitudinal de la sous-préfecture en districts et secteurs qui apparaissent bien structurés à l'exception du secteur de Yéréyadi dans le district de Sobanet. Ce secteur apparaît en fait comme une enclave, sur la rive droite de la Khissiling, entre la sous-préfecture de Tougnifily et le district de Douprou centre.

SUPERFICIES DES UNITES ADMINISTRATIVES DE DOUPROU

Districts	Secteurs	Superficie
	Koundindé centre	6,7 km²
	Koukoudé	4,7 km²
	Koumbaya	7,2 km²
	Kounoumboui	3,5 km²
	Moriadi	6,1 km²
	Moryagbé	7,9 km²
	Tougnifilydi	8,2 km²
Kundindé		**44,2 km²**
	Sobanet centre	3,9 km²
	Bilinsadé	5,3 km²
	Dembissa	10,1 km²
	Goré	1,8 km²
	Lenkhen	8,6 km²
	Saraya	5,0 km²
	Siboty	5,5 km²
	Yéréah	7,4 km²
	Yéréadi	5,4 km²
	Youmaleya	7,4 km²
Sobanet		**60,4 km²**
	Douprou centre	4 km²
	Bandéyindé	25,3 km²
	Bongolon	1,7 km²
	Bourakhabadé	11,1 km²
	Kansiguiridé	3,3 km²
	Kountouloun	11,3 km²
	Siranka	5,7 km²
	Torobadé	34,7 km²
	Yambourassa	4,7 km²
Douprou		**101,6 km²**
	Poukhoun centre	21 km²
	Boulama	19,2 km²
Poukhoun		**39,8 km²**
Douprou–		**246 km²**

LOCALISATION DES DISTRICTS ET DES SECTEURS DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE DOUPROU

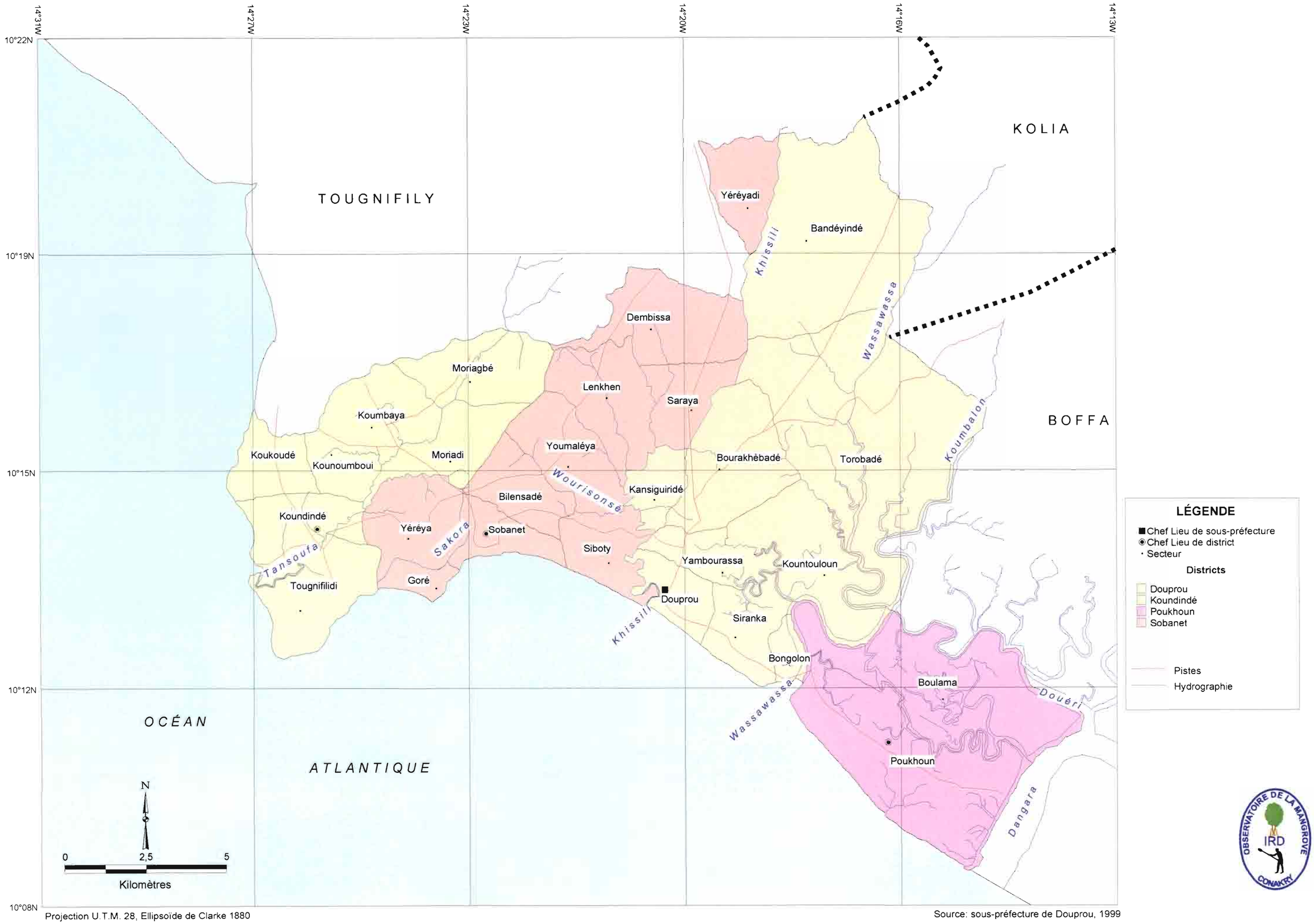

Projection U.T.M. 28, Ellipsoïde de Clarke 1880

Source: sous-préfecture de Douprou, 1999

La population de la sous-préfecture de Douprou

Mise en place du peuplement

Les premiers arrivants dans la zone de Douprou sont vraisemblablement des Nalous venant du Nord. Organisés en petites communautés, ils s'implantent préférentiellement à proximité des digitales d'arrière-mangrove, cultivant aussi bien le talus continental que les bas-fonds saumâtres.

Plus récemment et à une époque qu'il est difficile de dater (probablement plus de douze générations), les premiers groupes Baga arrivent dans la zone. Le village de Sobanet Tafory est leur première implantation. Petit à petit, au fil des renforcements successifs d'origines diverses, ils essaiment dans toutes les plaines de mangrove de la zone, depuis la Khissily jusqu'au sud du Wassa-Wassa. Les sites d'implantation sont plus généralement plus proches de la mer, en bordure des plaines et sur les cordons.

Parallèlement à ce peuplement baga dans les zones de mangrove, un grand territoire soussou se structure sous la domination des chefs de Kholisokho (cap Verga). Cette chefferie, qui connaît semble-t-il son apogée au début du siècle, recouvrait une zone qui dépassait largement les limites actuelles de la sous-préfecture : elle englobait le cap Verga sur ses deux versants jusqu'à Sobanet vers le sud et jusqu'aux plaines de la Koumba (Tougnifily) vers le nord.

Les trois communautés cohabitent pendant plusieurs générations, mais les Nalous se trouvent rapidement en position de minorité. A la colonisation, l'aire baga commence à se structurer en chefferie sous l'impulsion des autorités territoriales qui se servent des pouvoirs traditionnels comme relais administratif, mais aussi en réponse à l'influence grandissante de la chefferie soussoue de Kholisokho. C'est la naissance et l'institutionnalisation de Kakissa, le territoire des Baga Sobanet. C'est à cette occasion que le peuplement nalou est démantelé : chassée ou assimilée au Bagas, la communauté Nalou en tant qu'unité culturelle et linguistique disparaît de la zone avant 1930. Des dissensions territoriales et d'accès à la ressource opposèrent aussi chefferies baga et soussoue : elles connurent leur paroxysme à la fin des années 1920 avec des affrontements violents à proximité de Sobanet. L'enjeu de ces conflits, l'accès aux palmeraies et aux ressources du front de mer, fut réglé par l'administration coloniale qui traça et cadastra une délimitation entre « Bagataye[1] » et « Kholisokho ».

Cette date marque la fin des incidents entre communautés et le début de la descente des Soussous vers les villages de mangrove. Ce processus, que Denise Paulme appela la « soussouisation » en référence à ses travaux à Monchon (Tougnifily), s'accompagna d'une intégration progressive des communautés baga à l'aire soussoue. A l'heure actuelle, la langue baga Sobanet ne compte plus que quelques dizaines de locuteurs, pour la plupart très âgés. Cependant, il faut remarquer que cette assimilation progressive n'a pas eu d'incidence sur les règlements traditionnels, notamment en termes d'organisation sociale ou en termes de droit foncier.

La répartition territoriale

Cette brève histoire du peuplement permet d'identifier au sein de la sous-préfecture trois aires présentant des caractéristiques démographiques et culturelles très différenciées.

La première zone est centrée sur les deux plaines de mangrove de Khissily et du Wassa-Wassa. Cette zone est celle de l'aire baga historique, regroupant les secteurs côtiers compris entre Goré et Poukhoun, auxquels il faut ajouter Kansiguiridé, Yambourassa, Kountouloun et Boulama. Cette zone recouvre la partie ouest de Kakissa, qui se prolongeait avec les îles de mangrove jusqu'à l'estuaire du Pongo. Les densités de population sont très importantes à proximité des plus vieux centres historiques, tels que Sobanet, Douprou, Yambourassa et déclinent vers l'intérieur et vers les zones les plus enclavées telles que Poukhoun et Boulama.

La deuxième zone recouvre les terroirs continentaux du versant sud du cap Verga avec les villages de Koundindé, Yéréyah, Moryagbé et se prolonge jusqu'à Linkhin et Dembissa. Cette zone correspond à la partie de l'ancien Kholisokho situé sur le territoire de la sous-préfecture. Elle est caractérisée par des densités de population importantes pour des terroirs continentaux, entre 50 et 100 hab./km² à proximité du littoral et dans les centres historiques de la chefferie et décroissant régulièrement vers l'est pour atteindre des densités inférieures à 20 hab./km² à Linkhin.

Enfin, on distingue une troisième zone plus marginale au nord de la plaine de Wassa-Wassa dont font partie les villages de Lougammè, Torobadé. Cette zone correspond aux marges continentales des deux premiers territoires, et aussi peut-être à la limite d'influence ouest du royaume de Lakhata, centré sur l'actuel village de Lakhata (Boffa). Cette zone, marquée par une profonde pénétration du chevelu hydrographique des tributaires du Wassa-Wassa, a toujours subi un enclavement prononcé, ce qui explique en partie des densités de population extrêmement faibles, systématiquement inférieures à 20 hab /km².

Enfin, deux secteurs présentent des densités nettement supérieures au reste de la sous-préfecture : il s'agit de Koukoudé et de Bongolon. Ces deux secteurs sont des agglomérations récentes (Bongolon a 50 ans et Koukoudé 30 ans), abritant des débarcadères de pêche artisanale très dynamiques. La densité de population dans les débarcadères s'explique par la concentration de la main d'œuvre inhérente à l'activité de pêche artisanale.

TAUX DE MASCULINITE SELON LES TYPES DE VILLAGE

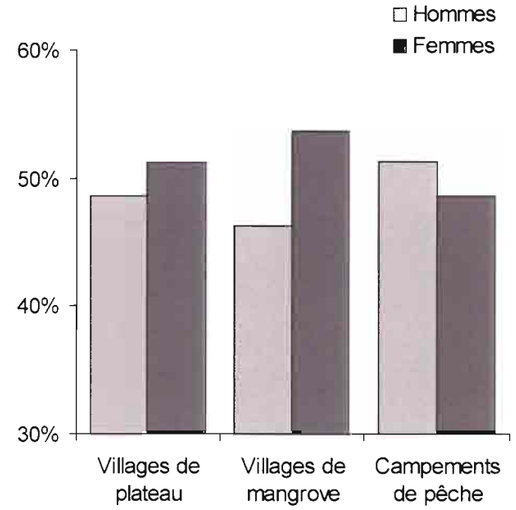

L'analyse des données relatives au taux de masculinité à l'échelle du secteur a permis de confirmer l'importance des campements de pêche dans la sous-préfecture. En effet, alors que dans tous les secteurs de la sous-préfecture, le rapport de masculinité est favorable aux femmes, il est largement inversé dans les campements de pêche. Les enquêtes de terrain ont permis de confirmer l'hypothèse selon laquelle cette dichotomie entre villages et campements de pêche est due à la captation de main d'œuvre par l'activité pêche artisanale ; main d'œuvre essentiellement jeune et masculine. Les taux de masculinité particulièrement faibles des villages de mangrove permettent de penser que ceux-ci sont plus particulièrement pourvoyeurs de main d'œuvre ; hypothèse également confirmée sur le terrain.

[1] Ici, l'acception Bagataye désigne le territoire de Kakissa, territoire des Bagas de langue Sobanet.

POPULATION ET DENSITÉS DES SECTEURS DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE DOUPROU

14°31W 14°27W 14°23W 14°20W 14°16W 14°13W

10°22N 10°19N 10°15N 10°12N 10°08N

TOUGNIFILY

KOLIA

BOFFA

OCÉAN ATLANTIQUE

Yéréyadi
Bandéyindé
Dembissa
Moriagbé
Lenkhen
Saraya
Koumbaya
Koukoudé
Kounoumboui
Moriadi
Youmaléya
Bourakhèbadé
Torobadé
Bilensadé
Kansiguiridé
Koundindé
Yéréya
Sobanet
Siboty
Kountouloun
Douprou
Yambourassa
Goré
Tougnifilidi
Siranka
Bongolon
Boulama
Poukhoun

LÉGENDE

Population

- 90 - 200 hab
- 200 - 400 hab
- 400 - 700 hab
- 700 - 1000 hab
- 1000 - 2000 hab

Densité

- < à 20 hab/km²
- 20 - 50 hab/km²
- 51 - 100 hab/km²
- 101 - 200 hab/km²
- > à 200 hab/km²

N

0 2,5 5

Kilomètres

Projection UTM 28 Ellipsoïde de Clarke,1880

Source: sous-préfecture de Douprou, 1999

OBSERVATOIRE DE LA MANGROVE IRD CONAKRY

Les infrastructures de la sous-préfecture de Douprou

Infrastructures de communication

Les infrastructures de communication telles qu'elles existent actuellement à Douprou sont relativement récentes : l'accès à la sous-préfecture a été grandement facilité en 1998 par l'action combinée du PDRI-GM et du BIT qui ont réalisé cette année-là un important kilométrage de pistes de bonne qualité.

Deux accès à la sous-préfecture sont possibles depuis la RN 3 : d'abord par le carrefour Balandougou, puis la piste qui traverse le plateau au sud de la dorsale du cap Verga, passant par Bandéyindé (15 km) ; ou bien par le carrefour Youmgben et la piste qui longe les contreforts sud du cap Verga pour aboutir à Saraya (25 km). La piste de Youmgben est plus longue, mais, réhabilité de bout en bout par le BIT, elle est de bien meilleure qualité que celle de Balandougou, actuellement sérieusement dégradée.

A l'intérieur de la sous-préfecture, il existe en fait deux grands axes de pistes qui commandent des réseaux peu connectés. A l'ouest, un axe Koukoudé-Koundindé-Yéréyah commande un réseau de pistes de bonne qualité et qui desservent de nombreuses agglomérations du cap Verga, se prolongeant jusqu'à Linkhin et Dembissa. La plupart de ces pistes ont été réhabilitées par le BIT en 1998 et en 1999 et sont actuellement en assez bon état. A l'est, un axe Yambourassa-Bongolon relié à la piste de Balandougou commande un réseau qui est actuellement dans un état critique au vu de la circulation qu'il lui revient d'assumer. L'axe Yambourassa-Bongolon, réhabilité en 1998 et 1999 par le PDRI-GM à l'occasion du chantier d'aménagement de la plaine de Siranka-Bongolon, passe en effet par certains bas-fonds hydromorphes qu'il est impossible d'éviter. A ces endroits, il se révèle extrêmement difficile de stabiliser la piste qui devient infranchissable en saison des pluies. Cette piste subit un important trafic d'engins de chantier, mais aussi de camions de marché venant enlever le poisson fumé à Bongolon. Le reste du réseau n'a pas bénéficié de réhabilitation et est actuellement en très mauvais état dans certains endroits. Ainsi, à la saison des pluies, nombre d'agglomérations proches de la plaine du Wassa-Wassa ou situées sur des cordons sableux ne sont accessibles qu'à pied, en moto ou par les bras de mer.

Entre ces deux réseaux, une seule connexion existe, franchissant la Khissili à la hauteur de Fökhögbé grâce à un pont de très bonne qualité. Hélas, cette piste, très fréquentée puisque c'est la seule qui permet l'accès au chef-lieu de sous-préfecture aux districts de Sobanet et de Koundindé, se dégrade chaque année.

Récent, le désenclavement de la sous-préfecture est donc aussi relatif : les communications se révèlent difficiles entre les différentes zones de la sous-préfecture, et cette difficulté s'accroît à mesure qu'on se rapproche des plaines de mangrove (situation du secteur de Torobadé). Par ailleurs, un des districts de la sous-préfecture, Poukhoun, insulaire, ne dispose d'aucune connexion avec le reste du réseau de pistes : seules les pirogues traversant l'estuaire du Wassa-Wassa permettent de relier l'île au continent. Enfin, remarquons que les infrastructures, même récemment réhabilitées restent extrêmement vulnérables à l'occasion de la saison des pluies : le cas de la piste de Bongolon a déjà été abordé[1], mais c'est en fait l'ensemble du réseau qui a été touché pendant la saison des pluies de 1999. Ainsi, inondations et bourbiers ont rendu totalement infranchissables la piste de Youmgben, isolant la sous-préfecture pendant plusieurs semaines.

[1] Le campement de pêche ne disposant pas d'accès à l'eau potable, un approvisionnement par citerne est organisé, mais il a du être interrompu pendant plusieurs mois en 1998 et en 1999 à cause de la mauvaise tenue de la piste.

Très en rapport avec le développement de la filière pêche professionnelle, le transport maritime motorisé se développe, permettant un réel désenclavement des îles, Poukhoun étant situé sur une voie commerciale allant de Bongolon à Lakhata (Boffa) en passant par Dari-Salam (Boffa).

Répartition des infrastructures communautaires

En petit nombre, les infrastructures communautaires (toutes infrastructures confondues) sont aussi très inégalement réparties : structures de santé, points d'eau aménagés et écoles publiques sont presque toutes concentrées sur le cap Verga et à proximité directe du chef-lieu de sous-préfecture.

Ainsi, seules trois structures de santé sont réparties sur la sous-préfecture : un poste de santé à Douprou, un centre de santé à Koumbaya et un autre à Bilinsadé ; le district de Poukhoun tout entier ne disposant d'aucune structure de santé.

En ce qui concerne l'éducation, la situation est similaire : trois écoles sur le cap-Verga (Koundindé, Koumbaya et Yéréah), trois autres à proximité directe de Douprou (Yambourassa, Kountouloun et Siranka) et seulement une à Yéréadi à l'extrême-nord de la sous-préfecture et une autre à Poukhoun. Les points d'eau se répartissent à peu près de la même manière.

La carte des infrastructures de la sous-préfecture fait apparaître une concentration relative des infrastructures au dépens d'une part d'une grande bande centrale d'orientation nord-sud allant de Siboty à Dembissa et d'une autre grande zone aréolaire incluant les secteurs de Bandéyindé, Torobadé, et le district de Poukhoun tout entier. Ces zones, qui sont aussi très mal reliées au réseau de communication de la sous-préfecture, se voient totalement isolées.

La situation n'est pas meilleure dans les débarcadères de pêche artisanale, dont deux bénéficient de pistes relativement stables (Koukoudé et Bongolon) et de structures d'appui à la production de qualité : approvisionnement en essence, en intrants de pêche, ateliers mécaniques et structures d'enlèvement du poisson fumé. Cependant, il existe deux autres campements d'importants qui ne bénéficient d'aucune structure et dont l'accès reste très malaisé : Goré et Tougnifilydi. En ce qui concerne les infrastructures communautaires, tous les campements de la sous-préfecture sont dramatiquement sous-équipés : seuls Koukoudé et Goré possèdent un accès à l'eau potable ; or ces agglomérations sont les plus peuplées de la sous-préfecture.

Face à ces disparités, de nouvelles formes d'organisation voient le jour dans la sous-préfecture de Douprou : elles regroupent les membres d'un ou plus souvent plusieurs villages et les ressortissants afin de mobiliser les financements pour mettre en place les structures qui font le plus défaut. Ainsi, un poste de santé est en projet à Poukhoun, des écoles informelles voient le jour dans presque tous les villages de la sous-préfecture. Les parents d'élèves trop éloignés des structures publiques se cotisent et font appel à un jeune instituteur déflaté ou à un cadre au chômage. Cette dynamique se retrouve dans l'entretien des pistes, souvent spontané et du fait des riverains eux-même.

La disparité du peuplement au sein de la sous-préfecture se reflète dans l'équipement en pistes et en infrastructures communautaires : les zones de peuplement le plus diffus vivent un enclavement prononcé dans une zone qui bénéficie pourtant d'une bonne liaison régionale. A l'inverse, les campements de pêche semblent connaître, toutes proportions gardées, les même problèmes que les quartiers à croissance rapide des grandes villes : le niveau d'équipement ne suit pas la croissance de la population.

INFRASTRUCTURES DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE DOUPROU

14°31W 14°27W 14°23W 14°20W 14°16W 14°13W

10°22N 10°19N 10°15N 10°12N 10°08N

TOUGNIFILY

KOLIA

BOFFA

OCÉAN ATLANTIQUE

Yéréyadi
Bandéyindé
Dembissa
Moriagbé
Koumbaya
Lenkhen
Saraya
Moriadi
Koukoudé
Kounoumboui
Youmaléya
Bourakhèbadé
Torobadé
Bilensadé
Kansiguiridé
Koundindé
Yéréya
Sobanet
Siboty
Yambourassa
Kountouloun
Douprou
Goré
Tougnifilidi
Siranka
Bongolon
Boulama
Poukhoun

N

0 2,5 5

Kilomètres

LÉGENDE

- Chef lieu de sous-préfecture
- Chef lieu de district
- Secteur

Ecoles primaires publiques

- 1 école
- 2 écoles

Santé

- Centre de santé
- Poste de santé

Points d'eau

- Forages
- Puits

Districts

- Douprou
- Koundindé
- Poukhoun
- Sobanet

Pistes

OBSERVATOIRE DE LA MANGROVE IRD CONAKRY

Projection U.T.M. 28, Ellipsoïde de Clarke 1880

Source: sous-préfecture de Douprou, 1999

Carte d'occupation du sol de la sous-préfecture de Douprou

Douprou est une des rares sous-préfectures du littoral à présenter un faciès de très différencié. En effet la présence du cap Verga et de ses côtes sableuses et rocheuses vient rompre la continuité des mangroves que l'on rencontre entre Conakry et la frontière de la Guinée Bissau.

Le district de Koundindé exclusivement localisé sur le cap Verga ne possède ainsi que peu d'aires de mangroves, à l'exception des formations de palétuviers que l'on peut observer le long de la Tansoufa. Ce district est marqué par l'alternance des formations de forêt mésophile dégradées et de savanes arborées sur les versants et les parties sommitales des faibles reliefs peu accusés du cap Verga.

Les aires de savanes et cultures sèches de ce district sont essentiellement concentrées sur le versant septentrional en sur la limite de sous-préfecture avec Tougnifily. Ceci s'explique par les plus fortes densités de populations rurales et par la présence de sols permettant une mise en culture plus aisée que les versants dégradés composés d'éboulis de cuirasses.

Les cultures sèches de cette zone sont bien représentées autour du port de Koukouba. Le caractère attractif de cet important port de pêche a crée un appel de population qui est un marché potentiel pour la production agricole locale.

Le versant méridional du cap est caractérisé par la présence d'une plage importante à Goré. Cette plage née de la formation de cordons littoraux successifs, accolés les uns aux autres est aujourd'hui le lieu d'une importante activité de tourisme balnéaire, mais également d'élevage et de récolte des palmistes.

Le trait de côte s'incurve brutalement vers le nord–est à partir de Goré puis de nouveau vers le sud-est à partir de Bandirata, pour reprendre l'orientation nord-ouest/sud-est, commune à l'ensemble du littoral guinéen.

Jusqu'à l'embouchure de la Khissili, le cordon littoral protège un marais maritime dont la largeur augmente régulièrement vers le sud pour atteindre environ 1.500m entre Sibouty et Fokhogbé. Cette plaine de front de mer est menacée de submersion par l'eau de mer depuis plusieurs années en raison de l'érosion du cordon littoral actif. Chaque année les vagues des marées d'équinoxe parviennent à franchir le maigre cordon pour saler les zones marécageuses de l'intérieur et notamment les rizières. Cette contrainte qui fait sentir ses effets depuis quelques années a entraîné l'abandon de nombreuses rizières dans la partie occidentale de la plaine.

Aux abords de la Khissili, qui décrit des méandres très marqués dans cette zone, un massif de palétuviers en peuplement mixte occupe tout le marais maritime jusqu'au rebord du plateau côtier.

Entre Kansiguiridé et Fokhogbé, la vallée de la Khissili est beaucoup plus étroite que plus en amont où une plaine marécageuse s'étire le long du cours encaissé de la Khissili et connaît actuellement un fonctionnement d'eau douce dominant. Le déficit de drainage et la modification des conditions hydriques de ce marais ont entraîné la régression des formations de palétuviers au profit d'hydrophytes. Les rizières sont cultivées en contre-saison, en raison de l'importance de la lame d'eau douce au cœur de la saison des pluies.

Au sud de la Khissili le plateau côtier se rapproche du littoral, c'est le lieu de cultures sèches importantes. Gombos, piment, maïs, arachide et manioc, partagent l'espace avec les villages et les cocoteraies largement répandues dans cette partie de la sous-préfecture où les paysans fabriquent encore l'huile de coco.

Au sud du chef-lieu de sous-préfecture s'étend la vaste plaine de Siranka-Bongolon. Sur l'Image Spot de 1992, des rizières sont identifiées en front de mer. En raison de l'érosion du trait côte, ces rizières sont aujourd'hui abandonnées et en partie converties en aires de grattage pour la saliculture traditionnelle ou solaire. En effet, la sous-préfecture de Douprou est un des sites de diffusion des techniques de saliculture solaire. Cette technique est aujourd'hui bien implantée autour du village de Ténéplan (village situé à l'est de Douprou) qui connaissait de gros problèmes mise en valeur rizicole à cause de la salinisation des terres.

La plaine intérieure de Siranka-Bongolon fait l'objet d'un aménagement sur une superficie d'environ 250 ha. Cet aménagement, destiné à l'exploitation villageoise, fait partie du Projet de Développement de la Riziculture Irriguée en Guinée Maritime. Il est conçu, sur le principe de la participation villageoise aux investissements et devrait permettre à terme la sécurisation et l'amélioration de la production rizicole sur plus de 2.400ha répartis entre les préfectures de Boké et Boffa.

L'île de Poukhoun, au sud du Wassa-Wassa, est une île de mangrove. Essentiellement couverte de massifs de palétuviers, elle est également le lieu d'une riziculture qui souffre de la péjoration climatique et de l'érosion côtière. D'importantes surfaces de rizières et de mangroves ont été converties pour la salicutlture.

L'occupation du sol du plateau côtier entre Douprou et Bendéyindé est caractérisée par des cultures sèches sur brûlis qui occupent la majorité de l'espace central de cette zone. Les zones de cultures laissent la place à la savane arborée aux marges de la sous-préfecture.

La forêt mésophile est réduite aux rebords des bas-fonds et apparaît comme des cordons discontinus. Les bas-fonds les plus larges sont quant à eux le lieu des cultures vivrières comme les patates douces. Le maraîchage est encore peu développé dans la sous-préfecture en raison de l'éloignement des marchés urbains de Conakry et Kamsar.

LEGENDE

- Roches nues
- Formations forestières
- Palmiers
- Savanes et cultures
- Savanes herbeuses
- Zones humides d'eau douce sur plateau
- Avicenia
- Rhizophora + Avicenia
- Rhizophora
- Rizières de mangrove
- Rizières de riz flottant
- Rizières de contre-saison
- Rizières en friche
- Zones humides d'eau douce en mangrove
- Tannes inondés
- Sable, Tanne vif
- Mer, Fleuves
- Canaux principaux
- Canaux secondaires
- Digues
- Ouvrages
- Contours
- Pistes
- Agglomérations
- Villages

CARTE D'OCCUPATION DU SOL DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE DOUPROU

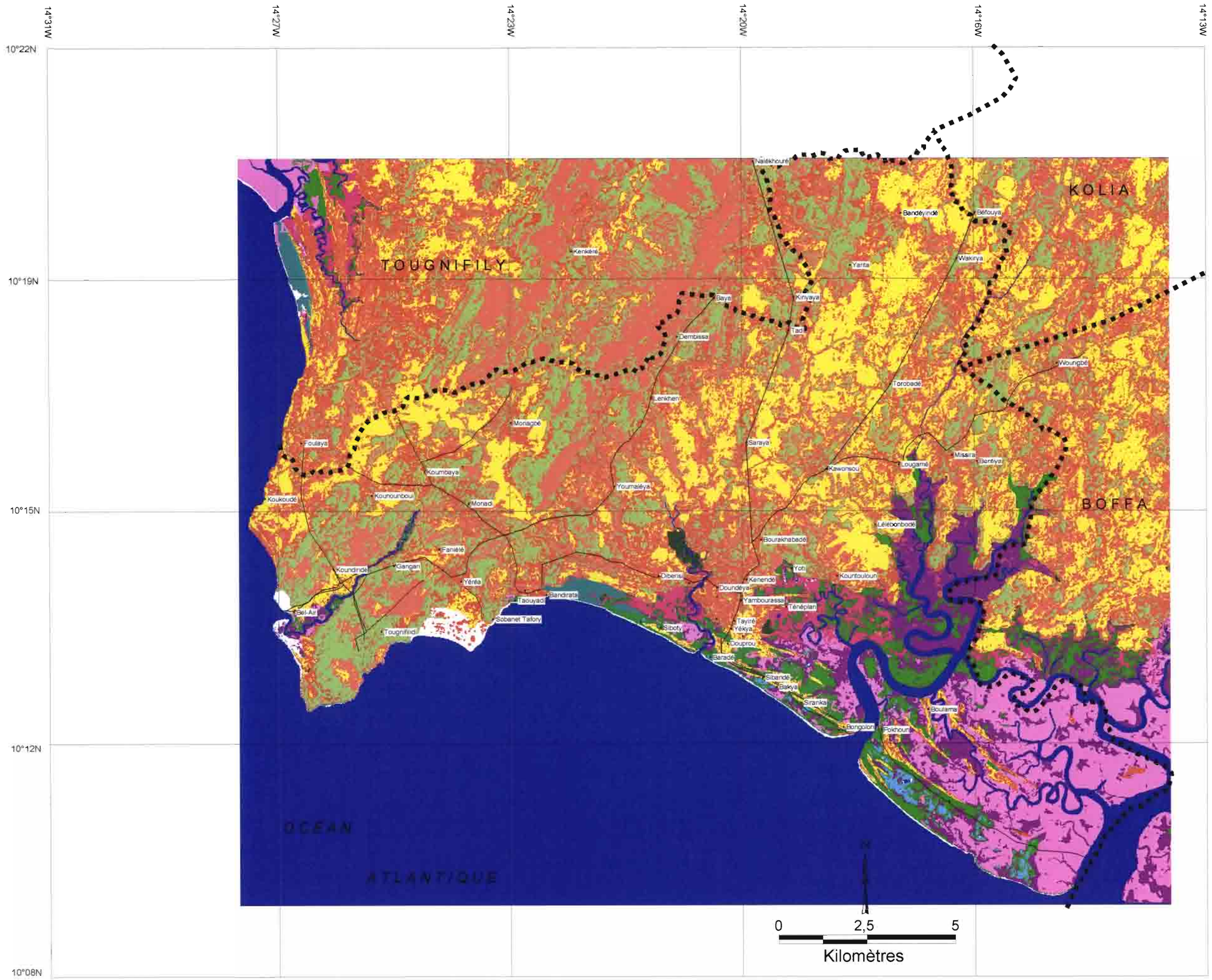

Projection U.T.M. 28, Ellipsoïde de Clarke 1880

Sources : Spotimage
Traitement : Observatoire de la Mangrove

OBSERVATOIRE DE LA MANGROVE
IRD
CONAKRY

CHEPTEL DES SECTEURS DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE DOUPROU

14°31W 14°27W 14°23W 14°20W 14°16W 14°13W

10°22N 10°19N 10°15N 10°12N 10°08N

TOUGNIFILY

KOLIA

BOFFA

OCÉAN ATLANTIQUE

Yéréyadi
Bandéyindé
Dembissa
Moriagbé
Koumbaya
Lenkhen
Moriadi
Youmaléya
Saraya
Kansiguiridé
Torobadé
Koukoudé
Kounoumboui
Yéréya
Bilensadé
Bourakhèbadé
Koundindé
Yambourassa
Kountouloun
Tougnifilidi
Sobanet
Siboty
Douprou
Goré
Siranka
Bongolon
Boulama
Poukhoun

N

0 2,5 5

Kilomètres

LÉGENDE

Nombre de têtes de bétail

330
165
33

Bovins
Ovins
Caprins
Porcins

Districts

Douprou
Koundindé
Poukhoun
Sobanet

OBSERVATOIRE DE LA MANGROVE IRD CONAKRY

Projection UTM 28 Ellipsoïde de Clarke,1880

Source: sous-préfecture de Douprou, 1999

KABAK

Une petite île sous-préfecture : Kabak

L'île de Kabak est une sous-préfecture composite, formée d'une large étendue de terres émergées essentiellement composée de vase et de sable et d'une presqu'île latéritique au relief plus marqué. Ces deux parties de la sous-préfecture sont reliées par un tombolo[1]. D'une largeur de 5 à 11 km, l'île principale s'étire sur environ 15 km du nord au sud. Au total la sous-préfecture de Kabak couvre 116,2 km², elle est une des deux plus petites sous-préfectures rurales de la Guinée Maritime avec celle de Sarékali dans la préfecture de Télimélé.

Kabak est bordée par l'Océan Atlantique à l'ouest et au sud, l'embouchure de la Morébaya au nord, la Forécariah au sud-est, le Béréyiré à l'est et le Touguyiré au nord-est.

La sous-préfecture est parcourue par un réseau hydrographique relativement dense pour toute la moitié Est de l'île. Le Kénendé, marigot principal de Kabak est un affluent de la Forécariah. Méandriforme, il traverse le district de Bolimanda et le secteur de Kénendé (Seydouyah). Il est interrompu par une écluse construite durant l'époque coloniale et réhabilitée en 1997. Les autres marigots qui drainent cette zone Est sont plus petits et ont un fonctionnement exclusivement lié à la marée. Au nord le Béribouni, ne permet pas le drainage suffisant des aires rizicoles qui sont abandonnées depuis longtemps. Le district de Youlayen est parcouru par le Koutoundé. Aujourd'hui fortement envasé, ce chenal de marée assurait le drainage de toute la partie sud de la plaine inter cordons des districts de Youlayen et Tonguiron.

La moitié Est de la sous-préfecture est composée d'une succession de plaines marécageuses et de cordons littoraux fossiles. La plaine de front de mer n'est pas protégée par un cordon littoral actif, excepté pour l'extrême nord dans les secteurs de Konimodia et Yetiah.

Cette partie Ouest est entièrement drainée vers l'est, grâce à un maillage de canaux, creusés lors des phases successives d'aménagements hydro-agricoles de Kabak.

Le découpage administratif de la sous-préfecture est adapté aux caractéristiques de l'île. La presqu'île de Matakong forme un district unique. L'île de Kabak proprement dite est composée de 6 districts de tailles très inégales et couvrant des terroirs différenciés. Deux districts occupent la partie Est. Bolimanda qui présente la plus grande superficie avec 39,5 km² soit environ 34% de la superficie totale de la sous-préfecture, n'est pas découpé en secteurs. Cette situation trouve une explication dans l'historique du peuplement et dans la nature même de ce district. En effet, Bolimanda est constitué essentiellement de zones exondées strictes (terrasse Nouakchotienne et affleurements latéritiques) et de mangroves estuariennes difficiles à mettre en valeur. De plus ce district est, selon les témoignages recueillis sur l'île, une zone de vieux villages aujourd'hui partiellement ou totalement abandonnés. Le district de Seydouyah au nord est composé de 5 secteurs. Ce district dispose de peu de zones exondées et, est essentiellement couvert de tannes humides et de rizières. Le débarcadère de Sangbon, qui permet aux véhicules d'accéder à l'île grâce au bac, est situé dans le secteur de Kaléyiré.

La partie Ouest de la sous-préfecture est plus morcelée, les plus petits secteurs étant localisés sur une bande centrale qui correspond aux cordons littoraux fossiles portant les plus gros villages. Tolomolon, le chef-lieu de sous-préfecture est au centre de cette bande de cordons fossiles. Ces quatre districts dont celui de Tonguiron, le plus petit avec seulement 2,2 km² soit moins de 2% de la surface totale de la sous-préfecture, couvrent les terroirs les plus productifs de l'île.

SUPERFICIES DES UNITES ADMINISTRATIVES DE KABAK

Districts	Secteurs	Superficies km²
Bolimanda	Bolimanda	39,5
	Kaliah	3,2
	Tolomolon	0,7
	Manké	1,3
	Sirémaleguia	0,4
	Filikanké	5,8
	Bossimia	4,6
Manké		16
Matakang	Matakang	1,8
	Kamalon	1,4
	Kaleyiré	5,3
	Seydouyah	1,4
	Kéka	8,1
	Kenendé	3
Seydouyah		21
	Tonguiron	0,5
	Yelikery	1,6
Tonguiron		2,1
	Yetiah	2,2
	Konimodia	3,2
	Fafendé	1,5
	Yelibanet	4
Yelibanet		10,9
	Youlayen	7,9
	Kakendy	2,8
	Bakia terre	4
	Bakia mer	12
Youlayen		26,7
KABAK		116,2

Au nord du district de Tolomolon, Yelibanet forme le district le plus septentrional de la façade Atlantique de Kabak. Composé de 4 secteurs, aux caractéristiques très différentes, ce district est le plus contrasté de la sous-préfecture. Konimodia, sur le large cordon de front de mer est un secteur orienté vers l'océan. Le terroir rizicole en arrière du cordon est difficile à mettre en valeur en raison du drainage déficient de cette zone. Le secteur de Yelibanet s'ouvre sur la plaine de front de mer et est directement accessible par la route Sangbon-Tolomolon. Fafendé est un secteur caractérisé par un terroir réduit exclusivement au cordon qui porte le village et la plaine inter cordon. Le secteur de Yetiah enfin est le plus isolé, la piste principale qui dessert l'axe central de la sous-préfecture est en bordure du secteur. L'essentiel de ce secteur est constitué d'une plaine estuarienne et de la flèche sableuse qui pénètre à l'intérieur de la Morébaya.

Au sud le district de Youlayen occupe 23% de la sous-préfecture. Aux marges de la zone d'extension des cordons fossiles, ce district dispose de surfaces habitables plus faibles, et de vastes zones rizicoles. Le secteur de Bakia mer, qui est le plus grand secteur de Kabak est essentiellement constitué de la plaine de front de mer. De plus, du fait de la progradation actuelle, ce secteur grandit chaque année vers le sud.

Kabak présente donc des caractéristiques de découpage administratif, proches de celles de Kakossa, sous-préfecture considérée comme sœur jumelle de Kabak. Un noyau de petits secteurs autour du chef-lieu de sous-préfecture, puis des secteurs plus grands en s'éloignant de centre historique, enfin de grands secteurs et districts dans les zones marginales. Kabak présente en outre l'originalité de posséder un district que tout sépare des autres. Matakang, qui il y a seulement dix ans était encore une île, est aujourd'hui une presqu'île latéritique avec peu de zones rizicoles et une forêt continentale qui couvre la majeure partie du district.

[1] Langue de sable, formée par la sédimentation marine, rattachant une île au continent ou deux îles entre elles.

LOCALISATION DES DISTRICTS ET SECTEURS DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE KABAK

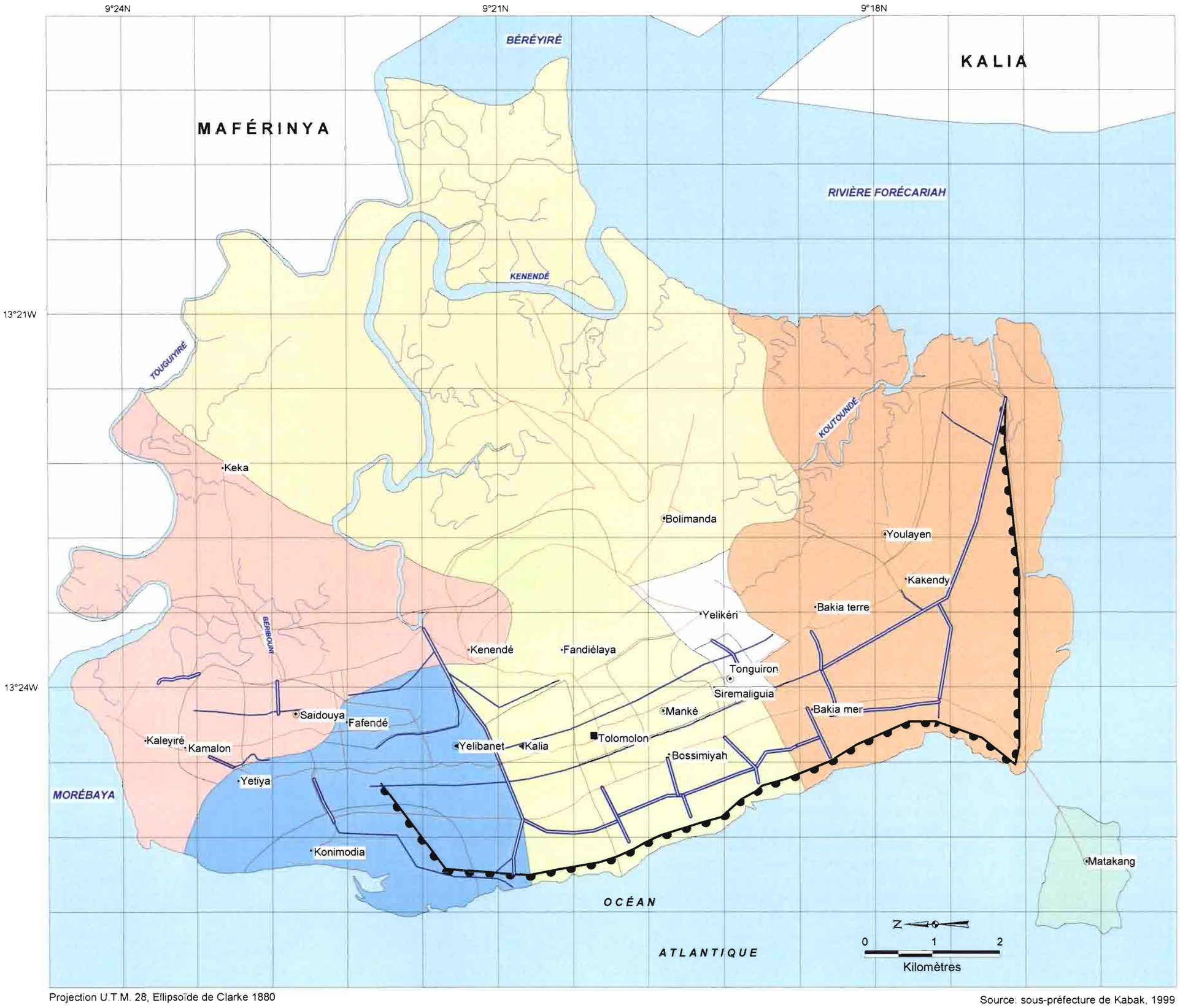

LÉGENDE

- ■ Chef lieu de sous-préfecture
- ⊙ Chef lieu de districts
- · Secteurs

Districts

- Bolimanda
- Manké
- Matakong
- Seydouyah
- Tonguiron
- Yelibanet
- Youlayen

- Pistes
- Hydrographie
- Canaux secondaires
- Canaux primaires
- Digue

Projection U.T.M. 28, Ellipsoïde de Clarke 1880

Source: sous-préfecture de Kabak, 1999

OBSERVATOIRE DE LA MANGROVE — IRD — CONAKRY

La population de la sous-préfecture de Kabak

L'histoire du peuplement de Kabak est récente, la tradition insulaire veut que cette île resta inhabitée jusqu'au XVIII^{ème} siècle. Un pêcheur Mandenyi qui descendait la Forécariah aurait découvert cette terre inoccupée proche de la mer. Kabak fut alors utilisée par les pêcheurs Mandenyi qui y établirent de nombreux campements de pêcheurs.

Au cours du XIX^{ème} siècle, l'invasion du pays Soussou par la famille Malinké des Tourékalaï, entraîna une série de migrations vers les îles du littoral. Récalcitrants à l'islamisation les premières populations d'abord Mandenyi puis Soussou s'installèrent sur des sites refuges dans la partie intérieure de l'île. Les villages de pêcheurs grossirent, les populations se métissèrent et les habitants commencèrent à cultiver les marais de mangrove. Durant la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, cette population de Kabak connut une nouvelle vague d'arrivants avec les colons sénégalais et léonais. Aujourd'hui une étude réalisée sur la sous-préfecture, montre une forte majorité de Soussous, les Sénégalais et les premiers Léonais signalés au XIXème siècle semblent totalement assimilés.

REPARTION ETHNIQUE DE LA POPULATION DE KABAK

Ethnies	Soussous	Mandenyis	Malinkés	Peuls	Autres
Part de la population	72,9%	14,7%	5,7%	5%	1,5%

Source : GEI, Projet de développement rural dans la sous-préfecture de Kabak. 1990

Aujourd'hui la population présente une répartition inégale sur l'ensemble de la sous-préfecture. Avec un total de 13.586 habitants résidents en 1998, Kabak à une densité moyenne de 117 hab./km², ce qui pour une zone rural est très important (la densité moyenne des sous-préfectures rurales de la Guinée Maritime est de 41hab/km²). Cette forte densité de population sur l'ensemble de la sous-préfecture s'explique par le fait que Kabak est une zone agricole fortement aménagée. L'activité rizicole intense sur l'ensemble de l'île à permis le maintien d'une population importante qui bénéficie en outre de moyens de communications assurant son désenclavement.

La répartition entre les districts est étroitement liée à l'histoire du peuplement, à l'occupation du sol et aux surfaces habitables disponibles dans chaque secteur.

Le graphique ci-après montre que les trois secteurs couvrant la façade maritime comptent 59% de la population totale de la sous-préfecture. Ces districts représentent seulement 45% du territoire de Kabak. A l'inverse le district de Bolimanda compte 5% de la population et 34% de la superficie de la sous-préfecture. Le district de Tonguiron qui couvre seulement 2% de Kabak compte 11% de la population.

On constate donc que la population est essentiellement repartie dans la partie Ouest et Sud de la sous-préfecture. Cette inégalité dans la répartition de la population est liée à l'histoire récente du peuplement. La carte d'occupation du sol de Kabak montre la position de nombreux villages dans la partie Est de la sous-préfecture. Ces villages sont, selon les témoignages recueillis sur place, les « vieux villages ». Lors des migrations successives, les premiers arrivants se seraient installés sur des îlots latéritiques à l'est dans une zone qui est aujourd'hui partagée entre les sous-préfectures de Kabak et Maférinya. Ces villages ont progressivement été abandonnés au profit des cordons sableux qui sillonnent Kabak du nord au sud. Aujourd'hui plusieurs de ces villages sont abandonnés ou ne sont plus visités que pour des cérémonies religieuses. Ceci explique également les faibles densités observées dans le district de Bolimanda et le secteur de Kéka ce dernier ayant connu la même dynamique historique que Bolimanda.

Le district de Seydouyah à de fortes densités, sur trois secteurs (Kamalon : 254 hab/km², Kénendé : 245 hab/km², Seydouyah : 234 hab/km²). Situés sur les terminaisons nord des cordons de Kabak, les secteurs de Kamalon et Seydouyah sont des lieux de passage important, de plus ils couvrent une partie de la plaine inter cordon exploitée traditionnellement par les populations de Kabak Le secteur de Kénendé présente une forme particulière qui englobe une plaine inter cordon fertile et bien drainée grâce à la présence de l'écluse principale de l'île.

REPARTITION DE LA POPULATION DE LA SOUS-PREFECTURE DE KABAK PAR DISTRICT EN 1998

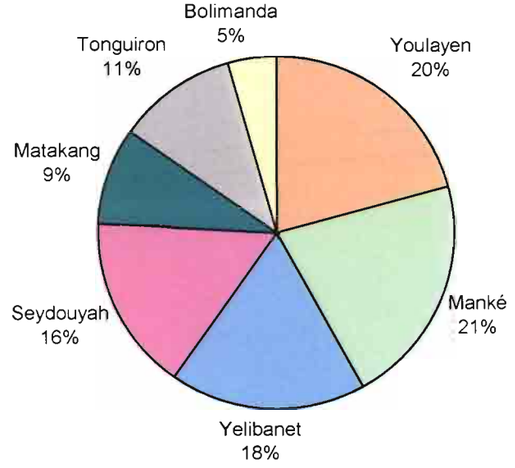

Le cas du district de Matakang est particulier, en effet ce district n'est physiquement rattaché à l'île de Kabak que depuis une dizaine d'années, grâce à la formation naturelle d'une flèche sableuse (Tombolo). Ce district qui représente moins de 2% de la superficie de la sous-préfecture compte 9% de la population. Avec peu de surfaces rizicoles, la population de l'île est essentiellement composée de pêcheurs souvent d'origine léonaise qui ont formé les villages de cette petite île.

La structure par âges et par sexes des différents districts montre une relative homogénéité de la population, ce qui permet de penser que l'exode rural sévit peu dans cette sous-préfecture.

REPARTITION DE LA POPULATION DE KABAK PAR DISTRICT SELON L'AGE ET LE SEXE EN 1998

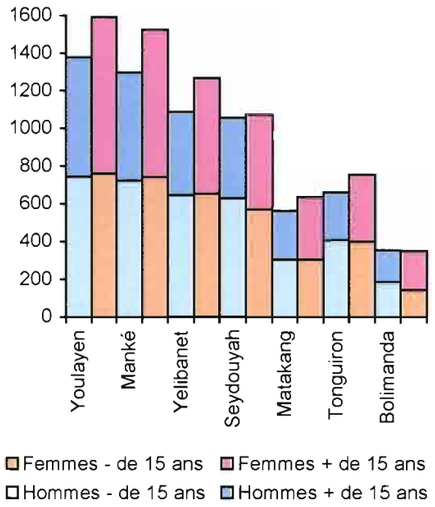

Seul le district de Bolimanda présente un écart positif des hommes. Les villages de Bolimanda sont très anciens, certains sont en voie d'abandon et occupés aujourd'hui par des hommes ayant un second foyer dans un autre secteur.

Le district de Matakang enfin présente une situation peu commune sur le littoral guinéen. Les villages de pêcheurs sont très anciens et ont aujourd'hui une structure de population classique des villages ruraux.

POPULATION ET DENSITÉS DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE KABAK

9°24N 9°21N 9°18N

13°21W

13°24W

BÉRÉYIRÉ

KALIA

MAFÉRINYA

RIVIÈRE FORÉCARIAH

MORÉBAYA

Youlayen

Bolimanda

Kéka

Kakendy

Bakia terre

Yelikery

Filikanké

Kenendé

Sirémaleguia

Kamalon

Fafendé

Mankè

Tonguiron

Bakia mer

Kaleyiré

Seydouyah

Tolomolon

Bossimia

Yetiah

Kaliah

Yelibanet

Konimodia

Matakang

OCÉAN ATLANTIQUE

N

0 1 2

Kilomètres

LÉGENDE

Population

- 190 - 340 hab
- 340 - 380 hab
- 380 - 600 hab
- 600 - 710 hab
- 710 - 1 100 hab
- 1 100 - 1 200 hab

Densité

- < à 50 hab/km²
- 51 - 100 hab/km²
- 101 - 200 hab/km²
- 201 - 300 hab/km²
- > à 300 hab/km²

OBSERVATOIRE DE LA MANGROVE IRD CONAKRY

Projection U.T.M. 28, Ellipsoïde de Clarke 1880

Source: sous-préfecture de Kabak, 1999

Les infrastructures de la sous-préfecture de Kabak

La sous-préfecture de Kabak est en plein essor depuis une dizaine d'années et ce notamment en raison de l'amélioration des infrastructures de transport. En effet, la réhabilitation de la piste Maférinya-Touguyiré réalisée en 1996 lors des travaux de réaménagement rizicoles de l'île a sensiblement raccourci les temps d'accès. De plus la mise en service la même année d'un nouveau bac en remplacement du bac militaire qui n'assurait qu'une liaison intermittente, a permis un désenclavement important de l'île. Ce désenclavement à été complété par la réhabilitation des pistes, digues-pistes et des ponts de Kabak. Aujourd'hui tous les secteurs sont accessibles par route en saison sèche. Cependant la nature des matériaux, empruntés à l'île ne permet pas une tenue correcte en saison des pluies, ainsi lors de l'hivernage de 1999, la piste Maférinya a connu une forte dégradation liée au passage des taxis-brousse sur un revêtement en latérite fine et gorgée d'eau. Dans la sous-préfecture 57 km de pistes rurales assurent le maillage des infrastructures de transport, ce qui représente une densité de piste voisine de 500m/km².

Cependant sur les 12 km de pistes qui relient Matakang au chef-lieu de sous-préfecture, plus de 800 m sont à effectuer sur le cordon littoral de Kabak et la flèche sableuse qui joint les deux îles, section impraticable en saison des pluies. Enfin, une piste de 23km entre Kabak et Madinagbé (village important sur la piste Maférinya-Touguyiré) est en cours de réalisation sur l'initiative des habitants de Kabak. Aujourd'hui pour achever ce tronçon, seul un pont assurant la liaison permanente avec le continent reste à réaliser.

Ce désenclavement routier de la sous-préfecture à des conséquences sur les échanges de l'île. Aujourd'hui l'essentiel des échanges est réalisé par voie terrestre au détriment du transport maritime en pirogue. En effet, par la route il faut entre 2 et 3 heures de voyage pour atteindre les principaux marchés de la capitale contre plus de 4 heures en pirogue. La plupart des échanges commerciaux étant réalisés par des intermédiaires ou commerçants venus de la capitale, ceux ci ont intérêt à utiliser les transports routiers qui apportent les produits jusque sur les lieux de commercialisation. Aujourd'hui le trafic des biens et des produits agricoles par voie maritime périclite et les ports de la sous-préfecture ont une activité presque exclusivement de pêche.

Le développement récent de la sous-préfecture pose aujourd'hui le problème de l'insuffisance des infrastructures. Pour les établissements scolaires, le manque de structures à conduit la population de Kabak à créer des écoles communautaires. Sur les 1.346 enfants scolarisés 668 sont dans des écoles publiques et 678 suivent l'enseignement des écoles communautaires. Or celles-ci souffrent d'un sous équipement encore plus grave que les écoles publiques.

REPARTITION PAR SEXE ET PAR TYPE D'ECOLE PRIMAIRE A KABAK EN 1999

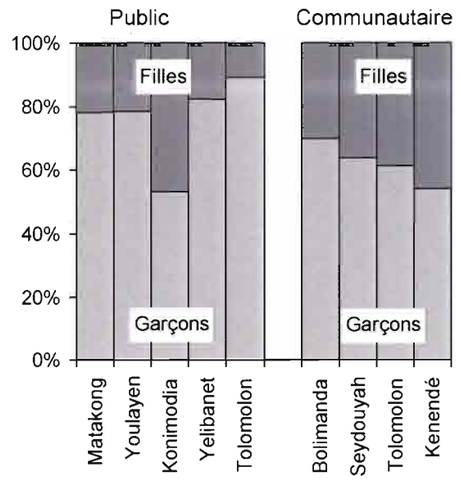

Les écoles communautaires sont souvent de simples salles avec un tableau noir et sans aucun équipement pédagogique. Les enseignants sont peu ou pas formés et doivent prendre en charge des effectifs très importants, par exemple les quatre instituteurs de l'école primaire de Tolomolon (4 classes) ont 373 élèves soit une moyenne de 93 élèves par classe et par enseignant.

Ces écoles communautaires ont toutefois permis un meilleur accès à l'éducation pour l'ensemble des enfants et notamment pour les filles. En 1999, 65% des filles scolarisées à Kabak étaient dans des écoles communautaires. Ces écoles ont également permis d'améliorer le taux brut de scolarisation qui est aujourd'hui proche de la moyenne régionale avec 47%[1] d'enfants scolarisés.

La situation sanitaire de Kabak a connu une nette amélioration avec la réhabilitation en 1997 à Manké d'un important centre de santé. Ce centre dispose d'une salle de soins avec un fauteuil d'obstétrique et de chambres ou les patients peuvent être hospitalisés. Un assistant technique de santé et un aide de santé assurent le fonctionnement, secondés par une sage-femme qui pratique les accouchements au centre ou à domicile. Deux postes de santé complètent le dispositif de la sous-préfecture. A Matakang et Yétiah, les postes de santé sont tenus par un assistant technique de santé. Un troisième poste de santé est en cours de construction à Seydouyah, deux assistants techniques devraient y être nommés.

L'amélioration des conditions sanitaires et des soins a permis de limiter l'effet saisonnier de la morbidité. Kabak semble moins subir les effets cycliques des maladies liées aux conditions de vie. Des campagnes de lutte contre le choléra ont été conduites dans la sous-préfecture et le pic de morbidité enregistré à Kakossa en fin de saison sèche est nettement moins sensible à Kabak.

Cette politique d'amélioration des conditions sanitaires à été accompagnée par une phase d'aménagement des points d'eau réalisée par l'Association des Volontaires du Progrès. Aucun forage n'a été réalisé dans la sous-préfecture, mais les principaux puits ont été équipés d'aménagements en tête pour éviter les souillures par les animaux et le puisage. Dans les secteurs où l'eau des puits est de mauvaise qualité, des citernes destinées à conserver l'eau de pluie ont été construites ou réhabilitées. Cette amélioration de l'accès à l'eau n'est cependant pas suffisante car en fin de saison sèche les puits subissent une salinisation parfois forte. De plus les districts de Bolimanda et Matakang n'ont pas eu d'aménagements. Dans ces seuls districts plus de 1.900 personnes sont concernées.

MORBIDITE MENSUELLE ENREGISTREE AU CENTRE DE SANTE DE YENIAH EN 1998

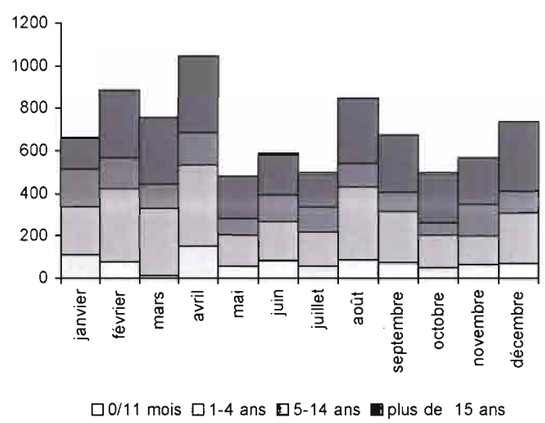

Cette carence en eau potable une partie de l'année pourrait être résolue par l'approvisionnement de la sous-préfecture en eau du continent. En effet, le plateau côtier se trouve à moins de 10km du chef-lieu de sous-préfecture et une canalisation longeant la nouvelle piste Manké-Madinagbè pourrait être envisagée.

[1] Le taux brut de scolarisation de la région de Kindia est de 46,4%. Le taux brut de scolarisation de Kabak est une évaluation réalisée à partir des données de population et d'enseignement fournis par la sous-préfecture.

INFRASTRUCTURES DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE KABAK

9°24N 9°21N 9°18N

13°21W

13°24W

BÉRÉYIRÉ

KALIA

MAFÉRINYA

RIVIÈRE FORÉCARIAH

MORÉBAYA

OCÉAN ATLANTIQUE

Keka
Bolimanda
Youlayen
Kakendy
Bakia terre
Yelikéri
Kenendé
Fandiélaya
Tonguiron
Manké
Siremaliguia
Bakia mer
Tolomolon
Kalia
Bossimiyah
Saidouya
Fafendé
Kaleyiré
Kamalon
Yelibanet
Yetiya
Konimodia
Matakang

N

0 1 2

Kilomètres

LÉGENDE

- Chef lieu de sous préfecture
- Chef lieu de district
- secteurs primaire
- 1 école
- 2 écoles

Santé

- Poste de santé

Points d'eau

- 1 puit
- 2 puits
- 3 puits
- 1 citerne
- 2 citernes
- 1 bassin
- Pistes

Districts

- Bolimanda
- Manké
- Matakong
- Seydouyah
- Tonguiron
- Yelibanet
- Youlayen

OBSERVATOIRE DE LA MANGROVE IRD CONAKRY

Projection U.T.M. 28, Ellipsoïde de Clarke 1880

Source: sous-préfecture de Kabak, 1999

Occupation du sol de la sous-préfecture de Kabak

L'image Spot à partir de laquelle a été réalisée la carte au 1/50.000^{ème} de la sous-préfecture de Kabak a été acquise le 24 mars 1992 à 11h28, en saison sèche et à marée haute.

L'île de Kabak se situe entre les latitudes 9°15N et 9°25N, et les longitudes 13°20W et 13°26W ; elle est séparée de la presqu'île de Conakry par la presqu'île de la Soumbouya et l'île de Kakossa.

Les îles de Kabak et de Kakossa sont appelées les îles jumelles, car leurs caractères géomorphologiques, pédologiques et biogéographiques sont comparables. La morphologie actuelle de la plaine de front de mer est issue d'une succession de phases d'accrétion et d'érosion du trait de côte, dont les états antérieurs sont matérialisés par une série de cordons sableux longitudinaux à la côte. En arrière du dernier cordon, la terrasse sableuse est entaillée par de petits bras de mer qui commandent l'hydrologie d'importantes vasières estuariennes.

L'hydrologie et la morphologie de l'île déterminent deux zones dont la différenciation transparaît dans l'occupation du sol : au nord-est, la zone des drains de Kénendé et du Touguyiré avec des terroirs exigus sur vasières d'estuaires encastrés dans la terrasse sableuse. Ces sols sont bien drainés mais soumis à une double contrainte de salinité et d'acidité potentielle (parfois révélée). Au sud-ouest, de vastes terroirs rizicoles sont implantés sur les vasières de front de mer présentant peu de risques d'acidification. Cette plaine a été l'objet d'importants aménagements visant à faciliter le drainage et à empêcher les intrusions salines.

Le nord

Au nord, les méandres du Kénendé et du Touguyiré sont bordés de grands *Rhizophora* en peuplement dense quasiment monospécifique caractéristique d'un régime hydrosédimentaire estuarien. A l'arrière, se développe un peuplement mixte de *Rhizophora* et d'*Avicennia*, que la résolution au sol des images Spot ne permet pas de distinguer. Au sein de ce peuplement, la proportion d'*Avicennia* augmente avec l'éloignement au réseau de drainage. Les peuplements monospécifiques d'*Avicennia* se rencontrent généralement en arrière des *Rhizophora*, en bordure des tannes ou à proximité de la végétation continentale.

La terrasse sableuse, exondée, est couverte par une formation forestière composée d'un mélange de palmiers à huile, de manguiers, d'agrumes et de divers arbres utiles. A proximité des villages, on rencontre aussi de grands arbres comme *Chlorophora excelsa* (Iroko), *Afzelia africana* (Lingué), *Terminalia ivorensis* (Framiré), *Parinari excelsa*. Cette formation très largement secondarisée s'apparente parfois à un jardin forestier : les essences utiles sont favorisées et les étages les plus bas sont parfois consacrés à du petit jardinage vivrier. Elle est entrecoupée de grandes clairières herbeuses, résultant probablement des propriétés édaphiques surdrainantes des substrats sableux.

L'espace situé entre les marigots affluents du Touguyiré est constitué d'une mosaïque où des rizières fonctionnelles voisinent avec des salines ou des rizières en friches recouvertes d'herbacées halophytes et des tannes inondés. Les salines se trouvent en général au centre ou à proximité de tannes inondés (subissant une inondation biquotidienne). L'image ayant été captée à marée haute, l'eau de mer a envahi certaines zones nues en arrière mangrove, rendant leur différenciation difficile par le seul biais de la télédétection. Les tannes vifs, parfois aussi exploités en salines, de par leur situation plus éloignée des réseaux hydrographiques, ne sont inondés que lors des marées de vives-eaux

Des salines peuvent aussi être installées à la périphérie de rizières fonctionnelles, là où la terre est plus salée, ou sur d'anciennes rizières, où on laisse entrer l'eau de mer pour qu'elle s'évapore, ce sont alors des tannes vifs d'origine anthropique. A proximité des salines se trouvent les greniers à sel.

Dans la partie centrale de l'île, la terrasse sableuse qui se prolonge en rive droite du Kénindé a été le lieu de la première implantation permanente à Kabak. Densément peuplée, elle est aussi le support d'une agriculture pluviale à base de manioc qui se concentre autour des villages. Plus loin, se développent de grandes étendues de savanes herbeuses, donnant son nom au village de Filitagui (en soussou « fili » signifie « grandes herbes », et, « tagui », « au milieu »). En mars, ces graminées sont coupées pour les usages domestiques (couverture des habitations, fourrage). Ensuite, à l'approche des pluies, la savane est mise à feu afin de lutter contre les chenilles processionnaires qui menacent la riziculture.

Une série d'ilôts latéritiques portant un couvert forestier dégradé émerge de la terrasse sableuse et se prolonge en direction du Kénendé.

Le Sud et l'Ouest

Au sud et à l'ouest, en avant de la terrasse sableuse, s'étend un très vaste domaine de mangroves de front de mer entrecoupé d'un système de cordons sableux, marqué par un réseau hydrographique peu développé. C'est sur ce domaine que se sont concentrés depuis quarante ans les efforts d'aménagement qui ont marqué l'île de Kabak.

Dès 1951, une étude topographique au 1/5.000^{ème} est réalisée par le Génie Rural[1]. Cette étude prépare l'aménagement d'un domaine de 1.500 ha, dont l'essentiel est protégé par les cordons sableux, mais prévoit aussi l'édification d'une digue isolant la face sud de l'île. La mise en place d'un système de drainage trop profond entraîne immédiatement l'assèchement et l'acidification de sols potentiellement acides. Dans cette zone, les rendements baissent et des terres rizicoles sont perdues. Par ailleurs, les ouvrages, mal conçus et mal

[1] MEREDIEU J. de. (1951) : Étude des possibilités d'aménagement hydraulique de l'île de Kabak. A.O.F. , Service de l'Agriculture, Section du Génie Rural , 41 p. DNGR, Conakry

LEGENDE

- Roches nues
- Formations forestières
- Palmiers
- Savanes et cultures
- Savanes herbeuses
- Zones humides d'eau douce sur plateau
- Avicenia
- Rhizophora + Avicenia
- Rhizophora
- Rizières de mangrove
- Rizières de riz flottant
- Rizières de contre-saison
- Rizières en friche
- Zones humides d'eau douce en mangrove
- Tannes inondés
- Sable, Tanne vif
- Mer, Fleuves
- Canaux principaux
- Canaux secondaires
- Digues
- Ouvrages
- Contours
- Pistes
- Agglomérations
- Villages

CARTE D'OCCUPATION DU SOL DE L'ÎLE DE KABAK

9°27N 9°24N 9°21N 9°18N 9°15N

13°19W

13°21W

13°24W

13°27W

KENINDE

FORECARIAH

TOUGUYIRE

MOREBAYA

Kitouki
Mouki
Khuniya
Gbinyi
Saisouya
Daoudaya
Yomouya
Karangbané
Keka
Goré
Fodekoleya
Bolimanda
Matouya
Wondima
Fodeya
Filitagui
Sèmèn
Wondifili
Youlayen
Baworoya
Kakendy
Fenbemoussaya
Sourima
Yelikéri
Wonrigbéya
Sourikonyé
Mbembaya
Tomironya
Lokaya
Kigbéré
Kassaré
Melibouri
Fandiélaya
Kamassogossoga
Kinaté
Gberebouri
Fanabaya
Kenendé
Kaleyiré
Khadilaya
Tonguiron
Fonima
Kokobouny
Gbélia
Sourima
Siremaliguia
Tranquilya
Sangbon
Manké
Bakia mer
Fafendé
Setiny
Kaleyiré
Kamalon
Saidouya
Yelibanet
Kalia
Tolomoion
Kamémé
Bossimiyah
Yankaya
Demoukouloumen
Bomodouya
Yetiya
Kareya
Dembaya
Actuel Finci
Konimodia
Matakang

N
0 1 2
Kilomètres

Projection UTM28, Ellipsoïde de Clarke 1880

Source : SPOTIMAGE
Traitement : Observatoire de la Mangrove

OBSERVATOIRE DE LA MANGROVE
IRD
CONAKRY

entretenus car nécessitant de la part des paysans un surcroît trop important de travail, se dégradent rapidement au point que des intrusions salines sont constatées dans le périmètre. Les paysans réagissent en barrant les drains secondaires afin d'isoler leurs rizières de l'impact négatif de l'aménagement[2]. En 1967, Suite à une étude menée par le bureau d'études HARZA, 266 ha sont concernés par une tentative de réhabilitation, sans plus de succès que pour l'intervention de 1951.

La grande opération d'aménagement de Kabak est engagée entre 1975 et 1978 par la Chine. Les 1.500 ha initiaux sont concernés par une nouvelle tentative de réhabilitation, et 800 ha supplémentaires sont gagnés sur la plaine de front de mer par l'édification d'une digue qui longe le trait de côte. Moins de deux ans après sa construction, la modification des conditions hydro-climatiques initie une phase de dévasement en front de mer, mettant la digue à portée de la houle qui finit par la rompre, envahissant le périmètre[3].

Les paysans qui ne s'étaient que timidement implantés dans la partie protégée par la digue de front de mer ne font aucun effort pour conserver ce secteur, et reportent l'essentiel de leur effort dans la zone de riziculture traditionnelle entre les cordons fossiles.

Il faudra attendre 1996, pour qu'une nouvelle tentative de réhabilitation soit entreprise. Le PDR (Projet de Développement Rural), financé par la Banque Arabe de Développement reprend l'aménagement chinois en acceptant de perdre une partie du périmètre gagné en front de mer en 1978. Pour l'ensemble du périmètre, le système de drainage à été entièrement repensé et les ouvrages reconstruits. La main-d'œuvre locale a été mise à contribution dans l'édification d'un réseau de digues et de drains secondaires qui quadrillent la plaine entre la grande digue et les cordons littoraux. Par ailleurs, une nouvelle digue, techniquement identique, est édifiée en retrait par rapport à la digue chinoise. Cet ouvrage s'est rompu en février 2000. En effet, la phase de dévasement se poursuit actuellement en front de mer et les *Avicennia* plantés en avant de l'ouvrage ne permettront pas de stopper ce processus.

La digue comporte plusieurs points de faiblesse qui correspondent aux endroits où des chenaux pénétrant dans la plaine sont barrés. Le point le plus positif à l'heure actuelle pour l'île de Kabak est son désenclavement, obtenu grâce à la mise en service d'un bac neuf qui fait la rotation entre l'île et le débarcadère et à une piste très roulante qui relie la route goudronnée au débarcadère.

L'histoire des échecs des projets d'aménagements à Kabak est une illustration de la non prise en compte des spécificités des dynamiques hydrosédimentaires des milieux de mangrove. En effet, le trait de côte est en perpétuelle évolution. La comparaison du trait de côte de 1953 et de celui de 1992 permet d'évaluer les effets de la phase d'érosion du front de mer qui, avec des pulsations, se poursuit depuis quatre décennies.

Les 850 ha de rizières regagnés sur les terres laissées en friches après la rupture de la digue chinoise, et actuellement sous la menace d'une nouvelle rupture, ne font l'objet que d'une mise en valeur très extensive (semis direct sans labours ni dessouchage). Seuls les 1.500 ha protégés par les cordons bénéficient d'un important investissement en travail, avec des itinéraires techniques complets comportant endiguements, labours et repiquage. Face aux échecs successifs de l'aménagement en front de mer, les paysans ont adopté une stratégie de report de l'effort dans les zones les plus sécurisées face aux intrusions salines, préférant des terres moins fertiles et marquées par la contrainte d'acidité. Notons qu'en 1999, les aménagements par les paysans continuent, et que 217 ha sont regagnés sur les terres plus ou moins abandonnées au nord-ouest entre Saidouyah et Kaleyiré.

Seuls éléments stables et exondés au sein du domaine de front de mer, les cordons sableux supportent un habitat dense et quasiment continu le long des pistes. Les grandes plantations de cocotiers qui les recouvrent sont une des spécificités de Kabak.

Matakang, (forêt de singe) est une île rocheuse raccordée à Kabak par un étroit isthme sableux bordé d'*Avicennia*. Quelques rizières occupent les parties vaseuses de sa façade est, mais les hauteurs qui forment la plus grande partie de l'île sont recouvertes d'une forêt continentale de type mésophile. La densification du peuplement de l'île, lieu chargé à l'origine d'une forte connotation religieuse, est un phénomène récent lié au développement de la filière pêche artisanale professionnelle.

En effet, la pêche, qui est depuis longtemps une activité traditionnelle associée à la riziculture, est pratiquée par les populations locales dans une optique essentiellement vivrière. Comme sur toute la côte guinéenne cette pêche vivrière exploite les chenaux et estuaires accessibles à pied ou aux embarcations non motorisées. Parallèlement, le développement de la pêche artisanale professionnelle, favorisé par la proximité des grands marchés de Conakry, en pleine expansion[4], a entraîné l'implantation de plusieurs débarcadères de pêche artisanale : Konimodia sur la côte ouest, Khuny au sud-est et Matakang sur le promontoire rocheux du même nom. Ces débarcadères comportent des campements, parfois importants, qui accueillent les pêcheurs professionnels ainsi que leurs familles. Une part de cette population, provenant de toute la côte des Rivières du Sud, est en cours de sédentarisation.

[2] MEREDIEU J. de. (1960) : Rapport provisoire au gouvernement de la République de Guinée sur les possibilités d'aménagement hydro-agricole des terres rizicultivables de la Basse Guinée. ONU, FAO, 35 p. DNFF, Conakry.

[3] BDPA (1985) : Etude des contraintes au développement des cultures vivrières en Guinée littorale. Ministère de la Coopération et de l'Agriculture. 140 p. Ministère de la Coopération. Paris.

[4] Depuis Kabak, une heure de pirogue suffit à atteindre les ports de la corniche sud de Conakry, directement reliés aux marchés de Madina et de Niger.

KAKOSSA

Kakossa, sous-préfecture insulaire

A une quinzaine de kilomètres au sud de Conakry par la mer, la sous-préfecture de Kakossa relève de la Préfecture de Forécariah.

Au sud une vaste étendue latéritique portant une forêt semi-décidue encore relativement bien conservée donne à Kakossa une originalité régionale marquée. En effet dans un contexte de raréfaction du couvert forestier, la forêt de Layah présente un intérêt écologique important. Le reste de l'île est constitué d'anciennes vasières, d'origine fluvio-marine, sillonnées de multiples cordons sableux qui portent les villages et servent d'axes terrestres de communication.

Les cordons sableux ont également structuré le réseau hydrographique qui draine Kakossa. La plaine de front de mer, répartie entre les districts de Menyiré, Sambouyah et Taouyah est drainée transversalement par deux chenaux de marée. Le Bolo, au sud, ne fonctionne plus correctement car une langue de sable s'est plaquée devant son embouchure formant un seuil au-dessus du niveau de drainage. Le Labouyah draine la partie nord de la plaine de front de mer et se jette dans la Soumbouya à proximité de l'embouchure. Sur la rive droite de la Morébaya plusieurs marigots drainent le sud de l'île. À l'exception de la Souleymania, ces chenaux de marée (Kiban, Firigui modia et Koukou) sont courts et ont un fonctionnement strictement lié aux courants de flot et de jusant.

Le nord de la plaine centrale est drainé par le Nöröyiré et son affluent le Kousiné. Le Nöröyiré est relié aux deux estuaires encadrant Kakossa, directement vers la Morébaya et grâce à un chenal d'interconnexion avec le Boutouboutou vers la Soumbouya.

La forme de la sous-préfecture et l'historique du peuplement sont à l'origine du découpage administratif actuel. La carte de localisation des districts et secteurs permet d'observer la disparité du découpage. Le sud-est de l'île, le plus morcelé, correspond à la limite entre la partie continentale et la partie marécageuse.

SUPERFICIE DES UNITES ADMINISTRATIVES DE KAKOSSA

(en kilomètres carrés arrondis au dixième)

District	Secteur	Surface
	Kaïnté	1,5 km²
	Sounganyah	3,2 km²
	Layah	14,4 km²
Kaïnté		19,2 km²
	Menyiré	3,2 km²
	Yonkima	1,4 km²
	Khilifili	4,4 km²
Menyiré		9,1 km²
	Labouyah	1 km²
	Sambouyah	13,1 km²
	Amarayah	8,5 km²
Sambouyah		22,7 km²
	Taouyah	9,7 km²
	Maniah	3,4 km²
	Souri-khouly	47,6 km²
Taouyah		60,8 km²
	Yéniah	3,7 km²
	Wondifaré	2,5 km²
	Kaléma	3,2 km²
	Makayah	15,9 km²
	Kansiyiré	6,6 km²
Yéniah		32 km²
KAKOSSA		144 km²

Le district de Yéniah, chef lieu de sous-préfecture, s'étend sur des terres marécageuses en bordure de la Morébaya et offre peu de zones habitables. Il comprend six secteurs qui sont de petite taille à l'exception de celui de Makayah.

Le district de Taouyah, représente une superficie de 60,8 km², soit environ 42 % de la surface de la sous-préfecture. Le seul secteur de Souri-Khouly, avec 47,6 km², est plus grand que chacun des autres districts. Cette hétérogénéité est liée à la nature de ce secteur, en effet le nord de l'île est essentiellement constitué de vasières couvertes de mangroves ne présentant que peu de zones exondées pour l'installation des populations.

Le district de Kaïnté, découpé en trois secteurs, couvre la zone latéritique et la basse terrasse. La forêt semi-décidue qui occupe une large part de ce plateau est comprise dans le secteur de Layah.

Le district de Sambouyah est coupé par le cordon principal qui sépare la plaine de front de mer de la plaine centrale. Les secteurs d'Amarayah et de Sambouyah se partagent la zone médiane de la plaine de front de mer, le secteur de Sambouyah débordant en outre sur la plaine centrale.

Au sud, enfin, le district de Ménviré, qui est le plus petit avec 9,1 km², est découpé en trois secteurs : Menyiré, Yonkima et Khilifili. Le secteur de Khilifili est considéré par les insulaires comme étant l'un des plus isolé de l'île, il est chargé de mystère et la coutume locale veut qu'un étranger ne doive pas y passer la nuit sous peine de ne pas en repartir. Bien que marquant l'embouchure de la Morébaya ce secteur souffre d'un accès difficile par la mer. En effet, une importante vasière, s'étendant sur plus de cent mètres et des bancs de sables instables, rendent très aléatoire l'approche de la côte.

A 63 kilomètres de Forécariah, Kakossa peut être atteinte à partir de la route nationale 4 (Coyah - Forécariah) selon deux itinéraires.

D'une part par la piste Maférinya-Touguyiré réhabilitée en 1997 par l'entreprise Razel. A partir du débarcadère de Touguyiré l'accès à la sous-préfecture s'effectue alors en pirogue. Occasionnellement, le bac qui assure la traversée vers Kabak, permet le passage de véhicules sur Kakossa. Les opérations d'embarquement et de débarquement sont malaisées en raison de l'absence d'infrastructures. En effet l'appontement construit à Layah en 1954 par la société Dumez a totalement disparu et il faut une marée minimale de 3,5 m pour pouvoir approcher la petite plage du port de Menyiré afin de descendre le véhicule dans la Morébaya.

D'autre part depuis le carrefour de Moribaya, par la piste jusqu'au débarcadère de Kotet que seule la Morébaya sépare de Kakossa.

Les communications avec l'île se font également avec le port de Bonfi (Matam) à bord de pirogues qui assurent l'essentiel du transport vers la capitale. Plusieurs petits ports de Kakossa sont concernés par ces liaisons hebdomadaires. La majeure partie du trafic suit une route qui longe la côte depuis Conakry pour remonter l'estuaire de la Soumbouya et desservir les différents villages de l'île en utilisant le Nöröyré.

Enfin Kakossa communique beaucoup avec l'île voisine de Kabak. Les pirogues partant de Menyiré s'arrêtant souvent au débarcadère de Sangbon.

LOCALISATION DES DISTRICTS ET SECTEURS DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE KAKOSSA

13°33 W 13°30 W 13°27 W 13°24 W 13°21W

9°33 N 9°30 N 9°27 N 9°24 N

COMMUNE DE MATOTO

WONKIFONG

MAFÉRINYAH

OCÉAN ATLANTIQUE

SOUMBOUYA

BOUTOBOUTOU

TOUGUIKÉRÉ

NÔROYRÉ

KOUKOU

KIBAN

BOURAMAYA

Souri-khouly

Taouyah

Kansiyiré

Maniah

Kaïnté

Sounganyah

Kalèma

Wondifaré

Amarayah

Yéniah

Makayah

Sambouyah

Labouyah

Yonkima

Menyiré

Khilifili

Layah

LÉGENDE

- Chef lieu de sous-préfecture
- Chef lieu de district
- Secteurs

Districts

- Kaïnté
- Menyiré
- Sambouyah
- Taouyah
- Yéniah

- Pistes
- Hydrographie

N

0 1 2

Kilomètres

Projection U.T.M. 28, Ellipsoïde de Clarke 1880

Source: sous-préfecture de Kakossa, 1999

OBSERVATOIRE DE LA MANGROVE IRD CONAKRY

La population de la sous-préfecture de Kakossa

La population de la sous-préfecture de Kakossa présente une répartition très inégale. Cette répartition, essentiellement commandée par les conditions naturelles, est également liée à l'histoire du peuplement.

Originaires de la zone de Wonkifong, les premiers habitants de Kakossa appartenaient au groupe Mendényi. Ils cultivaient le plateau côtier et les terres marécageuses au nord du Nöröyiré constituaient leur terroir de mangrove. La colonisation de l'île, probablement au cours du XVIIIème siècle, fut très progressive. Les premiers occupants s'installaient dans des campements provisoires pendant les saisons de culture.

Progressivement, avec l'essor des activités rizicoles et la pression démographique sur le plateau côtier, de petits groupes se sont fixés sur les cordons sableux à proximité des zones cultivées. Le sud de l'île, qui offrait de meilleures conditions de vie et un terroir plus diversifié, fut le premier lieu d'implantation définitive. La forêt de Layah, qui présente de nombreux atouts dans un contexte marécageux, ne fut pas concernée par ce peuplement qui s'établit préférentiellement sur ses marges et ce, probablement, en raison du caractère sacré attribué à cette forêt.

Aujourd'hui, cette histoire du peuplement s'inscrit encore largement dans la répartition de la population. Ainsi, les secteurs aux marges sud de la forêt de Layah et ceux du cordon principal de Yéniah représentent 51 % de la population totale de l'île pour seulement 7 % de la superficie de Kakossa. Les autres secteurs, périphériques de cette zone historique de peuplement, sont plus étendus et moins peuplés, à l'exception des secteurs de Souri Khouly qui comprend un port de pêche relativement important, et de Taouyah qui s'est développé au cœur d'un terroir rizicole riche et concentré autour du village.

Le district de Sambouyah qui a la plus faible population de la sous-préfecture, a été créé en 1999. Il est le fruit d'un découpage administratif du district de Menyiré.

REPARTITION DE LA POPULATION DE KAKOSSA PAR DISTRICT EN 1999

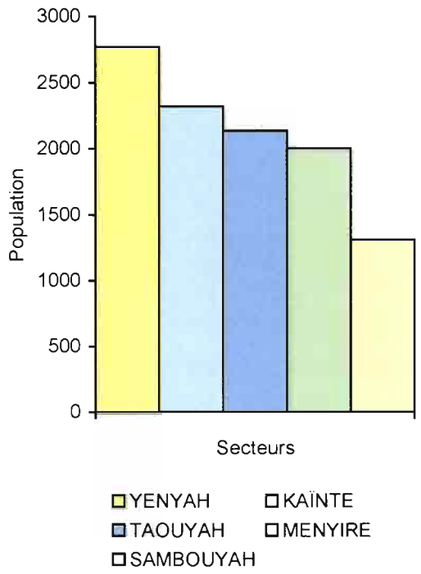

Cette redéfinition des limites administratives est née d'une volonté locale et s'explique par le fait que les trois villages (Sambouyah, Labouyah et Amarayah) peuvent désormais, en formant un district, prétendre à un niveau minimum d'équipement.

Cependant, les données statistiques recueillies en 1999 n'intègrent pas ce nouveau découpage, les données démographiques de Sambouyahh n'apparaissent donc pas dans les graphiques suivants.

L'analyse de la structure par âge de la population de Kakossa montre un déséquilibre entre la population active et la population d'inactifs. Ce déséquilibre est plus fort dans les districts de Kaïnté et Taouyah où les 15–60 ans ne représentent que 28 % de la population totale. Dans les deux autres districts, la population des 15–60 ans est de 34 % pour Yéniah et 40 % pour Menyiré. Cette disparité peut être liée au fait que les emplois sont plus diversifiés dans ces deux districts qui ont des fonctions administratives et commerciales plus importantes.

STRUCTURE PAR AGE DES DISTRICTS DE LA SOUS-PREFECTURE DE KAKOSSA EN 1999

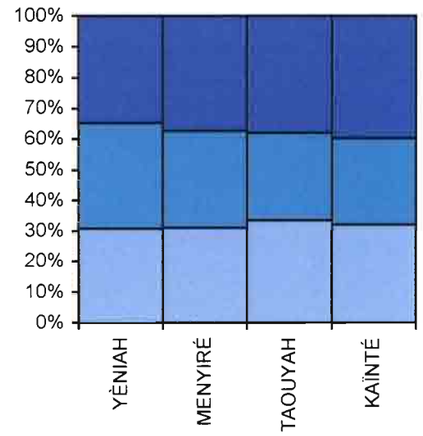

L'analyse de ce tableau révèle également l'importance des plus de 60 ans qui comptent pour plus de 34 % du total de la population et même 39 % pour le district de Kaïnté. Cette part importante des personnes âgées est certainement liée à la proximité de la capitale. Faute de travail rémunérateur sur place et en raison de l'enclavement, les jeunes et les adultes partent en ville et reviennent à Kakossa pour leur retraite.

Ces migrations concernent également les femmes. En effet, contrairement à ce que l'on observe souvent dans ce genre de situation, le graphique ci-dessous montre un équilibre entre hommes et femmes. Celles-ci ont un poids relatif compris entre 52 et 55 %, ce qui laisse à penser qu'elles participent aux migrations des classes d'âge actives vers la capitale.

REPARTION DE LA POPULATION PAR SEXE DANS LES DISTRICTS DE LA SOUS-PREFECTURE DE KAKOSSA EN 1999

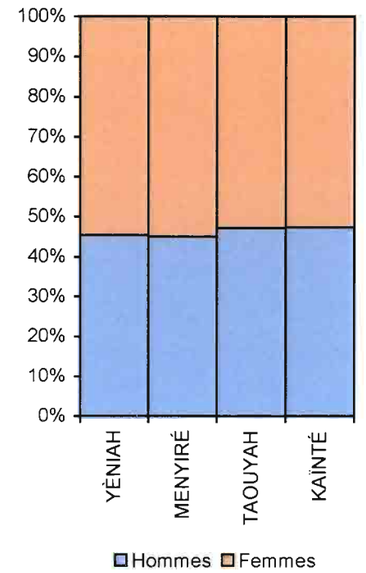

Ces analyses se confirment avec les densités de population. Les secteurs les plus densément peuplés sont les plus anciennement habités, ainsi Kaïnté présente une densité de 801 hab./km², Yéniah 633 hab./km². La faible densité de population du district de Kansiyiré (75 hab./km²), pourtant établi sur un large cordon, est liée à la configuration du réseau hydrographique. En effet, le cordon de Kansiyiré est séparé de celui de Yéniah par le Nöröyré, marigot profond dans lequel les courants de flot et de jusant sont forts, ce qui isole partiellement ce district.

Au total la population de Kakossa est relativement faible en regard des potentialités de l'île. Il faut y voir la conséquence du poids de l'isolement.

POPULATION ET DENSITÉS DES SECTEURS DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE KAKOSSA

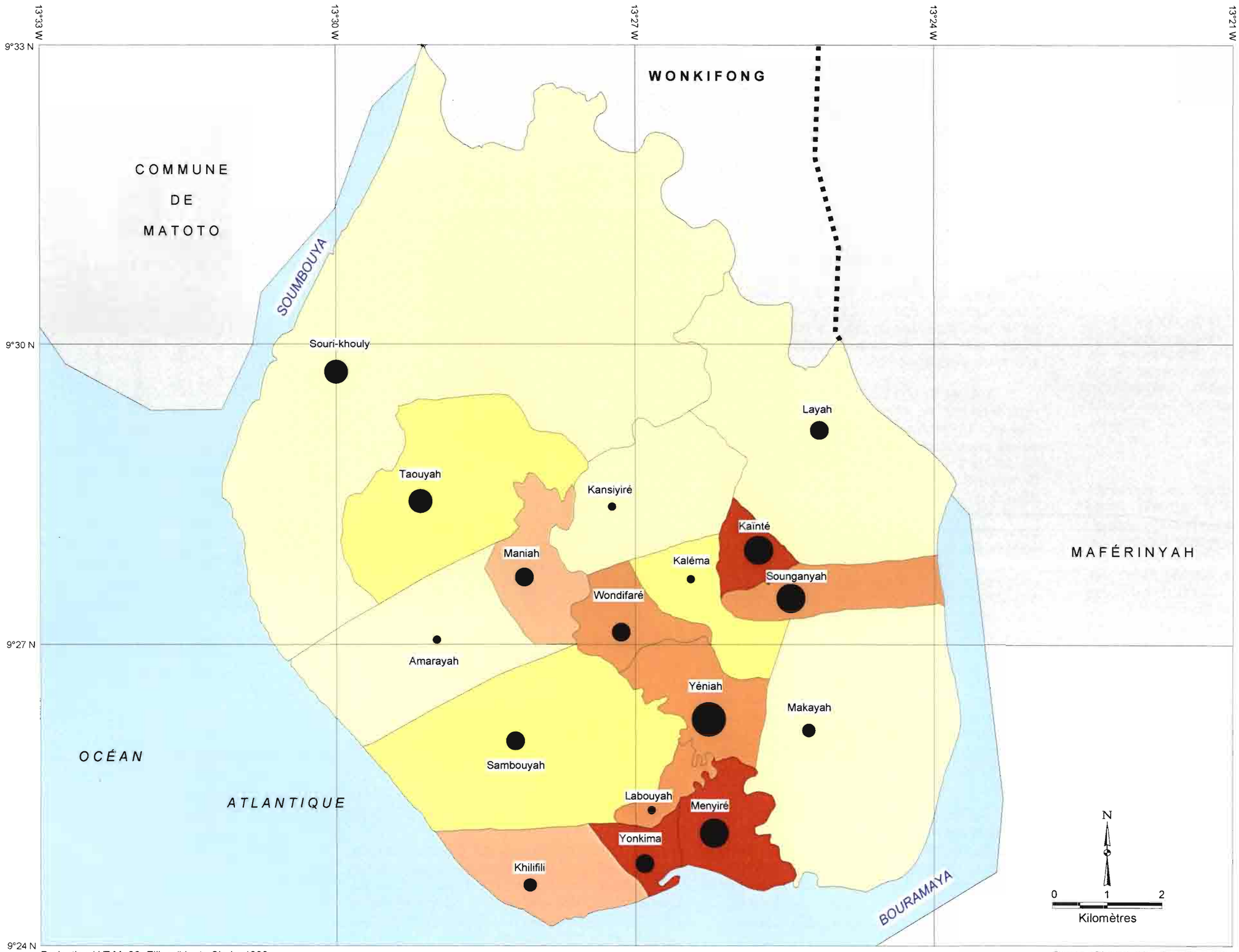

LÉGENDE

Population

- 200 - 350 hab
- 3500 - 550 hab
- 550 - 750 hab
- 750 - 850 hab
- 850 - 1 000 hab
- 1 000 - 1 100 hab

Densité

- < à 50 hab/km²
- 50 - 100 hab/km²
- 101 - 200 hab/km²
- 201 - 400 hab/km²
- > à 400 hab/km²

Projection U.T.M. 28, Ellipsoïde de Clarke 1880

Source: Observatoire de la Mangrove

OBSERVATOIRE DE LA MANGROVE IRD CONAKRY

Les infrastructures de la sous-préfecture de Kakossa

Les liaisons avec la sous-préfecture de Kakossa se font en pirogues et, exceptionnellement, par le bac. Plusieurs petits débarcadères permettent l'accès aux pirogues qui la relient aux sous-préfectures voisines et à la capitale.

Elles assurent le transport des marchandises et des passagers depuis Yéréfoukhé à l'embouchure de la Soumbouya et les petits débarcadères sur Le Nöröyiré vers le port de Bonfil deux fois par semaine.

Au sud depuis Ményiré, Baribadon et Khilifili, les échanges se font principalement avec l'île de Kabak et le débarcadère de Touguyiré. Ces ports sont handicapés par la présence d'une large vasière, partiellement découverte à marée basse, qui limite l'accès aux plages. Le chargement des pirogues s'effectue souvent par portage des colis à travers la vasière.

L'absence d'infrastructures portuaires permettant l'accès simple à un bac, rends difficile le débarquement des véhicules. Actuellement, le point de débarquement utilisé occasionnellement est la petite plage de Menyiré qui peut être approchée par le bac de Kabak par une marée minimum de 3,5m. Il est alors obligatoire de descendre le véhicule dans les eaux de la Morébaya et de parcourir ainsi les quelques mètres qui séparent le bac de la plage.

Cette situation a entraîné l'absence d'entretien ou de construction de pistes, les déplacements sur l'île s'effectuant à pied, à bicyclette ou, rarement, en deux roues motorisés. Sur les 58 km de pistes de l'île, 42 km sont en mauvais état et 12 seulement sont de qualité moyenne.

Ce déficit en infrastructures de communications provoque un enclavement interne qui a des conséquences sur la vie quotidienne de l'île. Ainsi, Kansiyiré, à moins de 4 kilomètres du chef lieu de sous-préfecture, ne peut pas être rallié par voie terrestre, la piste Yéniah-Kansiyiré étant interrompue par le Nöröyré.

Ces problèmes de communications ont des répercussions sur l'ensemble de la vie sociale de Kakossa.

En ce qui concerne l'éducation il existe une différence marquée entre le nord et le sud de la sous-préfecture.

En 1999, quatre écoles primaires publiques fonctionnent. Au total 203 élèves fréquentent les établissements scolaires de la sous-préfecture. Le taux de scolarisation est extrêmement bas, inférieur à 20 %[1]. Cette faible fréquentation du primaire peut être expliquée par la répartition des écoles. En effet seule la moitié sud de Kakossa bénéficie d'infrastructures d'enseignement.

L'école de Yéniah, crée en 1960, est la plus ancienne de Kakossa. Elle compte trois classes 137 enfants dont 40 filles (29 %) soit 45 élèves par classe. Les autres écoles sont dans les secteurs de Sangoyah (Kaïnté), Menyiré et Sambouyah. Le district de Taouyah est dépourvu d'école, ainsi les enfants du chef-lieu de district doivent parcourir environ 6 kilomètres pour atteindre la première école, ceux des villages de Yéréfoukhé ou Souri-Khouli sont à environ 10 kilomètres d'une école. Entre le village de Layah et l'école de Sounganyah, il y a 5 kilomètres de piste dont trois dans la forêt. On peut penser que cette contrainte influe sur la scolarisation et son efficacité.

Kakossa est dotée, comme toutes les sous-préfectures de Guinée Maritime, d'un centre de santé primaire installé à Yéniah et tenu par deux assistants techniques de santé. Un poste de santé fonctionne à Taouyah avec un assistant technique. La construction d'un second poste de santé est envisagée à Menyiré en 2000.

Le système de santé est complété par une sage femme qui pratique les accouchements au centre de santé et à domicile. Seuls les soins primaires peuvent être dispensés, pour tous les cas plus graves, il est nécessaire d'évacuer les patients vers le continent ce qui pose avec acuité le problème des moyens de communications, il faut souvent attendre plusieurs heures pour pouvoir prendre une pirogue.

[1] Évaluation réalisée à partir des données statistiques fournies par la sous-préfecture.

La fréquentation des structures de santé montre des pics de fréquentations bien marqués en mars, à la fin de la saison sèche, quand les températures sont fortes et l'eau plus rare et de médiocre qualité, mais également en septembre qui correspond à la fin de la saison des pluies et à une période de travail intense, enfin, en décembre, quand les nuits plus fraîches provoquent de nombreux refroidissements notamment chez les personnes âgées.

MORBIDITE MENSUELLE ENREGISTREE AU CENTRE DE SANTE DE YENIAH EN 1998

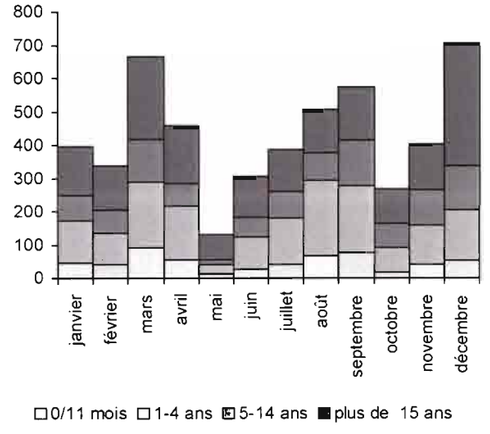

Les principales maladies représentées sur l'île, outre les maladies infantiles, sont d'ordre respiratoire et infectieux. Chaque année l'île connaît une épidémie de choléra en fin de saison sèche à cause de la dégradation de la qualité de l'eau.

En effet Kakossa ne dispose pas de forages et doit compter sur les 27 puits et 16 citernes de l'île. Ces points d'eau sont inégalement répartis dans la sous-préfecture, Taouyah par exemple ne dispose pas de puits car la nappe phréatique est salée.

REPARTITION DES POINTS D'EAUX PAR DISTRICT SELON LE TYPE EN 1999

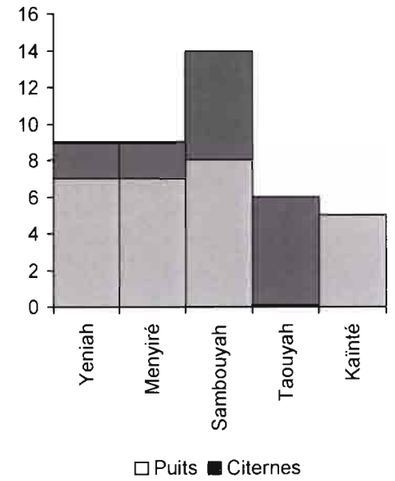

Le district de Kaïnté est le seul à bénéficier d'eau douce toute l'année, tous les autres districts rencontrent des problèmes d'approvisionnement en saison sèche quand les citernes sont vides, car la teneur en sel de la nappe phréatique augmente alors fortement.

Kakossa présente donc un sous-équipement important et un enclavement relatif qui handicape fortement son développement. Aujourd'hui presque tous les habitants de l'île ont un parent à Conakry qui assure, à travers des transferts monétaires, une partie de leurs besoins.

INFRASTRUCTURES DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE KAKOSSA

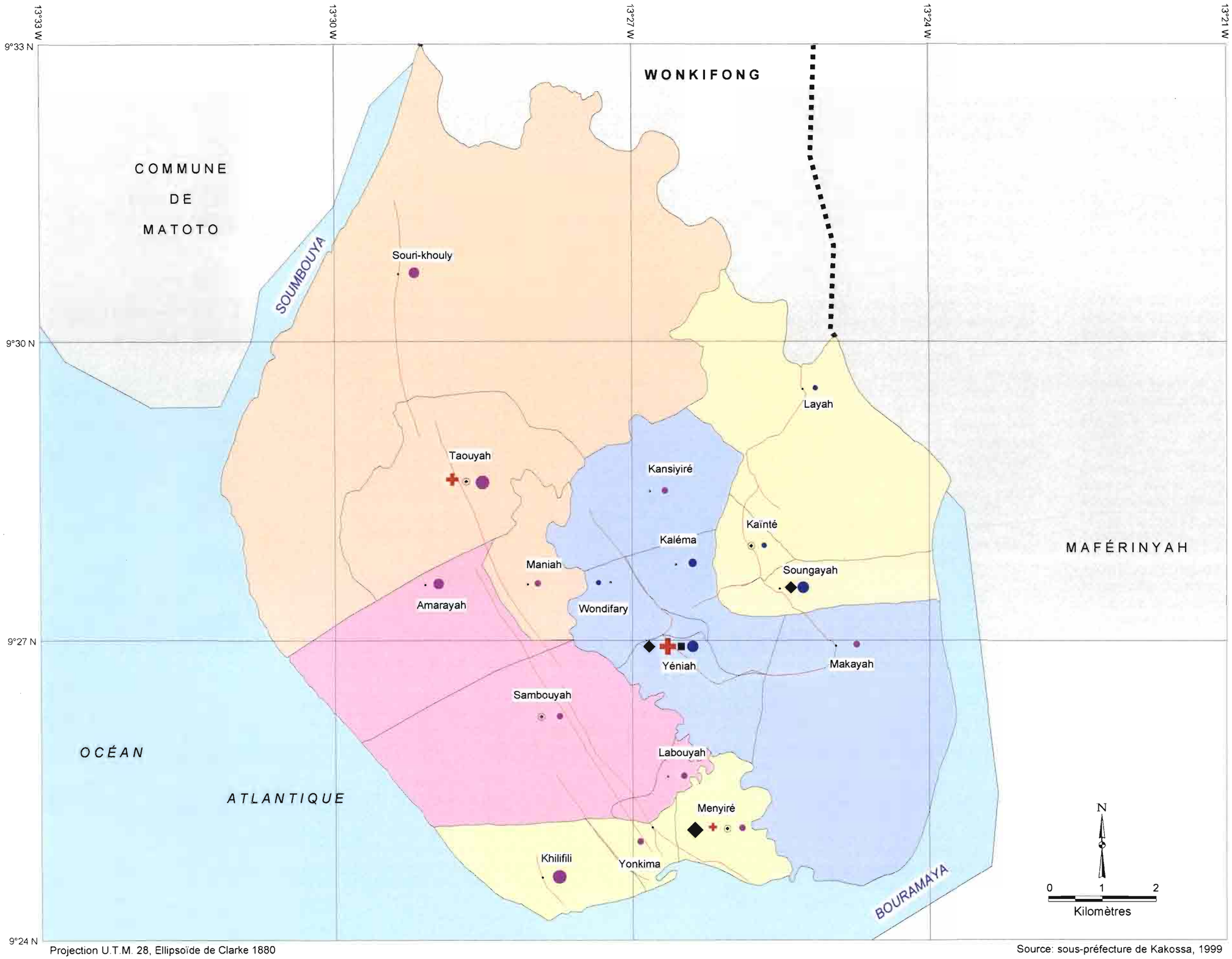

LÉGENDE

- Chef lieu de sous-préfecture
- Chef lieu de district
- Secteurs

Ecoles primaires publiques

- 1école
- 2 écoles

Santé

- Centre de santé
- Poste de santé
- Poste de santé en projet

Points d'eau

- 1 Citerne
- 2 Citernes
- 3 Citernes
- 1 Puit
- 2 Puits
- 3 Puits
- 6 Puits

Districts

- Kaïnté
- Menyiré
- Sambouyah
- Taouyah
- Yéniah

Pistes

Projection U.T.M. 28, Ellipsoïde de Clarke 1880

Source: sous-préfecture de Kakossa, 1999

OBSERVATOIRE DE LA MANGROVE IRD CONAKRY

Occupation du sol de la sous-préfecture de Kakossa

L'image Spot à partir de laquelle a été réalisée la carte au 1/50.000^{ème} de la sous-préfecture de Kakossa a été acquise le 24 mars 1992 à 11 h 28, en saison sèche et à marée haute.

L'île de Kakossa se situe entre les latitudes 9°24N et 9°33N, et les longitudes 13°24W et 13°31W. Elle est située au nord-ouest de l'île de Kabak. Elle est encadrée par la Soumbouya à l'ouest et la Morébaya à l'est.

L'occupation du sol de l'île est liée à ses caractéristiques morphopédologiques et hydro-sédimentaires. La lecture de la carte permet d'identifier trois grandes zones.

Au nord un grand domaine estuarien commandé par les réseaux hydrographiques du Touguikere et du Nöröyiré, tributaire de la Morébaya. Ce réseau limite l'île au nord, s'adosse au cordon de Souri Khouly à l'ouest et au plateau latéritique de la forêt de Layah au sud-est. Ce plateau, prolongé par une terrasse sableuse, constitue une seconde zone occupant la partie centre-est de l'île. Enfin, un grand domaine de vasières au réseau hydrographique peu développé s'étend sur toute la partie ouest et sud de l'île, en avant du cordon Souri Khouly-Maniah-Menyiré. Il se prolonge au sud par la zone comprise entre les cordons de Yéniah et Menyiré jusqu'à la rive droite de la Morébaya.

Le peuplement de Kakossa a débuté par la colonisation de la zone continentale composée des affleurements de cuirasse et de la terrasse sableuse en partie recouverts par une des dernières forêts dense de Guinée Maritime, celle de Layah. Il a commencé à partir des villages continentaux voisins par l'implantation de campements provisoires facilitant la mise en valeur saisonnière du potentiel écologique de l'île : extraction du sel, exploitation des palmeraies à huile et progressivement, riziculture.

Vers le sud, la forêt de Layah cède progressivement la place à un paysage plus densément peuplé fait de savanes herbeuses alternant avec des cultures pluviales. A l'origine à vocation vivrière, cette agriculture tend à se monétariser avec l'introduction récente du manioc comme culture de rente.

Le vaste domaine de vasières qui s'étend à l'ouest et au sud de l'île se subdivise en deux : la plaine de front de mer en avant du cordon Souri Khouly-Maniah-Menyiré d'une part, et d'autre part, entre les cordons, la plaine qui se prolonge par la vasière bordant la rive droite de la Morébaya. Le fonctionnement hydro-sédimentaire de cette plaine est marqué par une différenciation nord-sud que l'on retrouve en d'autres endroits de la côte.

La partie nord, à l'amont de la dérive littorale, est en érosion, ce qui a pour effet d'amplifier le volume oscillant pénétrant dans cette zone et de favoriser la structuration d'un petit réseau de chenaux. Cette zone reste pourtant marquée par un caractère endoréique responsable du maintien, durant toute la saison des pluies, d'une importante lame d'eau douce. Cette zone porte une végétation composée d'herbacées dulcicoles (*Heliocharis mutata*). Ce plan d'eau temporaire est le support d'une pêche en eau douce qui mobilise des habitants de tous les villages de l'île.

Dans sa partie sud, la plaine est affectée par une dynamique hydro-sédimentaire inverse. La dérive et les courants de chasse entraînent sables et vases vers l'estuaire de la Morébaya. Les sables se déposent le long de la berge en formant une flèche sableuse et les vases sont entraînées à marée montante dans les courts chenaux qui drainent la partie sud de l'île. L'embouchure du chenal commandant la partie sud de la plaine de front de mer est colmatée par la flèche sableuse en cours d'édification, ce qui entraîne son envasement. Faute de drainage suffisant, cette zone, autrefois cultivée en riz, est aujourd'hui laissée à l'envahissement du *Paspalum vaginatum*. A la périphérie de la plaine de front de mer, le long du cordon fossile et dans certains secteurs proches du trait de côte, les habitants cultivent des rizières régulièrement dévastées par les intrusions salines.

La plaine entre les cordons, moins exposée aux intrusions d'eau salée, est le terroir rizicole initial de Kakossa. C'est essentiellement cette zone qui a fait l'objet d'un projet d'aménagement par la société Dumez en 1954. Contrairement à celui de Kaback, celui-ci fut abandonné dès 1958, au départ de l'administration coloniale. Les aménagements subsistant de ce projet, de faible envergure par rapport à ceux de Kaback, ne sont plus fonctionnels depuis longtemps. La digue édifiée par Dumez devait permettre d'isoler ce secteur des intrusions salines. Le régime hydro-sédimentaire de cette plaine est commandé par un réseau de chenaux tributaires du Nöröyiré.

Plus vers le sud, un interfluve sépare le réseau du Nöröyiré d'un réseau très peu développé se déversant directement dans la Morébaya. Une seconde digue, s'appuyant sur la terrasse sableuse au nord-est et sur le cordon de Menyiré au sud-ouest barre ce secteur. La vanne est bloquée en position à moitié fermée, entraînant un retard de l'évacuation des inondations de saison des pluies, ce qui oblige à une mise en culture tardive et expose à un risque de déficit hydrique en fin de cycle.

La grande zone estuarienne au nord de l'île est soumise à un marnage important et ne comporte aucune terre exondée. Elle est très peu habitée et sa mise en valeur agricole est limitée. La pénétration dans cette zone se fait essentiellement en pirogue par le biais des chenaux, ce qui permet l'exploitation forestière des massifs de *Rhizophora*, essence privilégiée pour le fumage du poisson. En arrière des rideaux de *Rhizophora*, quelques petits tannes vifs disséminés au milieu des massifs d'*Avicennia* permettent l'exploitation du sel. La saliculture nécessitant une présence permanente, ceux qui la pratiquent dans cette zone en saison sèche sont obligés d'établir des campements saisonniers en pleine mangrove. Quelques rizières ont aussi été ouvertes dans cette zone qui, malgré l'éloignement et la forte contrainte de salinité, bénéficie de bonnes conditions de drainage.

LEGENDE

- Roches nues
- Formations forestières
- Palmiers
- Savanes et cultures
- Savanes herbeuses
- Zones humides d'eau douce sur plateau
- Avicenia
- Rhizophora + Avicenia
- Rhizophora
- Rizières de mangrove
- Rizières de riz flottant
- Rizières de contre-saison
- Rizières en friche
- Zones humides d'eau douce en mangrove
- Tannes inondés
- Sable, Tanne vif
- Mer, Fleuves
- Canaux principaux
- Canaux secondaires
- Digues
- Ouvrages
- Contours
- Pistes
- Agglomérations
- Villages

CARTE D'OCCUPATION DU SOL DE L'ÎLE DE KAKOSSA

13°33W 13°30W 13°27W 13°24W 13°21W

9°33N 9°30N 9°27N 9°24N

SOUMBOUYA

NOREYIRE

MOREBAYA

OCEAN ATLANTIQUE

Souri-khouly
Taouyah
Kansiyiré
Kaïnté
Amarayah
Maniah
Kaléma
Sounganyah
Yéniah
Wondifary
Makayah
Layah
Labouyah
Sambouyah
Yonkima
Khilifili
Menyiré

N

0 1 2

Kilomètres

Projection UTM28, Ellipsoïde de Clarke 1880

Source : SPOTIMAGE
Traitement :
Observatoire de la Mangrove

OBSERVATOIRE DE LA MANGROVE IRD CONAKRY

La Guinée Maritime, des espaces en rapide mutation.

A. Synthèse des travaux

La cartographie de l'ensemble des informations thématiques disponibles sur la Guinée Maritime, une cartographie à plus grande échelle pour des sous-préfectures sélectionnées, des enquêtes directes sur un échantillon de villages sur les thèmes des modes de mise en valeur, de leurs contextes ethno-historiques, sociaux et économiques, permettent de dresser un état des lieux. Ces travaux permettent de faire apparaître, pour les secteurs étudiés, les principales dynamiques qui les affectent depuis la libéralisation économique. Deux tendances lourdes se dégagent : la monétarisation croissante des activités dans les campagnes et la polarisation de l'espace régional. Ces dynamiques conjuguées sont porteuses de progrès social mais constituent aussi un nouveau risque pour les ressources.

1. La monétarisation de l'économie rurale

La monétarisation de l'économie rurale est un élément central des dynamiques économiques et sociales à l'œuvre en Guinée Maritime. Influençant les modes de mise en valeur, elle a aussi une importance capitale en termes écologiques. Cette étude n'avait pas pour but de quantifier ce phénomène, mais elle a permis de comprendre par quels mécanismes la monnaie s'est progressivement introduite jusqu'au cœur des stratégies de gestion des populations.

Dans la zone littorale de Guinée, la proximité, voire la simultanéité des influences continentales et océaniques produisent et entretiennent une mosaïque de facettes agro-écologiques extrêmement diversifiées et aux fonctionnements interdépendants. Ce système écologique est exploité à travers des modes de gestion dont le point commun est la recherche de complémentarités entre plusieurs activités menées simultanément. Ces modes de gestion peuvent être qualifiés d'opportunistes car la gestion simultanée de plusieurs activités complémentaires et parfois concurrentes, aussi bien en termes de travail que d'investissement financier, intègre, nécessairement, la plasticité face aux évolutions peu prévisibles des contextes économiques, sociaux, climatiques, hydro-sédimentaires, et même politiques.

Depuis l'indépendance, les systèmes de gestion développés sur tout le littoral combinent un pôle d'activités monétaires et un pôle d'activités vivrières. L'apparition du pôle monétaire est difficile à situer : la commercialisation des surplus de riz dans les années 1920 n'est pas forcément un indice de monétarisation. Ces surplus étaient plutôt le fruit aléatoire d'une agriculture à fort potentiel dans un contexte écologique et démographique favorable. Par ailleurs, cette mise sur le marché des excédents de production ne correspondait pas à une opération d'échange du travail agricole contre de l'argent, mais à un troc.

La généralisation de la monétarisation de l'économie rurale est plus récente. Elle a commencé un peu avant l'indépendance avec celle des échanges qui a ultérieurement entraîné celle des itinéraires techniques. A partir de la Deuxième République l'argent devient une véritable valeur-étalon et un outil de gestion qui permet de décloisonner les activités et d'effectuer, au gré des nécessités, des transferts entre elles. Dans ce cadre, la situation apparaît comme très hétérogène le long du littoral.

A proximité immédiate des villes qui offrent simultanément demande et facilité d'enlèvement, abondance et diversité des possibilités de consommation, le pôle monétaire a pris une importance quasi-exclusive. Les ceintures maraîchères, l'arboriculture ou le petit élevage ne sont cependant pas le signe d'une mono-activité. A l'échelle de l'unité familiale, d'autres activités comme le salariat urbain, sont pratiquées qui permettent souvent de financer l'investissement initial et de compléter les revenus. A cela s'ajoute une rapide monétarisation du foncier.

Les zones intermédiaires sont marquées par la coexistence des activités à finalité monétaire et des activités principalement destinées à l'autoconsommation au sein d'un système de gestion où l'argent joue un rôle de lien entre elles. Dans ce cas, au sein des villages les activités monétarisées sont apparues au cas par cas à la suite d'une conjonction de facteurs aboutissant, localement, à une crise de la riziculture. Cela a été, par exemple, le cas à Douprou à partir des années 80 lorsque l'érosion de la plaine de front de mer conjuguée à la croissance démographique n'a plus permis d'assurer l'autosuffisance en riz. Dans le même temps, le changement social faisait apparaître de nouveaux besoins et le désenclavement de nouvelles opportunités.

Lorsque ces situations locales de crise se produisent, l'agriculture vivrière ne permettant plus de satisfaire les besoins familiaux, leur sécurisation rend l'intensification des activités à finalité monétaire indispensable. Mais, à force de travail constante, il devient alors inévitable de réduire la quantité de travail investie dans les activités vivrières. Dans ce cas, le recours à la main-d'œuvre salariée permet de maintenir au sein de l'unité familiale une riziculture financée par les activités monétaires.

Chaque foyer réalise ainsi en fonction de ses moyens et de ses besoins, un réglage entre activités à but monétaire et activités à but principalement d'autoconsommation, choisissant, à chaque étape des itinéraires techniques, de recourir soit à la main-d'œuvre familiale, soit au salariat en fonction de leurs coûts d'opportunité respectifs. Par ailleurs, l'essor des activités monétaires, lié au désenclavement, laisse aux populations locales une relative indépendance par rapport aux acteurs dominants des filières et la liberté d'organiser ces stratégies au mieux de leurs intérêts.

Les raisons du maintien d'un pôle vivrier important sont multiples. Au premier rang vient probablement la maîtrise du risque : il est considéré comme une assurance face aux aléas des activités monétarisées. Par ailleurs, la rizière conserve une valeur symbolique très forte et fait donc parti des critères de l'honorabilité. Dans le cas particulier de la riziculture baga, cette valorisation sociale se prolonge par une affirmation du foncier, reconnue à travers la mise en valeur. Aussi, les notables de la société baga dépensent souvent de fortes sommes pour mettre en culture le foncier familial et considèrent cette attitude comme l'une de leurs plus importantes responsabilités sociales. Il s'agit d'un investissement à finalité politique et à rentabilité sociale, ce qui ne veut pas dire qu'il ne se traduise pas, à un moment ou à un autre, par un retour financier. Le maintien d'un vaste domaine foncier, la présence de nombreux dépendants, garantissent notoriété, pouvoir et le cas échéant, aide.

Dans les zones les plus enclavées, la monétarisation de l'économie rurale est plus rare et, lorsqu'elle est effective, elle s'effectue brutalement. En effet, la difficulté d'accéder aux marchés urbains diminue la rentabilité des activités monétaires à un point tel qu'elles ne permettent pas d'assurer une fonction de sécurisation. Celle-ci est alors recherchée à travers, d'une part, la qualité d'une mise en valeur rizicole minutieuse qui exploite une panoplie technique très riche, d'autre part, en utilisant au maximum les complémentarités offertes par les différentes facettes écologiques. Mais ce comportement d'aversion au risque nécessite un investissement en travail considérable, qui ne laisse que peu de place aux autres activités. Cela rend, dans le contexte actuel, ces systèmes très fragiles.

En effet, lorsqu'une opportunité de revenus monétaires apparaît, l'enclavement rend difficile son intégration aux systèmes de gestion existants. L'organisation des filières compense l'enclavement par une très forte structuration des nombreux intermédiaires selon un schéma hiérarchique très strict, ce qui entraîne une dépendance exclusive de la main-d'œuvre. Cependant la possibilité d'un gain en numéraire exerce sur les jeunes un attrait comparable à celui des villes dans d'autres circonstances, car en l'absence de possibilités d'évolution du système rural lui-même, il n'existe pas, sur place, d'autre possibilité pour se procurer de l'argent.

L'exemple des Tristao montre que l'arrivée d'une filière monétaire dans ce contexte de fort enclavement ne permet pas son appropriation et son intégration dans un système de multi-activité, comme c'est le cas dans les zones intermédiaires. On observe alors le passage brusque d'un système de production voué à l'autoconsommation, très dépendant des

conditions écologiques, à un système monétarisé étroitement lié à une filière dont le centre de gravité est extérieur à la zone. Ce passage se traduit par une déstructuration du système vivrier et, tout particulièrement, d'une riziculture performante mais très exigeante en temps.

2. Une région fortement polarisée

Le littoral guinéen apparaît comme une zone d'attraction à deux niveaux. La concentration de la population y est visible à l'échelle régionale, mais aussi nationale. Dans un cas comme dans l'autre, elle se traduit par un double mouvement vers les villes et vers les campagnes les plus côtières.

A l'échelle nationale, la polarisation s'exprime avant tout, nous l'avons vu, par la croissance du tissu urbain. Conakry, mais aussi d'autres grandes villes industrielles (Kamsar, Fria) ou commerciales (Kindia) attirent des populations de l'ensemble du pays. En effet, elles proposent, outre des opportunités économiques, une forte concentration d'infrastructures et de services aujourd'hui jugés indispensables. L'attraction urbaine est également sensible dans certains centres secondaires de croissance récente (Dubréka, Forécariah, à un moindre degré Boké, plus récemment Kolaboui, Tougnifily et Tanéné) qui profitent du dynamisme commercial suscité par la monétarisation du marché de certaines productions (poisson, sel).

On constate que les services publics ont du mal à suivre cette très rapide croissance (l'augmentation de la population de Conakry a été de 630 % depuis 1960) et que, de plus en plus, le secteur privé prend le relais dans la fourniture des services de base tels que santé ou éducation.

A l'échelle régionale, la richesse écologique des campagnes du littoral permet une grande diversité d'activités. Ce potentiel, joint à l'existence d'un réseau urbain et de transport relativement dense, crée des opportunités économiques qui poussent de plus en plus de ruraux de l'intérieur de la Guinée Maritime à migrer vers la côte.

Ainsi, le développement de la filière pêche a joué un rôle moteur important. En effet, l'accès à la ressource n'est limité par aucune territorialisation des eaux côtières, et les techniques de pêche artisanales sont consommatrices de main-d'œuvre. Elles s'accompagnent souvent de modalités de rétribution en nature (poisson frais) qui, quand les conditions de conservation par le froid ne sont pas remplies, obligent à développer simultanément une activité artisanale (fumage, salage, séchage) et commerciale. Le poisson transformé est alors, soit vendu sur des marchés locaux, soit exporté vers des marchés régionaux (Sénégal, Mali…) et internationaux (Europe, USA…).

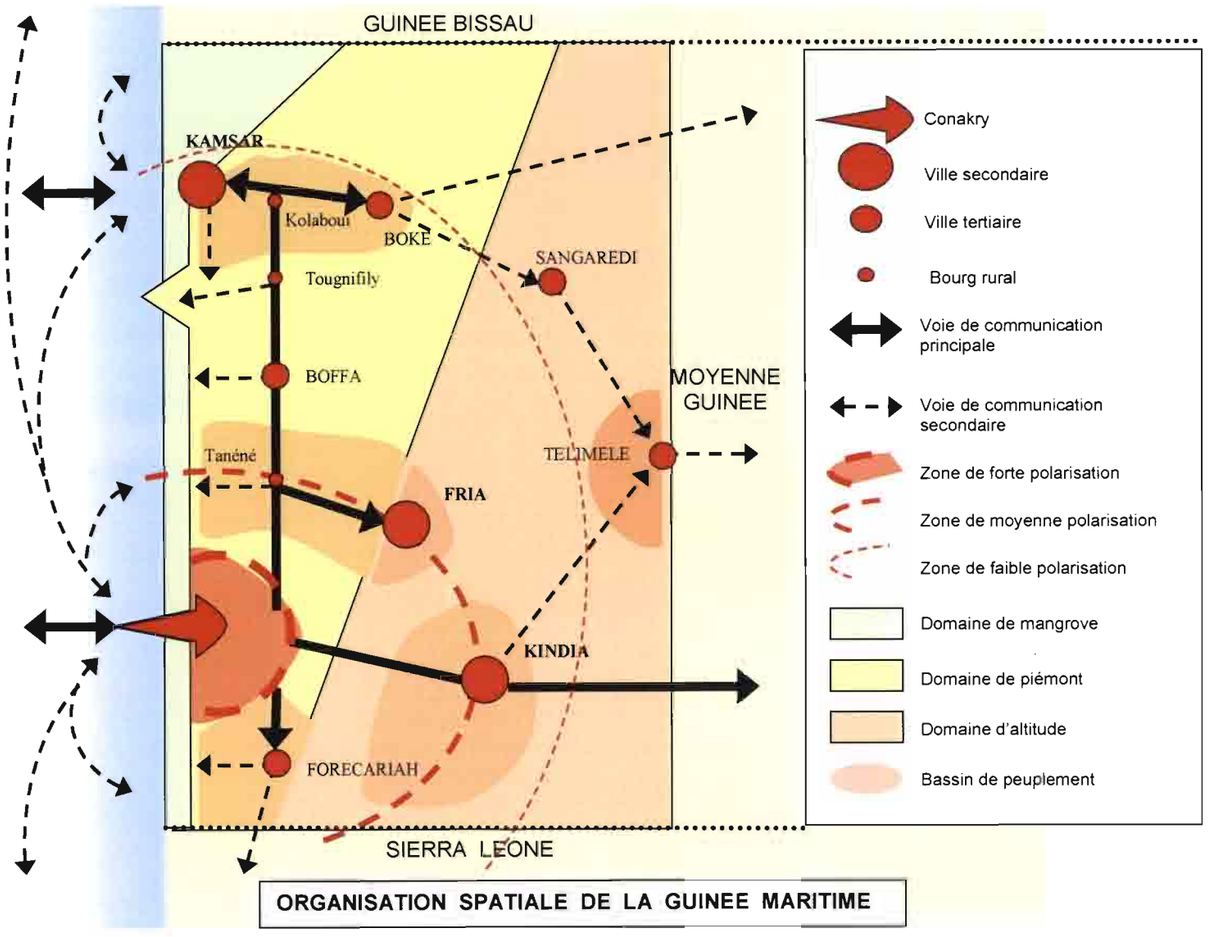

ORGANISATION SPATIALE DE LA GUINEE MARITIME

Cette capacité d'intégration de la filière pêche génère un mouvement de main-d'œuvre en direction de la côte. Mouvement saisonnier, d'abord, puisque, dans un premier temps, la pêche artisanale n'est généralement pas pratiquée toute l'année, puis définitif car l'intégration plus complète dans la filière nécessite une présence permanente sur le littoral afin d'optimiser les conditions de commercialisation ou l'utilisation et la rentabilité des investissements en matériel. Cela se traduit, pour la pêche utilisant des embarcations à voile, par des mouvements de migrations qui conduisent les pêcheurs de campements en campements au cours de la saison. On peut voir ainsi des pêcheurs s'établir successivement dans tous les campements depuis Kito (Koba) jusqu'à Koundéyiré (Tougnifily) et parcourir ainsi, en une saison, près de 100 km. Les embarcations motorisées ont en revanche un rayon d'action qui leur permet de suivre le déplacement du poisson sur une portion importante du littoral.

Les grands débarcadères de la côte ont ainsi vu leur fréquentation croître dans des proportions telles qu'actuellement ils sont souvent les plus importants pôles d'attraction de leurs zones. Les marchés quotidiens, rendus nécessaires par l'importance de leur population non agricole, génèrent une activité maraîchère et de petit commerce dans les villages voisins. Dans les zones les plus isolées (Tristao), les besoins de la filière pêche sont par ailleurs à l'origine de leur désenclavement, certes très relatif.

Cette polarisation sous l'influence d'une filière commerciale rendue possible par les opportunités écologiques, s'exprime aussi, bien que de manière moins nette que pour la pêche, pour la saliculture, la foresterie, et pour les activités agricoles monétarisées. La croissance des besoins urbains en bois de chauffe et en charbon de bois, a donné lieu à la professionnalisation de bûcherons et de charbonniers et à l'organisation de cette filière. La saliculture en mangrove est, depuis longtemps, une activité suscitant des migrations saisonnières de femmes provenant des zones continentales de toute la région et, là encore, la filière du sel, très structurée, couvre toute la Guinée et s'étend au-delà des frontières.

Ce dynamisme est susceptible de limiter ou d'inverser les migrations vers les villes. Kaback, affiche un comportement démographique radicalement différent des sous-préfectures voisines. Sa population se maintient sur place, et accueille même de nouveaux arrivants, souvent originaires de l'île, qui l'avaient quitté pour fuir les conditions de vie médiocres qu'elle offrait alors.

Cette polarisation est relayée par l'action des opérateurs de développement. En Guinée Maritime, les opérations de développement en milieu rural concernent les domaines de l'aménagement (aménagement rizicole en mangrove, rarement en bas-fonds, construction et réhabilitation de pistes, de points d'eau, d'infrastructures scolaires et de santé) ; du soutien aux organisations professionnelles (pêche, riziculture, saliculture) ; du micro-financement (crédit rural) ; de la gestion des

milieux (baie de Sangaréya). Hormis le micro-financement, la majorité des interventions restent sectorielles et concernent des filières. Or, pratiquement toutes les filières de Guinée Maritime sont fondées sur l'exploitation de ressources dépendant du fonctionnement du système écologique du littoral.

A ce titre, l'exemple de la région de Douprou est frappant. Composée à part égale de zones continentales et de zones de mangrove, elle est depuis une décennie l'objet de constants efforts des opérateurs de développement. Or quasiment tous les projets travaillent dans la zone de mangrove : structuration et approvisionnement d'une union de coopératives de pêche[1], structuration et appui aux producteurs de sel[2], aménagements rizicoles et appui aux riziculteurs[3], auxquels il faudrait ajouter les actions d'aménagement rural : pistes, écoles, forages.

Il découle de ce tropisme l'émergence de nouvelles formes d'organisations sociales destinées à capter et à satisfaire les opérateurs de développement, telles que le groupement ou l'ONG. Dans un contexte de décentralisation, ces organisations se superposent, s'entremêlent et se concurrencent. Dans les secteurs les plus côtiers de la sous-préfecture le développement et ses enjeux économiques et de pouvoir sont au cœur du jeu social local.

Le contraste est fort avec les secteurs de l'intérieur où ce mouvement est encore peu développé. Il est d'ailleurs frappant de constater à quel point certaines de ces communautés villageoises tentent maintenant, elles aussi, d'attirer l'attention des opérateurs en mettant en place de telles structures, perçues comme attractives pour les opérateurs, et parfois en les médiatisant.

[1] L'UCOPAD (Union des Coopératives de Pêche Artisanale Douprou), soutenue par le Centre d'Études et de Coopération Canadien

[2] Création d'une ONG, l'AGAPS, en partenariat avec Charente Maritime Coopération.

[3] Commissions d'usagers appuyés par le PDRI-GM, mais aussi création de banques de céréales par l'ASODIA .

Les différents facteurs de la polarisation régionale et, en partie, nationale sur la bande littorale, suscitent, de facto, une intensification de l'exploitation des ressources du système écologique. Elle s'accompagne parfois d'innovations techniques permettant de mieux exploiter la ressource (cas de la pêche ou, partiellement, du sel), mais, dans la plupart des cas, l'innovation majeure est sociale et économique et correspond à la structuration des filières, leur monétarisation et, parfois, leur professionnalisation.

Il est capital de prendre en compte ce phénomène car il induit une pression nouvelle et importante sur les diverses ressources car les profits ainsi dégagés par les différents acteurs exercent un fort pouvoir d'attraction qui amplifie le phénomène migratoire. Les enquêtes ont montré, par exemple, que tirée par la demande et une filière bien organisée, la production croissante de sel pouvait entraîner, en mangrove, l'installation de saliculteurs allochtones qui, sachant qu'ils ne reviendront pas l'année suivante, n'hésitent pas à couper à blanc des peuplements entiers d'Avicennia.

Face à ces évolutions, aujourd'hui puissantes et rapides, on peut essayer de définir ce que sont, actuellement, les enjeux de développement de la région.

B. Quels principes pour le développement des zones de mangrove en Guinée ?

Au terme de cette étude, les différentes analyses conduisent à tenter d'apporter des éléments de réponse à trois interrogations principales, liées, qui concernent les acteurs du développement en Guinée Maritime :

- Pour quelles raisons les opérations modernes d'aménagement en milieu de mangrove connaissent-elles de multiples difficultés, soulignées par le caractère répétitif des projets ?

- Quelles sont les recommandations d'ordre général que l'on peut formuler pour essayer d'améliorer l'efficacité des interventions de développement en zone de mangrove ?

- Dans un contexte marqué par de très rapides changements démographiques, économiques et sociaux, quels sont les risques pour l'écosystème anthropisé que constitue la mangrove ?

1. La mangrove guinéenne est un milieu d'une extrême mobilité morpho-sédimentaire, cette mobilité est imprédictible dans l'espace et le temps

Les côtes guinéennes, basses, échancrées de profondes rias, presque exclusivement bordées par des vasières et des marais maritimes couverts de forêts de palétuviers, ont l'apparence de milieux stables.

Cette impression est trompeuse, car le complexe hydro-sédimentaire qui les constitue est en réalité spatialement très instable et réagit rapidement à une modification des facteurs de l'équilibre morpho-sédimentaire. Sur ce littoral constitué essentiellement de sédiments fins, meubles et récents, très facilement remis en mouvement en dépit de la faible énergie des vagues, ces modifications d'équilibre se traduisent, concrètement, par l'évolution continue de la configuration du trait de côte et des vasières d'estuaire. C'est à dire les contraintes imposées à l'aménagement hydro-agricole par les dynamiques morpho-sédimentaires.

L'équilibre, instable, du trait de côte, de celui des berges des estuaires et des drains secondaires dont dépend l'inondation/drainage des plaines, est principalement déterminé par deux groupes de facteurs plus ou moins étroitement liés aux composantes du climat, c'est à dire imprévisibles et variables en permanence dans l'espace et le temps. Il s'agit de la quantité et du type de sédiments apportés par les fleuves, des conditions de déplacement et de dépôt / érosion de ces sédiments le long de la côte par l'intermédiaire des courants engendrés par les marées et la houle. Un exemple, exposé très schématiquement, permet d'appréhender à la fois la complexité et le caractère aléatoire de ces interactions.

Une augmentation ou une diminution de la pluviométrie sur les bassins-versants va modifier la quantité (et parfois aussi la nature) des sédiments apportés au fleuve par les versants, en même temps que la quantité d'eau écoulée et les modalités de cet écoulement. Ce changement du rapport débit/charge du fleuve se répercute sur la quantité et la composition granulométrique (plus ou moins grande proportion d'éléments fins) des sédiments apportés par les fleuves aux estuaires et à la mer. Il va déterminer, aussi, en un point donné, la capacité d'érosion ou de sédimentation du cours d'eau.

En dehors de variations climatiques d'ordre pluri-décennales, les apports sédimentaires varient dans d'importantes proportions d'une année sur l'autre (variations interannuelles), et, considérablement, dans l'année, entre saison des pluies et saison sèche. Ils sont donc, à différentes échelles de temps, de type spasmodique. On pourra, de manière imagée, retenir l'idée de l'expulsion, plus ou moins périodique, par les fleuves, de « paquets sédimentaires » de volume et de composition variables.

L'importance et la localisation des phénomènes de sédimentation / érosion le long de la côte (les deux peuvent se produire simultanément à faible distance ou se succéder dans le temps en un même lieu) dépendent donc en partie de l'importance et de la nature, variables, de ces apports sédimentaires, et des conditions de leur transport. Dans les estuaires, la sédimentation, la mobilisation et le déplacement des sédiments sont principalement liés à l'amplitude des marées et au débit instantané du fleuve au moment de cette marée. C'est à dire à la position plus ou moins à l'amont ou à l'aval du contact entre eau douce et eau salée

(biseau salé), ainsi qu'à la vitesse des courants de flot et de jusant.

A ces différents titres, le fonctionnement de chaque bassin-versant et de chaque estuaire, sa contribution à l'alimentation des vasières et son influence sur leur dynamique, sont un cas particulier. Cela rend non directement reproductibles les schémas d'aménagement.

Sur la côte, le transport est effectué essentiellement par les courants engendrés par la houle (dérive littorale). Leur direction, leur aptitude à éroder, transporter, déposer sont, pour un même lieu, liées à leur capacité de transport. Celle-ci est fonction de la vitesse et de l'angle d'incidence de la houle à la côte, elle-même dépendante de la direction et de la vitesse initiale de la houle au large (et donc de la direction, de la course et de la vitesse de vents formés dans l'Atlantique), modifiée par la diffraction introduite par la topographie, très mobile, des petits fonds. On peut ajouter que, compte tenu des caractéristiques morpho-sédimentaires de la côte guinéenne, l'énergie des vagues et clapots déclenchés par des vents locaux peut être suffisante pour remettre en suspension et déplacer un matériel argileux. Aussi, à côté des apports fluviatiles, une part non négligeable du volume sédimentaire en transit et en dépôt provient de l'érosion et de la remobilisation périodique des dépôts des vasières littorales et subtidales.

Bien évidemment, les vents, généraux ou locaux, à l'origine de ces modalités de transports sont variables en vitesse et en durée et, dans une certaine mesure, en direction, en fonction de la période de l'année ainsi que d'une année à l'autre, modifiant ces modalités de façon significative. Il faut, par exemple, garder à l'esprit le fait que la capacité de transport d'une dérive littorale double pour une simple augmentation de 10° de l'angle d'incidence de la houle, mais devient brutalement nulle pour un angle supérieur à 50-55°.

L'envasement ou le dévasement en un point, la vitesse de ces phénomènes, sont liés aux interactions permanentes entre ces multiples facteurs. On en conçoit l'extrême complexité. L'image à retenir est celle de « paquets sédimentaires » de volume et de composition variables, isolés ou en trains transitant, se sédimentant ou se mobilisant le long du littoral à des vitesses variables et à différents pas de temps, en fonction de conditions hydrologiques et morphologiques locales liées aux caractéristiques du moment des facteurs climatiques.

Ces mouvements sédimentaires peuvent être rapides et amples, non seulement en front de mer, mais aussi le long des estuaires. Ils entraînent de brutales variations des conditions écosystémiques (dynamiques hydro-sédimentaires, pédologiques, phytogéographiques) et, par voie de conséquence, des conditions de l'aménagement et de la mise en valeur. Un drain, important pour le fonctionnement hydraulique d'un périmètre, peut s'envaser en quelques mois, une vanne peut, de même, être déchaussée, une digue emportée, un sens de drainage progressivement s'inverser. Avec les conséquences pédologiques et les incidences sur la production que l'on connaît bien aujourd'hui.

Ajoutons que contrairement à une idée reçue, la mangrove n'est pas en mesure d'empêcher, en front de mer, l'érosion du substrat vaseux des marais maritimes. Si elle est capable de coloniser rapidement un banc de vase fraîchement déposé et de contribuer à son exhaussement et à sa stabilisation relative, elle ne peut en aucun cas protéger durablement un ouvrage en cas de dévasement provoqué par un changement de l'équilibre hydro-sédimentaire.

L'île de Kabak illustre bien les conséquences de ce que nous venons d'exposer. En dépit d'une histoire des aménagements caractérisée, depuis cinquante ans, par une succession d'échecs, en 1996, a été construite une nouvelle digue, techniquement comparable à celle qui avait été emportée à la fin des années 70. Elle reprend le même tracé, se situant simplement en retrait à l'endroit de sa précédente rupture. L'hydraulique a été revue, c'est-à-dire qu'elle a été adaptée aux conditions de drainage et à la situation hydro-sédimentaire constatée au moment de la conception de l'ouvrage.

On se retrouve donc toujours dans le même cas de figure. Une digue en terre imposante, des ouvrages hydrauliques fixes, impossibles à adapter à une inévitable mobilité hydro-sédimentaire, si ce n'est au prix d'un entretien très coûteux en temps pour les paysans (et/ou en argent pour l'aide extérieure).

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, il est fort probable que cet aménagement n'aura pas plus de succès que les précédents. Une démonstration du même type peut être facilement faite en ce qui concerne les causes des problèmes multiples qu'ont connu, depuis cinquante ans, les périmètres du rio Kapachez.

C'est là une des difficultés principales de l'intervention en mangrove : de par le type d'aménagements, permanents, lourds et coûteux, les périmètres hydro-agricoles supposent, pour fonctionner et être rentabilisés, des conditions hydrologiques, sédimentologiques et agronomiques stables sur des périodes longues.

Or, ces milieux de mangrove, qu'il s'agisse de ceux de front de mer ou de ceux d'estuaire, sont en permanence soumis à une très forte instabilité hydro-sédimentaire. Ces évolutions sont qualitativement et quantitativement imprévisibles. Il est extrêmement difficile et onéreux de lutter contre eux. Il existe donc une incompatibilité de fond entre le principe même du grand aménagement et l'extrême mobilité du milieu biophysique. C'est un certain type de conception du périmètre hydro-agricole qui est inadapté à la réalité hydro-morphosédimentaire du littoral guinéen.

2. La mangrove est une mosaïque complexe de micro-milieux. Cette diversité est à l'origine de sa richesse, elle est aussi une contrainte forte à l'aménagement

Sous une apparente uniformité, l'écosystème de la mangrove cache une grande variété de facettes agro-écologiques en fonction des caractères pédologiques, de la micro-topographie, qui commande l'importance, la durée, le rythme des inondations (douce ou salée) et de la position par rapport au front de mer et aux axes de drainage. Des multiples interfaces entre ces facettes naît la richesse et la diversité du milieu. Nous ne reviendrons pas sur le fait que cette mosaïque évolue, naturellement, à plusieurs pas de temps, en fonction des variations des facteurs climatiques qui commandent, pro parte, les dynamiques hydrologiques et sédimentologiques fluvio-marines. La grande variabilité spatiale des caractéristiques pédologiques, ainsi que la sensibilité des sols ou anciens sols de mangrove à l'aménagement est une contrainte majeure. Les risques d'acidification sont potentiellement considérables (voir la notice sur les sols). Ils résultent directement des conditions hydro-morphologiques prévalant lors du dépôt des sédiments. Celles-ci ayant guidé la colonisation préférentielle par des Rhizophora ou par des Avicennia, autre facteur déterminant du risque.

Il faut aussi savoir que ces formations ont pu, en un même point, se succéder dans le temps en fonction des évolutions morphodynamiques. Les sols de mangrove sont un véritable puzzle dans lequel un sol non potentiellement sulfaté-acide en surface peut recouvrir des vases susceptibles de s'acidifier en cas de drainage. La suspicion doit donc être de règle. En pratique, si l'on ne souhaite prendre aucun risque d'acidification, une reconnaissance pédologique à maillage dense est indispensable. Il n'existe pas d'autre moyen efficace de délimiter avec précision les zones effectivement ou potentiellement sulfatées-acides.

A ce véritable puzzle pédologique est associée une micro-topographie complexe caractéristique de cette morphologie de plaines littorales fluvio-marines ou d'anciens marais littoraux. Les dénivelés sont très faibles, parfois insensibles, et ne peuvent être décelés qu'à partir d'un levé topographique, mais quelques dizaines de centimètres suffisent à modifier les conditions d'inondation et de drainage, aussi bien pour les eaux douces que pour les eaux salées et par-là même le risque pédologique.

La solution qui consiste à niveler mécaniquement est certes théoriquement satisfaisante en termes de contrôle hydraulique, mais elle présente l'inconvénient considérable de décaper les horizons pédologiques de surface des unités morphologiques en léger relief, qui sont justement celles sur lesquels les horizons sulfatés-acides, plus ou moins profonds, sont les plus fréquents.

La difficulté dans la mise en valeur de ces marais maritimes à mangrove est donc de tenir compte de potentialités et de risques spatialement très variables sur de faibles

distances. Du point de vue agronomique et économique, on peut difficilement considérer une plaine ou une fraction de plaine comme une entité homogène qu'il est possible de découper en parcelles géométriques, au potentiel productif équivalent, que l'on peut gérer de façon identique. Les principes d'aménagement et de gestion actuels des périmètres hydro-agricoles supposent un minimum d'homogénéité spatiale et de standardisation. On ne peut que constater qu'ils vont à l'encontre de la très grande hétérogénéité de la mosaïque hydro-morphopédologique complexe que sont ces espaces.

3. Les techniques et stratégies paysannes s'adaptent à ces caractéristiques

Ces mosaïques de micro-milieux, aux sols lourds mais riches en matière organique, à la fertilité régulièrement renouvelée en régime naturel, ont, depuis longtemps, attiré les hommes. Pour ces populations de tradition rizicole, appartenant essentiellement aux groupes Baga et Balante, la mangrove est au cœur du système rural et ils ont développé des techniques adaptées à ses potentialités, à ses contraintes, à son fonctionnement très particulier. Les modes de gestion, très souples, de type opportuniste, basés sur la diversité et la complémentarité des écosystèmes et des activités agricoles, permettent de couvrir l'essentiel des besoins vivriers. A cela s'ajoutent de multiples activités agricoles et non agricoles, aujourd'hui destinées, dans les zones désenclavées, à assurer des revenus monétaires.

Fondamentalement, les techniques de production et les stratégies des paysans visent, avant tout, à gérer et à minimiser le risque, qu'il soit écologique ou économique et à optimiser la productivité du travail. En dépit de l'omniprésence des rizières dans le paysage, les paysans gèrent, empiriquement et avec la souplesse qu'impose la fragilité alimentaire/ économique face à l'aléa et à l'insécurité du lendemain, de la multi-activié que l'on peut qualifier d'opportuniste.

En effet, le temps de travail disponible à l'intérieur des unités de production est réparti au long de l'année sur les différentes activités en fonction des ordres de priorité et des opportunités du moment. Bien qu'il existe, pour les activités agricoles, la pêche et la saliculture des périodes d'activité liées aux contraintes du milieu biophysique, cette affectation de la force de travail peut fort bien varier, une même année, d'une unité de production à une autre, et pour une même unité, d'une année sur l'autre. Cette stratégie d'aversion au risque, tout comme l'importance donnée au lien social et à son entretien, est la meilleure réponse - et, en tout cas, la seule - qu'il leur soit possible d'apporter aux faiblesses du contexte technique, économique dans lesquels ils vivent ainsi qu'aux lacunes des systèmes sociaux publics de prévention et d'assurance.

On peut cependant dégager quelques principes de fonctionnement :

- Premièrement, si la riziculture reste encore pratiquée presque partout en mangrove, la gestion de l'espace productif est plus ou moins finement adaptée au caractère de mosaïque du milieu en fonction d'un faisceau de contraintes qui prend en compte la situation foncière, financière, de travail disponible, de niveau technique de l'exploitation. Ce dernier est dépendant des facteurs culturels, mais aussi de la disponibilité en travail ou en numéraire, c'est à dire aux possibilités de diversification et de monétarisation des activités, en grande partie liées au désenclavement et à la position au sein du maillage spatial par les réseaux.

Toutes les parcelles d'une exploitation ne sont pas traitées de la même manière. Au sein de l'espace productif, le maximum de travail (et donc de soin dans les façons culturales) va être investi sur les parcelles dont on sait, par expérience, qu'elles offrent le plus de garanties et permettent, en principe, de sécuriser l'autoconsommation. Ensuite, on va, graduellement, en fonction du temps de travail encore disponible, éventuellement mettre en culture des parcelles jugées de plus en plus « à risque », mais en y investissant moins de travail, et donc avec des façons culturales moins soignées. Ainsi, telles parcelles, à un moment perçues comme menacées par un dégraissement du littoral, l'envasement d'un drain ou une acidification excessive, ne feront, le cas échéant, l'objet que d'une mise en culture très sommaire, voire inexistante certaines années.

On peut donc distinguer, schématiquement, au sein des exploitations, des parcelles où les risques sont minimums, systématiquement et soigneusement mises en culture, directement ou grâce au travail salarié, et des parcelles de risque croissant, où la mise en culture n'est réalisée que s'il reste du travail ou de l'argent disponible. Autrement dit, le paysan va chercher à optimiser le temps de travail investi par unité de surface en fonction du risque potentiel estimé, y compris du risque climato-hydrologique. Il s'agit bien, alors, de techniques extensives, mais elles ont leur logique, y compris en termes économiques. Le corollaire de la flexibilité dans l'affectation du travail disponible est la souplesse de l'occupation spatiale. De ce point de vue on peut parler de « terroirs caoutchouc ». Cet ensemble de pratiques est bien adapté au caractère de mosaïque mouvante des micro-milieux de la mangrove guinéenne.

- Deuxièmement, à l'échelle de l'ensemble ou d'une portion du terroir, il s'agit, à travers une série de règles collectives qui ont fait leurs preuves dans toutes sortes de situations écologiques, climatiques, économiques, sociales, de gérer le patrimoine foncier, et de sécuriser la production. Le mode d'organisation et de mise en valeur du terroir, passant le cas échéant, par le biais de la monétarisation des activités non-rizicoles, privilégie la sécurisation face à la performance économique.

Ce contrôle social repose sur un ensemble de règles et de pratiques mettant en forme un certain nombre de savoirs et de valeurs sociales ou religieuses que nous groupons sous le terme de «tradition», ce qui ne veut pas dire qu'elles soient figées, immuables et réfractaires à l'innovation, bien au contraire, et implique un pouvoir capable de faire respecter les décisions et de sanctionner. Pour autant, il ne s'agit en aucune façon de démocratie et les collectivités ne fonctionnent pas obligatoirement sur le mode du consensus. A l'intérieur de celles-ci existent des contradictions, des luttes, des intérêts divergents, des stratégies diverses, et les luttes de pouvoir et d'influence y sont la règle.

Toutefois, les enquêtes menées sur les terroirs témoins montrent que ce contrôle social s'exprime différemment dans la société baga et dans la société soussou. Seule la société soussou possède de véritables instances de gestion de décision et de régulation collectives disposant d'un pouvoir réel au niveau de l'ensemble d'un terroir villageois au sein duquel il n'existe pas de véritable appropriation individuelle de la terre. Chez les Baga les décisions de gestion se prennent au niveau du territoire de chaque segment de lignage. Dans les faits il existe toujours un doyen de lignage responsable de la riziculture, chaque famille reconnue propriétaire de la terre par l'endiguement, est ainsi maître chez elle. Par ailleurs, sur le foncier non encore approprié ou conservé indivis, comme certains peuplements de palétuviers, il existe une imprécision quant à la définition des droits de chacun. Cette organisation sociale est cohérente avec les nécessités et les contraintes de la gestion territoriale en mangrove. Pour être efficace, celle-ci doit se faire sur de petites unités gérées indépendamment et elle ne nécessite nullement une organisation d'ensemble de la gestion de l'espace et de la production.

Les conséquences pratiques de ces différences sont importantes. Ces sociétés sont relativement plus perméables que des groupes à structure centralisée, tels les Soussou, aux pénétrations territoriales allochtones, en particulier sur les portions de terroir collectivement appropriées sur lesquelles peut régner un certain flou juridique. L'absence de véritable contrôle social collectif et d'instance d'arbitrage et de sanction sur l'ensemble du terroir peuvent le rendre sensible à des pratiques non régulées, prédatrices, que ce soit par des autochtones ou des étrangers. Dans le contexte actuel de monétarisation et de polarisation des activités vers la côte, cela peut aboutir à une situation d'accès non surveillé aux ressources de la mangrove.

- Troisièmement, si les spécificités culturelles et les contraintes foncières et écologiques locales, ainsi que la situation vis à vis de l'enclavement déterminent la diversité de ces systèmes, l'organisation et l'aménagement des terroirs, la complémentarité des diverses facettes écologiques et des activités est toujours perçue comme un atout. De par sa souplesse, elle permet l'adaptation et l'ajustement permanent à un contexte écologique,

social et économique mouvant. A ce titre, elle est activement recherchée.

De ce point de vue, on peut distinguer, d'une part des communautés enclavées, pour lesquelles la riziculture conserve, outre une grande importance culturelle, un rôle économique majeur, essentiellement à travers l'autoconsommation ; d'autre part, des communautés plus intégrées dans l'économie de marché pour lesquelles la riziculture reste culturellement et socialement importante, y compris en tant qu'élément de stratégies sociales et foncières, mais n'est plus, à des degrés divers, la principale ressource monétaire. Cela ne signifie pas qu'à un moment ou à un autre les paysans ne seront pas conduits à vendre une partie de leur production. Cela se produit non seulement lorsqu'ils dégagent des surplus mais aussi dans le cas d'un besoin financier qu'ils ne peuvent pas satisfaire autrement, les usuriers en profitent largement. Mais, globalement, les revenus des unités d'exploitation proviennent essentiellement des autres activités.

Dans un contexte de multiplication des opportunités de gain et où la force de travail disponible est limitée, le développement et la monétarisation de la multi-activité sont fondés sur le transfert d'une part du temps de travail de la riziculture vers ces activités. Ces stratégies adaptatives peuvent entraîner une stagnation, voire une régression du niveau technique de la riziculture. Par exemple, l'admission de l'eau de mer en saison sèche afin de contrôler la prolifération des adventices, signalée dès 1951[4], est une technique qui disparaît rapidement, car elle impose une présence sur les périmètres à une période de l'année où il peut être opportun de privilégier d'autres activités : pêche, saliculture, emplois urbains, commerce... En retour, ce sont, de plus en plus souvent, les bénéfices tirés des activités monétarisées, qui permettent, à travers le salariat agricole, de maintenir la riziculture dans un contexte de désenclavement et d'ouverture au marché.

Dans ce cadre, les différentes productions possibles ne revêtiront un intérêt financier que si le marché permet une rétribution de l'unité de temps de travail au moins équivalente à celle des autres productions. Or, actuellement, du fait de l'importance du temps detravail nécessaire pour assurer des rendements optimums, la rémunération de l'unité de temps de travail investie dans la riziculture de mangrove est inférieure à celle offerte par pratiquement toutes les autres activités. Il est plus rentable de reporter ce travail sur des activités dégageant, en termes monétaires, une meilleure valeur ajoutée.

D'autant que lorsque l'autosuffisance en riz ne peut pas être assurée ou compensée au niveau de l'unité de production par suite d'un aléa quelconque, les revenus tirés des autres activités ou, à défaut, les solidarités au sein du groupe, entendons par-là les systèmes d'échanges croisés de dons et de contre-dons, de prêts sous forme d'argent, de nourriture ou de services, vont, d'une manière ou d'une autre, y suppléer. A condition que celui qui se retrouve dans le besoin ait soigneusement entretenu ses réseaux de relations. Pour qui ne veut pas courir le risque de l'ostracisme, les activités sociales et les dépenses qu'elles entraînent, obligatoires pour signifier l'appartenance au groupe et le respect de ses règles, sont un élément incontournable de la sécurisation de l'avenir. C'est une forme d'assurance sociale mutuelle à laquelle il n'est guère possible de se soustraire.

Par ailleurs, il existe des liens entre une organisation de l'espace et de la production, adaptée aux particularités du milieu biophysique et un type d'organisation et de fonctionnement de la société. Les caractéristiques des différents droits fonciers traditionnels, éléments que nous avons déjà développé, en sont des aspects. Les adaptations entre les modes de gestion des ressources, la structure et les règles de fonctionnement de la société, garantes de leur reproductibilité, c'est à dire de leur durabilité, en sont d'autres.

En résumé, en situation d'ouverture au marché, le riz conserve toujours une forte valeur foncière, culturelle et alimentaire qui s'exprime à travers l'organisation des terroirs, la vie sociale, les transferts financiers et jusque dans le choix des variétés : les critères gustatifs et nutritifs sont généralement privilégiés par rapport aux critères quantitatifs. Mais dans les cas que nous avons étudiés, la force de travail investie dans la riziculture tend à se limiter, le plus souvent, à la production de la quantité nécessaire à l'autosuffisance alimentaire et/ou à la sécurisation foncière. Ces arbitrages sont économiquement cohérents dans la mesure où si le riz y nourrit toujours, il ne constitue pas actuellement la source principale des revenus monétaires.

Toutefois, il est possible d'observer des situations différentes. C'est le cas de zones où un certain nombre de conditions sont réunies : relative proximité des marchés urbains qui offrent des possibilités de diversification, désenclavement permettant l'évacuation à travers des circuits commerciaux organisés de produits agricoles à forte valeur ajoutée (légumes, fruits...), sécurisation de la production rizicole par des aménagements permettant, à travers un bon contrôle hydraulique, de dégager du temps de travail. Dans ce cas que l'on rencontre essentiellement au sud de Conakry (Kabak, Forécariah) et, dans une moindre mesure, dans le sud de la plaine de Monchon, on assiste à une augmentation de la production rizicole.

Le cas typique est celui de Kabak où les effets induits des soins et des intrants nécessaires à la culture de plein champ du gombo ont un effet bénéfique sur la riziculture devenue largement excédentaire bien que les paysans n'y investissent pas plus de travail. La commercialisation des surplus profite alors des effets de synergie des circuits créés pour les autres produits pour lesquels les marges bénéficiaires sont plus importantes. Cette dynamique entraîne, faute de temps disponible, l'abandon des activités dont la rentabilité est jugée inférieure ou la pénibilité supérieure comme la fabrication du sel qui a pratiquement disparue de l'île. Dans cet exemple, il est clair que l'augmentation de la production rizicole n'est pas activement recherchée. Elle est la conséquence d'une diversification et d'une intensification de l'ensemble du système rural. C'est un phénomène comparable qui affecte la zone de Forécariah avec les cultures maraîchères et celle des melons, des pastèques et des ananas.

4. Les logiques des projets sectoriels ne prennent pas en compte la complexité des systèmes ruraux

Même s'il comporte des actions périphériques ou associées, l'intervention de développement est encore parfois conçue de manière sectorielle : riziculture, pêche, sali-culture sont considérées comme des d'activités sans nécessaires connexions avec d'autres secteurs. Elles s'adressent alors à des groupes en considérant que le secteur objet de l'intervention est leur activité principale, sinon exclusive. Or, on a vu à quel point en mangrove, la complémentarité des activités et leur intégration dans des systèmes multi-actifs est rendue nécessaire par les contraintes du milieu et, de plus, légitimée par son adaptabilité au changement social. Cette situation rend l'appropriation de l'intervention difficile et éloigne ses résultats des objectifs initiaux. En outre, ces approches conduisent à négliger la complexité des transferts financiers qui permettent de décloisonner les activités, ou les contraintes inhérentes à l'organisation des filières de commercialisation.

- Premièrement, l'intervention sectorielle est sous-tendue par une logique productiviste : l'augmentation de la production doit générer des revenus et alimenter la demande au niveau national. Ces revenus doivent aussi en partie être réinvestis dans l'activité concernée afin de la pérenniser ou de la moderniser. Or la multi-activité est conçue non pas dans une logique de productivité mais de sécurisation et les investissements financiers consentis, les choix techniques et les modes de gestion seront fondamentalement différents. Dans le contexte écologique, économique et social de la Guinée Maritime, il existe une très forte cohérence à pratiquer une multi-activité opportuniste. Il s'agit avant tout d'optimiser la force et le temps de travail disponible pour sécuriser l'avenir dans un univers caractérisé par une absence de systèmes publics de protection sociale ainsi qu'une faible plasticité économique et technique face aux aléas de la production et de la conjoncture.

- Deuxièmement, ce schéma productiviste nécessite un surcroît d'investissement en argent ou en temps de travail que les paysans ne sont pas en mesure de fournir ou hésitent à

[4] Méredieu J. (1951), Jacques-Félix H.(1960), Carpenter, (1961).

fournir dans des conditions dont ils savent, par expérience, qu'elles représentent un pari agronomique et économique risqué. Ce qui est demandé au paysan à travers l'engagement d'intensifier, c'est, à force de travail constante, de désinvestir en travail dans une multi-activité qui rapporte l'essentiel des revenus monétaires, pour investir plus de temps sur une seule production. Dans un contexte marqué par une très faible plasticité économique vis à vis de l'aléa, cela constitue pour lui une augmentation de la prise de risque et une diminution du revenu monétaire.

L'exemple de l'appui à la riziculture de mangrove est éloquent : dans ce domaine ont été menées depuis l'après-guerre des opérations sectorielles caractéristiques. Elles ont toutes eu en commun une logique productiviste affirmée qui a conditionné des modes d'intervention comparables : mise à disposition d'aménagements à grande échelle (plusieurs dizaines à plusieurs milliers d'hectares d'un seul tenant) et mesures d'accompagnement composées dans un premier temps de vulgarisation agronomique complétées par la suite par des structures communautaires telles que des banques de soudure.

A l'heure actuelle, la plupart de ces périmètres sont inefficaces : ils n'ont pas permis les augmentations substantielles de rendements attendues. Les raisons en sont multiples. D'abord, la conception des aménagements les rendait peu fiables face à l'hétérogénéité et à la mobilité du milieu biophysique. Les usagers qui ont une connaissance empirique très poussée de leur terroir connaissent par avance les risques liés à de tels aménagements et hésitent à y investir plus que de raison. Force est de constater qu'ils ont eu souvent raison de se méfier. Ensuite, les contraintes de fonctionnement, d'entretien et de gestion d'un périmètre, nécessaires à l'amélioration de la productivité et à sa rentabilisation économique, impliquent que les adhérents bénéficiaires des aménagements se plient à des tâches déterminées, répétitives et uniformes en termes de techniques de production, de calendrier des différents travaux et de mode de gestion d'un espace considéré comme devant recevoir uniformément la même quantité de travail et les mêmes soins.

Cette organisation du travail, du temps, de l'espace, obligatoire pour que le système fonctionne correctement techniquement et économiquement, est totalement différente de celle que les paysans pratiquent depuis toujours et ont éprouvé comme pouvant assurer leur reproduction au travers des incertitudes climatiques, écologiques, économiques et sociales. Traditionnellement, ils développent des aménagements à gestion familiale qui leur permettent de s'adapter aux caractéristiques locales de chaque secteur et de développer en toute liberté leurs propres stratégies. L'aménagement représente donc souvent une contrainte supplémentaire qui ne remplit pas forcément son objectif de sécurisation. Peu approprié, son entretien par les paysans est souvent bâclé lorsqu'il n'est pas rendu impossible par l'importance des moyens nécessaires.

Leur choix d'adhérer à des projets de ce type, et ce, malgré le risque qu'implique la mise en retrait d'activités complémentaires, peut s'expliquer par le fait qu'ils trouvent ainsi le moyen de financer à un prix attractif des aménagements qu'ils n'auraient pu réaliser seuls. Dans ce cas c'est la fonction de sécurisation qui est l'élément déterminant de l'adhésion, car elle limite le risque alimentaire en permettant de dégager du travail. Mais, c'est aussi, comme à Douprou ou à Kabak, la création et la remise en état d'infrastructures favorable au désenclavement, et les compléments de revenus résultant du projet qui sont des éléments de motivation.

En fin de compte, ils acceptent les éléments du projet avec comme idée de l'adapter à leur mode de fonctionnement et de mise en valeur, l'aménagement perdant dans ce cas sa finalité productiviste pour devenir un facteur de limitation du risque sur une activité incontournable du système rural. Et l'on peut se poser la question de savoir si, à l'inverse de ce qui est attendu d'eux, ces aménagements ne leur permettent pas, en fait, de désinvestir en travail pour une production équivalente et sécurisée, c'est à dire de dégager du temps pour les activités à plus forte valeur ajoutée. De ce point de vue, l'aménagement va dans le sens d'un renforcement de la multi-activité. Ce n'est pas le but initialement recherché par le projet, mais c'est certainement un facteur de développement économique.

S'il semble acquis que les buts poursuivis par un projet et par les paysans qui l'acceptent sont rarement convergents, il serait cependant inexact de penser que, parce que les objectifs initiaux ne sont pas remplis, le projet a obligatoirement échoué. L'exemple de Kaback est tout à fait clair : aucun des projets d'intensification de la riziculture n'a rempli ce but. Leurs diverses retombées, et en premier lieu le bac et les pistes n'en ont pas moins permis de faire de l'île une zone rurale démographiquement attractive et relativement prospère. Comme le montre, dans un autre domaine, l'histoire de l'introduction des salines mixtes où les paysans ont accepté les bâches mais ont gardé le principe ancestral de la terre grattée[5], les opérations de développement et leur contenu technique sont ainsi souvent détournés de leur objectif initial, réinterprétés, capitalisés de manière différente par les paysans, et c'est en cela qu'elles sont, de toute façon, utiles.

5. Quels enjeux majeurs pour le développement de la zone littorale de Guinée Maritime ?

La complexité et la vigueur des dynamiques que nous avons observées incitent à la modestie dans la prévision et le conseil. On peut, toutefois, sur la base de notre échantillon d'études détaillées, tenter de dégager quelques orientations. Nous avons vu que lorsqu'un certain nombre de conditions préalables sont réunies, ces dynamiques endogènes s'avèrent efficaces pour générer un processus de développement. Aussi, face aux tendances lourdes qui affectent à des degrés divers l'espace et les sociétés du littoral guinéen, l'un des principes de base de l'intervention pourrait consister à s'insérer dans ces dynamiques pour les accompagner, en améliorer l'efficacité, en palier les faiblesses, en limiter les effets potentiellement dangereux. Dans ces domaines, l'enjeu du développement économique et social est étroitement lié à l'enjeu écologique.

L'enjeu économique et social

La généralisation de la monétarisation et la croissance économique des campagnes, corollaires du changement politique et social des deux dernières décennies, se sont accompagnées de la monétarisation et de la diversification d'une multi-activité dont le principe est fort ancien. Les paysans considèrent qu'en mangrove, la rémunération de l'unité de temps travail investie dans la riziculture n'est pas concurrentielle par rapport à celle offerte par la plupart des autres activités. Cela a conduit, lorsque sont réunies les conditions d'ouverture au marché, à une intensification globale des systèmes ruraux qui, en retour, est susceptible de profiter à la riziculture. Ce processus est rendu possible grâce à la circulation des capitaux et de la main-d'œuvre entre activités au sein des unités de production.

Cette intensification globale est cependant difficile dans les zones les plus enclavées. Elle se traduit alors, comme dans le cas des Tristao, par une spécialisation risquée et par une régression technique de la riziculture dont la maîtrise nécessite un investissement important en travail. Dans de bonnes conditions d'accès au marché, ce sont les activités à forte valeur ajoutée qui, de plus en plus souvent, la financent. Ce financement peut être direct à travers le recours à la main-d'œuvre salariée, ou indirect à travers les diverses conséquences du développement de l'agriculture commerciale. Dans ce dernier cas, l'augmentation de la production rizicole et sa commercialisation doivent être compris comme une conséquence de l'intensification du système rural qui permet cette augmentation sans investissement direct supplémentaire en argent ou en travail. Toute opération sectorielle qui se focaliserait sur l'intensification de la seule riziculture se heurterait à cette réalité.

Par contre, la sécurisation de la production rizicole, facteur important de gain de temps et de réduction de l'incertitude économique, est un élément clé de l'intensification du système rural. Dans ce domaine, les aména

---

[5] Geslin Ph., (1996): Sur la « Mémoire locale du développement ». *Comm. Coll. « ONG et Développement: du Nord aux Suds. Bordeaux, novembre 1996. UMR REGARDS.*

gements lourds, comportant des ouvrages importants, fixes, coûteux, et donc conçus pour être rentabilisés sur une longue période, exigeant une organisation rigide du temps de travail, impossibles à modifier rapidement et à moindre coût avec des moyens techniques réduits ont fait la preuve de leur inadaptation, aussi bien pour les plaines de front de mer que pour celles d'estuaire. Ces projets, ont cependant eu ponctuellement des résultats, mais très différents des prévisions et, surtout, obtenus aux prix d'investissements financiers considérables.

La sécurisation pourrait être obtenue à l'aide d'aménagements suivant d'aussi près que possible, en les améliorant, les techniques utilisées par les paysans. Non seulement pour permettre leur indispensable appropriation, mais aussi parce que ces techniques sont, en l'état, les plus efficaces dans le contexte écologique, foncier, social et économique local. Ils doivent être de petite taille pour permettre une gestion décentralisée, souples et peu coûteux pour répondre à la mobilité du milieu hydro-sédimentaire, peu gourmands en temps et/ou argent pour leur entretien. La sécurisation de la production devrait avant tout être comprise comme devant permettre de dégager du travail et non comme impliquant automatiquement l'intensification.

Aussi, le soutien, en fonction des contextes locaux, à l'intensification globale des systèmes ruraux semble être une piste à retenir. Celui-ci passe par la sécurisation de l'autoconsommation et l'accès aux marchés grâce au désenclavement. Il comporte aussi l'accompagnement, dans les diverses activités de type commercial, de la recherche d'innovations permettant d'améliorer la rentabilité de l'unité de temps de travail et l'appui à la structuration et au développement des circuits de transferts financiers qui animent la multi-activité. Dans ce domaine, le micro-crédit peut jouer un rôle important en complétant les systèmes tradizztionnels de type tontines et en évitant les prêts par les usuriers.

Ce développement économique des campagnes est également important en termes d'aménagement du territoire car il pourrait permettre de limiter la poursuite de la polarisation de l'espace littoral en luttant contre l'exode rural. Maîtriser les rapports ville-campagne, c'est avant toute chose améliorer les conditions de travail et de vie de manière à ce que le départ à la ville ne soit plus la seule alternative. Pour les régions les plus enclavées, cette amélioration passe aussi par l'accès aux infrastructures de base : eau potable, services de santé et d'éducation, parfois dramatiquement rares. Tout ceci est connu, mais cette amélioration passe aussi par des mesures accompagnant la transition vers une économie rurale plus ouverte aux échanges : désenclavement, appui financier à la diversification des activités, soutien à l'organisation des producteurs de manière à leur permettre de mieux maîtriser la commercialisation. Sous certaines conditions, l'inversion des tendances migratoires est possible, l'exemple de Kabak le montre.

L'enjeu est de taille, car la polarisation spatiale du littoral guinéen s'exprime avant tout par une croissance urbaine considérable : Conakry est passée de 600.000 à 1.000.000 habitants entre 1990 et 1996, accroissement principalement absorbé par les communes périphériques. La ceinture rurbaine de Conakry se densifie rapidement : les sous-préfectures de Coyah-centre, Manéah et Wonkifong enregistrent également des taux de croissance importants. Cet afflux de population se produit également dans les centres urbains secondaires de la région : Kamsar, Kindia ou encore Fria et Sangarédi sont en pleine croissance. Cet ensemble de dynamiques n'est pas sans conséquences sur les écosystèmes et singulièrement sur la mangrove.

L'enjeu écologique

Face à cette évolution le véritable risque pour la mangrove de Guinée est que la complémentarité des activités sur un même espace, créatrice de richesse, se transforme, parfois rapidement comme près des villes, en demandes concurrentes génératrices de tensions sur les différentes ressources. Car, avec le développement de la demande, le rôle croissant des filières commerciales et l'amplification de la polarisation de l'espace, ce qui tend à être pris en compte, c'est plus le temps, court, permettant le fonctionnement économique de la filière, que le temps long de la reproduction de la ressource écosystémique.

Dans ce domaine les projets sectoriels pourraient sans doute avantageusement être remplacés par des actions d'organisation et de régulation des systèmes de multi-activité incluant la production pour les filières commerciales. Cela serait d'autant plus utile que ces filières, en rapide développement, visent, à tous les niveaux, le profit immédiat, sans se préoccuper de la durabilité de l'exploitation.

Ce soutien devrait avoir aussi comme objectif institutionnel de compenser ou de pallier l'affaiblissement des règles traditionnelles d'accès aux ressources des zones de mangrove. Tirées par la croissance de la monétarisation et des activités, les possibilités de gains en numéraire se multiplient. En l'absence de contrôle social centralisé des terroirs et d'instances de décision collectives, ils peuvent conduire à la délégitimation des règles communes, non contraignantes, qui réglementent leur appropriation et leur gestion. C'est à dire au passage d'une situation d'accès surveillé visant prioritairement à la reproduction sociale et écosystémique, à une forme d'accès libre qui autorise des comportements de prédation.

Ce point est particulièrement important. Car si la situation de pression accrue sur les écosystèmes est en tant que telle, classique dans une économie en développement, elle doit cependant porter, en Guinée Maritime, à une particulière prudence. Le fonctionnement actuel des unités écologiques, le renouvellement de leurs ressources, sont étroitement liés, sous la contrainte du climat, à leurs interrelations permanentes, tant biophysiques qu'anthropiques. Leur grande diversité biologique et leur productivité remarquables résultent des multiples jeux d'interfaces entre les différentes facettes écologiques qui la composent. Au sein de ce système agro-écologique complexe, en constant réajustement dynamique, les marais maritimes à mangrove constituent une unité particulièrement fragile, entièrement dépendante des deux autres et en grande partie à l'origine de la richesse des eaux côtières.

Les actions d'appui institutionnel pourraient, dans leurs principes généraux, s'inspirer des expériences de type Gestion Locale Sécurisée ou Médiation Environnementale. L'esprit est assez comparable à celui qui a présidé à la mise en place en Guinée du Projet d'Aménagement de la Transhumance (voir la notice élevage). Le but est de créer, à travers la reconnaissance par les divers utilisateurs de l'intérêt commun à préserver la durabilité de la ressource, un consensus autour de règles collectives de gestion. Ces règles sont ensuite formalisées et officialisées tant auprès de la communauté que des pouvoirs publics. Un organisme local, dont il est sans doute souhaitable qu'il soit l'émanation de pouvoirs existants, est chargé de les faire respecter, de sanctionner les contrevenants et d'arbitrer les conflits. Seuls sont déférés à l'autorité publique les cas les plus graves ou ceux ne pouvant pas être réglés localement. Ce type de démarche aboutit à actualiser et à renforcer le contrôle social de l'espace et des ressources tout en lui donnant une nouvelle légitimité et des pouvoirs réels. Dans les divers pays où elle est appliquée depuis un certain temps elle donne de bons résultats.

Appuyer et structurer les dynamiques locales en s'y insérant tout en créant les conditions techniques et institutionnelles du contrôle de la gestion des ressources par les populations locales et les collectivités décentralisées est peut être l'une des démarches à explorer pour avancer sur la voie d'un développement durable.

Conakry, Bondy
novembre 2000

Table des matières

Préface de Monsieur le Président de la République 3
Préface de Monsieur le Ministre de l'Agriculture 5

Introduction 6

La Guinée Maritime aujourd'hui 7

I. Entre montagne et océan, la diversité 7

A. Le système écologique 7
1 - Le piémont du Fouta-Djalon 7
2 - Les marais maritimes 7
3 - Le plateau continental 9
B. Le littoral et ses dynamiques 9
1 - Caractères de la dynamique actuelle 9
2 - Les implications de cette dynamique 9
3 - Système écologique et dynamiques anthropiques 10
4 – Conclusions 11

II. La région et ses territoires 11

A. A l'origine du peuplement : un espace refuge 11
B. La mosaïque rurale 12
1 - La mise en valeur de la mangrove 12
2 - La mise en valeur du piémont 12
3 - La mise en valeur du plateau 14
C. Les questions foncières 14
1 - Les principes de base 14
2 - Particularités du foncier des terroirs de mangrove 14
3 - Particularités du foncier des terroirs continentaux 15
D. Les villes et leurs rôles 15
1 - Le maillage urbain 16
2 - Du rural à l'urbain, le rurbain et les bassins de peuplement 17
3 - Les zones interstitielles et marginales 17

III. L'enjeu mangrove 18

A. Le principe de base des modes de gestion : la multi-activité 18
1 - La composante aquatique 18
2 - La composante amphibie 18
3 - La composante exondée 19
4 - Les stratégies de gestion : foncier, main-d'œuvre et circulation monétaire 19
B. Les différenciations locales 20
1 - Dans l'orbite urbaine : Kabak et Kakossa 20
2 - En position intermédiaire : Douprou et Tougnifily .. 21
3 - Les espaces marginalisés : Kanfarandé 22

Conclusions 24

Cartes Thématiques 25

La Guinée 27
Le climat 30
Les sols 36
La végétation 38
Groupes ethniques et langues majoritaires 42
La population 44
L'enseignement primaire 56
L'enseignement secondaire, supérieur et technique 59
Le secteur de la santé 62
Les forages, puits et sources aménagés 68
Les infrastructures de transport 72
Le Crédit Rural et le Crédit Mutuel en Guinée Maritime 76
L'élevage 80
Le secteur des pêches maritimes 84
Cartes d'occupation du sol, issues du traitement des images SPOT 87
Carte générale d'occupation du sol du littoral guinéen 88
Carte d'occupation du sol des îles Tristao 91
Carte d'occupation du sol de la région du rio Kapatchez 94
Carte d'occupation du sol de la région du cap Verga à la Taboriya 96
Carte d'occupation du sol de la région de la Taboriya à la Soumbouya 98
Carte d'occupation du sol de la région de la Soumbouya à la Mellacorée 100

Cartes des sous-préfectures étudiées 103

Kanfarandé 105
La sous-préfecture de Kanfarandé 106
La population de la sous-préfecture de Kanfarandé 108
Les infrastructures de la s.préfecture de Kanfarandé 110
Carte d'occupation du sol de la sous-préfecture de Kanfarandé 112

Bintimodia 115
La sous-préfecture de Bintimodia 116
La population de la sous-préfecture de Bintimodia 118
Les infrastructures de la sous-préfecture de Bintimodia 120
Occupation du sol de la sous-préfecture de Bintimodia . 122

Tougnifily 125
La sous-préfecture de Tougnifily 126
La population de la sous-préfecture de Tougnifily 128
Les infrastructures de la sous-préfecture de Tougnifily .. 130
Carte d'occupation du sol de la sous-préfecture de Tougnifily 132

Douprou 135
La sous-préfecture de Douprou 136
La population de la sous-préfecture de Douprou 138
Les infrastructures de la sous-préfecture de Douprou .. 140
Carte d'occupation du sol de la sous-préfecture de Douprou 132

Kabak 145
Une petite île sous-préfecture : Kabak 146
La population de la sous-préfecture de Kabak 148
Les infrastructures de la sous-préfecture de Kabak 150
Occupation du sol de la sous-préfecture de Kabak 152

Kakossa 155
Kakossa, sous-préfecture insulaire 156
La population de la sous-préfecture de Kakossa 158
Les infrastructures de la sous-préfecture de Kakossa .. 160
Occupation du sol de la sous-préfecture de Kakossa 162

La Guinée Maritime, des espaces en rapide mutation . 165

Synthèse des travaux 165
La monétarisation de l'économie rurale 165
Une région fortement polarisée 166
Quels principes pour le développement des zones de mangrove en Guinée 167
La mangrove guinéenne est un milieu d'une extrême mobilité morpho-sédimentaire, cette mobilité est imprédictible dans l'espace et le temps 167
La mangrove est une mosaïque complexe de micro-milieux. Cette diversité est à l'origine de sa richesse, elle est aussi une contrainte forte à l'aménagement 168
Les techniques et stratégies paysannes s'adaptent à ces caractéristiques 169
Les logiques des projets sectoriels ne prennent pas en compte la complexité des systèmes ruraux 170
Quels enjeux majeurs pour le développement de la zone littorale de Guinée Maritime 171

Bibliographie 175

BIBLIOGRAPHIE

AFVP : (1993) PROJET DE GESTION DE MANGROVES DANS LA PRÉFECTURE DE COYAH. REQUÊTE DE FINANCEMENT POUR 1993 – 1996, AFVP, République de Guinée, 26 p + annexes.

AHOYO ADJOVIN R., HEIDHUES F. : (1995) CONTRAINTES, RENTABILITÉ ET POTENTIALITÉS DES SYSTÈMES DE PRODUCTION INTÉGRANT LE RIZ: CAS DE TROIS SYSTÈMES DU SUD DU BÉNIN, colloque international CNRS/CIRAD : Quel avenir pour les rizicultures de l'Afrique de l'Ouest, Université Michel de Montaigne Bordeaux, III 3 p.

ALEXANDRE L.R. : (1987) COMMUNICATIONS: COLLOQUE SUR L'ÉROSION CÔTIÈRE, Conakry, République de Guinée, 69 p.

ANDRÉ V. : (1994) MODES DE MISE EN VALEUR ET DYNAMIQUES DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES PAYS DES RIVIÈRES DU SUD. DEA, Université Michel de Montaigne Bordeaux III.

ANONYME : (1999) ETUDE DE L'IMPACT DU BARRAGE DE GARAFIRI SUR L'ESTUAIRE ET LE BASSIN VERSANT DU KONKOURE – RAPPORT ANNEE 1. Tome 1, 2, 3, 4 . Doc. Groupement IRD/BCEOM/BRLI.

ANONYME : (2000) ETUDE DE L'IMPACT DU BARRAGE DE GARAFIRI SUR L'ESTUAIRE ET LE BASSIN VERSANT DU KONKOURE – RAPPORT ANNEE 2. Tome 1, 2 ,3 4 . Doc. Groupement IRD/BCEOM/BRLI.

BAH M.O., RUË O. : (1988) CYCLE SÉDIMENTOLOGIE ANNUEL DE LA PLAGE MANKOURA, Projet Études Côtières, Conakry, République de Guinée, 8 p.

BAH M.O., RUË O. : (1989) ANALYSE MORPHOSÉDIMENTAIRE D'UN TRANSECT: ÎLES DE LOOS – TABOUNSOU, Projet Études Côtières, Conakry, République de Guinée, 12 p.

BAH M.O., RUË O. : (1992) NOTICE DE LA CARTE SÉDIMENTOLOGIE DU PLATEAU CONTINENTAL

BAH A. : (1995) RICE CULTURE AND THE ATLANTIQUE SLAVE TRADE, colloque international CNRS/CIRAD : Quel avenir pour les rizicultures de l'Afrique de l'Ouest, Université Michel de Montaigne Bordeaux, III 10 p.

BARRY M.B. : (1996) ORGANISATION DU TRAVAIL ET DIAGNOSTIC AGRONOMIQUE EN RIZICULTURE DE MANGROVE PLAINE MENKINÉ GUINÉE MARITIME, CNEARC – Montpellier, 87 p + Tableaux, figures et annexes.

BARRY A., STRYKER D., SALINGER L. : (1991) INCITATIONS, AVANTAGES COMPARATIFS ET ÉCHANGES RÉGIONAUX DE CÉRÉALES DANS LE SOUS - ESPACE OUEST AFRICAIN (114 A, 114 B, 14 C, 114 E.) CAS DE LA GUINÉE, DU MALI ET DU SÉNÉGAL, Conakry, République de Guinée, 32 p.

BAIZE D., KING D. : (1991) LA MODÉLISATION SPATIALE DES COUVERTURES PÉDOLOGIQUES "CARTE PAPIER" ET S.I.G. INRA, Paris, 10 p (17 - 26).

BARAN E. : (1995) DYNAMIQUE SPATIO-TEMPORELLE DES PEUPLEMENTS DE POISSONS ESTUARIENS EN GUINEE. RELATIONS AVEC LE MILIEU ABIOTIQUE – Thèse université de Bretagne Occidentale, ORSTOM, Ed. Collection thèses et documents micro-fichés . 236 p.

BARRIER E., SEKOU F., TINGUINO J.SAA, GONONAN T. : (1998) ÉVOLUTION DU SYSTÈME ÉDUCATIF GUINÉEN ÉVALUATION EN DEUXIÈME ANNÉE, CIEP / CNCESE, Conakry, République de Guinée, 200 p.

BARRIER E., SEKOU F., TINGUINO J.S., GONONAN T. : (1998) ÉVOLUTION DU SYSTÈME ÉDUCATIF GUINÉEN ÉVALUATION EN DEUXIÈME ANNÉE RÉSUMÉ ET PREMIÈRES SUGGESTIONS, CIEP / CNCESE Conakry, République de Guinée ,70 p.

BARUSSEAU J.P. : (1990) RAPPORT TECHNIQUE N° 3 ATELIER DE FORMATION SUR L'HYDRODYNAMIQUE ET L'ÉROSION CÔTIÈRE, Lomé – Togo 29 p + annexes.

BAZZO D. : (1992) CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DES MANGROVES, ÉVOLUTION DU CASIER DE LA SOUMBOUYA ENTRE 1954 ET 1988, mémoire de Maîtrise, Université Michel de Montaigne Bordeaux III, 100 p.

BAZZO D. : (1993) CARACTÉRISTIQUES DES MANGROVES D'AFRIQUE DE L'OUEST, ÉVOLUTION DU CLIMAT ET VARIATIONS DES CONDITIONS PHYSIQUES, DEA, Université Michel de Montaigne Bordeaux III, 110 p.

BAZZO D., LAUFFER M., ROSSI G. : (1998) PRATIQUES LOCALES ET INTENSIFICATION DE LA RIZICULTURE EN MANGROVE: L'EXEMPLE GUINÉEN, Colloque UMR Regards CNRS-IRD, Université Michel de Montaigne Bordeaux III, 7 p (69 - 81).

BEAVOGUI L., BERETE I., N'DIAYE M. : (1993) ZONAGE DE LA GUINÉE MARITIME (CONTINENTALE), Conakry, République de Guinée, 16 p + figures.

BEAUMONT L. : (1991) DIAGNOSTIC SOCIO - ÉCONOMIQUE ET TYPOLOGIE DES EXPLOITATIONS RIZICOLES DU HAUT KAPATCHEZ CONCLUSION GÉNÉRALE ET RECOMMANDATIONS, Conakry, République de Guinée, 15 p.

BERGERON G., CAIVEAU G., SOLAGES S. : (1991) PROGRAMME D'HYDRAULIQUE VILLAGEOISE EN BASSE GUINÉE 750 FORAGES RAPPORT DE FIN DE 1ère PHASE, ANNEXES, BRGM Conakry, République de Guinée, 218 p.

BERGERON G., CAIVEAU G., SOLAGES S. : (1991) PROGRAMME D'HYDRAULIQUE VILLAGEOISE EN BASSE GUINÉE 750 FORAGES RAPPORT DE FIN DE 1ère PHASE, RÉSUMÉ, BRGM Conakry, République de Guinée, 26 p.

BERGERON G., CAIVEAU G., SOLAGES S. : (1993) PROGRAMME D'HYDRAULIQUE VILLAGEOISE EN BASSE GUINÉE 750 FORAGES RAPPORT DE FIN DE 1ère PHASE, BRGM Conakry, République de Guinée, 35 p.

BERGERON G., CAIVEAU G., SOLAGES S. : (1993) PROGRAMME D'HYDRAULIQUE VILLAGEOISE EN BASSE GUINÉE 750 FORAGES RAPPORT DE FIN DE 2ème PHASE, BRGM Conakry, République de Guinée, 138 p.

BERGERON G., CAIVEAU G., SOLAGES S. : (1993) PROGRAMME D'HYDRAULIQUE VILLAGEOISE EN BASSE GUINÉE 750 FORAGES ANNEXE, BRGM Conakry, République de Guinée, 164 p.

BERTRAND F. : (1986) ÉTUDE COMPARÉE DES SYSTÈMES LITTORAUX DE KAKOSSA ET DE KABACK, Projet Érosion Côtière, Conakry, République de Guinée, 31 p.

BERTRAND F. : (1988) ÉCOLOGIE ET AMÉNAGEMENT DES MANGROVES GUINÉENNES, mémoire de maîtrise, Toulouse, France 99 p.

BERTRAND F. : (1988) L'UTILISATION DE LA TÉLÉDÉTECTION DANS L'INVENTAIRE AGRO - ÉCOLOGIQUE DES MANGROVES: L'EXEMPLE DES RIAS DU HAUT KAPATCHEZ, Conakry, République de Guinée, 2 p.

BERTRAND F. : (1988) DYNAMIQUE ET CONSERVATION DES RESSOURCES D'UNE PLAINE A CHENIERS : L'EXEMPLE DE LA PLAINE DE KOBA, Projet Érosion Côtière, Conakry, République de Guinée, 2 p.

BERTRAND F. : (1988) ÉCOLOGIE ET AMÉNAGEMENT DES MANGROVES GUINÉENNES: EXEMPLE DES RIAS DU HAUT KAPATCHEZ (RÉPUBLIQUE GUINÉE), Projet Érosion Côtière, Conakry, République de Guinée, 4 p (393 - 396).

BERTRAND F. : (1988) L'ORIGINALITÉ DES MANGROVES DE GUINÉE DANS LE MONDE TROPICAL HUMIDE Projet Érosion Côtière, Conakry, République de Guinée, 10 p.

BERTRAND F. : (1988) CARTOGRAPHIE DES MANGROVES DELTAÏQUES DU RIO PONGO (GUINÉE) PAR ANALYSE COMPARÉE DES DONNÉES MULTISPECTRALES SPOT ET IRC Projet Érosion Côtière, Conakry, République de Guinée, 6 p.

BERTRAND F. : (1993) CONTRIBUTION A L'ETUDE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA DYNAMIQUE DES MANGROVES DE GUINEE - DONNEES DE TERRAIN ET APPORT DE LA TELEDETECTION, Collection Études et Thèses de l'ORSTOM, 201 p.

BERTRAND F. : (1995) KAPATCHEZ : UN PROJET ENTRE LES MAINS DES PAYSANS, colloque international CNRS/CIRAD : Quel avenir pour les rizicultures de l'Afrique de l'Ouest, Université Michel de Montaigne Bordeaux III, 12 p.

BERTRAND F. : (1991) CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA DYNAMIQUE DES MANGROVES DE GUINÉE DONNÉES DE TERRAIN ET APPORT DE LA TÉLÉDÉTECTION, Doctorat, Université Michel de Montaigne Bordeaux III, 328 p + annexes.

BONHEUR Y. : (1996) PROGRAMME D'APPUI AUX INITIATIVES LOCALES DANS LES ÎLES DE TRISTAO, Conakry, République de Guinée, 67 p.

BONNAUD C. : (1996) ÉTUDE PRÉLIMINAIRE A LA CONSTITUTION D'UN S.I.G. SUR LA BASSE GUINÉE, IRD Conakry, Université Michel de Montaigne Bordeaux III, 205 p.

BOSC P.M., CIRAD, BERTHOME J. : (1995) LES PROCESSUS D'INNOVATION DANS LE CADRE D'UNE ANCIENNE SOCIÉTÉ RIZICOLE OUEST AFRICAINE EN CRISE : L'EXPÉRIENCE DU COMITÉ D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT DU FOGNY (CAFÉ) EN BASSE CASAMANCE, colloque international CNRS/CIRAD : Quel avenir pour les rizicultures de l'Afrique de l'Ouest ?, Université Michel de Montaigne Bordeaux III, 19 p + annexes.

BOUJU S. : (1994) DE LA BECHE AU FILET : ETUDE ANTHROPOLOGIQUE DES POPULATIONS LITTORALES DES PECHEURS COTIERS DE GUINEE. Thèse EHESS Paris Tome 1 et 2, 1064 p.

BOULIER F., SOUARE D., KRADI C. : (1993) DIVERSITÉ DES STRATÉGIES PAYSANNES DANS LA ZONE DE KOBA – GUINÉE, République de Guinée, 97 p + annexes.

BOULVERT Y. : (1999) DOCUMENTS PHYTOGÉOGRAPHIEQUES GUINÈENS AVEC 52 CARTES 1/4.000.000ème, IRD, 213 p + Bibliographie.

BUREAU CENTRAL D'OUTRE-MER : (1989) ÉTUDE DE SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT DES PISTES RURALES RAPPORT FINAL, Conakry, République de Guinée, 49 p + annexes.

CAMARA A.A. : (1998) DYNAMIQUE DE L'OCCUPATION DE L'ESPACE DE LA PLAINE DE MONCHON, Observatoire de la Mangrove, mémoire de maîtrise Conakry, République de Guinée, 90 p + annexes.

CAMARA. A.B. : (1995) ÉLÉMENT SUR LES STRUCTURES ET LES SYSTÈMES DE PRODUCTION RIZICOLE EN GUINÉE, Conakry, République de Guinée, 188 p.

CATHERINE L., PATRICE K. : (1995) QUEL AVENIR POUR LA RIZICULTURE À FORÉCARIAH ? IRAG, Conakry, République de Guinée, 50 p.

CEFIGRE : (1984) L'HYDROGÉOLOGIE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST, Agridoc International France, 131 p + annexes.

CHAUVE F. : (1996) SYSTÈME DE PRODUCTION ET STRATÉGIES PAYSANNES EN GUINÉE LITTORALE: ÉTUDE DE CAS DANS UN VILLAGE DE MANGROVE, MENGBÉ ET UN VILLAGE D'ARRIÈRE MANGROVE; HAMDALLAYE (RÉPUBLIQUE DE GUINÉE), Observatoire de la Mangrove, mémoire de Maîtrise Université Michel de Montaigne Bordeaux III, 126p + annexes.

CHAVANCE P. et al. : (1997)- ATLAS DES PECHES MARITIMES DE GUINEE. Doc ORSTOM/CNSHB, 25 p.

CHENEAU – LOQUAY A. : (1989) CONTRIBUTION DE LA GUINÉE LITTORALE À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DU PAYS, C.E.G.E.T. / C.N.R.S. TALENCE Cedex, 102 p + annexes.

CHENEAU – LOQUAY A. : (1995) LA DYNAMIQUE DES SYSTÈMES RURAUX DANS LES PAYS DES RIVIÈRES DU SUD; UNE MONTÉE DE LA DÉPENDANCE, DES RISQUES ACCRUS. colloque international CNRS/CIRAD : Quel avenir pour les rizicultures de l'Afrique de l'Ouest, Université Michel de Montaigne Bordeaux III,18 p.

CNSHB : (1997) BULLETIN STATISTIQUE DES PÊCHES ANNÉE, Conakry, République de Guinée, 35 p + annexes.

CORMIER-SALEM M.C. : (1995) DU RIZ, DES POISSONS, DES HOMMES. STRATÉGIES PAYSANNES DES POPULATIONS LITTORALES DE RIVIÈRES DU SUD (DU SÉNÉGAL À LA SIERRA LEONE), colloque international CNRS/CIRAD : Quel avenir pour les rizicultures de l'Afrique de l'Ouest, Université Michel de Montaigne Bordeaux III, 14 p.

CORMIER-SALEM M.C. : (1999) RIVIÈRES DU SUD. SOCIÉTÉS ET MANGROVES OUEST AFRICAINES ; OUVRAGE COLLECTIF, VOLUMES 1 et 2, Paris – IRD, 416 p et 288 p.

COYNE & BELLIER : (1983) PLAN GÉNÉRAL D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA GUINÉE MARITIME DOSSIER FINAL VOLUME 1 RAPPORT GÉNÉRAL,169 p, VOLUME 2 HYDROLOGIE, 63 p, VOLUME 3 AMÉNAGEMENTS HYDRAULIQUES, 134 p + annexes, VOLUME 4 UTILISATION DES EAUX, 186 p, VOLUME 5 AGRICULTURE, Conakry, République de Guinée, 104 p

DELVILLE Ph. L., BOUCHER L. : (1995) DYNAMIQUES PAYSANNES DE MISE EN VALEUR DES BAS-FONDS EN ZONES HUMIDES D'AFRIQUE DE L'OUEST, colloque international CNRS/CIRAD : Quel avenir pour les rizicultures de l'Afrique de l'Ouest ?, Université Michel de Montaigne Bordeaux III, 28 p.

D.N.S.I. : (1983) RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT, Conakry, République de Guinée, 170 p

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA STATISTIQUE : (1985) ENQUÊTE AGRICOLE 1984, RÉSULTATS DU DÉPOUILLEMENT MANUEL, Conakry, République de Guinée, 28 p.

DIALLO A., CHAVANCE P. et DAMIANO A. : (1998) REPERTOIRE DESCRIPTIF DES DEBARCADERES DE LA PECHE ARTISANALE MARITIME GUINEENNE – Doc. Scient. CNSHB ,106 p.

DIALLO Y. : (1991) LA MEDECINE TRADITIONNELLE EN GUINEE MARITIME Doc. ORSTOM / Ministère de la Santé de Guinée, 240 p.

DIALLO H. : (1992) CARACTÉRISTIQUES GÉOMORPHOLOGUES DU PLATEAU CONTINENTAL GUINÉEN, Projet Études Côtières, Conakry, République de Guinée, 35 p + annexes.

DIANE I., RUË O. : (1990) MARÉE, COURANTS ET TRANSPORTS EN SUSPENSION DES SÉDIMENTS FINS DANS L'ESTUAIRE DE LA SOUMBOUYA KITÉMA, Projet Études Côtières, Conakry, République de Guinée, 12 p.

DIRASSET : (1993) SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA GUINÉE MARITIME, Conakry, République de Guinée, 262 p.

DIRECTION GÉNÉRALE DU PLAN : (1986) ÉTUDES GUINÉENNES DE POPULATION, Conakry, République de Guinée, 39 p.

DIRECTION GÉNÉRALE DU PLAN : (1983) ÉTUDES GUINÉENNES DE POPULATION, ANALYSE DE LA SITUATION DÉMOGRAPHIQUE ACTUELLE ET DES TENDANCES PASSÉES ET FUTURES : PERPECTIVES DE POPULATION EN GUINÉE A L'AN 2020, Conakry, République de Guinée, 36 p.

DIRECTION NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE L'INFORMATIQUE : (1983) RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT, Conakry, République de Guinée, 178 p.

DOMAIN F. : (1989) RAPPORT DES CAMPAGNES DE CHALUTAGE DU N.O ANDRE NIZERY DANS LES EAUX DE LA GUINEE DE 1985 A 1988. Doc. Scient. N° 5 CNSHB – 81 p.

DOMAIN F., BAH M.O. : (1993) – CARTE SEDIMENTOLOGIQUE DU PLATEAU CONTINENTAL GUINEEN - NOTICE EXPLICATIVE N0 108 – Édition IRD - 3 cartes couleur HT 1/200 000.

DOMAIN F., CHAVANCE P., DIALLO A. : (sous presse) LA PECHE COTIERE EN GUINEE - RESSOURCES ET EXPLOITATION. Edition IRD, 500 p.

DOURNEAU H. : (1996) RIZICULTURE DE MANGROVE : UNITÉ OU DIVERSITÉ ? ÉTUDE DE CAS DANS UNE PLAINE DE MANGROVE, MENGBÉ ET UNE PLAINE D'ARRIÈRE MANGROVE, DABORO (RÉPUBLIQUE DE GUINÉE) Observatoire de la Mangrove, mémoire de maîtrise, Université Michel de Montaigne Bordeaux III, 157 p + annexes.

ESTEVE J., ABROUSSE R., GOURET S. : (1989) POTENTIALITÉS ET POSSIBILITÉS DE RELANCE DE L'ACTIVITÉ FORESTIÈRE SYNTHÈSE RÉGIONALE ET NATIONALE Rapport BDPA SCET AGRI Paris, 88 p + cartes.

FARATS A. : (1997) PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE LA RIZICULTURE IRRIGUÉE EN GUINÉE MARITIME, PHASE PRÉPARATOIRE, ENQUÊTES COMPLÉMENTAIRES AU DIAGNOSTIC INITIAL, DNGR, Conakry, République de Guinée, 20 p + annexes.

FAURE H., MARÇAIS J., SOUGY J. : (1972) RECHERCHES GÉOLOGIQUES EN AFRIQUE TRAVAUX GÉOLOGIQUES EN AFRIQUE DE L'OUEST (1968 - 1971), CNRS, Paris, 82 p.

FONTANA A. : (1998) LES PÊCHES MARITIMES GUINÉENNES, RÉALITÉS ET ENJEUX. Rapport ORSTOM-IRD, Conakry, République de Guinée, 20 p multigr.

FONTANA A. et LOOTVOET B. : (1994) ETUDE DIAGNOSTIC DU SECTEUR DES PECHES MARITIMES GUINEENNES – Doc. ORSTOM Guinée, Conakry, 20 p.

FONTANA A., SOW M., RUE O. et BANGOURA K. : (1995) QUEL AVENIR POUR LA ZONE LITTORALE GUINEENNE. Actes du séminaire sur la programmation du projet " Analyse des contraintes de gestion et d'aménagement de la zone littorale guinéenne ", Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la culture / ORSTOM – Conakry – 75 p.

FONTANA A. et BANGOURA K. : (1996) LA GESTION INTEGREE DES ZONES COTIERES. LE CAS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST. Doc. de la réunion de dialogue ACP-Union Européenne. Dakar avril 1996. 10 p.

GANSILE N. : (1993) FILIÈRE AUTRES CÉRÉALES, IRAG, Conakry, République de Guinée, 64 p + annexes.

GESLIN PH. : (1996) SUR LA « MÉMOIRE LOCALE DU DÉVELOPPEMENT », colloque ONG et Développement du Nord aux Suds, UMR REGARDS, Bordeaux, 10 p.

GODON Ph. : (1991) LE POINT SUR LES ACQUIS DE LA RECHERCHE RIZICOLE EN GUINÉE, IRAG Conakry, République de Guinée, 12 p.

GUEGAN M. : (1998) IMPACT SOCIO-ECONOMIQUE D'UNE SOCIETE AGRO-INDUSTRIELLE DANS LA PLAINE DE MONCHON – Mémoire de maîtrise – Michel de Montaigne B III – 120 p.

HARRE D. : (1991) LES POLITIQUES ALIMENTAIRES COLONIALES LE RIZ EN AFRIQUE DE L'OUEST, Université Michel de Montaigne Bordeaux III, 19 p.

HARZA ENGINEERING COMPANY INTERNATIONAL : (1964) RAPPORT SUR LA RENTABILITÉ DE LA MISE EN VALEUR DES TERRES RIZICOLES EN GUINÉE, DNGR, Conakry, République de Guinée, 180 p.

HARZA ENGINEERING COMPANY INTERNATIONAL : (1969) ÉTUDE D'UN PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT HYDRO - AGRICOLE DES TERRES RIZICULTIVABLES DE LA BASSE GUINÉE RAPPORT FINAL VOLUME II PÉDOLOGIE, DNRG, Conakry, République de Guinée, 185 p + Cartes.

HERAL A., LECALLO F. : (1993) DESCRIPTION DES INTERVENTIONS DES PALUDIERS DE GUERANDE DANS LE PROGRAMME DE GESTION DE LA MANGROVE,AFVP - Universel Guérande, 15 p + annexes.

HIRECH R. : (1995) LES POLITIQUES RIZICOLES AFRICAINES: L'EXEMPLE DE LA ZONE FRANC, colloque international CNRS/CIRAD : Quel avenir pour les rizicultures de l'Afrique de l'Ouest, Université Michel de Montaigne Bordeaux III, 10 p + annexes.

HUE P. : (1993) GUINÉE, BIBLIOGRAPHIE COMMENTÉE, Conakry, République de Guinée, 114 p + index.

HUGUENY B. et al. : (1994) ROLE DE L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET BIOLOGIQUE SUR LES RESSOURCES ICHTYOLOGIQUES EN BASSE GUINEE – Rapport de fin de convention ORSTOM / CNSBH, 51 p.

JACQUES-FELIX H. et CHEZEAU R. : SOLS ET GROUPEMENTS VÉGÉTAUX DE LA ZONE LITTORALE DE GUINÉE DANS LEURS RAPPORTS AVEC LA RIZICULTURE : L'ÎLE DE KABACK, Agronomie Tropicale, Tome XV, p 325-341, LA RÉGION DE KOBA, Tome XV, p 609-623.

JEANNETTE G. : (1999) DYNAMIQUES SOCIALES ET FINANCEMENT LOCAL DE LA PECHE ARTISANALE EN MANGROVE GUINEENNE – PROPOSITION D'UN OBJET DE CREDIT MARITIME – Mémoire DESS , IEDES -IRD - IRAM. 90 p.

KAWALEC A. : (1979) CLIMATOLOGIE DE GUINÉE, Conakry, République de Guinée, 96 p.

LAMBERT A., DIALLO A. : (1991) LES GRANDS ACTEURS DU COMMERCE DU RIZ FACE À LA LIBÉRALISATION EN GUINÉE, Conakry, République de Guinée, 46 p.

LAUFFENBURGER M. : (1995) DYNAMIQUE DES MILIEUX MANGROVES AU TRAVERS D'UNE ÉTUDE DES INDICATEURS GÉOMORPHOLOGIQUES, DEA, Université Michel de Montaigne Bordeaux III.

LAUFFERT M. : (1998) MISSION DOUPROU OCTOBRE - NOVEMBRE RAPPORT DE SYNTHÈSE, Observatoire de la Mangrove, Conakry, République de Guinée, 40 p.

LAUFFERT M., JEANNETTE M.G. : (1999) MISSION CONJOINTE À DOUPROU (BOFFA) 17 JUIN - 10 AOÛT 1999 RAPPORT DE SYNTHÈSE, Observatoire de la Mangrove, Conakry, République de Guinée, 51 p.

LEFRAIS S. : (1999) ÉTUDE D'IMPACT DE L'ENCLAVEMENT SUR LES STRATÉGIES PAYSANNES EN MILIEU INSULAIRE DE MANGROVE EXEMPLE L'ÎLE DE TAÏDI (KAMSAR), Observatoire de la Mangrove, mémoire de maîtrise Université Michel de Montaigne Bordeaux III – 120 p.

LEVOYE S. : (1998) ÉTUDE DES CONSÉQUENCES SOCIO - ÉCONOMIQUES DU POLDER EXPÉRIMENTAL DE YANGOYA, Observatoire de la Mangrove, mémoire de maîtrise Université Michel de Montaigne Bordeaux III, 170 p + annexes.

LOUIS BERGER S.A. : (1998) ÉTUDE RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE D'UN SYSTÈME DE GESTION DE L'ENTRETIEN DES PISTES RURALES TABLE RONDE SUR L'ENTRETIEN DES PISTES RURALES, DNGR, Conakry, République de Guinée, 42 p.

LOUIS BERGER S.A. : (1998) ÉTUDE RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE D'UN SYSTÈME DE GESTION DE L'ENTRETIEN DES PISTES RURALES RAPPORT DE PHASE 1, DNGR, Conakry, République de Guinée, 46 p.

MARCELLIN Y. : (1987) ÉROSION DU LITTORAL, COLLOQUE DE CONAKRY, L.C.H. de France, 17 p. (153 -169).

MARIEU B., SANGARE S. : (1993) BASSINS FLUVIAUX DU KONKOURÉ ET DE LA FATALA (RÉPUBLIQUE DE GUINÉE) DONNÉES HYDROLOGIQUES CORRIGÉES ET MISES À JOUR SUR 10 STATIONS HYGROMÉTRIQUES, MRNE, Conakry, République de Guinée, 57 p.

MAYEUX V. : (1997) LES IMPACTS DE L'ÉROSION CÔTIÈRE SUR LA DYNAMIQUE DE L'OCCUPATION DU SOL EN ZONE DE MANGROVE LE CAS : L'ÎLE DE KABACK, Observatoire de la Mangrove, mémoire de maîtrise, Université Michel de Montaigne Bordeaux III, 92 p + annexes.

MARZOUK Y. : (1995) RIZICULTURE ET CONFLITS : L'EXEMP0LE DES DEUX RÉGIONS SÉNÉGALAISES : LA CASAMANCE ET LE FLEUVE SÉNÉGAL, colloque international CNRS/CIRAD : Quel avenir pour les rizicultures de l'Afrique de l'Ouest ?, Université Michel de Montaigne Bordeaux III, 5 p.

MEREDIEU J. : (1951) ÉTUDE DES POSSIBILITÉS D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DU BASSIN DU RIO KAPACHEZ, AOF. Service de l'agriculture, section génie rural, DNGR, Guinée, 41 p.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DES EAUX ET FORÊTS : (1984) OPÉRATION NATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA RIZICULTURE, Conakry, République de Guinée, 66 p.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DES EAUX ET FORÊTS : (1997) ÉTUDE DE FAISABILITÉ TECHNICO - ÉCONOMIQUE DES AMÉNAGEMENTS HYDRO - AGRICOLES DE L'ÎLE DE KAKOSSA, DNGR, Conakry, République de Guinée, 111 p + Annexes.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE : (1999) PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE LA RIZICULTURE IRRIGUÉE EN GUINÉE MARITIME, DOCUMENT ÉLABORÉ POUR LE 2ème COMITÉ DE PILOTAGE DU PDRI – Guinée Maritime, DNGR, Conakry, République de Guinée, 25 p + annexes.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE : (1988) ANNUAIRE STATISTIQUE ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, Conakry, République de Guinée, 92 p.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ÉNERGIE : (1998) POTENTIEL MINIER DE LA GUINÉE BAUXITE, DIAMANT, FER, OR, Conakry, République de Guinée, 8 p.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS : (1999) PORT AUTONOME DE CONAKRY STATISTIQUES COMPARÉES JANVIER À DÉCEMBRE 1998 – 1999, Conakry, République de Guinée, 28 p.

MINISTÈRE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT : (1991) SCHÉMA NATIONAL D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, Conakry, République de Guinée, 220 p.

MINISTÈRE FRANÇAIS DE LA COOPÉRATION : (1979) ÉVALUATION DES QUANTITÉS D'EAU NÉCESSAIRES AUX IRRIGATIONS, Imprimerie Nationale Patrice LOUMOUMBA Conakry, République de Guinée, 179 p + annexes et Glossaire.

MINISTÈRE FRANÇAIS DE LA COOPÉRATION : (1976) LA RIZICULTURE DE MANGROVE DANS LA RÉGION DE TOMBALI : POTENTIALITÉS RENDEMENTS PHYSIQUES ET PRODUCTIVITÉ DU TRAVAIL, BCEOM Abidjan, République de la Côte d'Ivoire, 12 p.

MOND Th., SCHNELL R. : (1952) MÉLANGES BOTANIQUES Ouvrage IFAN – DAKAR, République du Sénégal, 223 p + planches.

MONTOROI J.P. : (1995) LA RIZICULTURE INONDÉE EN BASSE - CASAMANCE (SÉNÉGAL), colloque international CNRS/CIRAD : Quel avenir pour les rizicultures de l'Afrique de l'Ouest ?, Université Michel de Montaigne Bordeaux III, 12 p.

MOREAU N. : (1981) APPORT DES METHODES DE TRAITEMENT DES DOCUMENTS DE TELEDETECTION SPATIALE DANS L'IDENTIFICATION DES MANGROVES (GUINEE – GABON) T.E.R de maîtrise de géographie tropicale à l'Université de Bordeaux III – 104 p.

MOREAU N., VERCESI L. : (1989) CARTOGRAPHIE DES MANGROVES DE GUINEE A L'AIDE DU SATELLITE SPOT (GUINEE DU NORD) In Photo-Interprétation 89-1/4, p. 35 à 43.

MOREAU N. : (1990) IDENTIFICATION ET DYNAMIQUE DES MANGROVES DE GUINEE A L'AIDE DU SATELLITE SPOT 1 (GUINEE DU SUD) In Télédétection et Tiers-Monde – Études Régionales du CNRS , p. 107 à 131.

MOREAU N. : (1991) CONTRIBUTION DE LA TELEDETECTION A L'ETUDE DE L'EVOLUTION DES PAYSAGES DE MANGROVES DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (SENEGAL – GUINEE BISSAU – GUINEE), Thèse de Doctorat de l'Université de Bordeaux III – 275 p.

MORIZE E et FONTANA A. : (1995) PROJET PROTECTION ET SURVEILLANCE DES PECHES DE LA ZEE GUINEENNE " VOLET SCIENTIFIQUE ". Rapport de fin d'étude – ORSTOM/ CNSHB – 137 p.

NATIONS UNIES UNESCO : (1985) ÉROSION CÔTIÈRE EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE, Unesco, Paris, 174 p + annexes.

PENOT E. : (1995) LA RIZICULTURE DE MANGROVE BALANTÉ DE LA RÉGION DE TOMBALI EN GUINÉE BISSAU, colloque international CNRS/CIRAD : Quel avenir pour les rizicultures de l'Afrique de l'Ouest, Université Michel de Montaigne Bordeaux III, 40 p + tableaux et schémas.

PESTANA G. : (1994) MUTATIONS SOCIALES ET DYNAMIQUES DE L'OCCUPATION DE L'ESPACE DES PAYS DES RIVIÈRES DU SUD, DEA, Université Michel de Montaigne Bordeaux III.

POISSON C. : (1995) RIZICULTURES D'AFRIQUE DE L'OUEST ACQUIS DE LA RECHERCHE ET PERSPECTIVES, colloque international CNRS/CIRAD : Quel avenir pour les rizicultures de l'Afrique de l'Ouest ?, Université Michel de Montaigne Bordeaux III, 8 p.

PRAT I. : (1997) LA RIZICULTURE EN AFRIQUE DE L'OUEST. APPROCHE SYNTHÉTIQUE ET CARTOGRAPHIQUE, mémoire de maîtrise Université Michel de Montaigne Bordeaux III.

PRIE G. : (1997) STRATÉGIES PAYSANNES À KOBA. ÉTUDE DE DEUX VILLAGES : MANKOUNTAN EN FRONT DE MER ET KATEP SUR LE PLATEAU, Observatoire de la Mangrove, mémoire de maîtrise Université Michel de Montaigne Bordeaux III.

PROJET PNUD / FAO - GUI/89/007 : (1992) RAPPORT GÉNÉRAL DE L'ENQUÊTE AGRICOLE PERMANENTE CAMPAGNE 1991 – 1992, Conakry, République de Guinée, 374 p.

RAPHAËLLE C. : (1998) CONTRIBUTION À LA PRISE EN COMPTE DES RELATIONS DE GENRE DANS LES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT. PARTICIPATION DES FEMMES AU DÉVELOPPEMENT DE LA GUINÉE MARITIME, AFP-ASSODIA, Conakry, République de Guinée, 115 p + annexes.

RÉGION DE BOKÉ : (1996) ENQUÊTE AGRICOLE 1995 – RÉSULTATS, IRAG, Conakry, République de Guinée, 38 p + annexes.

RÉGION DE KINDIA : (1996) ENQUÊTE AGRICOLE 1995 – RÉSULTATS, IRAG, Conakry, République de Guinée, 37 p + annexes.

RIBEREAU C. : (1996) GESTION DES ESPACES LITTORAUX ET MALADIE DU SOMMEIL EXEMPLE DE DUBRÉKA, mémoire de Maîtrise Université Michel de Montaigne Bordeaux III, 145 p.

RICHARD A.L. : (1987) COMMUNICATIONS ÉROSION CÔTIÈRE , Conakry, République de Guinée, 69 p.

RIGOLE C. : (1999) LA PLAINE DE MONCHON ET SES AMÉNAGEMENTS : UNE DYNAMIQUE ÉTROITEMENT LIÉE, Observatoire de la Mangrove, mémoire de Maîtrise, Université Michel de Montaigne Bordeaux III, 121 p.

ROBERT N. : (1995) LA FILIÈRE DU SEL DANS L'ENSEMBLE DE LA GUINÉE (SEL LOCAL ET SEL IMPORTÉ) AFP, Conakry, République de Guinée, 104 p.

ROBERT N. : (1997) CONAKRY, UNE CAPITALE FACE AUX ENJEUX DE L'URBANITÉ, Université Michel de Montaigne Bordeaux III.

ROBERT N. : (1997) DU SEL ET DES HOMMES, DEA, Université Michel de Montaigne Bordeaux III.

RUË O. : (1994) TRAVAUX DE 1988 – 1994 RAPPORTS D'ÉTUDES, D'ACTIVITÉS ET DE PROGRAMMATION, Projet Études Côtières, Conakry, 160 p.

RUË O. : (1995) LA MÉMOIRE DES MANGROVES REVUE ET ÉVALUATION EN MILIEU DE MANGROVE DEPUIS 50 ANS, Union Européenne, Conakry, République de Guinée, 114 p.

RUË O. : (1988) COMMUNICATIONS ARTICLES ET NOTE DE RECHERCHE ÉROSION ET MOBILITÉS DES RIVAGES EN GUINÉE, Projet Études Côtières, Conakry, 8 p.

SALMOU H., LAURENT L., SOURISSEAU J.M. : (1995) ANALYSE COMPARATIVE DE L'IMPACT DE LA DÉVALUATION DU FRANC CFA SUR LA RIZICULTURE DANS LES GRANDS AMÉNAGEMENTS HYDRO – AGRICOLES EN AFRIQUE DE L'OUEST, colloque international CNRS/CIRAD : Quel avenir pour les rizicultures de l'Afrique de l'Ouest ?, Université Michel de Montaigne Bordeaux III, 13 p + tableaux et figures.

SANE B., LAVEISSIERE C., CAMARA M., HABA P. : (1997) ENTOMO-EPIDEMIOLOGIE DE LA TRYPANOSOMIASE HUMAINE AFRICAINE DANS LA PREFECTURE DE DUBREKA. Rapport OCCGE Institut Pierre Richet/ Ministère de la santé de Guinée. 19 p.

SAOS J.L., RUË O. : (1993) SEDIMENTOLOGY ON BUNCE RIVER, Projet Études Côtières, Conakry, République de Guinée, 5 p + figures

SCHMITT B. : (1991) ANALYSE ÉCONOMIQUE DES DIFFÉRENCIATIONS DE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE AU SEIN DE L'ESPACE RURAL, INRA, Paris, 9 p (209 - 217).

SECA : (1990) ÉTUDE ET ÉLABORATION DU SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT DE LA MANGROVE GUINÉENNE (SDAM), Montpellier, France, 92 p + annexes.

SECA : (1987) L'ÉCOSYSTÈME MANGROVE, Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, Conakry, République de Guinée, 10 p.

SECA : (1987) ASPECTS FORESTIERS, Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, Conakry, République de Guinée, 7 p.

SECA : (1987) SOL ET AGRICULTURE, Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, Conakry, République de Guinée, 5 p.

SECA : (1987) MANGROVES D'AFRIQUE ET DE MADAGASCAR PROTECTION ET MISE EN VALEUR LES MANGROVES DE LA GUINÉE, 21 p, VOLUME 2 : ANNEXES, 83 p.

SEPIA : (1993) PLAN NATIONAL D'ACTION POUR L'ENVIRONNEMENT STRATÉGIES, PLANIFICATION INTÉGRÉE ET ACTION POUR L'ENVIRONNEMENT, Conakry, République de Guinée, 69 p.

SERVICE DE L'AGRICULTURE GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'AOF : (1955) RAPPORT AGRICOLE, IRAG, Conakry, République de Guinée, 213 p.

SERVICE NATIONAL DE STATISTIQUES AGRICOLES : (1995) ANNUAIRE DE STATISTIQUES AGRICOLES 1988 – 1993, IRAG, Conakry, République de Guinée 69 p.

SERVICE NATIONAL DE STATISTIQUES AGRICOLES : (1996) ENQUÊTE AGRICOLE 1995 – 1996 PRINCIPAUX RÉSULTATS PROVISOIRES, IRAG, Conakry, République de Guinée, 16 p.

SERVICE NATIONAL DE STATISTIQUES AGRICOLES : (1994) ANNUAIRE DE STATISTIQUES AGRICOLES, IRAG, Conakry, République de Guinée, 18 p.

SERVICE STATISTIQUE ET PLANIFICATION : (1997) ANNUAIRE STATISTIQUE 1996 – 1997 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, Conakry, République de Guinée, 208 p.

SERVICE STATISTIQUE ET PLANIFICATION : (1996) ANNUAIRE STATISTIQUE 1996 ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, Conakry, République de Guinée, 128 p.

SIDIBÉ M. : (1993) FILIÈRE RIZ, IRAG, Conakry, République de Guinée, 39 p + annexes.

SOENEN I., TRAINEAU D. : (1991) STRATÉGIES PAYSANNES À KOBA, AFVP, République de Guinée, 45 p + annexes.

SOENEN I., TRAINEAU D. : (1992) LE SEL À KOBA, AFVP, République de Guinée, 31 p.

SOUARE D. : (1995) LA RIZICULTURE TRADITIONNELLE SUR LES TERRES DE MANGROVE EN BASSE GUINÉE, colloque international CNRS/CIRAD : Quel avenir pour les rizicultures de l'Afrique de l'Ouest ?, Université Michel de Montaigne Bordeaux III, 11 p + figures.

SOUMAH Y. : (1998) L'ÉVOLUTION DE LA CULTURE MARAÎCHÈRE DANS LA PRÉFECTURE DE COYAH, Observatoire de la Mangrove, mémoire de maîtrise Conakry, République de Guinée, 94 p + annexes.

SOW M., RUË O. : (1990) ÉROSION CÔTIÈRE EN GUINÉE, Projet Études Côtières, Conakry, République de Guinée 4 p.

SOW M., RUË O. : (1991) CONTRIBUTION DU PROJET ÉTUDES CÔTIÈRES À L'ÉTABLISSEMENT DE LA LETTRE DE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (LPDA), Projet Études Côtières, Conakry, République de Guinée, 5 p (113 -117).

SOW M. : (1995) AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITÉ DES RIZIÈRES ACIDES DE MANGROVE EN GUINÉE AU MOYEN D'AMENDEMENT CALCAIRE COQUILLIER, colloque international CNRS/CIRAD : Quel avenir pour les rizicultures de l'Afrique de l'Ouest, Université Michel de Montaigne Bordeaux III, 20 p + Figures.

SOW M. : (1998) POLDER EXPERIMENTAL – RAPPORT PHASE 1. Doc. CNSHB/IRD, Conakry, République de Guinée, 25 p.

SOW M. : (2000) POLDER EXPERIMENTAL – RAPPORT PHASE 2. Doc. CNSHB/IRD, Conakry, République de Guinée, 50 p.

SYLLA. A. : (1993) FILIÈRE PLANTES À RACINES ET TUBERCULES IRAG, Conakry, République de Guinée, 25 p + annexes.

THORIGNE J.H. : (1990) SECTEUR AGRICOLE ET RURAL EN RÉPUBLIQUE DE GUINÉE DE 1958 – 1990, MAE, Conakry, République de Guinée, 49 p + annexes.

TOUNKARA N.B. : (1993) FILIÈRE LÉGUMINEUSES ALIMENTAIRES, IRAG, Conakry, République de Guinée, 46 p + annexes.

TRACTEBEL DEVELOPPEMENT : (1994) STRATÉGIE D'INTERVENTION EN ZONE DE MANGROVE ET PROJET PILOTE RAPPORT DÉFINITIF, DNGR, Belgique, 86 p.

TRAORE A., BLANCHET B., FEUILLETTE F. : (1995) RIZICULTURE DE BAS-FONDS ET AMÉNAGEMENT PEU COÛTEUX AU MALI - TECHNIQUES PAR UNE DÉMARCHE INTÉGRÉE ET PARTICIPATIVE, colloque international CNRS/CIRAD : Quel avenir pour les rizicultures de l'Afrique de l'Ouest ?, Université Michel de Montaigne Bordeaux III, 11 p + tableaux et figures.

UNESCO BREDA : (1989) PROGRAMME COMARAF, PRODUCTIVITÉ DES ESTUAIRES ET MANGROVES DE L'AFRIQUE DE L'OUEST, ATELIER DE RECHERCHE CONJOINTE, ÉTUDE PLURIDISCIPLINAIRE DE L'ÉCOSYSTÈME DE LA BAIE DE TABOUNSOU ET DE L'ESTUAIRE DU SOUMBOUYA, Conakry et Dakar, 26 p + tableaux.

ZAMMIT C. : (1997) DYNAMIQUES ENVIRONNEMENTALES EN GUINÉE MARITIME. DYNAMIQUES NATURELLES ET FORMATIONS APPORTÉES PAR LES AMÉNAGEMENTS, Observatoire de la Mangrove, DEA, Université Michel de Montaigne Bordeaux III

Mise en page : Bernadette Darignac et Philippe Cazamajor d'Artois
Crédit photos : André Fontana
Traitement photos : Alain Vergnes
Révision version PDF : IRD, Laboratoire de cartographie appliquée (DIC), Bondy

Dépôt légal : janvier 2001
Reproduction : A.R.C.M. Reprographie
20, bis Avenue Weber
93 500 Pantin